

2012

RAPPORT AGRICOLE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de l'agriculture OFAG

Editeur

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
CH-3003 Berne
Tél. : 031 322 25 11
Fax : 031 322 26 34
Internet : www.blw.admin.ch
Copyright : OFAG, Berne 2012

Layout et graphisme

Artwork, Grafik und Design, Saint-Gall

Photos

- age fotostock
- Christof Sonderegger, photographe
- Gabriela Brändle, ART
- Hochstamm Seetal AG
- iStockphoto
- Office fédéral de l'agriculture OFAG
- Peter Mosimann, photographe
- Peter Studer, photographe
- Philip Büchler
- SRF / P. Mosimann, « Ab auf die Alp »
- Switzerland Cheese Marketing AG

Diffusion

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
N° de commande :
français : 730.680.12 f
allemand : 730.680.12 d
italien : 730.680.12 i
www.publicationsfederales.admin.ch

Pour faciliter la lecture du document,
le masculin générique est utilisé pour
désigner les deux sexes.

Table des matières

■	Préface	6
■	1. Rôle et situation de l'agriculture	9
■	1.1 Economie	9
1.1.1	L'agriculture, partie intégrante de l'économie	10
1.1.1.1	Evolutions structurelles	10
1.1.1.2	Paramètres économiques	15
1.1.1.3	Dépenses de la Confédération	19
1.1.2	Marchés	21
1.1.2.1	Lait et produits laitiers	22
1.1.2.2	Animaux et produits d'origine animale	27
1.1.2.3	Production végétale et produits végétaux	32
1.1.3	Situation économique du secteur agricole	40
1.1.3.1	Revenu sectoriel 2011	40
1.1.3.2	Estimation du revenu sectoriel 2012	42
1.1.4	Situation économique des exploitations	45
1.1.4.1	Revenu et rémunération du travail	46
1.1.4.2	Autres chiffres-clés relatifs à l'économie d'entreprise	49
■	1.2 Aspects sociaux et société	51
1.2.1	Revenu et consommation	52
1.2.2	Les femmes dans l'agriculture	54
1.2.2.1	Caractérisation des femmes ayant participé à l'enquête	57
1.2.2.2	Statut et rôles des femmes dans l'agriculture	59
1.2.2.3	Revenus et couverture sociale des femmes	67
1.2.2.4	Volume de travail et charges assumées par les femmes	70
1.2.2.5	Degré de satisfaction et perspectives d'avenir des femmes	77
1.2.2.6	Conclusion	82
1.2.3	Opinions de la population sur l'agriculture	83
1.2.4	Déchets alimentaires	89
■	1.3 Ecologie et éthologie	93
1.3.1	Ecologie	93
1.3.1.1	Utilisation des surfaces et moyens de production	94
1.3.1.2	Azote	96
1.3.1.3	Eau	106
1.3.1.4	Produits phytosanitaires	108
1.3.1.5	Médicaments vétérinaires	111
1.3.2	Ethologie	113

■ 2.	Mesures de politique agricole	117
■ 2.1	Production et ventes	117
2.1.1	Instruments transversaux	119
2.1.1.1	L'agriculture et la filière alimentaire suisses signent la charte Qualité	119
2.1.1.2	Interprofessions et organisations de producteurs	120
2.1.1.3	Promotion des ventes	121
2.1.1.4	Désignation de produits agricoles	122
2.1.1.5	Promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire	126
2.1.1.6	Instruments du commerce extérieur	127
2.1.2	Economie laitière	132
2.1.3	Economie animale	137
2.1.4	Production végétale	144
■ 2.2	Paielements directs	151
2.2.1	Importance des paiements directs	152
2.2.1.1	Nouveautés 2012	159
2.2.2	Paielements directs généraux	160
2.2.2.1	Contributions à la surface	160
2.2.2.2	Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	161
2.2.2.3	Contribution pour la garde d'animaux dans des conditions de production difficiles	162
2.2.2.4	Contributions pour des terrains en pente	163
2.2.2.5	Nouveautés 2012	164
2.2.3	Paielements directs écologiques	165
2.2.3.1	Contributions écologiques	165
2.2.3.2	Contributions éthologiques	177
2.2.3.3	Contributions d'estivage	178
2.2.3.4	Contributions pour la protection des eaux	180
2.2.3.5	Utilisation durable des ressources naturelles	184
2.2.3.6	Nouveautés 2012	184
2.2.4	Contributions à la qualité du paysage pour des paysages cultivés diversifiés	185
■ 2.3	Amélioration des bases de production	187
2.3.1	Améliorations structurelles et mesures d'accompagnement social	188
2.3.1.1	Améliorations structurelles	188
2.3.1.2	Mesures d'accompagnement social	191
2.3.1.3	L'initiative de projets collective constitue la base des projets de développement régional	192
2.3.1.4	50 ans de crédits d'investissement – une success story de la politique agricole suisse	194
2.3.1.5	Les prêts au titre d'aide sociale aux exploitations paysannes sous la loupe des évaluateurs	197
2.3.2	Connaissances agricoles – recherche, vulgarisation, formation	200
2.3.2.1	Système de connaissances agricoles	200
2.3.2.2	Recherche	202
2.3.2.3	Vulgarisation	204
2.3.2.4	Formation professionnelle	205

2.3.3	Moyens de production	207
2.3.3.1	Révision de la législation sur les aliments pour animaux	207
2.3.3.2	Codex Alimentarius TF Feed	208
2.3.3.3	Nouveaux organismes nuisibles	209
2.3.3.4	Organismes génétiquement modifiés dans les aliments pour animaux	211
2.4	Thèmes spéciaux	212
2.4.1	Inspectorat des finances	212
2.4.2	Mise en réseau des banques de données agricoles	214
2.4.3	Unité fédérale pour la filière alimentaire	216
3.	Aspects internationaux	219
3.1	Développements internationaux	219
3.1.1	Accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire	220
3.1.2	Accords de libre-échange avec des pays non-membres de l'UE	221
3.1.3	Accord agricole entre la Suisse et l'UE	223
3.1.4	Protocole n° 2	224
3.1.5	Politique agricole commune de l'UE (PAC) après 2013	224
3.1.6	Relations dans le domaine agricole avec la Principauté de Liechtenstein	226
3.1.7	OMC	227
3.1.8	OCDE	229
3.1.9	FAO	232
3.1.10	Changements climatiques et sécurité alimentaire	233
3.1.11	Conférence de Rio+20	234
3.1.12	Conseil international des céréales et Convention relative à l'aide alimentaire	235
3.2	Comparaisons internationales	237
3.2.1	Prix à la production et à la consommation – Comparaison avec les pays voisins	237
	Collaboration au Rapport agricole 2012	242
	Liste des mots-clés	244
Annexe		A1
	Tableaux	A2
	Postulat Graf Maya	A57
	Textes légaux, Définitions et méthodes	A59
	Abréviations	A60
	Bibliographie	A62

Préface



Le 19 septembre 2012, le Conseil national a délibéré en tant que conseil prioritaire sur la Politique agricole 2014–2017. Les futures conditions-cadre dans lesquelles évoluera le secteur agroalimentaire prennent ainsi progressivement forme. Le Conseil national a adopté les points essentiels du projet du Conseil fédéral, notamment en ce qui concerne le système développé des paiements directs. Le nouveau système permettra d'encourager de manière mieux ciblée les prestations fournies par l'agricul-

ture. Les agriculteurs disposeront d'une marge de manœuvre plus large, l'efficacité des moyens financiers investis sera améliorée et la confiance de la population dans la politique agricole renforcée. De manière générale, la Politique agricole 2014–2017 instaure des conditions-cadre favorisant un développement équilibré du secteur agroalimentaire dans une perspective de durabilité.

Le compte rendu des développements dans les trois dimensions de la durabilité, à savoir l'économie, le social et l'écologie, constitue le cœur du rapport agricole. Après deux années consécutives de régression du revenu agricole par exploitation, celui-ci est remonté de 7,8 % pendant l'année sous revue 2011. Un coup d'œil rétrospectif sur l'évolution du revenu au cours de la dernière décennie permet de constater que 2011 fait partie des années où le revenu agricole par exploitation a été supérieur à la moyenne. En outre, la moyenne des cinq dernières années se situe légèrement au-dessus de celle de la précédente période quinquennale. La différence est encore plus marquée si l'on considère le revenu total des exploitations, compte tenu qu'en moyenne des cinq dernières années, le revenu non agricole est également plus élevé que durant la période quinquennale précédente. L'agriculture est aujourd'hui nettement plus axée sur le marché qu'il y a 20 ans. Les familles paysannes disposent d'une marge de manœuvre plus large pour développer leur exploitation. Certains savent en tirer meilleur parti que d'autres, ce qui se vérifie de plus en plus dans les résultats comptables. Alors que les exploitations du quartile supérieur ont pu augmenter significativement leur revenu agricole au cours de la dernière décennie, celles du quartile inférieur ont vu au contraire leur revenu régresser. Il s'agira d'accorder une attention accrue à cette évolution au cours des prochaines années.

Les résultats d'une étude sur les femmes dans l'agriculture en Suisse ont été présentés lors d'une conférence qui s'est tenue à Grangeneuve le 16 octobre 2012. Ces résultats sont commentés au chapitre Aspects sociaux. L'enquête fait ressortir une image différenciée du rôle, du statut, des charges et de la vision de l'avenir des femmes dans l'agriculture. Les agricultrices sont très engagées, aussi bien dans l'exploitation qu'à l'extérieur. Leur charge de travail est élevée. Cependant, elles sont en majorité satisfaites de leur sort et envisagent leur avenir et celui de leur exploitation avec optimisme. L'étude met en évidence l'importance du rôle joué par les femmes dans l'évolution de l'agriculture au cours de ces dernières années. Elles ont contribué de manière décisive au changement dans l'agriculture. Leur engagement, leur volonté d'aller de l'avant et leur créativité constituent de précieux atouts pour l'avenir. De son côté, l'OFAG veut poursuivre plus intensément encore le dialogue sur les préoccupations des femmes dans l'agriculture, en particulier avec l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales.

Ces dernières années, les prix sur les marchés agricoles internationaux ont été soumis à de fortes fluctuations. Le prix des céréales et celui du soja ont ainsi fait un nouveau bond en avant au début du second semestre 2012. Cette année, l'offre mondiale ne couvrira pas la demande en raison des pertes de récolte dues à la sécheresse dans les principales régions de production, tel le Middle West américain. L'incertitude sur les marchés agricoles internationaux devrait perdurer. L'évolution conjoncturelle montre à quel point il est important de poursuivre les efforts pour maintenir la productivité de l'agriculture et en particulier, pour l'augmenter. La production agricole ne peut toutefois être durable que si elle préserve les ressources naturelles. La production de denrées alimentaires ne doit donc pas négliger les aspects écologiques, mais les intégrer: « intensif et écologique » est la devise du futur. L'efficacité de l'azote a pu être progressivement augmentée en Suisse au cours des vingt dernières années, ainsi qu'il ressort du chapitre « Ecologie ». Toutefois, l'objectif fixé qui était de réduire l'utilisation d'azote à un niveau écologiquement optimal n'a pas pu être atteint. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts. Cela vaut aussi pour d'autres aspects comme l'utilisation de l'énergie ou la préservation de la biodiversité. Comment la population suisse perçoit-elle l'agriculture et la politique agricole suisses? Une enquête Univox a été menée à ce sujet en 2012. Les résultats sont résumés au chapitre « Aspects sociaux » du présent rapport. Les citoyens suisses enquêtés ont une image positive de l'agriculture et sont disposés à la soutenir financièrement dans les proportions actuelles. Il est intéressant de constater qu'en 2012 la population est beaucoup plus favorable à une ouverture du marché à l'UE qu'elle ne l'était il y a trois ans, lors de la précédente enquête.

Dans l'immédiat, notre attention doit se concentrer sur la suite du débat parlementaire sur la Politique agricole 2014–2017. A l'issue de ce débat, il s'agira d'élaborer les dispositions d'exécution et, l'année prochaine, d'ouvrir une consultation sur une large base afin que les nouvelles conditions-cadre puissent être mises en œuvre dans les délais, en 2014. Par ailleurs, les questions tournant autour des ouvertures de marché resteront à l'ordre du jour. Œuvrer de diverses manières au développement d'un système agroalimentaire durable en Suisse fait partie de nos tâches permanentes. L'OFAG s'y emploiera activement.



Bernard Lehmann

Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture



1. Rôle et situation de l'agriculture

1.1 Economie

Pour pouvoir fournir les prestations que l'on attend d'elle, l'agriculture doit disposer d'une base économique suffisante. La présentation des incidences économiques de la politique agricole constitue de ce fait une partie importante du rapport. Elle fournit notamment des informations sur les résultats économiques des exploitations agricoles, l'évolution des structures, les interactions avec les autres secteurs de l'économie ainsi que sur les conditions prédominantes sur les différents marchés.

Ensuite la place économique de l'agriculture en tant que pan de l'économie nationale est présentée, des informations sur la production, la consommation, le commerce extérieur, les prix à la production et à la consommation sur les différents marchés, de même que sur la situation économique des exploitations individuelles et du secteur dans son ensemble sont fournies.



1.1.1 L'agriculture, partie intégrante de l'économie

1.1.1.1 Evolutions structurelles

L'analyse des structures dans l'agriculture se concentre sur le nombre d'exploitations et leur taille ainsi que sur le nombre de personnes qu'elles emploient. Les chapitres qui suivent donnent des indications sur les modifications de ces deux caractéristiques structurelles. Un nouveau chapitre présentant des données spécifiques à la situation des femmes dans l'agriculture est désormais intégré au rapport.

■ Exploitations

Au cours des onze premières années du nouveau millénaire, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 12 920 unités, soit de 1,8 % par an. Durant l'année sous revue, ce pourcentage a encore augmenté, pour atteindre 2,5 %. Le taux de recul en nette progression des exploitations s'explique par le fait qu'un nombre bien plus important de petites exploitations de la classe de grandeur 0 à 3 ha que dans les années précédentes ont cessé leur activité.

Tableau 1
Page A2

Evolution du nombre d'exploitations, par classe de grandeur et par région

Paramètre	Nombre d'exploitations			Variation annuelle en %	
	2000	2010	2011	2000–2011	2010–2011
Classe de grandeur					
0–3 ha	8 371	6 659	6 123	–2,8	–8,0
3–10 ha	18 542	12 655	12 159	–3,8	–3,9
10–20 ha	24 984	19 305	18 728	–2,6	–3,0
20–25 ha	7 244	6 761	6 641	–0,8	–1,8
25–30 ha	4 430	4 671	4 679	0,5	0,2
30–50 ha	5 759	7 050	7 208	2,1	2,2
> 50 ha	1 207	1 964	2 079	5,1	5,9
Région					
Région de plaine	31 612	26 297	25 575	–1,9	–2,7
Région des collines	18 957	16 221	15 872	–1,6	–2,2
Région de montagne	19 968	16 547	16 170	–1,9	–2,3
Total	70 537	59 065	57 617	–1,8	–2,5

Source : OFS

En ce qui concerne l'évolution selon les régions, le taux de diminution entre 2000 et 2011 a été aussi élevé en région de plaine qu'en région de montagne (1,9 %) et légèrement plus bas dans la région des collines (1,6 %). Durant l'année sous revue, ce taux a dépassé 2 % par an dans toutes les régions et a été le plus élevé en région de plaine (2,7 %).

Evolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel, par région

Paramètre	Nombre d'exploitations			Variation annuelle en %	
	2000	2010	2011	2000–2011	2010–2011
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	23 536	19 261	18 875	–2,0	–2,0
Région des collines	13 793	11 402	11 195	–1,9	–1,8
Région de montagne	11 910	10 771	10 543	–1,1	–2,1
Total	49 239	41 434	40 613	–1,7	–2,0
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	8 076	7 036	6 700	–1,7	–4,8
Région des collines	5 164	4 819	4 677	–0,9	–2,9
Région de montagne	8 058	5 776	5 627	–3,2	–2,6
Total	21 298	17 631	17 004	–2,0	–3,6

Source : OFS

Le taux de diminution des exploitations à plein temps entre 2000 et 2011 qui s'est élevé à 1,7 % par an a été dans l'ensemble un peu moins élevé que celui des exploitations à temps partiel qui a atteint 2 % par an. On constate cependant d'importantes différences entre les régions. Dans le cas des exploitations à titre principal, le taux de diminution a été deux fois plus élevé dans la région de plaine et dans celle des collines (2 % respectivement) que dans la région de montagne. Il en va différemment pour les exploitations à temps partiel : le recul de 3,2 % observé dans la région de montagne est de loin le plus marqué, suivi par la région de plaine (1,7 %) et la région des collines (0,9 %). Durant l'exercice sous rapport, le taux de recul des exploitations à temps partiel de la région de plaine et de celle des collines a été nettement plus élevé en comparaison sur plusieurs années, alors qu'il a été un peu moins marqué dans la région de montagne.

■ Main d'œuvre

La diminution du nombre d'exploitations agricoles a pour corollaire la réduction du nombre de personnes employées dans l'agriculture.

Evolution de la main-d'œuvre

Paramètre	Main-d'œuvre			Variation annuelle en %	
	2000	2010	2011	2000–2011	2010–2011
Main-d'œuvre familiale	165 977	136 209	133 566	–2,0	–1,9
dont :					
chefs d'exploitation	74 724	56 238	54 903	–2,8	–2,4
cheffes d'exploitation	2 346	2 827	2 714	1,3	–4,0
Main-d'œuvre non familiale	37 816	31 253	30 501	–1,9	–2,4
Total	203 793	167 462	164 067	–2,0	–2,0

Source : OFS

Au total, la main-d'œuvre a diminué d'environ 40 000 personnes entre 2000 et 2011. La diminution annuelle, de 2 %, a été légèrement plus élevée que celle du nombre des exploitations. Exprimé en pourcentage, la diminution de la main-d'œuvre familiale et de la main-d'œuvre non familiale est restée pratiquement aussi élevée, soit, en valeur absolue, 32 400 personnes de moins pour la main-d'œuvre familiale et 7 300 de moins pour la main-d'œuvre non familiale. En revanche, au cours des onze dernières années, on a constaté une augmentation du nombre des cheffes d'exploitation issues de la main-d'œuvre familiale.

Tableau 2
Page A2

■ Les femmes dans l'agriculture

Nous présentons ici pour la première fois des données sur les femmes actives dans l'agriculture et sur les exploitations qu'elles dirigent. Cette analyse sera désormais effectuée annuellement.

En 2011, 2 714 exploitations agricoles étaient dirigées par une femme, soit 4,7 % de la totalité des exploitations agricoles. Entre 2000 et 2011, le nombre d'exploitations agricoles dirigées par une femme a augmenté de 370 unités, soit de 1,3 % par an. Ce chiffre a atteint son niveau le plus haut en 2010 (2 827 exploitations), alors qu'on a enregistré un recul en 2011 (2 714 exploitations).

Evolution du nombre d'exploitations dirigé par une femme, par classe de grandeur et par région

Paramètre	Nombre d'exploitations dirigées par une femme			Variation annuelle en %	
	2000	2010	2011	2000–2011	2010–2011
Classe de grandeur					
0–3 ha	654	666	578	–1,1	–13,2
3–10 ha	1 116	1 092	1 053	–0,5	–3,6
10–20 ha	418	719	704	4,9	–2,1
20–25 ha	59	136	152	9,0	11,8
25–30 ha	36	83	97	9,4	16,9
30–50 ha	52	109	109	7,0	0,0
> 50 ha	11	22	21	6,1	–4,5
Région					
Région de plaine	924	1 111	1 042	1,1	–6,2
Région des collines	580	725	715	1,9	–1,4
Région de montagne	842	991	957	1,2	–3,4
Total	2 346	2 827	2 714	1,3	–4,0

Source : OFS

Les exploitations dirigées par des femmes sont surreprésentées dans la classe de grandeur jusqu'à 10 ha par rapport à l'ensemble des exploitations, alors que dans les classes de grandeur à partir de 10 ha, elles sont au contraire sous-représentées. Cela signifie aussi que sur la totalité des exploitations, celles dirigées par des femmes sont en moyenne plus petites. On observe toutefois, également pour les exploitations dirigées par des femmes, une évolution vers des classes de grandeur plus importante (plus d'hectares).

En 2011, la répartition de ces exploitations par région était semblable à celle des autres exploitations. Dans la région de plaine, la part d'exploitations dirigées par une femme (38 %) est un peu moins élevée que pour l'ensemble des exploitations (44 %); dans la région des collines, la différence est minime (respectivement 26 % contre 28 %) et dans la région de montagne, cette part est légèrement plus élevée (35 % contre 28 %).

Evolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel dirigées par des femmes, par région

Paramètre	Nombre d'exploitations dirigées par une femme			Variation annuelle en %	
	2000	2010	2011	2000–2011	2010–2011
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	331	571	541	4,6	–5,3
Région des collines	175	298	287	4,6	–3,7
Région de montagne	211	418	410	6,2	–1,9
Total	717	1 287	1 238	5,1	–3,8
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	593	540	501	–1,5	–7,2
Région des collines	405	427	428	0,5	0,2
Région de montagne	631	573	547	–1,3	–4,5
Total	1 629	1 540	1 476	–0,9	–4,2

Source : OFS

Dans le cas des exploitations dirigées par des femmes, la répartition entre exploitations à plein temps et exploitations à temps partiel est autre que pour les exploitations dirigées par des hommes. Alors que plus des deux tiers des exploitations dirigées par un homme sont des exploitations à plein temps, c'est le cas pour moins de la moitié de celles dirigées par une femme. Entre 2000 et 2011, ce rapport a toutefois évolué clairement en faveur des exploitations à temps plein.

Evolution du nombre de femmes occupées dans l'agriculture

Paramètre	Main-d'œuvre			Variation annuelle en %	
	2000	2010	2011	2000–2011	2010–2011
Main-d'œuvre familiale	64 292	51 391	50 617	–2,2	–1,5
dont cheffes d'exploitation	2 346	2 827	2 714	1,3	–4,0
Main-d'œuvre non familiale	10 340	9 873	9 542	–0,7	–3,4
dont main-d'œuvre CH	6 786	5 528	5 307	–2,2	–4,0
dont main-d'œuvre étrangère féminine	3 554	4 345	4 235	1,6	–2,5
Nombre total de femmes	74 632	61 264	60 159	–1,9	–1,8

Source : OFS

En 2011, les 60 159 femmes occupées dans l'agriculture représentaient un tiers de tous les actifs de l'agriculture. Entre 2000 et 2011, le nombre des femmes actives dans ce secteur a diminué au total de 14 500 personnes. Ce recul a été proportionnellement à peu près aussi élevé que pour l'ensemble des actifs agricoles. Le recul enregistré chez les femmes concerne en majeure partie celles qui sont occupées en tant que main-d'œuvre familiale. Alors que le nombre des femmes occupées en tant que main-d'œuvre familiale a diminué de 13 700 personnes (–21,3 %), il a diminué de 800 personnes (–7,7 %) chez les femmes occupées en tant que main-d'œuvre non familiale.

En 2010, une enquête complémentaire, qui a également recensé certaines données sur les femmes cheffes d'exploitation et sur les épouses de chefs d'exploitation, a été menée par l'OFS dans le cadre du recensement des exploitations agricoles.

Formation professionnelle des cheffes d'exploitation

Paramètre	2010
	Part en %
Expérience uniquement pratique	64
Formation de base complète (certificat fédéral de capacité)	23
Formation plus poussée (examen professionnel, haute école spécialisée, école polytechnique)	13

Source : OFS

On constate que près des deux tiers des cheffes d'exploitation questionnées ont indiqué n'avoir qu'une « expérience pratique ». 13 % des cheffes d'exploitation ont suivi une formation plus poussée.

Si l'on compare les femmes cheffes d'exploitation avec la catégorie femmes d'agriculteurs, il s'avère que les cheffes d'exploitation ont en moyenne quatre ans de plus (51 contre 47 ans) et que la majorité d'entre elles sont seule propriétaire de l'exploitation (70 % contre 3 %). 30 % de cheffes d'exploitation se définissent en tant que copropriétaires et 16 % chez les épouses d'agriculteurs.

Le temps de travail hebdomadaire (sans les travaux ménagers) effectué dans l'exploitation est en moyenne de 40 heures chez les cheffes d'exploitation, soit 13 heures de plus que chez les épouses d'agriculteurs. En ce qui concerne l'emploi hors de l'exploitation, les cheffes d'exploitation travaillent jusqu'à 22 heures par semaine à l'extérieur, soit 5 heures de plus que les épouses d'agriculteurs.



1.1.1.2 Paramètres économiques

■ Valeur ajoutée brute

Au cours de l'année sous revue, l'économie suisse a créé une valeur ajoutée brute de 555 milliards de francs, c'est-à-dire 12 milliards de francs ou 2,2 % de plus que l'année précédente. La part revenant au secteur primaire s'est située à 0,8 %, dont presque neuf dixièmes provenaient de l'agriculture.

Evolution de la valeur ajoutée brute dans les trois secteurs économiques

Indications en prix courants

Secteur	2000	2009	2010 ²	2011 ²	Part 2011	Variation 2009/11
	en mio. de fr.				en %	en %
Secteur primaire	5 408	4 512	4 336	4 308	0,8	-4,5
dont agriculture selon CEA	4 823	4 035	3 827 ¹	3 835 ³	0,7	-5,0
Secteur secondaire	107 378	135 850	142 041	145 346	26,2	7,0
Secteur tertiaire	293 177	384 053	396 632	405 286	73,0	5,5
Total	405 963	524 415	543 009	554 940	100,0	5,8

Remarque : En raison de la révision partielle des Comptes nationaux de juin 2012, les séries temporelles des agrégats du présent tableau ont toutes été modifiées.

1 résultats semi-définitifs

2 résultats provisoires

3 estimation

Source : OFS

■ Commerce extérieur

Pendant l'année sous revue, le commerce extérieur suisse a confirmé les bons résultats de 2010 : les importations et les exportations, respectivement de 183,7 milliards de francs et de 207,9 milliards de francs, ont augmenté de 0,3 % et de 2,3 % par rapport à l'année précédente. La balance commerciale s'est clôturée en 2011 par un excédent d'exportation de 24,2 milliards de francs, ce qui correspond à 4 milliards de francs de plus qu'en 2010.

Evolution du commerce extérieur

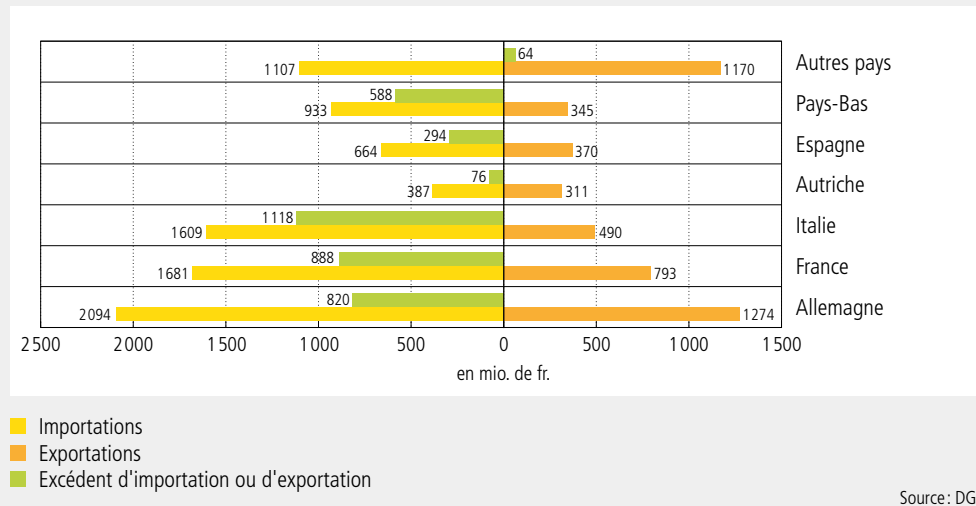
	2000/02	2009	2010	2011	2000/02-11
	en milliards de fr.				%
Total des importations	137,2	168,8	183,1	183,7	33,9
Produits agricoles	8,5	11,5	11,5	11,4	34,1
dont en provenance de l'UE 27	6,4	8,9	8,8	8,5	32,8
Total des exportations	137,0	187,2	203,3	207,9	51,8
Produits agricoles	3,5	7,5	7,8	7,8	122,9
dont à destination de l'UE 27	2,5	4,8	4,8	4,8	92,0

Source : DGD

Le commerce des produits agricoles a connu dans l'ensemble une évolution favorable au cours de l'année sous revue. Par rapport à 2010, les importations ont légèrement reculé en termes de valeur commerciale et les exportations ont pu être maintenues au niveau de l'année précédente. En 2011 aussi, la balance commerciale s'est clôturée sur un excédent d'importation de 3,6 milliards de francs pour les produits agricoles, mais celui-ci a encore diminué par rapport à 2010 et n'a jamais été aussi bas.

En 2011, 74 % des importations de produits agricoles provenaient de l'UE, et 61 % des exportations étaient destinées à l'UE. Par comparaison avec 2010, les importations en provenance de l'UE ont reculé de 0,3 milliard de francs et les exportations vers l'UE sont restées stables. En 2011 toujours, la balance commerciale avec l'UE pour les produits agricoles s'est soldée par un excédent d'importation de 3,7 milliards de francs.

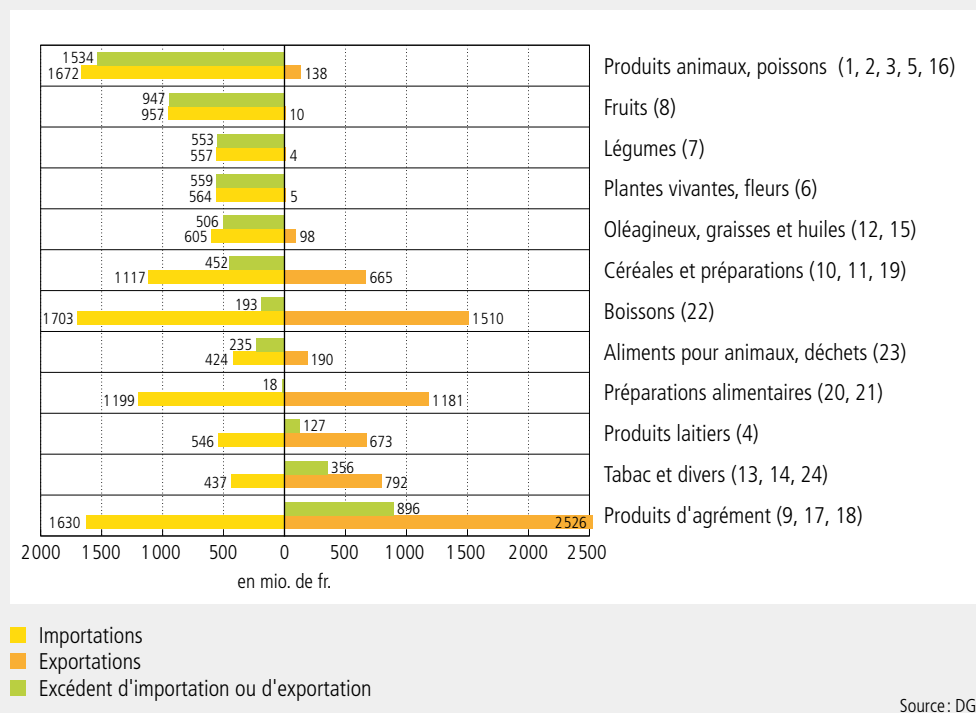
Commerce extérieur de produits agricoles avec l'UE 2011



En termes de valeurs, durant l'exercice écoulé, la Suisse a importé des produits agricoles principalement d'Allemagne, mais aussi de France et d'Italie. Presque deux tiers de l'ensemble des importations depuis l'UE provenaient de ces trois pays. En termes de valeurs, une bonne moitié des exportations vers l'UE, était destinée en 2011 à l'Allemagne, à la France et à l'Italie.

En 2011, la balance commerciale avec des Etats membres de l'UE, pays voisins ainsi qu'avec l'Espagne et les Pays-Bas, s'est clôturée par des excédents d'importation. C'est avec l'Italie que la balance du commerce a été le plus désavantageuse pour la Suisse. La balance du commerce avec l'Autriche est beaucoup plus équilibrée. Avec les autres pays membres de l'UE, la balance commerciale suisse de 2011 s'est soldée par un excédent d'exportation de 64 millions de francs.

Importations et exportations de produits agricoles et produits transformés par catégorie de produits 2011



Durant l'année sous revue, la Suisse a surtout importé des boissons, des produits d'origine animale (poissons compris), des produits d'agrément (café, thé, épices), ainsi que des préparations alimentaires. En termes de valeurs, les importations de boissons se composent d'environ 60 % de vin, 16 % d'eau minérale et près de 13 % de spiritueux. De toutes les importations figurant dans la catégorie « produits animaux », 40 % environ peuvent être attribués au secteur de la viande, 30 % au secteur des poissons et les 30 % restants au secteur des préparations à base de viande et des conserves de viande.

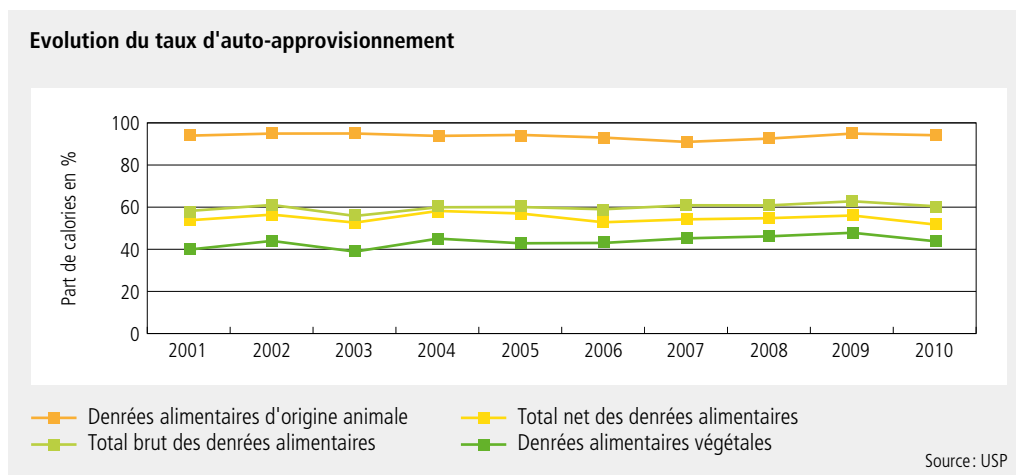
Comme en 2010, les produits d'agrément et les boissons ont figuré en tête des exportations en 2010, suivis par les préparations alimentaires, ainsi que par les produits des catégories « Tabac et divers » et par les produits laitiers. La catégorie « produits d'agrément » comprenait principalement du café, pour un montant de 1 537 millions de francs (2010 : 1 282 millions de francs) ainsi que du chocolat et d'autres préparations alimentaires contenant du cacao, pour un montant de 750 millions de francs (2010 : 773 millions de francs). La majeure partie des denrées alimentaires exportées concernait les préparations alimentaires, les extraits de café, les soupes et les sauces.

La balance commerciale par catégorie de produits a affiché en 2011 un excédent d'importation, surtout pour les produits d'origine animale, poissons compris (−1 534 millions de fr.) et fruits (−947 millions de fr.). L'excédent d'importation est nettement moins élevé pour les boissons (−193 millions de fr.). En 2011, des excédents d'exportation ont été enregistrés pour les produits d'agrément, les produits de la catégorie « Tabac et divers » et les produits laitiers.

■ Taux d'autosuffisance

Le taux d'autosuffisance représente la part de la production indigène à la consommation totale du pays. On distingue le taux d'autosuffisance brut et le taux d'autosuffisance net, ce dernier tenant compte du fait qu'une partie de la production indigène repose sur l'importation d'aliments pour animaux.

Tableau 14
Page A13



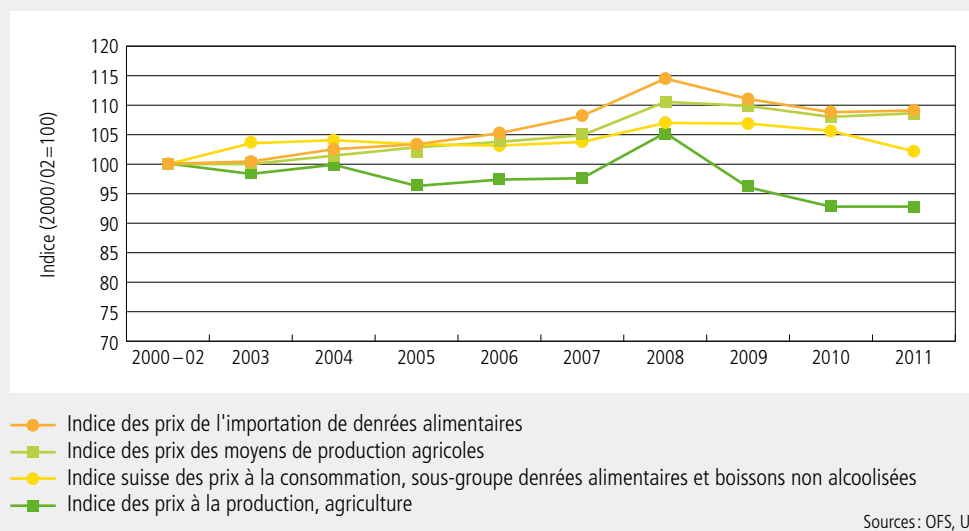
La production animale est le pilier principal de l'agriculture suisse, ce qui explique le taux d'autosuffisance plutôt élevé dans ce domaine. En 2010, la part indigène de produits d'origine animale était de 94,0 %, soit d'environ 1 % de moins qu'en 2009 (95,2 %). La part indigène de produits végétaux a elle aussi baissé, à savoir de près de 4 % par rapport à 2009, pour passer à 43,7 %. Au total, le taux d'autosuffisance a atteint 60,4 % en 2010, soit 3 % de moins qu'en 2009 (63,3 %). Le taux d'autosuffisance net était de 52,5 % en 2010, soit de 3,5 % plus bas qu'en 2009.

■ Evolution des indices des prix

L'indice des prix à la production s'est légèrement infléchi pour les produits agricoles durant la période entre 2000/02 et 2007. Après une brève remontée en 2008 où il atteint 105,3 %, l'indice a de nouveau nettement chuté durant les deux années suivantes. Durant l'exercice sous revue, il s'est stabilisé à son niveau de 2010 (92,8 %).

A l'inverse de l'indice des prix à la production, les autres indices ont progressé depuis 2000. L'indice suisse des prix à la consommation a augmenté de 7,0 % pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons » entre les années 2000/2002 et 2008. Il a reculé depuis. En 2011, l'indice se situait à 102,2 %, soit 3,2 points plus bas qu'en 2010.

Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les aliments pour animaux, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



L'indice des prix des moyens de production agricoles a régulièrement progressé jusqu'en 2008 pour s'établir à 110,6 % en 2008. Il a légèrement baissé ces deux dernières années retombant à 108,0 %. On a observé de nouveau une légère tendance à la reprise au cours de l'exercice écoulé (108,6 %). L'indice peut être réparti entre les moyens de production d'origine agricole (semences, aliments pour animaux) et les autres moyens de production. En 2011, l'indice a progressé dans ces deux domaines, et un peu plus dans le deuxième, du fait que ce sont surtout les prix de l'énergie, des lubrifiants et des engrais qui ont augmenté.

L'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires a progressé jusqu'en 2008, pour atteindre 114,5 %. Après être retombé à 108,9 % en 2010, il a légèrement remonté durant l'année sous revue (109,1 %).

1.1.1.3 Dépenses de la Confédération

■ Dépenses pour l'agriculture et l'alimentation

Le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) a été introduit en 2007. Dans la présentation des comptes, le changement de système a notamment entraîné des modifications dans les dépenses par domaine d'activité, lesquelles ne peuvent donc plus être comparées avec celles des années précédentes. La série a cependant été recalculée depuis 2004 (cf. graphique).

En ce qui concerne les mesures de politique agricole, il n'y a pas eu de changements notables durant l'année sous revue. Les dépenses pour l'agriculture et l'alimentation se sont montées à 3 663 millions de francs, soit pratiquement autant qu'en 2010. Elles arrivent en sixième position après la prévoyance sociale (20 557 millions de francs), les finances et les impôts (9 954 millions de francs), les transports (8 062 millions de francs), la recherche et la formation (6 509 millions de francs) et la défense nationale (4 533 millions de francs). Les dépenses totales de la Confédération se sont élevées à 62 333 millions de francs en 2011, ce qui représente une augmentation de 3 milliards de francs par rapport à 2010.

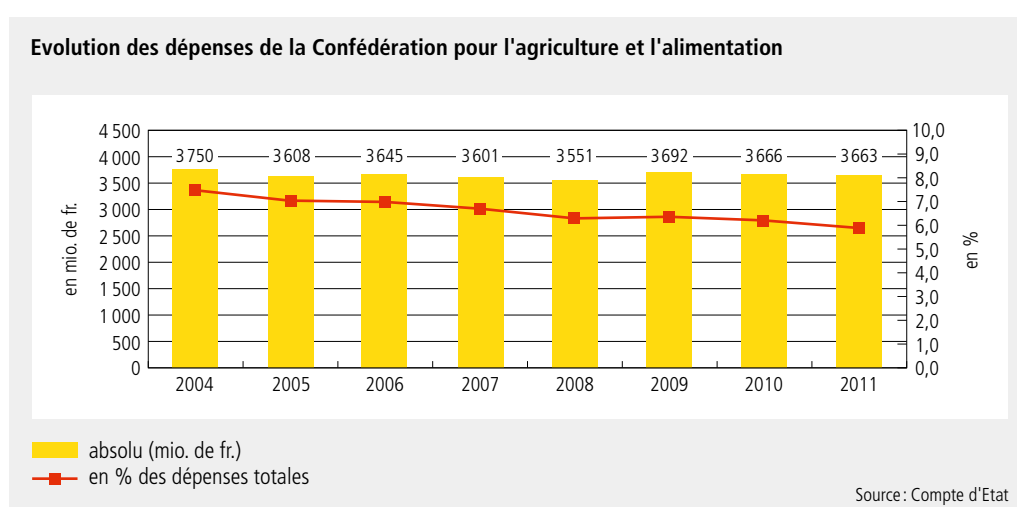


Tableau 52
Page A58

La part de l'agriculture et de l'alimentation aux dépenses totales de la Confédération s'est élevée à 5,9 % en 2011.

Dans le domaine Production et ventes, les dépenses ont été de près de 13 millions de francs plus élevées qu'en 2010. Cette hausse s'explique par le fait que fin 2010, le Parlement avait décidé de renoncer d'intégrer dans le budget 2011 la baisse des suppléments pour le lait proposée par le Conseil fédéral. Le crédit alloué à cet effet a été fixé de façon à continuer de verser 15 ct. par kg de lait transformé en fromage. En raison de l'augmentation des quantités de lait produites, ce crédit a été rehaussé de 3 millions de francs par rapport à l'année précédente et a été également épuisé. Les mesures d'allégement du marché pour le bétail de boucherie et la viande ont également entraîné une hausse des dépenses (+2,3 mio de fr.). En production végétale, la surface en betteraves sucrières et par conséquent les dépenses servant à financer les contributions spécifiques à la culture des champs, qui avaient reculé, ont de nouveau augmenté en 2010 (+2,8 millions de francs). En culture maraîchère, un crédit supplémentaire de 2,9 millions de francs a servi à indemniser les producteurs de concombres et de tomates pour les pertes subies en raison de la crise EHEC et, enfin, la mise en valeur des fruits a exigé un investissement supplémentaire de 1,7 million de francs.

Evolution des dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	en mio. de fr.					
Production et ventes	606	548	536	471	428	441
Paiements directs	2 553	2 596	2 546	2 742	2 769	2 795
Amélioration des bases de production	201	175	184	170	172	135
Autres dépenses	285	282	285	308	297	293
Total agriculture et alimentation	3 645	3 601	3 551	3 692	3 666	3 663

Remarque : l'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons annuelles.

Sources: Compte d'Etat, OFAG

La Confédération a dépensé pendant l'année sous revue 26 millions de francs de plus qu'en 2010 pour les paiements directs. Alors que les paiements directs généraux sont restés au même niveau, les paiements directs écologiques ont augmenté. Le nombre plus élevé des bénéficiaires de contributions écologiques explique pour moitié cette augmentation. De plus, les programmes de bien-être des animaux ont nécessité l'apport de près de 9 millions de francs supplémentaires et les dépenses au titre des mesures et programmes régionaux (OQE, protection des eaux, protection des ressources naturelles) se sont accrues de 3,7 millions de francs.

Les dépenses dans le domaine de l'amélioration des bases de production ont baissé de 37 millions de francs en 2011, principalement en raison de la réduction des crédits d'investissement (CI) dont le montant total est passé de 47 à 13 millions de francs. Cette réduction est due à la correction non proportionnelle du renchérissement dans le domaine de dépenses « agriculture et alimentation » opérée dans le cadre du programme de consolidation 2011/2013. Les économies exigées en 2011 n'ayant pas pu être réalisées au niveau des paiements directs en raison de certaines dispositions légales, ce sont les CI qui ont été réduits. Cette situation a conduit à la constitution de listes d'attente dans les cantons et au report de projets d'investissement.

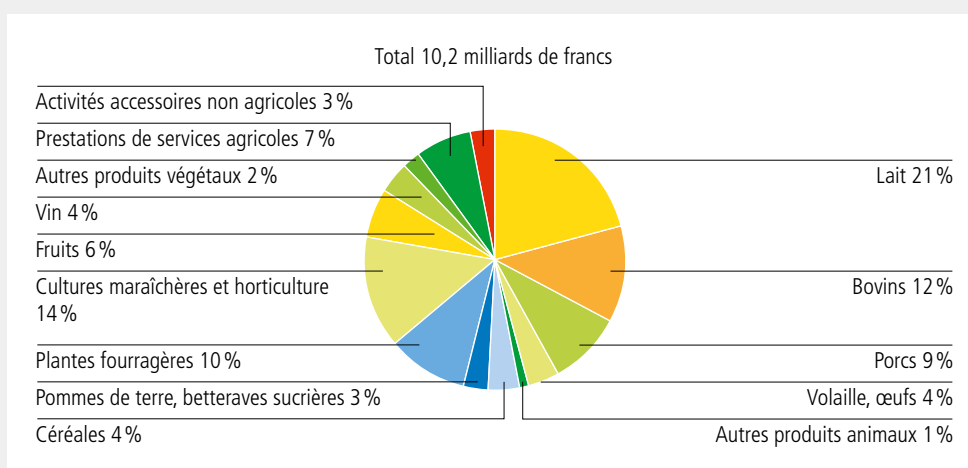
Le poste « Autres dépenses » a connu une baisse de près de 4 millions de francs, qui s'explique essentiellement de deux manières : d'une part, les dépenses au titre des allocations familiales ont été réduites de quelque 7 millions de francs. Par ailleurs les dépenses enregistrées des stations de recherche Agroscope au titre de l'exécution des mesures et des contrôles ont augmenté de 4 millions de francs. Or, ces dernières n'ont pas engendré de charges effectives supplémentaires pour les finances fédérales. A partir de 2011, les dépenses d'Agroscope financées par des tiers sont recensées pour la première fois ce qui accroît d'autant les dépenses du compte d'Etat.

1.1.2 Marchés

En 2011, le temps n'a pas suivi le cours normal des saisons. En effet, après un hiver avec de faibles précipitations, le printemps s'est caractérisé par des températures estivales et une sécheresse persistante, tandis que le début de l'été a été plutôt frais et humide. C'est seulement à l'automne que le baromètre a recommencé à grimper. En dépit d'un printemps sec, les récoltes de céréales ont été bonnes. Celles de pommes de terre ont été, quant à elles, excellentes d'un point de vue quantitatif. Les récoltes ont également été qualitativement bonnes pour l'arboriculture fruitière et la viticulture. Fin mai, le marché des légumes a été marqué par la crise de la bactérie EHEC. Pendant l'année sous revue, la production végétale représentait dans l'ensemble 42 % de la valeur de la production totale de l'agriculture suisse, ce qui correspond à une augmentation de 0,6 % par rapport à 2010.

La production animale a constitué 47 % de la valeur de production de l'agriculture, qui était comparable à celle de 2010. La surproduction persistante de porcs de boucherie a maintenu sous pression un marché déjà tendu. Cette offre excédentaire a eu des conséquences négatives sur les prix pratiqués en 2011. Au cours de l'année sous revue, les prix ont connu une baisse de 6,7 % alors qu'ils avaient déjà chuté de 11,7 % en 2010. La situation ne s'est pas non plus détendue sur le marché du lait. Les prix ont néanmoins été légèrement plus élevés qu'en 2010 tout au long de l'année.

Ventilation du secteur agricole en 2011



Source: OFS

Tableau 15
Page A14

La part de la production comprenant les prestations de service agricoles (travaux spécialisés dans les domaines de la culture des champs et de l'élevage) et les activités accessoires non agricoles n'a, dans l'ensemble, pratiquement pas changé par rapport à l'année précédente et représentait 10 % de la valeur totale de la production. La valeur de production de l'ensemble du secteur s'est montée en 2011 à 10,16 milliards de francs, soit une légère augmentation de 0,8 % par rapport à 2010.

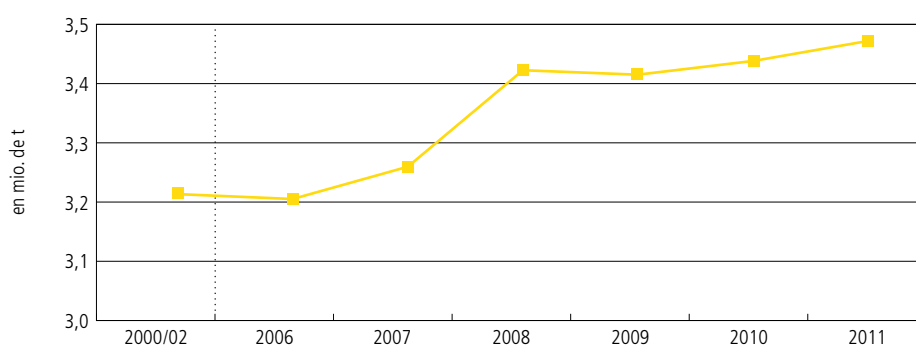
1.1.2.1 Lait et produits laitiers

Pour le moment, la place économique suisse reste dans une large mesure épargnée par les répercussions de l'affaiblissement conjoncturel en Europe. En raison de la force du franc suisse, la vente de produits laitiers à l'étranger est devenue plus difficile au cours de l'année sous revue. Les mesures de promotion des ventes prises par la branche ont entraîné une augmentation au-dessus de la moyenne des exportations de beurre et de crème par rapport à 2011. De janvier à mai 2012, les exportations de fromage à pâte dure ont également progressé de plus de 900 tonnes par rapport à l'année dernière, en dégagant cependant une valeur marchande moindre. Cette amélioration s'est répercutée de manière positive sur le prix à la production pour le lait, dont la hausse est toutefois restée modérée en raison du niveau élevé de la production laitière.

■ Production: livraisons de lait toujours importantes

La production totale de lait s'est élevée en 2011 à 4,15 millions de tonnes, dont environ 677 000 tonnes ont été utilisées pour la propre consommation ou pour l'alimentation des animaux de l'exploitation. Par rapport à l'année précédente, les livraisons totales de lait – comprenant celles de la zone franche genevoise (lait de zone) et de la Principauté de Liechtenstein (FL) – ont augmenté de 1 % pour atteindre 3,472 millions de tonnes. La production de fromage et de beurre a légèrement crû tandis que la production de lait de consommation et de poudre de lait a reculé.

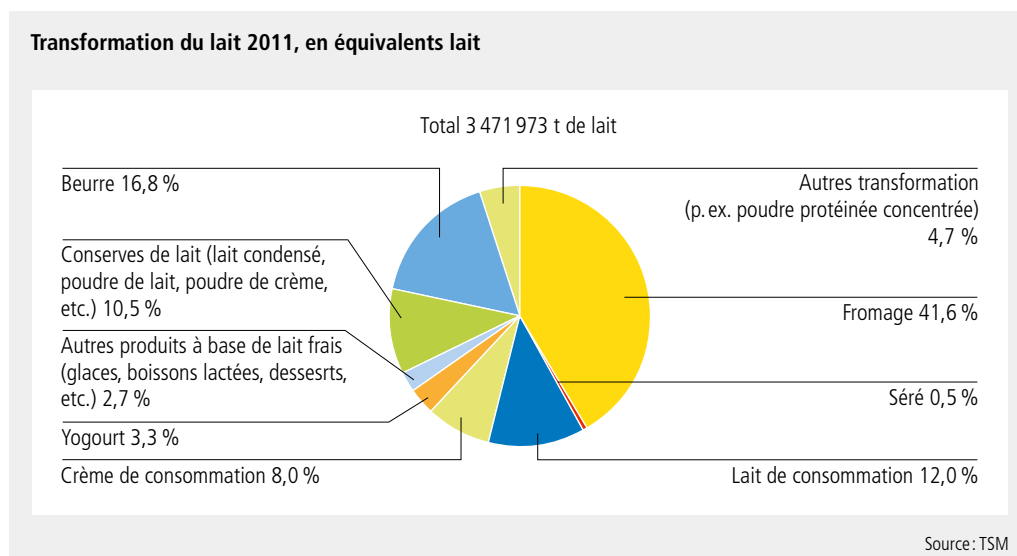
Evolution des livraisons de lait (y c. lait de zone et FL)



Source: TSM

■ Mise en valeur : augmentation de la production de fromage et de beurre

La production des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. Ainsi, dans la production de fromage, on ajoutera ou on enlèvera de la matière grasse au lait en fonction de la teneur en matière grasse voulue par la sorte de fromage à produire. Afin de tenir compte de ces différences, la quantité de lait commercialisé utilisé pour la transformation est mesurée d'après la teneur du lait et indiquée sous forme d'équivalents lait (EL). Un EL correspond à 73 g de protéines ou de matières grasses, ce qui représente en moyenne un kilo de lait contenant 33 g de protéines et 40 g de matière grasse. L'EL sert ainsi de référence pour le calcul de la quantité de lait contenue dans un produit laitier. Comme les années précédentes, près de 42 % de l'EL ont servi à la production de fromage et de séré, qui représente ainsi le principal mode de transformation.



En 2011, la production de fromage a augmenté de 350 tonnes par rapport à 2010, atteignant 181 674 tonnes. Avec un total de 67 828 tonnes représentant une part de 37,7 %, le fromage à pâte dure reste en tête de la production. Celle-ci a toutefois reculé de 1 937 tonnes. Des augmentations de production relativement importantes ont été enregistrées pour les fromages à pâte mi-dure (2,2 % ou 1 292 t) et les fromages frais (4,6 % ou 2 050 t). Le Gruyère AOC et l'Emmentaler AOC atteignent, avec respectivement 28 700 tonnes et 28 200 tonnes, les chiffres de production les plus élevés. Ils sont suivis de la mozzarella, dont la production de 20 500 tonnes durant l'année sous revue correspond à une hausse de presque 9 %, soit le taux de croissance le plus important enregistré.

La production de poudre de lait et de lait condensé a diminué de quelque 900 tonnes ou 1,5 % par rapport à l'année précédente, et ce malgré le volume soutenu des livraisons de lait. Il est toutefois à noter que ce fléchissement provient exclusivement de la diminution de la production de poudre de lait maigre. Du fait du niveau élevé des livraisons de lait, la production de crème de consommation, convertie en EL, s'est notablement accrue de 8 % tandis que la production de beurre calculée en EL a augmenté de 1,3 %. Cette progression est vraisemblablement imputable aux mesures de promotion des exportations et aux efforts déployés par les utilisateurs pour transformer la matière grasse du lait de manière plus rentable. S'inscrivant à 49 069 tonnes, la production de beurre a dépassé de 558 tonnes celle de 2011, et même de 17 % la moyenne des années 2000/02. La production de yogourt, d'environ 139 000 tonnes, a affiché un léger recul (-2 000 t). En revanche, la production de boissons lactées a crû de 3 000 tonnes, pour atteindre 68 726 tonnes.

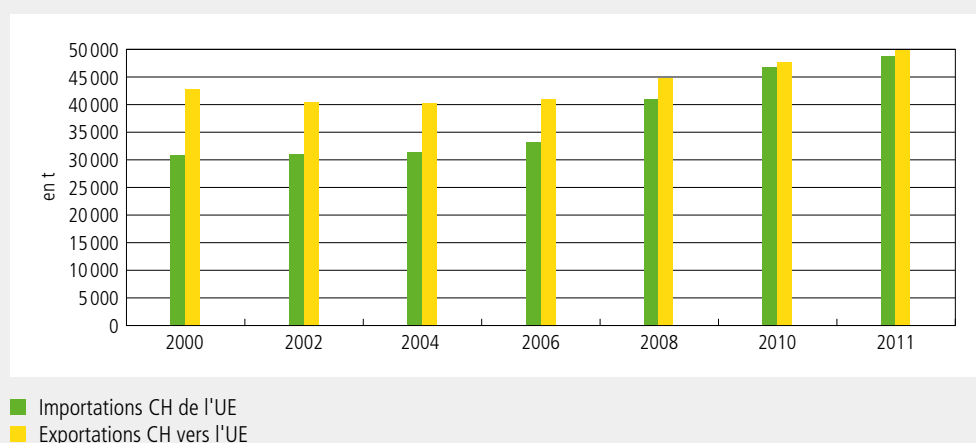
■ Commerce extérieur : balance commerciale toujours positive

La balance commerciale du lait et des produits laitiers a également été positive en 2011. Si les quantités exportées de fromage, de poudre de lait, de beurre et de crème se sont avérées supérieures aux quantités importées, les exportations de yogourt ont fortement diminué pour s'inscrire à 5 190 tonnes (−1 715 t), tandis que les importations ont enregistré une progression de 780 tonnes, passant à 11 415 tonnes. La cherté du franc a probablement joué un rôle non négligeable dans la réduction des exportations.

Durant l'exercice, les exportations de fromage ont augmenté de 2,8 % pour atteindre 60 060 tonnes, tandis que les importations ont augmenté de 4,1 %, à 48 872 tonnes. En termes de valeur, les exportations de fromage durant l'année 2011 ont représenté 526 millions de francs et les importations 300 millions de francs. La Suisse a exporté environ 50 000 tonnes (83 %) de fromage vers les pays de l'UE, l'Allemagne et l'Italie étant les principaux acheteurs avec respectivement 24 706 tonnes et 12 561 tonnes. Il convient cependant de noter qu'après son exportation dans un pays déterminé de l'EU, le fromage est souvent revendu dans d'autres Etats membres, si bien que les statistiques douanières doivent être appréciées en conséquence. La quantité exportée dans l'UE a crû de pas moins de 2 300 tonnes par rapport à 2010. Comme les années précédentes, les fromages à pâte dure ont constitué la plus grande part des exportations de fromage (33 865 t). L'Emmentaler est le favori des consommateurs étrangers et a atteint un volume d'exportation de 17 412 tonnes. Il a pour la plus grande part (48 %) trouvé des débouchés en Italie. Le Gruyère AOC, dont 2 600 tonnes ont été vendues aux Etats-Unis, a été le fromage le plus demandé dans les pays d'outre-mer.

La quasi-totalité du fromage importé (48 872 t) provenait de l'UE, et à nouveau principalement d'Italie (18 172 t), de France (13 206 t) et d'Allemagne (11 121 t). Le volume des importations s'est accru de 17 785 tonnes par rapport à la moyenne des années 2000/02 et de 1 890 tonnes par rapport à 2010. Le fromage frais, avec 18 054 tonnes, et le fromage à pâte molle, avec 8 677 tonnes, ont constitué la majeure partie des importations. Alors que les importations de fromage à pâte dure sont restées pratiquement inchangées, à 7 485 tonnes, la tendance à la hausse s'est poursuivie pour les fromages à pâte molle et à pâte mi-dure, qui ont affiché une progression respective de 6,0 % (486 t) et de 5,0 %, à 7 479 t. Les consommateurs suisses apprécient toujours autant le fromage frais étranger ; 18 054 t ont été importées ce qui représente une hausse de 3,0 %. Les fromages frais importés provenaient principalement d'Italie, avec 7 508 tonnes, tandis que les fromages à pâte molle provenaient pour 5 200 tonnes ou 60 % d'entre eux de France. Les importations de fromage fondu (fromage destiné à l'industrie alimentaire) ont elles aussi augmenté pour atteindre 3 679 tonnes, soit un accroissement de 19,9 %.

Commerce de fromage Suisse-UE



En 2011, la production de beurre indigène a dépassé la consommation. En forte croissance, principalement en raison du niveau élevé des livraisons de lait et des problèmes d'écoulement de certaines sortes de fromage, elle a atteint 48 989 tonnes (+478 t). Vu cette situation et vu le faible volume du contingent tarifaire partiel pour le beurre, les importations ne se sont élevées qu'à 252 tonnes.

Du fait des mesures d'allègement en vigueur dans la branche, 5 512 tonnes de beurre, soit 1 400 tonnes de plus qu'en 2010, ont été exportées. Les exportations de crème ont également progressé de près de 1 000 tonnes, passant à 3 800 tonnes.

■ Consommation : stabilité

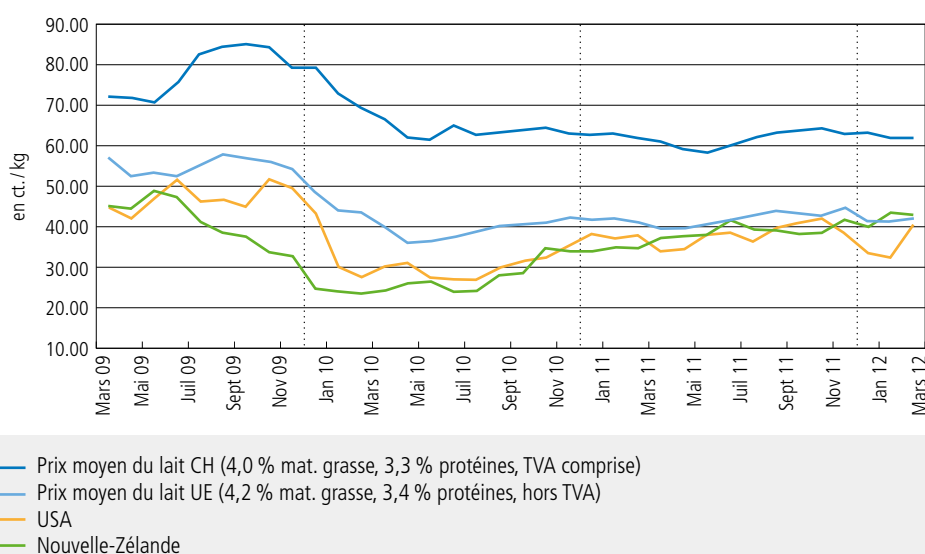
On constate depuis plusieurs années que la consommation de lait et de produits laitiers par habitant fluctue très peu. Atteignant 21,4 kg par personne, la consommation de fromage s'est ainsi maintenue au même niveau que l'année dernière. La consommation de yogourt par personne a, pour sa part, légèrement augmenté (0,1 kg) pour s'établir à 18,3 kg, tandis que la consommation de boissons lactées a crû de 0,4 kg, passant à 8,6 kg par personne.

■ Prix à la production : la pression se maintient

Contrairement aux années précédentes, le prix moyen du lait à la production s'est redressé. En hausse de 1,44 %, il a atteint en moyenne 62.67 ct./kg, soit env. 0.89 centimes de plus qu'en 2010.

L'économie laitière suisse est fortement liée aux marchés étrangers car le commerce de fromage avec l'UE, entre autres, est complètement libéralisé. De ce fait, le prix moyen obtenu par les producteurs est influencé par l'évolution des prix internationaux et en particulier par les possibilités de débouchés dans l'UE. Comme en 2010, la différence de prix du lait entre la Suisse et l'UE était en moyenne de 20 ct./kg durant l'année sous revue, soit environ 5 ct./kg de moins qu'en 2009. Cette situation favorable n'a cependant pas eu d'incidence sur les prix à la production car la quantité exportée a été écoulee à une valeur marchande moyenne inférieure en raison de la force du franc.

Comparaison des prix du lait Suisse / International 2009 – printemps 2012



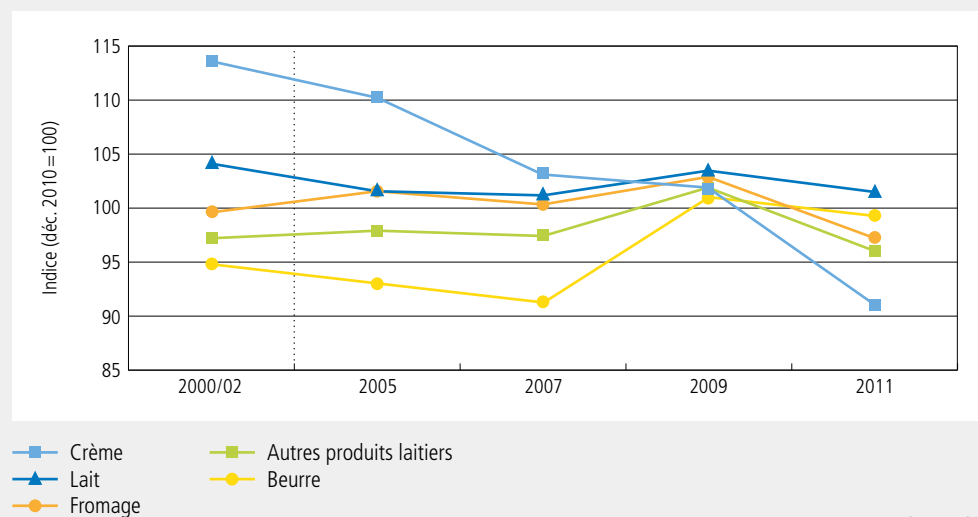
Sources : OFAG, www.milkprices.nl

■ Prix à la consommation : tendance au recul

Les prix à la consommation du lait et de la plupart des produits laitiers ont en moyenne reculé durant l'année sous revue. Des hausses sporadiques par rapport à l'année précédente ont été enregistrées pour des produits laitiers frais. La majorité des autres sortes de fromage ont en revanche vu leur prix au consommateur baisser en 2011. Le kilo d'Emmentaler AOC ne coûtait plus en magasin que 17.99 francs (−2.29 fr./kg), le Gruyère AOC 20.06 francs (−0.57 fr./kg) et le Sbrinz AOC 22.75 fr./kg (−1.23 fr./kg).

Le niveau élevé de la production de beurre a conduit durant l'année sous revue à une diminution des prix à la consommation. Le prix du beurre de cuisine (« Le Beurre ») s'élevait ainsi à 3.06 francs par 250 g (−5 ct.). Le prix des yogourts est, quant à lui, resté inchangé, à 0.64 franc par gobelet, tandis qu'en ce qui concerne la crème de consommation, des baisses pouvant aller jusqu'à 35 centimes par litre ont été observées.

Indices des prix à la consommation pour le lait et les produits laitiers



1.1.2.2 Animaux et produits d'origine animale

En 2011, les éleveurs ont connu pour la troisième fois consécutive une année difficile au plan économique, même si la tendance semble s'infléchir. Les prix moyens à la production ont baissé de 6 % pour les porcs et de 2 % pour les vaches par rapport à 2010. Ceux de la viande d'agneau ont progressé de 10 %, et les producteurs sont parvenus à augmenter les prix de la viande de bœuf de 1,5 % par rapport à l'année précédente. La production de viande dépassé de 3 000 t celle de 2010. Les importations de viande et de produits à base de viande ont augmenté de 1 350 tonnes. En termes de valeur, les exportations se sont même chiffrées à 85 millions de francs, soit une hausse de 25 % (+17 millions de francs). Le marché de la viande de volaille est en expansion depuis des années, ce dont profitent l'agriculture suisse et l'industrie de transformation. La production de viande de volaille a dépassé les 46 500 tonnes, soit une augmentation de 58 % par rapport à la moyenne des années 2000/02. La consommation de volaille a été pour la première fois plus importante que celle de bœuf, même si le pourcentage de viande de volaille produite en Suisse est resté de 50 %. Cette évolution positive est en rapport avec la croissance démographique, la préférence de plus en plus marquée ces dernières années d'une large couche de la population pour les produits suisses de qualité ainsi que la consommation accrue de viande de volaille. Toutes catégories confondues, 80 % de la viande consommée provient de l'élevage suisse.

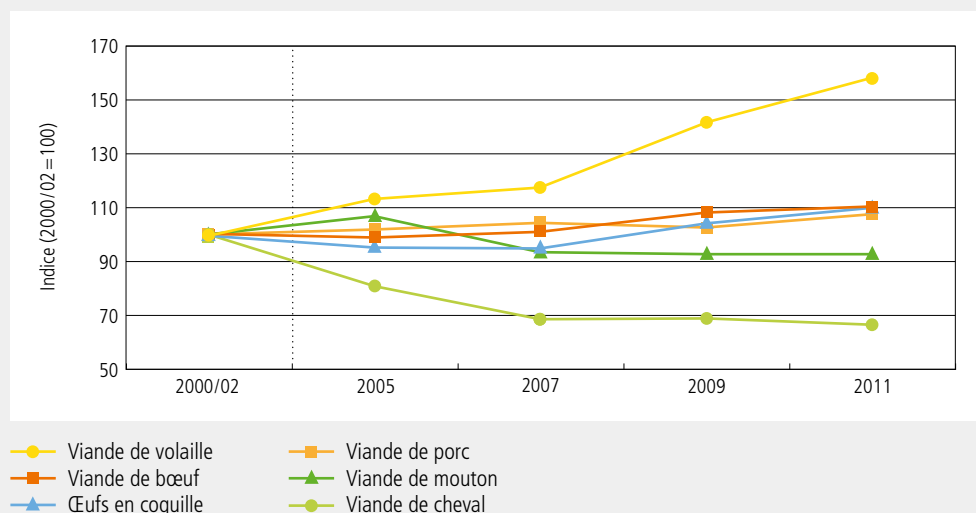
■ Production : Effectif de volaille en constante augmentation

Le cheptel bovin gardé par les paysans est de quelque 1,58 million de têtes (−0,6 %). L'effectif de vaches laitières et de vaches mères a cependant augmenté de 5 000 têtes, passant à 705 000 (+0,7 %), au même rythme que l'augmentation de la production laitière, qui a été de 1 %. Malgré la situation difficile, l'effectif de porcs n'a diminué que de 10 000 têtes, passant à 1,580 million. Une personne sur trois ayant cessé de pratiquer l'élevage de porcs ces dix dernières années, il ne reste plus que 8 300 éleveurs (−43,0 %) en Suisse. Grâce à la situation favorable sur le marché de la viande de volaille et des œufs, l'effectif total de la volaille a augmenté de 9,4 millions de têtes, soit de 5 % par rapport à l'année précédente et de 30,1 % par rapport à la moyenne des années 2000/02.

La production a augmenté de 0,7 % par rapport à l'année précédente pour toutes les catégories de viande. Alors que la production de viande de bœuf a progressé de 471 t (0,4 %) pour s'élever à près de 112 000 tonnes, celle de viande de porc a, quant à elle, baissé de 469 tonnes pour atteindre 249 000 tonnes PM. Une évolution à laquelle a probablement contribué l'offre excédentaire liée au «cycle du porc», combinée à l'augmentation du tourisme d'achat induite par un franc suisse fort. S'élevant à 86 %, le pourcentage de viande de bœuf prête à la vente en Suisse a diminué de 0,8 % en 2011 et celui de viande de porc a connu une légère augmentation (0,8 %) en atteignant 95,3 %. La demande en hausse de viande de volaille a entraîné une extension de plus de 6 % de la production domestique, qui s'est chiffrée à 46 500 tonnes poids prêt à la vente. Comme l'année précédente, une bonne moitié de la viande de volaille prête à la vente a été produite en Suisse. Par contre, la production de viande de cheval a baissé, atteignant 775 tonnes, soit environ un tiers de moins que la quantité produite en moyenne pendant les années 2000/02 (1 164 t). Après plusieurs années de baisse, la production de viande de veau a progressé de 590 tonnes, soit de près de 2 %, pour s'élever à 32 263 tonnes.

La production d'œufs a augmenté en 2011 de près de 1 % pour atteindre 758 millions de pièces. Bien que les œufs produits en plus aient pu être bien vendus, les prix à la production ont stagné. Ils se sont élevés à 23 ct. pour les œufs d'élevage en plein air et à 22,7 ct. pour les œufs d'élevage au sol. Le volume des importations a baissé de plus de 15 millions de pièces (−3,1 %). Le pourcentage d'œufs suisses dans les œufs de consommation vendus a, en revanche, progressé pour atteindre 76 %. Si l'on tient compte des produits à base d'œufs dans la statistique de consommation, les détenteurs suisses de poules pondeuses ont produit la moitié des œufs et produits à base d'œufs consommés.

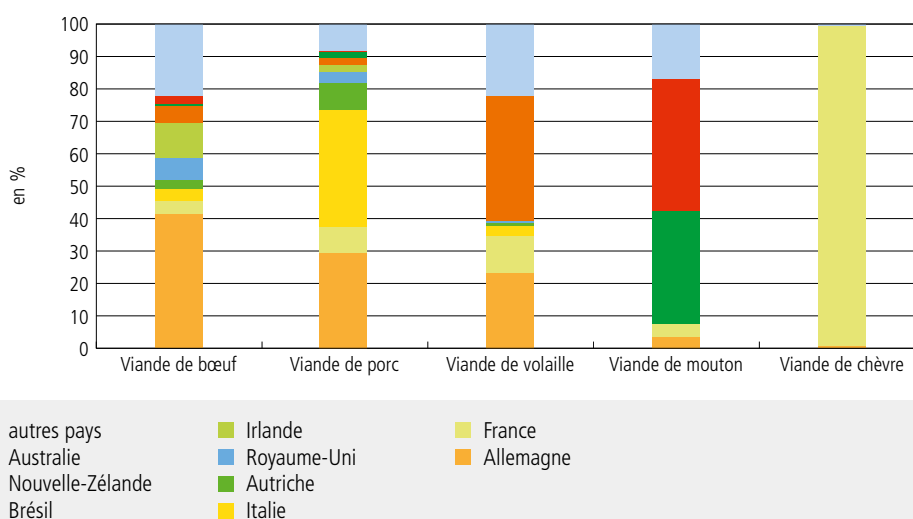
Evolution de la production de viande et d'œufs



■ **Commerce extérieur : la viande séchée de bœuf est le principal produit exporté**

L'exportation de viande et de produits à base de viande a atteint 4 095 tonnes en 2011, soit 1 350 tonnes ou près de 50 % de plus qu'en 2010. Les données comprennent également les quantités de viande et de produits à base de viande importées ou indiquées dans le trafic de perfectionnement. Plus de 95 % ont été vendus dans les pays de l'UE. Le principal produit exporté reste la viande séchée de bœuf (2 260 t), qui est presque entièrement exportée vers la France (1 179 t) et l'Allemagne (1 074 t). Les exportations de viande de volaille ont triplé en passant quasiment de 236 à 687 tonnes. L'Autriche (200 t) et les Pays-Bas (179 t) ont été les principaux pays importateurs en termes de volume (55 % des importations). Alors que l'Autriche a surtout acheté des poitrines de poulet congelées d'une valeur commerciale de 1,16 million de francs (fr. 5.80 par kg) venant de Suisse, les Pays-Bas ont exclusivement importé des sous-produits d'abattage comestibles de poulets, y compris le foie, d'une valeur marchande de 18 000 francs (10 ct. par kg). Les exportations de charcuterie ont grimpé de 64 tonnes pour atteindre 300 tonnes (+27 %). Les exportations de conserves de viande et de préparations ont chuté de 35 tonnes pour se chiffrer à 178 tonnes, contre 213 tonnes l'année précédente. Ces produits ont été majoritairement exportés vers l'Allemagne (213 t) et la France (170 t) et, dans une plus faible mesure, vers l'Autriche. En outre, la Suisse a exporté 22 011 tonnes de sous-produits d'abattage, qui sont surtout utilisés dans l'industrie de conserves pour animaux. La valeur commerciale des exportations suisses de produits carnés et de sous-produits d'abattage a atteint, durant l'année sous revue, près de 85 millions de francs, soit 17 millions de plus qu'en 2010.

Provenance des importations de viande 2011



Source : DGD

Les entreprises suisses ont importé en 2011 un total de 120 702 tonnes de viande, de produits à base de viande et de sous-produits d'abattage. La valeur commerciale s'est élevée à 851 millions de francs (non dédouanée, à la frontière). Le volume et la valeur commerciale ont augmenté de près de 1 % par rapport à l'année précédente. Les principaux pays fournisseurs ont été l'Allemagne, avec 38 351 tonnes (32 %), le Brésil, avec 22 148 tonnes (18,3 %), la France, avec 9 124 tonnes (7,6 %) et l'Italie, avec 8 840 tonnes (7,3 %). Au total, 81 339 tonnes (67,4 % des importations) sont provenus des pays de l'UE. Totalisant respectivement 54 939 et 22 237 tonnes, la volaille et le bœuf ont été les catégories de viande les plus importées. En outre, 70 032 tonnes de poissons et de crustacés d'une valeur commerciale de 658 millions de francs ont été importées.

L'Allemagne reste le fournisseur principal de la Suisse, aussi bien pour la viande de bœuf que pour celle de porc. Plus d'un tiers de la viande de volaille importée vient du Brésil, principalement sous la forme de marchandise congelée. Les trois quarts de la viande de mouton importée provient d'Australie et de Nouvelle-Zélande, les plus gros pays exportateurs du monde. Depuis des années, presque toute la viande de chèvre importée vient de France. La charcuterie italienne reste très demandée en Suisse: le volume des importations a augmenté en 2011 de 100 tonnes, passant à 3 100 tonnes. La valeur marchande s'est élevée à environ 52 millions de francs, soit 16.80 fr./kg. En outre, près de 2 100 tonnes de conserves de viande et de préparations importées d'Allemagne, 1 700 tonnes provenant de France et 1 100 tonnes de Hongrie ont été vendues dans les ménages suisses et dans la restauration.

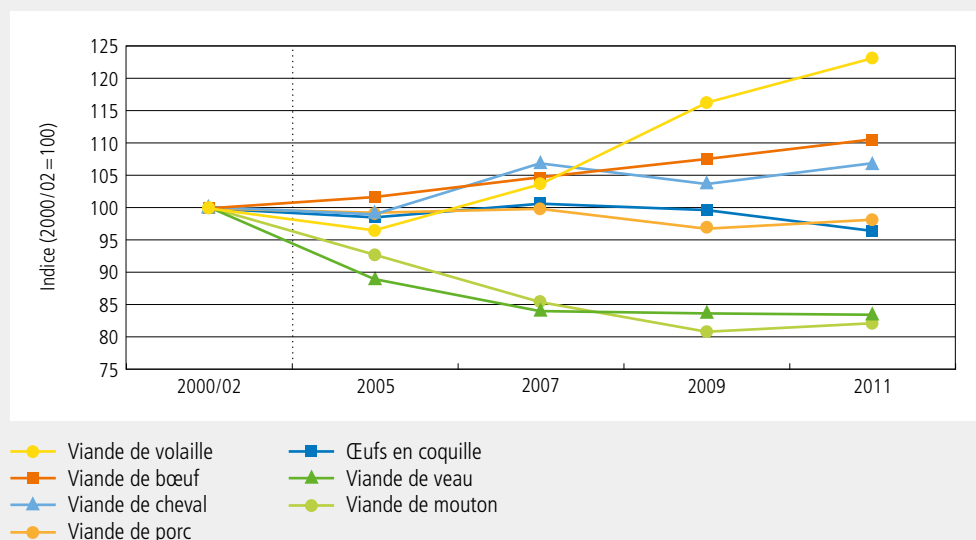
En 2011, 433 génisses et vaches ont été exportées, contre 555 têtes l'année précédente. Il a été possible d'en vendre 22 % en Italie, soit 122 animaux. Presque comme l'année précédente, le nombre de bovins importés s'est élevé à 4 256, dont 3 315, ou 78 %, provenaient de France. Les acheteurs en Suisse ont acquis à l'étranger 3 964 chevaux et ânes, dont 41 % venaient d'Allemagne et 23 % de France. Le nombre de ces animaux est passé à 1 324 têtes, soit une baisse de 18 %. Les importations de moutons et de chèvres ont augmenté de 5 %, pour atteindre 609 têtes, alors que les exportations ont reculé de 16 %, passant à 248 têtes.

Les importations d'œufs en coquille (y compris œufs à couvrir et œufs en coquille importés dans le cadre du trafic de perfectionnement) ont reculé de 6,8 % pour atteindre 32 147 tonnes. Près d'un œuf importé sur trois a été pondue aux Pays-Bas. Les entreprises de fabrication de produits à base d'œufs ont cassé la moitié des œufs importés de manière mécanique, et les produits dérivés à base d'œufs ont été écoulés dans l'industrie alimentaire et dans la restauration. La Suisse a par ailleurs importé 6 756 tonnes de produits à base d'œufs liquides et séchés, ainsi que des ovalbumes.

■ Consommation : poursuite de la tendance à la hausse de la consommation de viande

La consommation de viande a enregistré une progression tant en 2010 qu'en 2011. Elle s'est élevée pendant l'année sous revue à 431 020 tonnes, soit près de 1 % ou 3 882 tonnes de plus que l'année précédente. Malgré une consommation en légère baisse, la viande de porc arrive en tête, avec 199 820 tonnes (−1 %), suivie par la viande de volaille, avec 91 696 tonnes (+4,6 %), et celle de bœuf, avec 90 556 tonnes (+1,9 %). La consommation de viande de veau a augmenté de 390 tonnes, compensant ainsi le recul de 380 tonnes de l'année précédente, pour atteindre 25 852 tonnes. Même si les quantités consommées sont modestes, la viande de cheval affiche une tendance à la hausse depuis 2002. La consommation a augmenté entretemps de 17 % pour atteindre 5 414 tonnes pendant l'année sous revue. Qui plus est, la consommation de poissons et de crustacés a enregistré une progression de 1 037 tonnes (+1,5 %) par rapport à l'année précédente. La quantité totale consommée était de 71 283 tonnes.

Développement de la consommation par personne de viande et d'œufs

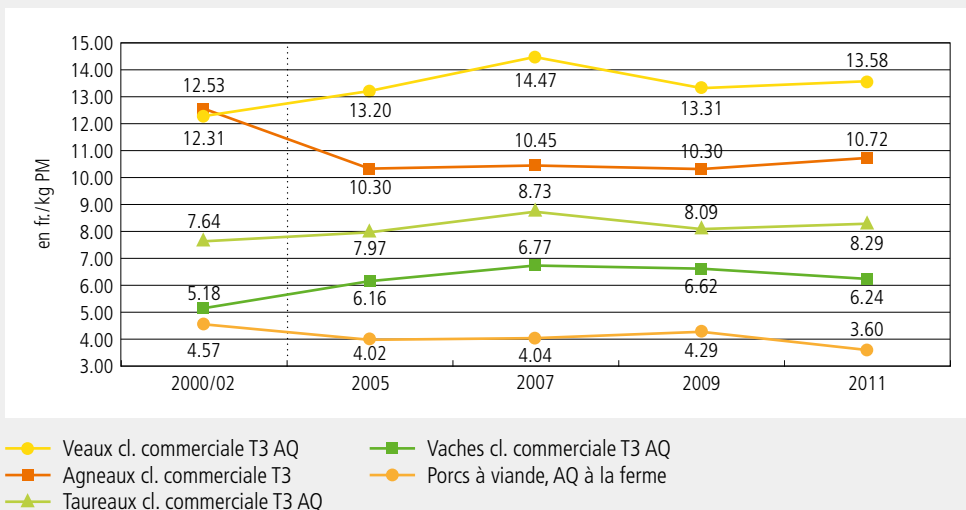


La conjoncture économique restant favorable, la propension à consommer s'est maintenue pendant l'année sous revue. Cette évolution réjouissante s'explique en partie par la baisse des prix en magasin, due aux diverses réductions de prix de certaines marchandises par les gros distributeurs en raison de la faiblesse de l'euro et à l'écart entre les prix de nouveaux discounters. L'essor du tourisme d'achat favorisé par un taux de change intéressant a cependant eu une incidence modérée sur la consommation indiquée par les statistiques. Pendant l'année écoulée, la consommation par habitant de viande prête à la vente a augmenté de 0,8 %, passant à 53,74 kg. La viande de porc reste très appréciée, avec 24,92 kg par habitant. Les consommateurs apprécient également la viande de bœuf (11,4 kg) et la viande de volaille (11,3 kg). Ainsi, en 2011, la consommation de viande de volaille a été pour la première fois supérieure à celle de viande bœuf. Celle de viande de veau a augmenté pour atteindre 3,22 kg par habitant (2,2 %). Alors que la consommation de viande de volaille par habitant a progressé de pratiquement un quart par rapport à la moyenne des années 2000/02, celle de viande de veau et de mouton a baissé de près d'un cinquième pendant la même période. La consommation d'œufs en coquille a diminué de huit œufs et s'élève à 181 unités par habitant (−4,2 %). Cette régression est surtout désavantageuse pour les œufs importés.

Prix à la production : prix du porc en baisse et prix de l'agneau en hausse

En 2011, les prix des porcs de boucherie étaient en moyenne de 3.60 fr./kg PM, soit une baisse de plus de 14 % par rapport à l'année précédente. Cette réduction est le résultat d'une offre importante et d'une demande stable. En revanche, les prix moyens du bétail d'élevage ont augmenté de 13 ct./kg PM par rapport à 2010, les prix de l'agneau de 1.01 fr./kg PM et ceux du veau de 10 ct. par kg PM. Les prix de l'agneau ont nettement progressé grâce à la diminution de l'offre et à l'amélioration de la commercialisation.

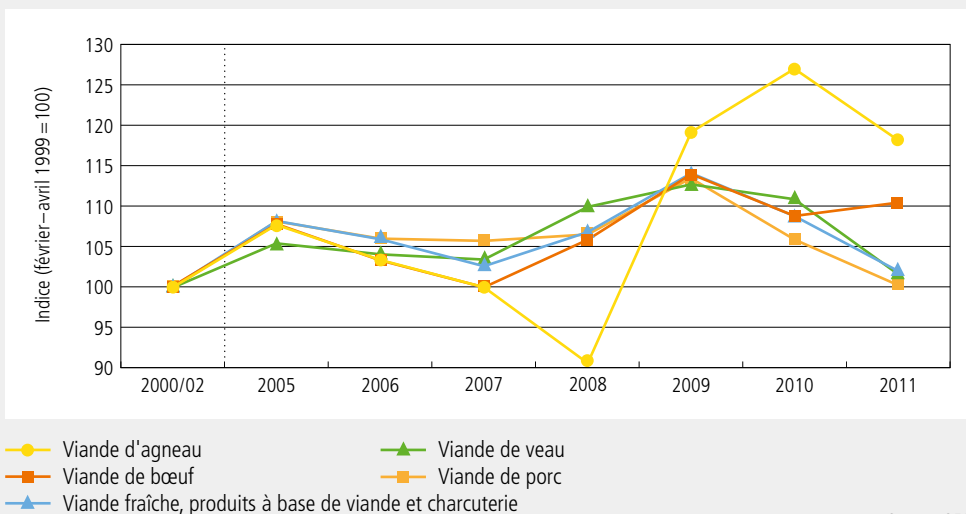
Evolution des prix à la production du bétail de boucherie et des porcs



Marges brutes réalisées sur la viande

La moyenne annuelle de la marge brute sur la transformation et la distribution a baissé de façon significative par rapport à l'année précédente, sauf pour la catégorie de viande de bœuf (+1,9 %). La viande de veau a été la plus fortement touchée par ce recul (-10,2 %), tout comme la viande de porc, qui a diminué de 7 %. La marge brute de la viande d'agneau a été recalculée rétroactivement jusqu'en 2007 (indice février – avril 1999 = 100). Après deux ans de forte croissance, la marge brute a régressé de 8,3 %.

Evolution des marges brutes sur la transformation et la distribution de viande



1.1.2.3 Production végétale et produits végétaux

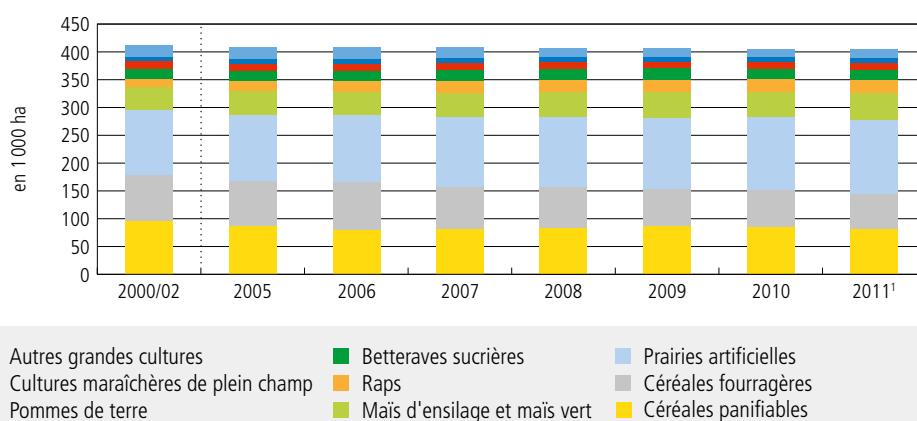
■ Cultures des champs

Diminution des terres ouvertes

Les terres ouvertes et l'ensemble des terres arables (terres ouvertes plus prairies artificielles, légumes cultivés sous serre, cultures pour la production de semences [culture fourragère prairiale]) sont en régression, tout comme la surface agricole utile. La comparaison des valeurs moyennes des années 2000 à 2002 avec celles des années 2009 à 2011 montre que la surface de terres ouvertes a reculé de 6,3 % et la surface totale de terres arables de 1,4 %. La diminution particulièrement marquée des terres ouvertes s'explique par l'augmentation de près de 11,6 % durant la période sous revue des surfaces de prairies artificielles qui s'étendent actuellement sur quelque 133 000 ha. La production de maïs d'ensilage et de maïs vert, qui a augmenté de 15,2 % environ et s'étend maintenant sur près de 47 000 ha, occupe une surface nettement plus importante de terres ouvertes. Partant d'une surface cultivée plus réduite, les oléagineux (35 %) et les betteraves sucrières (7 %) ont également gagné en surface. Le recul des surfaces consacrées à la culture des céréales panifiables est dû à la libéralisation des marchés – en 2001 la garantie du prix et de l'écoulement des produits a été supprimée par la Confédération – et à la culture de variétés de céréales plus rentables. Par suite de la réduction de la protection douanière sur les fourrages qui n'a été compensée que partiellement par les paiements directs, l'attractivité économique des céréales fourragères a diminué en faveur de l'élevage, entraînant un recul de la surface de céréales fourragères. Au cours de ces dix dernières années, la production de fourrages grossiers pour les ruminants a gagné du terrain sur la production céréalière. En 2011, les importations de foin qui se sont élevées à plus de 160 000 tonnes ont atteint un record en dépit de l'extension de la surface de prairies artificielles.



Utilisation des terres ouvertes



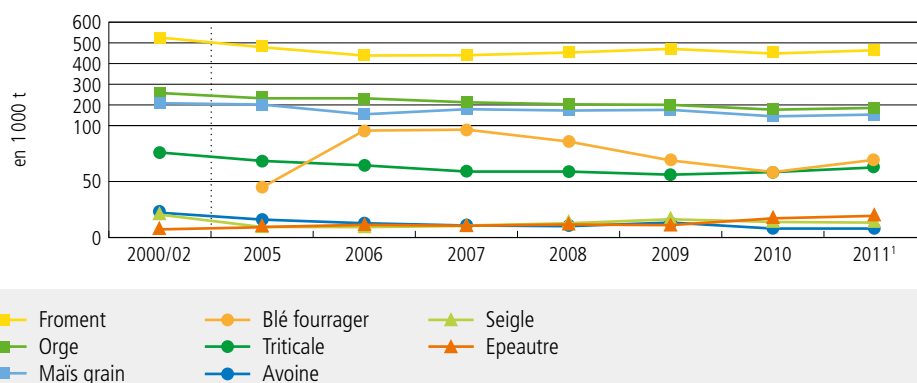
1 provisoire

Source: USP

Marché des céréales

Depuis 2006, la production intérieure de blés panifiables, compte tenu de la qualité de la récolte, répond approximativement aux besoins. Il est possible d'importer jusqu'à 70 000 tonnes supplémentaires de céréales panifiables au taux du contingent. Suite à la hausse des rendements à la surface, la production de céréales a augmenté de 5 % au total pendant l'année sous revue, malgré un nouveau recul des surfaces céréalières. Les principaux types de céréales en termes de quantités enregistrent une augmentation de la production. La production de maïs grain dépend des quantités de fourrages de prairie récoltées. Si celles-ci sont inférieures à la moyenne, le maïs destiné à la production de grains est davantage utilisé, à l'état frais ou ensilé, pour l'affouragement du bétail. L'épeautre qui est la céréale la moins produite, a une nouvelle fois enregistré un gain de production. La bonne récolte de céréales panifiables en 2011, tant du point de vue de la qualité que de la quantité, ainsi que les importations effectuées, ont entraîné le déclassement d'environ 14 000 tonnes de blé. La conversion des céréales panifiables suisses en céréales fourragères a eu lieu aux frais de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC). Environ 2 000 tonnes d'épeautre ont été stockées pour l'année suivante, en raison de la demande insuffisante.

Evolution de la production de céréales



1 provisoire

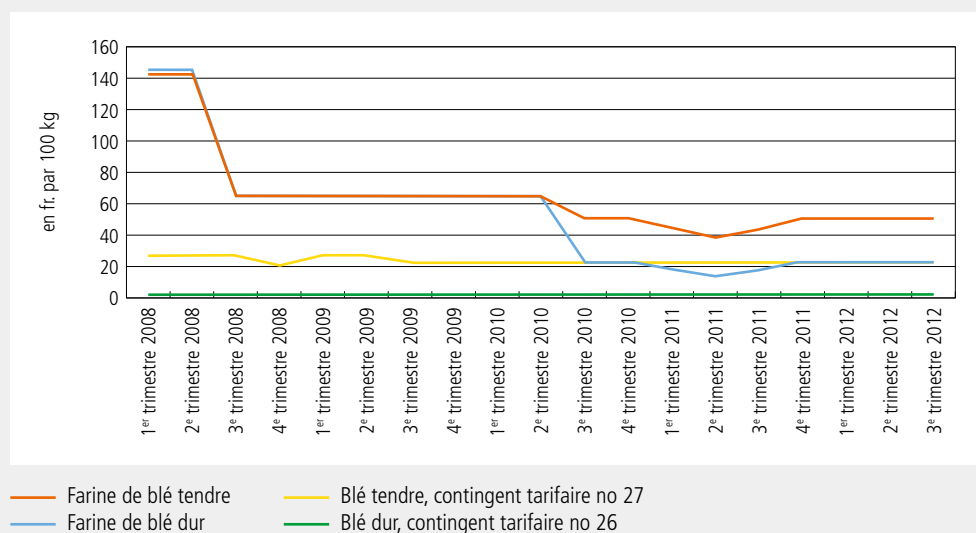
Source: USP

Sur le marché à terme de Paris (MATIF), déterminant pour l'Europe, la cotation pour le blé standard a atteint le point le plus élevé de l'année en février 2011, avec environ 270 Euro/t. Avec le début de la récolte, la cotation est descendue en dessous de 200 Euro/t. Ce n'est qu'à fin janvier 2012 que le blé a de nouveau dépassé les 200 Euro/t et s'est envolé mi-juin 2012, en raison des pertes de production liées à la sécheresse aux USA et en Europe de l'Est. A la mi-août 2012, peu avant la fin de la récolte dans l'hémisphère Nord, la cotation se situait aux alentours de 260 Euro/t. L'évolution des prix a eu pour conséquence que le taux du contingent pour les céréales panifiables a été réduit à 14.60 fr./100 kg au début du 1^{er} trimestre 2011 et à 10.30 fr./100 kg au 2^e trimestre 2011. Au début du 3^e trimestre, le taux du contingent est passé à 14.10 fr./100 kg et a de nouveau atteint le maximum de 19.30 fr./100 kg au début du 4^e trimestre, en tenant compte la contribution au fonds de garantie supplémentaire prélevée à la frontière de 3.70 fr./100 kg. Le contingent tarifaire de blé panifiable de 70 000 t a été presque épuisé lors de l'année sous revue.

Importation de céréales transformées destinées à l'alimentation humaine

Début 2007, le Conseil fédéral a décidé une réduction de la protection douanière pour les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine. En parallèle, il a annoncé de nouvelles réductions par étapes. Pour la farine de blé tendre, la protection douanière a été réduite de 143 fr./100 kg à 65 fr./100 kg au 1^{er} juillet 2008. Dans une deuxième étape, le Conseil fédéral a lié la protection douanière pour les céréales transformées destinées à la consommation humaine aux taxes douanières sur les matières premières (grains de céréales), en tenant compte du rendement en farine, et a accordé un supplément douanier de 20 fr./100 kg au maximum. Suite au rattachement avec le taux du contingent pour les céréales panifiables, qui a été réduit à 4 fr./100 kg au 1^{er} juillet 2009, le droit de douane pour la farine de blé tendre destinée à la consommation humaine est également variable depuis le 1^{er} juillet 2010 et représente au maximum 50.70 fr./100 kg. Le blé dur sert principalement à la production de pâtes et n'est produit en Suisse qu'en de très faibles quantités. Le contingent tarifaire du blé dur destiné à la consommation humaine n'est pas administré, pas plus que ses taxes douanières. Celles-ci se composent du taux du contingent de 1 fr./100 kg, ainsi que de la contribution au fonds de garantie de 1.20 fr./100 kg pour le financement des réserves obligatoires.

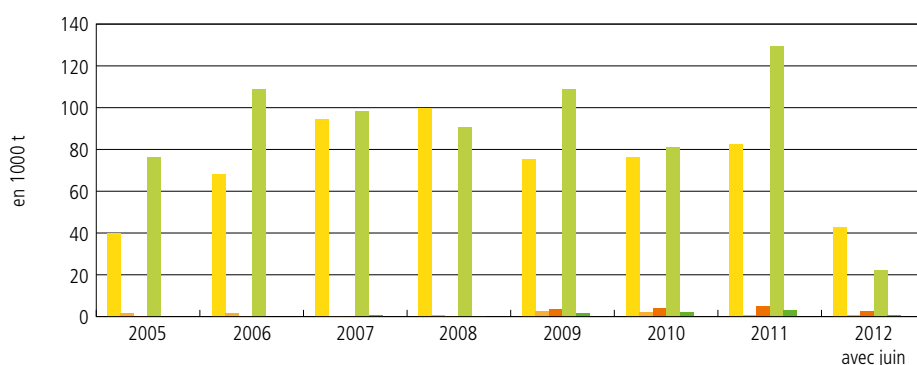
Evolution de la protection douanière pour le blé tendre et le blé dur destiné à la consommation humaine



Source : OFAG

La réduction des taxes douanières n'a eu qu'un effet minime sur les quantités importées de farine de blé dur et tendre. Depuis 2005, seule une petite quantité de farine et de semoule a été importée par rapport aux importations de grains destinés à la consommation humaine. Depuis 2009, les exportations de farine de blé tendre dépassent les importations.

Evolution des importations de blé et de produits à base de blé destinés à la consommation humaine



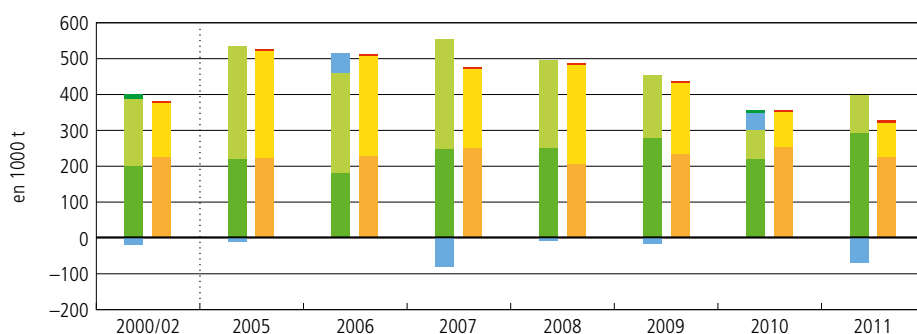
- Grains de blé tendre Importations
- Grains de blé dur Importations
- Farine de blé tendre Importations
- Semoule de blé dur Importations
- Farine de blé tendre Exportations
- Semoule de blé dur Exportations

Source: AFD

Un marché du sucre dynamique

Le sucre transformé en Suisse, exportations comprises, donne la consommation brute de sucre. Le sucre importé dans des produits transformés n'est pas pris en compte. En 2005 et en 2006, la consommation brute a atteint le maximum, avec plus de 500 000 t. Depuis, la consommation brute est en recul, ce qui s'explique par une baisse des exportations d'extraits concentrés destinés à la fabrication de boissons. Alors que la production de sucre suisse se situait encore aux alentours de 200 000 t en l'an 2000, une valeur record d'environ 294 000 t a été atteinte durant l'année sous revue, grâce à d'excellentes conditions de végétation du semis, qui a eu lieu précocement, à la récolte. Une récolte importante de betteraves, combinée à d'excellentes teneurs en sucre en Europe et en Russie et à de bonnes récoltes de cannes à sucre, ont conduit à un excédent de production de 570 000 t de sucre brut dans le bilan global du sucre durant l'année sucrière 2010/11, avec une production d'environ 164 millions de tonnes. La pénurie d'approvisionnement en sucre en Europe et la période des cours extraordinairement élevés sur le marché mondial se sont terminées avec le début de la transformation des betteraves sucrières en automne 2011.

Evolution du bilan de sucre



- Variation des réserves obligatoires
- Importations
- Production intérieure
- Variation des réserves libres
- Exportations sans transformation
- Exportations dans des produits transformés
- Consommation nette

Source: réservesuisse

Marché des oléagineux

La fédération Suisse des Producteurs de céréales (FSPC) a mis en place un « Pool de production oléagineux » lui permettant de gérer le marché. Celui-ci est financé au deux-tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries.

En 2011, la consommation des matières grasses alimentaires en Suisse est composée de la manière suivante :

Huiles de consommation	90 000 t
Graisses de consommation	38 000 t
Margarines/Minarines	21 000 t
Beurre	42 000 t

Source : swissOlio

Pour ce qui a trait à la consommation d'huiles végétales, on constate que l'huile de tournesol conserve une part de marché dominante (34 %), même si celle-ci baisse régulièrement depuis plusieurs années (encore 41 % en 2004). Cette baisse s'est effectuée en faveur de l'huile de colza (24 % tendance haussière) et de l'huile de palme (19 %). La consommation d'huile d'olive stagne avec un part de marché de près de 10 % depuis 3 ans.

Soutenue par l'évolution positive des cours mondiaux, la tendance haussière du prix de l'huile fin 2010 s'est confirmée en 2011. Pour les producteurs, cette situation s'est traduite par des prix moyens à la production en hausse de 13 % pour les graines de colza et de 12 % pour les graines de tournesol (également pour les variétés HO). D'une année à l'autre, le prix des graines de soja est resté stable.

Marché de la pomme de terre

Après une campagne 2010 caractérisée par un niveau de production correspondant mieux aux besoins du marché, 2011 fut une nouvelle année record. En effet, la récolte 2011 se monte à 515 000 t (rendement de 458 q/ha). Si la surface cultivée augmente légèrement (11 179 ha), le nombre de producteurs (5 700) continue à reculer.

La mise en valeur de la récolte 2011 se présente comme suit :

Pomme de terre de consommation	181 900 t
Produits de pomme de terre	159 400 t
Plants de pomme de terre	24 000 t
Affouragement avec soutien financier privé	74 500 t
Affouragement normal	75 200 t

Source : swisspatat

L'interprofession ayant dû fournir un effort financier conséquent afin de soutenir le déclassement de quantités importantes de pommes de terre de la récolte 2011, elle a décidé que, pour la récolte 2012, seuls les producteurs disposant d'un contrat de prise en charge seraient désormais en droit d'obtenir son soutien financier pour la dénaturation de leur récolte.

Les accords de l'OMC exigent un accès au marché de 5 % correspondant à 22 250 tonnes d'équivalents pommes de terre. En 2011, les augmentations temporaires du contingent partiel suivantes ont été accordées :

- 5 000 t de pommes de terre de transformation
- 5 400 t de pommes de terre de consommation
- 500 t de plants de pommes de terre

■ Cultures spéciales

Les surfaces d'arboriculture et de viticulture en recul, la culture maraîchère et la culture de petits fruits en augmentation

La surface recensée (y compris les cultures successives par an et les cultures pérennes) par la Centrale suisse de la culture maraîchère (CCM) s'est élevée à 15 500 ha. Cette surface dépasse la moyenne des quatre années précédentes de 900 ha environ.

La surface affectée à la culture des pommiers a reculé l'année dernière et se situait à 4 187 ha pour la récolte 2011. Cette diminution s'explique notamment par une réduction des variétés Golden Delicious (–45 ha) et Maigold (–20 ha). En revanche, les Gala (+18 ha) et Braeburn (+7 ha) sont toujours plus appréciées. Les « variétés Club » comme la Diwa® (+10 ha) ou la Mairac® (+8 ha) restent également à la mode. La surface de poiriers a également reculé et est passée pour la première fois sous la limite des 800 ha (789 ha). Après plusieurs années de croissance, la surface affectée à la culture des fruits à noyau recule de nouveau légèrement pour atteindre 1 520 ha. Cela s'explique par le recul de la culture d'abricots (–20 ha, désormais 670 ha), qui n'est compensé que partiellement par une extension de la culture de cerises (+13 ha, 498 ha). La surface de pruniers reste stable, avec 340 ha. La culture de petits fruits a connu une croissance de 41 ha et atteint maintenant une surface de 781 ha. L'augmentation est due à la culture de fraises (+30 ha) et de myrtilles (+11 ha).

La surface viticole suisse s'est élevée à 14 920 ha, ce qui représente une diminution de 22 ha par rapport à l'année précédente. La raison de cette baisse est principalement le recul de la surface viticole dans le canton du Valais. En tout, une surface de 6 319 ha était plantée de cépages blancs (–8 ha) et une surface de 8 602 ha de cépages rouges (–14 ha). La répartition des cépages – 42 % de cépages blancs et 58 % de rouges – est restée stable.

Durant l'année sous revue, les récoltes de légumes se sont montées à 371 000 tonnes (sans la transformation) et celles de fruits de table, à 129 000 tonnes. Comparés à la moyenne des quatre dernières années, les rendements ont augmenté de 11 % pour les légumes et diminué de 8 % pour les fruits.

Les volumes du marché pour les variétés de légumes et de fruits pouvant être cultivés en Suisse ont atteint 585 000 t et 174 000 t, respectivement. Comparé à la moyenne des quatre dernières années, cela équivaut à une hausse de 7 % pour les légumes et à une baisse de 5 % pour les fruits. Les légumes suisses couvrent une part de marché intérieur d'environ 64 % et les fruits suisses, de 74 %. La tendance est légèrement à la hausse pour les légumes et légèrement à la baisse pour les fruits par rapport aux valeurs des années précédentes.

Durant l'année sous revue, le volume de vin produit s'est monté à 1,120 million d'hectolitres, soit une hausse d'environ 8 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par un printemps et un automne secs et chauds, qui ont eu un effet positif sur le volume final de la récolte suisse. La production totale de vin blanc s'est élevée à 536 760 hl et celle de vin rouge à 583 297 hl.



Récolte supérieure à la moyenne pour les pommes à cidre

Avec 166 845 t, l'année 2011 a enregistré la plus importante récolte de pommes à cidre depuis 2000 (206 020 t). Il s'agit de 71 % de plus que la moyenne des récoltes des quatre dernières années. L'estimation de la récolte de 115 400 t a été nettement dépassée. Cela s'explique par un printemps et un automne inhabituellement chauds, qui ont eu un effet positif sur la mise à fruit et la taille des fruits. La récolte de poires à cidre a été plus modeste, avec 18 820 t, à savoir 10 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes. La récolte effective était très proche de l'estimation de 18 400 t. Les importations effectuées dans le cadre du contingent tarifaire de l'OMC sont restées limitées, elles ont concerné 4 tonnes de pommes à cidre et 3 tonnes de poires à cidre.

Le taux d'auto-provisionnement pour le jus de pomme, fondé sur l'approvisionnement normal, a été fortement influencé par la récolte importante de 2011 et se situe maintenant à 114 %. Une partie des excédents a été exportée. Comme la Confédération ne verse plus de subventions à l'exportation depuis 2009, les exportations ont été financées par les cidreries et les producteurs eux-mêmes. Dans le cas du jus de poire, le pays reste insuffisamment approvisionné (taux d'auto-provisionnement de 87 %). Il s'agit cependant d'une conséquence de la réduction des stocks suite aux mauvaises récoltes de 2008 et 2010.

Importations de légumes stables, de fruits en hausse et de vin en baisse

Les importations de légumes frais et de fruits frais cultivables en Suisse se sont élevées à respectivement 214 000 tonnes et 49 000 tonnes, soit une quantité stable pour les légumes et une hausse de 6 % pour les fruits par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Les exportations étaient insignifiantes (400 t de légumes et 3 100 t de fruits), ce qui représente une légère baisse pour les légumes et une légère hausse pour les fruits par rapport aux années précédentes.

Par rapport à l'année précédente, les importations de vin ont reculé de 2,3 % et se sont élevées à 1,896 million d'hectolitres, dont 1,636 million ont été importés dans le cadre du contingent tarifaire. Le contingent tarifaire de 1,7 million d'hectolitres n'a donc une nouvelle fois pas été épuisé. Les importations de vin blanc, d'un volume global de 374 958 hectolitres, enregistrent une augmentation de 8 208 hectolitres (+2,2 %). La part des importations de vin en bouteilles a augmenté de 4,5 % et celle de vin en vrac, de 0,5 %. En ce qui concerne le vin rouge, la quantité totale importée a été de 1,326 million d'hectolitres, à savoir une baisse de 55 466 hl ou -4,2 %. Les importations de vin en bouteille ont augmenté de 1,5 %, alors que celles de vin en vrac ont reculé de 10,6 %. Ces chiffres tiennent compte de toutes les importations de vin, y compris l'importation de vins industriels et les importations au taux hors contingent.

La consommation de légumes en hausse, celle de fruits et de vin en baisse

En 2011, la consommation par habitant de légumes frais s'est chiffrée à 74 kg, celle de fruits de table (sans les fruits tropicaux) à 22 kg. Les chiffres relatifs à la consommation étaient supérieurs à la moyenne des quatre années précédentes pour les légumes et inférieurs pour les fruits.

La consommation totale de vin s'est élevée à 2,741 millions d'hectolitres au cours de l'exercice écoulé, soit une baisse de 2,2 % par rapport à l'année précédente (vins industriels et vins exportés ou réexportés inclus). La consommation de vins suisses, de 1,015 million d'hectolitres, a été inférieure de 4,7 % à celle de l'année précédente. La consommation de vins étrangers s'est élevée à 1,726 million d'hectolitres, soit une baisse de 0,8 %. La part des vins suisses sur le marché a diminué de 1 % pour atteindre actuellement 37 %.

Baisse de la marge brute sur les fruits et légumes

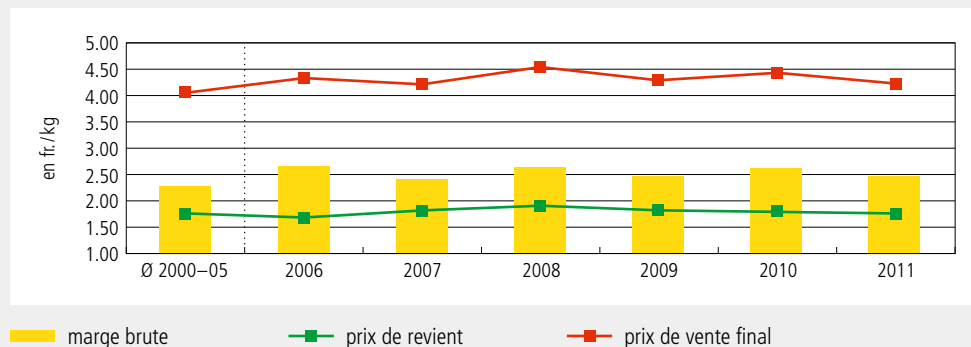
Aussi bien pour les fruits que pour les légumes, le prix et la marge brute sur l'ensemble des produits observés ont baissé en 2011 par rapport à 2010. La baisse a été plus marquée au niveau du prix à la consommation qu'au niveau du prix de revient. En outre, les baisses de prix et de la marge de légumes ont été plus importantes que celles de fruits.

En 2011, un kilo de légumes coûte en moyenne 38 centimes moins cher à la consommation par rapport à 2010 (2.91 contre 3.29 fr./kg). Le prix de revient a son tour baissé de 17 ct./kg (1.27 contre 1.44 fr./kg). Ce qui a entraîné la baisse de 21 ct./kg de la marge brute (1.64 contre 1.85 fr./kg).

Quant aux fruits observés, leur prix à la consommation a baissé de 20 ct./kg (4.23 contre 4.43 fr./kg) entre 2010 et 2011. Le prix de revient n'a subi qu'une légère baisse de 4 ct./kg (1.76 contre 1.80 fr./kg). D'où la baisse de 16 ct./kg de la marge brute (2.47 contre 2.62 fr./kg).

Après leur baisse en 2011, le prix et la marge brute sur les fruits et les légumes se sont rapprochés du niveau moyen de la période 2005–2010 et en particulier en ce qui concerne le prix de revient. En 2011, le prix de revient de fruits s'est établi au prix moyen enregistré entre 2000 et 2005 (1.76 fr./kg). Le prix de revient de légumes en 2011 dépasse légèrement le niveau de 2000–2005 (+4 ct./kg, 1.27 contre 1.23 fr./kg).

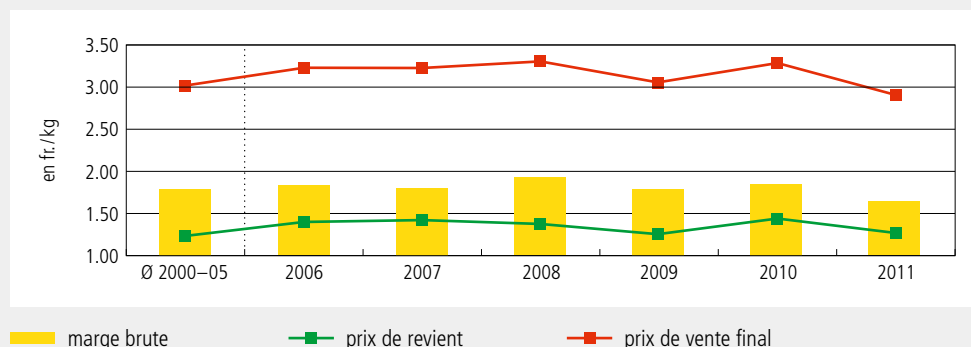
Evolution de prix et des marges brutes des fruits sélectionnés



Fruits sélectionnés : pommes, poires, abricots, cerises, nectarines, fraises et oranges

Source : OFAG

Evolution de prix et des marges brutes des légumes sélectionnés



Légumes sélectionnés : tomates, choux-fleurs, oignons jaunes, carottes, concombres, chicorée Witloof et laitue pommée

Source : OFAG

1.1.3 Situation économique du secteur agricole

■ Deux systèmes d'indicateurs pour l'évaluation de la situation économique

Conformément à l'art. 5 LAgr, les mesures de politique agricole ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région.

L'évaluation est régie dans l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture (art. 3 à 7) et utilise deux systèmes d'indicateurs. L'évaluation sectorielle repose sur les Comptes économiques de l'agriculture suisse (CEA), qui sont établis par l'OFS avec le soutien du secrétariat de l'USP. Les CEA ont été partiellement révisés en 2012. De nouvelles sources statistiques ont été intégrées et on a procédé à quelques adaptations méthodologiques. Les adaptations ont principalement porté sur les évaluations relatives aux matières premières fourragères, à la production de bovins et à l'amortissement des constructions. Tous les chiffres indiqués ici ont été calculés selon la méthode partiellement révisée.

L'appréciation à l'échelon de l'exploitation se fonde sur les résultats comptables du dépouillement centralisé effectué par la Station fédérale de recherches Agroscope Reckenholz-Tänikon ART (cf. chapitre 1.1.4).

1.1.3.1 Revenu sectoriel 2011

En 2011, le revenu net d'entreprise s'est élevé à 2,734 milliards de francs ; il a ainsi été inférieur de 141 millions – soit de 4,9 % – à celui de la période 2008/10. Il a augmenté légèrement par rapport à 2010, à savoir de 48 millions de francs (+1,8 %). La production (+85 millions de francs, soit +0,8 %) et les contributions (+36 millions de francs, soit +1,2 %) ont davantage augmenté que les coûts (dont les consommations intermédiaires, +76 millions de francs, soit +1,2 %, les amortissements, –13 millions de francs, soit –0,6 %, la rémunération des salariés, +14 millions de francs, soit +1,1 %, les intérêts à payer, –14 millions de francs, soit –5,4 %).



Résultats des Comptes économiques de l'agriculture suisse

Indications en prix courants, en millions de francs

	2000/02	2008	2009	2010 ¹	2011 ²	2012 ³
Production du secteur agricole	10 703	11 161	10 401	10 081	10 166	9 974
– consommations intermédiaires	6 188	6 568	6 366	6 255	6 331	6 292
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 515	4 593	4 035	3 827	3 835	3 682
– consommation de capital fixe (amortissements)	1 983	2 185	2 196	2 142	2 129	2 099
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 532	2 408	1 839	1 685	1 706	1 582
– autres impôts sur la production	115	139	149	150	158	167
+ autres subventions (non liées aux produits)	2 407	2 655	2 837	2 876	2 912	2 926
Revenu des facteurs	4 824	4 924	4 527	4 411	4 460	4 341
– rémunération des salariés	1 139	1 276	1 239	1 246	1 260	1 242
Excédent net d'exploitation / revenu mixte net	3 685	3 648	3 289	3 166	3 200	3 100
– fermages à payer	219	229	233	234	234	235
– intérêts à payer	279	296	268	257	243	241
+ intérêts perçus	31	16	12	11	11	9
Revenu net d'entreprise ⁴	3 218	3 139	2 800	2 686	2 734	2 633

1 Résultats semi-définitifs, état au 10.9.2012

2 Chiffres provisoires, état au 10.9.2012

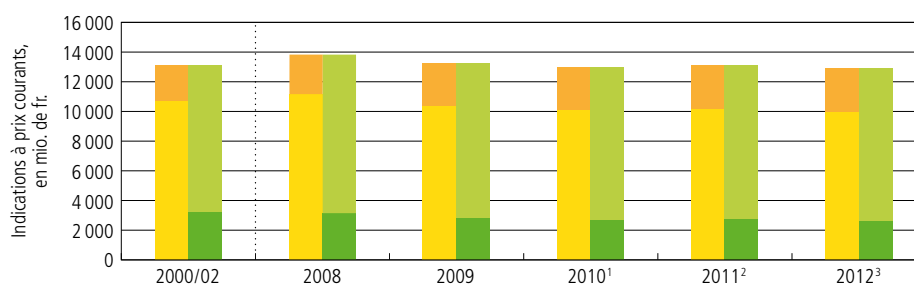
3 Estimation, état au 10.9.2012

4 Est désigné comme revenu net d'entreprise dans la littérature et dans la méthodologie Eurostat

Les chiffres sont arrondis vers le haut ou vers le bas, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde.

Source: OFS

Evolution des Comptes économiques de l'agriculture



Autres subventions

Production du secteur agricole

Dépenses (consommations intermédiaires, autres impôts sur la production, amortissements, rémunération des salariés, fermages et intérêts à payer)

Revenu net d'entreprise

1 Résultats semi-définitifs, état au 10.9.2012

2 Chiffres provisoires, état au 10.9.2012

3 Estimation, état au 10.9.2012

Source: OFS

Tableaux 15–16
Pages A14–A15

1.1.3.2 Estimation du revenu sectoriel 2012

La **production du secteur agricole** en 2012 est estimée à 9,974 milliards de francs, ce qui correspond à une baisse de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Les pertes financières devraient concerner tant la production végétale que la production animale.

La **production végétale** en 2012 (y compris l'horticulture productrice) est estimée à 4,231 milliards de francs, soit un recul de 2,4 % par rapport à 2011.

Les récoltes en cultures céréalières ont été nettement plus faibles en 2012 qu'en 2011. En revanche, elles ont été de bonne qualité. Les prix indicatifs des céréales sont restés stables. Les prix définitifs payés aux producteurs pourraient cependant être un peu plus élevés compte tenu de la forte hausse des prix sur le marché mondial. La valeur de la récolte de céréales 2012 est estimée 5,7 % inférieure à celle de 2011.

La surface cultivée constante et les résultats des sondages de récolte laissent escompter une récolte moyenne de betteraves sucrières. La teneur en sucre devrait par contre être supérieure à la moyenne. La surface cultivée en oléagineux a de nouveau légèrement augmenté, mais comme pour les céréales, les rendements sont nettement inférieurs à ceux de l'année précédente. Les contributions à la culture pour les fruits oléagineux et les betteraves sucrières sont restées inchangées et sont comptabilisées dans la valeur de la production. Les très bons résultats de la récolte de tabac 2011 ne seront pas atteints cette année. La valeur de production des plantes industrielles en 2012 devrait être inférieure de 7,6 % à celle de 2011.

Dans la plupart des régions, la production de fourrages grossiers a été supérieure à l'année précédente. La qualité est en revanche plutôt médiocre. Les surfaces de prairie artificielle ne se sont que légèrement agrandies, alors que les surfaces de maïs d'ensilage ont régressé. Les rendements de maïs d'ensilage sont jugés satisfaisants. La valeur de la production des plantes fourragères est estimée 25 % plus élevée que celle de l'an passé.

Après avoir enregistré une hausse continue, la valeur de production 2012 de la culture maraîchère est estimée 3,5 % inférieure à celle de 2011, ce qui s'explique par la baisse des prix.

On s'attend à une augmentation de 1,0 % par rapport à l'année passée de la valeur de la production dans l'horticulture productrice. Les pertes de recettes touchent surtout le domaine des fleurs coupées, alors que les pépinières ont pu maintenir leur chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les pommes de terre, la récolte devrait être moins abondante que l'année dernière et se situer approximativement au niveau de celle de 2010. Depuis 2009, les contributions fédérales pour la mise en valeur des excédents (comprises dans la valeur de la production) ont cessé d'être versées. C'est pourquoi les producteurs ont introduit cette même année une retenue, qui est déduite des consommations intermédiaires. Les prix à la production sont légèrement plus élevés que l'année précédente. La valeur de production 2012 est estimée 6,9 % plus basse qu'en 2011.

Dans le domaine des fruits frais, après l'excellente récolte de pommes de l'année dernière, on s'attend cette année à une récolte de pommes en baisse, mais toujours bonne à très bonne, et à une récolte de poires moyenne. Depuis 2010, la Confédération ne verse plus de contributions à l'exportation pour les produits de fruits transformés. La récolte 2012 de pommes à cidre est estimée à 76 000 tonnes. Si elle dépasse 56 000 tonnes, une retenue sera fixée, qui augmentera en fonction de la quantité. En 2012, la valeur des fruits frais sera probablement inférieure de 17,2 % par rapport à 2011. Sont également compris dans les fruits, les raisins de table et les raisins destinés à la vinification en dehors de l'agriculture. La récolte des raisins destinés à la vinification devrait être inférieure à celle de l'an passé. Les prix devraient se situer au niveau de l'année précédente. Au total, pour ce qui concerne les fruits (fruits frais et raisins destinés à la vinification), on s'attend à une valeur de 11,4 % inférieure à celle enregistrée en 2011.

La valeur de la production viticole est partiellement déterminée par les variations de stocks des deux années précédentes. Les quantités de vin encavées lors des vendanges 2010 et 2011 ont baissé par rapport à 2009, mais la bonne qualité soutient le niveau des prix. Selon les prévisions, la valeur 2012 de la production viticole sera de 1,9 % inférieure à celle de 2011.

En 2012, la **production animale** (4,732 milliards de francs) devrait être inférieure de 1,7 % par comparaison avec l'année précédente. Par rapport à l'an passé, les abattages de bovins n'ont que peu diminué. En revanche, le poids à l'abattage a légèrement augmenté. Les prix à la production sont restés stables. Cette année encore, le marché du porc se caractérise par une offre élevée et donc, par des prix bas. Les prix à la production se situent encore au-dessous du niveau déjà bas de l'année dernière. On s'attend à des chiffres d'abattage plus bas que l'an passé pour les agneaux et les moutons. Les prix à la production devraient rester stables. Du côté des ventes de volaille suisse, les perspectives restent bonnes. Cette année aussi il y aura un accroissement des abattages de poulets en même temps qu'une légère augmentation des prix à la production. La production laitière est de nouveau estimée plus élevée qu'en 2011, alors que les prix à la production devraient se situer au-dessous du niveau de l'année écoulée. Les exportations de lait et de produits laitiers ont certes augmenté, mais, surtout dans le cas du beurre, cette augmentation s'explique par les mesures d'allègement du marché financées par les producteurs de lait. La production d'œufs sera légèrement supérieure à celle de l'année précédente. Après les pertes massives de colonies d'abeilles au cours de l'hiver passé, les rendements de miel ont beaucoup varié d'un site à l'autre cette année. On s'attend à une récolte moyenne.

Les **prestations de services agricoles** (668 millions de francs) devraient dépasser de 0,8 % celles de 2011. La valeur de la production des prestations de services agricoles, comme en particulier les travaux à façon pour des tiers (p.ex. semis et récolte) a augmenté de façon continue au cours des dernières années. C'est un signe de la spécialisation accrue des processus de production agricoles.

La valeur des **activités secondaires non agricoles non séparables** (343 millions de francs) devrait diminuer de 3,4 % en 2012 par rapport à 2011. Cela est dû entre autres à une récolte plus faible de fruits à cidre. Ces activités comprennent notamment la transformation de fruits à cidre, de viande ou de lait dans l'exploitation ou des prestations de services comme l'entretien des bordures de routes et du paysage, la garde d'animaux en pension (chevaux) et l'hébergement de touristes (nuitées sur la paille).

Les dépenses liées aux **consommations intermédiaires** pour 2012 sont estimées à 6,292 milliards de francs, soit 0,6 % de moins qu'en 2011. Les pertes de récoltes de maïs, de soja et de blé aux Etats-Unis ont considérablement renchéri le prix des matières premières des aliments composés. D'un autre côté, les importations devraient fortement diminuer, de sorte qu'en 2012, le coût des achats d'aliments pour animaux ne devrait pas être beaucoup plus élevé qu'en 2011. La baisse d'appréciation des fourrages produits à la ferme devrait faire baisser les coûts de production de ces matières fourragères en 2012 par rapport à 2011. Les prix des produits à base de pétrole sont remontés après 2009. On estime que les dépenses 2012 en énergie et en lubrifiants devraient augmenter de 2,5 % par rapport à 2011. Il faut par contre s'attendre à une diminution des dépenses pour l'achat de semences et de plants et pour la rénovation des bâtiments ruraux. On estime que les autres postes de dépenses resteront pratiquement inchangés en 2012 par rapport à 2011.

Pour ce qui est de la **valeur ajoutée brute aux prix de base** (3,682 milliards de francs), on table sur une baisse de 4 % par rapport à 2011.

Les **amortissements** (2,099 milliards de francs) devraient être 1,4 % plus bas en 2012 que l'année précédente. Etant donné que les amortissements sont évalués en fonction des prix d'acquisition (prix de remplacement), l'évolution des prix des biens d'investissements joue un rôle important. Les prix de la construction restent stables et on s'attend à ce que ceux de l'équipement (véhicules et machines) soient plus bas que l'année dernière.

Les **autres impôts sur la production** (167 millions de francs) devraient augmenter de 6,4 % par rapport à 2011. Cela s'explique avant tout par la hausse du taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011. Ces impôts sur la production se composent des impôts sur les véhicules à moteur, droit de timbre et impôts fonciers ainsi que de la sous-compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les **autres subventions** (2,926 milliards de francs) comprennent tous les paiements directs, les intérêts calculés pour des prêts publics sans intérêts (crédits d'investissement, aide aux exploitations paysannes) et les autres contributions allouées par les cantons et les communes. Toutefois, elles n'incluent pas les subventions sur les biens, lesquelles ont déjà été prises en compte dans la valeur de la production aux prix de base (p. ex. primes de culture et supplément pour la production de lait sans ensilage). En 2012, les « autres subventions » devraient être supérieures de 0,5 % à celles de 2011.

On évalue la **rémunération des salariés** (= frais de main-d'œuvre) à 1,242 milliard de francs pour 2012, ce qui correspond à 1,4 % de moins qu'en 2011. L'augmentation du coût salarial par employé (y compris les cotisations sociales payées par les employeurs) devrait être plus que compensée par le recul du nombre des employés dans l'agriculture.

Les **fermages** (235 millions de francs) stagnent depuis des années. En 2012 également, ils devraient rester pratiquement au même niveau que l'année d'avant. Les **intérêts dus** (241 millions de francs) devraient être pratiquement aussi élevés en 2012 qu'en 2011.

Le **revenu net des exploitations** devrait s'établir à 2,633 milliards de francs soit 3,7 % de moins que l'année précédente.

1.1.4 Situation économique des exploitations

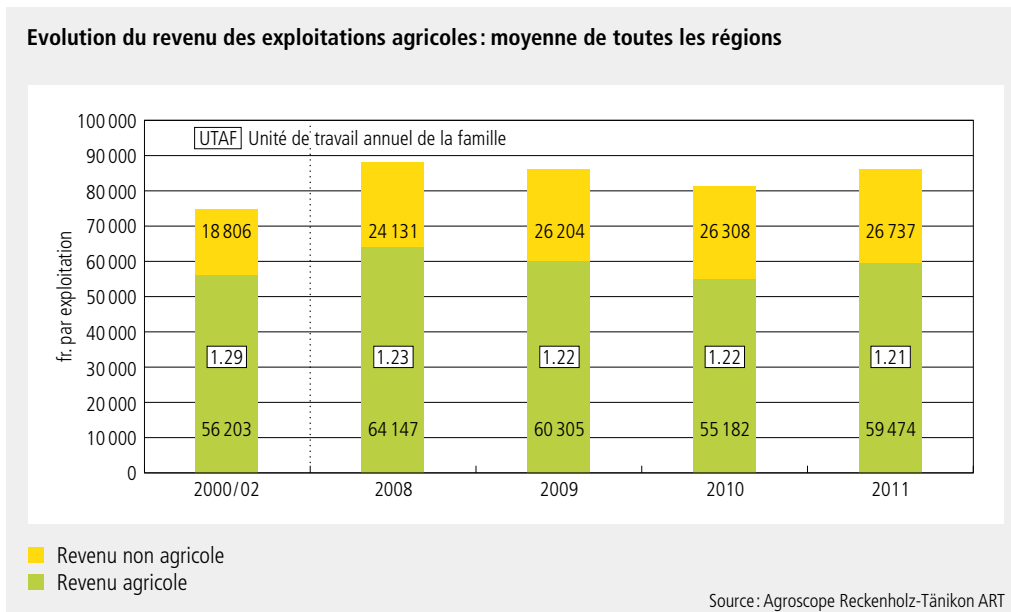
L'évaluation de la situation économique des exploitations repose sur les résultats du dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. Outre différentes données sur le revenu, des indicateurs tels que celui concernant la stabilité financière fournissent des informations importantes sur la situation économique des exploitations. Ces indicateurs sont mentionnés en détail dans les tableaux annexés.

■ Définitions
et méthodes
Page A59



1.1.4.1 Revenu et rémunération du travail

■ Hausse du revenu agricole en 2011



Tableaux 17–26
Pages A16–A26

Par rapport à la moyenne des années 2008/10, la prestation brute a légèrement augmenté en 2011 (+2,5 %). La hausse par rapport à 2010 est de 3,9 %. La prestation brute de la production végétale est supérieure de 11,5 % à celle de l'année précédente. Cette amélioration est essentiellement due à une très bonne année pour la production végétale, avec des récoltes exceptionnelles de céréales, de betteraves à sucre et de pommes de terre, ainsi qu'à la hausse du prix des céréales. La prestation brute de la production animale a, quant à elle, également progressé (+1,8 %), notamment grâce à l'engraissement de gros bétail, à la garde de vaches allaitantes et à l'élevage avicole.

En 2011, les charges réelles ont augmenté de 3,5 % par rapport à la période 2008 à 2010 ; elles ont aussi crû par rapport à l'année précédente (+2,7 %). Les coûts matériels en culture végétale sont, pour leur part, restés quasiment constants. En production animale, ils se sont accrus en raison de la hausse des coûts des aliments concentrés. Les dépenses liées aux carburants se sont avérées nettement supérieures à celles de l'année précédente. Les coûts salariaux ont également progressé du fait de la tendance croissante à remplacer la main-d'œuvre familiale par des employés.

Le revenu agricole correspond à la différence entre la prestation brute et les coûts réels. Il rémunère, d'une part, le travail de la main-d'œuvre familiale et, d'autre part, le capital propre investi dans l'exploitation. En 2011, le revenu agricole était inférieur de 0,7 % à la moyenne des années 2008/10 et supérieur de 7,8 % à celui de l'année précédente.

Le revenu non agricole a connu une nouvelle hausse par rapport à la moyenne des trois années précédentes (+4,7 %). En comparaison de 2010, il a légèrement augmenté (+1,6 %).

La variation des revenus agricole et non agricole se traduit par un faible accroissement de 0,9 % du revenu total par rapport à 2008/2010 et par une progression de 5,8 % par rapport à 2010.

En comparaison des années 2008/10, le revenu agricole est resté quasiment inchangé dans la région de plaine en 2011 (–0,1 %), alors qu'il s'est légèrement accru dans la région des collines (+1,4 %) et a régressé dans la région de montagne (–4,7 %). Le revenu non agricole a progressé de 2,0 % dans la région de plaine, de 5,6 % dans la région des collines et de 8,2 % dans la région de montagne. En conséquence, le revenu total n'a pratiquement pas évolué dans les régions de plaine et de montagne (respectivement +0,4 % et –0,1 %) tandis qu'il s'est accru de 2,8 % dans la région des collines.

Revenu des exploitations agricoles selon les régions

Revenu, selon les régions	Unité	2000/02	2008	2009	2010	2011	2008/10– 2011
							%
Région de plaine							
Surface agricole utile	ha	20,01	21,63	21,66	22,17	22,23	+1,9
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1,25	1,18	1,17	1,16	1,15	–1,7
Revenu agricole	fr.	67 865	78 570	72 074	64 627	71 660	–0,1
Revenu non agricole	fr.	17 197	24 877	26 565	25 016	26 007	+2,0
Revenu total	fr.	85 061	103 447	98 639	89 643	97 666	+0,4
Région des collines							
Surface agricole utile	ha	17,96	19,24	19,55	19,71	20,07	+2,9
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1,26	1,20	1,21	1,21	1,22	+1,1
Revenu agricole	fr.	50 826	58 809	55 379	51 567	56 046	+1,4
Revenu non agricole	fr.	20 580	24 221	27 049	27 748	27 818	+5,6
Revenu total	fr.	71 406	83 030	82 428	79 314	83 864	+2,8
Région de montagne							
Surface agricole utile	ha	18,68	19,70	20,23	20,55	20,90	+3,7
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1,37	1,34	1,33	1,33	1,30	–2,5
Revenu agricole	fr.	41 789	45 663	45 258	42 804	42 483	–4,7
Revenu non agricole	fr.	19 725	22 806	24 711	27 032	26 876	+8,2
Revenu total	fr.	61 514	68 469	69 969	69 837	69 359	–0,1

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableaux 17–20
Pages A16–A19

En 2011, la part des paiements directs à la prestation brute a été de 17,6 % dans la région de plaine, de 24,5 % dans celle des collines et de 39,6 % en région de montagne. Elle a donc légèrement augmenté dans les régions de plaine et des collines et reculé dans la région de montagne.

La situation des revenus diffère fortement selon le type d'exploitation (11 branches de production).

Revenu des exploitations agricoles, selon le type, 2009/11

Type d'exploitation	Surface agricole utile	Main-d'œuvre familiale	Revenu agricole	Revenu non agricole	Revenu total
	ha	UTAF	fr.	fr.	fr.
Moyenne de toutes les exploitations	21,01	1,22	58 320	26 416	84 737
Grandes cultures	26,12	0,90	65 509	32 199	97 708
Cultures spéciales	13,51	1,27	88 348	22 976	111 324
Lait commercialisé	21,42	1,31	55 123	23 122	78 244
Vaches mères	20,40	1,1	40 171	38 000	78 172
Autre bétail bovin	18,10	1,22	32 766	29 708	62 474
Chevaux/moutons/chèvres	13,26	1,04	26 382	38 468	64 850
Transformation	11,37	1,08	59 505	31 288	90 793
Combinaison lait commercialisé / culture des champs	29,38	1,27	73 665	20 692	94 357
Combinaison vaches mères	24,75	1,13	52 801	33 466	86 267
Combinaison transformation	21,92	1,27	76 889	21 026	97 915
Combinaison autres	23,22	1,21	60 033	25 784	85 817

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableaux 21a–21b
Pages A20–A21

En moyenne des années 2009/11, ce sont les exploitations pratiquant les cultures spéciales, de même que certaines exploitations combinant les activités (transformation, lait commercialisé/ grandes cultures), qui ont réalisé le revenu agricole le plus élevé. Celles-ci, de même que les exploitations de culture des champs et de transformation, ont également affiché le revenu total le plus élevé. A l'opposé, les exploitations ayant enregistré le revenu agricole et le revenu total le plus bas appartiennent aux types « autre bétail bovin » et « chevaux/moutons/chèvres ». Quant aux exploitations spécialisées dans la production de lait commercialisé, elles figurent entre les deux catégories précitées.

■ Revenu du travail 2011 plus élevé que celui de 2008/10

Le revenu du travail des exploitations agricoles (revenu agricole après déduction des intérêts sur les fonds propres investis dans l'exploitation) indemnise la main-d'œuvre familiale non salariée. Par rapport à la moyenne triennale 2008/10, le revenu du travail (moyenne) par unité de main-d'œuvre familiale a crû de 7,2 % en 2011. Comparativement à 2010, cela représente une hausse de 9,9 %. Le revenu du travail a donc connu une progression quelque peu supérieure à celle du revenu agricole. Cela s'explique notamment par la nouvelle diminution des intérêts sur le capital propre (niveau plus bas du taux d'intérêt rémunérant les obligations de la Confédération).

Autre constat, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale varie fortement d'une région à l'autre. En moyenne, il est toutefois sensiblement plus élevé en région de plaine qu'en région de montagne. Les écarts entre les quartiles sont eux aussi importants. Ainsi, pour la période 2009/11, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale du premier quartile a atteint 16,5 % dans la région de plaine et celui du quatrième quartile 206,9 % de la moyenne de toutes les exploitations de la région. Dans la région des collines, l'écart est encore plus grand (respectivement 0,0 % et 207,4 %). Dans la région de montagne, le revenu du travail dans le premier quartile a même été négatif, alors que dans le quatrième quartile, il s'est élevé à 224,5 % de la valeur moyenne.

Tableaux 22–25
Pages A22–A25

Revenu du travail des exploitations agricoles, 2009/11 : selon les régions et les quartiles

Revenu du travail ¹ en francs par UTAF ²					
Région	Médiane	Valeurs moyennes			
		1 ^{er} quartile (0–25 %)	2 ^e quartile (25–50 %)	3 ^e quartile (50–75 %)	4 ^e quartile (75–100 %)
Région de plaine	48 132	8 572	37 174	60 754	107 472
Région des collines	35 240	10	27 248	43 989	80 165
Région de montagne	24 424	–2 247	17 723	32 738	62 505

1 Intérêts sur le capital propre au taux moyen des obligations de la Confédération : 2009 : 2,22 % ; 2010 : 1,65 % ; 2011 : 1,48 %.

2 Unités de travail annuel de la famille : base 280 journées de travail

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Dans les régions de plaine et des collines, le 4^e quartile des exploitations agricoles a dépassé en moyenne de respectivement 33 700 francs et 13 000 francs le salaire annuel brut correspondant du reste de la population au cours de la période 2009/11. Dans la région de montagne, le salaire annuel brut du 4^e quartile a été inférieur de 100 francs à celui du salaire comparatif correspondant. Par rapport à la période 2008/10, la situation relative des exploitations du quatrième quartile s'est par conséquent améliorée dans les régions de collines et de montagne alors qu'elle est restée quasiment inchangée dans la région de plaine.

Salaire comparatif 2009/11, selon les régions

Région	Salaire comparatif ¹ en fr. par année
Région de plaine	73 777
Région des collines	67 159
Région de montagne	62 617

¹ Médiane des salaires annuels bruts de toutes les personnes employées dans les secteurs secondaire et tertiaire

Sources : OFS, Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Il convient de noter que le train de vie des ménages agricoles n'est pas uniquement assuré par le revenu du travail. Leur revenu total, y compris le revenu non agricole, est sensiblement plus élevé que le revenu du travail. Le revenu total des exploitations de la région de montagne classées dans le premier quartile qui ont présenté un revenu du travail négatif s'est élevé à près de 43 000 francs pendant la période 2009/11. Ces exploitations financent leur train de vie avant tout avec leur revenu non agricole qui s'élève à 40 000 francs.

1.1.4.2 Autres chiffres-clés relatifs à l'économie d'entreprise

■ Stabilité financière

La part des capitaux de tiers au capital total (ratio d'endettement) renseigne sur le financement externe d'une exploitation. Considéré parallèlement à la constitution des fonds propres, ce paramètre permet de juger si les dettes d'une exploitation sont supportables. Une exploitation présentant un ratio d'endettement élevé et une diminution des fonds propres n'est pas viable à long terme.

Compte tenu de ces critères, les exploitations sont réparties en quatre groupes, selon leur stabilité financière.

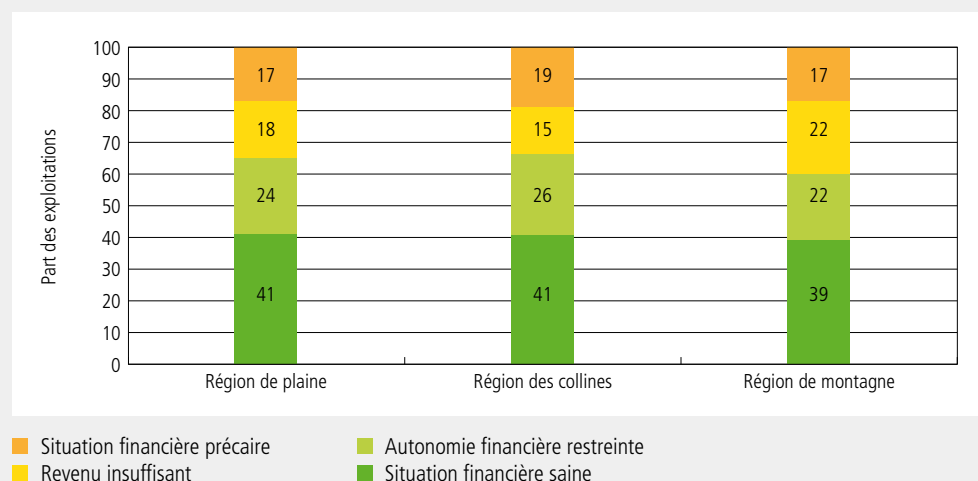
Répartition des exploitations en quatre groupes, compte tenu de leur stabilité financière

Exploitations avec...		Ratio d'endettement	
		faible (<50 %)	élevé (>50 %)
Formation de fonds propres	positive	... situation financière saine	... autonomie financière restreinte
	négative	... revenu insuffisant	... situation financière précaire

Source : De Rosa

L'évaluation de la stabilité financière des exploitations montre une situation similaire dans les trois régions ; entre 39 et 41 % des exploitations connaissent une situation financière saine, alors que 34 à 39 % d'entre elles sont dans une situation financière difficile (diminution des fonds propres). La moyenne triennale 2009/11 est donc pratiquement inchangée dans toutes les régions par rapport à 2008/10.

Appréciation de la stabilité financière 2009/11 selon les régions



■ Constitution de fonds propres, investissements et ratio d'endettement

En 2011, la hausse du cash flow des exploitations de référence ART s'est avérée inférieure à celle des investissements (+2,6 % contre +13,7 %). Il en résulte une baisse du rapport entre cash-flow et investissements (-10,0 %). Le revenu total ayant davantage augmenté que la consommation privée, la constitution de fonds propres (revenu total moins consommation privée) a été légèrement supérieure à celle de la période de référence (+1,3 %). Le ratio d'endettement s'est situé au même niveau que durant les précédentes années.

Evolution des fonds propres, des investissements et du ratio d'endettement

Paramètre		2000/02	2008	2009	2010	2011	2008/10–2011
							%
Constitution de fonds propres	fr.	11 787	16 746	14 941	10 069	14 098	+1,3
Investissements ¹	fr.	45 376	48 400	51 448	50 148	56 837	13,7
Rapport entre cash-flow et investissements ²	%	93	100	97	93	87	-10,0
Ratio d'endettement	%	41	44	44	44	44	0,0

¹ Investissements bruts (sans les prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

² Rapport entre cash-flow (fonds propres plus amortissements, plus/moins les variations des stocks et du cheptel) et investissements

Source: Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

1.2 Aspects sociaux et société

Les aspects sociaux sont l'un des trois piliers de la durabilité ; de ce fait, le rapport sur les répercussions des mesures de politique agricole leur accorde une place à part. Les aspects de société ont aussi leur importance dans l'agriculture, comme la perception de l'agriculture par la population, traitée au chiffre 1.2.3.

Ci-après sont présentés le revenu et la consommation des ménages agricoles sur la base du dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, de même que les résultats d'une enquête nationale sur les femmes dans l'agriculture. Ces chapitres sont suivis d'un article sur l'opinion de la population vis-à-vis de l'agriculture et d'un autre sur les déchets alimentaires.



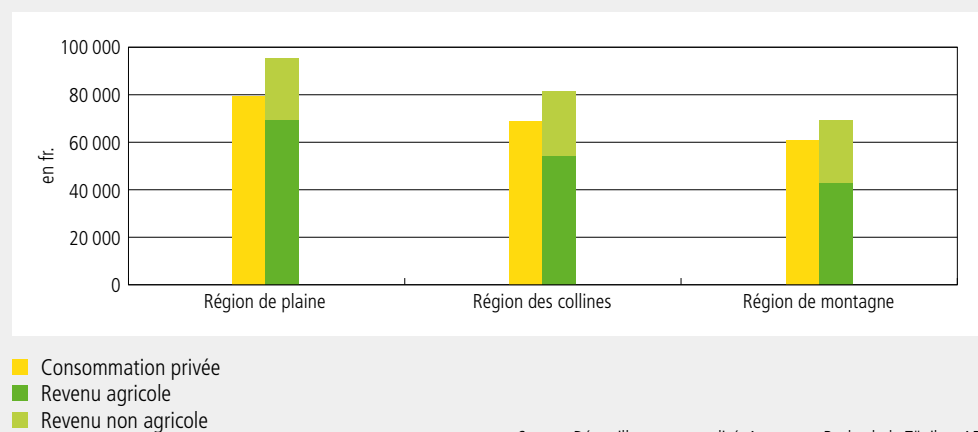
1.2.1 Revenu et consommation

Le revenu et la consommation sont des paramètres importants permettant d'appréhender la situation sociale des familles d'agriculteurs. En ce qui concerne la dimension économique de la durabilité, le revenu est surtout un indicateur de la performance des exploitations. Quant à la dimension sociale, c'est avant tout le revenu total des ménages agricoles qui compte, raison pour laquelle le revenu non agricole des familles paysannes est pris en compte dans l'analyse. L'enquête porte sur l'évolution aussi bien du revenu total que de la consommation privée.

■ Revenu total et consommation privée selon la région

En moyenne des années 2009 à 2011, le revenu total, qui se compose des revenus agricole et non agricole, s'est situé entre 69 700 francs et 95 300 francs par ménage, selon la région. Dans la région de montagne, les ménages ont atteint 73 % du revenu total de ceux de la région de plaine. L'activité non agricole, qui a permis aux familles paysannes de réaliser en moyenne de 25 900 à 27 500 francs, a constitué une source de revenu supplémentaire non négligeable. Celle-ci a représenté 27 % du revenu total des ménages en plaine, 34 % dans la région des collines et 38 % en montagne. En chiffres absolus, le revenu non agricole a été le plus élevé dans la région des collines, atteignant 27 500 francs.

Revenu total et consommation privée selon la région 2009/2011



La formation de capital propre, part non consommée du revenu total, représente en moyenne 12 à 17 % du revenu total, selon la région. Dans les trois régions, la consommation privée est supérieure au revenu agricole. Comme le revenu total, elle est, en chiffres absolus, la plus élevée dans la région de plaine et la plus basse dans celle de montagne.

En 2011, le revenu total moyen par exploitation, d'environ 86 200 francs, a été supérieur à la moyenne des années 2008/10, qui se situait à 85 400 francs. La consommation privée par ménage a légèrement progressé (d'environ 600 francs) par rapport à la période précitée, pour s'établir à près de 72 100 francs.

■ Revenu total et consommation privée selon les quartiles

Revenu total et consommation privée par unité de consommation, en fonction des quartiles¹ 2009/11

	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile	Ensemble des exploitations
Revenu total par UC ² (fr.)	14 990	19 642	26 651	40 132	25 266
Consommation privée par UC (fr.)	17 834	18 514	21 967	27 403	21 383

1 Quartiles selon le revenu du travail par unité de travail annuel de la famille

2 Unité de consommation = membre de la famille, âgé de 16 ans ou plus, participant toute l'année à la consommation de la famille

Source : Dépouillement centralisé d'Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART)

Les ménages du premier quartile ont atteint 37 % du revenu total par unité de consommation de ceux du quatrième quartile. La différence entre les deux quartiles est nettement plus faible en ce qui concerne la consommation privée: dans le premier quartile, elle a représenté 65 % de celle des ménages du quatrième quartile.

Dans la période 2009/11, le revenu total par unité de consommation n'a pas suffi à couvrir la consommation des familles dont l'exploitation fait partie du premier quartile. La constitution de fonds propres a donc présenté un bilan négatif. Si ces exploitations grignotent leur capital longtemps encore, elles devront tôt ou tard cesser leur activité. En revanche, dans les autres quartiles, la consommation privée a été inférieure au revenu total: elle a représenté environ 94 % du revenu total dans le deuxième quartile, 82 % dans le troisième et 68 % dans le quatrième.

En 2011, le revenu total par unité de consommation a été inférieur aux trois années précédentes 2008 à 2010 dans le premier et le deuxième quartiles (respectivement 600 et 1 500 francs). En revanche, il s'est avéré supérieur de 100 francs dans le troisième quartile et de 1 900 francs dans le quatrième quartile. Par rapport à la moyenne des années 2008/10, la consommation privée par unité de consommation a augmenté dans le premier et le quatrième quartiles (respectivement 200 et 1 100 francs), alors qu'elle a baissé dans le deuxième et le troisième quartiles (respectivement 1 200 et 300 francs).

1.2.2 Les femmes dans l'agriculture

Le 15 juin 2011, la conseillère nationale Maya Graf a déposé un postulat intitulé « Rapport sur la situation des femmes dans l'agriculture » (11.3537). L'auteur du postulat exige l'établissement d'un rapport apportant des réponses aux questions sur la protection sociale, les rapports de propriété, la place et le revenu des femmes dans l'exploitation agricole ainsi que sur la prise en compte de leurs activités non rémunérées dans le calcul des UMOS. Le Conseil fédéral a accepté le postulat en indiquant que le compte rendu serait intégré au Rapport agricole 2012.

Postulat Maya Graf
Page A57

Le rôle des femmes dans l'agriculture a été analysé en 2002 dans le cadre du compte rendu sur les aspects sociaux dans l'agriculture. En 2012, le thème « Les femmes dans l'agriculture » a fait l'objet d'une nouvelle étude. Les résultats ont été comparés chaque fois que possible avec les données relevées il y a dix ans. Les résultats de cette enquête constituent la principale source des réponses apportées aux questions soulevées dans le postulat Maya Graf. Au chapitre 1.1.1.1 du rapport agricole 2012, des données plus détaillées sur les exploitations agricoles dirigées par des femmes sont fournies en outre pour la première fois. Le compte rendu ci-après n'entre pas en matière sur la prise en compte des activités non rémunérées des agricultrices dans le calcul des UMOS, cette thématique n'ayant pas été abordée dans l'enquête. Ce point sera traité dans le cadre des délibérations sur la Politique agricole 2014–2017.

La présente enquête fait partie du plan d'action relatif à la « Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDAW ». D'autres projets en cours ou terminés depuis peu traitent également d'aspects en relation avec le thème des « Femmes dans l'agriculture », tel le PNR N° 60 « Egalité entre hommes et femmes » qui comporte le thème spécial « Genre, génération et égalité en agriculture » développé par l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en collaboration avec Agridea et ART et l'étude « budget-temps » effectuée par ART en 2011 auprès de plus de 300 ménages agricoles. L'étude est en cours. Les résultats de l'étude seront publiés en 2013.



■ Méthode d'enquête

On a opté pour une procédure combinant méthodes quantitatives et qualitatives afin d'obtenir non seulement des déclarations quantifiables sur la situation des femmes, mais aussi des gains qualitatifs approfondis de connaissance. Dans une première étape, on a récolté des données de base au moyen d'un questionnaire écrit. Les résultats ont ensuite été analysés et commentés dans le cadre de discussions de groupe.

L'enquête « Les femmes dans l'agriculture » a été encadrée par un groupe de travail constitué de spécialistes issus de la pratique, de la vulgarisation, de la recherche et de l'administration. La direction du projet a été assurée conjointement par ART et l'OFAG.

Enquête écrite

L'institut de sondage d'opinion Isopublic a été chargé de la réalisation et de l'évaluation de l'enquête écrite effectuée durant les mois de janvier et février 2012. Comme en 2002, le questionnaire a été adressé à 1 500 femmes de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin. 820 femmes ont répondu.

Le questionnaire 2012 était basé sur celui de l'étude sur le « Rôle des femmes dans l'agriculture » de 2002. Il a été revu et élargi par l'équipe d'encadrement du projet. L'enquête 2012 a permis de recueillir après un intervalle de dix ans des données de base actualisées sur la situation des femmes en fonction de différents critères (région linguistique, région géographique, taille de l'exploitation, etc.).

Les adresses des participantes ont été sélectionnées aléatoirement à partir du système d'information sur la politique agricole de l'OFAG utilisé pour l'exécution des paiements directs. L'échantillon d'enquête a été établi sur la base de caractéristiques linguistiques, régionales et propres aux exploitations, à partir de l'univers constitué par toutes les exploitations ayant droit aux paiements directs, dirigées par des exploitantes agricoles ou comportant des femmes membres de la famille travaillant dans l'exploitation, soit près de 80 % des exploitations touchant des paiements directs.

Sélection des exploitations

		Echantillon net ² en %	Univers de base en %
Langue	allemand	71	78
	français	21	20
	italien	7	2
Région	plaine	41	43
	collines	29	27
	montagne	31	30
Taille de l'exploitation	petite < 1 UMOS ¹	23	31
	moyenne 1 – 2,5 UMOS ¹	54	51
	grande > 2,5 UMOS ¹	23	18
Type d'exploitation	production végétale	10	13
	élevage	57	55
	combinée	34	32
Agriculture biologique	exploitation biologique	16	11
	exploitation non biologique	84	89

¹ unité de main-d'œuvre standard

² correspond aux 820 femmes qui ont participé à l'enquête

Comparé avec l'univers de base de l'enquête, la Suisse alémanique est légèrement sous-représentée et la Suisse italophone légèrement surreprésentée dans l'échantillon net. La répartition selon les régions et les types d'exploitations correspond largement à l'univers de base. Les petites exploitations sont légèrement sous-représentées et les exploitations bio légèrement surreprésentées.

Discussions de groupe

Afin d'approfondir et de concrétiser les résultats de l'enquête écrite, quatre discussions de groupe organisées et conduites par l'OFAG et par ART ont eu lieu dans différentes régions géographiques et linguistiques de la Suisse. Des paysannes de différents groupes d'âge et issues de divers types d'exploitations agricoles y ont participé.

Participant·es aux discussions de groupe

Lieu	Langue	Date	Nombre de participant·es
Frauenfeld TG	d	29.03.12	8 SG, SH, TG, ZH
Yverdon-les-Bains VD	f	03.04.12	7 FR, NE, VD
Bellinzona TI	i	12.04.12	5 GR, TI
Sarnen OW	d	17.04.12	9 BE, LU, NW, OW

Plusieurs adresses d'exploitations agricoles situées dans un rayon d'environ 40 km du lieu prévu pour ces entretiens ont été de nouveau sélectionnées aléatoirement dans le Système d'information sur l'agriculture de l'OFAG. Nous avons vérifié dans l'annuaire téléphonique s'il était possible d'envoyer personnellement du courrier à ces femmes. Toutes les femmes ainsi sélectionnées ont reçu par la suite une invitation à un groupe de discussion, avec toutes les informations nécessaires. Quelques jours après, la participation a été confirmée par téléphone. L'objectif était de disposer de groupes de 8 à 10 participant·es à chaque occasion. Cela n'a pas toujours été facile. Ainsi, la mise sur pied d'un des groupes de discussion a nécessité une soixantaine d'appels téléphoniques et celle des trois autres groupes, une trentaine.

Les résultats de l'enquête écrite et des discussions de groupe sont commentés dans les chapitres qui suivent. L'échantillon de femmes est tout d'abord caractérisé, ensuite sont présentés leur statut et leurs rôles dans l'exploitation, leurs revenus et leur couverture sociale ainsi que divers aspects de leur travail et des charges qu'elles assument, pour aboutir à une évaluation sommaire de leur degré de satisfaction et de leurs perspectives d'avenir. Les résultats présentés dans les différents chapitres sont un mixte entre les résultats de l'enquête écrite et les enseignements tirés des discussions de groupe. Les noms des auteures des citations ont été anonymisés.

1.2.2.1 Caractérisation des femmes ayant participé à l'enquête

Ci-après, la description de l'échantillon de femmes ayant participé à l'enquête, avec d'abord, celles qui ont participé à l'enquête par voie de questionnaire et ensuite, celles qui ont participé aux discussions de groupe.

■ Femmes interrogées dans le cadre de l'enquête écrite

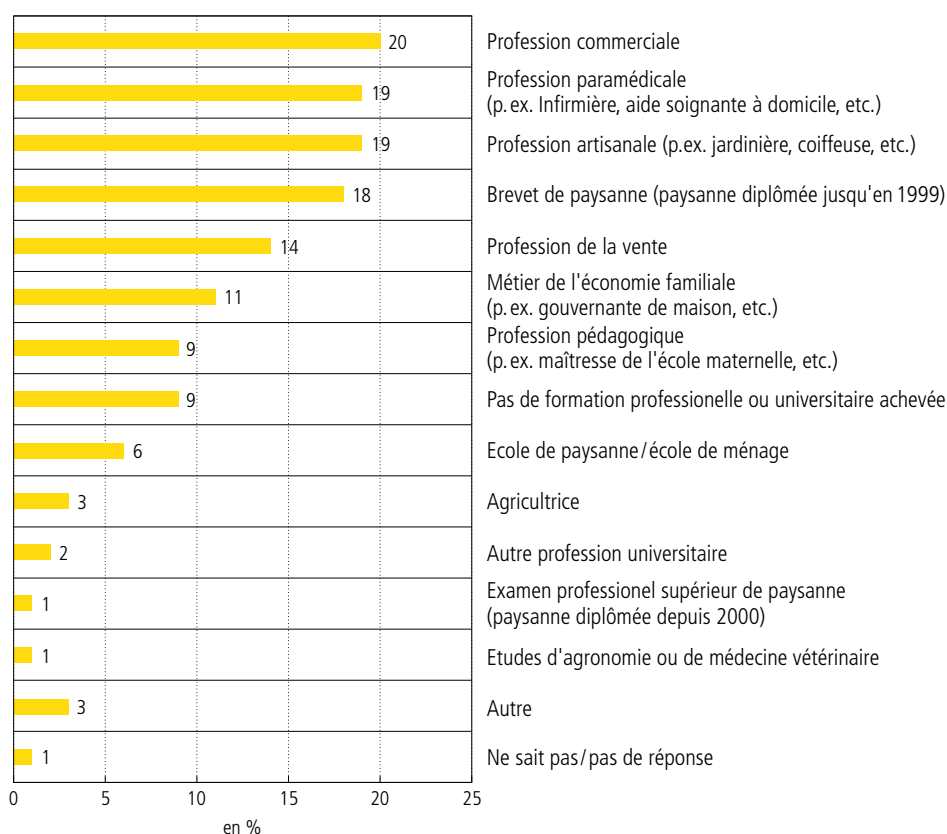
Environ la moitié des 820 femmes enquêtées ont grandi dans une ferme, soit 10 % de moins qu'en 2002. Les deux tiers d'entre elles sont originaires de la même région que leur partenaire, ce qui était déjà le cas en 2002. Toutefois, dans la catégorie d'âge la plus jeune (jusqu'à 35 ans), la part des femmes d'origine non paysanne est significativement plus élevée que chez les autres participantes (56 % contre 48 %).

La grande majorité des femmes de l'échantillon sont mariées (95 %). La plus jeune a 25 ans et la plus âgée, 80 ans. La moyenne d'âge est de 48 ans, soit en moyenne de trois ans plus âgée que dans l'enquête de 2002. Un peu plus des deux tiers (n=585) ont entre 36 et 55 ans. Près d'un cinquième (n=155) ont 56 ans ou plus et 8 % (n=68) ont moins de 35 ans. 12 femmes n'ont pas donné d'indication sur leur âge. Plus de 90 % ont des enfants (en moyenne trois).

Ces femmes font pour la plupart partie d'une famille nucléaire (ménage parents-enfants). Dans une exploitation sur trois vivent trois générations, chacune constituant néanmoins un ménage indépendant. 1 % des femmes cohabite avec l'ancienne génération. Dans quelques ménages vivent également des apprentis et/ou des employés (8 %), de même que d'autres personnes, par exemple des membres de la parenté (2 %). Au Tessin, la part de ménages où l'ancienne génération vit à l'extérieur de l'exploitation est plus de deux fois plus élevée qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande.

De l'avis des 362 femmes qui vivent actuellement avec une génération plus ancienne, la cohabitation de trois générations comporte aussi bien des aspects positifs que des aspects négatifs. Les enfants bénéficient ainsi d'une relation privilégiée avec les grands-parents. Cependant, vivre sous un même toit peut également être source de conflits. La collaboration de l'ancienne génération aux travaux agricoles et à la prise en charge des petits-enfants allègent certes la charge de travail dans l'exploitation. En revanche, les soins à apporter à l'ancienne génération constituent une charge supplémentaire pour la plus jeune génération. Dans l'ensemble, les côtés positifs de la vie en commun l'emportent légèrement sur les côtés négatifs.

29 % des femmes questionnées ont une formation en agriculture ou en économie familiale rurale (18 % ont un brevet de paysanne, 6 % ont fréquenté une école de paysannes, mais n'ont pas de diplôme, 3 % sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité CFC en agriculture, 1 % a fait des études d'agronome ou de vétérinaire et 1 % sont des paysannes diplômées). Un cinquième ont respectivement une profession commerciale, artisanale ou paramédicale et 9 % n'ont pas achevé leur formation professionnelle. Il y a dix ans, un peu moins de femmes exerçaient une profession dans l'agriculture, l'économie familiale rurale ou l'économie ménagère (resp. 25 % et 8 %); par contre, davantage de femmes n'avaient pas achevé leur formation professionnelle (15 %).

Formation professionnelle (plusieurs réponses possibles)

Population de base: Total [N=820]

Source: Isopublic 2012

■ **Les femmes des groupes de discussion**

Les données concernant les femmes qui ont participé aux groupes de discussion sont fondées sur les indications qu'elles ont fournies lors du tour de présentation. Les participantes ont de 31 à 67 ans, la moyenne étant la cinquantaine. Toutes ces femmes ont au moins un enfant; une partie d'entre elles a jusqu'à 5 enfants, la moyenne étant de 2,6 enfants. Interrogées sur leurs origines, il s'avère qu'en moyenne une bonne moitié d'entre elles viennent d'un milieu paysan, surtout en région de montagne. Dans un seul cas, l'ancienne génération vivait dans le même ménage; sinon, la plupart du temps dans un appartement séparé ou à l'extérieur de l'exploitation.

Les exploitations où ces femmes vivent et travaillent sont de taille très différentes. La plus petite couvre environ 12 ha et la plus grande s'étend sur près de 90 ha. Il s'agit en particulier d'exploitations laitières, mais il y a aussi quelques exploitations d'élevage de vaches mères et des exploitations de grandes cultures, des exploitations qui pratiquent entre autres les cultures spéciales et enfin, des exploitations d'engraissement. Deux femmes vivent dans une exploitation à plusieurs échelons, ce qui implique qu'elles doivent « transhumer » plusieurs fois par an. Deux femmes gèrent toute seules l'exploitation et ont droit à ce titre aux paiements directs. Les autres participent dans des proportions diverses à la direction générale de l'exploitation, aux côtés de leur partenaire. Quelques-unes font de la vente directe, de la petite restauration (casse-croûte à la ferme), prennent des chevaux en pension ou confectionnent des vêtements pour enfants.

La majeure partie de ces femmes ont suivi une formation, assez souvent de vendeuse ou d'employée de commerce. Il y a aussi parmi elles des couturières et des infirmières et même une femme qui a suivi l'école des beaux arts. Seul un petit nombre d'entre elles ont acquis une formation en agriculture ou en économie familiale rurale, dont une possède une maîtrise agricole et une autre un diplôme supérieur de paysanne. Quelques-unes ont suivi une école de paysannes. Certaines exercent une activité en dehors de l'exploitation, le plus souvent à temps partiel, à raison de un ou deux jours par semaine.

1.2.2.2 Statut et rôles des femmes dans l'agriculture

Cette partie de l'enquête est consacrée au statut et aux rôles des femmes dans l'agriculture.

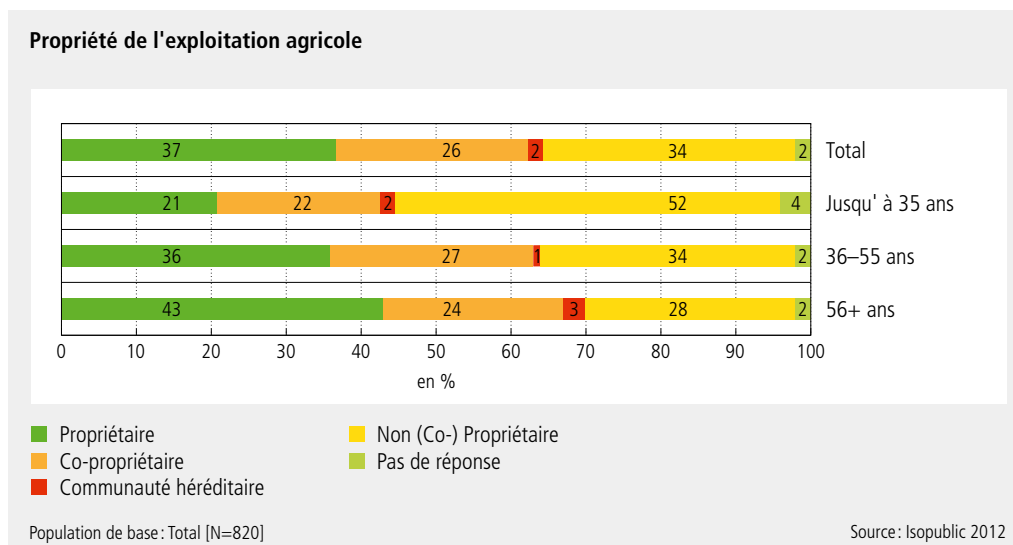
■ Statut

Quel est le statut des femmes dans l'exploitation? Sont-elles propriétaire, cheffe d'exploitation, exploitante agricole? Et que signifient ces statuts particuliers? Ce sont ces questions et d'autres questions connexes qui sont abordées ci-après.

Le statut d'une personne a d'importantes conséquences dans différentes sphères de son existence. Ainsi, l'obtention d'un crédit d'investissement nécessite la signature du propriétaire. Est propriétaire ou copropriétaire toute personne enregistrée au registre foncier. Le statut de cheffe d'exploitation sert à la statistique: Dans cette statistique, les personnes qui dirigent l'exploitation sont différenciées de celles qui sont employées ou qui travaillent dans l'exploitation en tant que membre de la famille. Est exploitant/e celui ou celle qui gère une exploitation pour son propre compte et à ses risques et périls et qui déclare aux impôts un revenu issu d'une activité indépendante. C'est ce statut qui donne droit aux paiements directs.

Peu de femmes sont enregistrées au registre foncier en tant que propriétaires ou copropriétaires

Dans le cadre de l'enquête 2012, deux tiers à peine des femmes indiquent qu'elles sont à tout le moins copropriétaire de la ferme. Plus ces femmes sont âgées, plus il est fréquent qu'elles soient, selon leurs indications, propriétaires de l'exploitation agricole. Les femmes sont plus nombreuses en Suisse romande qu'en Suisse alémanique à se définir comme propriétaires de l'exploitation.



Le statut de propriétaire ou de copropriétaire est interprété différemment d'un groupe de discussion à l'autre. Ainsi, les femmes ne pensent pas toutes que cela nécessite d'être enregistrée au registre foncier. Beaucoup d'entre elles pensent à tort que le régime matrimonial ordinaire de participation aux acquêts implique automatiquement un droit de propriété ou de copropriété.

Compte tenu des discussions de groupe, il y a lieu de supposer que seule une minorité de femmes est inscrite au registre foncier. Il en ressort que la plupart des femmes ne sont pas du tout ou peu précisément informées des rapports de droit en vigueur.

« Wenn man nicht Gütertrennung hat, dann ist das erwirtschaftet. Dann bist du eben auch Miteigentümer, obwohl dein Name nicht explizit da steht. » (Martha, 53)

« Also, ich habe das Gefühl, wenn du zusammen gearbeitet hast, dann steht dir die Hälfte zu gut. » (Vera, 52)

« Wir haben das miteinander bewirtschaftet, dann ist man doch Miteigentümerin. » (Kathrin, 65)

« Vom Gefühl her gehört uns [Frauen] schon viel, aber wenn's drauf ankäme irgendwie (...). Also, der Hof ist auf ihn eingetragen. Zwei Wochen später haben wir geheiratet. Von da her, hat er den Hof mitgebracht. Der gehört ihm. Was wir jetzt zusammen erwirtschaften, also das Einkommen, das gehört schon uns beiden. Aber der Hof selber, der gehört ihm. Er hat ihm schon vorher gehört, bevor wir geheiratet haben. » (Carmen, 43)

« Alors dans la tête, ils sont les deux, mais peut-être pas sur le papier. » (Nathalie, 52)

« J'ai juste un petit bout de terrain. C'est bien à moi. » (Catherine, 46)

« La stalla appartiene a tutti e due mentre la casa solo a mio marito perché è stata costruita su un terreno di proprietà della sua famiglia; delle case di vacanza, due sono mie. » (Beatrice, 60)

« Stalla e terreni sono intestati a tutti e due, prima della ripartizione le proprietà erano a nome di mio marito. L'azienda invece è a nome mio e la gestisco io. » (Giovanna, 48)

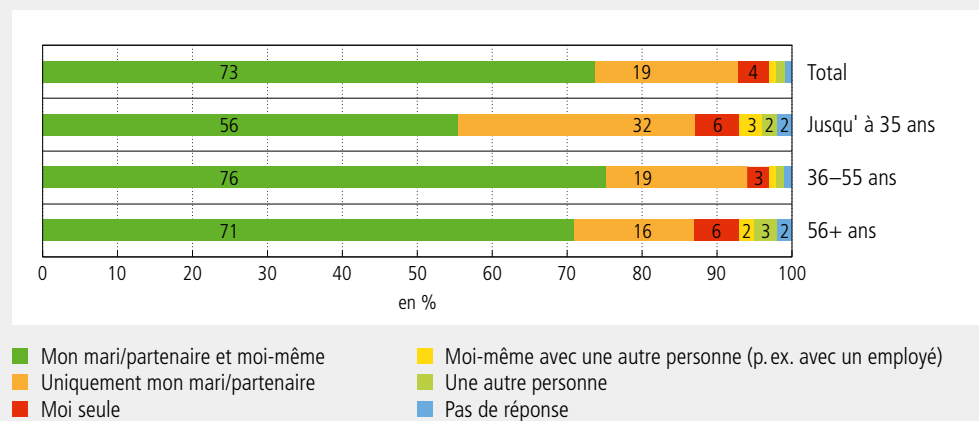
« Ich hatte auch schon Differenzen mit meinem Mann. Bei so Einfamilienhaus-Besitzern stehen oft beide Namen auf dem Grundbuchamt. » (Frieda, 60)

« Durch den Job, den ich 20 Jahre lang gemacht habe, und ich gut verdient habe, habe ich natürlich ein gewisses Kapital noch im Hintergrund. Und wir wollen jetzt dann ausbauen im Haus, das werde ich dann zahlen müssen. Dann werde ich wahrscheinlich aber auch darauf bestehen, dass ich wirklich eingetragen werde, so als voll gleichwertige Eigentümerin. Nicht nur so, ja. » (Carmen, 43)

La gestion en commun de l'exploitation est la norme

Selon les indications fournies par les femmes enquêtées, en 2012, l'exploitation est gérée dans les trois-quarts des cas en commun avec le partenaire. 4 % des femmes interviewées se définissent comme seul chef d'exploitation.

Gestion de l'exploitation agricole



Population de base: Total [N=820]

Source: Isopublic 2012

La grande majorité des femmes se considèrent donc comme cogérantes de l'exploitation avec leur partenaire. Cependant, la statistique agricole ne rend pas compte de cette situation. On n'y fait uniquement la différence entre chefs d'exploitations masculins et féminins. Le fait que la plupart des exploitations sont gérées en commun n'est donc pas perceptible de l'extérieur.

En ce qui concerne les femmes, l'expérience et le travail en commun à la ferme sont déterminants, davantage que les connaissances purement agronomiques ou les tâches concrètes dans l'exploitation. Les paysannes se sentent cogestionnaires de l'exploitation lorsqu'elles l'ont développé en collaboration avec leur partenaire et ont travaillé avec lui toute leur vie.

« Da ist der Betrieb eben schon da (...). Ich habe mit 23 geheiratet und dann haben wir miteinander [den Betrieb] zuerst gepachtet und dann gekauft und aufgebaut. Da bin ich hineingewachsen. Aber ich denke schon, wir sind gleichwertige Partner auf dem Betrieb. Soweit, dass man sagen kann, wir führen ihn miteinander, oder? Jeder hat einfach sein Gebiet. » (Dora, 52)

« Moi, je pense, c'est souvent sur le nom du mari, la ferme, mais c'est la femme qui gère autant que lui, c'est souvent comme ça. » (Nathalie, 52)

« Alors que dans les faits, on partage les décisions, en même temps légalement, juridiquement, comme vous dites « dans le cas de mauvais temps », en l'occurrence c'est le mari. » (Gabrielle, 56)

« Ich bin angestellt, also ich erhalte einen kleinen Lohn, und ich bin eigentlich Befehlsempfängerin und bei den Betriebsentscheidungen bin ich eigentlich nicht beteiligt. Zum Beispiel haben wir gerade einen neuen Traktor gekauft, das hat mein Mann mit dem Schwiegervater besprochen und ich habe gesagt, wenn ihr ihn braucht, dann kauft ihn. » (Nadja, 35)

4 % des femmes sont exploitantes agricoles

L'élément déterminant pour l'octroi des paiements directs est de savoir qui gère l'exploitation pour son propre compte et à ses risques et périls, répondant ainsi à la définition juridique d'exploitant ou d'exploitante. Aux cours des entretiens de groupe, les termes de « cheffe d'exploitation » et « d'exploitante » ont le plus souvent été utilisés comme synonymes, ce qui révèle dans ce cas aussi que les utilisatrices de ces termes en ignoraient la signification précise.

Il est toujours aussi rare qu'une femme ait le statut « d'exploitante ». Or, 4 % des femmes de l'échantillon enquêté se définissent ainsi. Du point de vue du droit des assurances sociales, en tant que travailleuses indépendantes, ces femmes sont placées sur pied d'égalité avec les exploitants agricoles masculins.

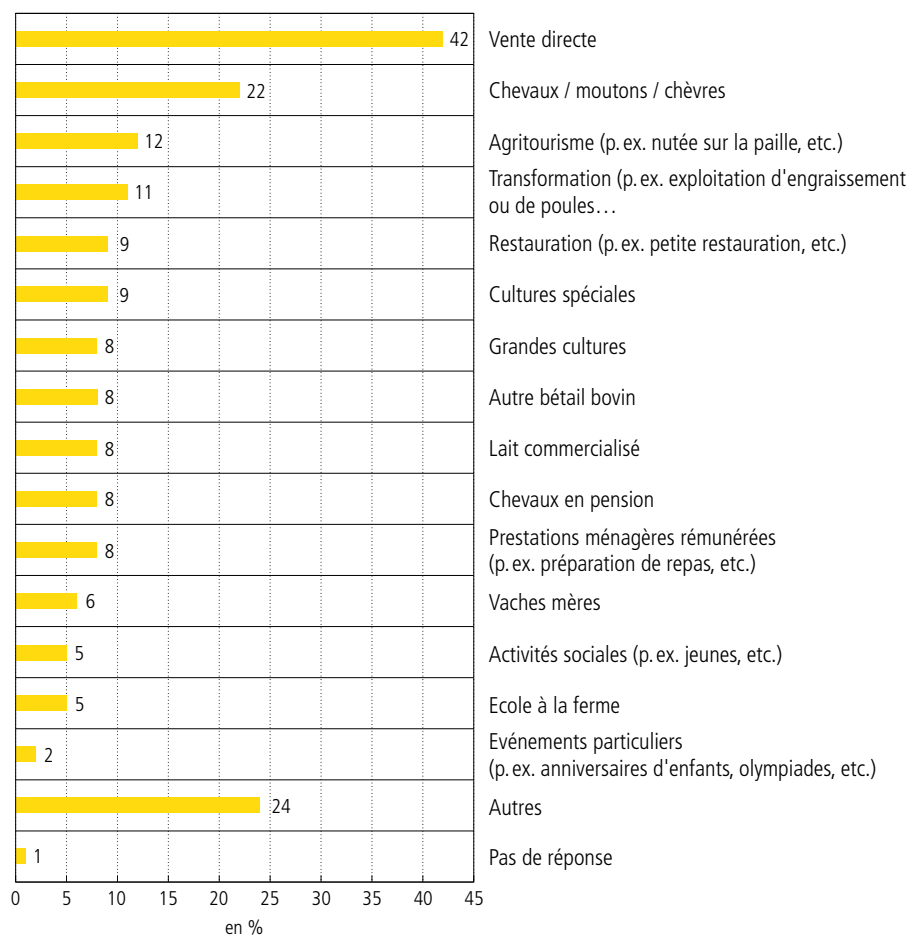
« Je suis veuve (...), j'ai gardé l'exploitation, mais quand il était malade, les vignes on les a donné à louer, parce que si on doit tout donner à traiter, on n'arrive pas à s'en sortir, tandis qu'avec un chef de culture, et puis nous on fait tous les à côté. » (Fabienne, 50)

La proportion de femmes chez lesquelles le partenaire est seul exploitant est nettement plus élevée chez les moins de 35 ans que chez les plus de 35 ans et elle est également plus importante en Suisse romande qu'en Suisse alémanique ou au Tessin.

« Das hat wahrscheinlich damit zu tun, dass viele jüngere Frauen noch einen anderen Beruf ausüben, dass eben der Mann dann den Betrieb alleine führt (...) wie bei mir, ich kümmere, ich denke mich einfach nicht hinein. » (Nadja, 35)

Pratiquement un quart des femmes interrogées sont responsable à part entière d'au moins une branche d'exploitation, le plus souvent, il s'agit de la vente directe. Plus jeunes sont ces femmes, plus il est fréquent qu'elles gèrent de manière autonome une ou plusieurs branches de production. Les femmes de la Suisse italophone sont presque deux fois plus nombreuses que celles de Suisse alémanique et de Suisse romande à pratiquer la vente directe.

Branches d'exploitation ayant la responsabilité principale (plusieurs réponses possibles)



Population de base: les femmes qui sont seules responsables d'une branche d'exploitation [N=193]

Source: Isopublic 2012

Sous « Autres » (24 %) ont été énumérées des activités, qui sont soit déjà mentionnées (p.ex. la vente directe), soit ne peuvent pas être comptées comme branches de production, telles les activités extérieures à l'exploitation et le travail bénévole, ou encore les activités qui n'ont pas été clairement mentionnées. Ont été nouvellement mentionnées des branches d'exploitation comme la location et la gestion d'appartements de vacances, l'élevage de chiens ou encore l'apiculture.

Les activités para-agricoles se sont considérablement développées au cours de la dernière décennie et ce, dans tous les domaines. Si, en 2002, un cinquième seulement des femmes étaient responsables ou coresponsables d'une activité para-agricole, elles sont déjà deux fois plus nombreuses en 2012.

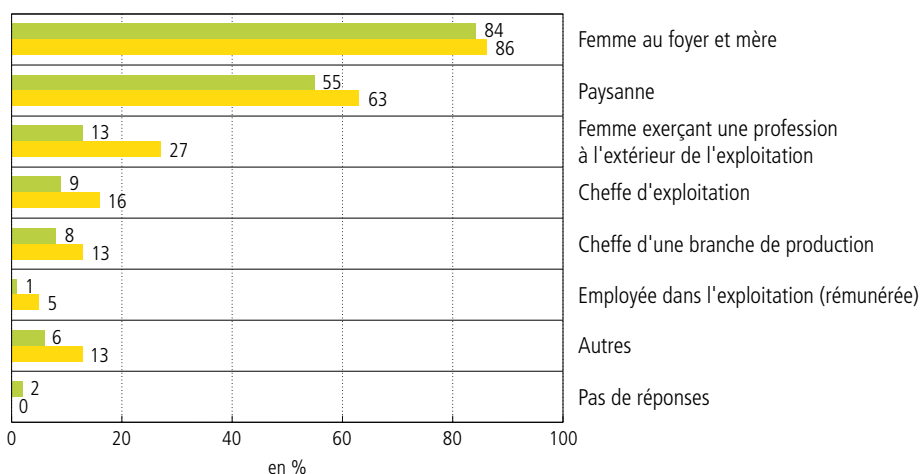
■ Perception des rôles de la femme dans l'agriculture

Quelle est la perception des rôles de la femme dans l'agriculture? Cette perception a-t-elle changé?

Les rôles liés à la profession exercée ont pris de l'importance

Les femmes ont pu indiquer dans l'enquête écrite dans quels rôles elles se concevaient. Les femmes ont indiqué en moyenne 2,2 rôles.

Rôles des femmes dans l'agriculture 2002 vs. 2012 (plusieurs réponses possibles)



■ 2002 [N=883]
■ 2012 [N=820]

Source : Isopublic 2012



La perception des rôles a évolué au cours des dix dernières années. Les femmes continuent certes de considérer leur rôle de femme au foyer et de mère comme primordial. Cela s'explique sans doute surtout par l'importance accordée au rôle de mère. En effet, plus les femmes sont jeunes, plus elles accordent de l'importance au rôle de mère.

En particulier dans les groupes de discussion conduits en Suisse alémanique, les femmes soulignent à quel point la prise en charge des enfants au sein de la famille est importante à leurs yeux. Le coût de la prise en charge extrafamiliale des enfants joue cependant aussi un rôle.

«Also mit vier Kindern, für mich kommen auf alle Fälle zuerst die Kinder, bevor alles andere kommt. Von meiner Schwiegermutter muss ich oft hören, dass das früher anders war, dass immer zuerst der Betrieb gekommen sei und danach die Familie oder die Kinder.» (Ursula, 49)

«Das Kinderhüten geht, wenn man mit Generationen im gleichen Haus wohnt oder der Mann vielleicht mal einen Teil für ein paar Stunden übernehmen kann, und man die Kinder nicht gerade auswärts geben muss.» (Martha, 53)

En comparaison avec 2002, les rôles liés à la profession exercés dans le cadre de l'exploitation et le rôle en tant que femme exerçant une profession en dehors de l'exploitation ont gagné en importance.

L'évolution des rôles de la femme exerce parfois aussi une influence sur ceux des hommes travaillant dans l'agriculture. Ainsi les deux tiers des paysannes travaillant à l'extérieur peuvent désormais compter sur le soutien de leur partenaire, en particulier les femmes d'âge moyen, lorsque certains travaux doivent être négligés en raison de l'activité qu'elles exercent à l'extérieur. Les plus jeunes sont par contre souvent déchargées de certains travaux par l'ancienne génération. Les femmes d'un certain âge sont celles qui sont le moins déchargées de tâches domestiques ou autres.

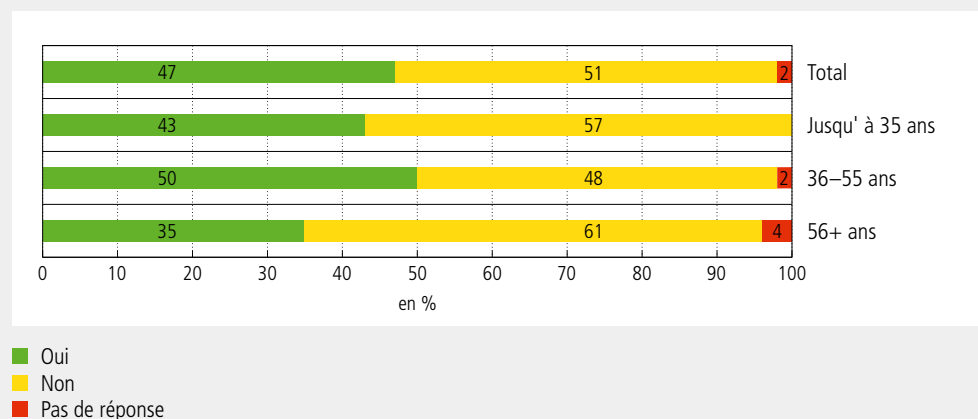
«Also, ja, es ist wirklich so, ich muss fairerweise sagen, wenn ich noch nicht fertig bin auf dem Betrieb und der Mann kommt nach Hause, dann kocht er zu Abend.» (Franziska, 39)

«Der Mann, der hilft überhaupt nichts. Da bin ich am Kämpfen. Das macht mich manchmal fertig, oder. Am Abend kommt er rein und hat Feierabend. Und gestern, ich habe noch Staub gesaugt, ich habe noch das Treppenhaus geputzt, am Abend um 9 Uhr. Und er, er hatte schon eine Stunde Pause. Und am Mittag, da kann er sich 10 Minuten, Viertelstunde hinlegen. Das macht eine Frau nicht. Die räumt die Küche auf.» (Julia, 49)

Près de la moitié des femmes exercent une activité à l'extérieur de l'exploitation

Le rôle en tant que femme exerçant une profession en dehors de l'exploitation a pris de l'importance, vu que le nombre de femmes dans ce cas a augmenté durant la dernière décennie. Près de la moitié des femmes exercent désormais une activité extra-agricole (2002 : 44 %, 2012 : 47 %). Il s'agit surtout de celles appartenant au groupe d'âge des 36 à 56 ans. Les plus de 56 ans sont celles qui travaillent le moins à l'extérieur.

Activité extérieure à l'exploitation

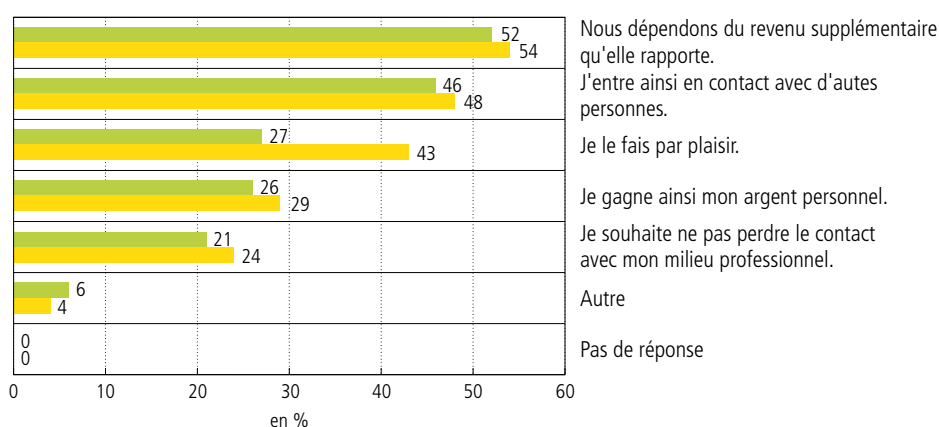


Source: Isopublic 2012

Les deux tiers des femmes qui travaillent à l'extérieur exercent dans la profession pour laquelle elles ont été formées. Jusqu'à 35 ans, ce sont même les trois quarts d'entre elles. Les Suisses alémaniques exercent plus souvent une profession qu'elles n'ont pas apprise que les femmes de la Suisse italophone, de même les femmes qui n'ont pas grandi dans un milieu paysan et n'ont pas de formation agricole.

Ce sont en premier lieu des raisons financières qui incitent à exercer une activité à l'extérieur de l'exploitation. Les femmes venant d'exploitations de la région des collines et de petites exploitations sont plus particulièrement tributaires d'un revenu complémentaire. Plus l'exploitation agricole est petite, plus l'autonomie financière constitue un motif important. De surcroît, les femmes plus jeunes craignent tout particulièrement de laisser passer leur chance d'exercer la profession qu'elles ont apprise.

Les raisons pour l'activité extérieure à l'exploitation 2002 vs. 2012 (seules deux réponses possibles)



■ 2002 [N=364]
■ 2012 [N=382]

Population de base : les femmes qui exercent une activité extérieure à l'exploitation

Source : Isopublic 2012

Par comparaison avec 2002, on constate que la principale motivation à exercer une activité à l'extérieur reste comme auparavant de nature pécuniaire (« nous dépendons du revenu supplémentaire ») et sociale (« j'entre ainsi en contact avec d'autres personnes »). Par rapport à 2002, la satisfaction apportée par un emploi extra-agricole a nettement augmenté.

« Es hat Betriebe, die halt einfach wirklich auf dem letzten Zacken laufen. Da muss entweder er arbeiten gehen oder sie. » (Dora, 52)

« Für mich zeigt es einfach, die Landwirtschaft muss immer mehr schauen, dass es geht. An vielen Orten geht jemand noch arbeiten. » (Franziska, 39)

« Wenn jetzt jemand als Lehrerin 20 oder 30 % arbeitet, da muss man viele Kühe melken, bis dieses Geld verdient ist. » (Dora, 52)

Dans les discussions de groupe, d'autres motifs importants pour exercer une activité extra-agricole ont été énumérés, comme la bonne formation professionnelle des femmes, le temps disponible ou encore l'épanouissement personnel par le travail :

« (...), weil die Frau heute recht gut ausgebildet ist. » (Martha, 53)

« Damit sie trotzdem à jour bleiben, darum gehen viele Frauen auch zeitweise arbeiten. » (Vera, 52)

« ... Hintertürchen haben, um dann später wieder mehr einsteigen. Sicherlich wegen den Kindern weniger [grosses Pensum]. » (Martha, 53)

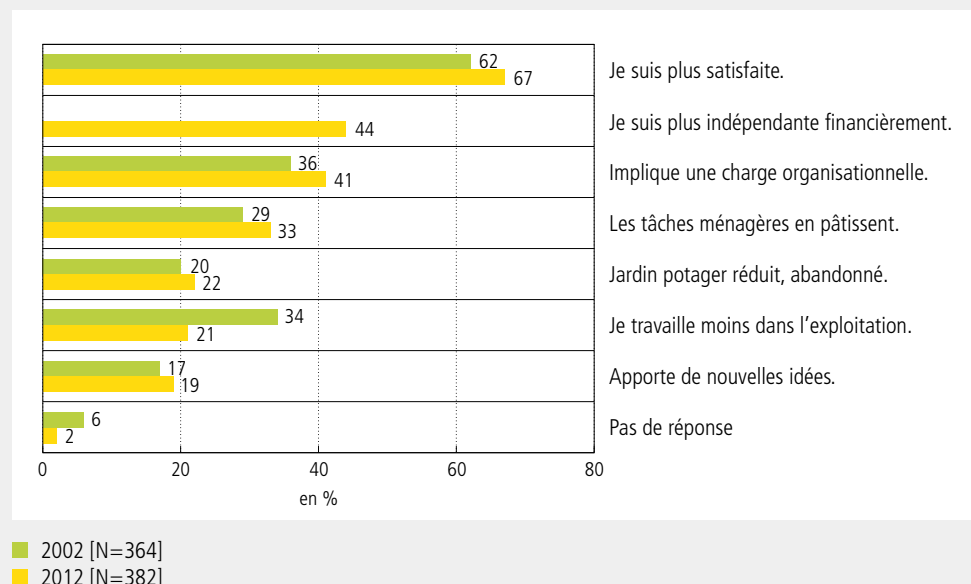
« Il y en a beaucoup qui arrêtent le lait, et après il y a davantage de temps libre, elles vont travailler. » (Nathalie, 52)

« (...), aber einfach um vom Betrieb wegzukommen. Ich schaue das als Bereicherung an. Nicht als Belastung. » (Theres, 55)

Une plus grande satisfaction personnelle grâce à l'activité extra-agricole

L'exercice d'une activité externe apporte aux deux tiers des femmes davantage de satisfaction, en particulier aux femmes de Suisse alémanique et du Tessin. L'indépendance financière est également un facteur important pour de nombreuses femmes. Les conséquences négatives les plus souvent nommées de cette activité externe ont été la charge organisationnelle et le fait d'être contraintes de négliger certaines tâches domestiques.

Les conséquences d'activité extérieure à l'exploitation 2002 vs. 2012 (seules trois réponses possibles)



Population de base : les femmes qui exerce une activité extérieure à l'exploitation

Source : Isopublic 2012

L'exercice d'une activité extra-agricole comporte aussi bien des aspects positifs que négatifs, comme c'était déjà le cas lors de l'enquête menée il y a dix ans.

« Und das ist für mich nicht wegen dem Einkommen, dass wir wieder arbeiten gehen, in diesem Sinne, sondern er hat gesehen, was ihm das bedeutet, wenn er vom Betrieb weg kann um zu arbeiten und ich bin sehr froh, dass er mich etwas gedrängt hat, dass ich wieder gegangen bin. » (Rita, 40)

« Ich verdiene nicht viel. Aber, das ist Sackgeld. » (Eva, 38)

« Meistens ist es so, dass es die Frauen dann trifft, die Hausarbeit, hab' ich das Gefühl, machen die Frauen halt nebenbei oder am Sonntagmorgen. » (Franziska, 39)

« Moi je vois ma belle-fille, elle a pourtant 3 enfants et puis qu'est-ce qu'elle bosse à la maison, elle a un grand jardin, elle a des lapins etc., mais elle a besoin, elle sera malheureuse si son mari lui disait, « écoute non, on a assez de travail tu restes à la maison », elle a besoin d'aller travailler ailleurs, ça lui fait plaisir. » (Alice, 54)

Il est en outre ressorti des discussions de groupe que l'absence ou l'insuffisance de valorisation et de reconnaissance du travail des femmes dans le ménage et dans l'exploitation joue également un rôle. Le travail effectué par les femmes est considéré comme allant de soi par leur partenaire.

« Manchmal denke ich einfach, der Mann nimmt nicht wahr, was man leistet. Sie nehmen es erst wahr, wenn man nachher ausfällt. » (Franziska, 39)

1.2.2.3 Revenus et couverture sociale des femmes

Ci-après sont abordés les thèmes touchant au revenu et à la couverture sociale des paysannes. Leurs revenus peuvent être constitués de leur activité dans l'exploitation et/ou de leur emploi à l'extérieur de l'exploitation. Leur couverture en matière d'assurances sociales indique de quel degré de protection elles bénéficient du point de vue du droit des assurances et à quels niveaux subsistent éventuellement des lacunes d'information.

■ Les revenus des paysannes

Les femmes paysannes tirent un revenu indépendant de leurs activités à l'extérieur, de la gestion autonome de l'exploitation agricole ou de branches de production dans l'exploitation ou encore en tant qu'employées de l'exploitation. Dans le cadre de l'enquête, on a également procédé à une appréciation de la contribution des branches de production gérées en propre par les femmes ainsi que de leurs activités extra-agricoles au revenu total de l'exploitation.

Les femmes apportent une contribution notable au revenu total de l'exploitation

Les femmes qui assument elles-mêmes la responsabilité d'une branche de production contribuent notablement au revenu global de l'exploitation. 10 % d'entre elles contribuent à plus de 75 % à la constitution de ce revenu, un cinquième à hauteur de 26 à 50 % et un quart à hauteur de 10 à 25 %. Plus les femmes sont jeunes, plus leur contribution au revenu de l'exploitation est élevée.

En 2002, la part des femmes contribuant pour plus d'un quart au revenu total de l'exploitation s'élevait à 21 %. En 2012, cette part a atteint 28 %.

Non seulement de nombreuses paysannes travaillent à l'extérieur, mais près de la moitié de leurs partenaires ont eux aussi un emploi à l'extérieur de l'exploitation. Chez les jeunes femmes, la proportion des partenaires dans ce cas atteint même deux tiers, avec une fréquence plus élevée chez les partenaires des femmes de Suisse alémanique et des femmes vivant dans des exploitations de montagne, des exploitations laitières ou de petites exploitations. Chez un tiers des partenaires, la part de revenu extra-agricole au revenu total représente plus de 50 %. Cette part importante s'explique sans doute entre autres par un taux d'occupation plus élevé chez les hommes.

« Chez nous au village, il n'y a plus aucun paysan qui n'a pas soit Monsieur, soit Madame une activité à côté. » (Jeannine, 45)

« Mein Mann und ich gehen beide noch auswärts arbeiten. Mein Mann 40 % in der Landi. Und ich gehe 20 % arbeiten als medizinische Praxisassistentin in einer Arztpraxis. » (Rita, 40)

Une bonne part des revenus générés par les branches de production sous la responsabilité des paysannes sont versés sur le compte de l'exploitation

L'enquête montre que chez les quatre cinquièmes des femmes questionnées, les revenus tirés de leur propre branche de production sont versés sur le compte de l'exploitation. Dans les groupes de discussion, on a aussi cherché à savoir sur quel compte était versé le revenu des activités extra-agricoles ou l'argent provenant d'héritages.

Un certain nombre de femmes apprécient beaucoup de posséder un compte personnel. Avec cet argent, qu'il provienne d'un héritage ou d'un emploi à l'extérieur, les femmes financent souvent des « extras » pour leur partenaire ou leur famille, comme des vêtements ou des vacances. Elles ne voudraient en aucun cas grever le compte de l'exploitation avec ces dépenses qui ne relèvent pas de l'indispensable. L'argent du compte appartenant à la mère de famille sert souvent aussi à combler un manque à gagner provisoire de l'exploitation agricole, du fait que le revenu agricole ne tombe pas régulièrement comme un salaire. Les paiements directs, par exemple, sont versés deux fois par an, fin juillet et fin novembre. Autrement dit, il faut prévoir pour la moitié d'une année. Il est donc important de pouvoir disposer d'une réserve pour ne pas se retrouver dans les chiffres rouges.

« Alors avec ma carte bancaire, moi j'ai gardé mon compte que j'avais avant que je me marie, mon salaire il vient là-dessus, tout l'argent du ménage je prends avec ma carte et les extras, les habits pour les enfants, des fois voilà, quand j'en ai plus, je prends l'autre carte. » (Jeannine, 45)

« Ich habe ein eigenes Konto, aber ich war auch schon froh, als ich etwas von diesem Konto auf den Betrieb tun konnte, als wir dort mal ein wenig, ja, es gibt so Zeiten, wo du einfach kein Geld hast und man muss einen Haufen Zinsen zahlen, wenn man ins Minus geht. » (Dora, 52)

« Aber von dieser Erbschaft habe ich viel für den Betrieb eingesetzt. Also ganz viel. Sehr viel. » (Kathrin, 65)

« Ich habe selber absolut kein Verlangen, zum dies auseinander zu dividieren. Aber das kommt wahrscheinlich auf die Beziehung an. » (Martha, 53)

« Bei diesen Pflegekindern, dieses Geld wurde auch immer aufs Landwirtschaftskonto überwiesen. Und mein Mann sagt: ›Wir arbeiten zusammen, wir geben es miteinander aus.› » (Frieda, 60)

La thématique concernant la façon dont les femmes protègent au mieux l'argent qu'elles ont investi dans l'exploitation n'a pas été spécifiquement traitée dans le cadre de l'enquête : Il est pourtant important que les parts d'acquêts et les investissements de biens propres des femmes puissent être documentés. Il serait donc indispensable que les femmes paysannes fassent établir des justificatifs, p.ex. sous forme de contrats de prêt.

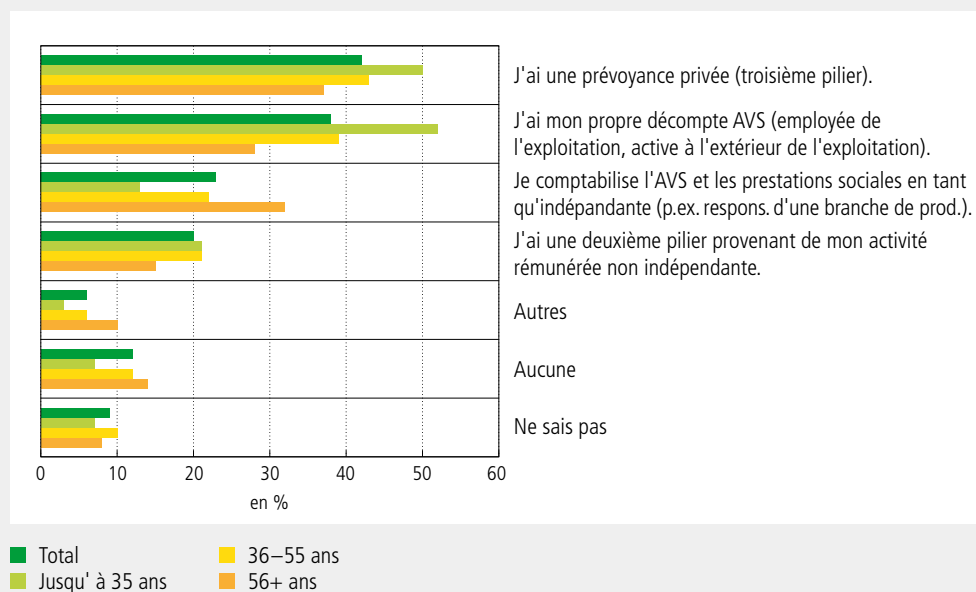
Couverture sociale

Quel est le niveau de protection sociale des femmes paysannes ? Disposent-elles d'un compte AVS personnel ? D'un deuxième et/ou d'un troisième pilier ?

Ce sont surtout les plus jeunes qui ont une couverture sociale individuelle

Par couverture sociale, on entend ici le système à trois piliers. Quand on les a questionnées au sujet de leur assurance sociale, 12 % des paysannes ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'assurance sociale (individuelle). Cette proportion atteint 14 % chez les plus âgées et 7 % chez les plus jeunes. Chez les femmes d'origine agricole ou qui n'exercent pas d'activité professionnelle à l'extérieur, ce pourcentage est encore plus élevé. 9 % des femmes ignorent même dans quelle mesure elles sont assurées. Les autres ont soit une prévoyance privée (42 %), soit un compte AVS personnel (38 %), soit sont inscrites à l'AVS en tant que travailleuses indépendantes (23 %). Enfin, 20 % ont un deuxième pilier provenant de leur activité rémunérée non indépendante. Les plus jeunes sont mieux assurées que les plus âgées : plus de la moitié des plus jeunes ont leur propre compte AVS, pour juste un peu plus d'un quart chez les plus âgées.

Sécurité sociale (plusieurs réponses possibles)



Source: Isopublic 2012

La majorité des femmes travaillent dans l'exploitation en tant que membre de la famille. Pour le travail effectué à ce titre, elles sont donc considérées comme des non-actifs.

Les discussions de groupe ont confirmé que ce sont surtout les plus jeunes qui possèdent leur propre compte AVS, soit parce qu'elles exercent une activité à l'extérieur, soit parce qu'elles sont employées de l'exploitation. Cependant, avoir un compte AVS personnel pour le travail effectué dans l'exploitation n'implique pas pour autant le versement d'un salaire.

« Aber das ist nicht, dass du einen Lohn erhältst und den kannst du dann auf dein privates Kässeli, das ist ja nur auf dem Papier und du erhältst dieses Geld und das brauchst du dann wieder im Haushalt oder auf dem Betrieb, das ist nicht Geld, das weg geht vom Betrieb, das geht ja buchhalterisch und eben um die ganze AHV und Sozialabzüge abzurechnen. » (Carmen, 43)

« Ich bin wahrscheinlich hundsmiserabel abgesichert. Also das muss ich gleich ehrlich sagen. » (Martha, 53)

« Also, wenn ich jetzt zu meinem Mann gehe und sage: ‹ Ich brauche Lohn, damit ich gut abgesichert bin ›, dann lacht er doch. » (Eva, 38)

« Und dann, letztes Jahr irgendwann, haben wir uns einen Krankenkassenwechsel überlegt und dann kam mein Mann und hat gesagt, ‹ was du nicht hast, ist eine Taggeldversicherung ›, und das haben wir jetzt gemacht. » (Nadja, 35)

« Bon, moi je vois mes beaux-parents, ils ont 60 ans, ils arrivent à la retraite, à part l'AVS ils ont rien, parce qu'ils ont, ah bon ben non, ils ont investi dans le domaine. » (Jeannine, 45)

« Comme pour l'AVS, nous on s'est déplacé deux fois à O. parce que mon mari trouvait que ce n'était pas normal que moi je n'ai pas de numéro d'AVS et tout ce qui s'en suit, mais ils nous ont dit chaque fois, les deux fois, que ce n'était pas nécessaire du tout, et puis, alors on est reparti de là-bas, mais pf, on s'est dit mais pourquoi on est venu, quoi, comme oui, moi je n'avais pas de salaire et rien, et puis, non, ils n'en voyaient pas la nécessité, eh ben oui, j'aurai le minimum, quoi. » (Alice, 54)

« Ognuno ha la sua AVS, ma viene anche dal fatto che mio marito in passato aveva un lavoro e una cassa pensione. Successivamente ha versato i contributi come contadino ed io ho fatto anche un terzo pilastro, relativamente tardi ma qualcosa c'è. Abbiamo tutti e due una perdita di guadagno, perché L. non guida il carro agricolo, soprattutto nei pendii, e se io non ci sono non va niente. » (Beatrice, 60)

Les femmes paysannes se préoccupent peu de leur couverture sociale

Du fait que les paysannes exercent le plus souvent une activité à temps partiel à l'extérieur ou ne gèrent pas plus d'une branche de production, on peut supposer que la couverture sociale dont elles bénéficient est plutôt réduite.

Les femmes enquêtées se font relativement peu de soucis à propos des assurances sociales, en dépit d'un taux de couverture le plus souvent très faible. La valeur moyenne se situe à 2,5 sur une échelle de 1 à 5, sachant que 5 correspond à « beaucoup de soucis ». Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de différence à cet égard dans les trois groupes d'âge.

Les discussions de groupe ont révélé que souvent l'assurance sociale n'est tout simplement pas un sujet de discussion, excepté lorsqu'il arrive un pépin.

« Ich merke, bei den Bauern ist das ein totales Tabu-Thema, darüber wird nicht gesprochen. » (Julia, 49)

« Weil, du machst dir erst Gedanken, wenn etwas passiert: ja, wie stehe ich wirklich in so einer Situation da. Oder was könnte man noch ausbessern? » (Veronika, 31)

1.2.2.4 Volume de travail et charges assumées par les femmes

Les thèmes relatifs au volume de travail et aux charges assumées par les femmes sont abordés ci-après. Le passage concernant le volume de travail indique comment les femmes répartissent le temps dont elles disposent entre les diverses activités qu'elles assument. Les charges assumées indiquent quels domaines sont source de préoccupations et de difficultés pour ces femmes.

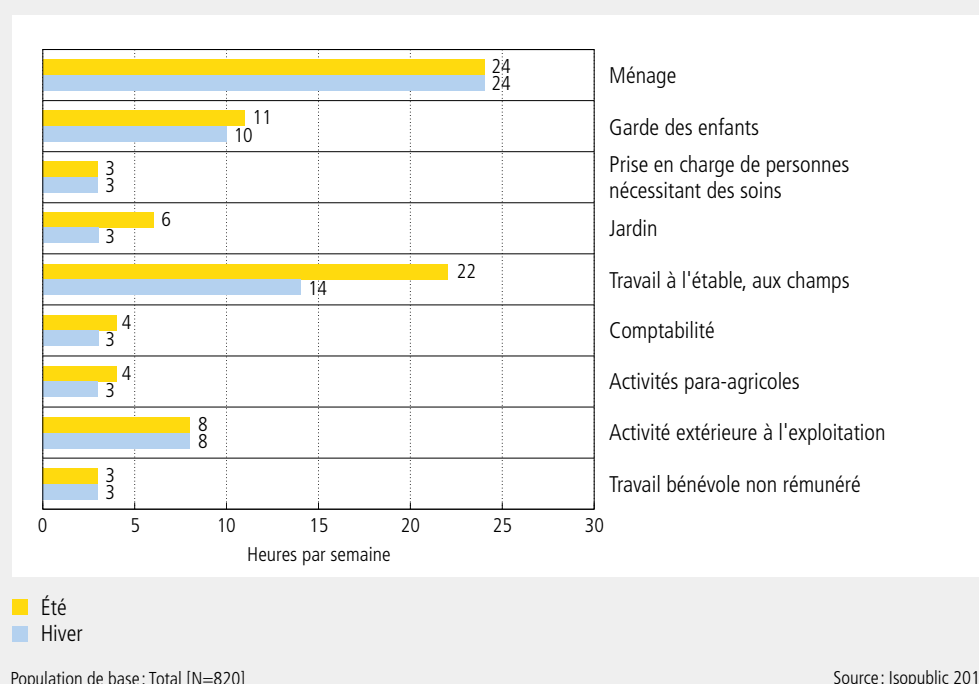
■ Volume de travail assumé par les femmes

Le volume total de travail est constitué des activités domestiques, des activités dans et au profit de l'exploitation et des éventuelles activités extra-agricoles.

Le temps investi pour le travail est élevé

Dans le cadre de l'enquête écrite, les femmes ont été invitées à évaluer le temps qu'elles investissent par semaine (samedis et dimanches inclus) dans diverses activités, pendant la période estivale, de mai à octobre, et pendant la période hivernale, de novembre à avril. Manifestement, les femmes n'ont pas trouvé cette tâche aisée. En effet, 10 % d'entre elles n'ont pas répondu à la question ou seulement de manière incomplète. Les indications relatives au volume de travail par heure doivent être interprétées avec une certaine précaution, du fait qu'il s'agit seulement d'estimations fondées parfois sur des critères divergents. Ainsi, en ce qui concerne la garde des enfants, on observe que certaines femmes font une différence entre prise en charge active et prise en charge passive et d'autres non. Des indications plus précises peuvent être tirées de l'étude budget-temps réalisée par ART, qui a recensé le temps consacré aux divers domaines d'activité par les femmes et les hommes des exploitations agricoles.

Temps de travail par semaine pour les activités différents



Pour des raisons méthodologiques, le recensement du temps consacré par les femmes à leurs diverses activités dans l'exploitation agricole en 2012 ne peut pas être comparé à celui effectué en 2002.

Le thème de la répartition du temps entre les différentes activités assumées par les femmes n'a pas été abordé dans le cadre des discussions de groupe.

Tâches domestiques, famille et jardinage sont les activités auxquelles est consacré le plus de temps

Les tâches domestiques sont dans la moyenne celles auxquelles les femmes consacrent le plus de temps. Le temps estimé par semaine est d'environ 24 heures, en été comme en hiver. Il existe cependant une forte disparité à cet égard: un tiers des femmes questionnées consacre environ 15 heures par semaine aux tâches domestiques, un autre tiers, entre 15 et 30 heures et le tiers restant, 30 heures ou plus.

Une bonne moitié des femmes n'a pas indiqué le temps consacré à la garde des enfants. L'âge moyen des femmes interrogées est de 48 ans. C'est pourquoi beaucoup de leurs enfants ont déjà atteint l'âge adulte. L'autre moitié consacre plus de 10 heures par semaine à la garde de leurs enfants.

Une femme sur douze apporte des soins à des membres de la famille ou à des voisins. Ces femmes estiment à 3 heures en moyenne par semaine le temps consacré à cette prise en charge. Dans certains cas toutefois, cela peut aller jusqu'à 50 heures par semaine. Plus ces femmes sont âgées, plus elles consacrent de temps à s'occuper de proches nécessitant des soins.

Les femmes passent en moyenne au moins 6 heures par semaine en été à jardiner et environ 3 heures par semaine, en hiver. Plus d'un cinquième ne mentionne pas d'activité de jardinage. Il s'avère que plus les femmes sont âgées, plus elles consacrent de temps au jardinage.

Les travaux des champs et d'étable, la comptabilité et les activités para-agricoles gagnent en importance

Au moins deux tiers des femmes enquêtées effectuent régulièrement et environ un quart, saisonnièrement, des travaux d'étable et des travaux des champs. Avec en moyenne près de 22 heures par semaine en été et 14 heures en hiver, la charge de travail ainsi assumée est considérable. Une femme sur 16 ne participe ni aux travaux des champs, ni aux travaux d'étable. Les femmes de la Suisse romande consacrent moins de temps à ces travaux agricoles que celles de la Suisse alémanique et du Tessin. En revanche, c'est un fait établi que les femmes issues d'un milieu agricole, d'exploitations d'élevage, d'exploitations de moyenne importance et d'exploitations de montagne investissent plus de temps pour les travaux des champs ou les travaux d'étable que celles des groupes témoins.



Les femmes sondées estiment à environ 3,5 heures le temps passé chaque semaine pour effectuer la comptabilité et d'autres tâches administratives. Les plus de 56 ans totalisent moins d'heures pour la comptabilité que les femmes de 36 à 55 ans et les Suisses romandes effectuent moins souvent la comptabilité que les femmes des autres régions linguistiques.

Un quart des femmes pratiquent également des activités para-agricoles, telle la vente directe, à raison d'en moyenne 4 heures par semaine au moins en été et 3 heures en hiver. Les femmes de moins de 35 ans consacrent nettement moins de temps à ces activités que celles des autres groupes d'âge. Les femmes de la Suisse italophone sont presque deux fois plus nombreuses que celles de Suisse alémanique et de Romandie à pratiquer la vente directe.

Les femmes travaillent en moyenne un jour par semaine à l'extérieur de l'exploitation

Le taux d'occupation extra-agricole des femmes enquêtées [n=382] est d'environ 8 heures par semaine. Le temps réservé à des activités lucratives en dehors de l'exploitation est plus important chez les femmes originaires d'un milieu non agricole, qui n'ont pas de formation professionnelle en agriculture, qui ont des enfants déjà grands et qui vivent dans de petites exploitations que chez les femmes des groupes témoins.

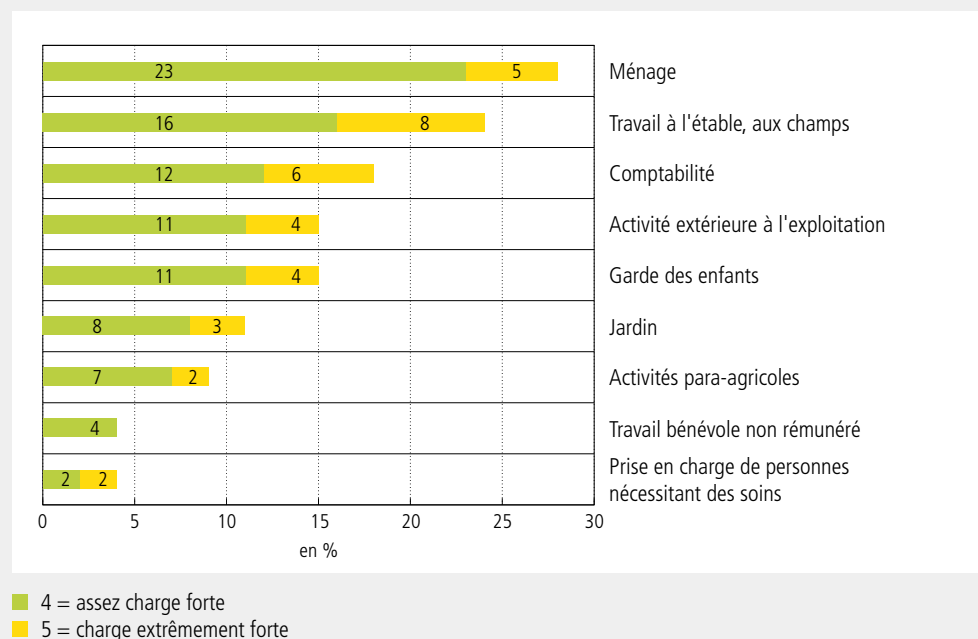
■ La charge de travail des femmes

Dans quels domaines la charge de travail des femmes est-elle la plus lourde et dans quels domaines l'est-elle moins? Quelle est la charge la plus contraignante pour les femmes dans le contexte actuel?

Les travaux domestiques de même que les travaux des champs et d'étable représentent la charge la plus lourde

Compte tenu de la diversité des rôles et des domaines d'activité dans lesquels les femmes évoluent, se pose la question de la charge représentée par les diverses activités qu'elles assument. Les participantes à l'enquête écrite ont évalué la charge représentée par leurs diverses activités selon une échelle de 1 « aucune charge » à 5 « charge extrêmement forte ».

Charge de travail



Population de base: Total [N=820]

Source: Isopublic 2012

Pour ces femmes, les travaux domestiques constituent la charge de travail la plus forte. Celle représentée par les travaux des champs et les travaux d'étable est jugée un peu moins élevée. Viennent ensuite les travaux administratifs relatifs à l'exploitation. La moyenne des femmes enquêtées considère le travail bénévole et les soins apportés à des membres de la famille ou à des voisins comme la charge la moins lourde.

La charge de travail peut toutefois varier considérablement selon l'âge des femmes et la phase familiale qu'elles traversent. En particulier la charge liée à la garde des enfants dépend fortement de l'âge de la femme et de celui de son plus jeune enfant. Par comparaison avec les femmes plus âgées, le groupe des femmes les plus jeunes (jusqu'à 35 ans) jugent la charge représentée par les travaux d'étable et des champs comme étant plus élevée. Les femmes qui ont des enfants plus âgés et les Suisses romandes estiment la charge représentée par les activités exercées en dehors de l'exploitation comme plus lourde que ne le font les autres femmes. Certains travaux domestiques sont souvent reportés à plus tard au profit de ceux exécutés pour l'exploitation ou des activités extra-agricoles rémunérées. Il y a alors moins de temps disponible pour les travaux domestiques qui deviennent une charge plus lourde.

« Mein Mann erzählte schon: ‹ Hat die ein ‹ Puff ‹ im Haus. Das ist ja himmeltraurig. › Dann sagte ich, ja, aber schau mal, was macht sie denn, was? Die muss ja praktisch vom Morgen bis am Abend im Stall sein. Und am Abend kommt sie rein und sollte dann noch den ganzen Haushalt machen? Das kannst du einfach nicht! Das kannst du nicht! » (Kathrin, 65)

« Also, vielleicht ist es so, bei mir kommt immer zuerst die Aussenarbeit. Wenn draussen, auf dem Feld, etwas ansteht, dann muss man das machen. Weil, wenn der Regen kommt. Der Haushalt, der wartet einfach immer. Und der ist dann immer am Abend, wenn man noch sollte. Vielleicht ist es deshalb so. Und manchmal ist man dann müde und sollte noch, man hat noch Wäsche zum Bügeln. Die Wäsche stapelt sich immer mehr. Also, ich kann es mir jetzt so vorstellen. » (Vera, 52).

« Es ist klar, wenn Tiere da sind, dann ist die Belastung riesig. Dann ist das halt die Priorität. Und dann sind es auch die Fähigkeiten, die diese Person dann hat. Oder man muss einspringen für den Mann, weil der noch irgendwo auswärts ist. Und dann ist halt schon der Haushalt, was dann zuletzt kommt. Vor allem das Aufräumen. Essen, das müssen alle. Für das, das versteht auch der Mann, dass man dafür Zeit braucht. » (Martha, 53)

« Aber man muss sich selber eben auch nicht immer mehr Arbeit machen und das Gefühl haben, jetzt müsse am Samstag noch ein Kuchen auf den Tisch, oder. » (Dora, 52)

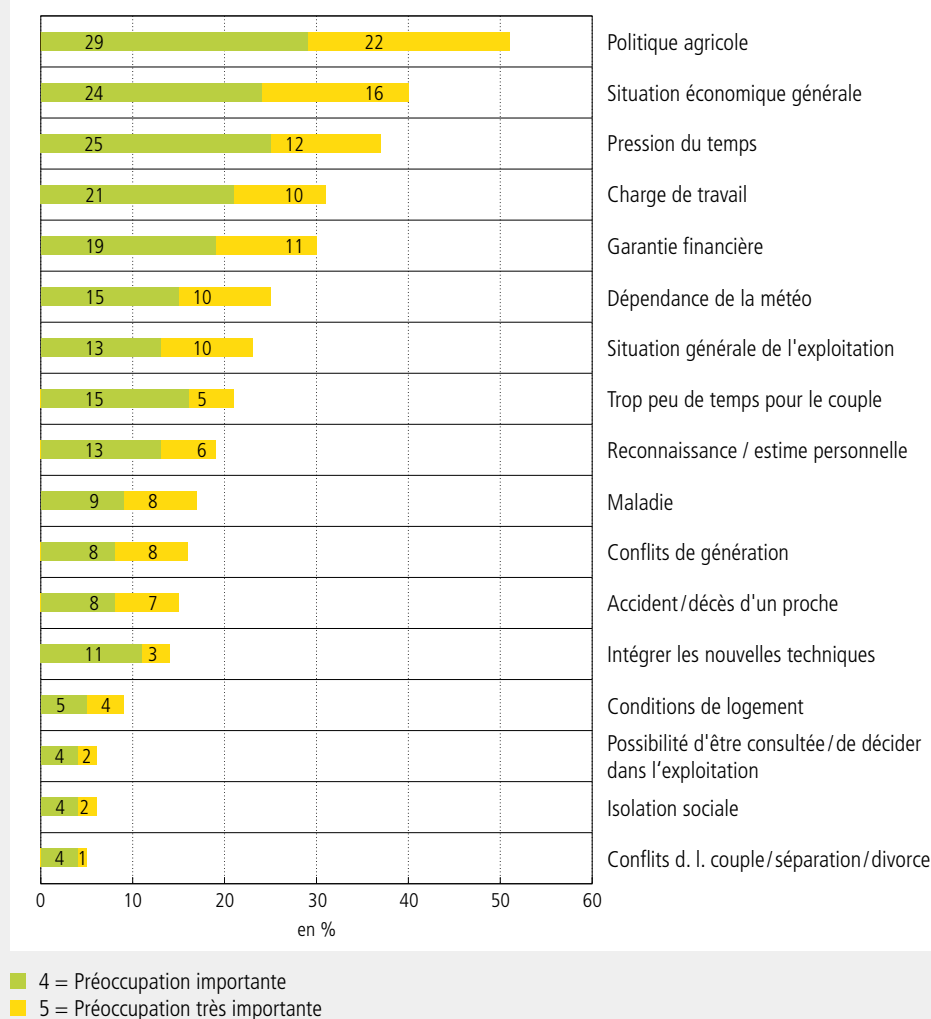
« Io voglio preparare i pasti per noi, se possibile solo con i nostri prodotti. E questo richiede forse un po' più di lavoro, però devo dire che io pasti precotti non li faccio quasi mai; inoltre faccio tanta marmellata, sterilizzo un po' di frutta, e questo aumenta la presenza in cucina. Tutto ciò però è anche piacevole e dà soddisfazione. Non è tanto di moda. » (Beatrice, 60)

Dans le contexte actuel, la politique agricole, la situation économique et la pression du temps représentent les plus lourdes contraintes

Interrogées sur les facteurs de stress dans le contexte actuel, les femmes ont le plus souvent mentionné la politique agricole, la situation économique globale, la pression du temps et la charge de travail. Les conditions d'habitat, la participation aux décisions concernant l'exploitation, l'isolement social et les conflits dans le couple sont les aspects qui préoccupent le moins la moyenne des femmes enquêtées.

Plus les femmes sont jeunes, plus la charge de travail et la pression du temps constituent pour elles un sujet de préoccupation. Les femmes des exploitations de moyenne et de grande taille sont elles aussi davantage préoccupées par ces questions que les femmes vivant dans de petites exploitations.

Préoccupations des femmes



Population de base: Total [N=820]

Source: Isopublic 2012

La politique agricole et la situation économique générale ont également été évoquées en tant que facteurs stressants dans le cadre des discussions de groupe. Beaucoup de réflexions ont trait néanmoins davantage au stress occasionné par les tâches quotidiennes et à la pression omniprésente du temps.

« Mais la politique agricole, c'est vrai que ça presse aussi. » (Gabrielle, 56)

« Quand on pense que toutes les années on a des contrôles, ils mesurent la couche, ils regardent la lumière et tout, mais ils ne regardent pas le logement de l'agriculteur, non, non, alors là il y a des exagérations quand-même. » (Alice, 54)

« Ce qui me préoccupe, moi personnellement, je pense l'Etat ne va plus arriver à l'avenir à payer ces paiements directs, moi je pense que le système de l'argent va tomber peut-être. » (Nathalie, 52)

« Also, mich persönlich verwundert das eigentlich sehr: (...) die allgemeine wirtschaftliche Situation, finde ich, wird jetzt hier als gar nicht so tragisch angesehen (...). Also, da sehe ich ganz ehrlich gesagt eher etwas schwarz. » (Ursula, 49)

« La mia preoccupazione principale è la malattia. La malattia per me è la cosa principale perché a tutto il resto c'è rimedio. Quando la malattia è grave la situazione è diversa. » (Giovanna, 48)

« A me preoccupano un pochino anche i cambiamenti climatici. Il gelo ha colpito i ciliegi in fiore e sono morti tutti (...). È diventato più difficile aver un buon anno con il fieno, con l'orto, con la frutta; succede sempre meno. » (Francesca, 52)

« Je dirais pour moi, la cohabitation entre les générations, voyant la complexité. » (Denise, 38)

« Die Kinder müssen auf den Bus, die müssen pünktlich vorne sein, da hast du schon diesen Stress am Morgen. Der Schwiegervater hat dann nicht mehr gemolken. Dann haben wir beschlossen, dass ich melke, am Morgen und Abend. (...) die Kraft hat nachgelassen. Wir mussten irgendwann eine Lösung finden, weil, wie soll ich sagen, die Arbeitsbelastung vor 8 Uhr und am Abend, die war so gross für mich selber, da musste irgendetwas gehen. » (Eva, 38)

« Die Buchhaltung mach' auch ich am Abend, wenn die Kinder endlich schlafen und man eigentlich gar nicht mehr mag, dann muss man manchmal noch hinsitzen. » (Carmen, 43).

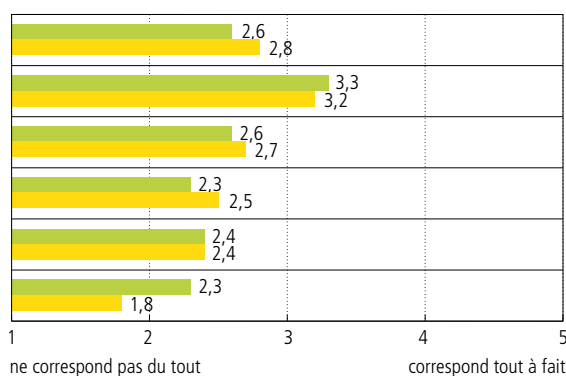
« Der Stress und die Hektik, was früher anders war, das macht uns einfach ein Stück weit fertig, oder. » (Julia, 49)

« Trovo anch'io che negli ultimi 10 anni sia aumentato e anche di molto. 10/15 anni fa i vitelli potevo venderli a un prezzo accettabile a dei macellai e dunque lavorare poco, poi il prezzo è caduto talmente tanto che ho dovuto cominciare a venderli a privati a un prezzo maggiore ma lavorando molto di più. » (Francesca, 52)

Peu de temps libre et de vacances

Comment les femmes enquêtées apprécient-elles le temps libre dont elles disposent ? A la question si elles disposaient de suffisamment de temps pour leur vie de couple et pour la famille, elles ont indiqué une valeur moyenne de 3,2 (sur une échelle de 1 à 5). L'affirmation selon laquelle elles disposeraient de suffisamment de temps pour elles-mêmes ou pour leur entourage a recueilli une approbation encore moins large, avec une évaluation de respectivement 2,8 et 2,7. C'est pour les activités au sein des organisations de paysannes que les femmes enquêtées disposent le moins de temps. Le temps consacré à l'engagement au sein de ces organisations a nettement diminué par rapport à 2002.

Les énoncés concernant les loisirs 2002 vs. 2012



■ Moyenne 2002 [N=883]
■ Moyenne 2012 [N=820]

Source : Isopublic 2012

Un quart des femmes indiquent ne jamais prendre de vacances. 20 % prennent 1 semaine de vacances par an et 4 % seulement plus de 3 semaines. Plus les paysannes enquêtées sont âgées, moins elles prennent de vacances. La proportion des femmes qui n'ont plus pris de vacances depuis longtemps est plus élevée dans les exploitations d'élevage, chez les femmes d'origine agricole et chez celles qui n'ont pas d'emploi à l'extérieur que dans les groupes témoins. 71 % des femmes prennent au maximum 1 semaine de vacances par an. Le nombre des semaines de vacances n'a ainsi pas considérablement augmenté par rapport à 2002.

Les femmes des groupes de discussion sont conscientes de l'importance de prendre des vacances pour refaire le plein d'énergie, mais sont aussi freinées par les préparatifs à faire avant les vacances et par la remise en route laborieuse après les vacances.

« Ferien, Hobby, das empfinde ich als ganz wichtig. Dass sich Bäuerinnen das auch gönnen dürfen, das finde ich ganz wichtig. » (Ursula, 49)

« Ich glaube auch, dass es das [Ferien] braucht, zum Auftanken und so. Und den Boden wieder zu spüren. Auch für die Kinder, ja, ich glaube, das braucht es. » (Linda, 45)

« Also ich muss schon sagen, früher, haben wir – gerade herausgesagt – die ‹Grinder› nur Richtung Boden gehalten, und gearbeitet und gearbeitet. Also blödsinnig. Aber irgendwie war man in einem Muster gefangen, man hatte das Gefühl es geht gar nicht anders. » (Julia, 49)

« Also die Generation vor uns, das war sicherlich eine Generation, die in dieser Beziehung noch ein wenig verklemmt war. Die sich das nicht genommen haben. Aber ich denke die jungen Bauern heute, die sind da schon flexibler. » (Sabrina, 44)

« Und man muss sich das einfach nehmen. Es ist halt schon für eine Bäuerin, bis man geht, hat man es einfach streng. Und dann kommst du nach Hause, ah, ja, und dann fängt es einfach wieder an. Aber man muss sich einfach sagen, so, jetzt, jetzt ist fertig, jetzt geh ich und ich kann das. » (Julia, 49)

« Ich mache seit 3 Jahren Ferien, ich habe 20 Jahre lang keine Ferien gemacht. Irgendwann habe ich gesagt, jetzt möchte ich einfach auch noch fliegen, ich möchte wissen wie das ist. Und jetzt war ich 10 Tage weg mit anderen Frauen, weil mein Mann grad überhaupt keine Ferien macht. Und das ist mir schwer gefallen, aber ich bin gegangen. Und ich bin auf den Geschmack gekommen. » (Ursula, 49)



1.2.2.5 Degré de satisfaction et perspectives d'avenir des femmes

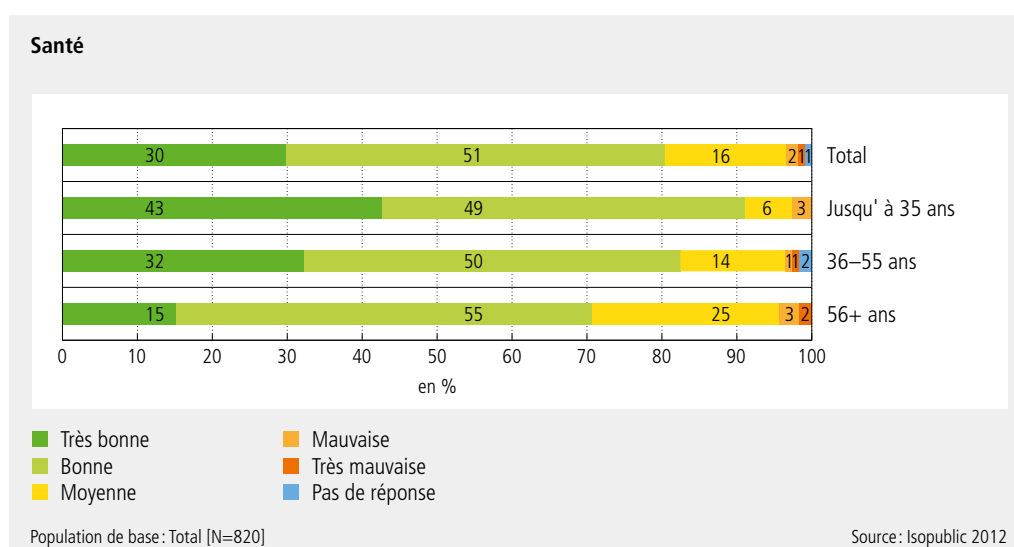
Le chapitre « Degré de satisfaction » porte sur l'appréciation des femmes de leur état de santé et sur leur satisfaction dans le milieu agricole. Le chapitre « Perspectives d'avenir » informe sur la manière dont ces femmes envisagent l'avenir et l'agriculture suisse dans dix ans.

■ Degré de satisfaction

Qu'en est-il de l'état de santé des femmes? Se sentent-elles en bonne santé? Quelles opinions ont-elles exprimées à ce sujet dans le cadre des discussions de groupe?

Les femmes s'estiment généralement en bonne santé

50 % des femmes enquêtées s'estiment en bonne santé et 30 %, en très bonne santé. 1 % seulement des femmes se considère en très mauvaise santé. Plus les femmes sont jeunes, plus elles jugent leur état de santé satisfaisant.



Au cours des discussions, l'état de santé a été considéré comme un aspect essentiel qui a des répercussions sur de nombreux domaines. Les femmes enquêtées attachent aussi de l'importance à la santé psychique.

« So psychische Belastung ist schon auch viel mehr, glaube ich (...). Also ich kenne eine Frau in der Spitem, sie bieten jetzt frisch psychologische Dienste an. Das habe sehr stark zugenommen, bei Bauernfrauen auch, psychische Belastungen. Das ist sehr am Aufkommen. » (Sabrina, 44)

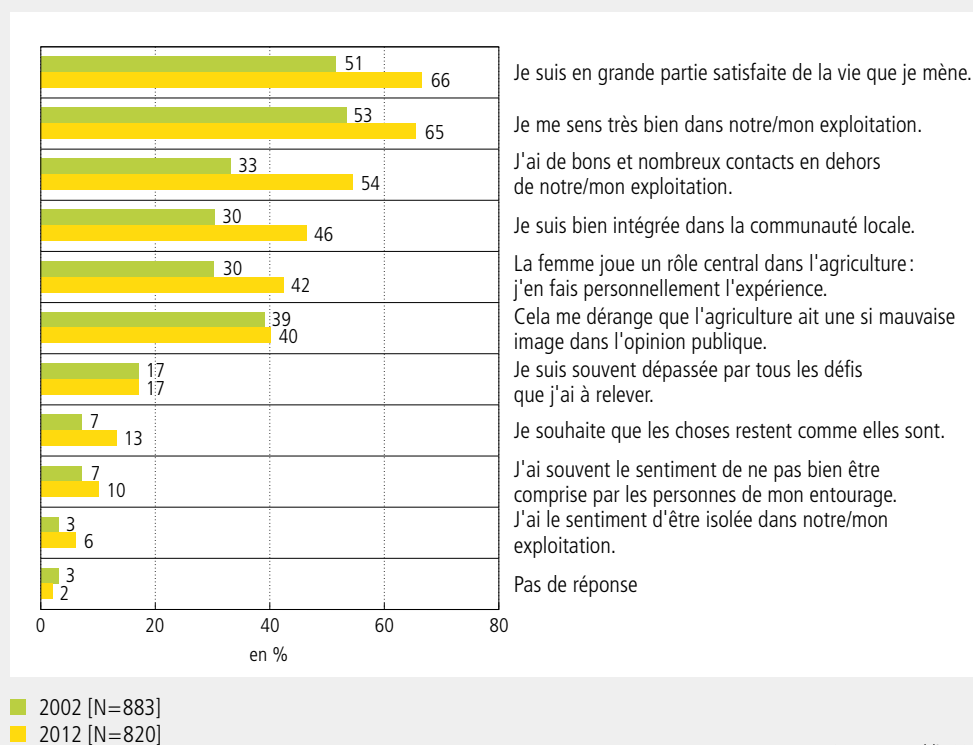
« Ogni tanto ci guardiamo alla sera e ci diciamo: «ma per quanto tempo ce la faremo ancora?». Sentiamo qualche dolore alla schiena e ci rendiamo conto che sia lui che io, come coppia siamo dipendentissimi dalla salute fisica. Assolutamente. » (Francesca, 52)

« Und das Leben ist so kurz. Ich bin auch mal ganz weit aussen gewesen. Ich bin mal ganz lange im Koma gewesen. Ich hatte einen schweren Unfall. Und seit dort denke ich vielleicht auch etwas anders. » (Sabrina, 44)

L'état de santé des femmes est bon, meilleur encore qu'en 2002

Les deux tiers des femmes enquêtées dans le secteur agricole sont en majorité satisfaites de leur existence. Les déclarations positives recueillent nettement plus d'approbation de leur part que les déclarations négatives.

Etat d'âme / Bien-être 2002 vs. 2012 (plusieurs réponses possibles)



La seule chose qui perturbe 40 % d'entre elles est l'image négative que la population a de l'agriculture.

Les plus jeunes, celles de Suisse alémanique et du Tessin, celles qui sont d'origine paysanne, vivent dans des exploitations d'élevage, des exploitations combinées ou des exploitations bio se sentent proportionnellement mieux dans leur peau que les femmes des groupes témoins. Par comparaison avec 2002, les femmes enquêtées en 2012 ont approuvé beaucoup plus de déclarations positives. Cette fois-ci aussi, plusieurs mentions étaient possibles dans les réponses au questionnaire.

« Je crois on a quand même une plus belle vie que les femmes d'avant, même qu'on bosse et bosse et bosse. » (Alice, 54)

« Donc il y a peut-être aussi une valeur refuge entre guillemets de se retrouver en 2012 dans une exploitation avec une qualité de vie, même si c'est dur, même s'il faut beaucoup travailler, on est indépendant, on n'a pas de patron directement sur nous, et puis pas la peur de perdre son travail du jour au lendemain. » (Gabrielle, 56)

« Io condivido tutto, mi sento felice (...), in pratica godo delle piccole gioie. Certo, ci sono delle volte in cui mi sento stanca, ci sono dei periodi più intensi come specialmente adesso, con i capretti, eccetera. A volte ci guardiamo, io e mio marito, e ci diciamo « cosa hai da guardarmi » e ci diciamo: « Così no! È abbastanza! ». Però nel complesso sono felice e contenta. » (Giovanna, 48)

« Es war mein erster Gedanke, dass jetzt so viele zufriedener sind, das sind die, die durchgehalten haben. Die, die Freude daran haben, und die, die keine Freude haben, die sind weg. » (Dora, 52)

« Und ich denke, eine Frau, die nicht zufrieden ist mit ihrem Leben, die hat den Fragebogen wahrscheinlich gar nicht ausgefüllt (...). Ja, das sind glückliche, zufriedene Bäuerinnen, die das wahrscheinlich gemacht haben. Und man hat heutzutage auch mehr Kontakt gegen aussen. Man sieht, die hat auch etwas Stress, diese Frau macht auch so viel und ist auch zufrieden. Dann geht es auch besser. Es geht allen gleich. » (Vera, 52)

■ Perspectives d'avenir

Comment se présentent les perspectives d'avenir sur le plan personnel, sur celui de l'exploitation et pour l'agriculture en général?

C'est l'avenir personnel qui est jugé le plus positivement

Les perspectives d'avenir ont été appréciées sur une échelle de 1 à 5, 5 correspondant à « très confiante ». L'avenir personnel est jugé dans tous les groupes d'âge comme celui qui offre les meilleures perspectives (3,9), suivi par l'avenir de l'exploitation (3,4), alors que l'avenir de l'agriculture vient nettement en queue (2,7). Ce sont les femmes jusqu'à 35 ans qui envisagent le plus positivement l'avenir dans ces trois domaines. Les Suisses alémaniques et les femmes qui exercent une activité extra-agricole envisagent plus positivement leur avenir personnel que celles des groupes de comparaison.

« Wenn du an deinem Beruf nicht Freude hast, und noch eine Ausbildung als Landwirt machst, da hast du wirklich auch eine Menge Möglichkeiten etwas zu machen, (...) weil die haben sie wirklich sehr gern. » (Julia, 49)

« Effettivamente il futuro personale non mi preoccupa molto (...), per l'azienda vedremo un po' cosa succederà, vedremo come andrà con il futuro dell'agricoltura svizzera (...) è tutto un po' da scrivere, perché non dipende dall'agricoltura. Ma non lo so, può succedere davvero di tutto, perché adesso siamo anche davanti a cambiamenti vari, può anche succedere un problema serio che toccherà l'agricoltura. » (Francesca, 52)

Plus les femmes sont jeunes et plus l'exploitation est grande, plus la confiance en l'avenir de l'exploitation est élevée.

« Penso che l'azienda non finirà con noi, però non ti so dire se è più una speranza che una certezza. » (Francesca, 52)

L'avenir de l'agriculture est jugé plus positivement par les femmes de la Suisse alémanique et du Tessin et par les femmes des grandes exploitations. Dans les groupes de discussion, les femmes ont eu l'occasion d'exprimer leurs soucis et leurs inquiétudes, mais beaucoup de leurs réflexions reflètent néanmoins leur confiance en l'avenir de l'agriculture suisse.

« Umgekehrt macht es einem schon Sorgen, immer diese vielen Vorschriften und alles, und dann heisst es: ›Ja, das nützt ja sowieso nichts mehr. Das rentiert nicht mehr, was wollen sie noch, geben sich doch gescheiter auf.‹ Das ist auch überhaupt keine Motivation für diese Bauern. » (Kathrin, 65)

« Il faudrait que nos produits soient payés au juste prix. » (Alice, 54)

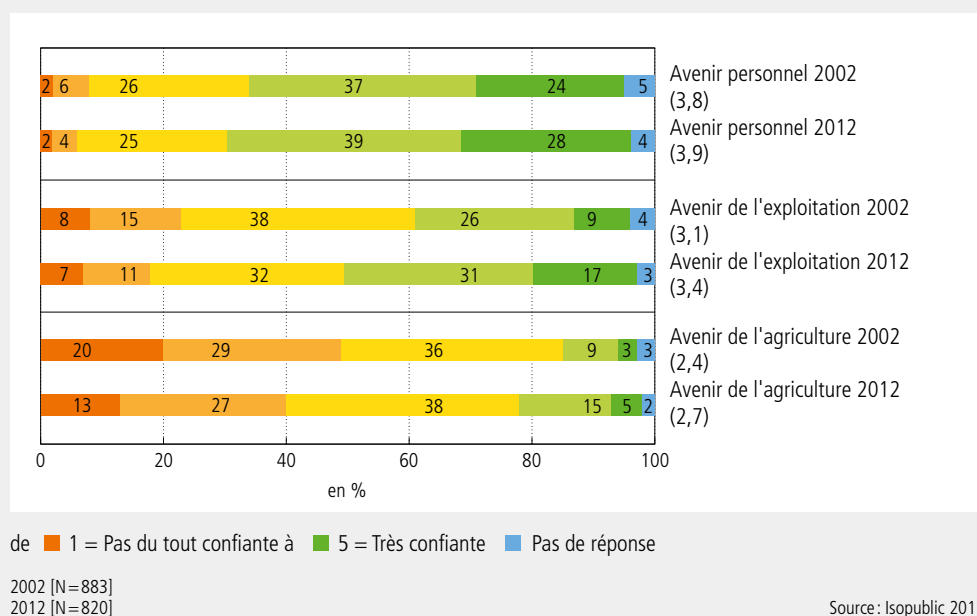
« Questo è un altro punto abbastanza dolente. Siamo rimasti così pochi contadini che nelle associazioni vedi sempre le stesse facce. Ed anche questo diventa un problema! Tu non hai più un pool abbastanza grande dove per ogni settore c'è qualcuno che vuole e che ha le capacità di fare il presidente di un comitato ed anche di rappresentarti sul piano politico. Puoi andare dove vuoi, ci sono quasi sempre le stesse facce. » (Sofia, 57)

« Ils livrent aussi les paniers à domicile, mais ça s'est développé énormément tout ça, les gens, je crois que, pas tout le monde, parce que tout le monde ne peut pas non plus financièrement, mais les gens, ils préfèrent mettre peut-être 1 ou 2 francs de plus maintenant et avoir quand même du produit suisse, je crois il y a quand même un peu un retour chez le boucher, au lieu de prendre sa viande forcément à l'étalage de la Coop ou de la Migros. » (Alice, 54)

La vision de l'avenir est plus optimiste en 2012 qu'en 2002

Cette année les perspectives d'avenir sont jugées plus positivement par comparaison à 2002, qu'il s'agisse des perspectives personnelles, de celles de l'exploitation ou de celles de l'agriculture en général. Les valeurs moyennes sont partout plus élevées.

Perspectives 2002 vs. 2012



« Io penso che, comunque, la politica agricola svizzera non ha fatto male negli ultimi anni perché se guardo alla Germania ed agli altri Paesi intorno a noi, devo dire che malgrado tutto il contadino che negli ultimi anni aveva voglia di fare qualcosa in Svizzera, è stato molto sostenuto dalla politica, molto! Quello che per me è molto impressionante: dieci anni fa parlavano di chiudere molte scuole agricole, dicevano che non avevano più studenti e che le classi diventavano sempre più piccole. Se vai a vedere oggi, sono 2–3 anni, che tutte le classi, specialmente in Svizzera interna, sono piene zeppe ed hanno quasi troppo poco posto. Ci sono molti più giovani che vogliono imparare il mestiere. » (Sofia, 57)

« Die jetzigen Jungen, ich sehe das jetzt bei unseren so. Da ist ein wahnsinniger Zusammenhalt, und der eine hat jetzt auch noch die Zweitausbildung als Bauer (...). Vor 10 Jahren, da hatten die Betriebe vielleicht 5 oder 4 Söhne, aber keiner hat zu Bauern begonnen. Und jetzt, ich empfinde das Interesse (...). Also ich erlebe es jetzt in unserer Gegend. Das ist sehr trendig, momentan, Bauer. » (Julia, 49)

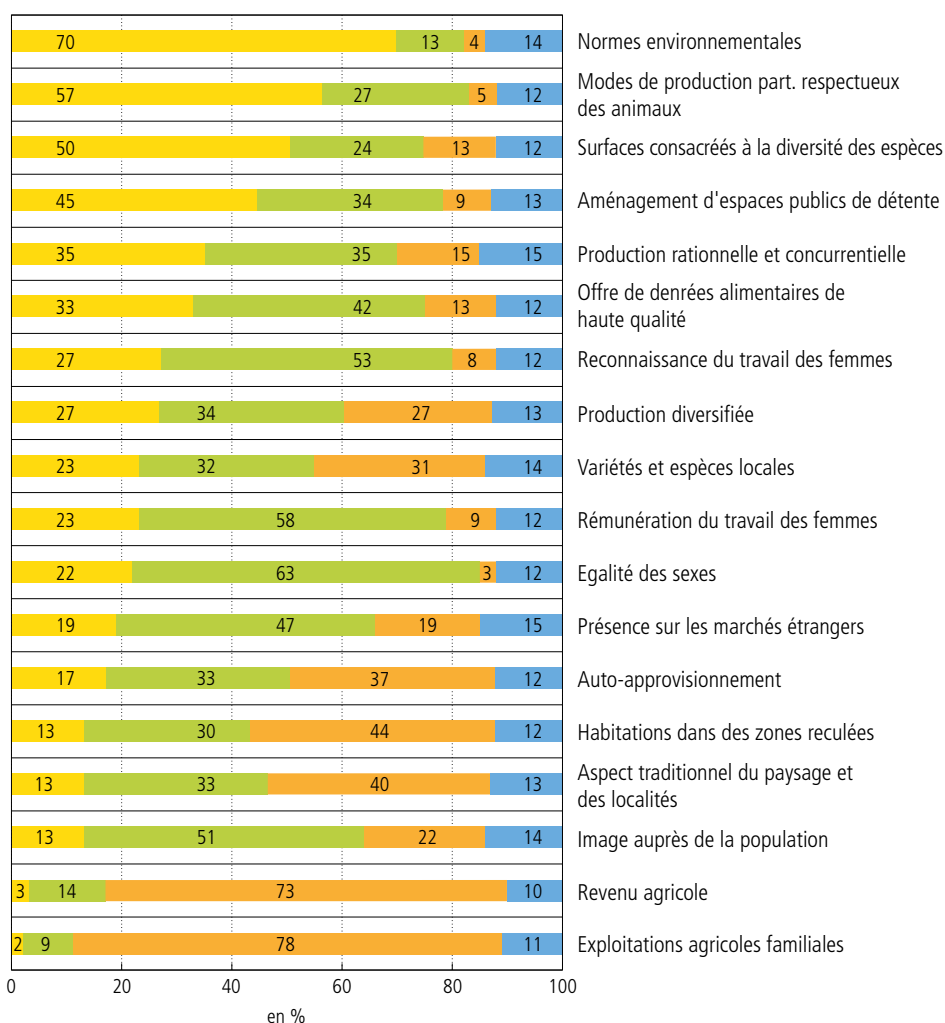
« Ja, ich habe das Gefühl, was auch Auftrieb gegeben hat, ist so paralandwirtschaftliche Tätigkeiten, dass die Leute wieder etwas mehr auf die Betriebe kommen, und was mir jetzt so spontan durch den Kopf ging: Im Moment ist das Schwingen, das ist jetzt eine totale Trendsportart und man hat das Gefühl, das kommt der Landwirtschaft schlussendlich auch zu gute. » (Franziska, 39)

« Meine Tochter, die geht in die Schule, in die erste Klasse, die «Gspänli» finden das sehr interessant. Also wir haben langsam doch wieder diesen Stellenwert, wo man uns eher wieder schätzt, wo man sagt, doch, es braucht uns. Wir machen gute Arbeit. Und das war vor 10 Jahren vielleicht schon eher weniger so gewesen (...). Und wir als junge Frauen sehen vielleicht, dass es allen anderen auch nicht besser geht. Und wir haben ein Dach über dem Kopf, wir haben zu Essen, wir haben den Mann, der zum Mittagessen zu Hause ist, wir können miteinander arbeiten, die Kinder wissen, was ihr Vater macht, ja, und das sind alles so Sachen, die für die Zukunft eigentlich schon noch recht optimistisch sind. Wir haben den schönsten Beruf, den wir haben können. » (Barbara, 32)

L'agriculture suisse dans dix ans du point de vue des femmes enquêtées

Plus des deux tiers des femmes ayant participé à l'enquête sont d'avis que les normes environnementales vont se multiplier dans l'agriculture suisse (70 %), de même la production respectueuse des animaux (57 %) et la diversité des espèces (50 %) vont s'accroître. Par contre près des trois quarts sont convaincues que le nombre des exploitations agricoles familiales et le revenu agricole (respectivement 78 et 73 %) vont diminuer au cours des prochaines années. En ce qui concerne la situation des femmes, plus de la moitié des femmes ont le sentiment que pas grand-chose ne va changer : La reconnaissance du travail des femmes, la rémunération de leur travail, de même que l'égalité entre les femmes et les hommes ne va pas beaucoup progresser à l'avenir selon elles.

L'agriculture suisse dans 10 ans



■ Augmentent ■ Diminuent
■ Ne change pas ■ Pas de réponse

Population de base : Total [N=820]

Source : Isopublic 2012

Personne ne sait ce que l'avenir réserve, était la teneur générale du discours au sein de ces groupes.

«Aber es kann in 10 Jahren wirklich anders ausschauen. Dass nicht mehr gross über die Schutzverordnungen berichtet wird, sondern dass sie einfach froh sind, dass es genug zu essen hat auf dieser Welt. Und vielleicht wird es auch uns betreffen, hoffen wir natürlich nicht. Aber man weiss nicht.» (Ursula, 49)

1.2.2.6 Conclusion

Les femmes jouent dans l'agriculture un rôle primordial qui se caractérise par une grande diversification des tâches et rôles assumés. L'enquête réalisée en 2012 sur la situation des femmes dans l'agriculture confirme certains aspects déjà connus et met par ailleurs en évidence de nouveaux aspects et des évolutions intéressantes.

Ainsi, au cours des dix dernières années, le nombre des femmes exerçant une activité rémunérée a augmenté, même si elles continuent de placer au premier plan leur rôle de mère de famille et de femme au foyer. Dans l'exploitation agricole, les femmes sont de plus en plus nombreuses à assumer de manière autonome différentes tâches dans le domaine de la vente directe ou de l'agritourisme et près de la moitié d'entre elles a un emploi extra-agricole. En particulier les plus jeunes ont aujourd'hui une solide formation professionnelle et travaillent, le plus souvent à temps partiel, dans la profession qu'elles ont apprise.

La contribution des femmes au revenu familial n'est pas recensée séparément et n'apparaît par conséquent dans aucune statistique. Les statistiques rendent compte du revenu agricole de l'exploitation ou du revenu global du ménage agricole. Pour que le travail des femmes dans l'agriculture soit reconnu et valorisé, il serait pourtant essentiel qu'il soit aussi rendu compte dans les statistiques de leur contribution au revenu.

L'enquête écrite indique qu'une grande majorité des femmes ont épousé un agriculteur et que les deux tiers vivent sous le régime matrimonial ordinaire de participation aux acquêts. Peu de femmes sont à la tête d'une exploitation agricole qu'elles gèrent de manière autonome. La plupart des femmes participant à l'enquête ont certes déclaré être copropriétaire ou co-exploitante de l'exploitation. Mais au cours des discussions dans les groupes il s'est avéré qu'elles se basent sur leur engagement financier et sur leur collaboration de longue date au sein de l'exploitation et que souvent aucun enregistrement ne figure dans le registre foncier attestant qu'elles soient copropriétaires. Il y a lieu en outre de supposer que seule une minorité d'entre elles peuvent fournir des justificatifs (contrats de prêt, p. ex.) prouvant qu'elles ont investi de l'argent personnel dans l'exploitation. En cas de divorce, cela peut leur porter préjudice.

Près de 80 % des femmes se constituent leur propre assurance sociale au moyen d'un emploi à l'extérieur, de la gestion autonome d'une branche de production ou d'une activité salariée dans l'exploitation. Mais il y a tout lieu de penser que ce fonds d'assurance est souvent modeste. En tant que membre de la famille participant aux travaux agricoles, elles fournissent un travail non rémunéré et ont par conséquent le statut de non-actifs, avec les conséquences qui en résultent concernant leur couverture d'assurance sociale. Malgré tout, la plupart des femmes mariées se préoccupent relativement peu de leur couverture sociale. Il ressort de l'enquête qu'il subsiste encore un important besoin d'information aussi bien au sujet du statut juridique qu'au sujet des assurances sociales.

L'agriculture dépend de conditions-cadre politiques et économiques sur lesquelles les familles de paysans n'ont aucune influence. Il est donc concevable que les femmes vivant dans le milieu agricole soient particulièrement sensibles aux contraintes imposées par la politique agricole et par la situation économique générale ainsi qu'au stress dû à la pression du temps et à la charge de travail. Une exploitation agricole offre cependant de nombreuses possibilités d'aménagement d'activités diverses et l'avantage de réunir logement et travail dans un même espace. Ce sont des avantages qui sont très appréciés des femmes paysannes. En résumé, les femmes paysannes sont pour la plupart très satisfaites de leur vie, s'estiment en bonne santé et se sentent bien dans l'agriculture.

1.2.3 Opinions de la population sur l'agriculture

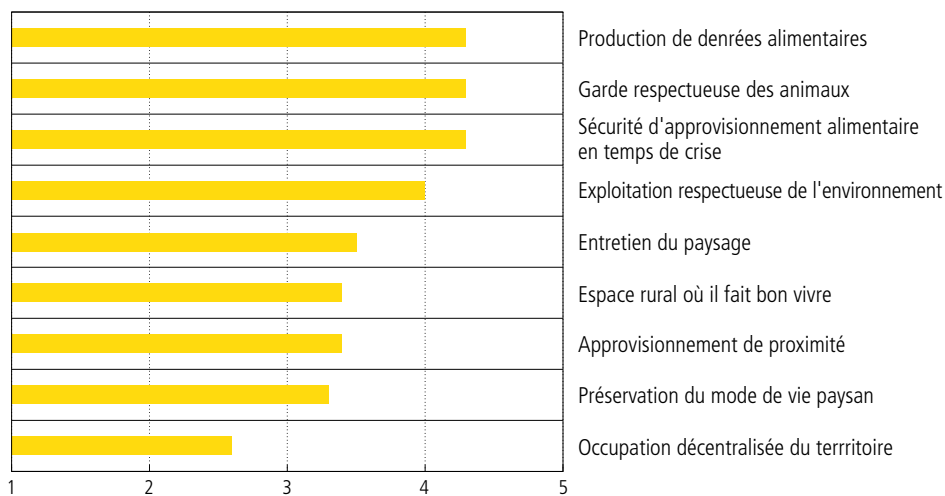
Univox est un programme de recherche sur l'observation à long terme de la société que l'institut de recherche gfs-zürich réalise depuis 1986 en coopération avec une vingtaine d'instituts spécialisés, pour la plupart universitaires. De 1986 à 1999, les enquêtes étaient effectuées chaque année. Depuis l'an 2000, l'institut en produit une tous les deux ans. Le module Agriculture, un des 20 sujets traités, correspond à un mandat confié depuis 2009 par l'Office fédéral de l'agriculture et que gfs-zürich effectue sans la collaboration d'instituts universitaires.

Pour la deuxième fois après 2009, Gfs-zürich a réalisé 710 interviews personnelles pour le compte de l'OFAG, en mars et en avril 2012. Le panel interrogé, représentatif des sexes et des classes d'âge était constitué de personnes ayant le droit de vote, dont 70 % proviennent de la Suisse alémanique et 30 % de Romandie. Les questions portaient sur différents sujets ayant trait à l'agriculture suisse.

■ Devoirs de l'agriculture et disponibilité à soutenir l'agriculture

Quelle est l'importance accordée aux différentes tâches dévolues à l'agriculture? La comparaison des moyennes montre que trois tâches sont considérées actuellement comme étant particulièrement importantes: la production de denrées alimentaires, la garde d'animaux respectueuse de l'espèce et la garantie de l'approvisionnement en denrées alimentaires en temps de crise. L'occupation décentralisée du territoire est considérée comme étant la tâche la moins importante de l'agriculture.

Importance des tâches de l'agriculture 2012



Moyenne: échelle de 1 = pas du tout important à 5 = très important

Source: gfs-zürich



Par rapport à 2009, c'est surtout l'importance accordée à un approvisionnement alimentaire sûr en période de crise qui a nettement augmenté. L'importance attribuée à la production de denrées alimentaires et à la garde d'animaux n'a pas changé. Par contre, moins d'importance est accordée à une agriculture soucieuse de l'environnement qui était citée parmi les principales tâches il y a trois ans. L'importance des autres domaines – entretien du paysage, approvisionnement de proximité, maintien des traditions de vie paysannes et occupation décentralisée du territoire – a également diminué aux yeux de la population.

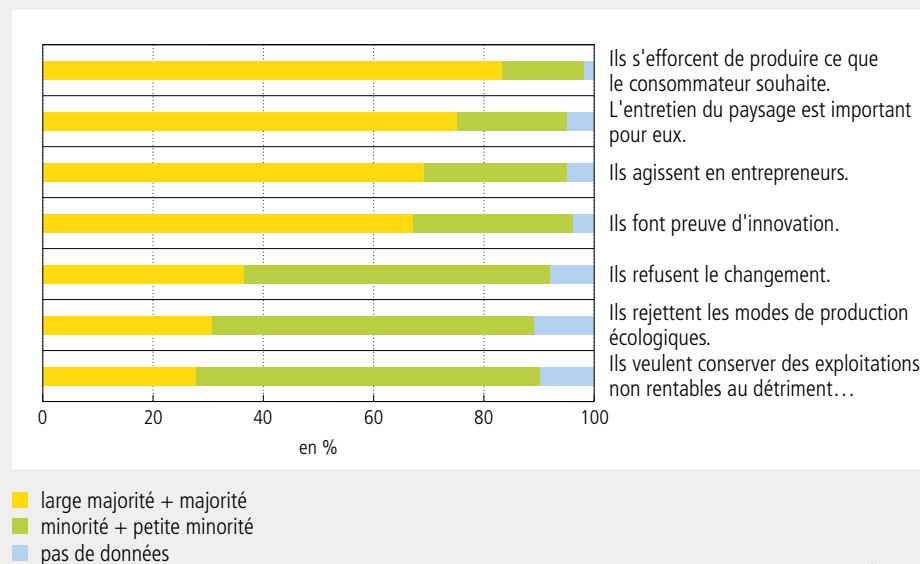
Les personnes interviewées préconisent le soutien de l'agriculture suisse par l'Etat. Les personnes interrogées pensent même qu'il faut investir plutôt davantage de fonds publics qu'aujourd'hui pour la production de denrées alimentaires (3,8), la garde d'animaux respectueuse de l'espèce (3,8), un approvisionnement garanti en temps de crise (3,8) et une exploitation agricole soucieuse de l'environnement (3,6) [échelle de 1 = beaucoup moins, 3 = autant à 5 = beaucoup plus de fonds publics]. Plus une tâche est considérée comme étant importante, plus son soutien étatique est approuvé.

En comparaison avec la dernière enquête en 2009, l'approbation en faveur de l'investissement accru de fonds publics par rapport à aujourd'hui a diminué tendanciellement. Les valeurs moyennes de cette échelle à 5 degrés sont plus basses qu'en 2009 pour pratiquement toutes les tâches. Seules les valeurs correspondant aux tâches « garantie de l'approvisionnement alimentaire en temps de crise et « production de denrées alimentaires » sont plus élevées.

■ Perception du rôle des paysans

Les citoyens suisses ont une image positive du rôle de l'agriculture. Huit personnes sur dix sont d'avis que les paysans suisses s'attachent à produire ce que souhaite le consommateur et 75 % pensent que les paysans attachent beaucoup d'importance à l'entretien du paysage. Les deux tiers considèrent que les paysans ont majoritairement l'esprit d'entreprise et d'innovation.

Perception du rôle des paysans 2012



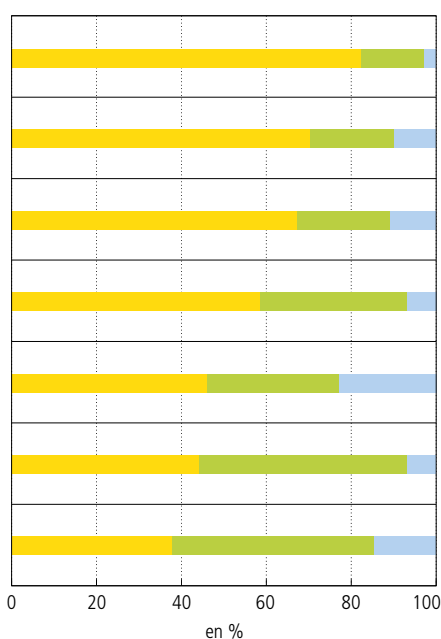
Source : gfs-zürich

Les opinions au sujet des agriculteurs et du rôle qu'ils jouent sont à certains égards un peu moins positives en 2012 qu'en 2009. Alors que le public juge aussi positivement qu'en 2009 l'esprit d'innovation des agriculteurs et leur ouverture au changement, l'opinion générale sur leur capacité d'agir de manière entrepreneuriale est un peu moins bonne. Les opinions sont nettement plus critiques qu'en 2009 pour ce qui est de leur engagement écologique. La part de ceux qui estiment que la majorité des agriculteurs rejettent les formes de production écologiques a doublé en comparaison avec la dernière enquête (2009 : 16 %, 2012 : 31 %). Or, la part des opinions négatives à ce sujet avait régulièrement diminué dans les enquêtes précédentes.

■ Opinion sur l'agriculture suisse

Plus de huit personnes interviewées sur dix sont d'avis que les exploitations agricoles suisses doivent devenir plus concurrentielles et s'efforcer de produire meilleur marché. Il faut néanmoins maintenir une agriculture de petites structures. Une majorité est ainsi d'avis que les exploitations de petite taille sont les mieux appropriées au contexte suisse. La proposition qui recueille le moins de soutien (38 % des personnes interrogées) est qu'une partie des exploitations agricoles devrait être abandonnée, afin que les exploitations restantes puissent devenir plus concurrentielles. Une large majorité est en faveur du soutien financier de l'agriculture. Les deux tiers sont d'avis que l'agriculture suisse devrait être soutenue financièrement par l'Etat, l'agriculture de montagne devant être spécialement encouragée.

Attitude face à l'agriculture suisse 2012



■ d'accord
■ pas d'accord
■ pas de données

Source: gfs-zürich

L'opinion selon laquelle les exploitations doivent devenir plus concurrentielles et diminuer leurs coûts de production s'est nettement renforcée par comparaison avec la dernière enquête (2009 : 64 %, 2012 : 82 %). Sur les autres sujets, l'opinion des personnes interrogées n'a pas beaucoup varié depuis 2009.

■ Opinion par rapport aux aspects environnementaux, au génie génétique et au gaspillage alimentaire

Comme en 2009 déjà, il a été demandé dans quels domaines de l'environnement il serait important d'apporter une aide financière à l'agriculture, afin d'encourager des évolutions positives. Le taux d'approbation élevé n'a pas changé dans les domaines de la protection de l'eau et de la qualité de l'air (respectivement 4,3 sur un maximum de 5 points). Celui concernant l'encouragement financier à la protection du sol et du climat continue également d'être élevé (2009 : 4,2 ; 2012 : 4,1). En revanche, le soutien au versement de contributions dans les domaines de l'entretien du paysage (resp. 4,2 et 3,8) et de la biodiversité (resp. 4 et 3,6) est en nette régression.

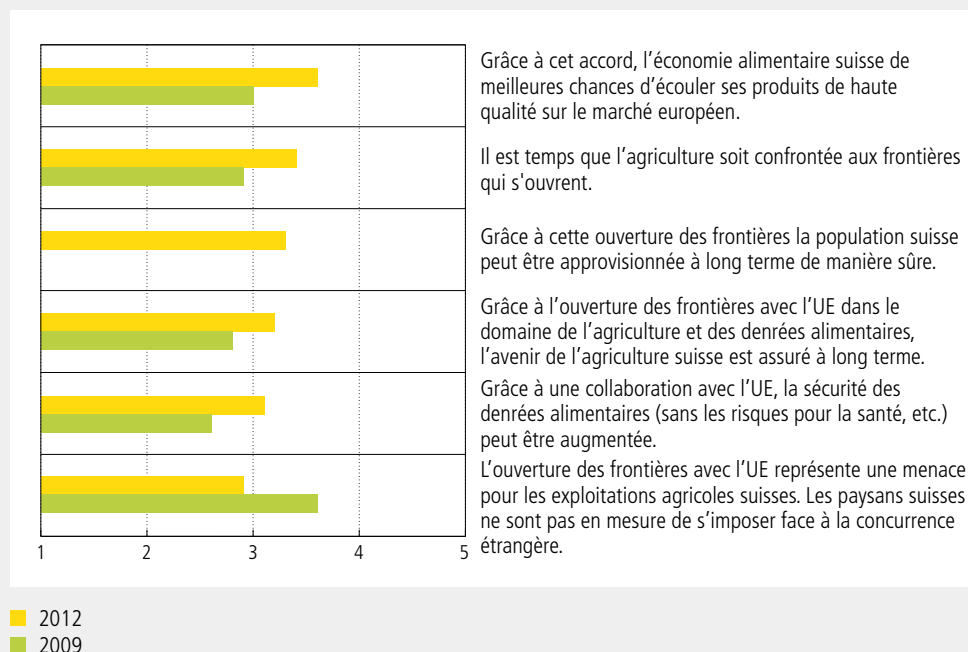
La culture de plantes génétiquement modifiées continue d'être rejetée en Suisse, mais par une majorité moins large que lors de la précédente enquête de 2009. 53 % encore (2009 : 63 %) s'y opposent. En 2012, un peu plus de personnes approuvent la possibilité de vendre en Suisse des denrées alimentaires génétiquement modifiées qu'en 2009 (29 %). Pourtant, le constat que nettement plus de personnes encore qu'en 2009 sont d'avis que le moratoire sur le génie génétique devrait être maintenu va quelque peu à l'encontre de ces résultats. Cela s'explique entre autres par le fait qu'un nombre nettement plus élevé de personnes interviewées s'est forgé une opinion sur le sujet. Actuellement, 41 % (2009 : 25 %) sont en faveur du maintien du moratoire et 27 % (2009 : 32 %) sont contre.

Le thème spécial choisi pour l'enquête portant sur l'exercice 2012 est celui de la sensibilisation à la problématique du gaspillage alimentaire. 52 % des Suisses interrogés connaissent ce problème ; 61 % sont d'avis que trop de denrées alimentaires sont jetées à la poubelle, et un peu moins de la moitié (49 %) déclarent avoir été informés de la manière dont ils peuvent procéder en tant que consommateurs pour éviter le gaspillage.

■ Opinion sur l'ouverture des marchés

Comme en 2009 déjà, la question de l'ouverture du marché agricole, notamment par rapport à l'UE, a été également posée en 2012. L'enquête indique que les Suisses interrogés se montrent moins sceptiques sur cette question qu'ils ne l'étaient encore il y a trois ans. Ainsi, la thèse selon laquelle l'ouverture des frontières à l'UE constituerait une menace pour les exploitations agricoles suisses ne recueille plus la majorité des suffrages comme lors de la précédente enquête (2,9 contre 3,6 sur 5 points en 2009).

Opinion par rapport à un possible accord de libre-échange CH/UE dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation



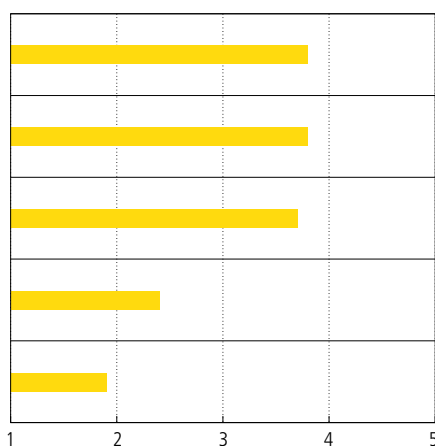
Source : gfs-zürich

Parmi les arguments en faveur de l'ouverture, celui qui recueille le plus de suffrages est que l'ouverture du marché offrirait de meilleures chances à l'économie agroalimentaire suisse d'exporter ses produits de haute qualité : 53 % pour et seulement 13 % contre. De plus, l'argumentation selon laquelle une collaboration avec l'UE permettrait d'améliorer la sécurité des produits alimentaires recueille elle aussi nettement plus de suffrages, passant d'un score moyen de 2,6 à 3,1.

■ Opinion sur l'avenir de l'agriculture suisse

Les Suisses interrogés continuent de penser qu'il existe un avenir pour l'agriculture du pays. Très peu de personnes (7 %) sont d'avis que la Suisse ne pourra plus se permettre de conserver une agriculture à l'avenir (1,9 sur un maximum de 5 points). Dans les mêmes proportions qu'il y a trois ans, une majorité des participants à l'enquête sont d'avis que l'agriculture suisse devrait miser davantage sur la spécialisation (3,8). La diversification de l'agriculture, avec davantage d'offres dans le domaine de l'agritourisme ou de la production d'énergie, est également approuvée par une majorité, bien qu'un peu moins forte qu'il y a trois ans (2009 : 4 ; 2012 : 3,8).

Avenir de l'agriculture suisse 2012



L'agriculture suisse devrait à l'avenir se diversifier et développer les offres comme l'agrotourisme ou la production d'énergie.

Je pense que l'agriculture suisse doit à l'avenir miser sur des spécialisations, ex. production laitière, cultures maraîchères.

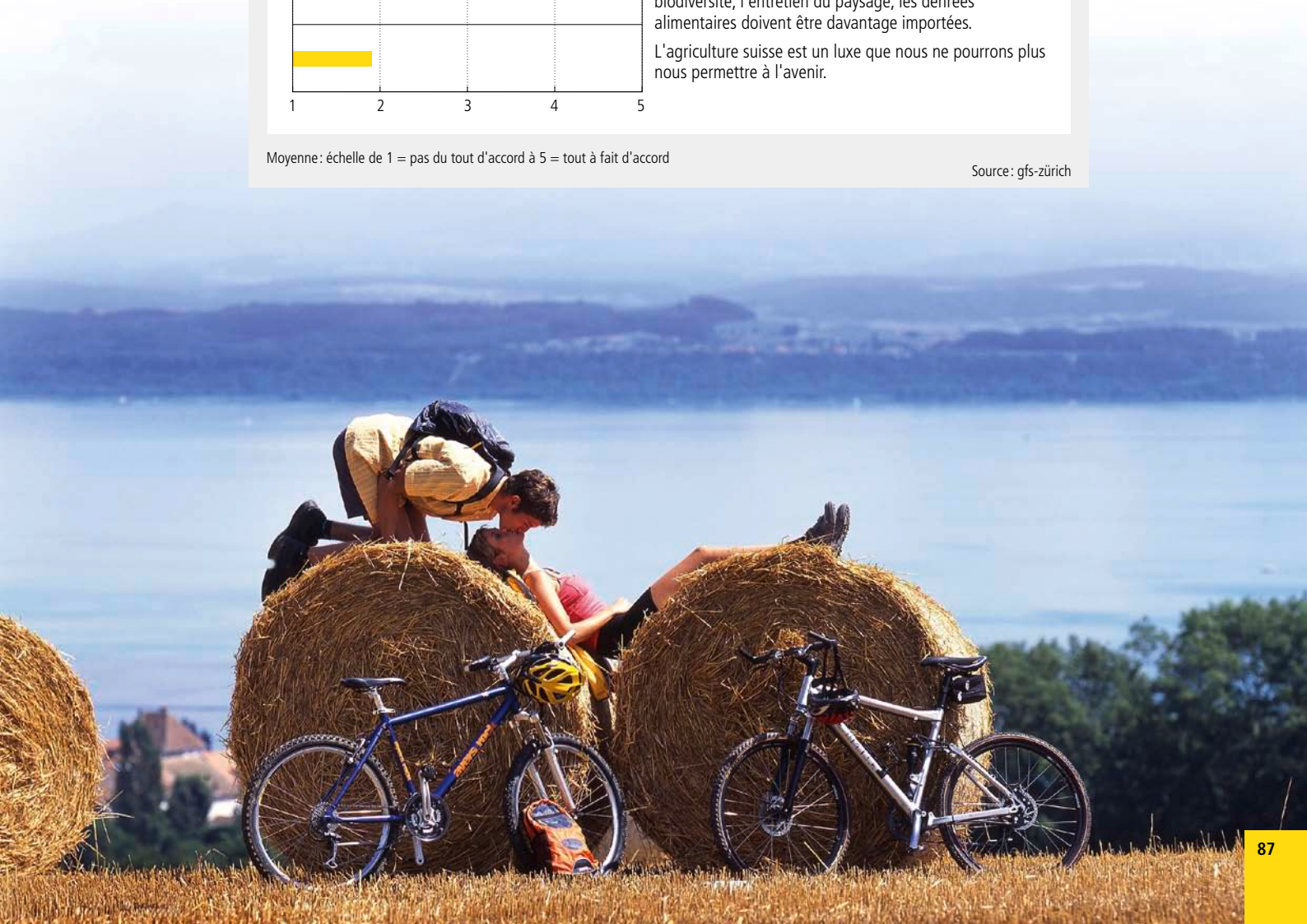
L'agriculture suisse devrait à l'avenir se concentrer sur la production alimentaire.

Je pense que l'agriculture suisse doit à l'avenir fournir en premier lieu des prestations écologiques comme la biodiversité, l'entretien du paysage; les denrées alimentaires doivent être davantage importées.

L'agriculture suisse est un luxe que nous ne pourrions plus nous permettre à l'avenir.

Moyenne : échelle de 1 = pas du tout d'accord à 5 = tout à fait d'accord

Source : gfs-zürich



■ Résumé

Les citoyens suisses ont une image positive du rôle de l'agriculture. Huit personnes consultées sur dix estiment que les paysans s'attachent à produire ce que souhaite le consommateur. Trois quarts d'entre elles pensent que les agriculteurs accordent de l'importance à la préservation du paysage et les deux tiers pensent qu'ils font preuve d'innovation et ont l'esprit d'entreprise.

Les Suisses soutiennent une agriculture pratiquée dans le pays. Cela étant, ils sont d'avis que, outre la production de denrées alimentaires, qui reste son domaine de base, l'agriculture suisse devra proposer et développer d'autres branches d'exploitation, comme l'agritourisme ou la production d'énergie. La spécialisation est également préconisée. Les personnes interrogées se montrent nettement moins sceptiques qu'il y a trois ans face à une ouverture des frontières dans le domaine agricole. Aujourd'hui ces personnes perçoivent plus d'opportunités que de risques dans cette ouverture.

Plus de huit personnes interviewées sur dix sont d'avis que les exploitations agricoles suisses doivent devenir plus concurrentielles et s'efforcer de produire meilleur marché. Il faut néanmoins maintenir une agriculture de petites structures. Une majorité est ainsi d'avis que des exploitations de petite taille sont mieux adaptées au contexte suisse et seule une minorité pense qu'une partie des exploitations devraient être abandonnées afin que les exploitations qui restent deviennent plus concurrentielles.

Une large majorité est en faveur du soutien financier de l'agriculture. Les deux tiers sont d'avis que l'agriculture suisse devrait être soutenue financièrement par l'Etat, l'agriculture de montagne devant être spécialement encouragée. La disponibilité à accepter un soutien de l'Etat à l'agriculture est en étroite corrélation avec l'importance accordée à chacun des domaines d'activité de l'agriculture. Le soutien financier est particulièrement préconisé pour la production de denrées alimentaires, une garde des animaux respectueuse de l'espèce, la garantie de la production alimentaire en période de crise et des modes de production soucieux de l'environnement. Par comparaison avec 2009, on constate une diminution du consentement à payer pour les prestations dans les domaines environnementaux de l'entretien du paysage et de la biodiversité.

La thématique du gaspillage est certes connue d'une majorité, mais seulement une minorité est informée des moyens à la disposition des consommateurs pour éviter ce gaspillage. La culture de plantes génétiquement modifiées continue d'être rejetée en Suisse, mais par une majorité moins large que lors de la précédente enquête de 2009. Un nombre nettement plus élevé de personnes consultées qu'en 2009 sont d'avis que le moratoire sur le génie génétique doit être prolongé.

1.2.4 Déchets alimentaires

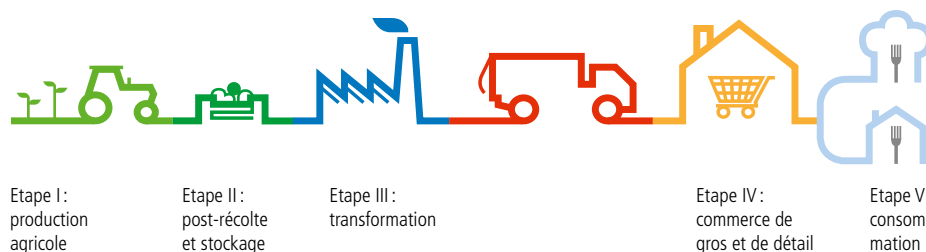
Selon une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO (Gustavsson et al. 2011), environ un tiers de de la totalité des denrées alimentaires produites pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé (en angl. food losses et food waste). Compte tenu qu'un septième des êtres humains souffre aujourd'hui de malnutrition, que, selon des estimations de l'ONU, la population mondiale, dépassera les 9 milliards d'habitants d'ici à 2050, que la surface agricole utile et l'eau disponible se raréfient et que le changement climatique suscite des incertitudes supplémentaires, produire des denrées alimentaires en quantités suffisantes constitue un défi important pour l'avenir. La réduction des déchets alimentaires peut contribuer à maîtriser ce défi et à assurer la sécurité alimentaire ; c'est pourquoi ce sujet fait l'objet de nombreux débats au plan international et, depuis ces deux dernières années, en Suisse également.

Définition : le long parcours des denrées alimentaires – du champ à l'assiette

Avant qu'un consommateur ne mette un aliment, par exemple une pomme, dans son panier à provisions, celui-ci est déjà passé entre 33 mains différentes (Kantor et al. 1997). L'agriculteur, le premier maillon de la chaîne, récolte la pomme. Quelques pommes restent alors sur l'arbre ou sur le sol, une partie est triée et transformée en jus de pommes ou en cidre car elle ne répond pas aux critères de qualité et une autre partie s'avarie lors du transport chez le grossiste. Le grossiste lave les pommes et procède à un nouveau triage ; une partie est vendue et l'autre est stockée pour plus tard. Quelques pommes pourrissent durant ce stockage ; beaucoup d'entre elles perdent en qualité, du point de vue du poids ou de l'aspect. Jusqu'à la récolte de l'année suivante au plus tard, on épuise ces stocks ; les pommes sont ensuite acheminées jusqu'aux commerces de détail. Enfin, la pomme arrive dans le panier du consommateur. Celui-ci mange la pomme, ou il l'oublie et la jette dans le compost ou à la poubelle. Les déchets alimentaires sont ainsi produits tout au long de la chaîne de création de valeur ajoutée.

Comme définit-on les déchets alimentaires ? Cela est encore simple dans le cas de la pomme pourrie. Qu'en est-il cependant de la pelure de la pomme, qui n'est pas mangée ? S'agit-il d'un déchet ? A cet égard, c'est la définition de la FAO qui s'est imposée. Elle désigne exclusivement comme food waste (gaspillage alimentaire), les aliments qui étaient destinés à l'origine à la consommation humaine, mais qui, pour une raison ou une autre, ont été jetés (même s'ils sont alors utilisés dans un autre but, par exemple la production de biogaz), sont perdus, s'avariant ou sont utilisés pour nourrir des animaux domestiques. La pelure de pomme est donc clairement considérée comme un déchet alimentaire.

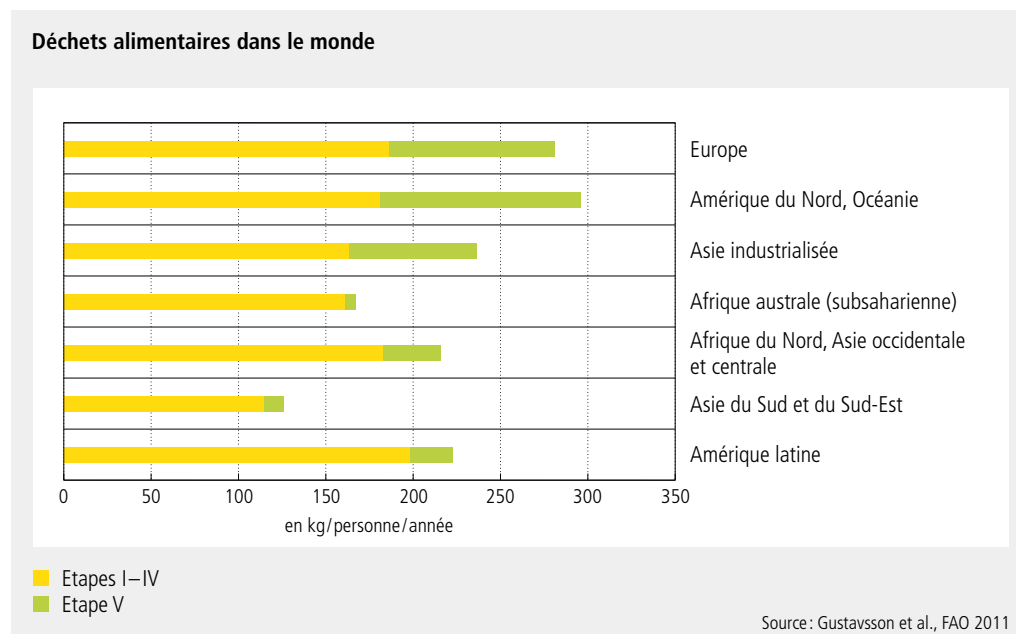
Etapas de la chaîne de création de valeur ajoutée pour les denrées alimentaires



Source : Barilla Center for Food and Nutrition, 2012, adaptations par l'OFAG

En Europe, 280 kg de denrées alimentaires sont perdues par personne et par année

La FAO estime que la quantité totale de déchets alimentaires dans le monde s'élève à environ 1,3 milliard de tonnes par année. Selon la région géographique, cela représente entre 120 (Asie du Sud et du Sud-Est) et près de 300 kg par personne et par an (Amérique du Nord et Océanie). Pour l'Europe, l'organisation estime que les déchets alimentaires représentent environ 280 kg par personne et par an (cf. graphique ci-dessous).



On remarque que les pertes ont lieu à des étapes différentes, selon la région du monde : alors qu'une part considérable (40 %) des pertes en Europe et en Amérique survient aux étapes « consommation » et « commerce de gros et de détail », cette part est faible dans les pays en développement ; ces derniers connaissent cependant une part importante de pertes aux étapes « production agricole » et « post-récolte et stockage » (40 %).

En Suisse aussi, on estime les pertes de denrées alimentaires à un tiers

Deux mémoires de Master fournissent des estimations sur la quantité des déchets alimentaires en Suisse. Réalisés indépendamment l'un de l'autre et en utilisant des méthodes différentes, ils estiment tous deux qu'un tiers de la production suisse finit en déchets. Les examens des sacs poubelles de l'OFEV datant de 2002 et une étude de 2007 sur les déchets dans les cuisines commerciales ont également fourni des points de repère ponctuels sur les déchets alimentaires en Suisse (cf. encadré).

Mémoire de Master de João Almeida (2011)

Almeida s'est fondé pour son travail sur les taux de pertes de l'étude de la FAO (Gustavsson, 2011) et les a appliqués aux chiffres fournis par l'USP. Selon les calculs d'Almeida, les pertes représentent environ 2 millions de tonnes par année au total pour les denrées alimentaires consommées en Suisse. Avec près de 8 millions d'habitants fin 2011, ce total peut être converti à un maximum de 260 kg par personne et par an.

Mémoire de Master de Claudio Beretta (2012)

Beretta estime lui aussi que les pertes de denrées alimentaires représentent environ un tiers de l'offre totale. Il choisit cependant une autre approche qu'Almeida pour son calcul : Il a étudié 43 entreprises à toutes les étapes de la production, dont cinq exploitations agricoles. Ce faisant, Beretta a relevé des données aussi bien qualitatives (entretiens téléphoniques et interviews d'experts) que quantitatives (mesures). Les analyses du flux des substances montrent qu'environ 20 % des pertes ont lieu lors de la production agricole (étape I), 30 % lors des étapes II à IV et environ la moitié lors de la consommation (étape V).

Etude sur la composition des ordures ménagères (2002)

En 2002, l'OFEFP (aujourd'hui OFEV) a mandaté une étude sur la composition des ordures ménagères. L'étude a évalué la part de déchets biogènes (déchets convenant au compostage ou à la méthanisation, principalement des déchets alimentaires) et est arrivée à la conclusion que ceux-ci représentaient environ 29 % des ordures ménagères, à savoir environ 435 000 t, ce qui correspond approximativement à 60 kg par habitant et par an. L'étude a été renouvelée par l'OFEV en 2012. Les résultats devraient être disponibles en 2013.

Etude sur les déchets produits dans les cuisines commerciales (2007)

L'étude sur le thème de la gestion des déchets organiques des cuisines commerciales dans le canton d'Argovie, élaborée en 2007 sur mandat du canton d'Argovie par la haute école de Wädenswil, montre qu'environ 11 925 t de déchets organiques sont produits chaque année dans toutes les cuisines commerciales d'Argovie. La comparaison avec d'autres études en Suisse du Nord-Ouest et dans le canton de Berne montre qu'on peut partir de l'hypothèse de 20 kg de déchets par habitant et par an dans la restauration (épluchures, restes de repas et huile comestible) dans les cantons du Plateau suisse.

Activités internationales visant à réduire le volume des déchets alimentaires

Les déchets alimentaires sont un sujet largement discuté au plan international. Les députés du Parlement européen réclament par exemple une stratégie coordonnée, à savoir la combinaison de mesures à l'échelon de l'UE et au niveau national, pour améliorer l'efficacité dans la chaîne de création de valeur ajoutée et combattre le gaspillage alimentaire. La Commission de l'UE s'est fixé pour objectif de réduire de moitié l'élimination de déchets alimentaires propres à la consommation d'ici à 2020.

Des initiatives ont déjà été lancées dans certains Etats membres de l'UE. Au Royaume-Uni, une large campagne de sensibilisation a été lancée en 2005 ; elle ne se limitait pas uniquement aux consommateurs, mais incluait également le commerce de détail. Les principaux détaillants du Royaume-Uni se sont ainsi engagés à adapter leurs emballages et à contribuer à réduire de 4 % les pertes d'aliments à l'échelon des ménages (plus de renseignements : <http://www.lovefoodhatewaste.com>). Des campagnes à grande échelle ont également été lancées aux Pays-Bas (<http://www.etenisomopteeten.nl>), en Allemagne (<http://www.zugutfuertietonne.de>) et en Autriche (<http://www.lebensmittel-sind-kostbar.at>). De nombreuses initiatives privées, comme les banques alimentaires, ont en outre vu le jour dans toute l'Europe.

Des initiatives sont lancées en Suisse

Les déchets alimentaires ne sont pas acceptables d'un point de vue éthique. A cela s'ajoute le fait que les déchets diminuent l'efficacité écologique des prestations du système alimentaire et nuisent également à l'efficacité économique, car on utilise davantage de facteurs de production (travail, sol, capital) que ce qui est nécessaire pour satisfaire la demande.

Afin de réduire les déchets alimentaires en Suisse à l'avenir, les offices fédéraux de l'agriculture, de l'environnement, de la santé publique et l'Office vétérinaire fédéral (OFAG, OFEV, OFSP et OVF) ont créé un groupe de projet début 2012 sous la direction de l'OFAG. L'objectif est de s'attaquer à cette thématique ensemble, d'étendre les connaissances de base et de développer des activités et des mesures ad hoc.

Il est important de disposer de bases solides pour une discussion objective. Il existe aujourd'hui en Suisse relativement peu de données sur les déchets alimentaires. Il s'agit donc en priorité de combler les lacunes de connaissances là où on suppose que les pertes sont importantes. Il est prévu d'étudier les possibilités de réduction des déchets alimentaires dans le cadre d'un dialogue avec les parties prenantes. La sensibilisation du public a également été prise en main dans le cadre d'une manifestation organisée par le Comité suisse de la FAO (CNS-FAO) à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation des 18 et 19 octobre 2012. Divers éléments doivent en être tirés et développés de manière ciblée. Il est en outre prévu de lancer un site Internet sur ce thème. Ce projet devra être mis en œuvre au plus tard d'ici 2014.

En Suisse, il existe déjà de nombreuses initiatives privées qui ont pour objectif de réduire les déchets alimentaires. Les organisations « Table couvre-toi », « Table suisse », « Partage » ou Caritas distribuent déjà aujourd'hui à des personnes nécessiteuses les aliments qui ne sont plus vendables chez les détaillants. Depuis début 2011, l'association foodwaste.ch s'est en outre fixé pour objectif de diminuer les déchets alimentaires en Suisse et d'optimiser davantage la chaîne alimentaire à cet égard.

1.3 Ecologie et éthologie

1.3.1 Ecologie

Le chapitre Ecologie commence comme chaque année par la description de l'évolution de divers indicateurs d'utilisation des terres cultivées et des moyens de production agricoles (cf. ch. 1.3.1.1). Les sujets de l'azote et de l'eau sont examinés cette année de manière plus approfondie.

L'azote était déjà un sujet important dans les rapports agricoles de 2004 et 2008. Ces derniers évoquaient le fait que l'azote est à la fois un « carburant » de la production agricole et une source importante de pollution de l'environnement par l'agriculture. Ils montraient également que l'azote est une substance qui se présente sous diverses formes chimiques et est soumise à un cycle permanent compliqué. Toutes ces considérations sont encore valables aujourd'hui et font de l'azote une substance agricole importante et particulière, qui mérite une grande attention. Les pages suivantes montrent un aperçu de l'état actuel des émissions d'azote et font le bilan des principaux défis pour l'avenir (cf. ch. 1.3.1.2).

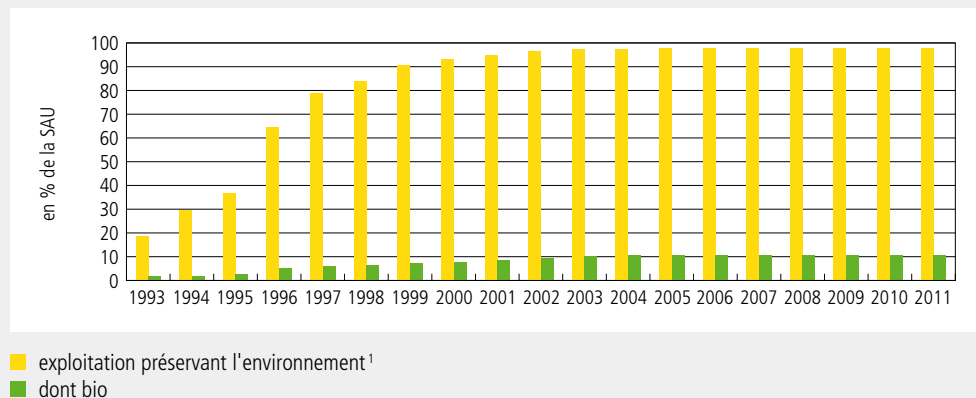
Le thème de l'eau est toujours traité en même temps que celui de l'azote dans le rapport agricole ; c'est pourquoi il est aussi examiné en 2012, pour la troisième fois déjà (cf. ch. 1.3.1.3). En plus du point de convergence avec l'azote, qui est la concentration en nitrates dans l'eau, les sujets traités comprenaient jusqu'ici l'eau virtuelle et la contamination de l'eau par les produits phytosanitaires. Le thème des médicaments vétérinaires est abordé pour la première fois (cf. ch. 1.3.1.4 et 1.3.1.5) dans le présent rapport agricole.

Pour la première fois aussi, les résultats du dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) sont présentés. Sur la base de l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture, environ 300 exploitations agricoles prélèvent des données détaillées depuis 2009. En collaboration avec Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, des fiduciaires et Agridea, il est possible de calculer des indicateurs agro-environnementaux pour la pratique agricole à partir de ces données. En complément des indicateurs fondés sur les statistiques nationales, des constatations peuvent ainsi être faites au niveau de la région et du type d'exploitation. Les premières évaluations portant sur le bilan d'azote, l'utilisation de produits phytosanitaires et l'utilisation de médicaments vétérinaires sont disponibles. Le réseau d'exploitations DC-IAE sera développé progressivement au cours des prochaines années.



1.3.1.1 Utilisation du sol et moyens de production

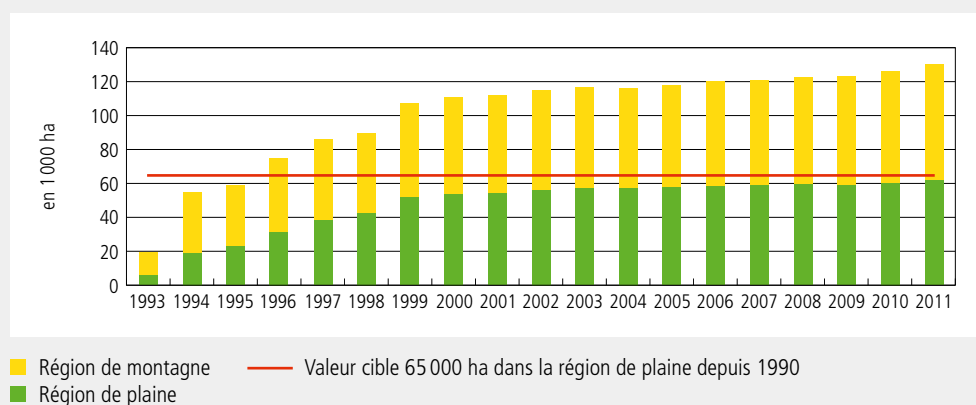
Evolution de la part des surfaces exploitées selon un mode respectueux de l'environnement



1 de 1993 à 1998 : IP+Bio; à partir de 1999 : PER

Source : OFAG

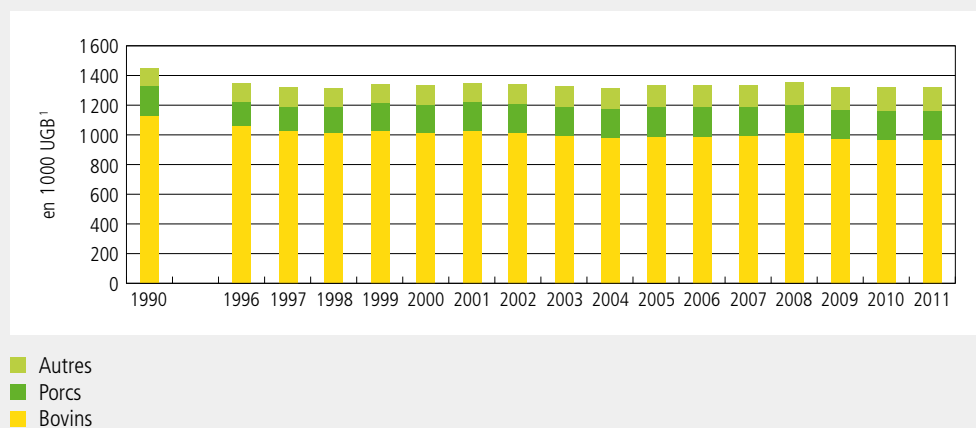
Surfaces de compensation écologique imputables¹



1 sans les arbres fruitiers haute-tige; les chiffres d'avant 1999 concernent seulement les surfaces de compensation écologique donnant droit aux contributions

Source : OFAG

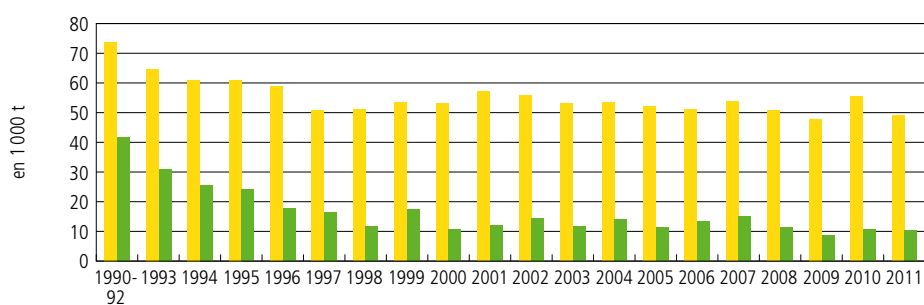
Evolution de l'effectif d'animaux



1 UGB : unité de gros bétail

Source : OFS

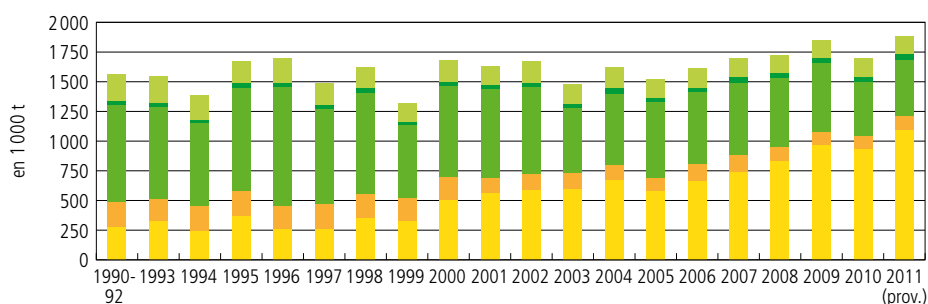
Evolution de l'utilisation d'engrais minéraux



■ Azote (N) (y compris para-agriculture)
■ Phosphore (indiqué comme P₂O₅)

Source: USP/Agricura

Evolution de l'utilisation d'aliments concentrés

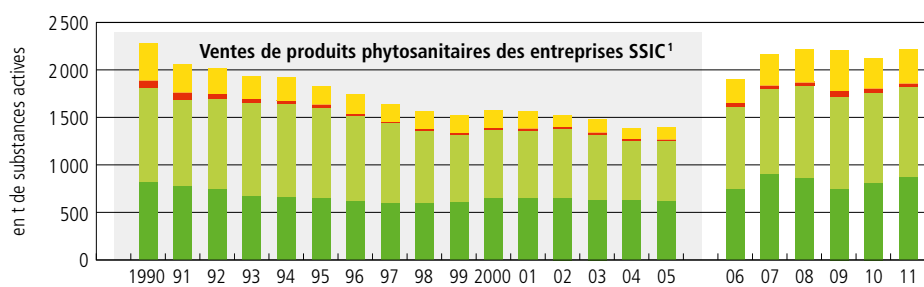


■ Autres CH
■ Tourteaux d'oléagineux CH
■ Céréales fourragères CH
■ Transformation de fourrages importés¹

1 Sous-produits provenant de produits agricoles transformés en Suisse (p.ex. oléagineux, orge de brasserie)

Source: USP

Evolution des ventes de produits phytosanitaires



■ Insecticides
■ Rodenticides
■ Fongicides
■ Herbicides
■ Régulateurs de croissance

1 Jusqu'en 2005, le chiffre des ventes de produits phytosanitaires était évalué sur la base des données des entreprises membres de la Société suisse des industries chimiques. Depuis 2006, les données de toutes les entreprises qui vendent des produits phytosanitaires sont disponibles. Ces valeurs ne sont pas directement comparables à celles relevées jusqu'en 2005.

Source: Société suisse de l'industrie chimique, OFAG

1.3.1.2 Azote

■ L'azote, un élément clé dans l'agriculture et l'environnement

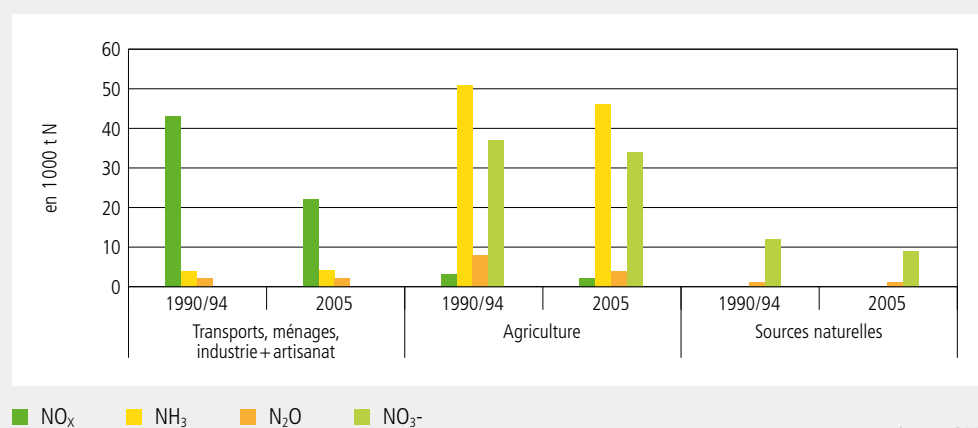
L'azote (N) est un élément clé dans l'agriculture et l'environnement. Dans l'agriculture, la quantité d'azote disponible détermine dans une large mesure le rendement végétal possible. Il est également très important dans la production animale, car il constitue un élément déterminant pour la synthèse des protéines. L'azote est omniprésent dans l'environnement. Sous forme d'azote non réactif (N_2), il contribue à près de 80 % du volume de l'atmosphère. Ce qui est problématique pour l'environnement, c'est l'azote sous forme de composés réactifs qui sont émis en grandes quantités dans l'air, l'eau et le sol par les êtres humains dans le cadre des transports, de l'industrie, des ménages et de l'agriculture.

Divers composés N jouent un rôle déterminant du point de vue de la pollution de l'environnement. L'émission d'ammoniac (NH_3) et d'oxyde d'azote (NO_x) entraîne des dommages aux êtres humains, aux animaux, aux plantes et à leurs biocénoses. Le gaz hilarant (N_2O) est un gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique et à la réduction de la couche d'ozone dans la stratosphère. Le nitrate (NO_3^-) contribue à la surfertilisation des eaux de surface, y compris les mers peu profondes, et pollue la nappe phréatique.

L'agriculture est la principale source d'émission d'ammoniac, de gaz hilarant et de nitrate

En 2010, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié le rapport « Flux d'azote en Suisse » (Heldstab et al., 2010). Selon ce rapport, l'agriculture reste la principale source d'émission d'ammoniac, de nitrate et de gaz hilarant, composés qui ont des effets sur l'environnement. Une comparaison des résultats avec ceux du rapport « Stratégie de réduction des émissions d'azote » (OFEFP, 1996), rédigé par le groupe de projet « Bilan de l'azote en Suisse » sur mandat du Département fédéral de l'économie (DFE) et du Département fédéral de l'intérieur (DFI), montre que les principaux flux N sont restés les mêmes en termes relatifs, mais que les émissions ont diminué en chiffres absolus. L'agriculture était déjà la principale source d'émissions des composés N cités dans les années nonante. Dans les autres secteurs, les émissions N ont diminué plus fortement que dans l'agriculture.

Emissions d'azote 1990/94 et 2005



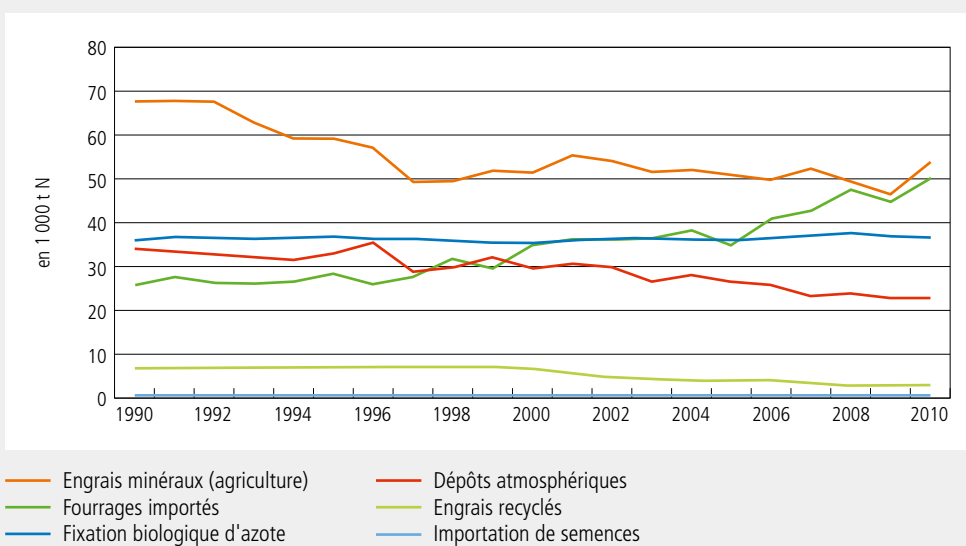
Source: OFEV

■ Bilan d'azote et efficience de l'azote

L'importance des entrées évolue différemment

Pour le calcul du bilan selon la méthode OSPAR (bilan apparent à l'exploitation), l'ensemble de l'agriculture suisse est considérée comme une unique exploitation. Les entrées sont tout ce qui entre dans cette « exploitation », p.ex. les aliments pour animaux importés, mais pas ceux produits par l'agriculture du pays. On ne prend pas non plus en compte la production et l'utilisation d'engrais de ferme, car ceux-ci sont produits et utilisés à 99 % au sein de l'agriculture. En ce qui concerne les sorties, seule la quantité d'azote exportée par l'agriculture, surtout sous la forme de denrées alimentaires végétales et animales, est prise en compte, et non les aliments pour animaux produits par les grandes cultures et les cultures fourragères et mis en valeur dans l'exploitation.

Evolution des entrées¹



¹ Méthode OSPAR
(engrais minéraux, sans la para-agriculture)

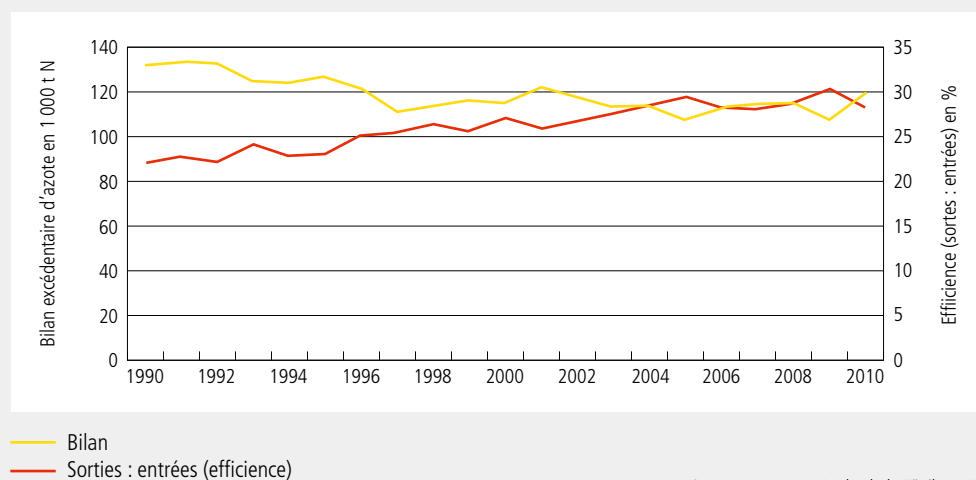
Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Si l'on considère l'évolution depuis 1990, on constate que les entrées d'azote ont légèrement diminué au cours des 20 dernières années (-6 %). L'importation d'engrais minéraux a connu une forte baisse jusqu'au milieu des années nonante. Les aliments pour animaux importés sont par contre en nette augmentation depuis le milieu des années nonante. A moyen terme, ils devraient devenir la principale source d'entrées d'azote. Les dépôts atmosphériques ont diminué en raison de la baisse de la pollution de l'air par des sources non agricoles (NO_x). Les engrais de recyclage ont également reculé, ceci grâce à l'interdiction d'utiliser les boues d'épuration dans l'agriculture. On part du principe que la performance générale de fixation de l'azote par les légumineuses est restée la même pendant la période considérée.

L'efficacité est en hausse constante

L'efficacité de l'azote mesure le rapport entre les entrées et sorties d'azote dans la production agricole. Dans la production végétale, l'efficacité maximale de l'azote (calculée selon le bilan OSPAR) est nettement plus élevée que celle de la production animale, en raison des processus liés aux conditions naturelles. Avec la part actuelle de production animale dans la production agricole totale de denrées alimentaires, l'OFAG estime que l'efficacité maximale de l'azote en Suisse devrait être d'environ 35 à 40 %. Entre 1990/92 et 2008/10, l'efficacité de l'azote est passée de 22 % à 29 %. Selon le message sur la politique agricole 2014–2017, l'efficacité de l'azote devrait être améliorée en vue d'atteindre 33 % d'ici 2017. En chiffres absolus, le bilan excédentaire d'azote est passé d'environ 134 000 t à environ 114 000 t entre 1990/92 et 2008/10. La valeur de 2010 a toutefois de nouveau augmenté, pour atteindre 120 000 t. L'objectif agroécologique dans le message sur la politique agricole 2014–2017 vise une baisse à 95 000 t d'ici 2017.

Evolution du bilan excédentaire d'azote et efficacité de l'azote



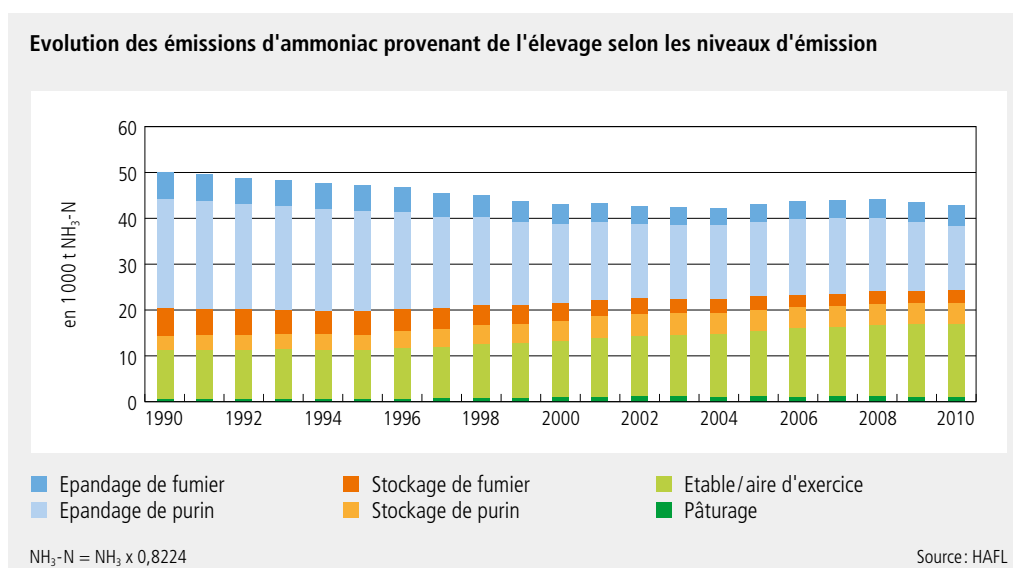
■ Emissions d'azote

Un grand nombre de mesures permettent de réduire les émissions d'ammoniac

L'ammoniac (NH_3) est un composé azoté volatil qui apparaît au moment de la décomposition des protéines ou de l'urine présentes dans les déjections des animaux de rente. L'agriculture suisse a perdu en moyenne environ 48 000 t d'azote par l'intermédiaire des émissions d'ammoniac dans les années 2008/10. Cela correspond à une perte moyenne de 45 kg d'azote par ha de surface agricole utile. Une partie de cet azote est transporté dans des biotopes sensibles comme les forêts ou les prairies maigres. Il provoque une surfertilisation et une modification de ces écosystèmes, et porte notamment atteinte à la biodiversité.

Les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture, calculées par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) avec le modèle Agrammon (www.agrammon.ch), ont reculé de 14 % dans toute la Suisse par rapport aux années 1990/92. Cependant, elles stagnent à un niveau élevé depuis 2000. La diminution des émissions produites par l'élevage bovin (–11 %) au cours des 20 dernières années s'explique avant tout par les effectifs animaux, qui ont baissé dans les mêmes proportions pendant cette période. Les émissions provenant de l'élevage de porcs ont diminué de 29 % pendant la même période, en raison de la réduction des effectifs et de la baisse des émissions d'azote (besoins en alimentation moins élevés suite aux progrès zootechniques, augmentation de l'utilisation d'aliments appauvris en éléments nutritifs). En moyenne, 71 % des émissions d'ammoniac provenaient de l'élevage bovin et 13 % de l'élevage porcin pendant les années 2008/10. Les pertes provenant de l'élevage de volaille ont légèrement augmenté, mais elles ont une importance moindre (3 % du total).

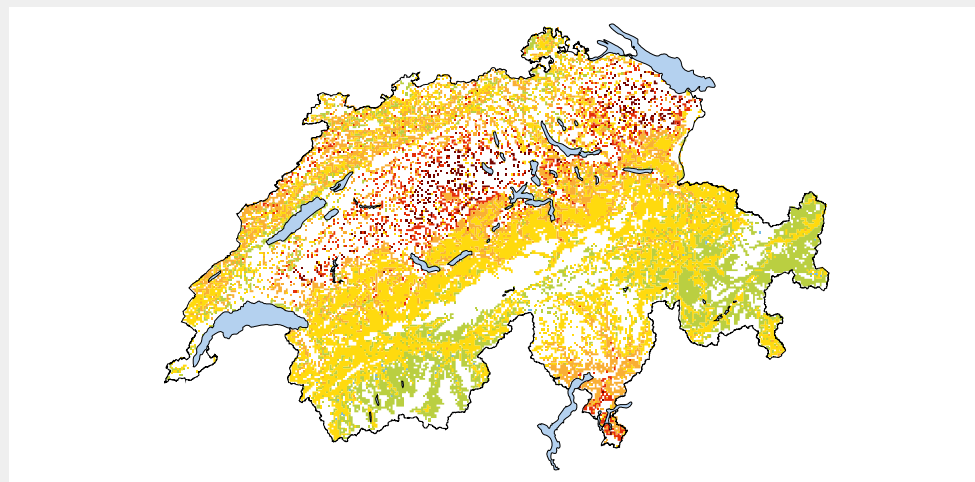
Si l'on considère l'évolution par échelon d'émissions, on remarque la hausse des émissions provenant de l'étable (+46 %). Cela s'explique par le fait que les surfaces émettrices des étables ont augmenté en raison des programmes SST et SRPA. En revanche, les émissions dues à l'épandage de purin ont diminué de manière constante (–36 %). Le recul de la quantité d'azote dans l'épandage, dû aux progrès zootechniques, à l'amélioration de l'alimentation, à l'augmentation de la part de pâturages et à la hausse des pertes dans l'étable, y a contribué. L'utilisation croissante des systèmes d'épandage réduisant les émissions (p. ex. rampe d'épandage à tuyaux flexibles) a conduit à un recul supplémentaire des émissions dues à l'épandage du purin. Durant les années 2008/10, les émissions dues à l'épandage du purin représentaient en moyenne 31 %, et celles provenant des étables/aires d'exercice 33 %, des émissions totales d'ammoniac issues de l'agriculture.



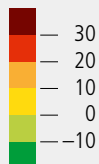
D'autres efforts de réduction des émissions sont nécessaires en vue d'atteindre l'objectif intermédiaire de 41 000 t $\text{NH}_3\text{-N}$ pour 2017 fixé par la politique agricole 2014–2017 et l'objectif environnemental Agriculture à long terme de 25 000 t $\text{NH}_3\text{-N}$.

La Confédération et les cantons mesurent les émissions d'ammoniac dans plus de 60 sites à l'aide de capteurs passifs. 16 stations sont en service sans interruption depuis 2000. Ces séries de mesures ne montrent aucun recul des concentrations, ce qui correspond bien à l'évolution dans le temps des émissions d'ammoniac calculées. Les taux d'émission critiques d'azote dans les écosystèmes proches de l'état naturel (charges critiques pour la protection des écosystèmes selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, UNECE) sont notamment dépassés sur le Plateau, dans le Jura et sur les pentes nord et sud des Alpes (zones ayant des valeurs au-dessus de zéro dans l'illustration). En 2007, dans l'ensemble de la Suisse, les émissions d'ammoniac de l'agriculture ont contribué pour deux tiers en moyenne à ces dépassements et les oxydes d'azote issus des processus de combustion pour environ un tiers.

Emissions d'ammoniac modélisées dans l'espace, 2007



Dépôts excessifs d'azote : somme annuelle pour 2007
kg N/ha/année



Source : OFEV

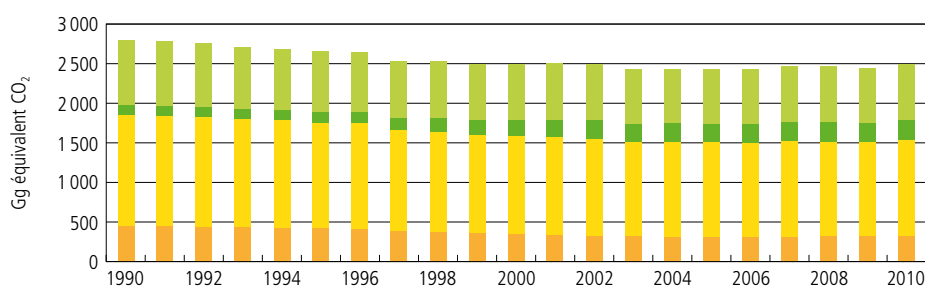
Réduire les émissions de gaz hilarant signifie protéger le climat

Le gaz hilarant (N_2O) est principalement produit par l'exploitation des sols agricoles, notamment lors de l'épandage d'engrais azotés, ainsi que par les déjections animales contenant de l'azote et par l'utilisation des engrais de ferme. Les pertes d'azote sous forme d'ammoniac et de nitrates peuvent également conduire à la production de gaz hilarant par transformation. Le gaz hilarant a un potentiel de réchauffement climatique environ 300 fois plus élevé que celui du CO_2 .

L'illustration ci-dessous montre que les émissions de gaz hilarant issues de l'agriculture ont baissé de 11 % au cours des 20 dernières années. Comme pour les émissions d'ammoniac, la raison principale en est la diminution des effectifs animaux. Les émissions de ces surfaces ont augmenté au cours des dernières années, en raison de la proportion plus importante de pâturages, alors que les émissions provenant de l'utilisation d'engrais de ferme ont diminué.

Les différentes sources de production de gaz hilarant sont complexes et parfois encore mal comprises. Il est par conséquent difficile de concevoir des mesures portant sur l'exploitation, la technique ou l'organisation. Dans ce contexte, la réduction de la quantité d'azote qui parvient dans l'environnement est la mesure la plus fiable permettant de diminuer les émissions de gaz hilarant.

Evolution des émissions de gaz hilarant



- Formation indirecte par l'ammoniac et les nitrates
- Production de N sur le pâturage
- Travail du sol/fumure N
- Exploitation des engrais de ferme

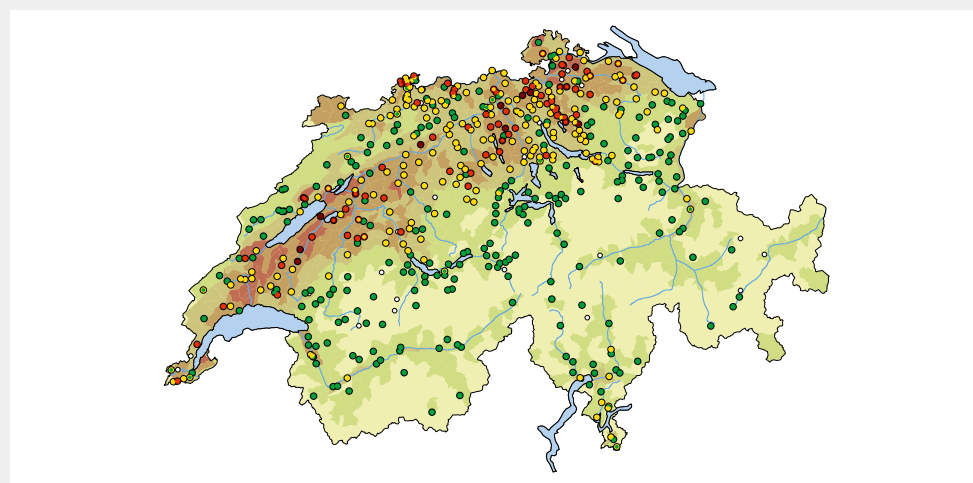
Equivalent $\text{CO}_2 = \text{N}_2\text{O-N} \times 0,4871$

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Nitrates dans les eaux souterraines

L'agriculture suisse a perdu quelque 34 000 t d'azote par le lessivage des nitrates en 2005 (Heldstab et al., 2010). Cela correspond à une perte moyenne de 32 kg N/ha de surface agricole utile. En ce qui concerne l'exploitation agricole, le taux de lessivage dans les surfaces herbagères est le plus faible. Il est de 5 à 10 kg N par ha et par année dans des conditions favorables. Les pertes de nitrates les plus importantes ont lieu dans la culture des champs et la culture maraîchère. Le lessivage peut être réduit en améliorant la couverture du sol (p.ex. réduction des périodes où le sol est en jachère grâce aux cultures intercalaires), en renonçant aux cultures soumises à un fort lessivage, en restreignant l'utilisation d'engrais azotés et en limitant le travail du sol. Les nitrates ne sont présents naturellement que dans des concentrations très faibles dans les nappes phréatiques. L'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) fixe une valeur limite de 25 mg/l et l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC) une valeur de tolérance de 40 mg/l pour l'eau potable.

Part de grandes cultures et concentration en nitrates dans la nappe phréatique, 2010



Concentration en nitrates 2010

- ≤10 mg/l
- 10–25 mg/l
- 25–40 mg/l
- >40 mg/l
- Non analysé

○ Valeur maximale
○ Moyenne

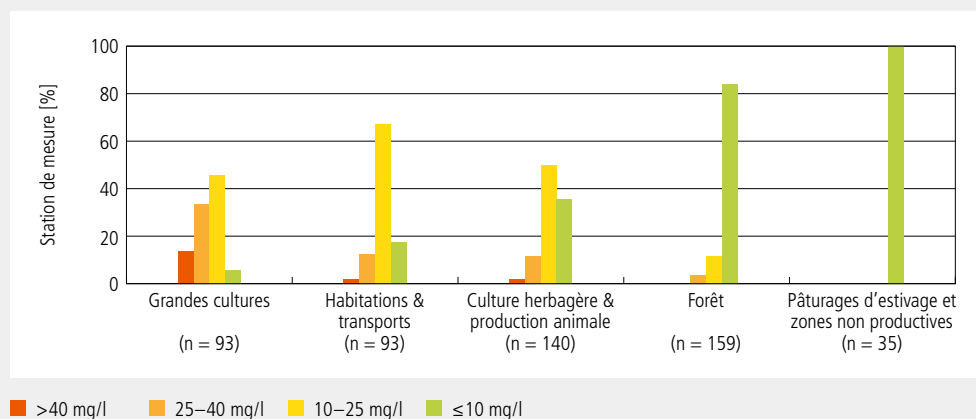
Part de grandes cultures

- 0 %
- 0–5 %
- 5–20 %
- 20–40 %
- >40 %

Source : Observation nationale de la qualité des eaux souterraines NAQUA, OFEV

En 2010, la valeur limite de l'OEaux a été dépassée dans 48 % des stations de mesure situées dans des zones de grandes cultures ; dans 14 % de ces stations, la valeur de tolérance de l'OSEC a aussi été dépassée.

Concentrations de nitrates dans la nappe phréatique selon l'utilisation principale du sol en 2010
(valeur maximale par station de mesure)

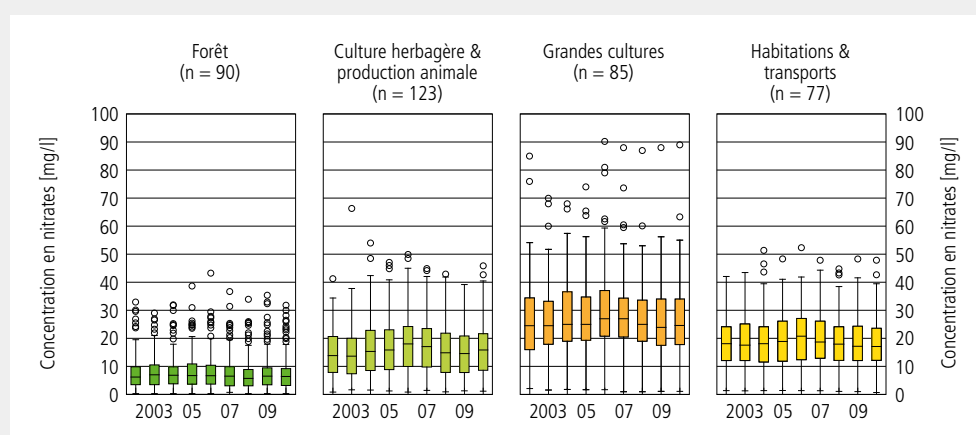


Source : Observation nationale de la qualité des eaux souterraines NAQUA, OFEV

Entre le milieu des années nonante et 2002, la concentration en nitrates a baissé de 10 à 20 % dans de nombreuses stations de mesure. Au cours des années qui ont suivi, une hausse des concentrations en nitrates a été constatée. Depuis 2007, la concentration en nitrates recule de nouveau dans la plupart des stations de mesure.

La concentration en nitrates dans la nappe phréatique est influencée par des facteurs agricoles tels que l'utilisation d'engrais et le travail du sol. Par ailleurs, la répartition saisonnière et la quantité des précipitations influencent l'absorption de l'azote par les cultures, ainsi que le moment et la hauteur du renouvellement de la nappe phréatique, et ont donc également un effet sur la concentration en nitrates dans la nappe phréatique. La concentration en nitrates a donc eu tendance à baisser pendant les années plutôt humides avant 2002 et après 2006, et a nettement augmenté pendant la période inhabituellement sèche entre 2003 et 2005.

Evolution des concentrations de nitrates dans la nappe phréatique selon l'utilisation principale du sol
(valeur maximale par station de mesure)



La boîte comprend les données moyennes après élimination de 25 % des valeurs les plus faibles et de 25 % des valeurs les plus fortes. Le trait continu dans la boîte partage le diagramme en deux parties comprenant chacune 50 % des données. Les points montrent les valeurs extrêmes.

Source : Observation nationale de la qualité des eaux souterraines NAQUA, OFEV

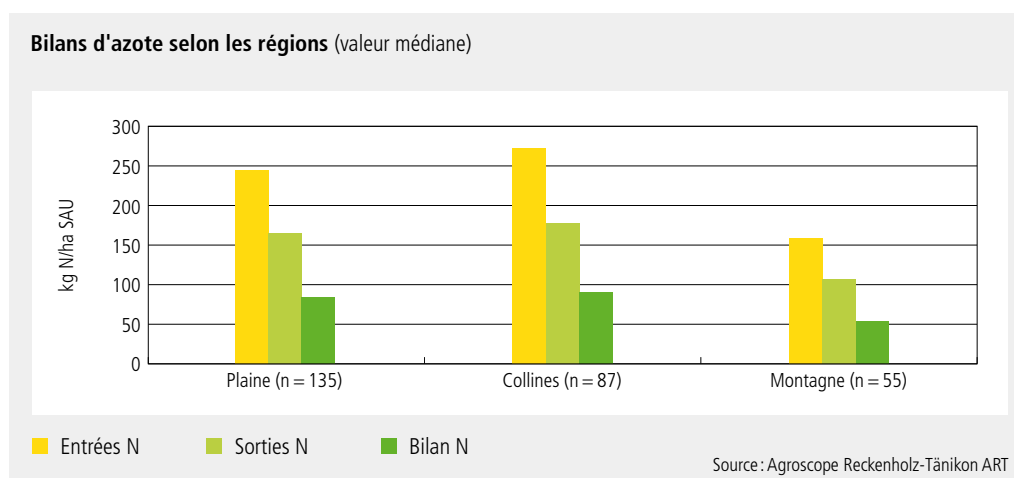
■ Comparaison des bilans d'azote pour différents types d'exploitation et régions

L'OFAG effectue un monitoring de la situation écologique et des prestations de l'agriculture suisse, sur la base de l'ordonnance sur la durabilité. Les indicateurs agro-environnementaux (IAE), calculés chaque année, permettent de représenter les tendances correspondantes. Depuis 2009, environ 300 exploitations agricoles recueillent des données détaillées dans le cadre du dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE).

Comparaison régionale

Comme les données ont été prélevées dans différentes régions (régions de plaine, des collines et de montagne) et dans différents types d'exploitation dans le cadre du DC-IAE, il est possible de faire des constats différents selon les régions et les types d'exploitation, en ce qui concerne les évolutions ayant des effets sur l'environnement. Les bilans d'azote font partie des premiers indicateurs de ce monitoring agro-environnemental pour lequel les données ont pu être évaluées. Il sera possible d'effectuer des évaluations approfondies lorsque des données périodiques plus longues seront disponibles pour autant d'exploitations que possible.

Le calcul a lieu selon la méthode de l'OCDE (« bilan azoté à la surface du sol »). On calcule la différence entre les quantités totales d'éléments azotés apportés au sol pendant une année (les engrais de ferme sont également comptabilisés, en plus des quantités déjà prises en compte dans le bilan apparent à l'exploitation OSPAR) et les quantités d'azote quittant le sol sous forme de produits de la culture des champs et de la culture fourragère (contrairement au bilan OSPAR, on inclut également les produits qui restent dans l'exploitation et sont utilisés pour l'alimentation animale). Les engrais de ferme sont la source d'apports la plus importante (environ 50–60 %), alors que les produits de la culture fourragère représentent le principal facteur de diminution (entre environ 70 % et plus de 90 %). Pour des raisons méthodologiques, il n'est donc pas possible de comparer directement les résultats des bilans d'azote selon l'OSPAR et l'OCDE.

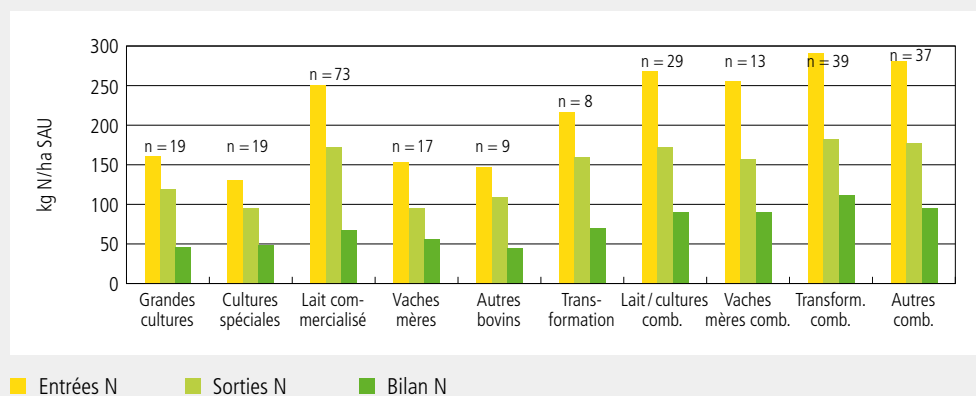


Les données de 277 exploitations DC-IAE ont été évaluées pour l'année 2010. Il apparaît clairement que les exploitations dans la région de plaine et des collines montrent des quantités semblables en ce qui concerne les entrées (245 et 273 kg N/ha) et les sorties (164 et 177 kg N/ha) d'azote, les quantités dans la région des collines étant légèrement supérieures. En revanche, les exploitations de montagne produisent nettement moins intensivement, en raison de la durée de végétation plus brève et du rendement par conséquent plus faible. C'est pourquoi les entrées ne représentent que 158 kg N/ha, et les sorties seulement 106 kg N/ha. Les excédents du bilan d'azote pour ces exploitations sont donc nettement plus bas que pour les exploitations de plaine et de la région des collines (54 kg N/ha contre 84 et 90 kg N/ha, respectivement). Il est intéressant de constater que l'efficacité de l'azote (sorties : entrées, selon la méthode OCDE), indépendamment de l'intensité de la production, est très semblable dans les différentes régions, avec 67 % en plaine et dans la région de montagne et 65 % dans la région des collines.

Comparaison des types d'exploitation

L'évaluation par type d'exploitation montre parfois de grandes différences. Les entrées d'azote se situent entre 131 et 292 kg N/ha, les sorties entre 95 et 183 kg N/ha; les excédents du bilan représentent entre 44 et 111 kg N/ha. L'efficacité de l'azote est, dans le meilleur des cas, de 74 % (exploitations de grandes cultures ou de transformation) et de 62 % dans le pire des cas (exploitation de transformation combinée à l'élevage d'autres bovins). La tendance est la suivante : plus la production d'engrais de ferme est élevée, plus l'efficacité de l'azote est faible.

Bilans d'azote selon les types d'exploitation (valeur médiane)



Comme le nombre d'exploitations de chaque type est parfois faible, on ne peut tirer pour l'instant que des conclusions approximatives. Le nombre d'exploitations dans le réseau du monitoring agro-environnemental doit continuer à être étendu au cours des prochaines années.



Conclusion

Le succès de l'agriculture en ce qui concerne la réduction des émissions des composés azotés portant atteinte à l'environnement (ammoniac, nitrates et gaz hilarant) est moindre que la réduction des oxydes d'azote dans d'autres secteurs. Il est frappant de constater que les progrès les plus importants se limitent aux années nonante et que seules des améliorations minimales ont été réalisées depuis l'an 2000. En revanche, l'amélioration de l'efficacité de l'azote, qui résulte de sorties d'azote nettement plus élevées (augmentation de la production animale et végétale) et d'entrées légèrement plus basses, est réjouissante.

Il existe trois approches pour continuer à réduire la pollution de l'environnement par l'azote issu de l'agriculture :

– technique

Des mesures techniques dans l'étable, ainsi que lors du stockage et de l'épandage des engrais de ferme, permettent de diminuer les pertes. La réduction des émissions d'ammoniac par l'amélioration de la technique d'épandage et le nettoyage plus fréquent des surfaces émettrices dans l'étable sont des exemples prometteurs. L'azote ammoniacal qui n'est pas perdu peut être utilisé pour les plantes et remplacer les engrais minéraux.

– entrepreneuriale/organisationnelle

Chaque kilo d'azote qui ne parvient pas dans l'agriculture diminue les pertes. Il s'agit en premier lieu de limiter l'utilisation d'engrais minéraux au strict minimum. La condition pour cela est une meilleure connaissance de la teneur en éléments fertilisants du fumier et du purin, ainsi qu'une utilisation optimale de l'engrais de ferme (concilier aussi bien que possible le moment et l'importance de l'apport avec les besoins des plantes et les risques de pertes). Une alimentation optimisée concernant les besoins en substances nutritives est également importante. Une autre possibilité serait de remplacer partiellement les aliments pour animaux importés par des aliments supplémentaires produits dans le pays (culture de céréales fourragères supplémentaires, davantage de cultures de légumineuses dans la culture fourragère). L'utilisation de l'azote présent dans les engrais de ferme peut également être améliorée à l'aide de mesures organisationnelles, p. ex. par la préparation des engrais de ferme et leur utilisation ciblée comme remplacement des engrais minéraux en les transportant des régions excédentaires à celles où il y a un besoin.

– structurelle

L'efficacité de l'azote dans la production végétale est nettement plus élevée que dans la production de produits animaux. C'est pourquoi il serait aussi possible de réduire les pertes d'azote dans l'agriculture en augmentant la part de production végétale dans la production totale de denrées alimentaires. Cette piste n'a de sens que si la consommation d'aliments d'origine animale diminue en Suisse. Sinon, les émissions seront déplacées à l'étranger par l'intermédiaire de l'importation de denrées alimentaires d'origine animale.

Il existe des lacunes quant à la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture publiés en 2008 (OFEV et OFAG, 2008) et les objectifs intermédiaires agroécologiques fixés dans le cadre de la PA 2011 n'ont pas non plus été atteints. Pour réaliser ces objectifs, il est indispensable de faire des efforts dans le cadre des trois approches citées.

1.3.1.3 Eau

■ Pénurie d'eau

L'eau est indispensable à la croissance des plantes utiles. Il est possible de limiter ou d'empêcher une pénurie d'eau grâce à diverses mesures. Il s'agit par exemple du choix de cultures résistantes à la sécheresse, de systèmes culturels et d'un travail du sol qui favorisent la capacité de rétention d'eau du sol et limitent les pertes par évaporation et l'irrigation. Outre la garantie de rendement en quantité, ces derniers servent à garantir la qualité, ainsi que la sécurité et la continuité des livraisons.

Dans de nombreuses régions du monde, le manque d'eau limite la production agricole. L'agriculture est la plus grande utilisatrice d'eau dans le monde, avec une part de 70 % de la quantité totale d'eau extraite des nappes phréatiques et des eaux de surface. Dans l'UE, cette part est de 24 % (AEE, 2009), en Suisse de 15 %. En Suisse, environ 140–170 millions de m³ d'eau sont utilisés chaque année pour l'irrigation pendant la période de végétation entre fin avril et mi-septembre. Environ 60 % de l'eau employée pour l'irrigation provient de bisses (Valais), qui sont alimentés par des ruisseaux montagnards. Les sources suivantes dans l'ordre d'importance sont les nappes phréatiques, les rivières, les canaux et les ruisseaux. De très faibles quantités proviennent des lacs et de l'alimentation en eau potable. Environ 5 % de la surface agricole utile est irriguée. La part de la surface sur laquelle il serait possible de produire davantage grâce à l'irrigation représente, selon les modélisations, 41 % des terres assolées potentielles et 26 % de la SAU totale (Fuhrer et Jasper, 2009).



Les besoins et l'offre en eau sont différents selon les régions. Dans le fond des vallées fertiles qui s'étendent jusqu'au cœur des Alpes, l'eau peut être pompée en quantités suffisantes dans les rivières ou la nappe phréatique. Sur le Plateau, du lac Léman au lac de Constance, en passant par le Seeland, le Pied sud du Jura et le Weinland, on irrigue de plus en plus les grandes cultures et les prairies artificielles, en plus des cultures spéciales, à l'aide de réseaux d'irrigation le plus souvent locaux. Les lacs et les grandes rivières transportent de grandes quantités d'eau, y compris les années sèches. Dans les régions où il n'existe que des ruisseaux (p.ex. dans le Jura, le pays de Vaud et dans les parties du Seeland) ou des rivières approvisionnées par les eaux de pluie (p.ex. Broye, Thur), des situations de pénurie surviennent actuellement pendant les années sèches, avec des restrictions et des interdictions strictes de pompage.

Selon les scénarios climatiques, il faudra s'attendre à l'avenir à une augmentation de la sécheresse pendant les mois d'été. Les effets seront différents selon les régions (Fuhrer, 2010 ; Fuhrer, 2012). La Stratégie Climat pour l'agriculture (OFAG, 2011) montre comment l'agriculture peut s'adapter à ces changements. Dans le secteur agricole, les exigences concernent l'adaptation du travail du sol, le choix des types de cultures et de l'assolement, les infrastructures, l'efficacité de l'irrigation et la garantie de l'approvisionnement en eau potable. Comme l'utilisation agricole de l'eau entre parfois en concurrence avec l'eau potable, l'eau de consommation et l'eau d'extinction, mais aussi la production d'énergie, il en résulte des conflits d'intérêts. En outre, des conflits peuvent survenir avec les intérêts de la protection des eaux lors du pompage pour l'irrigation. Les différents acteurs sont appelés à limiter ces conflits en développant les connaissances, en pratiquant des pesées d'intérêts et en effectuant des planifications stratégiques.

■ L'empreinte eau

L'empreinte eau est une mesure de consommation d'eau qui peut être calculée pour des individus, des entreprises, des pays et des secteurs. Elle inclut l'utilisation directe d'eau, par exemple pour la boisson ou le lavage, ainsi que l'utilisation indirecte, c'est-à-dire l'eau nécessaire pour la production de biens et de services. Cette utilisation indirecte de l'eau est définie par le terme d'eau « virtuelle » et comprend également la consommation d'eau liée aux importations. Selon Gnehm (2012), l'ensemble de l'empreinte eau de la Suisse est de 11 milliards de m³ par année. Pour situer ce chiffre : la Suisse reçoit environ 60 milliards de m³ d'eau par année sous forme de précipitations, dont près d'un tiers s'évapore. La production et la consommation de produits agricoles représentent la plus grande part de la totalité de l'empreinte eau avec 81 %, dont seulement 16 % ont lieu en Suisse. 86 % de l'empreinte agricole concerne l'eau verte (eau de pluie qui s'évapore lors de la production ou qui est intégrée dans le produit), 6 % l'eau bleue (eau de surface ou souterraine qui s'évapore lors de la production ou qui est intégrée dans le produit) et 8 % l'eau grise (volume de l'eau douce nécessaire pour diminuer la pollution jusqu'à atteindre la norme de qualité reconnue). La plus grande part de l'empreinte eau agricole de la Suisse revient à la consommation de viande (28 %), de céréales (11 %), de sucre (10 %), de lait (10 %), d'huiles comestibles (9 %), de café et de thé (8 %).

Une empreinte eau importante devient problématique lorsque les rivières, lacs ou nappes phréatiques sont surexploités ou pollués en raison d'une consommation d'eau non durable et qu'il en résulte des dommages écologiques, économiques ou sociaux.

1.3.1.4 Produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires (PPh) ont une importance centrale pour la hausse de la productivité et la garantie du rendement et de la qualité des denrées alimentaires et aliments pour animaux. Pour que les PPh soient efficaces, ils doivent être actifs sur le plan biologique. Ils peuvent donc avoir des effets secondaires négatifs sur d'autres organismes que ceux qui doivent être combattus. Une série de mesures a été prise pour réduire ce risque : examen avant l'autorisation, interdictions d'utilisation spécifiques, géographiques et autres, incitations à une protection phytosanitaire durable et enfin la mise sur pied, décrite ci-après, d'un système de monitoring.

Enregistrement de l'achat et de l'utilisation des PPh

Jusqu'à présent, l'OFAG enregistrait comme indicateur les ventes de PPh en kg de substances actives. Cela est en soi difficile à interpréter. On ne sait pas quelle part des PPh est utilisée dans l'agriculture et quelle part en dehors, par exemple par des particuliers ou des communes. L'indicateur ne fournit aucune information sur les cultures agricoles dans lesquelles les PPh sont utilisés. Il est également difficile de tirer des conclusions sur les différentes substances actives, car les dosages vont de quelques grammes à plusieurs kg par ha, la toxicité des substances est très diverse et le risque dépend également de l'application concrète.

Divers pays effectuent donc des relevés de l'utilisation des PPh dans les exploitations agricoles, en plus de ceux concernant les ventes. Dans les pays qui ont des programmes de relevés bien établis, ces données sont utilisées dans les domaines les plus divers :

- a) Agronomie : gestion des résistances, évaluation de la signification des différentes stratégies phytosanitaires et demande d'autorisations d'exception, estimation du potentiel de réduction des PPh.
- b) Environnement : amélioration de l'analyse des cours d'eau, délimitation des sources agricoles et non agricoles des substances actives mesurées dans les cours d'eau.

En vue d'avoir, en Suisse aussi, une meilleure base pour l'évaluation de l'influence des PPh dans l'agriculture sur la qualité environnementale et des bases décisionnelles pour le choix de nouveaux instruments, Agroscope ACW développe, dans le cadre du monitoring agro-environnemental, les deux indicateurs de la consommation et du risque d'écotoxicité aquatique des produits phytosanitaires.

Caractérisation des relevés PPh

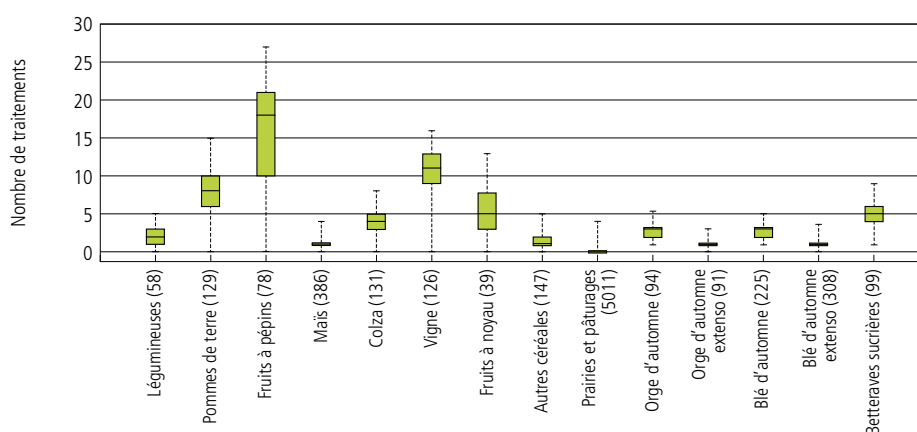
Le dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE), en cours depuis 2009, constitue la base du recensement de l'utilisation de PPh selon les cultures en Suisse. Les relevés de l'année 2009 représentent en tout 2 246 parcelles utilisées pour les grandes cultures et les cultures spéciales avec une surface totale de 2 875 ha, ainsi que 5 011 parcelles de prairies et pâturages avec une surface totale de 5 118 ha. Les exploitations qui participaient au monitoring agro-environnemental en 2009 couvrent près de 1 % de la surface agricole utile totale de grandes cultures et de cultures spéciales en Suisse.

Les parts des différents groupes de cultures dans les surfaces enregistrées par l'intermédiaire du DC-IAE correspondent approximativement à celles de l'ensemble de la Suisse. Les vignes, mais aussi les cultures maraîchères de plein champ, sont notamment sous-représentées. Le groupe de cultures maraîchères de plein champ est tellement hétérogène, avec 36 cultures différentes, qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions spécifiques. En ce qui concerne la répartition géographique des surfaces, on constate que les régions importantes de grandes cultures en Suisse sont bien couvertes, alors qu'il existe des lacunes régionales significatives pour ce qui est des cultures fruitières et de la vigne.

Résultats des années 2009 et 2010

A partir des données sur l'utilisation des PPh dans les exploitations agricoles, il est possible de calculer divers chiffres clés qui permettent de faire des constatations sur la pratique de la protection phytosanitaire. Les deux illustrations suivantes montrent les valeurs « fréquence de traitement » et « quantités moyennes de substances actives » calculées en 2009 par groupe de cultures pour les exploitations DC-IAE. Les valeurs pour 2010 ne diffèrent que de manière minime. La fréquence de traitement est la fréquence à laquelle un exploitant a traité une parcelle avec des PPh. En soi, cet indicateur ne fournit aucun renseignement sur le risque écotoxicologique. Les deux valeurs permettent cependant de faire des constatations agronomiques approximatives sur la capacité de la protection phytosanitaire à obtenir un effet acceptable avec la quantité nécessaire la plus faible.

Fréquences de traitement des différents groupes de cultures, 2009



Remarques : Le nombre de parcelles évaluées est donné entre parenthèses.

La boîte comprend les données moyennes après élimination de 25 % des valeurs les plus faibles et de 25 % des valeurs les plus fortes.

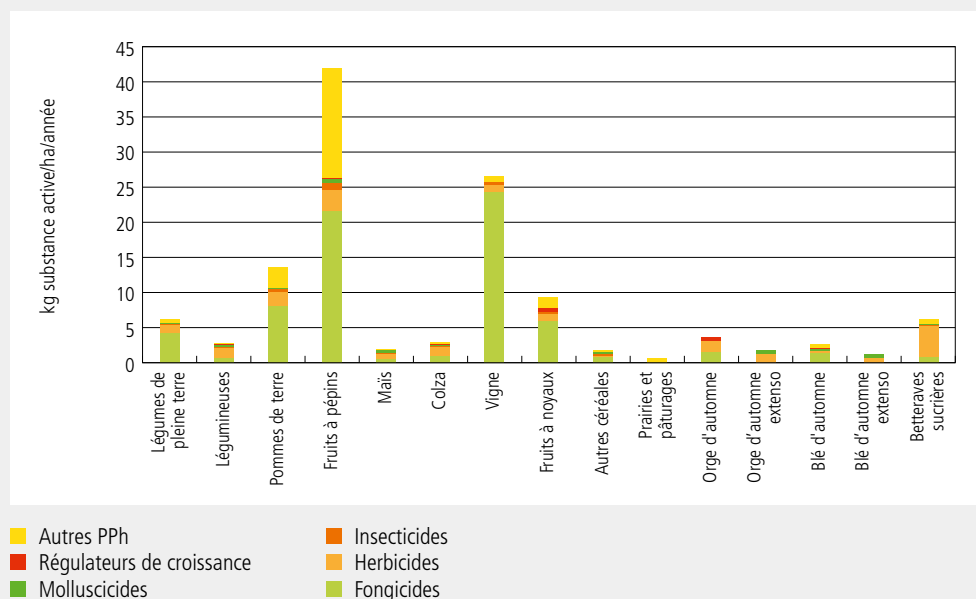
Le trait continu dans la boîte partage le diagramme en deux parties comprenant chacune 50 % des données.

Les barres donnent le minimum et le maximum.

Source : ACW

L'évaluation de ce qu'il faut comprendre par « effet acceptable avec la quantité nécessaire la plus faible » doit avoir lieu de manière différente pour chaque culture et dépend des attentes concernant les rendements, du prix des consommations intermédiaires et des produits, ainsi que de la pression infectieuse durant l'année en question. La fréquence de traitement de la vigne et des cultures fruitières, plus élevée que celle des grandes cultures, correspond aux prévisions selon lesquelles ces cultures sont exposées à une pression plus importante des maladies et des organismes nuisibles. Diverses études montrent que la protection phytosanitaire dans les cultures de céréales est moins intensive en Suisse que dans d'autres pays européens, et pas uniquement dans les surfaces de cultures extenso (c'est-à-dire les cultures sans utilisation de PPh à l'exception des herbicides), qui représentent une part d'environ 50 %, mais aussi dans les autres surfaces de cultures. Des évaluations détaillées de la fréquence de traitement en Grande-Bretagne sont toujours disponibles pour les années paires (Garthwaite et al., 2011) ; en Allemagne, elles sont réalisées à intervalles irréguliers. En Grande-Bretagne, le nombre d'applications pour le blé d'automne était de 5,9 en 2010 (DC-IAE : 3,0) et de 4,4 pour l'orge d'automne (DC-IAE : 2,9). Les rendements sont certes un peu moins élevés en Suisse qu'en Grande-Bretagne. En ce qui concerne les autres grandes cultures, les cultures fruitières et la vigne, le nombre d'applications en Grande-Bretagne était comparable avec les relevés suisses en 2009 et 2010.

Quantités moyennes de substances actives selon les fonctions et les groupes de cultures, 2009



Source : ACW

La quantité totale de substances actives par ha et par année est la plus élevée pour les fruits à pépins, la vigne et les pommes de terre. Ces fortes quantités s'expliquent par quelques substances actives qui nécessitent des quantités importantes de plusieurs kilogrammes par hectare. Le kaolin, le soufre et l'huile de paraffine représentent 56 % de la quantité utilisée pour les seules cultures fruitières. Ces substances actives ont des effets secondaires relativement minimes, voire très faibles. Leur utilisation est aussi permise dans l'agriculture biologique. Les quantités sont nettement plus basses dans les autres cultures. En raison des grandes différences de quantités utilisées par hectare entre les différentes substances actives, cet indicateur est moins informatif que le nombre d'applications ; c'est pourquoi il est aussi moins pertinent de faire des comparaisons avec d'autres régions cultivées d'Europe.

La comparaison avec des relevés suisses plus anciens montre que les deux indicateurs ne changent que sur de longues périodes de temps, soit parce que de nouvelles substances actives en remplacent d'autres, des organismes nuisibles résistants ou nouveaux apparaissent ou parce que certaines pratiques sont encouragées de manière ciblée, p.ex. au moyen de paiements directs pour les cultures extenso.

Indicateur de risque pour les PPh

Pour discuter des atteintes potentielles sur l'environnement, il faut également prendre en compte les propriétés des différentes substances actives ; c'est pourquoi il faudra calculer à l'avenir un indicateur de risque en plus des chiffres de la pratique agronomique. De tels indicateurs permettent de définir les tendances de l'évolution des risques potentiels dans le temps. Si on utilise par exemple davantage de substances actives dont le profil écologique est favorable (moins d'effets secondaires, bonne dégradabilité, mobilité plus faible), cette évolution peut également être suivie à l'aide d'indicateurs. Les indicateurs de risques ne remplacent pas les mesures des substances actives dans l'environnement, par exemple dans les eaux, mais ils peuvent les compléter de manière pertinente et ceci à plusieurs égards : a) des substances qui ne sont pas mesurées dans les eaux pour des raisons techniques sont également prises en compte, b) les apports provenant d'une utilisation appropriée dans l'agriculture sont distingués des apports ne provenant pas de l'agriculture ou issus d'applications inappropriées. L'indicateur de risque se fonde sur un modèle qui est actuellement en cours d'adaptation. L'extension prévue de ce modèle permettra de modéliser aussi les effets potentiels d'une série de mesures de réduction des risques.

Comme l'indicateur de risque ne fournit qu'un niveau et pas de valeur directement interprétable, plusieurs années peuvent s'écouler avant que des tendances claires se dessinent et qu'il soit possible de faire des constatations. Celles-ci peuvent ensuite contribuer à diriger la discussion sur des thèmes essentiels et révéler des marges de manœuvre.

1.3.1.5 Médicaments vétérinaires

Les médicaments vétérinaires sont administrés pour le traitement ou la prévention des maladies. Cela dit, le bien-être et la bonne santé des animaux permettent d'utiliser moins de médicaments vétérinaires. De nombreux médicaments sont utilisés en grandes quantités et peuvent être disséminés dans l'environnement par l'intermédiaire des engrais de ferme, des eaux usées et de la poussière. Les antibiotiques, antiparasites et substances hormonales ont donc un fort impact sur l'environnement.

Les **antibiotiques** sont surtout problématiques parce qu'ils favorisent la propagation de bactéries résistantes, aussi bien chez l'animal que dans l'environnement. Comme la résorption de la plupart des antibiotiques est minime, de grandes quantités sont éliminées avec les excréments (Hamscher, 2008 ; Kim et al., 2011). L'augmentation des résistances aux agents pathogènes devient problématique, chez l'être humain mais aussi, de plus en plus, dans la médecine vétérinaire, car les maladies infectieuses ne peuvent plus être traitées de manière efficace. Les agents infectieux présentent des résistances à toujours plus d'antibiotiques et il existe le danger que même les antibiotiques de dernier recours n'aient bientôt plus d'effet.

Depuis 2006, l'OVF effectue chaque année un monitoring national des résistances aux antibiotiques. A cette occasion, la situation des résistances chez les animaux de rente en Suisse est étudiée dans le Centre des zoonoses, des maladies animales d'origine bactérienne et de l'antibiorésistance (ZOBA) à partir d'échantillons prélevés lors de l'abattage de poulets de chair, de porcs à l'engrais et de veaux. Les résultats sont publiés en même temps que les données concernant la distribution d'antibiotiques dans la médecine vétérinaire, en vue de reconnaître des éventuelles corrélations ou tendances. Le monitoring se concentre sur des agents zoonotiques comme les campylobacters et des bactéries indicatrices à Gram positif et négatif (*E. coli* et entérocoques). La situation des résistances en Suisse est restée relativement stable au cours des dernières années pour la plupart des antibiotiques dans le domaine des animaux de rente. Il en va autrement cependant des résistances contre les (fluoro-) quinolones (une classe importante d'antibiotiques de dernier recours), qui ont augmenté de manière significative. Dans le cheptel de porcs suisse, une augmentation des *Staphylococcus aureus* résistants à la méticilline (SARM) a en outre été observée (Overesch et al., 2011). Ceux-ci sont résistants à tous les antibiotiques de la classe β -lactame et fréquemment aussi à d'autres classes de substances actives. Les souches SARM dites « livestock-associated » (LA) jouent principalement un rôle chez les personnes qui entrent souvent en contact avec les animaux de par leur profession (ARCH-Vet, Swissmedic).

Les produits **antiparasites** servent à protéger les animaux contre les parasites tels que les vers ou les moustiques. Ils peuvent avoir des effets nocifs dans l'environnement, car il ne sont pas uniquement efficaces contre les insectes vecteurs de maladies, mais aussi contre de nombreux insectes et animaux sauvages utiles (Khan et al., 2008). Certains produits antiparasites nuisent également à la santé humaine (Taylor, 2001). Comme pour les antibiotiques, une augmentation des résistances à ces produits a été constatée (Papadopoulos et al., 2012 ; Sutherland and Leathwick, 2011).

Les **substances hormonales** sont administrées dans l'élevage d'animaux de rente pour influencer le cycle de reproduction ou traiter des maladies. Ces substances sont déjà efficace sur la plan biologique en quantités minimales et peuvent, si elles contaminent l'eau, compromettre les fonctions hormonales des poissons et d'autres animaux (Hanselman et al., 2003). Il existe en outre le danger que les substances hormonales puissent être absorbées par l'être humain via l'eau potable (Falconer et al., 2006).

Depuis 2004, la quantité d'antibiotiques distribuée dans la médecine vétérinaire est enregistrée (ARCH-Vet, Swissmedic). Une diminution de la quantité totale d'antibiotique distribuée est observée depuis 2009. En 2008, un total de 73 536 kg a été utilisé chez les animaux ; en 2009, il s'agissait de 69 308 kg et en 2010 de 66 642 kg. Grave et al. (2010) ont comparé les quantités d'antibiotiques vétérinaires vendues dans 10 pays avec le nombre d'animaux. Il s'est avéré que la France et les Pays-Bas vendent le plus d'antibiotiques vétérinaires par kg de biomasse animale. La Suisse se trouve dans la moyenne, avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Les valeurs les plus basses sont enregistrées en Finlande, Suède et Norvège. Ces quantités ne donnent cependant pas beaucoup d'indications sur le nombre d'applications d'antibiotiques qui sont réellement effectuées. Certains antibiotiques nouveaux, et donc particulièrement importants, qui ne doivent être employés que dans des cas exceptionnels, sont souvent efficaces à des doses beaucoup plus faibles que les anciennes substances actives. La statistique de distribution ne permet pas non plus de déterminer pour

quels groupes d'animaux les antibiotiques sont utilisés. Cette statistique ne comprend pas de données sur l'utilisation de produits antiparasites et de substances hormonales.

L'OVF et l'institut en santé publique vétérinaire (VPHI) soutiennent donc l'OFAG depuis 2009, dans le cadre du DC-IAE, pour l'enregistrement de l'utilisation des médicaments vétérinaires, l'analyse des données et l'interprétation des résultats obtenus. La consommation de médicaments vétérinaires est enregistrée au moyen d'un journal de traitement électronique sous une forme standardisée, et donc exploitable. Tous les traitements y sont documentés de manière détaillée. L'analyse des données permet de faire des constatations sur les quantités de substances actives disséminées dans l'environnement. En outre, il est possible d'estimer dans quels groupes d'animaux les médicaments sont utilisés, et dans quelles quantités ; les résultats peuvent en outre être comparés au plan international au moyen du calcul en unités de mesure standardisées. Actuellement, environ 300 exploitations participent volontairement au DC-IAE ; parmi elles, environ 250 élèvent des animaux, en majorité des bovins. Les évaluations des enregistrements des années 2009 et 2010 ont montré que la qualité des données recueillies devait encore être améliorée pour permettre de tirer des conclusions concernant le type et la quantité des médicaments vétérinaires utilisés qui soient utiles pour le monitoring des résistances, les mesures dans l'environnement et l'amélioration des pratiques agronomiques. Depuis l'été 2011, un journal des traitements adapté est donc employé.

La part des antibiotiques, produits antiparasites et substances hormonales utilisés dans la totalité des enregistrements donne une indication sur l'importance relative des diverses catégories de médicaments vétérinaires. En 2009, ces produits représentaient 52,6 % de tous les enregistrements et en 2010 58,3 %. Il faudra attendre les résultats d'années supplémentaires pour pouvoir tirer des conclusions sur les causes de ces changements dans les proportions des différentes catégories de médicaments vétérinaires.

Parts d'utilisation des différentes catégories de médicaments vétérinaires dans la totalité des enregistrements

Catégorie de médicament vétérinaire	2009	2010
	%	%
Antibiotiques	39,5	40,0
Produits antiparasites	7,7	14,0
Substances hormonales	5,4	4,3
Autres médicaments vétérinaires	47,4	42,0

Source : VPHI

1.3.2 Ethologie

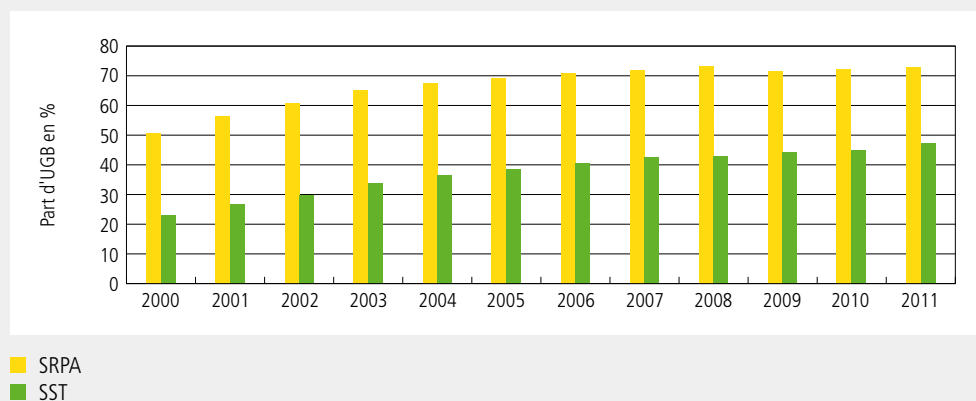
■ Participation aux programmes de garde d'animaux SRPA et SST

Dans le cadre des paiements directs qu'elle verse aux agriculteurs, la Confédération encourage la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce, au moyen de deux programmes éthologiques : « Sorties régulières en plein air » (SRPA) et « Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » (SST). Le programme SRPA comporte essentiellement des dispositions concernant les sorties au pâturage, dans l'aire d'exercice (parcours) ou, pour la volaille, dans l'aire à climat extérieur. Le programme SST, quant à lui, pose surtout des exigences qualitatives, notamment pour les locaux de stabulation à aires multiples qui offrent une liberté de mouvement aux animaux. Depuis 2009, les ordonnances SST et SRPA sont regroupées dans l'ordonnance sur les éthoprogrammes. La participation à ces programmes est facultative. Les pourcentages indiqués ci-après se réfèrent à l'ensemble des exploitations recevant des paiements directs et à l'ensemble des animaux de rente gardés dans celles-ci.

Le programme SRPA a été introduit en 1993. Entre 1993 et 2000 la participation est passée de 4 500 à 30 000 exploitations SRPA. En 2011, 36 400 exploitations (2008 : 37 600) ont participé à ce programme. Ce recul entre 2008 et 2011 est essentiellement dû à la participation moins importante des exploitations spécialisées dans l'élevage de porcs qui, depuis le 1^{er} janvier 2009, ne reçoivent des contributions SRPA que pour les truies allaitantes qui peuvent sortir en plein air. Le programme SST existe depuis 1996. Entre 1996 et 2000, la participation est passée de 4 500 à 13 000 exploitations SST. Elle a atteint le chiffre de 20 200 en 2011 (2008 : 18 900).



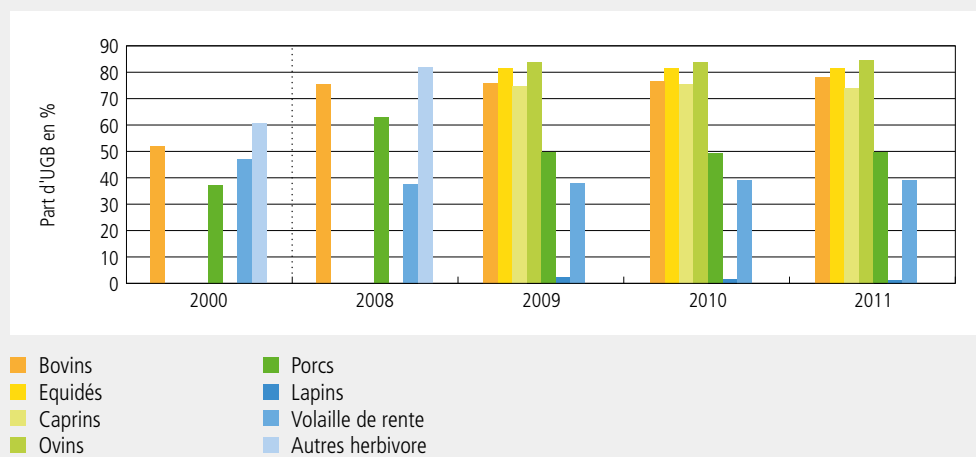
Evolution de la participation aux programmes SRPA et SST



Source : OFAG

Entre 2000 et 2011, le pourcentage d'animaux de rente gardés selon les exigences SRPA a passé de 51 à 73 %. Au cours de la même période, cette part a progressé de 23 à 47 % pour le programme SST. Il s'agit de valeurs moyennes englobant les différentes catégories d'animaux concernées (jusqu'en 2008 : bovins, autres herbivores, porcs et volaille ; à partir de 2009 : bovins, équidés, caprins, ovins seulement pour les programmes SRPA, porcs, lapins et volaille de rente).

Evolution de la participation au programme SRPA, par catégorie d'animaux

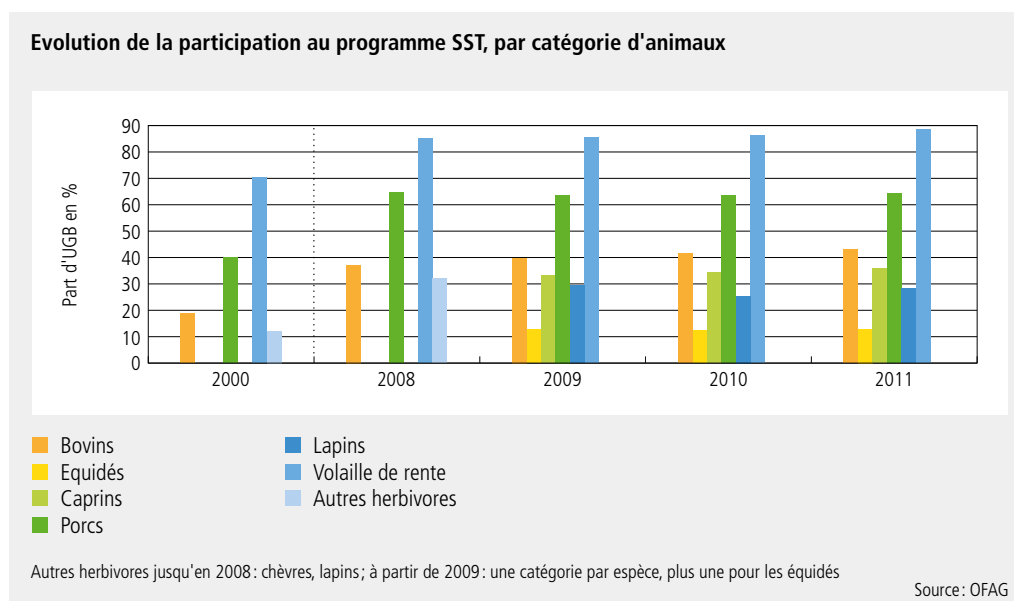


Autres herbivores jusqu'en 2008 : chevaux, chèvres, moutons, lapins ; à partir de 2009 : une catégorie pour chaque espèce

Source : OFAG

Si l'on différencie la participation au programme SRPA par groupe d'animaux de rente, on constate que la part des bovins a augmenté entre 2000 et 2011, passant de 52 à 78 %. En vertu de la nouvelle ordonnance sur les programmes éthologiques, depuis 2009, les équidés, caprins et ovins ainsi que les lapins constituent, chacun, une catégorie particulière d'animaux, alors qu'auparavant ils étaient regroupés dans la catégorie « autres herbivores ». Chez les équidés, la participation en 2011 aux éthoprogrammes s'est élevée à 82 %, chez les caprins, à 75 %, chez les ovins, à 85 %, et chez les lapins, à 2 %. Chez les porcs, la participation a passé de 37 à 63 % (2008) pour redescendre par la suite à 50 % depuis 2009. Ce recul est essentiellement dû au fait que depuis le 1^{er} janvier 2009 des contributions SRPA ne sont versées que pour les truies allaitantes qui peuvent sortir en plein air.

Quant à la volaille de rente, la participation aux programmes a évolué de façon très différente selon qu'il s'agit de poules pondeuses ou de poulets de chair. Alors que le taux de participation pour les poules pondeuses a toujours augmenté jusqu'en 2011 (72 % en 2011), il a cessé de croître en 1999 pour les poulets de chair en s'établissant à 42 % ; depuis lors, on constate un net recul (8 % en 2011). Cette évolution est imputable à la durée minimale d'engraissement qui a été fixée à 56 jours pour les poulets. Nettement plus longue que celle en vigueur dans le mode de production classique, cette durée d'engraissement a eu pour effet d'augmenter considérablement les frais de production et, partant, le prix sur le marché. La demande en poulets SRPA a reculé en conséquence.



Si l'on différencie la participation au programme SST par groupe d'animaux de rente, on constate entre 2000 et 2011 une augmentation nettement plus faible de la participation des bovins, de 19 à 42 %, par comparaison avec la participation au programme SRPA. Ceci est principalement dû au fait que les investissements sont la plupart du temps très élevés (étable à stabulation libre) si bien qu'ils ne sont généralement opérés que lorsqu'un investissement de remplacement est de toute manière nécessaire. Depuis 2009 il existe aussi un programme SST pour les équidés ; la participation est jusqu'ici de 13 %. Depuis 2009, les caprins et les lapins constitue chacun une catégorie séparée d'animaux, alors qu'auparavant, ils étaient regroupés dans la catégorie « autres herbivores ». Chez les caprins également, la participation au programme SST (36 %) est plus faible que celle au programme SRPA ; en revanche, chez les lapins, elle est nettement plus élevée que pour le programme SRPA (2011 : 28 %).

Pour ce qui est des porcs, le programme SST n'a été introduit qu'en 1997. La participation a augmenté entre 2000 et 2008, passant de 40 à 65 % ; depuis, elle est pratiquement stable (2011 : 64 %). La participation élevée au programme SST pour la volaille (2011 : 88 %) est en grande partie attribuable au succès commercial des labels qui encouragent les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des poules pondeuses et des poulets de chair.



2. Mesures de politique agricole

2.1 Production et ventes

Conformément à l'art. 7 LAgr, qui fixe les objectifs prioritaires relatifs à la production et à la vente de produits agricoles, l'agriculture doit être en mesure, à la fois de produire de manière durable et peu coûteuse et de tirer de la vente des produits des recettes aussi élevées que possible. La LAgr confirme ainsi l'importance des aspects économiques et commerciaux de l'activité agricole, déjà inscrits dans la Constitution. La Confédération dispose d'une panoplie d'instruments pour appuyer l'agriculture suisse dans la réalisation de ces objectifs. Il existe des instruments de portée générale dans le domaine de la qualité, de la promotion des ventes, des désignations agricoles, ainsi que des importations et exportations. Ils sont complétés par des instruments plus spécifiques pour les domaines de la production laitière, de la production animale, de la viticulture et de la production végétale.



■ Moyens financiers 2011

En 2011, 440 millions de francs ont été consacrés au domaine de la production et des ventes, ce qui représente 3 % de plus que l'année précédente. Cette légère augmentation des moyens financiers profite en premier lieu à la production végétale, mais aussi à l'économie laitière et à la production animale. En 2010, le budget réservé à la production laitière s'est élevé à 274 millions de francs. Les moyens financiers pour 2010 ont été augmentés a posteriori par le Parlement et le budget 2011 a été relevé afin de garantir le supplément de 15 ct par kg de lait pour le lait transformé en fromage. La hausse des dépenses fédérales en faveur de la production végétale s'explique par la nouvelle augmentation de la production de betteraves. En 2010, les quotas de sucre attribués aux agriculteurs par l'industrie sucrière avaient été réduits de 10 %. Compte tenu de la réduction des surfaces cultivées, la production de sucre a nécessité moins de moyens financiers. Le soutien à la promotion des ventes de produits agricoles, axe stratégique pour l'augmentation des parts de marché des produits agricoles suisses, a été poursuivi au même niveau.

Dépenses pour la production et les ventes

Postes de dépenses	2010	2011 ¹	2011	2012 ¹
	mio. de fr.			
Promotion des ventes	56	55	55	56
Production laitière	292	296	295	301
Production animale	10	13	12	14
Production végétale (y c. viticulture)	70	80	78	77
Total	428	444	440	448

¹ budget

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Tableaux 27–31
Pages A27–A30

■ Perspectives

Les moyens financiers ordinaires destinés à l'allègement du marché de la viande et au soutien de la production sucrière sont mis à disposition, ce qui explique que le budget alloué à la production animale et à la production végétale reste stable en 2012. En ce qui concerne la production laitière, le Parlement a accordé pour 2012 un montant supérieur de 5 millions de francs aux dépenses de l'année précédente.

2.1.1 Instruments transversaux

2.1.1.1 L'agriculture et la filière alimentaire suisses signent la charte Qualité

Le 18 juin 2012, les 119 premières entreprises et organisations du secteur agroalimentaire suisse à avoir signé la charte Qualité ont célébré cet acte avec le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann. En signant cette charte, tous les acteurs de la chaîne de valeur ajoutée s'engagent en faveur d'une production de denrées alimentaires durable, de haute qualité et respectueuse des espèces animales.

La stratégie qualité est une stratégie sectorielle. Elle a été développée dans le cadre d'un processus participatif animé par l'OFAG, dont l'un des aboutissements essentiels est l'élaboration de la charte Qualité. Celle-ci représente l'engagement de la branche en faveur des axes d'action de la stratégie Qualité et des valeurs qu'elle véhicule. Les entreprises et organisations qui participent à l'élaboration de cette stratégie qu'elles avalisent par leur signature assument leurs responsabilités en se portant garantes de la haute qualité de leurs produits. Cette avance qualitative doit être maintenue et développée à tous les maillons de la chaîne de valeur ajoutée. Ce sont ces attributs qualitatifs qui permettront de positionner les produits sur les marchés. La signature implique une action entrepreneuriale responsable sur le marché et des prestations allant au-delà des exigences légales.

La charte montre la voie à suivre et n'a pas force légale. En signant la déclaration finale de la charte, les entreprises et organisations signataires s'engagent à mettre en œuvre et à diffuser dans le cadre d'initiatives et de projets concrets les valeurs inscrites dans cette charte. L'objectif est une stratégie de la qualité pratiquée au quotidien qui soit fondée sur des initiatives et projets ciblés émanant des différents acteurs du marché. Le bénéfice collectif et la responsabilisation individuelle en sont les moteurs. Pour de plus amples informations, consulter le site Internet www.qualitaetsstrategie.ch.

L'orientation de la politique agricole sur une stratégie qualité doit être implicitement ancrée à l'échelon législatif. Le Conseil fédéral a soumis au Parlement le message sur la Politique agricole 2014–2017 qui décrit le développement prévu des instruments de la politique agricole à l'horizon 2014–2017. Les aspects essentiels en sont la garantie d'une production agricole compétitive et d'un approvisionnement sûr en denrées alimentaires, de même que le renforcement de la stratégie qualité. L'orientation sur la qualité et la durabilité et la promotion des ventes sont intensifiées et l'étiquetage/désignation des produits est amélioré. Par ces mesures subsidiaires, la Confédération soutient la stratégie qualité et les acteurs des branches concernées.

2.1.1.2 Interprofessions et organisations de producteurs

Conformément à l'art. 8 LAg, les interprofessions et organisations de producteurs peuvent prendre des mesures d'entraide visant à promouvoir la qualité des produits ou à adapter la production et l'offre aux exigences du marché. En vertu de l'art. 9 LAg, ces mesures décidées à titre collectif peuvent être étendues aux non-membres par le Conseil fédéral et déclarées de force obligatoire, lorsqu'on peut supposer que leur efficacité pourrait être entravée par des entreprises non affiliées qui n'y participent pas, (lesdits « opportunistes »). Pour parvenir à étendre ces mesures aux non-membres, il faut d'abord que les conditions décrites dans l'ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs (RS 919.117.72) soient remplies. La représentativité des organisations et l'intérêt public pour la mesure prise revêtent en la matière une importance majeure. Les demandes d'adaptation de la production et de l'offre ne sont acceptées que si elles sont motivées par une situation extraordinaire et non pas par des problèmes structurels.

Extensions encore en vigueur de mesures d'entraide en 2011

Interprofession / organisation de producteurs	Mesure
Interprofession du Gruyère	Sanction en cas d'écarts de qualité
Interprofession du lait (IP Lait)	Contrat-type pour l'achat de lait
Fédération des Producteurs Suisses de Lait FPSL	Contributions au titre de la prospection du marché, de la publicité de base, de mesures de promotion des ventes, des relations publiques et du marketing
Union suisse des paysans USP	Contributions pour la communication marketing
GalloSuisse	Contributions pour la communication marketing
Emmentaler Switzerland	Contributions aux frais au titre de la publicité, des relations publiques, des foires et expositions
Interprofession du Vacherin Fribourgeois	Contributions aux frais au titre de la publicité, des relations publiques, des foires et expositions
Producteurs suisses de bétail bovin PSBB	Contributions au financement d'un programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (DVB)
Interprofession du lait (IP Lait)	Contributions destinées à la promotion limitée dans le temps de la vente de matière grasse du lait
Interprofession de la vigne et des vins suisses	Contributions à la campagne promotionnelle de vins suisses



2.1.1.3 Promotion des ventes

La Confédération soutient à hauteur d'au maximum 50 % des coûts les mesures de communication marketing en faveur de la vente de produits agricoles suisses. La moitié restante est financée par les fonds propres des organisations ou interprofessions concernées. Cette façon de procéder contribue notablement à intégrer dans la stratégie marketing par secteur produit-marché les connaissances relatives au marché et celles qui sont propres à chaque branche de production. Les décisions portant sur la définition des objectifs de communication, la détermination des groupes cibles, la fixation des fonds à investir et le contrôle des effets relèvent ainsi essentiellement de la responsabilité des acteurs de la branche concernée.

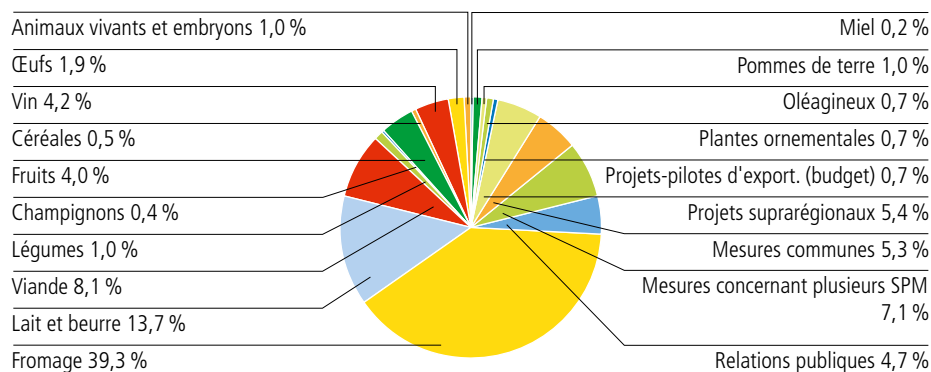
La promotion des ventes a pour but d'accroître la préférence des consommateurs du marché intérieur et de l'étranger pour les produits agricoles suisses et par conséquent, l'écoulement de ces produits.

Le marché du fromage est totalement libéralisé et s'efforce avant tout de conquérir des parts du marché extérieur; la viande est parfois bien meilleur marché dans les pays voisins; quant aux fruits et légumes, ils sont toute l'année concurrencés par les produits étrangers disponibles. Des mesures de communication ciblées permettraient ici de rendre les consommateurs attentifs à l'offre saisonnière de haute qualité et de les sensibiliser davantage encore aux produits suisses.

Les moyens financiers accordés pour 2011 ont été répartis entre les organisations et les différents secteurs du marché des produits selon une analyse de portefeuille prédéfinie. Le graphique présenté plus bas met en évidence que les moyens financiers continuent d'être investis en priorité en faveur d'instruments de communication touchant un large public, tels que la télévision, les affiches et les annonces. Cela permet de garantir tout au long de l'année une large présence médiatique des produits agricoles suisses en mettant en avant leur typicité et leurs atouts. Les foires restent un instrument privilégié pour rapprocher la population de l'agriculture et lui en faire apprécier toute la diversité, de même que pour nouer de précieux contacts avec la clientèle.

Tableau 27
Page A27

Répartition des fonds 2011



Source: OFAG

■ Projets pilotes de prospection des marchés étrangers

L'intensification de la concurrence, des marchés à la limite de la saturation, la pression internationale sur le marché suisse et la progression du tourisme d'achat dans les zones frontalières ne sont que quelques-uns des facteurs incitant à rechercher activement de nouveaux débouchés pour les produits agricoles suisses. La promotion de projets de prospection commerciale va gagner en importance dans la perspective d'une ouverture accrue des marchés. Il s'agit d'un aspect crucial si l'on veut bénéficier au mieux des accords de libre-échange conclus avec des Etats tiers qui comportent des concessions en faveur de la Suisse dans le domaine agricole.

C'est pourquoi l'OFAG s'est lancée en 2009 dans la promotion ciblée de projets pilotes de prospection des marchés étrangers. La phase pilote dure trois ans. Une première évaluation sera disponible fin 2012. Il s'agit en particulier de déterminer si les objectifs fixés en matière d'accroissement quantitatif mesurable des exportations d'un choix de produits agricoles suisses ont été atteints. Au plan qualitatif, il s'agit d'examiner si les mesures adoptées ont accru le savoir-faire en matière d'exportation et amélioré par conséquent la compétitivité. En fonction des résultats obtenus, les instruments de promotion seront ciblés de manière encore plus précise sur les besoins des entreprises et sur les mesures de prospection mises en œuvre.

En vue de la mise en œuvre de la PA 2014–2017 à l'échelon réglementaire, il est également prévu de préciser les conditions à respecter pour le lancement de projets de prospection. L'enveloppe financière réservée à ces projets sera progressivement augmentée.

■ Cherté du franc suisse et mesures palliatives dans le domaine de la promotion des ventes

Durant l'exercice sous revue, la cherté du franc a exercé une pression massive sur le marché intérieur, mais aussi et principalement sur les exportations. Ce sont surtout les exportations de fromage qui ont été touchées de plein fouet. Aussi l'OFAG a-t-il accordé dans le cadre du budget disponible des moyens financiers supplémentaires pour que soient prises des mesures ciblées de promotion des ventes sur les principaux marchés d'exportation durant les années 2011 et 2012. Ces fonds supplémentaires visent à maintenir la préférence des consommateurs pour les fromages suisses et par conséquent les parts de marché, en dépit de l'augmentation des prix liée aux fluctuations monétaires.

2.1.1.4 Désignation de produits agricoles

■ Etat du registre AOC/IGP

En 2011, le Registre fédéral des appellations d'origine et des indications géographiques (registre AOC/IGP) s'est enrichi d'une nouvelle appellation. Le 1^{er} décembre 2011, la « Glarner Kalberwurst » (saucisse de veau glaronnaise) a été enregistrée en tant qu'indication géographique protégée (IGP). Glarner Kalberwurst est une saucisse échaudée composée de viande de veau et de porc, de lard, de lait, de pain blanc et d'épices. Elle se distingue des saucisses similaires par l'ajout de pain blanc et par une note prononcée de noix de muscade.

En 2011, l'OFAG a accepté trois demandes de modifications concernant les cahiers des charges de Alpkäse/ Berner Hobelkäse (AOC), de St. Galler Bratwurst/ St. Galler Kalbsbratwurst (IGP) ainsi que de Walliser Roggenbrot (AOC). La demande de modification du cahier des charges de « Raclette du Valais » (IGP) a été publiée le 27 septembre dans la Feuille officielle suisse du commerce. Une seule opposition a été formulée suite à la mise à l'enquête publique.

En outre, des demandes de modification des cahiers des charges pour l'Emmentaler (AOC), la Tête de Moine (AOC), le Cardon épineux genevois (AOC), la Poire à Botzi (AOC) ainsi que l'Eau-de-vie d'abricot du Valais et l'Eau-de-vie de poire du Valais (AOC) ont été déposées.

Registre des AOC/IGP le 31 décembre 2011

Dénomination	Pro- tection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2010	Quantité produite certifiée 2011	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
Fromage						
L'Etivaz	AOC	69	1	445	450	OIC
Emmentaler	AOC	3 799	156	27 058	25 256	OIC
Gruyère	AOC	2 256	224	28 164	28 691	OIC
Sbrinz	AOC	54	23	1 534	1 575	ProCert
Tête de Moine	AOC	284	9	2 151	2 075	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOC		40	260	260	OIC
Vacherin fribourgeois	AOC	1 050	91	2 536	2 618	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOC	192	18	550	570	OIC
Berner Alpkäse/Hobelkäse	AOC	44	487	1 129	1 092	OIC
Walliser Raclette	AOC	300	20	815	1 043	OIC
Bloderkäse-Werdenberger Sauerkäse/Liechtensteiner Sauerkäse	AOC	12	3	0,03	0,10	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP		13	914	861	ProCert
Longeole	IGP	-	-	-	23,2	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP		10	56	49,8	OIC
Walliser Trockenfleisch	IGP		28	485	493	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP		10	121	140	OIC
Saucisson vaudois	IGP		23	1 099	982	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP		21	651	825	ProCert
St. Galler Bratwurst/ St. Galler Kalbsbratwurst IGP	IGP	-	15	2 620	2 730	OIC ProCert SQS q.inspecta
Glarner Kalberwurst	IGP					ProCert q.inspecta
Spiritueux						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOC	193	19	92 814 litres d'alcool à 100 %	82 681 litres d'alcool à 100 %	OIC
Abricotine/Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOC	12	2	-	25 218 litres d'alcool à 100 %	OIC
Damassine	AOC	2	40	-	2 008 litres d'alcool à 100 %	OIC
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOC	5	1		42	ProCert
Cardon épineux genevois	AOC	4	0	75	81	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOC	59	64	714	764	OIC
Munder Safran	AOC	10		0,00049	0,00044	OIC
Poire à Botzi	AOC	15	3	35	45	ProCert

Source : OFAG

L'office examine actuellement les demandes d'enregistrement de Zuger Kirsch/Rigi Kirsch et Glarner Alpkäse en tant qu'AOC ainsi que celle concernant Zuger Kirschtorte GGA, en tant qu'IGP. L'OFAG examine en outre les 14 oppositions déposées contre l'enregistrement de Bündner Bergkäse (AOC). L'une des questions posées dans les oppositions concerne la coexistence d'une future AOC avec les appellations géographiques jusqu'ici en usage. A ce sujet, une intervention parlementaire (Postulat Hassler), dont la mise en application n'est pas encore réglée, est en cours (cf. ci-dessous).

Vingt-huit produits sont actuellement inscrits au Registre des AOC/IGP : dix-neuf AOC et neuf IGP. La documentation est disponible sous www.blw.admin.ch (Thèmes > Production et ventes > Désignation des produits et promotion des ventes > Appellations d'origine).

■ Postulat Hassler

Hansjörg Hassler, conseiller national, a déposé le 16 décembre 2010 le postulat dont le libellé est le suivant : Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment on pourrait régler (p.ex. au niveau de l'ordonnance ou dans le cadre des cahiers des charges des producteurs concernés) la coexistence des appellations d'origine protégées (AOP) ou des indications géographiques protégées (IGP) de produits agricoles, d'une part, et des dénominations géographiques locales de produits analogues, d'autre part.

Le conseiller national Hassler a justifié son point de vue comme suit : Depuis le dépôt de la demande de protection de l'appellation d'origine « Bündner Bergkäse », il y a lieu de se demander si après son enregistrement, le cas échéant, les dénominations locales de fromages analogues dans le canton des Grisons pourront continuer à être utilisées. Cette question se pose aussi pour d'autres appellations protégées qui contiennent le nom d'un canton (p.ex. « Berner Alpkäse » ou « saucisson vaudois »). L'ordonnance sur les AOP et les IGP interdit toute utilisation commerciale directe et indirecte d'appellations protégées pour des produits analogues qui ne remplissent pas les exigences du cahier des charges.

Le 16 février 2011, le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat en se fondant sur l'avis suivant : Le Conseil fédéral est prêt à rechercher des solutions au problème soulevé par le postulat en vue de permettre la coexistence entre appellations d'origine protégées (AOP) ou indications géographiques protégées (IGP) d'une part et dénominations établies d'autre part. Cette problématique a déjà été reconnue pour des AOC et IGP enregistrées, puis thématisée à nouveau dans le cadre de la demande d'enregistrement du « Bündner Bergkäse » en tant qu'AOC.

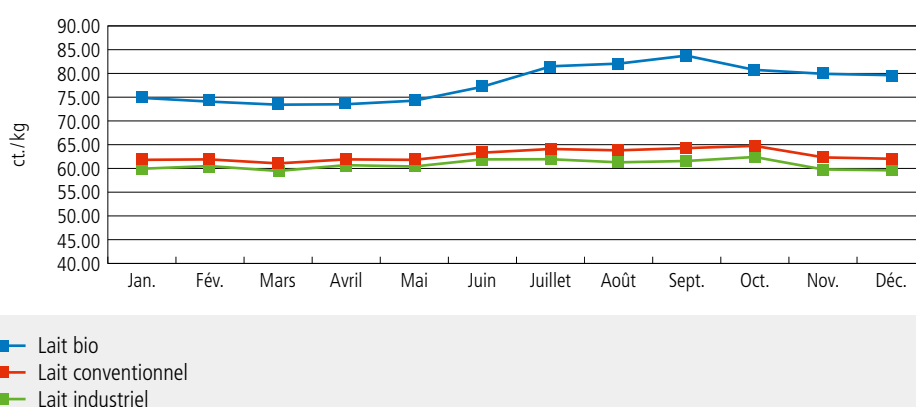
La question de la légitimité de l'utilisation d'une dénomination locale pour un produit comparable peut se poser pour toutes les désignations protégées en tant qu'AOP ou IGP et composées d'un nom géographique (canton, région ou contrée) et d'une dénomination spécifique (comme fromage ou saucisse). Le cas échéant, seule la combinaison des différentes sous-notions est protégée. En d'autres termes, seules des notions non géographiques peuvent être utilisées et ne doivent pas être monopolisées pour les seules désignations protégées.

Début 2012, l'OFAG a envoyé en consultation le rapport en réponse au postulat « Admettre la coexistence des AOP/IGP et des dénominations locales bien établies de produits agricoles » (10.4029). Le rapport propose des critères et ébauches de solutions envisageables visant à éventuellement ancrer des possibilités de coexistence dans la législation.

■ Agriculture biologique – Risque de pénurie de lait bio

Le phénomène n'est pas nouveau, notamment dans le domaine de la culture des champs : depuis longtemps déjà, la demande de produits bio ne peut plus être satisfaite par des produits indigènes. Jusqu'ici cependant, l'approvisionnement en lait issu de la production biologique ne posait pas de problème ; en 2010 encore, il n'était pas possible de commercialiser la totalité de ce lait par le canal bio. L'année 2011 a été un tournant pour le marché du lait bio ; l'essor de la demande a resserré l'offre, ce qui a eu des retombées sur le prix du lait. Alors qu'au début de l'année 2011, le prix du lait bio a évolué parallèlement à celui du lait conventionnel, avec un supplément d'environ 12 ct. par kg pour le lait bio, durant les mois d'été et d'automne, cette différence de prix est passée à 17 ct. et a frisé les 20 ct. par kg en septembre.

Prix à la production du lait en 2011



Source : OFAG

La bonne santé du marché du lait bio se reflète dans le chiffre d'affaires total des produits bio. Ces dernières années, le marché bio a suivi une évolution positive constante, affichant une croissance annuelle du chiffre d'affaires entre 4,2 et 11,2 %.

La croissance continue du marché bio, l'augmentation en 2010 par le Conseil fédéral des contributions à la surface pour les cultures spéciales produites selon le mode biologique et pour les autres terres ouvertes ainsi que diverses mesures prises par la Fédération des producteurs biologiques suisses (Bio Suisse) ont conduit à une légère augmentation des exploitations bio. Le changement de tendance déjà discernable il y a un an, s'est entre-temps confirmé. La croissance du marché global des produits bio continue cependant d'être alimentée en premier lieu par les importations, un signal positif pour les exploitations agricoles suisses qui souhaitent passer à l'agriculture biologique.

■ Ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage »

L'ordonnance révisée sur les dénominations « montagne » et « alpage » est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. Le concept de certification en constitue la clé de voûte. La traçabilité est garantie à l'aide d'une certification des produits tout au long de la chaîne de valeur ajoutée. La certification est étendue à toutes les étapes en aval de la production primaire, étiquetage et préemballage compris. Les produits d'alpage devront être désormais également certifiés. Les produits de la production primaire sont soumis à un contrôle obligatoire. Afin de limiter autant que possible la charge administrative liée au contrôle, les contrôles doivent être effectués lors des contrôles de droit privé ou public existant par ailleurs.

Les traductions dans les langues utilisées couramment en Suisse seront désormais mieux protégées afin d'éviter que des dénominations fantaisistes, telles que « Mountain Tea » soient utilisées pour contourner l'ODMA. L'utilisation de la dénomination « alpage » est également plus sévèrement réglementée. Elle ne peut être utilisée pour le lait et les produits laitiers et pour la viande et les produits à base de viande.

Pour accroître la transparence et faciliter la visibilité des produits, la Confédération peut créer un logo officiel pour les produits de montagne et d'alpage. Ce logo doit pouvoir être accessible à tous les producteurs autorisés à en faire usage et pouvoir être utilisé indépendamment des stratégies de marque existantes. La faisabilité est étudiée et la conception du logo développée en collaboration avec les acteurs de la branche, dans le cadre d'un processus participatif.

2.1.1.5 Promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire

La Confédération est aujourd'hui déjà en mesure de cofinancer des prestations d'assurance qualité. La base légale à cet effet se trouve dans l'art. 11 LAg. Ce soutien est justifié : en effet, le marché est tenu de respecter un certain nombre d'exigences de qualité, qu'elles soient fondées sur le droit privé ou sur le droit public, mais il ne les rémunère pas toujours. Afin que les normes d'assurance qualité aient le temps d'être connues et d'atteindre un certain degré de couverture, le contrôle et la certification des produits effectués pour les producteurs peuvent être soutenus par des fonds fédéraux pour une période limitée. Aucune ordonnance d'exécution n'a été édictée jusqu'ici. Afin de définir les conditions d'octroi d'un soutien financier et les activités pouvant en bénéficier dans le cadre d'un programme d'assurance qualité, l'OFAG a cofinancé de premiers projets pilotes d'assurance qualité. Dans le cadre de ces projets pilotes, près de 50 000 agriculteurs ont bénéficié d'un soutien dans leurs efforts pour se mettre aux normes SwissGap, AQ-Viande suisse ou Alplamm (agneau d'alpage). Les projets pilotes sont jugés positivement par les producteurs qui y participent.

Compte tenu des exigences changeantes du marché et, de ce fait, de l'orientation conséquente des instruments de la politique agricole sur la stratégie qualité, le Conseil fédéral propose dans le message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017, d'élargir le champ d'application de l'article 11. Un soutien substantiel des chaînes de valeur ajoutée performantes et des innovations en matière de durabilité et de qualité sera désormais possible.



2.1.1.6 Instruments du commerce extérieur

■ Révision de la base légale relative aux réglementations d'importation et à leur exécution

Les réglementations d'importation restent des instruments importants pour l'agriculture suisse dans le domaine du commerce extérieur. La plupart des dispositions sont contenues dans l'ordonnance sur les importations agricoles totalement révisée en 2011, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. La révision a été effectuée au moment opportun car elle a eu lieu en même temps que l'adaptation du tarif général suisse suite aux décisions prises dans le cadre du Système harmonisé international. Plus de 300 des quelque 1 500 numéros du tarif des douanes figurant dans l'ordonnance sur les importations agricoles ont été ainsi modifiés. Alors que le contenu de l'ordonnance n'a changé que sur quelques points, sa conception a été modernisée pour ce qui est de la structure, de la présentation et de la formulation. Ainsi, tous les numéros du tarif des douanes figurent maintenant dans une seule annexe. Pour chaque numéro est indiqué sur une liste compacte, si l'importation des produits correspondants nécessite un permis général d'importation (PGI). Il est également indiqué à quel contingent tarifaire correspond un numéro du tarif et quel droit de douane est appliqué si celui-ci est plus bas que le tarif général. Avant la révision, il existait plusieurs listes de numéros de tarif qui étaient réparties entre les différences annexes de l'ordonnance sur les importations agricoles ainsi que dans d'autres ordonnances, avec les dispositions spécifiques aux produits.

Une importante modification matérielle des dispositions a trait aux droits de douane sur les mélanges fourragers de céréales. Dans le cadre du système des prix-seuils, est dorénavant appliqué aux mélanges fourragers le même droit de douane qu'à la variété de céréale fourragère la plus fortement taxée au moment de l'importation. Cette règle prévient l'importation de céréales fourragères sous forme de mélanges. Afin que la règle soit applicable, des numéros de tarif douanier ont été spécifiquement créés pour les mélanges fourragers de céréales.

Le rapport du Conseil fédéral sur les mesures tarifaires prises en 2011 donne un aperçu détaillé de ces modifications et d'autres modifications encore en matière de réglementations d'importation. La répartition des parts de contingent tarifaire y est également publiée. Cette « Publication de l'attribution des contingents tarifaires » et le rapport figurent également sur le site Internet de l'OFAG sous le thème Importation et exportation (www.import.ofag.admin.ch), à la rubrique « Informations complémentaires ».

■ Résultats des mises en adjudication pour la période contingitaire 2011

La répartition des contingents tarifaires représente une partie importante de l'exécution des réglementations relatives aux importations. C'est souvent la procédure d'adjudication qui est appliquée pour les contingents tarifaires qui ne peuvent pas être répartis selon la procédure la plus simple, à savoir dans l'ordre de réception des déclarations en douane (« système du fur et à mesure à la frontière » ou « premier arrivé, premier servi »). Afin de répartir les parts des différents contingents tarifaires partiels, l'OFAG a procédé à une centaine de mises en adjudication durant la période contingitaire 2011. Des données plus détaillées sont indiquées dans le tableau ci-après. On constate que la plupart des mises en adjudication ont lieu dans le secteur de la viande. C'est pourquoi il est expliqué ci-dessous, à l'exemple de la viande, comment se déroule cette mise en adjudication et comment les différentes étapes sont communiquées à l'extérieur.

A propos des mises en adjudication dans le domaine de la viande, on constate qu'en 2011 aussi, plus de 90 entreprises ont fourni des garanties sous forme de garanties bancaires ou de cautionnements solidaires représentant un montant de près de 21 millions de francs. Ces entreprises ont ainsi pu se libérer de l'obligation d'avoir à payer le prix d'adjudication avant l'importation de marchandises au taux du contingent (TC). Les garanties ont non seulement permis aux importateurs d'utiliser immédiatement les parts de contingent acquises, mais elles ont également soulagé l'Administration du contrôle des importations et des paiements et évité des procédures de recouvrement de droits de douane.

Résultats des mises en adjudication pour la période contingitaire 2011

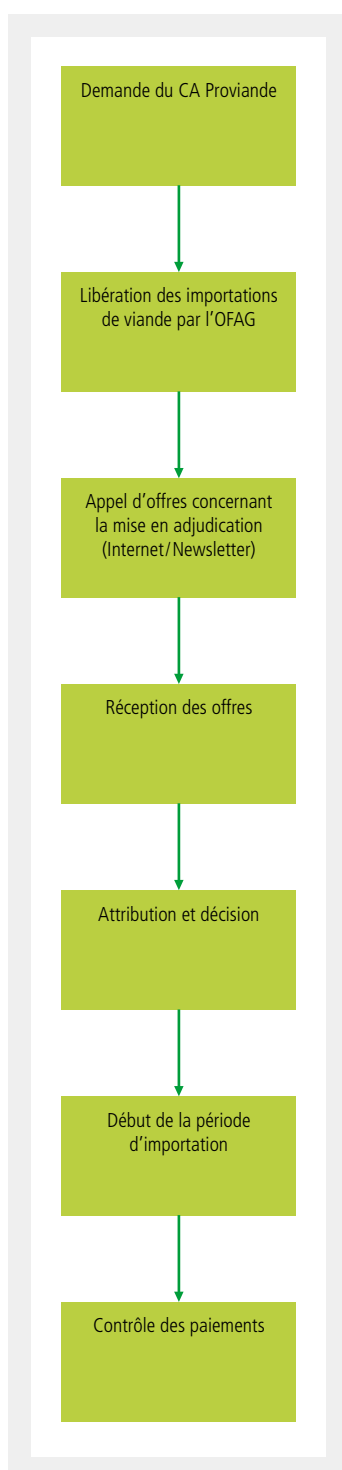
Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité ¹	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudica- tion moyen	Part du contin- gent tarifaire (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudica- tion 2011	Participants par appel d'offres
		Nombre d'unités	francs/unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Viande, y compris produits carnés et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage						
Volaille	kg br.	48 500 000	2,01	100	5	72
Viande de porc	kg br.	1 800 000	1,29	100	4	20
Viande des animaux de l'espèce ovine	kg br.	5 490 000	2,29	90	6	46
Viande des animaux de l'espèce caprine	kg br.	340 000	0,39	100	2	13
Viande des animaux de l'espèce chevaline	kg br.	5 300 000	0,39	100	6	16
Viande de veau	kg br.	292 500	7,90	90	3	22
Foies de veau	kg br.	112 500	0,21	90	5	7
Aloyaux/High-Quality-Beef	kg br.	4 387 500	12,60	90	13	65
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	6 300 000	0,77	90	10	21
Pistolas de vache destinée à la transformation	kg br.	720 000	0,66	90	2	19
Langues	kg br.	126 000	0,03	90	4	4
Museaux de bœuf	kg br.	126 000	0,03	90	3	3
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	250 950	0,05	100	8	2
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	2,03	100	4	8
Viande de mouton (kascher)	kg br.	17 500	0,09	100	8	2
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	1,86	100	4	8
Jambon séché à l'air en provenance de l'UE	kg br.	1 100 000	8,39	100	1	78
Viande séchée à l'air en provenance de l'UE	kg br.	220 000	8,65	100	1	56
Charcuterie en provenance de l'UE	kg br.	4 086 500	4,99	100	1	107
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7,33	100	1	26
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0,33	100	1	11
Poudre de lait	kg net	300 000	0,90	100	2	5
Beurre	kg 82 % TMG	100 000	0,19	100	1	7
Animaux de l'espèce bovine	pces	1 200	317,08	100	2	19
Produits végétaux						
Fleurs coupées	kg br.	200 000	0,44	2	2	21
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces et de soupes	kg équ.	300 000	0,02	100	1	3
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg équ.	801 300	0,03	100	2	5
Produits finis à base de pommes de terre	kg équ.	2 500 000	0,64	100	1	25
Produits de fruits à pépins ²	kg équ.	244 000	0,50	54	1	12
Fruits pour la cidrerie et la distillation	kg net	9 000	0,03	100	2	1

1 Pces: pièces, kg br.: poids brut en kilogrammes, kg net: poids net en kilogrammes, kg équ.: équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes, kg 82 % TMG: kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait; les importations sous le numéro de tarif 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG

2 Contingents tarifaires n° 21 et n° 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

Source: OFAG

Déroulement et communication d'une mise en adjudication de contingents tarifaires dans le domaine de la viande



1. L'OFAG assiste à la séance du conseil d'administration de Proviande. Sur demande du conseil d'administration, l'OFAG libère les importations de viande (catégorie de viande, quantité et période d'importation) et transmet immédiatement les informations au secteur Importations et exportations de l'OFAG.
2. Pour certaines catégories de viande et de produits carnés, 10 % des contingents tarifaires partiels sont attribués selon la prestation en faveur de la production suisse. Une décision de portée générale est alors adressée par fax et par courriel aux importateurs agréés et annoncée sur le site Internet de l'OFAG ainsi que dans des publications spécialisées. La décision est en outre publiée en même temps que la mise en adjudication dans la prochaine édition de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).
3. Puis, la procédure d'adjudication est ouverte. Les appels d'offres sont envoyés par courriel (newsletter) aux enchérisseurs potentiels et aux abonnés. L'appel d'offres est également publié sur le site Internet de l'OFAG et dans la FOSC.
4. Dès qu'un contingent tarifaire partiel ou un volume d'importation est mis en adjudication, les détenteurs d'un PGI peuvent soumettre leurs offres par Internet (adjudication électronique), par fax ou par courrier postal. Le délai de soumission est généralement fixé à six jours.
5. Les offres sont saisies électroniquement par l'OFAG, une petite partie d'entre elles pouvant être enregistrées manuellement. La répartition des contingents ainsi que les décisions et l'établissement des comptes sont effectués au moyen d'une application informatique de l'OFAG. Les importateurs agréés peuvent consulter Internet (AEV14online) pour savoir quelles parts leur ont été attribuées. Les données sont transmises en continu à l'Administration fédérale des douanes (AFD).
6. Seuls ceux qui sont habilités à importer au TC peuvent présenter une déclaration en douane correspondante. Afin de pouvoir assurer le contrôle, la déclaration en douane au moyen du système de dédouanement électronique (e-dec) est depuis longtemps obligatoire pour ces marchandises.
7. Les importateurs qui n'ont pas déposé de garantie sous forme de cautionnement solidaire ou de garantie bancaire auprès de l'OFAG ne peuvent pas importer leur part de contingent avant d'avoir acquitté le prix d'adjudication. Le respect de cette disposition est contrôlé en permanence par l'OFAG afin d'éviter si possible les procédures de perception subséquente du taux hors contingent (THC) ou du moins de pouvoir lancer dans les meilleurs délais une procédure du droit d'être entendu.

■ Perspectives

Il est possible de simplifier davantage encore l'exécution des réglementations d'importation et de l'informatiser de manière accrue. Internet offre des possibilités sans cesse améliorées de communiquer les règles en vigueur de façon actualisée et précise. Le site Internet qui comporte l'indication des dispositions régissant l'importation et les pages d'information sur l'exportation de produits agricoles servent de référence pour l'exécution. Par ailleurs, Internet sera de plus en plus utilisé pour obtenir des informations et recevoir des offres de l'extérieur, au sens d'une extension de la cyberadministration. Il est prévu de fusionner les portails indépendants des deux applications Internet AEV14online et adjudication électronique (« eVersteigerung ») à partir de 2013 et de les intégrer dans le site de l'OFAG. Ces deux applications informatiques aident les importateurs à acquérir et à gérer leurs parts de contingent tarifaire. Il devrait en outre être possible dans un proche avenir d'effectuer par Internet d'autres opérations encore, telles que les demandes d'autorisations, les annonces, la correspondance, les facturations et les paiements. Selon l'évolution, soit les soumissions électroniques deviendront obligatoires, soit les canaux habituels pourront continuer d'être utilisés comme jusqu'ici, en tant qu'alternative.

Un autre projet est également lancé dans le domaine des importations. Compte tenu de son ampleur et de sa complexité il sera mis en œuvre par étapes. Le numéro d'identification des entreprises – IDE – remplacera le numéro de permis général d'importation (PGI). L'OFS a commencé courant janvier 2011 à attribuer un IDE à chaque entreprise exerçant une activité économique en Suisse. Cet IDE permet aux entreprises de s'identifier toujours avec le même numéro lors de tout contact avec les autorités. L'OFAG s'est donné pour objectif d'introduire également l'IDE dans les réglementations d'importation. Cela implique un total changement de conception par rapport au système du PGI. Jusqu'ici, pour chaque groupe de produits était réservée une série de numéros dont était tiré un numéro PGI attribué à l'importateur. En fonction de l'ampleur de ses activités d'importation, l'entrepreneur nécessite donc plusieurs numéros de PGI, ce qui représente une charge administrative non négligeable pour les entreprises et maisons d'expédition importantes. Pour cette raison, il est prévu de lier les permis à l'IDE, de sorte que les importateurs n'auront plus besoin que de ce numéro IDE pour la déclaration en douane, indépendamment du type de produit importé. Au moyen de ce numéro, il sera possible de vérifier électroniquement la validité du permis d'importation et de savoir si une part de contingent est disponible. On ne sait pas encore quand les numéros PGI actuels pourront être totalement remplacés par les IDE. Les conditions nécessaires à la saisie des IDE à l'OFAG seront mises en place en 2013.

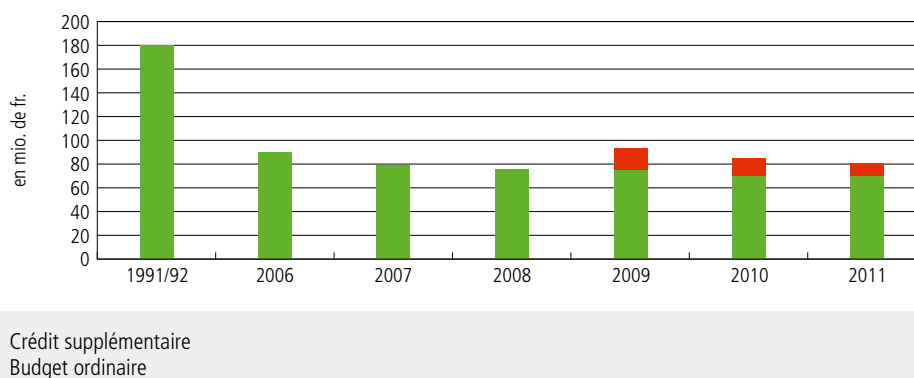
■ Importation et exportation de produits agricoles transformés

Dans le but de compenser le handicap du prix des matières premières pour l'industrie alimentaire suisse et de garantir ainsi l'écoulement des matières premières suisses, un système de compensation des prix est maintenu à la frontière pour les produits agricoles transformés (« Schoggigesetz »). Les droits de douane renchérissent le prix des matières premières des produits transformés importés jusqu'au niveau des prix pratiqués en Suisse, alors que les contributions à l'exportation réduisent le prix de certaines matières premières dans les produits transformés.

La « Schoggigesetz » ne constitue qu'indirectement un instrument de la politique agricole, mais elle compense néanmoins les différences de prix découlant de cette politique. Ces dernières années, les besoins de compensation du prix des matières premières n'ont plus pu être couverts par le budget ordinaire. Pour faire face à cette situation, des crédits supplémentaires ont été dégagés et les taux de contribution à l'exportation réduits. Il faut savoir qu'à l'avenir la Confédération ne pourra plus toujours garantir une compensation totale du prix des matières premières concernées. On constate en outre que ces subventions à l'exportation, de même que d'autres formes de remboursements compensatoires, subissent une pression internationale. Cette problématique est traitée au chapitre 3.1 « Développements internationaux ».

Au début de l'année 2011, il est devenu évident que le budget ordinaire de 70 millions de francs ne suffirait pas à compenser entièrement les différences de prix pour les volumes prévus. Aussi, 70 % de la compensation du prix des matières premières à partir du 1^{er} janvier et 90 % à partir du 1^{er} avril ont dû être assurés par la Confédération. Le 31 août, le Conseil fédéral avait pris des mesures de soutien à la place industrielle suisse en relation avec la problématique du taux de change, parmi lesquelles un crédit supplémentaire de 10 millions de francs pour le budget « Schoggigesetz » 2011. Ces mesures ont permis d'assurer de nouveau une totale compensation des différences de prix du 1^{er} septembre au 31 décembre, compte tenu des contributions maximales à l'exportation convenues avec l'UE.

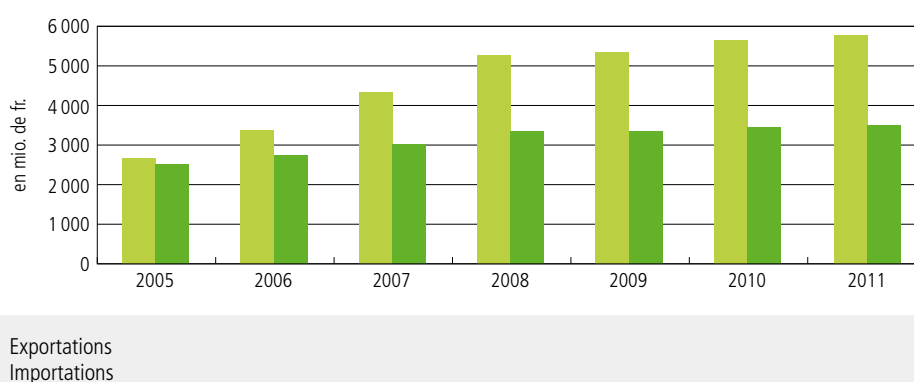
Evolution du budget Loi sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés



Source: AFD

En ce qui concerne les produits agricoles transformés, la Suisse présente une balance du commerce extérieur positive en termes de valeur commerciale. Après les importants taux de croissance des années précédentes (+96 % de 2005 à 2008), les exportations sont restées relativement constantes ces quatre dernières années (+9 % de 2008 à 2011). Les importations se sont aussi maintenues pratiquement au même niveau durant cette même période. L'UE, qui représente une part de 65 % des exportations et de 76 % des importations, est de loin le principal partenaire commercial de la Suisse dans le domaine des produits agricoles transformés.

Importations et exportations de produits agricoles transformés



Source: AFD

2.1.2 Economie laitière

Durant l'année sous revue, la quantité de lait commercialisé a augmenté de 1 % pour atteindre la valeur record de 3,472 millions de tonnes. De cette quantité totale, 26 000 tonnes (0,7 %) ont été produites dans la Principauté du Lichtenstein et dans la zone franche genevoise. La proportion de lait issu de la production biologique par rapport à la quantité totale de lait commercialisé est de 6,1 % et celle de lait issu de la production sans ensilage de 34 %. Une part d'environ 0,1 million de tonnes (2,8 %) du lait commercialisé est issue des exploitations d'alpage.

Le 3 mai 2011, l'assemblée des délégués de l'interprofession du lait (IP Lait) a décidé de retenir 1 ct./kg de lait commercialisé pour financer des mesures en faveur de l'écoulement de la matière grasse du lait, ainsi que de rendre obligatoire l'utilisation d'un contrat type pour les achats de lait. Le Conseil fédéral a étendu pour la durée du 1^{er} octobre 2011 au 30 avril 2013 la force obligatoire de ces dispositions aux non membres de l'IP Lait. Par cette décision, il soutient les efforts de l'IP Lait en vue de stabiliser le marché laitier et de renforcer les relations contractuelles.

Mesures en faveur du marché laitier suisse 2011

Produit	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Poudre de lait	Lait de consommation, crème, produits à base de lait frais
Mesure					
Protection douanière	1	■	■	■	■
Suppléments	■				
Annonce obligatoire de la mise en valeur, de la production, et des contrats d'achat de lait	■	■	■	■	■

1 La protection douanière subsiste cependant à l'égard des pays non membres de l'UE

Source : OFAG



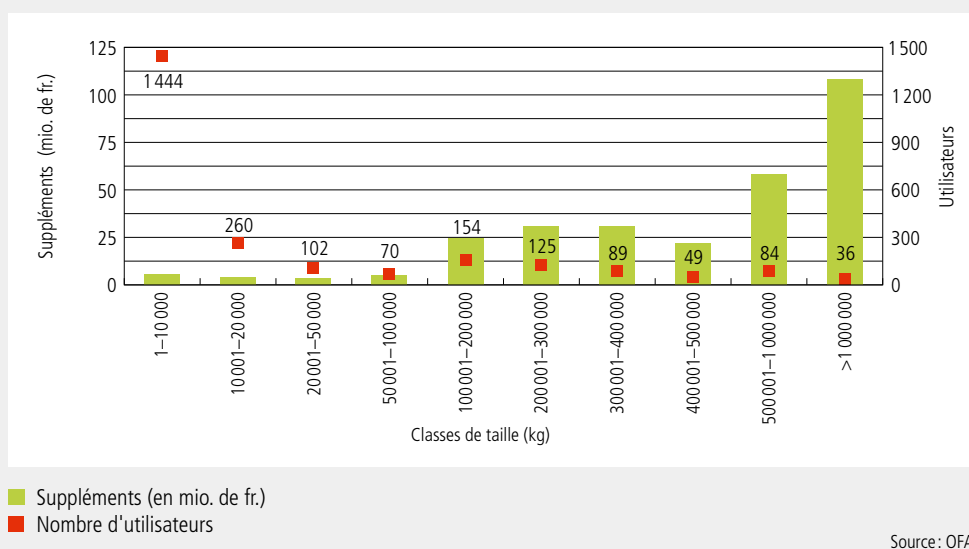
Moyens financiers et chiffres clés statistiques 2011

Durant l'année sous revue, la Confédération a octroyé un supplément de 15 ct./kg de lait pour le lait transformé en fromage et une prime de non-ensilage de 3 ct./kg de lait. Le montant dépensé au total pour ces deux suppléments a atteint 292 millions de francs. Les tâches de gestion des données laitières ainsi que les moyens informatiques mis en œuvre dans le domaine du lait ont quant à eux généré des dépenses de quelque 3,3 millions de francs.

L'OFAG a conclu avec TSM Fiduciaire Sàrl (TSM) une convention de prestations de quatre ans portant sur le recensement et la vérification des données relatives à la production et la mise en valeur du lait ainsi qu'aux contrats d'achat de lait. Les entreprises de transformation du lait doivent transmettre chaque mois ces données, à l'exception de celles, relatives à des contrats, qui ne doivent être transmises qu'une fois par année. La fiduciaire TSM a pour tâche de vérifier que ces annonces sont effectivement faites, faute de quoi elle doit prendre des sanctions à l'encontre des entreprises et exploitations concernées. Deux applications spécifiques permettent à TSM de remplir ces tâches. Une autre tâche de TSM est de préparer le versement des suppléments laitiers sur la base des données reçues concernant la mise en valeur du lait. Deux fois par semaine, elle transmet ainsi à l'OFAG les informations nécessaires pour le versement des suppléments.

Les utilisateurs sont à leur tour tenus – en vertu de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait – de reverser ces suppléments dans le délai d'un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait aux fins de transformation en fromage. Ces suppléments doivent figurer de manière distincte sur les décomptes d'achat de lait remis aux producteurs. La comptabilité des utilisateurs doit être tenue de telle sorte que les montants reçus et versés au titre de suppléments laitiers ressortent clairement. Le graphique ci-dessous montre, par classe de taille des entreprises, le nombre d'utilisateurs qui ont reçu des suppléments durant la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011, ainsi que le montant des suppléments versés.

Suppléments versés pour le lait, selon classes de taille des utilisateurs 2010–2011



Durant l'année sous revue, 2 413 utilisateurs ont reçu au total 292 millions de francs ; en moyenne, chacun d'eux a ainsi perçu 121 000 de francs. La répartition de ces suppléments fait toutefois ressortir qu'ils sont concentrés sur un petit nombre d'entreprises : ainsi env. 15 % de celles-ci reçoivent plus de 86 % des suppléments, tandis que 60 % (soit 1 444 transformateurs) encaissent moins de 10 000 francs par année. Il s'agit avant tout d'exploitations d'alpage produisant leur propre fromage.

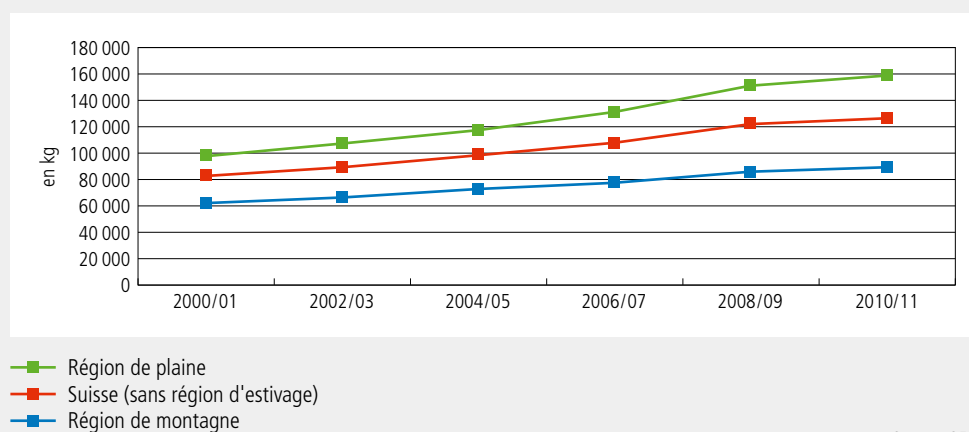
Le service d'inspection de l'OFAG effectue, par sondage lié aux risques, des contrôles relatifs au lait et aux produits laitiers dans les exploitations de mise en valeur qui transmettent les données laitières et font valoir un droit aux suppléments. Durant l'année sous revue, 300 entreprises ont ainsi été contrôlées. 145 d'entre elles ont fait l'objet de réserves de la part du service d'inspection et 49 ont donné lieu à une procédure administrative ordonnée par l'OFAG. La grande majorité des contestations donnent lieu à des avertissements, lorsqu'il s'agit par exemple de petites erreurs de saisie ou de manquements relevés pour la première fois. Les montants reçus en trop par les utilisateurs de lait suite à des données incorrectement transmises doivent dans tous les cas être remboursés.

Durant l'année laitière 2010/11 (du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011), la Suisse a compté 14 231 exploitations laitières en région de plaine et 11 508 en région de montagne, soit 695 exploitations ou 2,6 % de moins que durant l'année laitière précédente. Ce nouveau recul correspond à la cessation de la production laitière dans presque exactement deux exploitations par jour. Durant la période d'estivage, 2 791 exploitations d'alpage produisant elles-aussi du lait s'ajoutent aux chiffres susmentionnés. Chacune d'elles a produit en moyenne 35 000 kg de lait commercialisé.

La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint, en 2011, 159 712 kg dans les exploitations de plaine et 89 578 kg dans les exploitations de montagne, ce qui correspond à une hausse respectivement de 3,2 et 0,9 %. L'augmentation de la production par rapport à l'année laitière 2000/01 a été de 65 % dans les exploitations de plaine et de 46 % dans les exploitations de montagne. Ce différentiel s'explique par le plus grand potentiel en matière de développement dont disposent les exploitations de plaine.

Tableau 28
Page A28

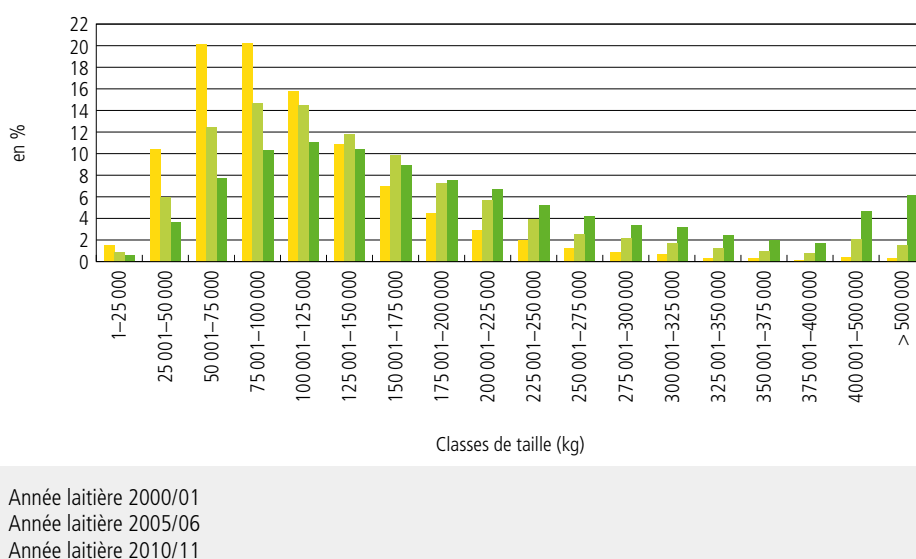
Evolution des quantités de lait commercialisé, en moyenne par exploitation



Par rapport à l'année laitière 1990/91, la moyenne de production de lait commercialisé considérée par vache ou par ha a augmenté d'environ 50 %, s'établissant à 5 991 kg par vache et à 5 520 par ha.

Durant l'année laitière 2010/11, les exploitations laitières à l'année ont livré environ 3,304 millions de tonnes de lait au commerce, tandis que les exploitations d'estivage en ont livré environ 0,097 million de tonnes. La moitié des producteurs de lait ont livré moins de 100 000 kg de lait commercialisé par année et ne participent qu'à hauteur d'environ 22 % à la production totale. A l'opposé, 5 % des exploitations sont de grands producteurs et livrent environ 17 % de la quantité totale de lait commercialisé. Cette part va sans doute encore croître : en 2011, on comptait en Suisse déjà plus de 300 exploitations livrant plus de 0,5 million de kg de lait, alors qu'elles n'étaient que 16 dans ce cas dix ans auparavant.

Pourcentage lait commercialisé/livraisons totales, selon la taille des exploitations



Contrats d'achat de lait

En vertu de l'art. 36b LAg, les producteurs de lait doivent conclure avec leur acheteur un contrat d'au moins une année stipulant les quantités et les prix convenus. Les vendeurs sans intermédiaire ne sont pas soumis à cette obligation pour le lait qu'ils écoulent directement. Il en va de même pour les exploitations d'estivage qui transforment elles-mêmes leur lait. Les contrats d'achat de lait régis par le droit public ne sont valables que pour la première vente de lait, c.-à-d. celle du producteur de lait au premier acheteur. La durée de validité de cet article est limitée au 20 avril 2015.

Au 23 septembre 2011, TSM avait enregistré pour l'année civile 2011, c'est-à-dire l'année laitière 2011/12, des quantités sous contrat s'élevant à un total de 3,445 millions de tonnes de lait pris en charge par 834 utilisateurs. Cela représente une augmentation de 1 423 tonnes ou 0,04 % par rapport à l'année précédente. Il est à relever que ces quantités contractuelles reflètent une situation ponctuelle. Les utilisateurs et les producteurs de lait peuvent conclure de nouveaux contrats ou adapter des contrats existants ; ils doivent communiquer ces modifications à TSM, de sorte que les quantités totales de lait sous contrat peuvent varier.

Interprofession du lait

L'IP Lait est la plate-forme commune de l'économie laitière suisse, regroupant 50 organisations régionales et nationales de producteurs de lait et de transformateurs, ainsi que des entreprises industrielles et du commerce de détail. Les exploitations regroupées en son sein produisent et transforment environ 90 % du lait suisse commercialisé.

Lors de son assemblée des délégués du 3 mai 2011, l'IP Lait a approuvé un contrat type pour les achats de lait, dont les éléments complètent les dispositions de droit public de l'art. 36b LAg. Toute vente de lait cru doit, à chaque échelon du producteur au transformateur, être convenue par écrit, au moyen d'un contrat type. Le commerce intermédiaire est donc également tenu par cette obligation. Le contrat type prévoit de répartir le lait dans trois segments distincts selon son canal de distribution :

- le lait du segment A est destiné à la fabrication de produits à haute valeur ajoutée (protégé ou soutenu),
- le lait du segment B est destiné à la fabrication de produits à valeur ajoutée limitée (non protégé et non soutenu), y c. la fabrication de fromage dans le cadre de projets spécifiques,
- le lait du segment C est destiné à la fabrication de produits de régulation et de dégagement du marché, sans aide.

Pour chacun de ces segments, l'IP Lait publie périodiquement des prix indicatifs franco rampe du transformateur de lait.

L'assemblée des délégués a décidé d'une deuxième mesure, à savoir la création d'un fonds d'allègement du marché alimenté par une contribution de 1 ct./kg de lait commercialisé. Les moyens de ce fonds servent à financer des mesures limitées dans le temps, destinées à alléger le marché de la matière grasse du lait. Dans le même temps, l'IP Lait a décidé d'une autre contribution, de 4 ct./kg, prélevée sur les quantités supplémentaires des années 2011 et 2012 par rapport à l'année laitière 2008/09 et qui doit elle aussi alimenter le fonds d'allègement du marché. La quatrième mesure décidée concernait une contribution pour le financement complémentaire des mesures relatives à la « loi chocolatière ». Suite à cette assemblée des délégués, l'IP Lait a demandé au Conseil fédéral d'étendre la validité des quatre mesures d'entraide aux exploitations non membres.

Par décision du 31 août 2011, le Conseil fédéral a apporté son soutien à deux des quatre mesures d'entraide, en étendant aux producteurs non-membres de l'IP Lait, pour une durée limitée du 1^{er} octobre 2011 au 30 avril 2013 la force obligatoire de la contribution de 1 ct./kg de lait commercialisé et des éléments-clés du contrat-type d'achat de lait. Le Conseil fédéral soutient ainsi à titre subsidiaire les efforts déployés par la branche laitière pour consolider durablement le marché du lait. La décision relative à la contribution de 4 ct./kg de lait supplémentaire a en revanche été reportée, car le Conseil fédéral ne peut entrer en matière que sur des décisions reposant sur des bases juridiques solides. Or, certains membres de l'IP Lait ont attaqué cette décision par un recours de droit civil. S'agissant de la mesure visant au financement complémentaire dans le cadre de la loi chocolatière, le Conseil fédéral a rejeté la demande d'extension de l'obligation, car les conditions juridiques n'étaient pas remplies. En effet, le financement de différences de prix de matières premières est un problème structurel, et non passager.

Lors de son assemblée des délégués du 4 mai 2012, l'IP Lait a renoncé au prélèvement de la contribution de 4 ct./kg de lait supplémentaire, principalement en raison du fait que la majorité des organisations (organisations de producteurs et organisations de producteurs-utilisateurs) ne voulaient ou ne pouvaient pas livrer de données laitières.

Les stocks de beurre ont passé de 10 500 t en mai 2011 à moins de 3 000 t fin 2011 ; cette diminution a été rendue possible principalement par les mesures d'entraide décidées par l'IP Lait.

2.1.3 Economie animale

L'économie animale et la filière de la viande restent la source de revenu la plus importante à l'échelon de l'agriculture. Les exigences concernant l'élevage, la qualité, la traçabilité et l'identification des animaux et des produits animaux sont en constante augmentation. Les producteurs doivent faire face à cette évolution et il faut continuer à développer régulièrement les mesures.

Le 1^{er} janvier 2012, l'obligation d'étiquetage pour la viande de lapin importée provenant d'un mode d'élevage non admis en Suisse est entrée en vigueur. Quelques importateurs se sont adaptés et importent depuis de la viande de lapin produite dans le respect de la législation suisse. Pour ce faire, les producteurs à l'étranger doivent suivre des directives de production avec des exigences équivalentes en matière de détention des lapins ; ces directives sont contrôlées sur place par un organisme de certification accrédité par l'Etat. L'OFAG évalue ce type de directives et les reconnaît comme étant équivalentes quand toutes les conditions sont remplies. Ces directives de production et les importateurs qui ont déposé une demande sont publiés sur le site Internet de l'OFAG. S'il n'y a pas de production équivalente, la viande de lapin doit être déclarée au point de vente comme « issue d'un mode élevage non admis en Suisse ».

Le Conseil fédéral a adopté le 25 janvier 2012 un rapport sur les contributions pour l'élimination des déchets liés au bétail et au petit bétail. Ce rapport était fait en réponse à un postulat de la Commission des finances du Conseil national. Le Conseil fédéral y conclut qu'il serait possible d'assouplir l'interdiction d'utiliser les farines animales pour l'alimentation des animaux de rente, à condition de respecter certaines directives. Celles-ci comprennent une limitation des sous-produits de la volaille et des porcs, le respect d'une « interdiction du cannibalisme », une séparation systématique et correcte des marchandises dans l'ensemble du processus et une harmonisation avec la procédure de l'UE. Il trouve en outre qu'un soutien annuel des coûts d'élimination par la Confédération à hauteur de 48 millions de francs au maximum reste adéquat, s'il n'est pas possible de réaliser une réduction importante des coûts d'élimination généraux.



Mesures 2011

Animal/Produit	Bovins	Veaux	Porcs	Equidés	Moutons	Chèvres	Volaille	Abelles	Oeufs
Mesure									
Protection douanière	■	■	■	■	■	■	■		■
Dégagement des marchés publics	■	■			■				
Campagne de stockage	■	■	■						
Campagne de VPR	■	■	■						■
Campagne d'œufs cassés									■
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton					■				
Effectifs maximums		■	■				■		■
Banque de données sur le trafic des animaux	■	■	■	■	■	■			
Contributions à l'infrastructure des marchés publics dans les régions de montagne	■	■			■				
Promotion de l'élevage	■	■	■	■	■	■	■	■	
Préservation de races suisses menacées	■	■	■	■	■	■	■	■	

Source : OFAG

Des mesures d'allégement temporaires sont soutenues pour la stabilisation des prix sur le marché de la viande et des œufs. La Confédération verse ainsi des aides pour le stockage de la viande de veau au printemps et en été et prend en charge une partie de la dépréciation lors du cassage d'œufs de consommation pendant les périodes d'offre excédentaire. Par ailleurs, pour garantir l'écoulement des produits, les marchands de bétail de boucherie qui sont détenteurs de contingents tarifaires doivent reprendre sur les marchés publics durant des périodes limitées les animaux qui ne peuvent être vendus en vente libre. L'encouragement des mesures zootechniques est un élément essentiel de l'amélioration des bases de production. La tenue de herd-book et la réalisation d'épreuves de performances sont notamment soutenues financièrement. Une banque de données sur le trafic des animaux est exploitée pour la prévention et la lutte contre les épizooties. Comme auparavant, il y a une limitation de l'effectif des veaux à l'engrais, des porcs et des volailles (sans jeunes poules) par exploitation.

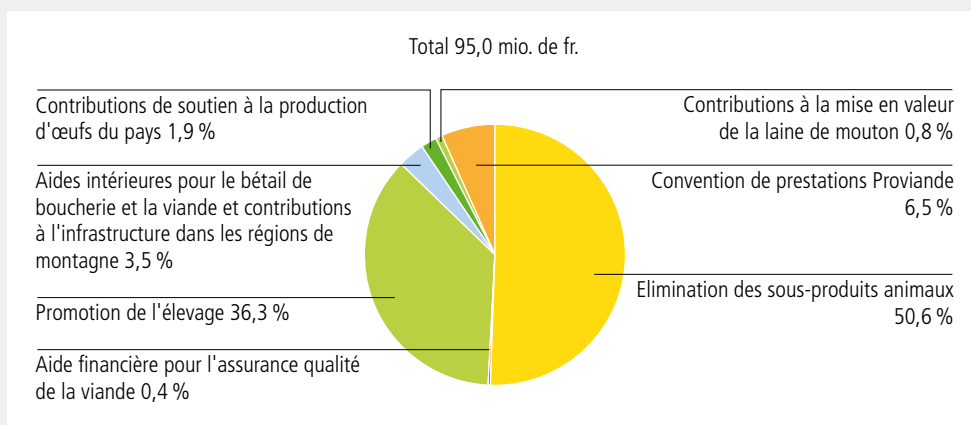
■ Moyens financiers 2011

En 2011, 95 millions de francs ont été versés au total pour les mesures en faveur de l'économie animale. 6,2 millions de francs ont été octroyés à la coopérative Proviande, qui effectue des tâches d'exécution sur le marché de la viande et du bétail de boucherie sur mandat de la Confédération.

L'exploitation de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) a coûté 11,1 millions de francs en 2011. Le prélèvement d'émoluments à hauteur de 10,3 millions de francs n'a pas entièrement couvert ces frais. La Confédération a investi 1 million de francs dans le projet CTApplus – le renouvellement complet de la BDTA. Identitas SA, société mandatée par l'OFAG, a alloué 48,1 millions de francs pour l'élimination de sous-produits animaux. Environ un tiers de cette somme a été versée aux éleveurs de bovins avec des naissances de veaux et environ deux tiers aux entreprises qui effectuent l'abattage de bovins, de moutons, de porcs ou de chèvres.

Tableau 29
Page A28

Répartition des fonds 2011



Source : Compte d'Etat

■ Mesures concernant le marché du bétail de boucherie et de la viande

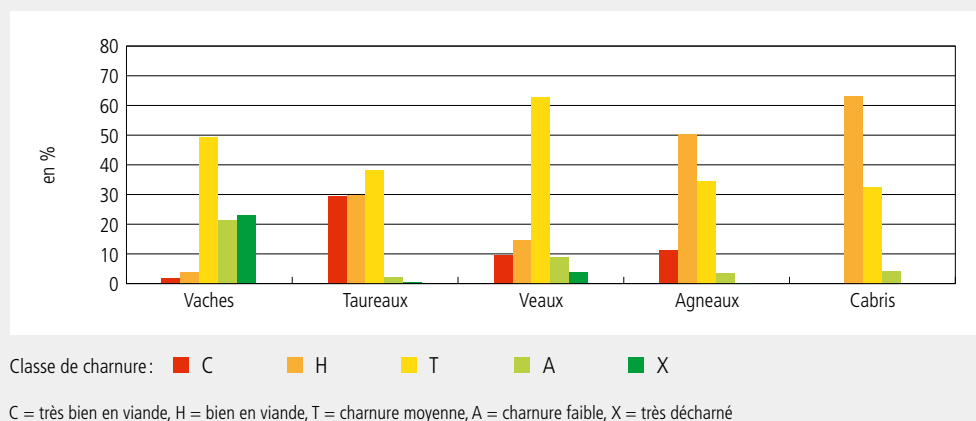
L'OFAG a confié diverses tâches d'exécution à l'interprofession Proviande sur le marché du bétail de boucherie et de la viande, sur la base d'une convention de prestations.

Taxation neutre de la qualité

Sur la base de l'ordonnance sur le bétail de boucherie, Proviande taxe de manière neutre la qualité des animaux abattus dans les grands abattoirs, soit les entreprises dans lesquelles plus de 120 cochons ou environ 23 pièces de gros bétail sont abattus en moyenne chaque semaine. Dans le cas des bovins, ovins, caprins et équidés, la charnure et le degré d'engraissement sont évalués visuellement selon le système « CH-TAX ». Pour les porcins, la charnure – le pourcentage de viande maigre – est déterminé à l'aide d'appareils. A la fin de l'exercice sous revue, le service de classification de Proviande a travaillé dans 31 entreprises. Trois de ces entreprises abattent uniquement des porcs, quatre entreprises abattent des moutons, des chèvres et des équidés, sans les porcs, et 24 entreprises abattent toutes les espèces. Les résultats de la taxation neutre de la qualité sont enregistrés de manière centralisée sur un serveur d'identitas SA et servent à des fins de surveillance, d'amélioration de la qualité et de statistique. La qualité des animaux abattus doit aussi être déterminée dans tous les autres abattoirs, à quelques exceptions près ; cette tâche peut être réalisée par des employés des abattoirs. La taxation neutre de la qualité a fait ses preuves et sert à améliorer la transparence et la qualité des carcasses, ainsi qu'à faire le décompte correct des animaux de boucherie.

Une alimentation optimale et le choix de races à viande appropriées sont les raisons de la nette augmentation de la charnure des animaux abattus. Près de 60 % des taureaux, 24 % des veaux et 62 % des agneaux ont été jugés bien en viande ou très bien en viande en 2011. En 2005, il s'agissait seulement de 43 % des taureaux, 17 % des veaux et 43 % des agneaux. Par contre, la charnure des vaches a stagné pendant la même période de temps. Entre 42 % et 47 % des vaches abattues étaient à charnure faible ou très décharnées. La part importante de vaches laitières et l'élevage de races laitières spéciales expliquent cette évolution stable.

Répartition des carcasses selon les classes de charnure 2011



Source: Proviande

Surveillance des marchés publics et mise sur pied de mesures destinées à alléger le marché

En accord avec les cantons et les organisations paysannes, Proviande établit avant le début de l'année civile un programme annuel des marchés publics de bétail de boucherie et de moutons. Ce programme indique les lieux et les jours de marché ainsi que les catégories d'animaux pouvant être présentées. Proviande présente à l'OFAG ce programme annuel pour approbation. Le nombre de marchés et celui d'animaux présentés est resté relativement stable en 2011 pour le gros bétail. Le nombre de veaux présentés a augmenté de 14 %, alors que celui de moutons a reculé de 9 %. En ce qui concerne les veaux, la tendance est à la hausse depuis des années. La raison en est avant tout l'augmentation des ventes sur les marchés publics de veaux provenant d'exploitations pratiquant l'engraissement pour tiers. Dans le cadre du dégagement du marché, Proviande a attribué plus de 2000 ovins à des négociants qui détenaient une part de contingent tarifaire. Les négociants doivent payer le prix hebdomadaire fixé par Proviande pour ces acquisitions. Pour la première fois depuis cinq ans, Proviande a attribué de nouveau des veaux.

Les marchés publics surveillés en 2011 en chiffres

Caractéristiques	Unité	Veaux	Gros bétail	Ovins
Marchés publics surveillés	Nombre	277	732	320
Animaux mis en adjudication	Nombre	46 611	59 863	78 026
Nombre moyen d'animaux par marché	Nombre	168	82	244
Part d'animaux admis par rapport à l'ensemble des abattages	%	17,8	15,1	29,5
Animaux attribués (dégagement du marché)	Nombre	117	619	2 123

Source: Proviande

L'offre de veaux de boucherie a dépassé la demande au printemps et en été, en raison du pic saisonnier. Pour soutenir les prix des veaux, les abattoirs ont stocké 666 t de viande de veau, qui ont été remises en circulation en automne. L'OFAG a versé 3,2 millions de francs (env. 5 fr. par kg) pour compenser les frais de stockage et la dépréciation dus à la congélation.

■ Mesures sur le marché des œufs

En particulier après Pâques, la demande d'œufs baisse de manière significative. Pour atténuer les effets de ces variations saisonnières, l'OFAG a débloqué, en 2011, après consultation des milieux concernés, un montant maximum de 2 millions de francs dans le cadre des crédits autorisés pour des mesures de mise en valeur. Les fabricants de produits à base d'œufs ont cassé 15,3 millions d'œufs de consommation du pays et ont mis en valeur le blanc et le jaune d'œuf dans l'industrie. Le marché des œufs de consommation a ainsi été désengorgé. De leur côté, les commerçants ont réduit le prix de 9 ct. par œuf cassé et de 5 ct. par œuf à prix réduit a été versée. En tout, 14 entreprises ont participé à la campagne d'œufs cassés et dix entreprises à la campagne de ventes à prix réduits.

■ Mesures pour la transformation de la laine de mouton

Conformément à l'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays, l'OFAG a soutenu en première priorité des projets novateurs de transformation de la laine de mouton. En seconde priorité, les organisations d'entraide ont obtenu des contributions pour la mise en valeur de la laine de mouton du pays. Ces organisations ont au minimum l'obligation de trier la laine récoltée, de la laver et de la céder pour transformation en produits finis dans le pays. Exceptionnellement, le lavage peut avoir lieu à l'étranger.

L'OFAG a soutenu en 2011 cinq projets innovants avec une somme totale de 0,7 million de francs. Cinq organisations d'entraide ont collecté 105 tonnes de laine de mouton, qu'ils ont triée et cédée une fois lavée pour qu'elle soit transformée en produits finis dans le pays. La contribution de la Confédération s'est élevée à 2 francs par kilo de laine lavée, soit une somme totale d'environ 0,21 million de francs.

■ Etude sur le marché suisse de la viande d'agneau: analyse du marché et concours

M. Aepli et R. Jörin du groupe Economie rurale de l'Institut pour les décisions environnementales de l'EPF Zurich ont étudié le marché suisse de la viande d'agneau sur mandat de l'OFAG. L'objectif de l'étude était de déterminer les causes de l'évolution des prix des dernières années, d'évaluer la structure du marché et la concurrence, ainsi que de décrire l'évolution de la qualité des agneaux. Les principaux résultats sont les suivants :

- Le recul des prix à la production au cours des dernières années s'explique par des importations proportionnellement élevées et une baisse de la demande. La réglementation des importations permet de stabiliser les prix à la production en Suisse en limitant la quantité importée.
- A l'échelon du commerce d'animaux vivants, mais aussi en aval, la concurrence est jugée insatisfaisante. Ces structures pourraient avoir des répercussions négatives sur les prix. Des mesures sont donc nécessaires pour encourager la concurrence.
- Dans la perspective de nouvelles ouvertures des marchés, un bon positionnement de la viande d'agneau suisse est nécessaire pour conserver les ventes. L'objectif prioritaire est l'augmentation de la demande.
- Le marketing de la viande d'agneau suisse doit être intensifié. Une approche telle que la vente d'agneaux d'alpage montre un premier succès.
- Il faut améliorer l'observation du marché en relevant également les prix au niveau de la transformation et du commerce de gros.
- La qualité des carcasses d'agneaux suisses s'est améliorée ces dernières années.

■ Mesures dans le domaine du trafic des animaux

La refonte totale de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) a montré ses premiers résultats : la nouvelle BDТА accessible par le portail Agate (www.agate.ch) a été mise en service comme prévu le 3 janvier 2011. La BDТА Equidés et la BDТА Porcs ont été mises en ligne. En raison de retards, les fonctionnalités n'ont pas pu être toutes activées dès le début pour les équidés. Les propriétaires d'équidés doivent, depuis janvier 2011, enregistrer sur la BDТА Equidés leurs données et celles de leurs équidés vivants et se trouvant en Suisse et annoncer les naissances et les importations. Le propriétaire de l'équidé est assujéti à l'obligation de notification, et non pas le détenteur de l'animal à l'écurie, comme c'est le cas pour les bovins par exemple. Cette situation s'explique par les conditions particulières qui prévalent actuellement dans le domaine de la garde d'équidés, notamment en ce qui concerne les chevaux en pension dont le détenteur peut très souvent changer. En ce qui concerne les porcs, les entrées, à l'exception des naissances, doivent dorénavant être annoncées en groupes (nombre de porcs, date, exploitation de provenance). Ces deux innovations, pour les équidés et pour les porcs, ont été introduites dans le cadre du maintien de l'équivalence des dispositions par rapport à l'UE dans le domaine de la production animale. Une autre nouveauté est que des tiers peuvent procéder à la notification à la place des personnes assujétiées à cette obligation sur mandat de ces dernières, une possibilité dont font surtout usage les marchands de porcs. L'activation des fonctionnalités non encore en service de la BDТА Equidés a été réalisée fin avril 2011. La BDТА Bovins révisée – en premier lieu tout le système de notification dans le domaine des bovins et la commande de marques auriculaires, y compris toutes les notifications déjà effectuées – a été migrée début février 2012 sur la nouvelle BDТА. En parallèle à l'adaptation technique, l'ordonnance concernant la banque de données sur le trafic des animaux a fait l'objet d'une révision totale le 26 octobre 2011.

En relation avec le nouveau passeport obligatoire pour les équidés, 15 services émetteurs de passeports ont été agréés par l'OFAG jusqu'en mars 2012. Il s'agit exclusivement d'organisations d'élevage chevalin reconnues en Suisse, à l'exception d'identitas SA, en tant qu'exploitant de la BDТА, et de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE). L'organisation décentralisée de l'émission du passeport équin au moyen des données de la BDТА fonctionne depuis septembre 2011. Les processus qui y sont liés doivent cependant encore être perfectionnés.

■ Promotion de l'élevage

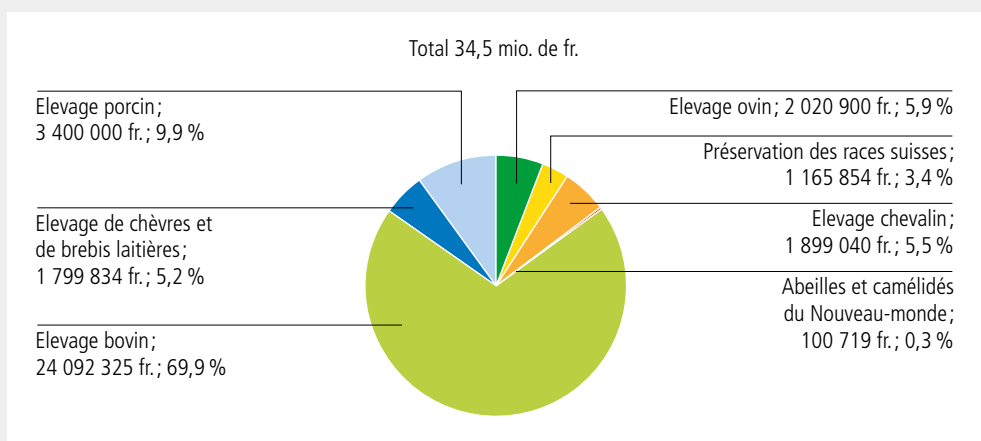
Les contributions fédérales destinées à la promotion de l'élevage ne peuvent être versées qu'à des organisations d'élevage reconnues. L'article 144 LAGr constitue la base légale pour la reconnaissance des organisations d'élevage. Les dispositions d'exécution figurent dans l'ordonnance sur l'élevage. Celle-ci fixe les conditions que doit remplir une organisation d'élevage de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins, d'équidés, de lapins, de volaille, d'abeilles mellifères ou de camélidés du Nouveau-monde pour être agréée par l'OFAG. La reconnaissance est limitée à dix ans.

En 2011, un montant total de 34,5 millions de francs a été versé à 25 organisations d'élevage pour la gestion du herd-book, la réalisation d'épreuves de productivité et la préservation des races suisses. Les projets de conservation portaient pour la plupart sur plusieurs années. Si la contribution totale à une organisation d'élevage se situait en dessous de 30 000 francs, elle n'était pas versée. Font exception les contributions aux organisations d'élevage de races suisses.

Les moyens destinés à l'élevage ont principalement été utilisés pour l'élevage bovin. 24 millions de francs (70 %) ont été alloués à l'élevage bovin, dont deux tiers à la mise en œuvre des contrôles laitiers. Les contributions à l'élevage de la Confédération permettent de réduire le coût des services zootechniques des organisations. Les sélectionneurs en bénéficient par la suite, car ils paient par exemple des tarifs plus bas pour les contrôles laitiers.

Tableau 30
Page A29

Répartition des fonds 2011



Source : Compte d'Etat

■ **Préservation de races suisses menacées**

En 2011, 11 projets de préservation pour des races bovines, équinnes, ovines et caprines ont été mis en œuvre par des organisations d'élevage reconnues et accompagnées par l'OFAG, dans le cadre du plan national d'action pour les ressources zoogénétiques. Une gestion efficace des ressources zoogénétiques nécessite des institutions fortes. La coordination entre les différents représentants d'intérêts, la collaboration avec eux et l'établissement d'un réseau actif sont des tâches importantes de l'OFAG. Afin de renforcer la collaboration au plan national, de tirer parti des synergies, d'encourager l'échange d'expériences et de diffuser le savoir-faire existant, l'OFAG a organisé un deuxième atelier « Ressources zoogénétiques » en collaboration avec l'Association pour la production animale. A cette occasion, divers projets de préservation des races menacées ont été présentés et des analyses FFOM ont été élaborées pour les races suisses. Les résultats sont pris en compte pour la détermination des priorités des champs d'action. Les ressources génétiques nationales des bovins et chevaux sont en cours de renouvellement. Les chèvres et porcs suivent en 2012. L'état et le monitoring des races menacées sont documentés au fur et à mesure dans « EFABIS », un système d'informations sur Internet (<http://efabis.ch>). Le service Ressources zoogénétiques collabore activement au plan international avec le European Regional Focal Point, ainsi qu'avec la FAO, pour l'examen des directives sur la préservation des ressources zoogénétiques. Il a également présenté des projets de préservation dans le cadre de ces organisations.

■ **Contrôle des organisations d'élevage**

Afin de veiller à l'utilisation conforme à la législation et au droit des moyens financiers destinés à la promotion de l'élevage, les organisations d'élevage reconnues sont soumises à des contrôles. Le but poursuivi est qu'elles aient été contrôlées in situ au moins une fois dans un intervalle de cinq ans. Six d'entre elles ont été contrôlées en 2011. L'inspection a fait chaque fois l'objet d'un rapport écrit indiquant les éventuelles carences constatées et les mesures à prendre pour y remédier.

■ **Effectifs maximums**

Sur la base de l'art. 46 de la LAgr, le Conseil fédéral a fixé des effectifs maximums par exploitation pour l'élevage de porcs et de poules pondeuses, ainsi que l'engraissement de porcs, de poulets, de dindes et de veaux. Une taxe est prélevée pour chaque animal en surnombre en cas de dépassement de ces effectifs maximums. Sur demande, l'OFAG peut accorder une autorisation d'exception pour la garde d'un effectif plus élevé. En 2011, 26 exploitations disposaient d'une autorisation d'exception en raison de l'alimentation des porcs avec des sous-produits issus de la transformation du lait et des denrées alimentaires. En outre, 10 exploitations qui satisfaisaient aux prestations écologiques requises (PER) et qui pouvaient épandre les engrais de ferme produits sur leur propre surface ont pu détenir un effectif plus important.

2.1.4 Production végétale

A titre de complément de la protection douanière, la Confédération encourage la production végétale par le biais de contributions à des cultures particulières et de contributions destinées à la transformation de fruits suisses. Elle a également soutenu financièrement la conversion à des cultures novatrices jusqu’à fin 2011.

Etant donné que la production végétale est à la base de l’alimentation de l’homme et de l’animal et que l’on ne constate par ailleurs que peu d’innovations dans le domaine des matières premières renouvelables, les contributions pour la transformation de matières premières renouvelables dans des installations pilotes et de démonstration ont été supprimées fin 2011.

Mesures 2011								
Culture	Céréales	Légumineuses à graines	Oléagineux	Pommes de terre	Betteraves sucrières	Semences	Légumes, fleurs coupées, viticulture	Fruits
Mesure								
Protection douanière ¹	■	■	■	■	■	■	■	■
Contributions à la transformation								■ ²
Contributions à la culture		■	■		■	■ ³		
Contributions pour la reconversion et la plantation de cultures novatrices ⁴							■ ⁵	■ ⁵

1 Selon l’utilisation ou le numéro du tarif, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul.

2 Ne concerne que certaines parties de la quantité récoltée (réserve de marché pour concentrés de jus de fruits à pépins).

3 Seulement pour les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères.

4 Ne concerne que certaines cultures.

5 Les contributions sont versées pour la dernière fois en 2011.

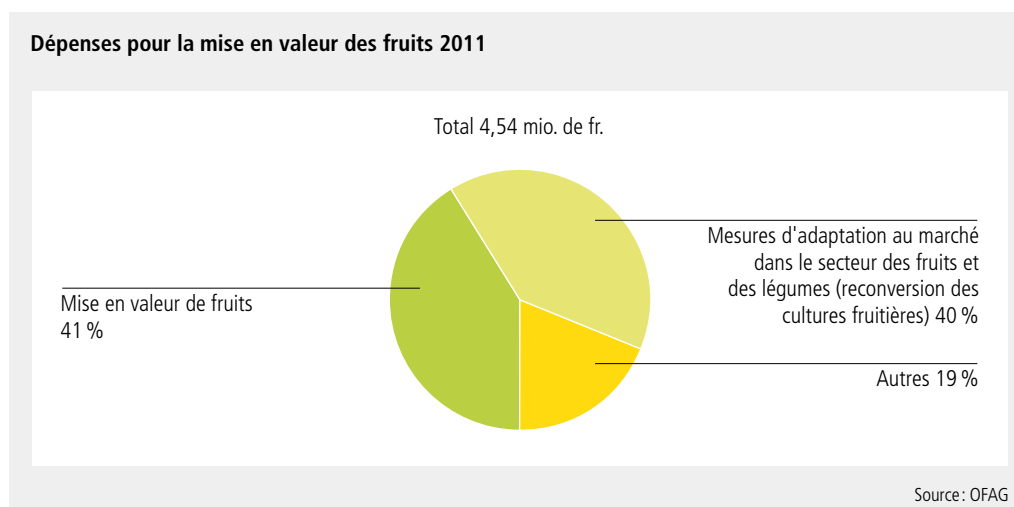
Source : OFAG



■ Moyens financiers 2011

Les fonds affectés au soutien du marché des produits végétaux en 2011 ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 70 millions à 77,7 millions de francs. Sur ce total, 89 % des fonds ont été attribués à la promotion des cultures, 6 % à la transformation et à la mise en valeur, 1 % à diverses mesures d'encouragement et 4 % à l'indemnisation exceptionnelle (indemnisation EHEC) de maraîchers.

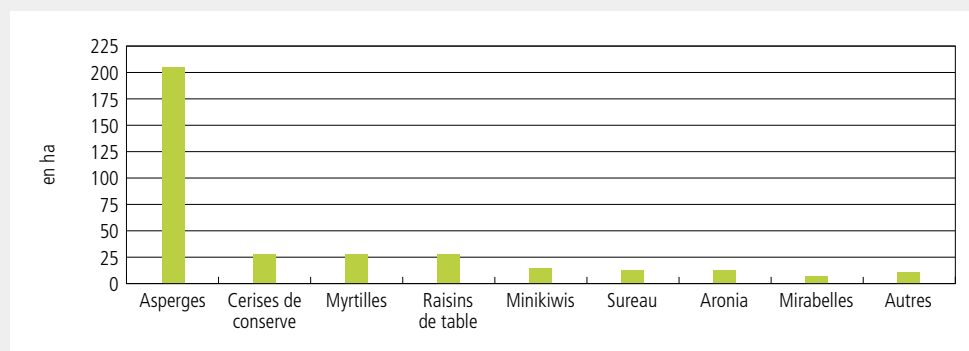
Par comparaison avec l'année précédente, les moyens investis ont augmenté de près de 3 millions de francs pour les cultures des champs et de quelque 1,7 million de francs, pour la mise en valeur des fruits. Après la réduction de la production par la filière sucrière en 2011, l'extension de la surface de culture des betteraves sucrières durant l'année sous revue a augmenté les besoins de financement de 2,8 millions de francs. La dépense extraordinaire qu'a constitué le dédommagement des maraîchers pour les pertes financières subies suite à la fausse nouvelle d'une propagation d'*Escherichia coli* entérohémorragique (EHEC) en Allemagne par des concombres importés d'Espagne s'est montée à 2,9 millions de francs.



En 2011, le soutien à la mise en valeur de fruits s'est élevé à 4,54 millions de francs. Durant la dernière année d'octroi de contributions pour la plantation de cultures de fruits et de légumes novatrices, les dépenses ont augmenté de plus d'un million de francs par rapport à l'année précédente. Sous « Autres », les dépenses ont augmenté de 0,6 million de francs en raison du soutien financier au projet pilote SwissGAP d'assurance qualité.

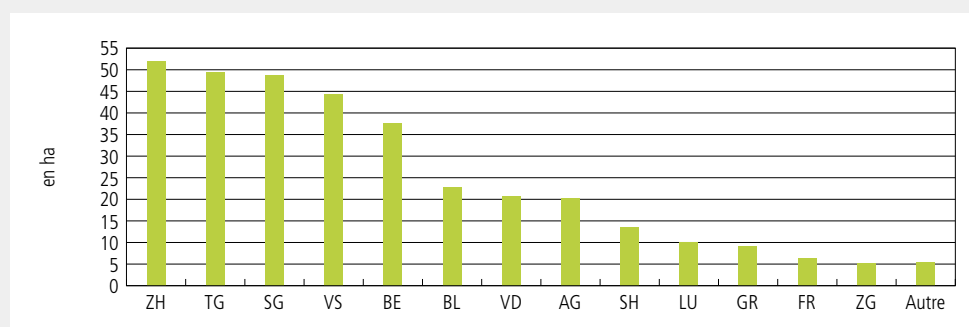
■ Cultures novatrices

Les mesures d'adaptation du marché qui avaient pour but d'encourager les cultures novatrices ont été introduites avec la mise en œuvre de la PA 2007. Il s'agissait de diverses cultures de fruits à noyau, telles que celle de cerises de conserve, de nectarines, de pêches, de mirabelles et de reines-claude ainsi que de raisins de table et d'asperges. En l'espace de huit ans, l'OFAG a examiné 177 demandes adressées par un ou plusieurs producteurs. Des contributions d'un total de 5,86 millions de francs ont été accordées pour la plantation de 344,8 ha de cultures novatrices.

Plantations autorisées de cultures novatrices entre 2004 et 2011, selon la culture (total 344,8 ha)

Source : OFAG

La culture d'asperges blanches et d'asperges vertes est arrivée en tête des cultures novatrices les plus appréciées. La surface plantée en asperges a plus que doublé, passant de 117 ha en 2004 à 322 ha en 2011. Le taux d'auto-approvisionnement (2004 : 2 %) a été amélioré ; il pourrait avoisiner 5 % en 2012. Conformément à l'ordonnance sur les mesures en faveur du marché des fruits et des légumes, les cultures novatrices ont été définies de manière générale en tant que cultures pérennes de fruits de table ou de légumes sur lesquels aucune taxe douanière n'était perçue. De ce fait, les producteurs et les services cantonaux habilités ont adressé à l'office des demandes de soutien pour une très grande diversité de cultures, en particulier myrtilles (28 ha), mini kiwis (15 ha), sureaux (13 ha) et aronias (12 ha). Il y a eu aussi quelques demandes pour la culture de spécialités comme les truffes (4 ha) ou les kakis (2 ha).

Plantations autorisées de cultures novatrices entre 2004 et 2011, selon les cantons (total 344,8 ha)

Source : OFAG

Les cantons ont participé plus ou moins activement aux mesures d'encouragement. C'est la Suisse orientale qui s'est montrée la plus intéressée par ces cultures novatrices : Zurich (52 ha), St. Gall et Thurgovie (respectivement 49 ha), mais aussi le Valais (44 ha) et le canton de Berne (38 ha). Dans ces cinq cantons, 60 % des surfaces autorisées ont été plantées en cultures novatrices.

Contributions à la reconversion de vignes

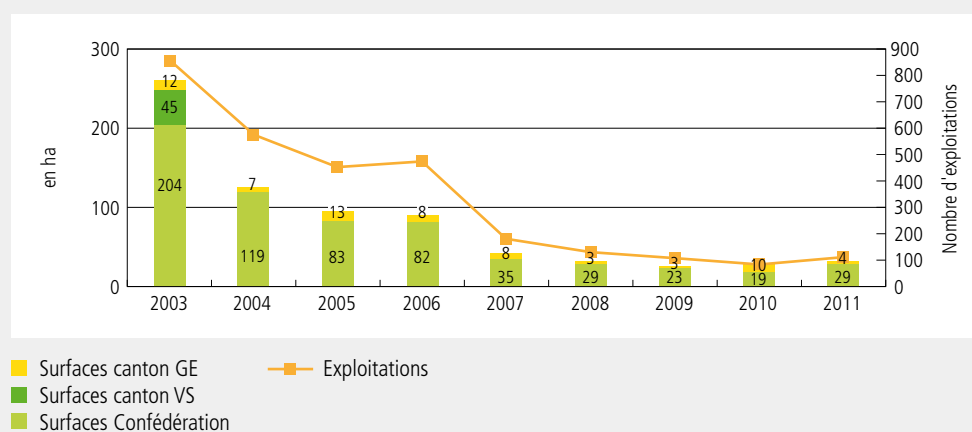
Vu les changements intervenus dans les goûts des consommateurs en matière de consommation de vins et le durcissement des conditions de concurrence en raison du regroupement des contingents d'importation de vin rouge et de vin blanc à partir du 1^{er} janvier 2001, le Conseil fédéral a estimé, dans son message du 29 mai 2002 sur la Politique agricole 2007, que la surface viticole plantée en Chasselas et Müller-Thurgau devait être réduite de 500 à 1 000 ha. Il a donc été décidé de prendre des mesures, limitées à 2011, visant l'arrachage de ces vignes et la plantation d'autres cépages blancs et cépages rouges (spécialités).

Les contributions à la reconversion n'ont été accordées que pour des surfaces viticoles d'au moins 500 m². Le traitement des demandes et l'établissement du décompte des contributions fédérales, calculées en fonction de la déclivité des terrains ou de l'aménagement en terrasses, ont été effectués par les cantons participant au programme de reconversion. Ceux-ci ont dû en outre réduire le plafond des récoltes de 0,1 kg/m² pour les cépages Chasselas et Müller-Thurgau.

Bilan

Le graphique indique le montant des contributions allouées entre 2003 et 2011. La première année déjà (2003), en anticipation de la PA 2007, plus de 1000 exploitations des cantons concernés se sont annoncées pour la reconversion de surfaces viticoles. Les 4,9 millions de francs mis à la disposition des cantons par la Confédération n'ont permis toutefois de ne prendre en considération que 855 exploitations, soit au total 204 ha de vignes. Cette situation a eu pour conséquence que des fonds cantonaux à la reconversion ont été accordés en sus des contributions prévues dans le cadre du programme fédéral, (Genève : 12 ha, Valais : 45 ha). Dès 2004 toutes les demandes ont pu être prises en considération et 577 exploitations (119 ha) ont participé au programme fédéral de reconversion des vignes en bénéficiant d'un soutien de 2,9 millions de francs. Dans le canton de Genève, les aides cantonales à la reconversion, qui couvrent d'autres domaines supplémentaires, seront maintenues jusqu'en 2014. 2005 et 2006 ont vu la consolidation non seulement du nombre des exploitations participantes (respectivement 454 et 475) mais aussi des surfaces de reconversion (respectivement 83 et 82 ha) et des contributions (respectivement 2 millions et 1,9 million de francs).

Reconversion de surfaces viticoles grâce à des contributions fédérales et des initiatives cantonales entre 2003 et 2011

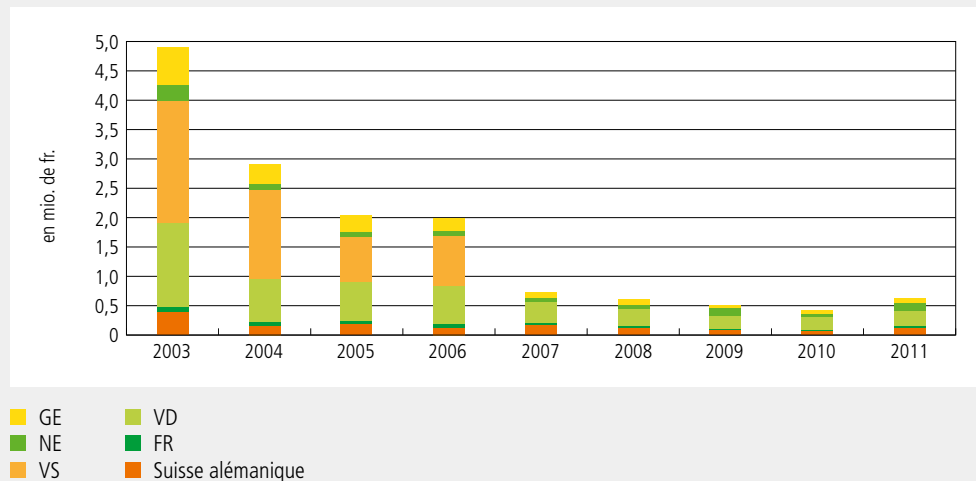


Source: OFAG

A partir de 2007, le canton du Valais a stoppé le programme de reconversion, avec pour conséquence, un nouveau recul du nombre des exploitations participantes. En 2007, 181 exploitations (35 ha) et en 2008, 131 (29 ha) participaient encore au programme fédéral de reconversion des vignes pour lequel des contributions à hauteur de respectivement 0,7 million et 0,6 million de francs avaient été octroyées. En 2009 et 2010, le nombre des exploitations participantes a enregistré un nouveau recul : respectivement 107 et 84. Les surfaces de reconversion se sont consolidées à 23 et 19 ha et les aides à 0,5 et 0,4 million de francs pour chacune de ces deux années respectivement. La dernière année de la reconversion, le nombre d'exploitations participantes a de nouveau légèrement progressé pour s'élever à 112. La surface de reconversion couvrait 29 ha et les contributions s'élevaient à 0,6 million de francs.

En neuf ans, 623 ha de surface viticole auparavant plantée en Chasselas ou Müller-Thurgau ont été reconvertis avec l'aide de la Confédération. 14,5 millions de francs ont été accordés à cet effet. En outre, 113 ha supplémentaires ont été reconvertis suite aux initiatives cantonales susmentionnées. L'objectif qui était de réduire de 500 à 1 000 ha la surface viticole plantée en Chasselas ou Müller-Thurgau a été atteint.

Contributions fédérales à la reconversions de surfaces viticoles selon les cantons entre 2003 et 2011

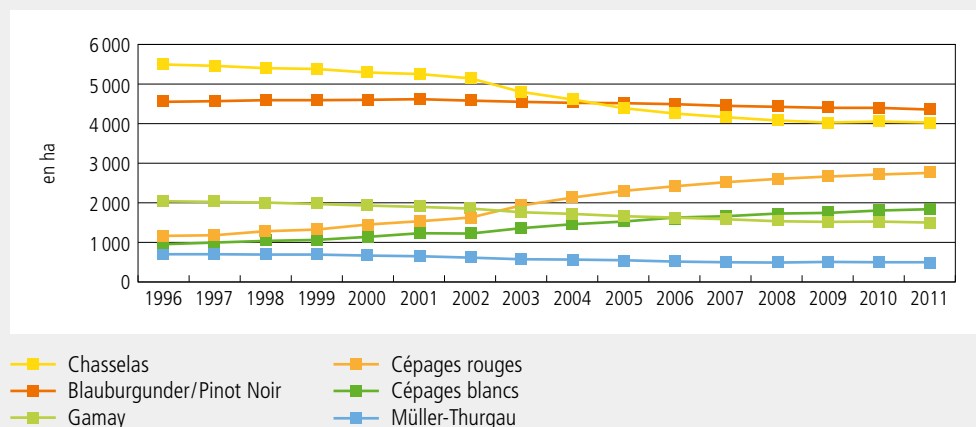


Source : OFAG

Nouvel assortiment de cépages

Le graphique ci-après reproduit l'évolution de la culture des principaux cépages depuis 1996. Jusqu'en 2002, le Chasselas et le Müller-Thurgau couvraient ensemble une surface de près de 5 750 ha, soit 80 % de la surface plantée en cépages blancs de la Suisse. En ce qui concerne le Chasselas, on avait constaté avant 2002 déjà une légère baisse annuelle de 1 à 2 %. Le recul avait atteint 21,9 % en 2011. On observe le même phénomène pour le Müller-Thurgau, mais dans l'ensemble les surfaces concernées sont moins importantes. La culture de ce cépage a enregistré un recul de 1 à 2 % entre 1998 et 2002. En 2011, il était d'environ 20,8 % au total. En 2011, le Chasselas et le Müller-Thurgau couvraient une surface de 4 492 ha soit plus que 59,3 % seulement de la surface plantée en cépages blancs.

Evolution d'un choix de cépages en Suisse



Source : OFAG

Ce sont surtout les cépages rouges, à savoir le Gammare (+290 ha), le Merlot (+51) et le Garanoir (+134 ha) qui ont profité de ce recul, mais également certaines spécialités de cépages blancs, comme la Petite Arvine (+92 ha) et le Sauvignon Blanc (+80 ha). Les reconversions mentionnées ci-dessus ont eu aussi pour conséquence que, depuis 2005, le cépage le plus cultivé en Suisse n'est plus le Chasselas, mais le Pinot Noir.

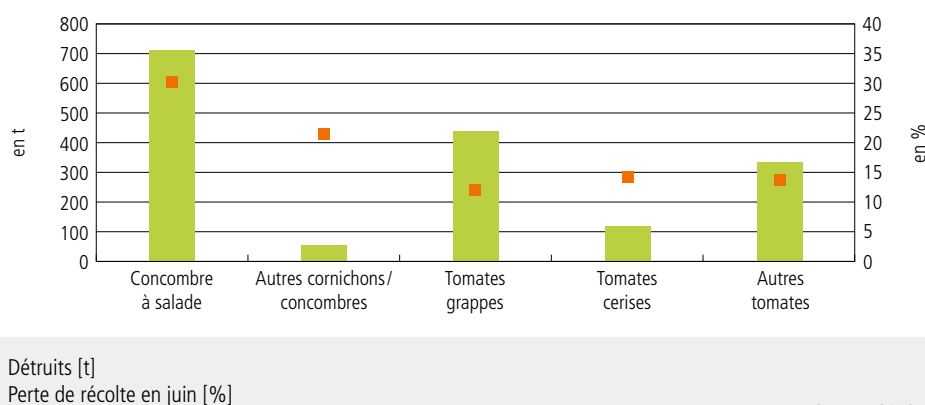
■ La crise EHEC

Entre le 8 mai et le 4 juillet 2011 s'est déclarée en Allemagne du Nord la plus importante épidémie d'EHEC (*Escherichia coli* entérohémorragique) jamais décrite. 3 067 personnes infectées par l'EHEC ont contracté une gastro-entérite suite à une infection par l'EHEC et 905, un SHU (syndrome hémolytique urémique, une forme grave de gastro-entérite). Les Länder les plus septentrionaux de l'Allemagne, à savoir ceux de Hambourg, du Schleswig-Holstein, de Brême, de Mecklenbourg-Poméranie occidentale et de Basse-Saxe ont été les plus touchés.

Le Deutsche Bundesinstitut für Risikobewertung BfR [Institut allemand pour l'évaluation des risques] et l'Institut Robert Koch (RKI) étaient les autorités chargées d'endiguer l'épidémie en Allemagne. Après l'irruption des premiers cas – la gastro-entérite due à EHEC est soumise à déclaration en Allemagne – le BfR et le RKI ont questionné les personnes infectées et constaté que 88 % d'entre elles avaient consommé des concombres et/ou des tomates. Du reste, ces deux instituts ont trouvé des bactéries EHEC sur des concombres importés d'Espagne. C'est pourquoi, le 25 mai 2011, ils ont recommandé de renoncer à la consommation de concombres, de tomates et de salades.

L'alerte a été levée au bout de six jours, le 1^{er} juin 2011. Les agents pathogènes EHEC mis en évidence ne correspondaient pas au type de germe dont les patients contaminés étaient porteurs et toujours plus de patients se sont souvenus d'avoir consommé des pousses. Or, lors des premiers sondages, 25 % seulement avaient mentionné ce fait. Le 11 juin 2011 fut alors officiellement annoncé que des graines de fenugrec importées d'Égypte étaient responsables de l'épidémie.

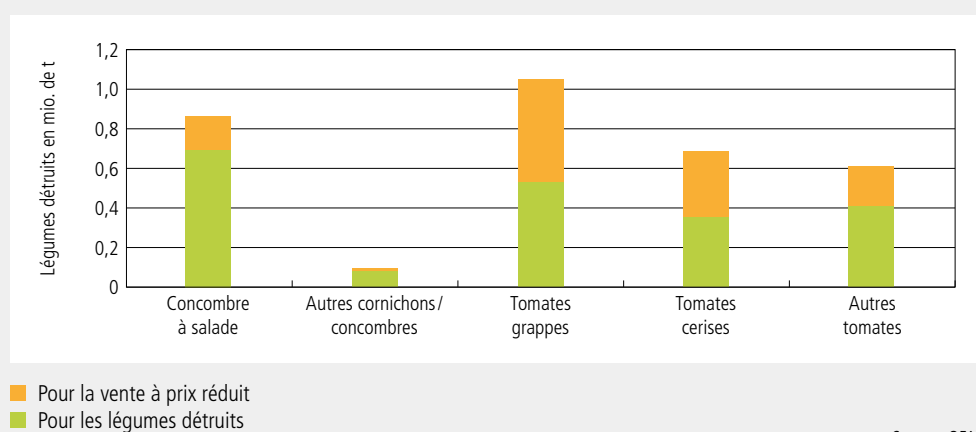
Légumes détruits durant la crise EHEC (total 1 661 t)



Sources : OFAG, CCM

Suite à la recommandation commune émise par le RKI et le BfR le 25 mai 2011, la vente de diverses variétés légumières s'est effondrée en Europe. Les producteurs suisses de concombres et de tomates ont été eux aussi durement touchés par la chute brutale de la demande. Sur toute la durée du mois de juin, 766 t de concombres (concombres à salade, concombres Nostrani et mini concombres) et 895 t de tomates (tomates en grappes, tomates rondes, tomates charnues, tomates Peretti et tomates Cherry) ont dû être détruites, ces marchandises ne trouvant pas preneur. Ces quantités représentaient respectivement 30 % et 13 % de la récolte de concombres et de tomates du mois de juin. Les producteurs ont dû en outre subir des baisses de prix allant jusqu'à 20 %. La situation s'est lentement améliorée à partir de la première semaine d'août, deux mois après l'irruption de la crise. L'Union maraîchère suisse (UMS) a estimé que la branche avait perdu 1,8 million de francs au niveau de la production de concombres et 3,9 millions de francs au niveau de celle de tomates en raison des tonnes de légumes éliminés et des ventes à prix réduit.

Répartition des indemnisations EHEC (total 2,9 mio. de fr.)



La Confédération a pris des mesures pour venir en aide aux producteurs en difficulté. L'ordonnance sur l'indemnisation exceptionnelle des producteurs de concombres et de tomates (Ordonnance sur l'indemnisation EHEC), fondée sur l'art. 13 LAgr, a été promulguée en 2011. En vertu de cette ordonnance, les producteurs de concombres et de tomates, qui avaient dû détruire leur marchandise ou la vendre à des prix bien en-deçà de ceux pratiqués habituellement, ont été dédommagés. L'aide de la Confédération était de nature subsidiaire. Autrement dit, 50 % des pertes reconnues qui se sont élevées à 5,7 millions de francs ont été indemnisées par la Confédération et les 50 % restants ont été assumés par les producteurs. Un crédit supplémentaire de 2,9 millions de francs a été voté par le Parlement pour assurer le financement de cette mesure.

2.2 Paiements directs

Servant à rétribuer les prestations fournies par l'agriculture à la demande de la société, les paiements directs sont l'un des principaux éléments de la politique agricole. Il convient de distinguer les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques.

Dépenses au titre des paiements directs

Poste de dépenses	2010	2011	2012 ¹
	mio. de fr.		
Paiements directs généraux	2 201	2 192	2 178
Paiements directs écologiques	598	618	631
Réductions	10	11	
Total	2 789	2 799	2 809

Remarque : une comparaison directe avec les données du compte d'Etat est impossible. Les valeurs indiquées sous 2.2 « Paiements directs » se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'Etat indique les dépenses effectuées.

1 Budget

Source : OFAG

Tableau 32
Page A31



2.2.1 Importance des paiements directs

■ Incitation à fournir des prestations d'intérêt public et des prestations particulières

La fourniture des prestations d'intérêt public par l'agriculture est encouragée au moyen des paiements directs. En font partie les contributions à la surface et les contributions pour les animaux consommant des fourrages grossiers. Toutes deux ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien de la surface agricole dans son ensemble. En outre, dans les régions des collines et de montagne, les agriculteurs touchent des contributions pour des terrains en pente et pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles. Il est ainsi tenu compte des difficultés d'exploitation et des rendements plus faibles dans ces régions. L'octroi de tous les paiements directs (contributions d'estivage exceptées) est subordonné à la fourniture des prestations écologiques requises (PER).

Les contributions écologiques, les contributions éthologiques, les contributions pour la protection des eaux et les contributions d'estivage (terme générique : paiements directs écologiques) représentent une incitation financière à fournir des prestations allant au-delà des dispositions légales générales et des PER.

Les contributions écologiques comprennent les contributions à la compensation écologique, à la qualité écologique, à la culture extensive de céréales et de colza (culture extensive) ainsi qu'à la culture biologique. Par le biais des contributions éthologiques, la Confédération encourage le système de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et les sorties régulières en plein air (SRPA). Les contributions pour la protection des eaux permettent de réduire la pollution des eaux par les nitrates et le phosphore ; les contributions d'estivage sont versées pour exploiter les surfaces d'estivage de manière durable et dans le respect de l'environnement.

■ Importance économique des paiements directs en 2011

En 2011, les paiements directs se sont élevés à 2,799 milliards de francs, ce qui représente en moyenne la somme de 55 162 francs par exploitation. La région de montagne et des collines a bénéficié de 56,6 % de la totalité des paiements directs versés.



Paiements directs en 2011

Type de contribution	Total	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
	1 000 fr.			
Paiements directs généraux	2 192 112	846 905	583 613	750 290
Contributions à la surface	1 217 595	632 398	290 743	294 455
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	508 159	202 857	148 383	156 920
Contribution pour la garde d'animaux dans des conditions de production difficiles	352 412	8 838	108 812	234 762
Contributions générales pour terrains en pente	102 642	2 813	35 675	64 154
Contributions pour les surfaces viticoles en forte pente et en terrasses	11 303			
Paiements directs écologiques	618 037	245 053	133 806	115 201
Contributions écologiques	265 165	137 723	65 784	61 658
Contribution à la compensation écologique	133 462	78 680	32 621	22 160
Contributions au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE)	71 479	26 224	19 640	25 616
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza (culture extensive)	28 983	21 195	7 269	519
Contributions pour la culture biologique	31 241	11 625	6 254	13 363
Contributions éthologiques	228 894	107 329	68 022	53 543
Contributions pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)	63 908	36 210	18 568	9 131
Contributions pour les sorties régulières en plein air (SRPA)	164 986	71 120	49 454	44 412
Contributions d'estivage	101 529			
Contributions pour des programmes de protection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources naturelles	22 449			
Réductions	10 935			
Total Paiements directs	2 799 214	1 091 958	717 419	865 490
Paiements directs par exploitation	55 162	50 325	51 968	56 783

Remarque: une comparaison directe avec les données du compte d'Etat est impossible. Les valeurs indiquées sous 2.2 « Paiements directs » se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'Etat indique les dépenses d'une année civile. Quant aux réductions, il s'agit de retenues effectuées en raison de limites et de sanctions légales et administratives.

Source: OFAG

Part en 2011 des paiements directs selon l'OPD au rendement brut d'exploitations de référence, selon la région

Paramètre	Unité	Total	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations	Nombre	3 060	1 267	965	828
SAU en Ø	ha	21,28	22,23	20,07	20,9
Paiements directs généraux	fr.	45 699	39 521	45 937	55 820
Contributions écologiques et éthologiques	fr.	9 192	10 268	9 531	7 048
Total Paiements directs	fr.	54 891	49 788	55 468	62 868
Rendement brut	fr.	259 834	318 563	245 734	175 510
Part des paiements directs au rendement brut	%	21,1	15,6	22,6	35,8

Source: Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableaux 42a–43
Pages A47–A49

L'octroi de contributions pour les conditions de production difficiles dans la région des collines et de montagne a pour effet de majorer le montant des paiements directs versés à l'hectare au fur et à mesure que lesdites difficultés augmentent. Conséquence des plus faibles rendements obtenus en montagne, la part des paiements directs au rendement brut y est également plus élevée qu'en plaine.

■ Exigences requises pour l'octroi de paiements directs

Pour toucher des paiements directs, les agriculteurs doivent remplir de nombreuses conditions. Au nombre de celles-ci figurent, d'une part, des conditions générales telles qu'une forme juridique, un domicile de droit civil, etc. et, d'autre part, des critères structurels et sociaux, eux aussi déterminants, comme le besoin minimal en travail, l'âge de l'exploitant, le revenu et la fortune. A cela s'ajoutent des charges spécifiquement écologiques qui sont regroupées sous la notion de prestations écologiques requises (PER). Les exigences PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de compensation écologique, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, ainsi que la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce. Des manquements aux prescriptions déterminantes donnent lieu à une réduction des paiements directs ou à un refus d'octroi.

■ Système d'information sur la politique agricole

La plupart des données statistiques sur les paiements directs proviennent de la banque de données du système d'information sur la politique agricole (SIPA) développée par l'OFAG. Ce système est alimenté par les relevés annuels des données structurelles qui sont compilés et transmis par les cantons, ainsi que par les indications relatives aux versements (surfaces, cheptels et contributions pertinentes) de chaque type de paiement direct. La banque de données sert en premier lieu au contrôle administratif des montants versés aux exploitants par les cantons. Le système a pour autres fonctions d'établir des statistiques générales sur les paiements directs et de répondre aux nombreuses questions de politique agricole.

Sur les 56 176 exploitations qui dépassent la limite fixée par la Confédération pour ses relevés et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2011, 50 745 touchent des paiements directs.

■ Répercussion des échelonnements et des limitations

Les limitations et les échelonnements ont un impact sur la répartition des paiements directs. Pour ce qui est des limitations, il s'agit de limites de revenu et de fortune ainsi que du montant maximum alloué par unité de main-d'œuvre standard (UMOS); les échelonnements dégressifs concernent, quant à eux, les surfaces et les animaux.

Impact des limitations pour l'octroi de paiements directs en 2011

Limites d'octroi	Exploitations concernées	Réduction	Part aux contributions des exploitations concernées	Part au total des paiements directs
	Nombre	fr.	%	%
par unité de main-d'œuvre standard	162	349 041	4,89	0,01
en fonction du revenu	1 324	7 253 263	9,13	0,26
en fonction de la fortune	267	4 603 207	50,07	0,16
Total		12 205 511		0,44

Source : OFAG

Les limitations entraînent des réductions de paiements directs de 12,2 millions de francs, dont environ 11,8 millions sont dues à un dépassement des limites fixées pour le revenu ou la fortune. Le nombre d'exploitations concernées par les réductions et le montant des réductions ont tous deux légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Effets de l'échelonnement des contributions en fonction de la surface et du nombre d'animaux en 2011

Mesure	Exploitations concernées	Surface/effectif par exploitation	Réduction	Part de contribution pour les exploitations concernées	Part de la contribution versée (toutes les exploitations)
	Nombre	ha ou UGB	fr.	%	%
Contributions à la surface	3 696	54,3	18 179 540	7,2	0,65
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1 268	70,4	2 541 985	5,6	0,09
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions de production difficiles	801	70,8	1 170 888	5,1	0,04
Contributions générales pour terrains en pente	15	44,4	7 800	2,4	0,00
Contributions pour les surfaces viticoles en forte pente et en terrasses	1	45,3	4354	2,9	0,00
Contributions à la compensation écologique	15	50,9	57 318	7,6	0,00
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza (culture extensive)	18	49,3	21 197	6,0	0,00
Contributions pour la culture biologique	372	52,4	517 515	8,6	0,02
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	2 060	83,6	2 458 773	10,7	0,09
Contributions pour les sorties régulières en plein air	2 230	79,0	2 877 226	8,7	0,10
Total	5 424		27 836 596	7,2	0,99

Source : OFAG

Les échelonnements prévus dans l'ordonnance sur les paiements directs concernent en tout 5 424 exploitations. Dans la plupart des cas, les réductions portent sur diverses mesures. Au total, les réductions représentent quelque 27,8 millions de francs ; comparé à l'ensemble des paiements directs échelonnés, ce chiffre représente 1 %. Les échelonnements dégressifs ont un effet notable sur les contributions à la surface et concernent 3 696 exploitations (environ 7,3 % de l'ensemble des exploitations recevant des paiements directs). Quant aux exploitations qui bénéficient de contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers, les réductions touchent 1 268 d'entre elles ; d'autres limitations spécifiques de cette mesure, comme la limite d'octroi, entrent en effet en ligne de compte avant l'échelonnement des paiements directs. Les paiements directs écologiques font eux aussi l'objet de réductions. Ainsi, dans le cas de 372 exploitations bio, les contributions pour l'agriculture biologique ont été réduites de 518 000 francs, ce qui représente pour les exploitations concernées une réduction de 8,6 %.

■ Exécution, contrôles, réductions des contributions et autorisations spéciales

L'art. 66 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) délègue aux cantons la tâche de contrôler les prestations écologiques requises (PER). Pour l'exécution des dispositions, les cantons font appel à des organismes accrédités présentant toutes les garanties de compétence et d'indépendance. Les cantons sont cependant tenus de surveiller par sondage les activités de contrôle. Les exploitations bio ayant droit aux paiements directs doivent non seulement respecter les exigences de la culture biologique, mais aussi garder les animaux de rente selon les prescriptions SRPA. Elles font, chaque année, l'objet de contrôles effectués par un organisme de certification accrédité, sous la surveillance des cantons.

L'ordonnance sur la coordination des inspections dans les exploitations agricoles précise selon quels critères les cantons et les organismes associés sont tenus de contrôler les exploitations. Il faut contrôler au moins tous les quatre ans que les dispositions de l'ordonnance sur les paiements directs concernant les PER et les contributions écologiques et éthologiques sont respectées. Tous les douze ans au moins, il convient de vérifier les données structurelles déterminantes pour l'octroi des paiements directs, telles que la surface, le mode d'exploitation et le nombre d'animaux et de s'assurer que les dispositions de l'ordonnance sur les contributions d'estivage sont respectées. En outre, au moins 2 % des exploitations doivent être soumises annuellement à un contrôle par sondage. Les exploitations sans manquement font en général l'objet d'un seul contrôle au maximum, tandis que les exploitations bio peuvent être soumises à deux contrôles au maximum par année.

En cas de manquements aux prescriptions déterminantes pour l'octroi des paiements directs, les contributions sont réduites en fonction de critères uniformes et contraignants. La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture a élaboré une directive à cet égard.

En 2011, 50 745 exploitations agricoles ont eu droit aux contributions. 21 017 (41,4 %) ont été contrôlées par les cantons ou par les services mandatés à cet effet pour s'assurer qu'elles respectaient bien les prescriptions PER. Les contributions de 1 929 exploitations (3,8 % d'entre elles) ont été réduites pour cause de non-respect des PER.

Conformément à l'ordonnance sur l'agriculture biologique, toutes les exploitations bio doivent être contrôlées chaque année. 4 % d'entre elles ont été pénalisées par une réduction des contributions en raison de manquements.

En ce qui concerne les programmes SST et SRPA, les contrôles ont porté, en moyenne, sur respectivement 48,3 % et 44,3 % des exploitations ayant droit à des contributions. Ces contrôles sont pour la plupart coordonnés avec ceux des PER. Aussi le pourcentage effectif est-il plus élevé. Les réductions prononcées ont visé 2,5 % des exploitations participant au programme SST et 2,8 % des exploitations adhérant au programme SRPA.

Au total, des réductions de contributions ont été opérées pour un montant de quelque 5,6 millions de francs.

Récapitulatif des réductions de contributions prononcées en 2011

	Exploitations ayant droit aux contributions	Exploitations contrôlées	Exploitations sanctionnées par des réductions	Réductions	Raisons principales
Catégorie	Nombre	Nombre	Nombre	fr.	
PER	50 745	21 017	1 929	2 625 306	Enregistrements lacunaires, garde d'animaux de rente non respectueuse de l'espèce, autres raisons (échantillons du sol manquants, expiration du délai requis pour le test des pulvérisateurs), bilan de fumure non équilibré, bordures tampons et bandes herbeuses insuffisantes, sélection et application des produits phytosanitaires non conformes, annonces tardives, part des SCE inadéquate

Source : rapports cantonaux sur les activités de contrôle et les réductions de contributions

■ Tableau 44
Page A49

Récapitulatif des réductions de contributions prononcées en 2011

	Exploitations ayant droit aux contributions	Exploitations contrôlées	Exploitations sanctionnées par des réductions	Réductions	Raisons principales
Catégorie	Nombre	Nombre	Nombre	fr.	
SCE	48 294	-	642	533 6997	Période de fauche et mesures d'entretien non respectées, fausses indications sur le nombre d'arbres, envahissement par les mauvaises herbes, fausses données concernant les surfaces, fumure non autorisée, protection phytosanitaire et annonces tardives
Culture extensive	14 280	6 222	48	15 441	Annonces tardives, récolte faite avant maturité des graines, produits phytosanitaires interdits
Agriculture biologique	5 691	5 824 ¹	234	225 689	Infraction aux prescriptions d'affouragement ou concernant la garde d'animaux ou la protection des eaux ou les enregistrements, non-respect des prescriptions bio par les exploitations gérées à titre de loisirs, utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires interdits dans la culture biologique, annonces tardives, fausses indications.
SST	20 177	9 751	498	298 245	Litière inadéquate, annonces tardives, absence de système de stabulation à aires multiples, garde non conforme de certains animaux d'une même catégorie, aire de repos et éclairage de l'étable non conformes, fausses indications.
SRPA	36 451	16 135	1 036	786 775	Durée minimale d'engraissement des volailles non respectée, aire de repos avec caillebotis/trous, protection des animaux insuffisante, surface pacagère trop petite, entrée tardive dans une étable conforme aux exigences SRPA, nombre insuffisant de jours de sortie, annonces tardives, enregistrements lacunaires, garde non conforme de certains animaux d'une même catégorie, fausses indications, parcours insuffisant.
Estivage	7 139	914	105	131 761	Charge usuelle en bétail dépassée ou non atteinte, gestion incorrecte des pâturages, utilisation de surfaces non pâturables, infractions aux prescriptions agricoles pertinentes, annonces tardives, épandage d'engrais non autorisés, autres éléments (sur-livraisons de lait), fausses indications sur l'effectif d'animaux ou la durée d'estivage, documents manquants, entretien inadéquat des bâtiments, entraves aux contrôles, données lacunaires, emploi d'herbicides interdits, récidives.
Données de base	-	-	313	565 675	Fausses indications sur les surfaces ou l'effectif d'animaux, autres éléments (fausses indications concernant les PER, moins de 50 %), propre main-d'œuvre, inscriptions et désinscriptions tardives à un programme, entraves aux contrôles), fausses indications sur l'exploitation ou les exploitants ou l'estivage.
Protection des eaux	-	-	153	349 776	Pas d'indication possible
Protection de la nature et du paysage	-	-	34	23 295	Pas d'indication possible
Protection de l'environnement	-	-	39	80 518	Pas d'indication possible
Total	-	-	5 031	5 636 179	

¹ Contrairement aux autres exploitations agricoles, les exploitations bio peuvent être contrôlées deux fois par an.

Source: rapports cantonaux sur les activités de contrôle et les réductions de contributions

■ Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander des autorisations spéciales pour protéger les cultures par des moyens complémentaires. En vertu du chiffre 6.4 de l'annexe de l'ordonnance sur les paiements directs, les services phytosanitaires cantonaux peuvent accorder des autorisations spéciales. En 2011, ils en ont accordé 3 195 pour 12 638 ha de SAU. Le nombre des autorisations spéciales a augmenté par comparaison avec l'année précédente. Les conditions météorologiques particulières du printemps 2011 ont favorisé le développement d'organismes nuisibles, notamment le criocère des céréales et le puceron du feuillage. Pour protéger les cultures, les exploitants ont dû adapter leurs traitements phytosanitaires et solliciter par conséquent une autorisation spéciale. En arboriculture, la lutte contre le feu bactérien constitue en outre la principale raison de l'augmentation des autorisations spéciales.

Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2011

Catégorie	Autorisations		Surface	
	Nombre d'exploitations	En % des exploitations avec autorisation spéciale	ha	En % de la surface concernée
Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	173	5,41	715,85	5,66
Emploi d'insecticides et de nématicides granulés	301	9,42	1 068,27	8,45
Céréales : lutte contre le criocère des céréales ¹	1 569	49,11	7 428,33	58,78
Pommes de terre : lutte contre le doryphore ¹	208	6,51	890,65	7,05
Légumineuses, tournesols, tabac : lutte contre les pucedrons ²	28	0,88	139,4	1,10
Autre lutte antiparasitaire dans les grandes cultures	348	10,89	1 199,39	9,49
Herbages permanents : traitement de surface	118	3,69	290,73	2,30
Utilisation d'herbicides non sélectifs	375	11,74	614,72	4,86
Culture maraîchère ³	0	0	0	0
Arboriculture fruitière ³	75	2,35	290,99	2,30
Viticulture ³	0	0	0	0
Total	3 195	100,00	12 638,33	100

1 Avec d'autres produits que ceux figurant dans l'annexe de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).

2 Dans le cadre de la lutte contre le puceron du tabac, les cantons FR et JU ont accordé une autorisation spéciale ne figurant pas dans le tableau.

3 Autorisations spéciales délivrées pour des mesures phytosanitaires qui sont exclues dans les instructions spécifiques reconnues.

Source : OFAG

2.2.1.1 Nouveautés 2012

■ Révision complète de l'ordonnance sur la coordination des inspections

L'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (ordonnance sur la coordination des contrôles, OCCEA), issue de la révision totale de l'ordonnance sur la coordination des inspections (OCI), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Cette ordonnance a pour but de garantir l'efficacité des contrôles de la production primaire effectués dans les exploitations agricoles conformément à la législation agricole, vétérinaire et sur les denrées alimentaires. L'objectif principal est d'organiser la collaboration entre les différents services concernés de manière à pouvoir effectuer des contrôles en fonction des risques, à éviter les doublons et à limiter le nombre de passages dans les exploitations agricoles.

Les modifications introduites par la révision totale de l'ordonnance sur la coordination des inspections se rapportent aux points suivants :

- remplacement de la notion d'« inspection », trop restrictive, par la notion plus générale de « contrôle » (également dans le titre de l'ordonnance) ;
- distinction entre « contrôle de base » et « contrôles supplémentaires », clarification des conditions relatives aux contrôles supplémentaires ;
- harmonisation des fréquences minimales de contrôle dans le domaine vétérinaire (contrôles concernant les médicaments, les épizooties et le trafic des animaux à un intervalle maximum de quatre ans), avec un délai de transition de deux ans ;
- transfert au canton de la compétence de fixer la fréquence des contrôles dans les petites exploitations ainsi que dans les élevages d'abeilles et de poissons ;
- restriction du champ d'application : l'ordonnance sur l'agriculture biologique est désormais exclue du champ d'application de l'OCI, les contrôles annuels requis par celle-ci ne relevant pas de la responsabilité des cantons, mais des organismes de certification.

2.2.2 Paiements directs généraux

Un certain nombre de paiements directs ont été adaptés en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre de la PA 2011. Le report du soutien au marché au profit des paiements directs a entraîné un changement des taux pour divers types de contribution, généralement à la hausse. Seuls quelques taux de contribution ont été modifiés en 2011.

2.2.2.1 Contributions à la surface

Les contributions à la surface permettent d'encourager les prestations fournies dans l'intérêt général, telles que la protection et l'entretien du paysage cultivé, la garantie de la production alimentaire et la préservation des ressources naturelles. Les contributions à la surface sont complétées par une contribution supplémentaire pour les terres ouvertes et les cultures pérennes.

Taux 2011	fr./ha ¹
– jusqu'à 40 ha	1 040
– de 40 à 70 ha	780
– de 70 à 100 ha	520
– de 100 à 130 ha	260
– plus de 130 ha	0

¹ D'un montant de 640 fr. par ha et par an, la contribution supplémentaire allouée pour les terres ouvertes et les cultures pérennes est également soumise à l'échelonnement en fonction des surfaces.

Pour les surfaces exploitées par tradition dans la zone limitrophe étrangère, les taux de tous les paiements directs liés aux surfaces sont réduits de 25 %. Au total, quelque 5 000 ha sont exploités dans cette zone depuis 1984. Les exploitations suisses qui achètent ou afferment aujourd'hui des surfaces dans la zone limitrophe étrangère ne reçoivent pas de paiements directs.

Contributions à la surface versées en 2011 (contribution supplémentaire comprise)

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	476 211	257 205	284 761	1 018 177
Exploitations	Nombre	21 559	13 757	15 230	50 546
Surface par exploitation	ha	22,1	18,7	18,7	20,1
Contribution par exploitation	fr.	29 333	21 134	19 334	24 089
Total des contributions	1 000 fr.	632 398	290 743	294 455	1 217 595
Total des contributions 2010	1 000 fr.	634 852	291 410	294 904	1 221 166

Source : OFAG

Tableaux 33a–33b
Pages A32–A33

La contribution supplémentaire a été versée pour 263 008 ha de terres ouvertes et 21 480 ha de cultures pérennes.

2.2.2.2 Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers

Cette mesure a pour but de contribuer, par la production de lait et de viande à base de fourrages grossiers, à la sécurité de l'approvisionnement et d'assurer en même temps l'exploitation des herbages sur l'ensemble du territoire (entretien de par l'utilisation).

Deux catégories ont été établies pour fixer l'effectif déterminant donnant droit à des contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers. En ce qui concerne les bovins et les buffles d'Asie, l'effectif moyen de bétail est calculé sur la base des informations de la banque de données sur le trafic des animaux. La période de référence se situe entre le 1^{er} mai de l'année précédant l'année de contributions et le 30 avril de l'année de contributions. Pour les autres animaux consommant des fourrages grossiers, le nombre d'animaux gardés dans l'exploitation durant la période d'affouragement d'hiver (période de référence : du 1^{er} janvier au jour de référence de l'année de contributions) constitue l'effectif déterminant. Sont considérés comme animaux consommant des fourrages grossiers les bovins et les équidés, ainsi que les moutons, les chèvres, les bisons, les buffles d'Asie, les cerfs, les lamas et les alpagas. Les contributions sont versées en fonction des surfaces herbagères permanentes et prairies artificielles existantes et des surfaces affectées à la culture du maïs et des betteraves fourragères. Pour ce faire, les diverses catégories d'animaux sont converties en unités de gros bétail consommant des fourrages grossiers (UGBFG) et leur nombre par ha est limité (limite d'octroi). Cette limitation est échelonnée en fonction des zones. Les surfaces de culture de maïs et de betteraves fourragères donnent droit à une augmentation de l'effectif de bétail jusqu'au niveau où sont versées des contributions. Cette augmentation correspond à la moitié du taux appliqué aux surfaces herbagères.

Limites d'octroi	UGBFG/ha de surface herbagère
– dans la zone de plaine	2,0
– dans la zone des collines	1,6
– dans la zone de montagne I	1,4
– dans la zone de montagne II	1,1
– dans la zone de montagne III	0,9
– dans la zone de montagne IV	0,8

Les UGBFG sont réparties en trois groupes de contributions. Pour les bovins, équidés, bisons, buffles d'Asie, chèvres et brebis laitières, le taux est de 690 francs par UGBFG, alors qu'il est fixé à 520 francs pour les autres chèvres et moutons ainsi que pour les cerfs, les lamas et les alpagas. En ce qui concerne les producteurs de lait commercialisé, leur effectif de bétail donnant droit aux contributions a été réduit d'une UGBFG par 4 400 kg de lait livrés l'année précédente. 450 francs par UGBFG sont versés pour les UGBFG concernées par la déduction pour le lait commercialisé. Le montant total des versements s'élève à 508 millions de francs.

Contributions versées en 2011 pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
UGBFG donnant droit aux contributions	Nombre	395 424	285 693	274 821	955 939
Exploitations	Nombre	16 457	13 076	14 728	44 261
UGBFG donnant droit aux contributions pour chaque exploitation	Nombre	24,0	21,8	18,7	21,6
Contributions par exploitation	fr.	12 326	11 348	10 655	11 481
Total des contributions	1 000 fr.	202 857	148 383	156 920	508 159
Total des contributions 2010	1 000 fr.	203 488	148 775	158 020	510 283

Source : OFAG

Contributions versées en 2011 aux exploitations avec ou sans lait commercialisé

Paramètre	Unité	Exploitations avec commercialisation	Exploitations sans commercialisation
Exploitations	Nombre	25 192	19 069
Animaux par exploitation	UGBFG	29,6	15,3
Déduction pour limitation des contributions en fonction de la surface herbagère	UGBFG	2,5	1,1
Déduction pour lait commercialisé	UGBFG	23,7	0,0
Animaux donnant droit aux contributions	UGBFG	27,2	14,2
Contribution par UGBFG	fr.	438	621

Source : OFAG

Certes, les entreprises qui commercialisent du lait touchent environ 180 francs de moins de contributions UGBFG que celles qui ne le font pas. Elles bénéficient en revanche de mesures de soutien du marché laitier (p. ex. supplément pour le lait transformé en fromage).

2.2.2.3 Contribution pour la garde d'animaux dans des conditions de production difficiles

Ces contributions servent à compenser les conditions de production difficiles des éleveurs dans la région de montagne et dans la zone des collines. A la différence des contributions « générales » allouées pour la garde d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers et destinées en premier lieu à promouvoir l'exploitation et l'entretien des herbages, les contributions pour la garde d'animaux dans des conditions de production difficiles visent des objectifs à caractère social ou structurel, ainsi que des objectifs relevant de la politique d'occupation du territoire. Donnent droit aux contributions les mêmes catégories d'animaux que dans le cas des contributions versées pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers. La limite d'octroi des contributions est la même que dans le cas des contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers.

Taux par UGBFG en 2011	fr./UGB
– dans la zone des collines	300
– dans la zone de montagne I	480
– dans la zone de montagne II	730
– dans la zone de montagne III	970
– dans la zone de montagne IV	1 230

Contributions versées en 2011 pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
UGBFG donnant droit aux contributions	Nombre	92 355	285 389	274 581	652 325
Exploitations	Nombre	3 078	13 059	14 718	30 855
UGBFG par exploitation	Nombre	30,0	21,9	18,7	21,1
Contributions par exploitation	fr.	2 871	8 332	15 951	11 422
Total des contributions	1 000 fr.	8 838	108 812	234 762	352 412
Total des contributions 2010	1 000 fr.	8 727	109 139	236 441	354 306

Source : OFAG

2.2.2.4 Contributions pour des terrains en pente

■ Contributions générales pour les terrains en pente: à titre de compensation de l'exploitation de surfaces en conditions difficiles

Les contributions générales pour des terrains en pente rétribuent l'exploitation des terres dans des conditions difficiles dans la région des collines ou dans celle de montagne. Elles ne sont versées que pour les prairies, les surfaces à litière, les terres assolées et les cultures pérennes. Les prairies doivent être fauchées au moins une fois par an, les surfaces à litière une fois par an au plus et au moins tous les trois ans. Selon leur déclivité, les terrains en pente sont répartis en deux catégories :

Taux 2011	fr./ha
– Déclivité de 18 à 35 %	410
– Déclivité supérieure à 35 %	620

Contributions versées en 2011 pour des terrains en pente

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions :					
– déclivité de 18 à 35 %	ha	4 664	60 997	68 913	134 574
– déclivité de plus de 35 %	ha	1 451	17 198	57 888	76 537
Total	ha	6 116	78 195	126 801	211 111
Exploitations	Nombre	2 160	12 388	14 272	28 820
Contribution par exploitation	fr.	1 302	2 880	4 495	3 561
Total des contributions	1 000 fr.	2 813	35 675	64 154	102 642
Total des contributions 2010	1 000 fr.	2 862	36 058	65 125	104 044

Source : OFAG

Sur les 211 000 ha SAU constitués de terrains en pente, près des deux tiers sont attribués à la catégorie « déclivité de 18 à 35 % ». L'étendue des surfaces annoncées varie légèrement d'une année à l'autre, en fonction des conditions climatiques et de leur impact sur le type d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).



■ Contributions pour les surfaces viticoles en pente : préservation des surfaces viticoles en forte pente et en terrasses

Ces contributions aident à préserver les vignobles plantés en forte pente et en terrasses. Afin d'apprécier correctement les surfaces viticoles pour le calcul des contributions, il convient de faire la distinction entre, d'une part, les fortes et les très fortes pentes et, d'autre part, les terrasses aménagées sur des murs de soutènement. Pour les vignobles en forte pente et en terrasses, les contributions ne sont allouées qu'à partir d'une déclivité de 30 %. Les taux des contributions sont fixés indépendamment des zones.

Taux 2011	fr./ha
– Surfaces présentant une déclivité de 30 à 50 %	1 500
– Surfaces présentant une déclivité supérieure à 50 %	3 000
– Surfaces en terrasses	5 000

Contributions versées en 2011 pour les vignes en forte pente et en terrasses

	Unité	
Surfaces donnant droit aux contributions, total	ha	3 690
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 845
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	360
Aménagements en terrasses	ha	1 485
Nombre d'exploitations	Nombre	2 594
Surface par exploitation (en ha)	ha	1,4
Contributions par exploitation (en fr.)	fr.	4 357
Total contributions (en 1 000 fr.)	1 000 fr.	11 303
Total des contributions 2010	1 000 fr.	11 318

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30 %.

2.2.2.5 Nouveautés 2012

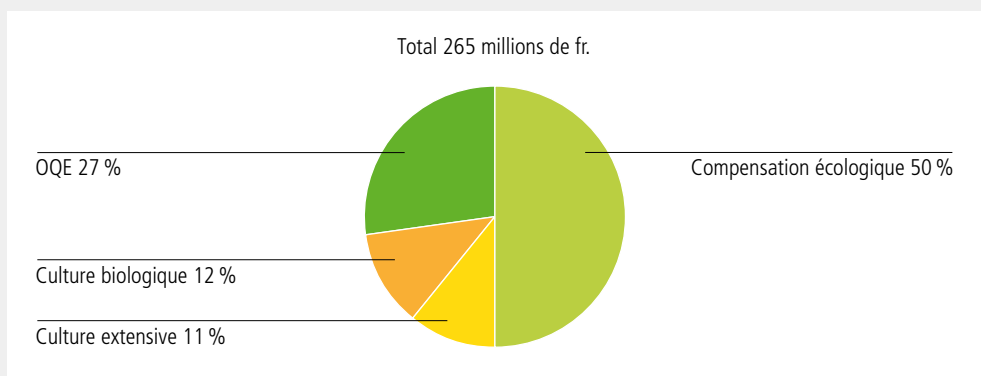
Pour l'année de contributions 2012, la contribution à la surface a été fixée à 1 020 francs par ha.

2.2.3 Paiements directs écologiques

2.2.3.1 Contributions écologiques

Les contributions écologiques rétribuent des prestations écologiques particulières devant répondre à des exigences supérieures à celles des PER. Les exploitants peuvent choisir librement de participer aux différents programmes qui leur sont proposés. Ceux-ci sont indépendants les uns des autres et les contributions peuvent être cumulées.

Répartition des contributions écologiques entre les programmes en 2011



Source: OFAG

Tableaux 34a–34b
Pages A34–A35



■ Compensation écologique

La compensation écologique vise à préserver et, si possible, à élargir l'espace vital de la faune et de la flore suisses dans les régions agricoles. De surcroît, elle contribue au maintien des structures et des éléments typiques du paysage. Certains éléments de la compensation écologique donnent droit à des contributions et peuvent simultanément être imputés à la compensation écologique obligatoire des PER, alors que d'autres sont imputables à cette dernière sans donner droit aux contributions.

Éléments de la compensation écologique, donnant droit ou non à des contributions

Éléments imputables aux PER et donnant droit aux contributions	Éléments imputables aux PER sans donner droit aux contributions
Prairies extensives	Pâturages extensifs
Prairies peu intensives	Pâturages boisés (pâturages boisés, noiseraies et châtaigneraies)
Surfaces à litière	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Fossés humides, mares, étangs
Jachères florales	Surfaces rudérales, tas d'épierrement et affleurements rocheux
Jachères tournantes	Murs de pierres sèches
Bandes culturales extensives	Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle
Ourlet sur terres assolées	Autres surfaces de compensation écologique faisant partie de la SAU, définies par le service cantonal de protection de la nature
Arbres fruitiers haute-tige	

Tableaux 35a–35d
Pages A36–A39

Prairies extensives

Ces surfaces ne doivent pas être fertilisées et peuvent être utilisées pendant six ans, au plus tôt à partir de la mi-juin et jusqu'à la mi-juillet, selon la zone. La fauche tardive a pour but de garantir que les semences arrivent à maturité et que leur dispersion naturelle favorise la diversité des espèces. Elle laisse par ailleurs suffisamment de temps à de nombreux invertébrés, aux oiseaux nichant au sol et aux petits mammifères pour leur reproduction. La part des prairies extensives n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années.

Les contributions versées pour les prairies extensives et les surfaces à litière sont réglées de manière uniforme et échelonnées selon les zones où se trouve la surface.

Taux 2011	fr./ha
– Zone de grandes cultures et zones intermédiaires	1 500
– Zone des collines	1 200
– Zones de montagne I et II	700
– Zones de montagne III et IV	450

Contributions versées en 2011 pour les prairies extensives

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	18 949	10 505	10 322	39 776
Surface	ha	32 592	13 576	19 888	66 056
Surface par exploitation	ha	1,72	1,29	1,93	1,66
Contribution par exploitation	fr.	2 519	1 319	1 017	1 812
Total des contributions	1 000 fr.	47 725	13 858	10 495	72 078
Total des contributions 2010	1 000 fr.	45 258	13 024	9 981	68 263

Source : OFAG

Prairies peu intensives

Les prairies peu intensives peuvent être légèrement fertilisées avec du fumier ou du compost. Les prescriptions concernant leur exploitation sont les mêmes que celles en vigueur pour les prairies extensives. Les contributions versées pour les prairies peu intensives se montent à 300 francs par hectare, quelle que soit la zone.

Contributions versées en 2011 pour les prairies peu intensives

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	4 077	4 926	7 776	16 779
Surface	ha	3 512	4 620	14 787	22 919
Surface par exploitation	ha	0,86	0,94	1,90	1,37
Contribution par exploitation	fr.	259	282	571	410
Total des contributions	1 000 fr.	1 054	1 388	4 438	6 880
Total des contributions 2010	1 000 fr.	1 189	1 492	4 572	7 253

Source : OFAG

Surfaces à litière

Par surfaces à litière, on entend des surfaces herbagères exploitées de manière extensive, situées dans des lieux humides ou marécageux et qui, en règle générale, sont fauchées en automne ou en hiver pour la production de litière.

Contributions versées en 2011 pour les surfaces à litière

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 949	1 923	3 367	7 239
Surface	ha	2 131	1 550	3 823	7 504
Surface par exploitation	ha	1,09	0,81	1,14	1,04
Contribution par exploitation	fr.	1 593	787	705	966
Total des contributions	1 000 fr.	3 104	1 514	2 374	6 992
Total des contributions 2010	1 000 fr.	3 025	1 516	2 360	6 900

Source : OFAG

Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Par haies, bosquets champêtres et berges boisées, on entend les haies basses, les haies arbustives et arborescentes, les brise-vents, les groupes d'arbres, les talus boisés et les berges boisées. Chaque haie est bordée d'une bande herbeuse, qui est utilisée à partir de la mi-juin au plus tôt et jusqu'à la mi-juillet selon la zone. Les contributions allouées pour les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées (bande herbeuse incluse) s'élèvent à 2 500 francs dans la zone de plaine et de collines, à 2 100 francs dans les zones de montagne I et II et à 1 900 francs dans les zones de montagne III et IV.

Contributions versées en 2011 pour les haies, bosquets champêtres et berges boisées

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	6 510	3 683	1 889	12 082
Surface	ha	1 663	956	365	2 984
Surface par exploitation	ha	0,26	0,26	0,19	0,25
Contribution par exploitation	fr.	637	612	398	592
Total des contributions	1 000 fr.	4 148	2 256	752	7 156
Total des contributions 2010	1 000 fr.	3 938	2 132	723	6 793

Source : OFAG

Jachères florales

Par jachères florales, on entend les bordures pluriannuelles d'au moins 3 m de large, non fertilisées et ensemencées d'herbacées sauvages indigènes. Ces jachères servent à protéger les herbacées sauvages menacées. Elles offrent également habitat et nourriture aux insectes et autres petits animaux. De surcroît, elles servent de refuge aux lièvres et aux oiseaux. Les jachères florales donnent droit à une contribution de 2 800 fr./ha, qui est versée pour les surfaces situées dans la zone des grandes cultures, zone des collines comprise.

Contributions versées en 2011 pour les jachères florales

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne ¹	Total
Exploitations	Nombre	1 684	309	3	1 996
Surface	ha	1 633	230	1	1 865
Surface par exploitation	ha	0,97	0,75	0,46	0,93
Contribution par exploitation	fr.	2 717	2 087	1 288	2 617
Total des contributions	1 000 fr.	4 575	645	4	5 223
Total des contributions 2010	1 000 fr.	4 315	623	4	4 942

¹ Il s'agit d'entreprises exploitant des surfaces dans la zone des collines ou la région de plaine.

Source : OFAG

Jachères tournantes

Par jachères tournantes, on entend des surfaces non fertilisées qui sont ensemencées d'herbacées sauvages indigènes, messicoles, pendant un ou deux ans ; elles doivent présenter une largeur d'au moins 6 m et couvrir 20 ares au minimum. Ces jachères offrent un habitat aux oiseaux nichant au sol, aux lièvres et aux insectes. L'enherbement naturel est également possible à des endroits propices. Dans la zone des grandes cultures et la zone des collines, les jachères tournantes donnent droit à une contribution de 2 300 fr./ha.

Contributions versées en 2011 pour les jachères tournantes

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne ¹	Total
Exploitations	Nombre	347	61	1	409
Surface	ha	485	92	3	580
Surface par exploitation	ha	1,40	1,51	2,81	1,42
Contribution par exploitation	fr.	3 217	3 471	6 463	3 263
Total des contributions	1 000 fr.	1 116	212	6	1 334
Total des contributions 2010	1 000 fr.	973	192	3	1 168

¹ Il s'agit d'entreprises exploitant des surfaces dans la zone des collines ou la région de plaine.

Source : OFAG

Bandes culturales extensives

Les bandes culturales extensives offrent un espace de survie aux herbacées accompagnant traditionnellement les cultures (espèces messicoles). On entend par là des bandes de cultures des champs (céréales, colza, tournesols, pois protéagineux, féveroles et soja, sans le maïs), d'une largeur de 3 à 12 m et exploitées de manière extensive. La contribution octroyée se monte à 1 300 francs par ha, quelle que soit la zone.

Contributions versées en 2011 pour les bandes culturales extensives

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	66	23	8	97
Surface	ha	41	14	1	56
Surface par exploitation	ha	0,62	0,62	0,07	0,57
Contribution par exploitation	fr.	802	810	93	746
Total des contributions	1 000 fr.	53	19	1	72
Total des contributions 2010	1 000 fr.	40	11	1	52

Source : OFAG

Ourlet sur terres assolées

Les ourlets sont des bandes pluriannuelles semées d'herbacées sauvages indigènes et fauchées chaque année sur la moitié de leur surface ; ils sont aménagés sur les terres assolées ou des surfaces de cultures pérennes. Leur largeur doit être comprise entre 3 et 12 mètres. L'ourlet doit être maintenu en place pendant au moins deux périodes de végétation. La contribution accordée est de 2 300 francs par hectare pour toutes les zones comprises entre la zone de grandes cultures et la zone de montagne II.

Contributions versées en 2011 pour les ourlets sur terres assolées

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	279	82	1	362
Surface	ha	66	17	0	83
Surface par exploitation	ha	0,24	0,20	0,19	0,23
Contribution par exploitation	fr.	544	463	437	525
Total des contributions	1 000 fr.	152	38	0	190
Total des contributions 2010	1 000 fr.	109	27	0	137

Source : OFAG

Arbres fruitiers haute-tige

La Confédération verse des contributions pour les arbres haute-tige de fruits à noyau ou à pépins ne faisant pas partie d'une culture fruitière, ainsi que pour les châtaigneraies et les noiseraies entretenues. Un montant de 15 francs est alloué par arbre annoncé.

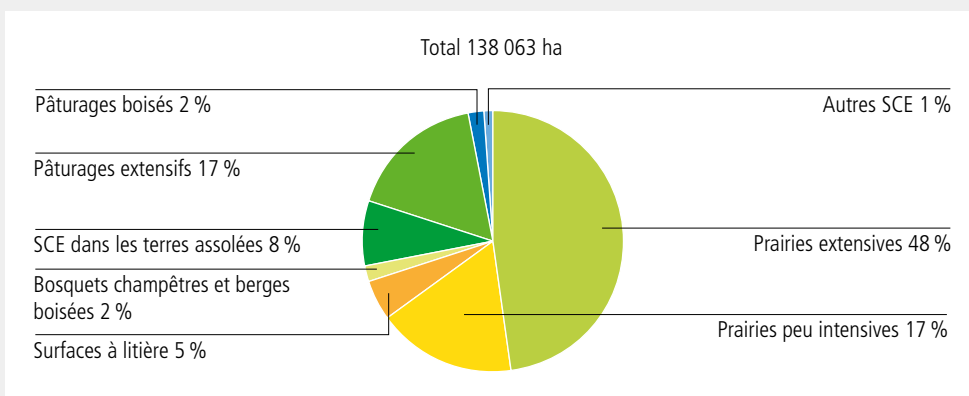
Contributions versées en 2011 pour les arbres fruitiers haute-tige

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	15 027	11 340	5 170	31 537
Arbres	ha	1 117 014	846 165	272 648	2 235 827
Arbres par exploitation	ha	74,33	74,62	52,74	70,90
Contribution par exploitation	fr.	1 115	1 119	791	1 063
Total des contributions	1 000 fr.	16 753	12 693	4 090	33 536
Total des contributions 2010	1 000 fr.	16 598	12 606	4 003	33 207

Source : OFAG



Répartition des surfaces de compensation écologique en 2011



Source : OFAG

Répartition des surfaces de compensation écologique selon les régions en 2011 ¹

Éléments	Région de plaine		Région des collines		Région de montagne	
	ha	% de la SAU	ha	% de la SAU	ha	% de la SAU
Prairies extensives	32 592	6,53	13 576	5,16	19 888	6,90
Prairies peu intensives	3 513	0,70	4 620	1,76	14 787	5,13
Surfaces à litière	2 131	0,43	1 550	0,59	3 823	1,33
Bosquets champêtres et berges boisées	1 663	0,33	956	0,36	365	0,13
Jachères florales	1 633	0,33	230	0,09	1	0,00
Jachères tournantes	485	0,10	92	0,04	3	0,00
Bandes culturales extensives	41	0,01	14	0,01	1	0,00
Ourlets sur terres assolées	66	0,01	17	0,01	0	0,00
Pâturages extensifs	4 522	0,91	5 213	1,98	14 154	4,91
Pâturages boisés (sans la surface boisée)	31	0,01	233	0,09	2 379	0,83
Fossés humides, mares, étangs	176	0,04	43	0,02	21	0,01
Surfaces rudérales, tas d'épierreage et affleurements rocheux	189	0,04	39	0,02	129	0,04
Murs de pierres sèches	6	0,00	4	0,00	14	0,01
Surfaces viticoles à haute diversité biologique	348	0,07	48	0,02	35	0,01
Autres surfaces de compensation écologique	148	0,03	30	0,01	80	0,03
	47 542	9,53	26 665	10,14	55 682	19,32

¹ sans les arbres fruitiers haute-tige et sans les arbres isolés adaptés au site

Source : OFAG

■ Ordonnance sur la qualité écologique

Afin de conserver et de promouvoir la diversité naturelle des espèces, la Confédération alloue des aides financières pour les surfaces de compensation écologique d'une qualité biologique particulière aménagées sur la SAU et pour leur mise en réseau. Il appartient aux cantons de fixer les exigences que doivent remplir les surfaces pour donner droit à des contributions selon l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE), et à la Confédération de vérifier les prescriptions cantonales sur la base de critères minimaux. Dans la mesure où les exigences cantonales sont conformes aux exigences minimales de la Confédération et où le cofinancement régional est assuré, celle-ci accorde aux cantons des aides financières pour les contributions qu'ils versent aux agriculteurs. Les aides financières de la Confédération représentent 80 % des coûts imputables, les 20 % restants devant être pris en charge par des tiers (cantons, communes, particuliers, organismes). Les contributions à la qualité biologique peuvent être cumulées avec celles versées pour la mise en réseau. L'ordonnance de l'OQE repose sur l'aspect volontaire, l'incitation financière et la prise en compte des différences régionales en matière de biodiversité.

Taux imputables

	Pour la qualité biologique (fr. par ha/an ou par arbre/an)		Pour la mise en réseau (fr. par ha/an ou par arbre/an)	
	Plaine—zone de montagne II	Zones de mon- tagne III et IV	Plaine—zone de montagne II	Zones de mon- tagne III et IV
Prairies extensives, prairies peu intensives et surfaces à litière	1 000	700	1 000	500
Prairies extensives et pâturages boisés	500 ¹	300 ¹	500	300
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	2 000	2 000	1 000	500
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle	1 000	1 000	1 000	500
Arbres fruitiers haute-tige	30	30	5	5
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres			5	5
Autres surfaces de compensation écologique situées sur la surface agricole utile			1 000	500

¹ Le montant est versé à raison de 50 % au plus pour la flore et 50 % au plus pour la qualité des structures.

Tableau 36
Page A40

Une surface de compensation écologique contribue particulièrement à la préservation et à la promotion de la biodiversité lorsqu'elle présente des espèces indicatrices et des éléments de structure déterminés ou encore lorsqu'elle est exploitée conformément aux exigences d'habitat des espèces cibles et des espèces caractéristiques. L'exploitant peut annoncer directement sa surface de compensation écologique au titre de la qualité biologique ; par contre, la mise en réseau de ces surfaces requiert un concept présentant une unité au moins sur les plans paysager et écologique.

Contributions ¹ versées en 2011 en vertu de l'ordonnance sur la qualité écologique

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	12 322	8 979	10 473	31 774
Surface ²	ha	32 071	25 496	48 657	106 224
Surface ² par exploitation	ha	2,60	2,84	4,65	3,34
Contribution par exploitation	fr.	2 128	2 187	2 446	2 250
Total des contributions	1 000 fr.	26 224	19 640	25 616	71 479
Total des contributions 2010	1 000 fr.	21 434	16 986	23 557	61 978

¹ sans prise en considération des réductions, des remboursements et des arriérés

² conversion des arbres haute-tige (1 arbre = 1 are)

Source : OFAG

L'augmentation notable du montant des contributions accordées est due, d'une part, au fait que les contributions ont été revues à la hausse dans le cadre de la politique agricole 2011, d'autre part, au fait que les programmes sont bien acceptés.

Contributions ¹ versées en 2011 pour la qualité biologique et la mise en réseau ²

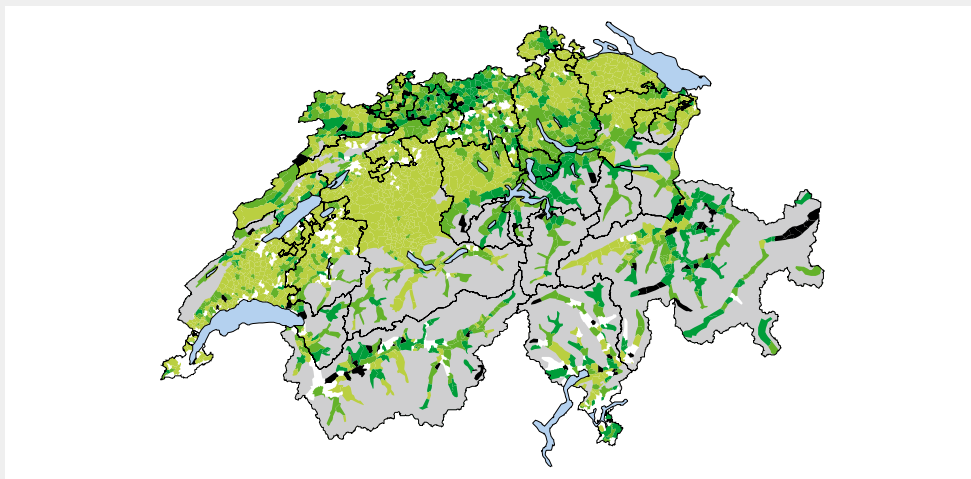
Paramètre	Unité	Qualité biologique	Mise en réseau
Prairies extensives, prairies peu intensives et surfaces à litière			
Exploitations	Nombre	17 436	23 056
Surface	ha	28 864	42 370
Pâturages extensifs et pâturages boisés			
Exploitations	Nombre	1 958	6 083
Surface	ha	5 384	11 745
Haies, bosquets champêtres et berges boisées			
Exploitations	Nombre	2 978	6 075
Surface	ha	729	1 410
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle			
Exploitations	Nombre	159	96
Surface	ha	227	135
Arbres fruitiers haute-tige			
Exploitations	Nombre	8 899	14 488
Arbres	Unité	559 659	779 221
Autres éléments			
Exploitations	Nombre		8 482
Surface	ha		1 970

¹ sans prise en considération des réductions, des remboursements et des arriérés

² Etant donné qu'il existe des surfaces pour lesquelles sont versées des contributions à la fois pour la qualité et pour la mise en réseau, les chiffres des colonnes « Qualité biologique » et « Mise en réseau » ne doivent pas être additionnés.

Source : OFAG

Surfaces OQE de qualité (arbres haute-tige y compris)



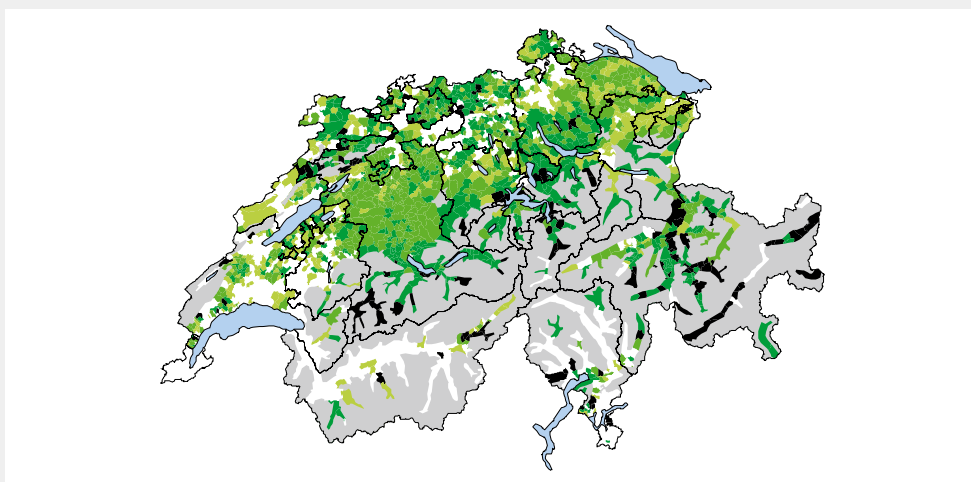
en % de la SAU

0	11–20
1–5	>20
6–10	Estivage

Valeurs par commune

Source : OFAG, GG25 © Swisstopo 2012

Surfaces OQE en réseau (arbres haute-tige y compris)



en % de la SAU

0	11–20
1–5	>20
6–10	Estivage

Valeurs par commune

Source : OFAG, GG25 © Swisstopo 2012

■ Culture extensive de céréales et de colza

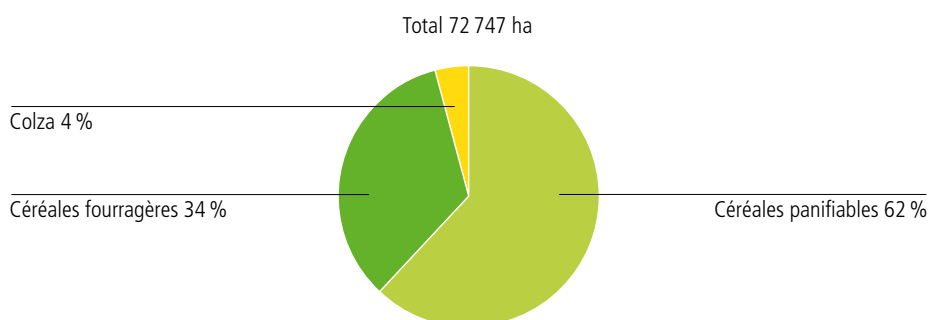
Cette mesure a pour objectif d'inciter les agriculteurs à renoncer, dans les cultures de céréales et de colza, aux régulateurs de croissance, aux fongicides, aux stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles et aux insecticides. Le taux de contribution s'élève à 400 francs par hectare.

Contributions versées en 2011 pour la culture extensive de céréales et de colza

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	8 921	4 811	548	14 280
Surface	ha	53 245	18 205	1 298	72 747
Surface par exploitation	ha	5,97	3,78	2,37	5,09
Contribution par exploitation	fr.	2 376	1 511	947	2 030
Total des contributions	1 000 fr.	21 195	7 269	519	28 983
Total des contributions 2010	1 000 fr.	21 227	7 579	530	29 336

Source : OFAG

Répartition de la surface de cultures extensives en 2011



Source : OFAG

■ Tableau 37
Page A41



■ Agriculture biologique

En complément des recettes supplémentaires que l'agriculture biologique peut réaliser sur le marché, la Confédération encourage celle-ci comme mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. Du reste, les exploitants doivent appliquer à l'ensemble de l'exploitation les règles de l'ordonnance sur l'agriculture biologique s'ils veulent obtenir des contributions. Des dérogations au principe de la globalité existent pour la viticulture et les cultures fruitières.

L'agriculture biologique renonce complètement à l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais de commerce ou les pesticides, ce qui permet d'économiser l'énergie et de préserver l'eau, l'air et le sol. La prise en considération des cycles et procédés naturels est donc d'une importance cruciale pour l'agriculteur bio. Dans l'ensemble, la culture biologique exploite les ressources existantes de manière plus efficiente. Cette efficacité constitue un indicateur important de la durabilité du système de production.

En 2011, l'agriculture biologique couvrait 11 % de l'ensemble de la SAU.

Taux 2011	fr./ha
– Cultures spéciales	1 350
– Terres ouvertes, cultures spéciales exceptées	950
– Surfaces herbagères et surfaces à litière	200

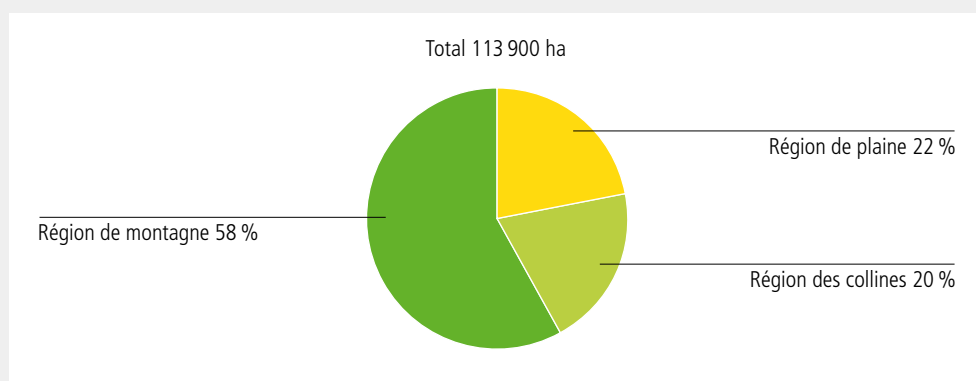
Contributions versées en 2011 pour l'agriculture biologique

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 219	1 288	3 184	5 691
Surface	ha	24 801	23 226	65 873	113 900
Surface par exploitation	ha	20,35	18,03	20,69	20,01
Contribution par exploitation	fr.	9 536	4 856	4 197	5 490
Total des contributions	1 000 fr.	11 625	6 254	13 363	31 241
Total des contributions 2010	1 000 fr.	10 570	5 899	13 211	29 680

Source : OFAG

Tableau 34a
Page A34

Part de la surface exploitée selon les règles de la culture biologique par région en 2011



Source : OFAG

2.2.3.2 Contributions éthologiques

Les contributions éthologiques servent à encourager la participation volontaire à l'un et/ou à l'autre des deux éthoprogrammes « Système de stabulation particulièrement respectueux des animaux » et « Sorties régulières en plein air » (cf. aussi paragraphe 1.3.2).

■ Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)

La Confédération encourage les agriculteurs à garder les animaux dans des systèmes de stabulation qui répondent à des exigences dépassant largement le niveau requis dans la législation relative à la protection des animaux.

Contributions SST 2011	fr./UGB
– Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 120 jours, équidés de plus de 30 mois, caprins de plus d'un an	90
– Porcs (sans porcelets allaités)	155
– Poules et coqs d'élevage, poules pondeuses, jeunes poules et jeunes coqs, poussins, poulets de chair, dindes et lapins	280

Contributions SST 2011					
Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 401	6 239	4 537	20 177
UGB	Nombre	310 165	162 622	90 575	563 362
UGB par exploitation	Nombre	32,99	26,07	19,96	27,92
Contribution par exploitation	fr.	3 852	2 976	2 012	3 167
Total des contributions	1 000 fr.	36 210	18 568	9 131	63 908
Total des contributions 2010	1 000 fr.	35 035	17 964	8 729	61 729

Source : OFAG

Tableau 38
Page A42

■ Sorties régulières en plein air (SRPA)

La Confédération encourage les sorties régulières des animaux de rente en plein air, c'est-à-dire sur un pâturage, dans une aire d'exercice ou à climat extérieur (parcours), répondant aux besoins des animaux.

Contributions SRPA 2011	fr./UGB
– Bovins et buffles d'Asie, équidés, ovins et caprins de plus d'un an, agneaux de pâturage et lapins	180
– Truies d'élevage, non allaitantes	360
– Porcs (sans porcelets allaités)	155
– Poules et coqs d'élevage, poules pondeuses, jeunes poules et jeunes coqs, poussins, poulets de chair et dindes	280

Contributions SRPA 2011

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	13 458	10 780	12 213	36 451
UGB	Nombre	392 109	272 610	245 374	910 093
UGB par exploitation	Nombre	29,14	25,29	20,09	24,97
Contribution par exploitation	fr.	5 285	4 588	3 636	4 526
Total des contributions	1 000 fr.	71 120	49 454	44 412	164 986
Total des contributions 2010	1 000 fr.	70 315	49 135	44 453	163 903

Source : OFAG

Tableau 38
Page A42**2.2.3.3 Contributions d'estivage**■ **Exploitation durable des régions d'estivage**

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage est utilisée et entretenue par le pacage de quelque 300 000 UGB. La charge en bétail est fixée selon les principes d'une exploitation durable ; c'est ce qu'on appelle la charge usuelle. Les contributions sont versées par pâquier normal (PN), calculé à partir de la charge usuelle. Un PN correspond à l'estivage d'une UGB pendant 100 jours.

Taux 2011	fr.
– Vaches traites, chèvres et brebis laitières, par UGB (56 à 100 jours d'estivage)	330
– Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
en cas de surveillance permanente par le berger	330
en cas de pâturage tournant	250
dans le cas des autres pâturages	120
– Autres animaux consommant des fourrages grossiers, par PN	330

Tableaux 41a–41b
Pages A45–A46**Contributions d'estivage versées en 2011**

Paramètre	Contributions 1 000 fr.	Exploitations Nombre	UGB ou PN Nombre
Vaches, chèvres et brebis laitières	11 768	1 076	35 635
Moutons, brebis laitières exceptées	5 640	904	24 187
Autres animaux consommant des fourrages grossiers	84 121	6 598	245 727
Total	101 529	7 139	
Total 2010	101 275	7 187 ¹	

1 Il s'agit ici du total des exploitations d'estivage ayant droit aux contributions (sans doubles comptages)

Source : OFAG

Depuis l'année de contribution 2003, les contributions d'estivage pour les moutons (brebis laitières exceptées) sont différenciées en fonction du système de pacage. Elles sont plus élevées pour les moutons sous surveillance permanente d'un berger ainsi que pour les pâtures tournants. Cela permet d'une part de rétribuer les frais plus importants et d'autre part, par analogie avec les contributions écologiques, d'inciter les agriculteurs à pratiquer l'estivage durable des moutons. La garde permanente des moutons signifie que le troupeau est mené par un berger accompagné de chiens et conduit quotidiennement à un pâturage choisi par le berger. Dans le cas de pâtures tournants, le pacage se fait pendant toute la durée de l'estivage en alternance dans différents enclos ou dans des enclos clairement délimités par des conditions naturelles.

Estivage de moutons selon le système de pacage en 2011

Système de pacage	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
	Nombre	PN	1 000 fr.
Présence d'un berger en permanence	106	9 040	2 957
Pâturage tournant	234	5 796	1 448
Autres types de pâtures	544	8 481	1 030
Combinaison de systèmes de pâturage	20	870	205
Total	904	24 187	5 640
Total 2010	920	24 440	5 628

Source : OFAG

Evolution de l'estivage entre 2009 et 2011 : exploitations et animaux estivés en pâquiers normaux, selon les catégories d'animaux

Année		2009	2010	2011
Catégorie d'animaux	Unité			
Vaches laitières	Exploitations	3 924	3 854	3 772
	PN	106 118	104 602	104 269
Vaches mères et vaches nourrices et « autres vaches »	Exploitations	2 289	2 263	2 310
	PN	32 044	32 343	33 543
Autres bovins	Exploitations	6 183	6 171	6 121
	PN	123 294	123 816	123 258
Equidés	Exploitations	968	963	960
	PN	4 421	4 376	4 555
Moutons	Exploitations	993	995	970
	PN	25 297	25 252	25 264
Chèvres	Exploitations	1 434	1 411	1 405
	PN	5 817	5 928	6 104
Autres animaux estivés	Exploitations	196	194	179
	PN	465	532	503

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

2.2.3.4 Contributions pour la protection des eaux

■ Empêcher le ruissellement et le lessivage de substances

Depuis 1999, l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux habilite la Confédération à indemniser les agriculteurs pour les mesures qu'ils prennent contre le lessivage et le ruissellement de substances dans les eaux superficielles et souterraines. Il s'agit en priorité de réduire la charge en nitrates de l'eau potable et la charge en phosphore des eaux superficielles dans les régions où les PER, l'agriculture biologique, les interdictions et les prescriptions et les programmes volontaires encouragés par la Confédération (production extensive, compensation écologique) ne suffisent pas. De nouveaux développements se dessinent en matière de réduction de la charge en produits phytosanitaires.

En 2011, 29 projets étaient en cours de mise en œuvre, à savoir 26 projets « nitrates », 1 projet « phosphore » (les 3 projets « phosphore » des lacs de Baldeg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en 2011 en un seul projet) et 2 projets dans le domaine des produits phytosanitaires (PPH).

Selon l'ordonnance sur la protection des eaux, les cantons ont l'obligation de délimiter une aire d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines et d'eaux de surface et de prendre des mesures d'assainissement, si la qualité des eaux est insuffisante. Ces mesures peuvent, en fonction de l'avancement de la technique, entraîner des restrictions considérables dans l'utilisation du sol et causer des pertes financières que les exploitations agricoles ne peuvent pas assumer. Les contributions fédérales aux coûts sont de 80 % pour les adaptations structurelles et de 50 % pour les mesures d'exploitation.

Un montant total de 6,7 millions de francs a été versé à ce titre en 2011.



Aperçu des projets 2011

Canton	Région, commune	Durée prévue du projet	Substance	Zone visée par le projet	Coûts totaux prévus	Contributions versées en 2011
		Année		ha	fr.	fr.
AG	Baldingen	2004–2015 ¹	Nitrates	69	593 200	37 771
AG	Birrfeld	2002–2013 ¹	Nitrates	813	4 239 900	291 209
AG	Wohlenschwil	2001–2013 ¹	Nitrates	62	703 396	72 434
AG	Klingnau	2007–2012	Nitrates	101	486 600	34 225
AG	Hallwilersee	2001–2010	Phosphore	1 200	2 209 970	-
BE	Gimmiz	2011–2016	Nitrates	180	1 275 632	596 687
BL	Buus	2011–2016	Nitrates	220	458 541	125 173
FR	Avry-sur-Matran	2000–2011 ¹	Nitrates	37	405 739	27 133
FR	Courgevau	2003–2015 ¹	Nitrates	27	164 838	29 537
FR	Domdidier	2004–2016 ¹	Nitrates	30	195 588	22 707
FR	Fétigny	2004–2016 ¹	Nitrates	63	1 526 110	128 862
FR	Lurtigen	2005–2016	Nitrates	286	2 042 386	107 515
FR	Torny (Middes)	2000–2012 ¹	Nitrates	45	369 853	21 955
FR	Salvenach	2005 ²	Nitrates	13,5	202 334	-
FR	Neyruz	2010–2015	Nitrates	8,1	66 432	8 858
FR	Gurmels	2011–2016	Nitrates	81,3	492 091	65 005
GE	Charmilles	2008–2013	PPh	202	480 700	103 974
LU	Baldeggersee	2000–2013	Phosphore	12 900 ⁴	37 506 738 ⁴	3 382 985 ⁴
LU	Sempachersee	1999–2013				
LU	Hallwilersee	2001–2013				
NE	Valangin	2009–2014	Nitrates	178	1 235 668 ³	74 573
SH	Klettgau	2001–2012 ¹	Nitrates	357	4 049 470	252 673
SO	Gäu I und II	2000–2014 ¹	Nitrates	1 508	4 339 000	554 237
VD	Bavois	2005–2010 ¹	Nitrates	37	178 985	27 692
VD	Bofflens	2005–2016	Nitrates	112	1 576 100	123 142
VD	Boiron/Morges	2005–2016	PPh	2 250	3 426 450	109 000
VD	Bussy sur Moudon	2009–2015	Nitrates	34	404 100	55 096
VD	Curtilles	2009–2015	Nitrates	28,5	298 400	73 089
VD	Morand/ Montricher	2000–2013 ¹	Nitrates	403	1 082 996	224 914
VD	Neyruz-sur Moudon	2009–2014	Nitrates	20	132 000	17 968
VD	Thierrens	1999–2017	Nitrates	17	564 570	26 738
VD	Sugnens	2007–2012	Nitrates	16	129 900	17 298
VD	Peney-le-Jorat/ Villars-Tiercelin	2009–2014	Nitrates	28	306 000	44 893
ZH	Baltenswil	2000–2017	Nitrates	130	1 211 875	46 138
Total					63 734 867	6 703 479
Total 2010						8 117 280 ⁵

1 Prolongation du projet décidée

2 Projet réalisé en 2005 dans le cadre d'une amélioration intégrale sur la base d'une contribution unique

3 Comprenant des mesures structurelles en matière de construction

4 Depuis 2011, les projets des lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul projet.

5 Pour l'année 2010, les projets liés au phosphore comprennent la contribution cantonale de 1 262 336 francs.
Le montant de la contribution fédérale s'élève à 6 855 944 francs ⁵.

Source : OFAG

■ Evaluation des projets initiés en vertu de l'art. 62a LEaux

En 2010, la mise en œuvre de projets initiés en vertu de l'art. 62a LEaux a fait l'objet d'une évaluation. Il s'agissait d'examiner la gestion et l'efficacité des projets dans le but d'en optimiser les processus, notamment en vue de l'accroissement constant de leur nombre. Tandis qu'une évaluation antérieure était axée sur les exploitants, l'accent principal a en l'occurrence été mis sur l'exécution par les cantons. A cet effet, un questionnaire a été soumis aux personnes (exploitants, collaborateurs de services cantonaux, participants issus de la recherche et du suivi des projets) impliquées dans un certain nombre de projets sélectionnés. L'évaluation de cette enquête a montré que la gestion et le financement des projets par les organismes, la Confédération, les cantons et les communes se déroulent de manière très largement satisfaisante, et que la qualité des données de base est considérée comme excellente. Elle a également permis d'identifier des potentiels d'amélioration au niveau de la mise en œuvre des projets et du concept politique. Suite à cette évaluation, le groupe de travail interdépartemental Nitrates/PPH a élaboré des recommandations et des mesures concrètes pour remédier aux points faibles et obstacles constatés (le résumé de l'évaluation peut être téléchargé depuis le site internet de l'OFAG).

Les possibilités d'amélioration décelées dans le cadre de l'évaluation et les mesures qui en découlent sont les suivantes :

- Les représentants des services cantonaux ont déploré la pénurie de personnel de l'OFAG et l'absence de représentants des syndicats d'adduction d'eau. La participation d'un représentant de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la réaffectation des ressources internes de l'OFAG ont permis de combler ces lacunes.
- Le contrôle des objectifs intermédiaires et de la mise en œuvre des mesures doit être effectué dans le cadre de la haute surveillance des projets. Or la Confédération effectue ce contrôle dans le cadre de sa mission de haute surveillance.
- L'évaluation a aussi montré que la poursuite de l'application des mesures par les exploitants au-delà du terme des projets est considérée comme un point particulièrement important (3x6 ans au maximum).
- Les participants à l'évaluation ont exprimé le souhait de pouvoir discuter de la durée des projets avec la participation des chefs de projets ; une rencontre des chefs de projets est prévue à cet effet.

■ Exemple pratique : projet de réduction de la charge en produits phytosanitaires dans le « Boiron de Morges »

En 2005, la commune de Morges (VD) a lancé un projet pilote en vue de réduire la concentration de produits phytosanitaires dans le ruisseau du Boiron. Le périmètre du projet s'étend sur 2 250 ha, dont 1 950 ha en surfaces agricoles utiles, et concerne 132 exploitants agricoles.

Le projet comprend différentes mesures visant à lutter contre la pollution ponctuelle et diffuse du Boiron. L'une d'entre elles concerne le nettoyage des pulvérisateurs et doit permettre de réduire les apports directs de produits phytosanitaires. Elle consiste en une aide accordée à la construction d'un poste de nettoyage et d'élimination des résidus de bouillie équipé d'une installation pour la dégradation biologique des eaux de lavage (cf. illustration), ainsi que dans le financement de réservoirs d'eau pour le nettoyage intérieur des pulvérisateurs dans les champs.

La promotion de produits moins problématiques, en lieu et place de produits phytosanitaires, est une des mesures visant à la diminution des apports diffus. Afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles particulièrement sensibles, le projet soutient la réaffectation des champs cultivés au profit d'herbages permanents.

Grâce à ces mesures, les paramètres chimiques et biologiques des eaux du Boiron se sont très nettement améliorés durant la phase de projet, de 2005 à 2010. L'objectif final n'ayant toutefois pas été entièrement atteint, le projet a été prolongé de six années supplémentaires.

Installation de nettoyage des pulvérisateurs et de dégradation biologique de l'eau de lavage à Denens.

L'installation comprend un tunnel de lavage ❶ et une place non couverte pour le nettoyage des tracteurs ❷. L'eau de lavage est collectée dans une citerne ❸, puis pulvérisée à l'intérieur d'un tunnel ❹ sur un substrat composé de terre, de paille et de compost, dans lequel elle est biodégradée.



2.2.3.5 Utilisation durable des ressources naturelles (projets)

Conformément aux art. 77a et 77b LAg, la Confédération octroie à partir de 2008 des contributions destinées à améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans l'agriculture. Les domaines cibles sont les ressources nécessaires à la production agricole, telles que l'azote, le phosphore et l'énergie, l'optimisation de la protection phytosanitaire ainsi que la protection renforcée et l'utilisation plus durable du sol, de la biodiversité dans l'agriculture et du paysage.

- Dans leurs exigences, les mesures doivent aller au-delà des lois, des prestations écologiques requises ou d'autres programmes d'encouragement fédéraux tels que l'ordonnance sur la qualité écologique.
- Ces améliorations écologiques ne doivent pas être atteintes par une réduction de la production au plan national, mais par une utilisation des ressources plus efficace.
- Les contributions octroyées pour une durée limitée à six ans doivent permettre à de nouvelles techniques, formes d'organisation ou adaptations structurelles – dont l'introduction nécessite un soutien financier – de s'imposer et d'apporter des améliorations dans ces domaines.
- Les mesures doivent continuer à déployer leur effet après l'achèvement du projet.
- L'OFAG participe aux coûts jusqu'à concurrence de 80 %, les porteurs de projet devant couvrir le solde.
- La participation à ces mesures est facultative.

Les premiers projets de gestion des ressources sont en cours de réalisation, d'autres sont en voie d'élaboration.

Ressource naturelle / domaine cible	Projets en cours de réalisation 2011	Projets commencés en 2012
Azote	Cantons : Thurgovie, Lucerne, Fribourg, Berne, Appenzell RI, Appenzell RE, Soleure, Argovie, projet Suisse centrale (cantons Obwald, Nidwald, Uri, Schwytz, Zoug), Vaud, Neuchâtel, Glaris, Grisons, Bâle	Cantons : Schaffhouse, Zurich, Bâle-Campagne
Fertilité des sols	Cantons : Bâle-Ville, Berne, Soleure	
Biodiversité	Emeraude dans l'Oberaargau Promotion de la flore messicole (divers cantons)	
Energie		Energies renouvelables et entraînements électriques dans les vignobles

Source : OFAG

En 2011, des contributions à hauteur de 15 745 135 francs ont été allouées à la réalisation de projets d'utilisation durable des ressources. Quatre projets supplémentaires de gestion de l'azote et de biodiversité ont été approuvés en cours d'année et doivent débuter en 2012.

2.2.3.6 Nouveautés 2012

Concernant l'année de contributions 2012, il n'y a eu aucun changement.

2.2.4 Contributions à la qualité du paysage pour des paysages cultivés diversifiés

L'agriculture contribue dans une large mesure à la diversité et à la qualité du paysage cultivé suisse. Environ 60 000 exploitations à l'année et 7 000 exploitations d'estivage exploitent 1 million 500 000 ha, soit un tiers de la superficie du pays. Les paysans aménagent l'espace ouvert, à vivre, situé entre forêt et agglomération dans les régions de montagne, jusque tout en haut dans les Alpes. Ils fournissent ainsi d'importantes prestations d'intérêt général. L'agriculture étant cependant soumise à une pression de rationalisation toujours plus importante, le paysage cultivé devient insidieusement de plus en plus monotone. Les parcelles cultivées sont de plus en plus grandes, les arbres fruitiers haute-tige disparaissent et les modes de production traditionnels, demandant beaucoup de travail, sont abandonnés. Afin de promouvoir de manière ciblée la diversité des paysages cultivés, les prestations de l'agriculture en la matière doivent être davantage axées sur les besoins et les objectifs régionaux. Les régions ne manquent pas d'idées sur la manière de préserver et développer leur paysage : plans directeurs, concepts de développement du paysage ou parcs naturels témoignent d'objectifs régionaux divers et variés. Jusqu'à présent, il n'était pas possible d'encourager les prestations fournies par l'agriculture en vue de la réalisation de tels objectifs. Pour combler cette lacune, le Conseil fédéral propose dans le Message sur la politique agricole 2014–2017 d'introduire des contributions à la qualité du paysage. Ceux-ci permettent d'apporter un soutien global au maintien, à l'entretien et au développement des paysages cultivés variés qui sont une caractéristique typique de la Suisse et qui, de ce fait, contribuent à l'attrait du site et forment le capital sur lequel se fonde le tourisme.

■ L'évolution du paysage à l'exemple des pâturages boisés

Les paysages sont des livres d'histoire. Ils sont des traces perceptibles des interrelations entre la nature, la culture, l'économie et la société. Mais ces livres ne sont pas seulement lus ; on y écrit sans cesse pour répondre aux attentes concrètes, parfois contradictoires, de la population vis-à-vis des paysages.

Les pâturages boisés de l'Arc jurassien en sont un bon exemple. Ce qui fait leur particularité et leur qualité typiques pour la région est mis à rude épreuve : la structure en mosaïque de forêts et de surfaces herbagères se perd de plus en plus. Tandis que les surfaces de pâturages sont exploitées de façon encore plus intensive à proximité des fermes et que les arbres sont supprimés ou non remplacés pour des raisons d'exploitation rationnelle, les zones périphériques des pâturages en forêt sont grignotées par la forêt. Cette évolution est le reflet visible de l'accroissement de la productivité obtenu dès la période de l'après-guerre, du principe longtemps en vigueur de la stricte séparation entre forêts et pâturages ainsi que des changements structurels obligeant les exploitants à rationaliser leur travail.

La population locale perçoit ces changements comme une perte préoccupante de la qualité du paysage. L'évolution des paysages boisés du Jura a fait l'objet d'une analyse dans le cadre d'un projet Interreg3A (2000–2006), dont le résultat s'est traduit par l'élaboration d'une méthode de planification d'exploitation intégrée visant à infléchir la tendance ; cette méthode s'est entre-temps établie comme instrument de planification usuel. Pour revenir à notre image initiale, on peut donc dire que les acteurs locaux ont non seulement fait une lecture commune de l'histoire des pâturages boisés, mais se sont mis d'accord pour en écrire un nouveau chapitre.

Jusqu'à présent, les prestations fournies par les agriculteurs et l'économie alpestre pour la mise en œuvre de tels plans de gestion ne pouvaient être encouragées par des paiements directs, les seules contributions possibles étant celles octroyées par les cantons, les communes ou des tiers.

■ Diversité des paysages

A l'avenir, la politique agricole doit créer des incitations pour des initiatives de ce type visant à développer le paysage et doit contribuer financièrement à leur réalisation. Les contributions à la qualité du paysage sont liées à des projets et accordent de ce fait une plus grande marge de manœuvre aux régions. Les responsables régionaux d'un projet en élaborent les objectifs en tenant compte de ce qui existe déjà et en faisant participer la population et l'agriculture. Sur cette base, les services cantonaux conçoivent des mesures s'adressant à l'agriculture. La Confédération met un guide pratique à la disposition des responsables de projets et des cantons, et elle donne son accord à la réalisation des projets. Le canton conclut avec les exploitants qui le souhaitent des conventions d'une durée de six à huit ans, prolongeables, et verse chaque année une contribution à la qualité du paysage spécifique à l'exploitation, financée à 80 % par la Confédération. Le canton assure le financement du solde. Ce système permet de rétribuer équitablement les prestations fournies par les agriculteurs et les exploitants d'alpages ; de plus, il permet à l'agriculture de se diversifier.

Les contributions à la qualité du paysage visent ainsi à mettre en valeur les éléments de base et les concepts qui existent déjà pour l'agriculture, ainsi qu'à contribuer à l'attractivité du site des régions qui s'engagent en faveur du développement du paysage. Sur un plan national, une telle démarche est importante, car elle crée les conditions nécessaires à la richesse des paysages en Suisse.

■ Développement du principe de contribution dans le cadre de projets pilotes

Les dispositions d'application relatives aux contributions à la qualité du paysage sont en cours d'élaboration avec les cantons qui accueillent les quatre projets pilotes, à savoir l'Argovie, les Grisons, Vaud et le Jura. Les paysages et les besoins en matière de développement du paysage varient considérablement d'une région de projet à l'autre :

La **Basse-Engadine (GR)** est une vallée intra-alpine sèche, où les villages sont blottis sur des terrasses naturelles. Les versants modelés en terrasses témoignent d'une culture des champs autrefois très répandue. **Objectifs fixés** : maintenir les éléments traditionnels, tels que les lisières de terrasses ou les chemins traditionnels servant au transport du foin, et encourager les cultures céréalières en montagne.

La **vallée de la Limmat (AG)** est un paysage urbanisé composé de quartiers résidentiels ainsi que de vastes zones industrielles, commerciales et tertiaires. Une pression s'exerce sur les surfaces agricoles encore existantes, qui remplissent aussi une fonction vitale d'espace libre. **Objectifs fixés** : valoriser les surfaces agricoles pour une utilisation récréative, afin qu'elles restent durablement préservées comme espaces libres pour l'agriculture et zone de resourcement pour la population.

Cultivée de manière intensive, la vaste **plaine de l'Orbe (VD)** est née de l'assèchement de marais. Les zones d'habitation qui se sont développées au fil du temps se situent légèrement en hauteur, en bordure de la plaine, et sont entourées de vignobles, de prairies et de champs. **Objectifs fixés** : valoriser la diversité de cultures et d'éléments boisés caractéristiques de la région, autoriser l'utilisation récréative en la canalisant le long des itinéraires de tourisme pédestre et cycliste.

Les petits villages et les exploitations isolées typiques des **Franches-Montagnes (JU)** sont disséminés sur un plateau ouvert qui doit sa diversité à une mosaïque de prairies et de pâturages, de pâturages boisés et de forêts fermées. **Objectifs fixés** : maintenir les structures en mosaïque et les pâturages boisés ressemblant à des parcs.

Des mesures ont entre-temps été conçues pour les régions et doivent être mises en œuvre en 2012 et 2013. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont prometteurs : les projets proposés tiennent compte des besoins différents selon les régions et ils sont extrêmement bien ciblés sur les objectifs ; par ailleurs, les agriculteurs montrent un grand intérêt à participer par le biais de conventions d'exploitation. Des informations détaillées sur les objectifs régionaux et sur les plans de mesures, de même qu'un premier bilan des projets pilotes se trouvent sur le site internet de l'OFAG.

2.3 Amélioration des bases de production

Les mesures prises à ce titre encouragent et soutiennent une production de denrées alimentaires efficiente et respectueuse de l'environnement, ainsi que l'accomplissement de tâches multifonctionnelles.

Aides financières destinées à l'amélioration des bases de production et aux mesures d'accompagnement social

Mesure	2010	2011	2012 ¹
	en mio. de fr.		
Contributions pour améliorations structurelles	85,0 ²	83,0	87,0
Crédits d'investissements	47,0	13,0 ³	54,0
Aide aux exploitations paysannes	2,2	0,9	1,9
Aides à la reconversion professionnelle	0,05	0,1	0,9
Vulgarisation ⁴ et contributions à la recherche ⁵	18,4	18,2	18,3
Lutte contre les maladies et parasites des plantes ⁵	1,6	1,5	3,3
Sélection végétale et sélection animale	37,6	37,6	38,0
Total	191,9	154,3	203,4

¹ Budget

² y compris un crédit spécial pour les mesures de stabilisation

³ Réduction extraordinaire suite à une compensation en faveur des paiements directs

⁴ Inclus dans l'enveloppe financière Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social à partir de 2012

⁵ Non gérées au moyen de l'enveloppe financière Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social

Source : OFAG

Ces mesures visent à atteindre les objectifs suivants :

- renforcement de la compétitivité par l'abaissement des coûts de production ;
- facilitation du travail quotidien des agriculteurs ;
- promotion d'un développement durable dans le milieu rural ;
- structures d'exploitation modernes et surfaces agricoles utiles bien desservies ;
- production efficiente et respectueuse de l'environnement ;
- variétés à rendement élevé, résistantes, et produits de haute qualité ;
- protection de la santé humaine et animale, ainsi que de l'environnement ;
- diversité génétique.



2.3.1 Améliorations structurelles et mesures d'accompagnement social

2.3.1.1 Améliorations structurelles

Les améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, notamment dans la région de montagne et dans les régions périphériques. La mise en œuvre des intérêts de la collectivité passe aussi par la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire tels que la remise à l'état naturel de petits cours d'eau, la mise en réseau de biotopes ou la construction de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux.

Les aides à l'investissement sont accordées à titre d'aide à l'entraide pour des mesures d'améliorations structurelles aussi bien individuelles que collectives. Deux instruments sont disponibles :

- les contributions à fonds perdus exigeant la participation des cantons, avant tout pour des mesures collectives ;
- les crédits d'investissements, octroyés sous la forme de prêts sans intérêts, principalement pour des mesures individuelles.

Les aides à l'investissement soutiennent le développement des infrastructures agricoles. Ces aides permettent aux exploitations de s'adapter aux changements des conditions-cadre. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet d'améliorer la compétitivité d'une agriculture productive, acquise au principe de la durabilité. Dans d'autres pays aussi, en particulier au sein de l'UE (PAC, 2^e pilier), ces aides constituent des mesures de promotion importantes du milieu rural. Dans l'UE, les aides ne sont toutefois octroyées que sous forme de contributions.

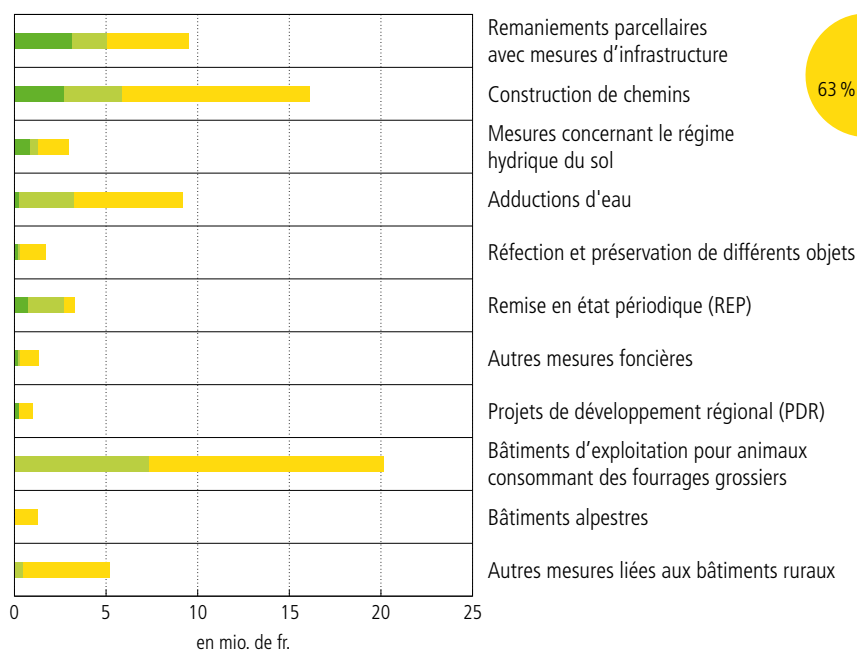
■ Moyens financiers destinés aux contributions

En 2011, un montant de 83 millions de francs a été versé pour les contributions au titre des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. L'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales (71,5 millions de francs) et entraîné un volume global d'investissements de 383,7 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique « Améliorations structurelles dans l'agriculture », car il est rare que les contributions soient allouées et payées intégralement la même année ; les crédits sont par ailleurs souvent accordés par tranche.

Tableaux 45–46, 50a
Pages A50, A54



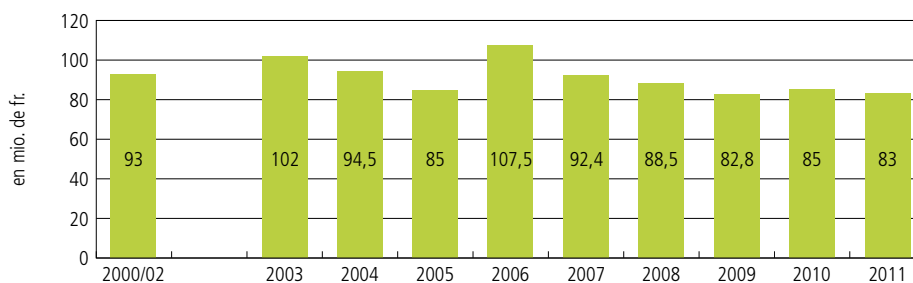
Contributions fédérales approuvées en 2011



■ Région de plaine
 ■ Région des collines
 ■ Région de montagne

Source: OFAG

Contributions fédérales versées pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux entre 2003 et 2011



Source: OFAG

■ Moyens financiers destinés aux crédits d'investissements

En 2011, les cantons ont accordé 2 127 crédits d'investissements portant sur un montant total de 328,3 millions de francs, dont 85 % concernaient des mesures individuelles et 12 % des mesures collectives. Dans la région de montagne, des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.

Tableaux 47–48, 50b
Pages A51–A54

Crédits d'investissements en 2011

	Nombre	mio. de fr.	Part en %
Mesures individuelles	1 904	278,9	85
Mesures collectives, sans crédits de construction	196	39,4	12
Crédits de construction	27	10,0	3
Total	2 127	328,3	100

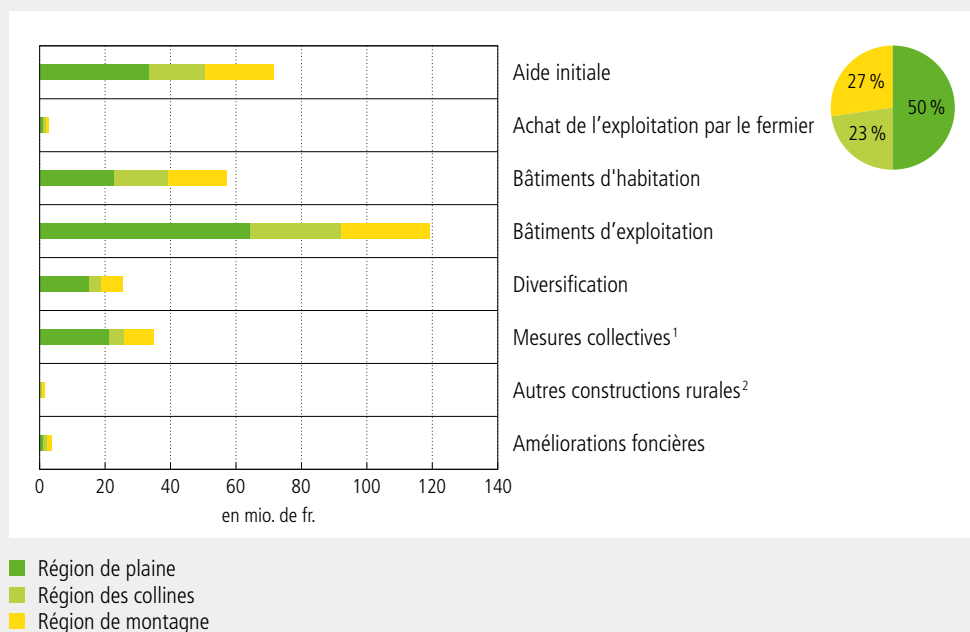
Source : OFAG

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale, pour la diversification des activités ainsi que la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 13,4 ans.

Quant aux crédits alloués pour des mesures collectives, ils ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de machines et de véhicules et des mesures de construction (bâtiments et équipements destinés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles).

En 2011, des fonds fédéraux d'un montant de 13 millions de francs ont été mis à la disposition des cantons. Avec les remboursements courants, ils seront utilisés pour l'octroi de nouveaux crédits. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,361 milliards de francs.

Crédits d'investissements 2011 par catégorie de mesures, crédits de construction non compris



¹ Achat collectif de machines et d'équipements. Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes, équipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles régionaux. Equipements communautaires destinés à la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse.

² Horticulture productrice, petites entreprises artisanales

Source : OFAG

2.3.1.2 Mesures d'accompagnement social

■ Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêts sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure de désendettement indirecte.

En 2011, des prêts à titre d'aide aux exploitations ont été accordés dans 143 cas pour un montant total de 24,86 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 173 863 francs et sera remboursé dans un délai de 13,2 ans.

Tableaux 49, 50b
Pages A53–A54

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2011		
	Nombre	en mio. de fr.
Conversion de dettes	102	18,71
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	40	5,95
Prêt en cas de cessation d'exploitation	1	0,20
Total	143	24,86

Source : OFAG

En 2011, un montant supplémentaire de 0,893 million de francs a été mis à la disposition des cantons. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Ajoutés aux remboursements courants, les moyens accordés par la Confédération et les cantons sont utilisés pour l'octroi de nouveaux prêts. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 222 millions de francs, parts cantonales comprises.

■ Aides à la reconversion professionnelle

Pour les personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture, l'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une activité non agricole. Comprenant des contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et des contributions aux coûts de la vie, elle s'adresse aux chefs d'exploitation, hommes ou femmes, âgés de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide implique bien entendu la cessation de l'activité agricole. En 2011, une aide de 94 275 francs a été allouée à un chef d'exploitation. Au total, sur la base des aides allouées les années précédentes, un montant de 127 810 francs a été versé à trois personnes en phase de reconversion professionnelle. Selon la formation, la reconversion dure de un à trois ans. L'éventail des programmes de formation destinés à la reconversion professionnelle est large et va des professions sociales (physiothérapeute, catéchiste ou infirmier) aux professions manuelles ou commerciales (charpentier, serrurier, monteur en chauffage, mécanicien, cuisinier ou agent agro-commercial). Une aide a été accordée dans un cas pour une formation à une haute école spécialisée.

Tableau 51
Page A55

Les raisons de la faible participation à ce programme peuvent s'expliquer par le fait qu'il était peu connu au départ et en partie aussi par les perspectives économiques défavorables dans d'autres branches professionnelles que l'agriculture. Les conditions imposées pour avoir droit à une aide financière, notamment la cessation définitive de l'exploitation, pourraient cependant constituer un autre obstacle.

2.3.1.3 L'initiative de projets collective constitue la base des projets de développement régional (PDR)

Les nombreuses demandes de soutien financier d'études préliminaires d'initiatives de projet collectives déposées depuis 2006 montrent que le « coaching » est un instrument de politique agricole à la fois nécessaire et très sollicité dans le cadre du développement durable de l'espace rural. Le coaching incite à lancer une idée de projet et à l'élaborer et contribue notamment, à un stade précoce du processus, à ce que la documentation de base requise pour une mise en œuvre ultérieure du projet, soit bien conçue et de bonne qualité. Enfin, cet instrument permet d'encourager de manière ciblée des projets et de renforcer ainsi la collaboration dans les régions. Durant les cinq premières années, de 2006 à 2010, les études préliminaires comportaient essentiellement des idées axées sur un projet de développement rural (PDR), sur un projet d'utilisation durable des ressources naturelles ou sur des projets de mise en réseau de surfaces écologiques selon l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Près de la moitié des esquisses de projet déposées auprès de l'OFAG visaient la réalisation d'un PDR. Les demandes de soutien à des projets de mise en réseau ont fortement augmenté en 2011. Elles sont de nouveau en première position parmi les demandes qui nous sont adressées.

Le nombre élevé de demandes déposées (296, état le 31.12.2011) en matière d'études préliminaires témoigne de l'important intérêt manifesté pour le lancement de projets collectifs en milieu rural. Cependant, le nombre d'initiatives venant de la pratique dépend aussi de l'importance que les cantons ou les communes accordent à ce type de projets. Les initiatives sont généralement axées sur un instrument de promotion qui requiert l'engagement des pouvoirs publics. Cela explique pourquoi certains cantons sont intéressés à contribuer financièrement aux études préliminaires.

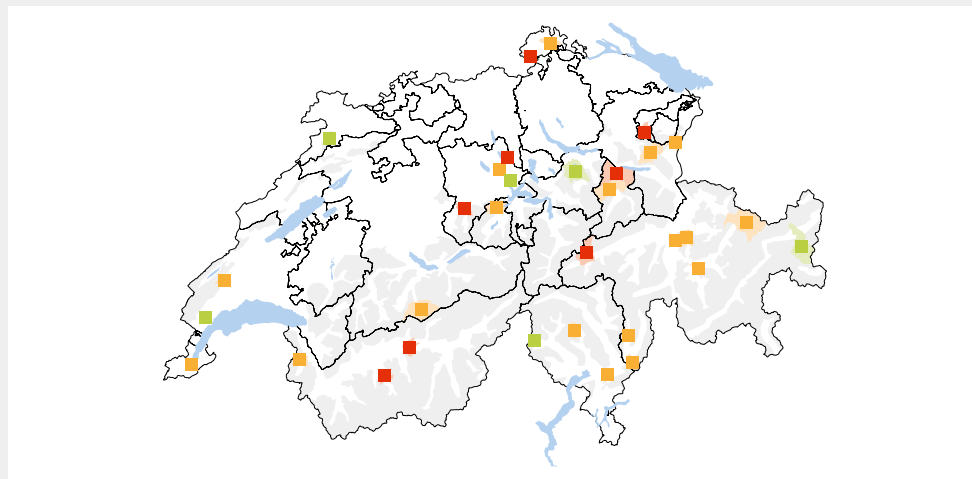
Les attentes placées dans cette phase d'étude préliminaire ont été jusqu'ici comblées. L'idée de pouvoir à long terme faire passer au stade de la planification détaillée environ la moitié des ébauches de projets visant à la réalisation d'un PDR et de les mettre en œuvre dans le cadre des améliorations structurelles s'est confirmée à ce jour. Concrètement, parmi les 115 esquisses de projet PDR déposées depuis le début, huit se trouvent au stade de la mise en œuvre et huit autres au stade de l'étape de la planification détaillée (étape de documentation). Pour 18 dossiers d'études préliminaires achevées, une suite est prévue dans le cadre de l'étape de documentation. Actuellement, 44 initiatives de projet se trouvent au stade de l'étude préliminaire. Dix-neuf projets ont été suspendus durant la phase de l'étude préliminaire ou une fois cette phase achevée. Pour 18 esquisses de projet, l'OFAG n'a pas pu promettre un soutien.

Le fait que les idées de projet ne peuvent pas toutes être poursuivies montre clairement l'importance des études préliminaires effectuées sur la base du modèle de dossier mis à disposition par l'OFAG. Ce document comprend tous les éléments d'un Business plan, y compris les idées concernant le financement et le rapprochement des idées avec d'autres objectifs ou projets dans la région concernée. On attend aussi des initiateurs qu'ils examinent en même temps les possibilités d'organisation en vue de la future mise en œuvre de l'idée de projet.

Les moyens financiers destinés à l'étude préliminaire étant limités, il s'en est suivi des restrictions au moment de l'approbation des dossiers déposés. Les PDR qui sont mis en œuvre une fois terminées les étapes de l'étude préliminaire et de la planification détaillée sont financés par la Confédération au moyen de fonds provenant des améliorations structurelles. Les besoins financiers pour ce genre de projets rendent nécessaire la fixation de priorités. Le cas échéant, il faut également revoir les exigences à remplir.

La carte ci-après (état le 31.12.2011) indique l'emplacement des PDR et l'état d'avancement des projets. Figurent sur la carte les projets mis en œuvre (8), ceux qui se trouvent au stade de l'étape de documentation (planification détaillée) (8) ainsi que les PDR dont l'étape préliminaire est achevée (18). Les initiatives de projet qui se trouvent au stade de l'étude préliminaire ne figurent pas sur la carte (44).

Projets de développement régional



Légende

- En cours de réalisation
- En cours de planification de détail
- Etude préliminaire achevée

Source : OFAG, GG25 © Swisstopo 2012



2.3.1.4 50 ans de crédits d'investissements – une success story de la politique agricole suisse

Le 3 octobre 1956 est considéré comme la date de naissance des crédits d'investissements. Ce jour-là, le conseiller national Andreas Zeller de Walenstadt a déposé avec 21 cosignataires une motion dont le contenu était le suivant :

(traduction): « La garantie et l'amélioration de l'existence des petits paysans et des paysans de montagne dépend aujourd'hui dans une large mesure d'une rationalisation décisive des exploitations agricoles. En l'état actuel de la technique, cette rationalisation est réalisable dans beaucoup de cas. Cependant, de nombreux agriculteurs, en particulier les petits paysans et les paysans de montagne, n'en ont pas les moyens.

Le Conseil fédéral est par conséquent prié de soumettre aux Chambres fédérales un projet habilitant la Confédération à accorder principalement aux petits agriculteurs et aux agriculteurs de montagne des prêts d'investissement à long terme à des conditions avantageuses pour des améliorations foncières et structurelles. »

Suite à la motion Zeller, la loi fédérale du 23 mars 1962 sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes (LCI) a été mise en vigueur par le Conseil fédéral le 1^{er} novembre 1962, en même temps que l'ordonnance correspondante (OCI). La LCI constituait la base pour la création d'un fonds de roulement alimenté par des fonds fédéraux destinés à des crédits d'investissements et à des prêts au titre de l'aide aux exploitations.

La LCI est arrivée à point nommé : l'essor économique, le plein emploi et l'augmentation des salaires dans l'industrie et l'artisanat ont conduit à un exode rapide de la main d'œuvre du secteur primaire au secteur secondaire. Ce fut l'époque où, dans l'agriculture, il a fallu substituer le capital au travail.

■ Première phase, de 1962 à 1998

Entre 1962 et 1998, les crédits d'investissements ont pu être octroyés à des personnes physiques ou morales pour des mesures en matière d'infrastructures ; ils devaient être remboursés dans un délai maximum de 25 ans. Ces crédits ont été principalement accordés pour :

- des bâtiments d'habitation, d'exploitation et des bâtiments alpestres ;
- l'achat d'instruments de travail (cheptel mort) et de bétail (cheptel vif) ;
- des reprises d'exploitation (achats d'immeuble, y compris achat de terrain de tiers) ;
- des mesures d'améliorations structurelles telles qu'améliorations foncières, construction de chemins, adductions d'eau ;
- des équipements agricoles collectifs tels que fromageries et installations de vinification.

Les crédits ont été utilisés en premier lieu pour le soutien d'entreprises exploitées à titre principal et pour le financement résiduel d'investissements. Pour qu'un requérant puisse obtenir un crédit d'investissement, il fallait que l'exploitation soit assez fortement endettée, en général à hauteur de 60 à 100 % de la valeur de rendement. En outre, les fonds propres du demandeur et les possibilités d'obtention de crédits bancaires devaient déjà être épuisés. Ce principe dit de financement des coûts résiduels permettait d'accorder des crédits d'investissements plus importants aux grands projets d'investissement. Par contre, les exploitations peu endettées ou celles qui avaient des projets d'investissement peu coûteux ne pouvaient compter que sur un soutien limité ou étaient entièrement exclues de cette aide à l'investissement.

■ Nouveau cadre à partir de 1999

La réforme fondamentale de la politique agricole au cours des années 90 a également apporté de nombreux changements en matière d'aides à l'investissement. Ainsi, les bases légales régissant l'octroi de crédits d'investissements et de contributions ont été inscrites au titre 5 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr) et la loi fédérale du 23 mars 1962 sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes a été abolie. Les détails sont réglés dans la nouvelle ordonnance du 7 décembre 1998 sur les améliorations structurelles (OAS). La nouveauté essentielle est l'abandon du principe du financement résiduel. Il est remplacé par des contributions forfaitaires accordées indépendamment de l'importance de l'endettement et du coût effectif de l'investissement. De nombreuses autres modifications facilitent également l'exécution. L'abandon d'un endettement préalable en tant que condition requise et l'octroi forfaitaire de crédits ont dès lors encouragé des investissements moins onéreux et les exploitations plus rentables.

Depuis 1999 les possibilités de soutien ont été constamment élargies et adaptées à une agriculture multifonctionnelle :

- aide initiale pour les jeunes agriculteurs ;
- installations communes pour la commercialisation de produits élaborés sur place ;
- projets de développement régional et de promotion des produits indigènes et régionaux ;
- diversification de l'activité dans les domaines connexes à l'agriculture ;
- création d'organisations d'entraide paysannes dans les domaines de la production conforme au marché et de la gestion d'entreprise ;
- installations communes de production d'énergie à partir de la biomasse ;
- petites entreprises artisanales dans la région de montagne ;
- horticulture productrice, cultures spéciales comme les champignons et les pousses ;
- pêche et pisciculture.

Le passage du financement résiduel au financement forfaitaire a eu un effet non négligeable de réduction des coûts. Les forfaits récompensent l'entrepreneur qui réalise un projet peu onéreux et contribuent donc de manière substantielle à une amélioration de la rentabilité et du contrôle des coûts. L'introduction d'une aide de départ a réduit l'endettement initial des jeunes agriculteurs. La responsabilité individuelle des entrepreneurs agricoles a gagné en importance. Les conditions de vie et la situation économique du monde rural, notamment dans la région de montagne et dans les régions périphériques, ont ainsi été améliorées de manière durable. Dans l'intérêt de la collectivité, des objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire sont en outre réalisés. Les aides à l'investissement sont octroyées à titre d'aide à l'entraide.

Comme le montrent les chiffres suivants, les exploitations soutenues sont grandes, performantes et leurs systèmes de stabulation sont respectueux des animaux, dans des proportions supérieures à la moyenne.

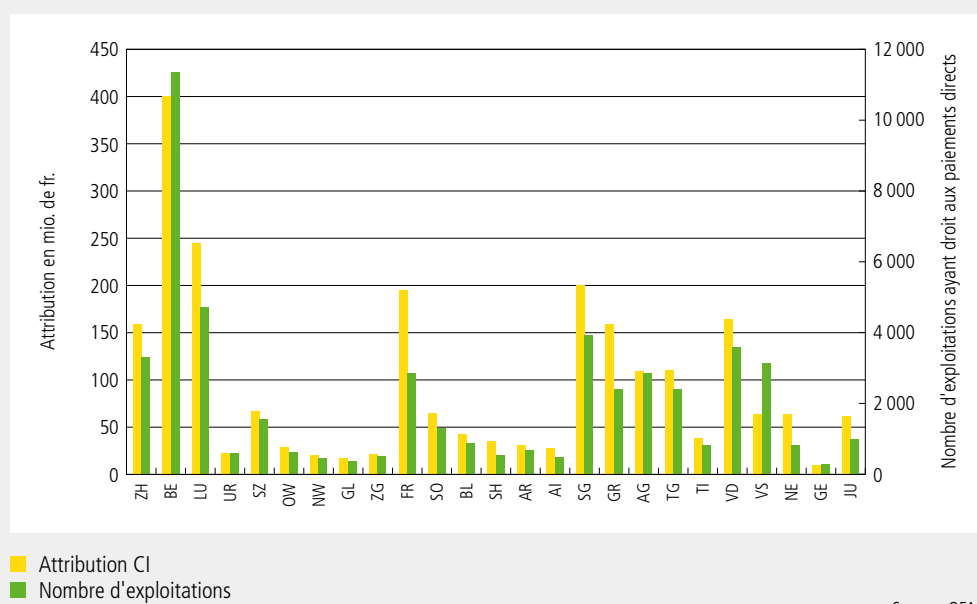
Comparaison des exploitations bénéficiant d'un soutien avec la moyenne des exploitations suisses

	Moyenne des exploitations soutenues 2009–2011	Moyenne de toutes les exploitations suisses 2009–2010
Unités de main-d'œuvre standard	2,7 UMOS	1,66 UMOS
Surface agricole utile	27,9 ha SAU	17,7 ha SAU
Unités de gros bétail	41,1 UGB	22,25 UGB
Droit de livraison de lait	202 900 kg	123 128 kg
Part de places d'étable particulièrement respectueuses des animaux	> 90 % SST	33,2 % SST

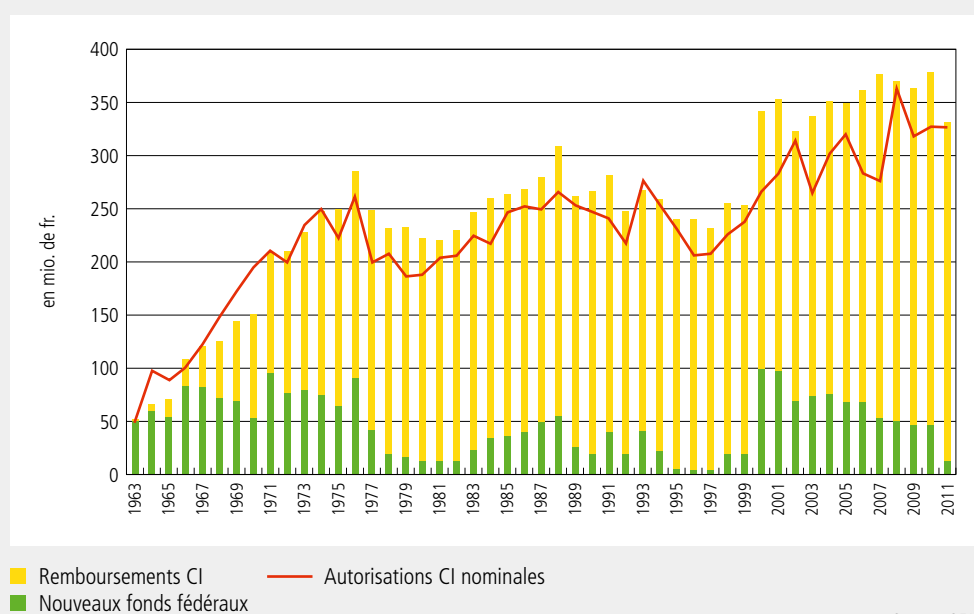
Source : OFAG

Les crédits d'investissements représentent depuis 50 ans un instrument de financement important pour l'agriculture. Ils facilitent l'adaptation de l'infrastructure des exploitations agricoles aux nouveaux enjeux. Aujourd'hui, les crédits d'investissements encouragent de manière ciblée les exploitations et groupements de producteurs compétitifs. Les conditions d'entrée en matière, comme un minimum de 1,25 unité de main-d'œuvre standard (UMOS), un diplôme de formation professionnelle, la gestion attestée d'une exploitation, les prestations écologiques requises ou la preuve de la capacité de financement et de la supportabilité, sont conçues de manière à ce que les crédits d'investissements soient destinés en premier lieu aux agriculteurs professionnels et, comme auparavant, aux agriculteurs paysans qui cultivent le sol. Ainsi, 2,36 milliards de fonds fédéraux ont permis au cours des cinquante dernières années d'accorder des crédits d'investissements d'un montant total de 11,2 milliards de francs, qui sont remboursés dans un délai de 13 ans en moyenne.

Fonds de roulement par canton en comparaison avec les exploitations ayant droit aux paiements directs 2010



Crédits d'investissements – Nouveaux fonds fédéraux et remboursements aux cantons



2.3.1.5 Les prêts au titre d'aide sociale aux exploitations paysannes sous la loupe des évaluateurs

L'évaluation se concentre sur deux mesures de l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS): l'aide pour remédier à des difficultés financières dont les allocataires ne sont pas responsables et l'aide qui vise à remplacer des prêts coûtant intérêt (conversion de dettes).

■ Résultats de l'évaluation

L'évolution des prêts au titre de conversion de dettes est dépendante de la situation du marché des taux hypothécaires. Le taux d'intérêt hypothécaire actuel ne favorise pas le choix d'une telle conversion qui exige un remboursement des prêts dans un délai relativement court (maximum 20 ans). Les prêts au titre de difficultés financières présentent peu de variations.

En 2002 a été atteint le pic d'approbation des prêts au titre de conversion de dettes (33,9 millions de fr.). Il correspond au pic d'évolution des taux hypothécaires. Lors de l'année 2005, seulement 12,3 millions de francs de prêts au titre de conversion de dettes ont été approuvés, soit un peu plus du tiers de ce qui a été alloué en 2002. Toutefois, le montant moyen par cas approuvé augmente, passant de 92 670 francs en 1999, à 182 380 francs en 2010. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation de la taille des exploitations et du montant maximum pouvant être alloué par exploitation.

■ Influence sur la survie et sur l'endettement des exploitations

Les exploitations ayant bénéficié des prêts pour remédier à des difficultés financières doivent pouvoir surmonter une impasse financière et stabiliser à long terme leur situation économique. Deux tiers des bénéficiaires jugent dans ce but l'efficacité des prêts de manière positive ou plutôt positive. Du point de vue de ces derniers et des autorités cantonales chargées de l'exécution, les prêts contribuent de façon déterminante à la survie des exploitations. Elles ont maîtrisé avec succès la situation difficile et sont à nouveau financièrement stable après l'octroi du prêt.

Deux tiers des allocataires interrogés ont pu réduire leur endettement en convertissant des dettes portant intérêt. Dans quatre cas sur cinq, les exploitations peuvent réduire la charge des intérêts et améliorer leur situation financière et leur compétitivité. En raison des taux d'intérêt bas actuels pour les hypothèques bancaires, l'avantage d'intérêt est certes minime mais les exploitations sont plus indépendantes de l'évolution future des taux d'intérêt sur le marché des capitaux.

■ Les conditions requises de l'instrument de soutien

Les conditions requises pour bénéficier des aides sont à qualifier dans l'ensemble comme correctes et cohérentes. Les critères de soutien offrent aux autorités cantonales chargées de l'exécution une marge de manœuvre importante concernant les possibilités et le montant des prêts tout en permettant de pouvoir aider des agriculteurs qui travaillent avec succès du point de vue entrepreneurial et économique.

Les aides doivent être remboursées dans une période de 15 à 20 ans. Des délais de remboursement plus courts sont également appliqués en partie. L'obligation d'amortissement grève sérieusement les exploitations et les remboursements annuels chargent les liquidités de celles-ci. La condition relative à la charge supportable exclut une partie des entreprises qui ont des problèmes structurels et sociaux.

■ **Recommandations pour l'aide aux exploitations paysannes actuelle**

Les auteurs de l'étude recommandent un renforcement de l'aide aux exploitations pour une évolution du secteur agricole acceptable sur le plan social. Pour un impact plus large, plus de prêts doivent être accordés. Le cadre financier actuel est maintenu et n'est pas renforcé.

La priorité doit être donnée aux prêts pour convertir des dettes. Il convient d'inciter les cantons à faire davantage usage des fonds et d'analyser la possibilité d'allouer les liquidités disponibles du fonds au bénéfice des aides à l'investissement. Une telle réallocation des fonds est proposée par le Conseil fédéral dans son message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017.

Les autorités cantonales chargées de l'exécution doivent informer régulièrement au sujet de l'aide aux exploitations et inviter les intermédiaires tels que les fiduciaires et conseillers agricoles à attirer l'attention de leurs clients sur les possibilités de l'aide aux exploitations et de les assister pour la présentation de leur demande. La collaboration entre les autorités cantonales et les institutions bancaires est à intensifier ou à institutionnaliser afin d'éviter que les exploitations ne puissent s'endetter à nouveau.

Une harmonisation des critères avec ceux des mesures d'amélioration structurelle est à examiner et une uniformisation de l'attribution des prêts entre les cantons est à viser.

■ **Recommandations pour des stratégies en vue de réduire l'endettement des exploitations agricoles**

L'étude énonce trois stratégies en vue de réduire l'endettement des exploitations agricoles. Elles se basent sur l'appréciation et les recommandations de l'aide actuelle aux exploitations paysannes.

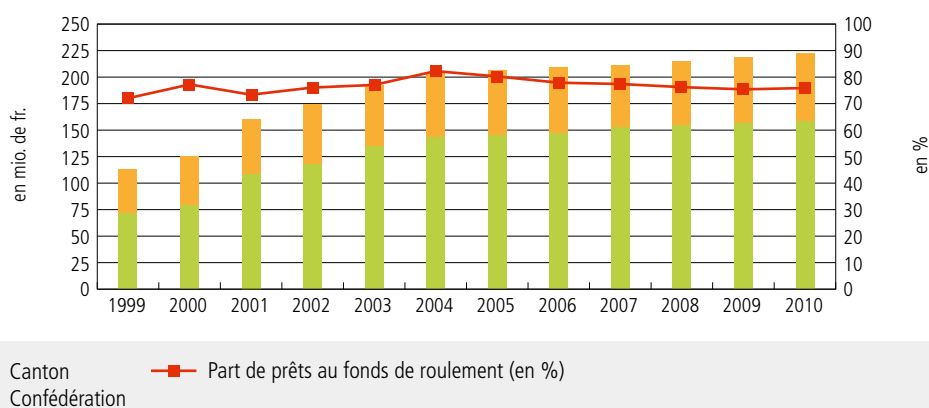
La première stratégie est un vaste programme de désendettement en adaptant le financement. La part des cantons est réduite, voire la mesure est poursuivie comme une tâche de la Confédération. Le changement nécessiterait une adaptation de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). La Confédération devrait mettre à disposition des fonds supplémentaires. L'aide pour remédier à des difficultés financières devrait être alimentée par un fonds de roulement constitué par les cantons et subordonné à la Confédération.

Une deuxième stratégie priorise le désendettement dans le cadre de l'aide actuelle. Le fonds de roulement devrait être augmenté par des apports de la Confédération et des cantons pour accorder davantage de prêts. Le désendettement des exploitations agricoles devrait être ainsi intensifié, mais l'efficacité dépendrait fortement des ressources disponibles, en particulier dans les cantons.

La dernière stratégie vise à optimiser l'aide aux exploitations sans augmenter le fonds de roulement. Elle priorise l'aide à la conversion de dettes au détriment de l'aide pour remédier à des difficultés financières. L'impact du désendettement devrait être légèrement renforcé.

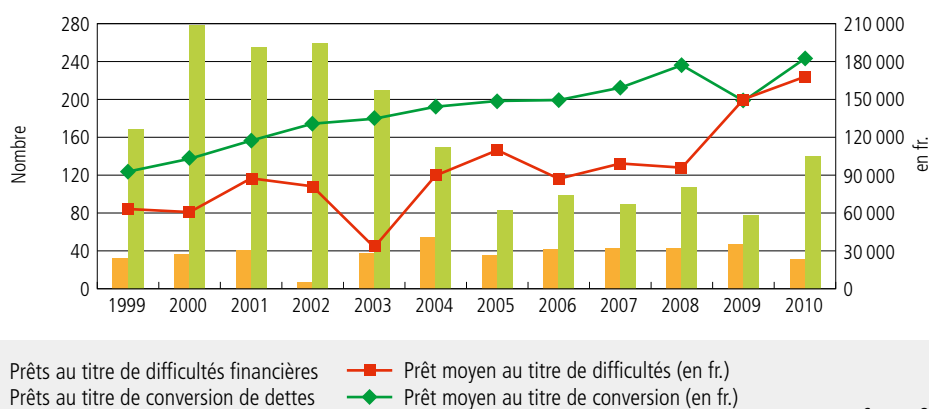
Dans le cadre d'un vaste programme de désendettement, l'attribution d'aides aux investissements agricoles devrait être prise en considération. Dans ce contexte, une décision politique de principe devrait être recherchée sur l'orientation future des mesures d'accompagnement social, sur la définition des instruments et pour la répartition des tâches avec les cantons. Aujourd'hui, l'aide aux exploitations paysannes est une tâche partagée entre la Confédération et les cantons.

Evolution du fonds de roulement aides aux exploitations de 1999 à 2010



Source: OFAG

Evolution des prêts au titre de l'aide pour remédier à des difficultés financières et de l'aide à la conversion de dettes de 1999 à 2010



Source: OFAG



2.3.2 Connaissances agricoles – recherche, vulgarisation, formation

2.3.2.1 Système de connaissances agricoles

Le but du système de connaissances agricoles (SCA) est d'acquérir des connaissances dans les domaines de la production de denrées alimentaires, de la conservation des ressources vitales et de l'entretien du paysage cultivé, et de les communiquer. Il repose sur quatre piliers : la recherche, la formation, la vulgarisation et la pratique. La recherche agronomique promue en Suisse est orientée vers l'acquisition de connaissances aussi bien que vers leur application ; par ailleurs, la Suisse dispose d'une offre solide en matière de formation professionnelle et académique, de même que d'un vaste réseau de vulgarisation. La nécessité de relier de manière optimale la recherche, la formation, la vulgarisation et la pratique découle de l'accroissement du besoin d'innovations et de la complexité toujours plus grande qui caractérise la mise en valeur des connaissances et les connaissances elles-mêmes.

En 2011 et 2012, différentes institutions ont poursuivi leur développement de façon à pouvoir relever les défis actuels et à venir. Par ailleurs, des initiatives chapeautées par l'AKIS (Agricultural Knowledge and Innovation System) sont en cours à l'échelle européenne et visent à faire évoluer les systèmes de connaissances nationaux vers des systèmes d'innovation.

■ Poursuite du développement d'institutions de recherche et de formation

Pour faire face à la complexité accrue des connaissances et des défis à venir, de même qu'à l'accélération constante de la production de savoirs et au besoin croissant d'innovation, les systèmes de connaissances agricoles doivent répondre à des exigences de souplesse, d'intégration dans des réseaux, d'efficacité et de disponibilité pour la vulgarisation et envers les besoins de la clientèle. Les institutions qui participent à ces systèmes sont par conséquent toujours obligées de s'adapter.

Réorganisation d'Agroscope

Jusqu'à présent, Agroscope était organisé sous forme de holding comprenant les trois unités Agroscope Changins-Wädenswil ACW, Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP-Haras) et Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. Dès 2014, Agroscope constituera une entité unique. Le renforcement de la conduite stratégique et opérationnelle est l'un des objectifs essentiels de ce changement.

- Un responsable Agroscope sera à la tête de la direction et aura la responsabilité de la conduite opérationnelle.
- La direction d'Agroscope sera formée par le responsable d'Agroscope, les responsables des instituts nouvellement constitués ainsi que la responsable des ressources internes.
- Les instituts d'Agroscope déploieront leurs activités indépendamment des sites, dans les domaines suivants : sciences en production végétale, sciences en production animale, sciences en denrées alimentaires et sciences en durabilité agronomique.
- Le Conseil Agroscope sera créé en tant qu'organe stratégique de direction ; il sera placé sous la conduite du directeur de l'OFAG.

Le renforcement de la conduite stratégique et opérationnelle contribue à une meilleure efficacité et efficacité de l'institution.

EPFZ : le D-AGRL fait place aux D-USYS et D-HEST

De nouveaux horizons s'ouvrent également aux sciences environnementales et agronomiques, suite à la création de deux nouveaux départements. Le plus important changement structurel que l'EPFZ ait connu depuis des années prend peu à peu forme.

En avril 2010, la direction de l'EPFZ annonçait deux mesures de restructuration liées entre elles. D'une part, la création du Département de la santé et du génie biomédical (D-HEST, Department of Health Sciences and Technology), destiné à créer des synergies entre les sciences naturelles et l'ingénierie dans les domaines de l'alimentation, des neurosciences et du génie biomédical. D'autre part, le regroupement des sciences environnementales et agronomiques au sein d'un département lui aussi nouveau, le Département des sciences des systèmes de l'environnement (D-USYS). Les activités de l'ancien Département des sciences agronomiques et alimentaires sont ainsi réparties entre le D-HEST et le D-USYS, lesquels sont devenus opérationnels le 1^{er} janvier 2012.

D-USYS : avec ce regroupement, les sciences agronomiques – pratiquées à l'EPFZ depuis presque 150 ans – entrent dans une nouvelle phase. Le nouveau département a pour mission de traiter sous un angle de vue commun les thèmes de la protection et de l'utilisation (agricole) de l'environnement, qui étaient jusqu'alors vus sous des perspectives parfois contradictoires. Concrètement, il s'agit d'une part, face à la raréfaction des terres arables, de l'eau potable et des ressources minières, d'acquiescer une compréhension globale des systèmes environnementaux menacés, de leurs interactions complexes et des mesures nécessaires à leur protection. D'autre part, les systèmes de production doivent être adaptés aux besoins d'une population mondiale croissante. L'agriculture durable, qui est une condition fondamentale à la sécurité d'approvisionnement globale, doit occuper une place encore plus importante. Le centre de compétence World Food System (WFS) récemment fondé poursuit les mêmes objectifs et fait de manière idéale office de pont entre les nouveaux départements D-USYS et D-HEST. Les deux filières de formation « sciences naturelles de l'environnement » et « agronomie » sont et restent les deux piliers de l'enseignement au sein du D-USYS.

D-HEST : ce nouveau département regroupe les activités déployées jusqu'alors au sein de différents départements dans le domaine de la recherche et de la technologie au service de la santé. Il couvre les domaines suivants : génie biomédical, neurosciences, sciences du mouvement et du sport, ainsi que sciences alimentaires et alimentation. Comme le souligne la direction de l'EPFZ, les sciences alimentaires ont toute leur place dans le portefeuille du nouveau département. En effet, des denrées alimentaires dont la disponibilité est assurée et qui ne présentent aucun risque pour la santé, ainsi qu'une alimentation équilibrée sont deux éléments indispensables à la préservation de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie. La possibilité d'exploiter le potentiel des denrées alimentaires comme moyen avantageux d'agir sur la santé comptera parmi les thèmes abordés dans le nouveau département. Le D-HEST proposera deux filières de formation, l'une en « sciences et technologie de la santé », l'autre en « sciences alimentaires ».

La HESA fait place à la HAFL

Depuis janvier 2012, la Haute école suisse d'agronomie (HESA) sise à Zollikofen s'appelle Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) et constitue un département à part entière de la Haute école spécialisée bernoise (HESB). Le nouveau nom signale clairement que les domaines de prestations de la haute école, outre l'agronomie, comprennent également la technologie alimentaire et la foresterie. Le rôle de l'école au sein du système de formation suisse, son offre de prestations et son orientation ne sont en rien modifiés par ce changement.

■ Développements internationaux

Selon les conclusions du Standing Committee on Agricultural Research (SCAR) – un organe de pilotage et de coordination de la recherche agronomique créé par la Commission de l'UE – les systèmes de connaissances agronomiques de nombreux pays ne sont pas à la hauteur des défis actuels. Les représentants d'un grand nombre de pays européens réunis dans un groupe de travail se sont par conséquent demandé de quelle manière le système de connaissances pouvait promouvoir les innovations dans le domaine agricole.

Si la plupart des pays européens soutiennent au moins en partie la recherche, la formation et la vulgarisation agricoles par des fonds publics, aucun d'entre eux ne dispose d'un instrument central de pilotage du système dans son ensemble. L'idée même qu'il s'agit d'éléments faisant partie d'un système global est parfois encore à peine développée. Parmi les principaux résultats, on notera la reconnaissance du fait que ces éléments partiels ne doivent pas fonctionner indépendamment les uns des autres, car cela conduit à l'impossibilité d'échanger les connaissances et les expériences et à rendre plus difficile toute innovation. Le système doit être suffisamment ouvert pour permettre d'intégrer de nouveaux acteurs avec leurs besoins spécifiques. Différentes approches de la Suisse – p.ex. les groupes d'experts d'Agroscope ou les forums d'échanges réunissant la recherche, la vulgarisation et la pratique – ont suscité un vif intérêt au niveau international.

2.3.2.2 Recherche

■ Nouveau plan directeur de la recherche agricole et agroalimentaire

Le Conseil fédéral a chargé l'OFAG de présenter dans le cadre du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2013–2016 un plan directeur de la recherche pour le domaine politique Agriculture. Suivant la recommandation du Contrôle fédéral des finances, le plan directeur donne une vue d'ensemble de la recherche agricole et agroalimentaire suisse et décrit les tâches et les objectifs de la recherche sectorielle de l'OFAG.

Les domaines dans lesquels la recherche suisse excelle au niveau international sont ceux auxquels les consommateurs suisses, et la population en général, accordent une grande importance : durabilité écologique, protection phytosanitaire intégrée, agriculture biologique, procédés à faibles intrants, santé et bien-être des animaux, garde au pâturage et aliments traditionnels. La recherche contribue ainsi à l'acceptation de l'agriculture suisse et à la demande de produits indigènes. Les avancées dans ces domaines se fondent sur un ciblage cohérent, à moyen et à long terme, des objectifs de recherche.

Vu ces succès, on peut attendre de la recherche suisse qu'elle continue d'apporter une contribution importante à la résolution des défis sociétaux et écologiques. Le système alimentaire mondial doit accomplir une tâche herculéenne : nourrir une population toujours plus nombreuse, convenablement, durablement, à un prix abordable et avec des ressources limitées. L'économie agroalimentaire suisse de son côté doit maintenir la sécurité de l'approvisionnement, renforcer la compétitivité des producteurs suisses et garantir une consommation durable dans un contexte de raréfaction des ressources et de changement climatique.

Les discussions des groupes d'experts réunis pour la préparation du plan directeur de la recherche ont permis de dégager les grandes lignes d'un « système alimentaire intégré ». Défini comme un objectif à plus long terme, ce système se fonde sur la durabilité et la résistance par rapport aux perturbations extérieures, et il est axé sur la santé et la qualité. Trois objectifs directeurs interdisciplinaires ont été retenus en vue de le réaliser, partant des tâches basiques de la recherche agronomique classique dans le domaine de la production agricole et des prestations écosystémiques : qualité des aliments, vitalité de l'espace rural et efficience des ressources.

Le groupe d'experts recommande de consolider la recherche agricole et agroalimentaire suisse par une démarche stratégique commune et par la définition de priorités. Il s'agit notamment de renforcer la présence de la recherche agricole et agroalimentaire auprès des décideurs politiques, des promoteurs de la recherche, des interprofessions, des consommateurs et du grand public, et de mieux faire connaître la recherche agroalimentaire suisse à l'étranger. Autres recommandations : unir les forces par la détection précoce des défis et le développement de stratégies de recherche communes ; renforcer le processus d'innovation par une meilleure utilisation des synergies et un transfert efficient, rapide et ciblé entre recherche, vulgarisation et pratique ; tirer un meilleur profit des institutions de promotion existantes pour renforcer la recherche et développement et intensifier la coopération entre la recherche publique et le secteur privé ; participer plus activement aux programmes nationaux et internationaux de la recherche agroalimentaire. Ces objectifs communs pourraient être mis en œuvre et développés dans le cadre d'une alliance.

Il incombe à l'OFAG, en tant que centre de compétence de la Confédération en matière de politique agricole, de formuler de manière proactive les besoins de la recherche en rapport avec le développement de la politique agricole et l'évaluation des mesures correspondantes, ainsi que d'aménager et de mettre en œuvre les instruments correspondants. A cet effet, l'office passe des contrats de prestations périodiques avec les partenaires de la recherche agronomique et octroie des mandats et contributions spécifiques en matière de recherche, une importance particulière revenant au contrat de prestations quadriennal et aux conventions de prestations annuelles avec Agroscope.

Partant des défis nationaux et internationaux, des stratégies et objectifs du Conseil fédéral et de l'OFAG, et en se délimitant par rapport aux institutions nationales de recherche, Agroscope formule une vision, une mission, des valeurs, des caractéristiques particulières ainsi que des objectifs stratégiques dans les domaines de la recherche & développement, de l'échange de savoir, transfert de technologie et tâches d'exécution, du positionnement et coopération ainsi que du développement organisationnel.

Agroscope est le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agronomique ; sa recherche porte sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur dans le domaine agricole et agroalimentaire et elle vise à promouvoir une agriculture compétitive et multifonctionnelle, des aliments sains et un environnement intact. Les tâches d'Agroscope sont les suivantes : recherche et développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement ; la production de bases de décision pour l'activité législative des autorités (conseil politique) ; tâches d'exécution dans le cadre des dispositions légales, au service de l'agriculture et de la collectivité ; échange de connaissances entre et transfert de technologies avec la pratique, la vulgarisation, l'économie, les milieux scientifiques, la formation et le grand public.

Dans les huit à dix prochaines années, Agroscope traitera principalement de six thématiques : 1) intensification écologique, 2) préservation des ressources naturelles, 3) contribution de l'économie agroalimentaire à la protection du climat et adaptation au changement climatique, 4) qualité et sécurité des aliments pour une alimentation saine, 5) amélioration de la compétitivité de l'économie agroalimentaire et 6) vitalité et attractivité des espaces ruraux.

2.3.2.3 Vulgarisation

Le système suisse de vulgarisation en agriculture et économie familiale rurale comprend deux niveaux. La vulgarisation directe auprès des familles paysannes est effectuée sur place, généralement par les services cantonaux de vulgarisation qui, selon les cantons, font partie d'un centre d'enseignement et de vulgarisation, du service cantonal de l'agriculture ou d'une organisation paysanne. Leurs responsables sont réunis au sein du Forum la Vulg Suisse (FVS). Dans certains domaines particuliers, comme l'apiculture, l'aviculture ou l'économie alpestre, la vulgarisation est assurée par des organisations agricoles.

AGRIDEA soutient les vulgarisateurs engagés dans les cantons et les organisations. Elle développe de nouvelles méthodes de vulgarisation, propose des cours de perfectionnement dans les domaines techniques ou méthodologiques, met à disposition les connaissances récemment acquises par la recherche et l'expérimentation pratique et diffuse les informations et la documentation qui en découlent. En outre, AGRIDEA crée et coordonne des plates-formes et des forums, ou travaille avec ces organismes et facilite ainsi l'échange de connaissances et d'expériences. L'OFAG, qui finance pour une large part ces prestations, a conclu un nouveau contrat d'aide financière de deux ans avec AGRIDEA, courant jusqu'à fin 2013.

D'autres acteurs déploient des activités plus ou moins intenses au sein du système de connaissances et d'innovation, à savoir : Agroscope, les hautes écoles spécialisées, le FiBL, les associations, les médias ou encore l'économie privée.

Dépenses de la Confédération pour la vulgarisation en 2011

Bénéficiaires	en mio. de fr.
Centrale de vulgarisation (AGRIDEA)	9,5
Services de vulgarisation spécialisés dépendant d'organisations agricoles	1,6
Initiatives de projet collectives	0,9
Total	12,0

Source : Compte d'Etat

■ Adjudication basée sur la concurrence dans le domaine de la vulgarisation agricole – mise en œuvre dès 2014

Se fondant sur un rapport du Contrôle parlementaire de l'administration, la Commission de gestion a demandé que le Conseil fédéral veille, notamment dans le domaine de la vulgarisation agricole, à ce que l'administration ait autant que possible recours à des procédures d'adjudication basées sur la concurrence lors de l'attribution de mandats à AGRIDEA.

L'OFAG a examiné les possibilités de segmenter le mandat d'AGRIDEA et de le mettre en adjudication. Une analyse détaillée a montré que si une mise au concours de certains mandats partiels était certes souhaitable du point de vue de la compétitivité, elle serait toutefois problématique du fait qu'elle limiterait les effets de synergie qui existent entre les différents secteurs d'AGRIDEA. Par ailleurs, elle serait pratiquement impossible à mettre en œuvre, car les différents secteurs d'activité sont très étroitement interconnectés, tant du point de vue de la matière traitée que du personnel qui en a la charge. Le développement de méthodologie, par exemple, s'insère toujours dans des projets pratiques relevant des divers secteurs. Dans tous les secteurs, les collaborateurs travaillent pour plusieurs domaines de prestations (cours, fiches techniques, réseaux). Enfin, avec des mandats segmentés, l'influence exercée par les commandes de la Confédération augmenterait (de même que le risque inhérent de générer de fausses incitations) aux dépens de l'autorégulation instaurée entre AGRIDEA et sa clientèle.

Compte tenu de ce qui précède, l'OFAG a esquissé une solution qui prévoit de mettre 10 % des aides financières jusqu'à présent octroyées à AGRIDEA en réserve en vue d'une utilisation au profit de projets, programmes ou campagnes voulus ou lancés par l'OFAG. Le groupe de travail Recherche et vulgarisation de la COSAC ainsi que le Forum la Vulg Suisse appuient cette proposition.

Trois possibilités d'utilisation de ces fonds se dessinent :

- Projets réalisés par des partenaires engagés dans le système de connaissances. Il s'agit d'aides financières classiques, résultant de demandes de participation adressées à l'OFAG et, éventuellement, à d'autres pourvoyeurs de fonds (contrats d'aide financière).
- Projets voulus par l'OFAG : l'OFAG peut être elle-même à l'origine de projets considérés comme souhaitables et prioritaires du point de vue de la politique agricole ou de l'actualité, et encourager de la sorte la mise à disposition et l'utilisation de connaissances. Ces projets sont mis au concours et adjugés conformément aux règles des marchés publics.
- Prestations pour lesquelles l'OFAG compte sur les connaissances spécifiques d'autres institutions (p.ex. conseil politique ou soutien dans les tâches d'exécution). Au lieu d'attribuer ces mandats directement, comme cela se fait maintenant, ils seront à l'avenir mis au concours et adjugés selon les règles de la concurrence.

Dans le premier cas, l'aide financière a un effet d'incitation qui favorise le caractère dynamique et innovant du système de connaissances. Les deux autres possibilités favorisent la compétitivité au sein du système. La mise en œuvre est prévue au plus tôt en 2014.

2.3.2.4 Formation professionnelle

■ Nouvelle formation professionnelle

Le nouveau cycle d'apprentissage conduisant en trois ans au certificat fédéral de capacité (CFC) a connu en été 2011 sa première rentrée dans les trois niveaux de formation. Les cursus d'apprentissage sont entrés en application dans leur intégralité dans tous les champs professionnels. Le champ professionnel « agriculture » comprend six professions, à savoir : agriculteur/agricultrice ; maraîcher/maraîchère ; aviculteur/avicultrice ; arboriculteur/arboricultrice ; vigneron/vigneronne et caviste. L'introduction de la formation professionnelle initiale, qui conduit en deux ans les d'agropaticiens à l'attestation fédérale de formation professionnelle AFP, a quant à elle suivi son cours. Les premières attestations ont été décernées en 2011.

La mise en œuvre du nouveau cycle d'apprentissages en trois ans implique une nette augmentation du nombre de places d'apprentissage. Sera-t-il possible de trouver de nouveaux chefs d'exploitation prêts à se joindre aux maîtres d'apprentissage et à prendre des responsabilités et assumer des tâches dans la formation professionnelle ? Telle est la question qui, ces dernières années, a préoccupé tous les acteurs engagés dans la formation des nouveaux agriculteurs. Le système dual de formation n'est réalisable qu'à condition qu'il suscite dans le monde économique – donc dans les exploitations – une motivation et un engagement suffisant en faveur de la formation professionnelle et de l'encouragement de la relève. Les organisations professionnelles et les écoles ont fourni un important effort pour motiver de jeunes professionnels à devenir formateurs. La formation de base en exploitation est ainsi assurée. La collaboration entre les différents acteurs (organisations paysannes cantonales, écoles et services officiels de la formation et office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) est très constructive. Le principe qui sous-tend la loi sur la formation professionnelle, à savoir que la formation professionnelle est une tâche conjointe de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail (organisations professionnelles), s'avère ainsi effectivement et efficacement mis en pratique.

Le nouveau lieu de formation « Cours interentreprises » est généralement considéré comme une valorisation de la formation en exploitation. Durant les deux premières années de formation, les apprenants suivent 4 jours de cours interentreprises (3 jours par année pour les AFP). Le contenu des cours interentreprises est axé sur la pratique et comprend des thèmes tels que la prévention des accidents, la protection de la santé ou encore la sécurité au travail. S'y ajoutent l'utilisation correcte des machines (notamment des tronçonneuses), des appareils et des installations techniques ainsi que le comportement à l'égard des animaux de rente. Les cours interentreprises permettent aux apprenants d'acquérir des compétences pratiques qui complètent le savoir transmis dans le cadre de la formation dans l'exploitation. Les cours sont donnés par des formateurs professionnels spécialisés, par des enseignants d'écoles professionnelles ou par des experts (prévention des accidents).

■ Procédure de qualification

La procédure de qualification est un élément essentiel pour l'assurance de la qualité. Les examens doivent permettre de vérifier la réalisation, au niveau de qualité exigé, des objectifs de la formation. Les premiers examens partiels anticipés d'élevage et de mécanisation au niveau CFC ont eu lieu en 2011. Les notes comptent pour l'examen final qui a eu lieu en 2012.

Une assurance-qualité uniforme à l'échelle de la Suisse est un objectif de première importance. C'est la raison pour laquelle les sujets de travaux et les questions d'examen sont formulés par un organe central, les examens se déroulant ensuite sous la responsabilité des cantons – compétents en matière de procédure de qualification – selon des normes établies pour l'ensemble de la Suisse.

Les premiers examens finaux des apprenants agropatients AFP ont eu lieu en 2011. Exactement 100 candidats s'y sont présentés et 96 les ont réussis.

■ Formation professionnelle supérieure

Dans l'économie agricole aussi, les examens professionnels et examens de maîtrise conduisent à des diplômes de formation professionnelle supérieure essentiels. Ils forment, tout comme les diplômes délivrés par les Ecoles Supérieures, un pilier déterminant de la professionnalisation d'une branche économique. Les examens professionnels et de maîtrise doivent subir une réforme de « moyenne importance », et ce pour les raisons suivantes : 1. La nouvelle formation de base nécessite une adaptation des matières enseignées dans les cours de formation supérieure. 2. L'OFFT exige que les filières de formation modulaires soient sanctionnées par un examen final (examen de synthèse) répondant aux exigences de l'assurance de la qualité. 3. L'expérience montre qu'au niveau « examen professionnel », davantage de matières du domaine de l'économie d'entreprise et de celui des marchés doivent être enseignées. Ces adaptations permettront de mieux correspondre au profil professionnel de l'exploitant agricole. Par ailleurs, il est prévu de développer les examens professionnels et de maîtrise de l'ensemble du champ professionnel, dans le cadre d'un projet commun, et de les gérer chacun par un règlement spécifique. Les travaux de remaniement sont en cours. Les premières sessions de formation continue conformes au nouveau règlement d'examen seront proposées et organisées dès l'année scolaire 2013/14.

Les écoles supérieures (ES) se développent très rapidement. Plusieurs cantons proposent les filières menant aux diplômes d'agrotechnicien ES et agro-commerçant ES sous forme de formation à plein temps sur deux ans ou de formation en cours d'emploi sur trois ans.

2.3.3 Moyens de production

2.3.3.1 Révision de la législation sur les aliments pour animaux

L'ordonnance du Conseil fédéral sur les aliments pour animaux (RS 916.307) et celle du département sur le Livre des aliments pour animaux (RS 916.307.1) ont été totalement révisées en date du 26 octobre 2011. Elles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Cette révision totale introduit l'abolition de la liste positive des matières premières, particularité suisse par rapport à l'UE, dont la suppression avait été décidée par le Conseil fédéral lors de l'introduction de la dernière révision de la Loi sur les entraves techniques au commerce (LETC). Un catalogue non exhaustif des matières premières utilisées dans les aliments pour animaux est repris de l'UE. Les établissements suisses de l'alimentation animale qui mettent sur le marché des matières premières ne figurant pas dans ce catalogue sont tenus de les annoncer à l'office compétent qui en publie une liste. A part ce point, les nouvelles ordonnances n'apportent pas de modifications en matière d'hygiène. Par contre, quelques adaptations des prescriptions techniques, en particulier en matière d'étiquetage, devront être intégrées dans la pratique. Un délai de transition d'une année a été accordé aux entreprises pour leur mise à jour.

Depuis la dernière révision en 1999, les deux ordonnances sur les aliments pour animaux ont été successivement adaptées en fonction de l'évolution du droit européen en la matière. Lors de cette révision totale, elles ont été reformulées selon le droit européen totalement revu entré en vigueur au 1^{er} septembre 2010.



2.3.3.2 Codex Alimentarius TF Feed

La quantité des denrées alimentaires commercialisées au niveau mondial a littéralement explosé au cours du XXe siècle pour atteindre aujourd'hui des niveaux et une diversité inimaginables auparavant. Les normes alimentaires, les lignes directrices et les codes d'usages internationaux du Codex Alimentarius, fondé par la FAO et l'OMS il y a plus de 50 ans et regroupant plus de 180 nations, contribuent à la sécurité, à la qualité et aux pratiques loyales du commerce international des denrées alimentaires.

Les aliments pour animaux qui entrent dans la chaîne alimentaire n'échappent pas à ce développement rapide et les nombreux scandales de ces dernières années soulignent l'importance de les inclure dans ce processus. La Suisse a ainsi accepté de présider un Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale (Task Force Animal Feeding ou TFAF). Le TFAF a reçu deux mandats du Codex Alimentarius. Le premier consiste à préparer, à l'intention des gouvernements, des lignes directrices sur l'application des évaluations des risques en matière d'aliments pour animaux. Quant au deuxième, il prévoit l'élaboration d'une liste des dangers présents dans les aliments pour animaux, classés par priorité.

Les avant-projets pour ces mandats, préparés par la Suisse, ont fait l'objet d'un processus de consultation électronique avant la première réunion du TFAF qui s'est déroulée du 20 au 24 février 2012 au Kursaal à Berne. Les 139 délégués de 43 pays et 11 organisations internationales présents ont débattu dans une ambiance constructive sous la présidence experte de Madame Eva Reinhard, vice-directrice de l'OFAG. A l'issue de cette réunion, le texte concernant les lignes directrices sur l'application des évaluations des risques en matière d'aliments pour animaux a été validé pour être soumis au Comité exécutif et à la Commission du Codex Alimentarius pour approbation. Quant au deuxième mandat, un groupe de travail électronique a été constitué, dirigé par la Suisse, pour élaborer un nouvel avant-projet qui fera l'objet des débats de la prochaine session qui aura lieu en février 2013. Décision a été prise de modifier son titre en correspondance avec le contenu proposé par l'assemblée. Le nouveau titre aura pour libellé « Ligne directrice à l'usage des gouvernements pour la priorisation de leurs dangers nationaux liés aux aliments pour animaux ». Au vu de l'avancée des travaux, la Suisse a bon espoir d'atteindre son but qui est de finaliser les documents en l'espace de deux meetings.

2.3.3.3 Nouveaux organismes nuisibles

Le commerce international s'intensifiant, de plus en plus de plantes et de produits végétaux sont importés en Suisse en provenance d'Europe et d'autres continents. Ces échanges accroissent le risque d'introduire de nouveaux organismes nuisibles, dont certains peuvent être particulièrement dangereux pour la flore et la faune indigènes et mettre en péril la pérennité des espèces. Il s'agit de maladies ou ravageurs des végétaux que l'on désigne par « organismes de quarantaine », dont la présence doit obligatoirement être déclarée et dont il faut autant que possible empêcher ou ralentir la propagation.

La Convention internationale pour la protection des végétaux est l'instrument de contrôle et de réglementation en matière de risques phytosanitaires liés au commerce mondial de plantes et produits végétaux. Au niveau européen, la collaboration dans le domaine de la protection phytosanitaire est coordonnée par l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), tandis qu'au niveau Suisse, il revient au Service phytosanitaire fédéral (SPF) de veiller à empêcher l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles particulièrement dangereux. Pour ce faire, le SPF collabore avec les autorités suisses et étrangères, les organisations internationales ainsi que les associations et entreprises actives en Suisse. Le certificat phytosanitaire international est un instrument de première importance dans le commerce globalisé. Il établit que les marchandises exportées satisfont aux exigences phytosanitaires du pays auxquels elles sont destinées. Les passeports phytosanitaires sont établis par le service phytosanitaire du pays exportateur et contrôlés par le SPF à l'arrivée des marchandises à la frontière suisse.

Lots de marchandises contrôlés par le SPF lors de leur importation

Année	Lots contrôlés	Lots contestés ¹	Lots pour lesquels il existe une suspicion de contamination par des organismes de quarantaine
2009	26 470	189	60
2010	28 285	258	100
2011	24 462	314	100

¹ Contestation suite au contrôle phytosanitaire ou au contrôle des documents

Le passeport phytosanitaire remplace le certificat phytosanitaire dans les échanges commerciaux de plantes et de produits végétaux entre les Etats membres de l'UE. Depuis 2004, des accords bilatéraux permettent à la Suisse d'être intégrée à ce système de passeport phytosanitaire. La qualité des plantes munies d'un tel passeport est garantie par des contrôles officiels effectués sur le lieu de production. Par ailleurs, le numéro individuel qui figure sur ce document assure la traçabilité du produit. Le certificat et le passeport phytosanitaires jouent un rôle de premier ordre dans la prévention de la propagation d'organismes particulièrement nuisibles.

Si, malgré tout, de nouveaux organismes nuisibles sont introduits, le SPF recourt à des mesures appropriées, déterminées par des analyses spécifiques relatives au risque phytosanitaire que fait courir l'organisme nuisible en question. Les deux exemples récents suivants illustrent cette situation.

La drosophile du cerisier ou drosophile à ailes tachetées (*Drosophila suzuki*) est une mouche des fruits (ou mouche du vinaigre) originaire d'Asie, invasive et de ce fait devenue très rapidement un danger pour les cultures fruitières et les vignes européennes. Contrairement aux autres espèces du même genre, elle attaque aussi les fruits sains et possède une large gamme de plantes-hôtes. Un important potentiel de reproduction, un cycle biologique court, une dispersion rapide et un risque élevé de propagation sont autant de caractéristiques qui font de ce nouvel arrivant un organisme nuisible qui doit sans hésitation être pris très au sérieux en raison du danger qu'il représente en particulier pour les cultures de fruits à noyau, de petits fruits et éventuellement aussi pour certains cépages. L'analyse du risque phytosanitaire réalisée par l'OEPP a montré l'énorme potentiel de dommage que représente la drosophile du cerisier pour l'arboriculture et la viticulture en Europe.

La drosophile du cerisier a été identifiée pour la première fois en Europe en 2008, en Espagne, puis en 2009 en Italie. Sa présence a ensuite été signalée en 2010 dans d'autres régions d'Espagne et d'Italie, ainsi qu'en France et en Slovénie. En 2011, Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) a lancé un programme de surveillance en collaboration avec le SPF, et un premier foyer a été découvert en juillet de cette même année dans une culture de myrtilles. Au terme de ce programme de surveillance de 2011, des contaminations avaient été signalées dans les cantons de FR, GE, TI, TG, VS, VD, ZH et GR, sur diverses sortes de petits fruits et, dans deux cas, dans de la vigne.

Vu sa biologie, il est à prévoir que les seules mesures phytosanitaires prévues dans le cadre du commerce international ne suffiront pas à contenir efficacement la propagation de la drosophile du cerisier. Une stratégie d'éradication de cet organisme nuisible, difficile à détecter dans ses phases initiales et qui se reproduit très rapidement, n'a aucune chance de succès dès lors qu'il est introduit dans une zone où il trouve des conditions favorables à sa survie. C'est pourquoi, malgré l'important potentiel de dommage qu'elle représente, la drosophile du cerisier ne figure pas sur la liste suisse ni européenne des organismes de quarantaine dont la présence doit obligatoirement être signalée et combattue. La principale mesure prévue en Suisse consiste en 2012 à poursuivre et intensifier le programme de surveillance. Dans le même temps, des recherches sont entreprises au niveau national pour développer des mesures de lutte efficaces à long terme afin de se prémunir contre les dangers que représente la drosophile du cerisier pour les cultures fruitières et le vignoble.

Le capricorne asiatique, aussi appelé longiforme asiatique (*Anoplophora glabripennis*), représente une nouvelle menace pour plusieurs variétés de feuillus indigènes. Il s'agit d'une des nombreuses espèces du genre *Anoplophora*, dont le milieu naturel est limité à l'Asie. En Suisse comme en Europe, il figure sur la liste des organismes de quarantaine dont la présence doit obligatoirement être annoncée et combattue. La marche à suivre en cas de détection du capricorne asiatique est réglée de manière explicite dans l'ordonnance sur la protection des végétaux.

Le capricorne asiatique s'attaque aussi aux arbres sains et provoque leur dépérissement en quelques années. Vu sa large gamme de plantes-hôtes, il peut entraîner d'énormes dégâts tant économiques qu'écologiques dans les forêts. Mais les arbres fruitiers et les arbres d'ornement des parcs publics sont eux-aussi menacés. Le principal vecteur de la propagation du capricorne asiatique est le bois d'emballage contaminé, raison pour laquelle le SPF effectue des contrôles ciblés sur le respect des dispositions de l'OPV relatives au bois d'emballage.

Originaire d'Asie, le capricorne asiatique a été introduit tout d'abord aux Etats-Unis. Sa présence sur des arbres en plein air a été signalée en Europe pour la première fois en 2001 en Autriche, ensuite en France (2003), en Allemagne et en Pologne (2004), puis en Belgique et Hollande (2011). En Suisse, il a été décelé pour la première fois en juillet 2011. Bien que nécessitant beaucoup de moyens, de temps et d'argent, une stratégie d'éradication est possible et prometteuse dans le cas de foyers découverts précocement. Le service phytosanitaire cantonal concerné a par conséquent pris les mesures nécessaires, en étroite collaboration avec le SPF. Les arbres contaminés ont été détruits dans les meilleurs délais et une zone d'observation a été délimitée autour du foyer. Cette zone fera pendant plusieurs années l'objet d'une surveillance et d'un contrôle intensifs. A titre de mesure supplémentaire, le SPF intensifiera en 2012 le contrôle des bois d'emballage.

Ces dix dernières années, le SPF a renforcé sa collaboration avec l'UE, les cantons, les acteurs du commerce international et les autres services fédéraux afin de faire face au risque accru d'introduction de nouveaux organismes nuisibles. Les problèmes qui font fi des frontières requièrent des solutions transnationales communes.

2.3.3.4 Organismes génétiquement modifiés dans les aliments pour animaux

Pour la quatrième année consécutive, les importateurs ont pu acheter sur le marché mondial des aliments pour animaux exempts de composants génétiquement modifiés. L'analyse des aliments pour animaux de rente a permis de déceler quatre cas où le taux d'organismes génétiquement modifiés était supérieur à 0,9 % et où la déclaration était par conséquent incorrecte. Dans la catégorie des aliments pour animaux de compagnie, deux échantillons analysés ont présenté un taux de composants génétiquement modifiés supérieur à 0,9 %. En ce qui concerne les aliments pour animaux de compagnie, la situation semble se stabiliser à un niveau favorable, alors que dans le domaine des animaux de rente, la situation semble s'être légèrement détériorée. Cela indique que les importateurs pourraient avoir plus de peine à obtenir sur le marché mondial des produits de la qualité souhaitée, exempts de composants génétiquement modifiés.

Importations d'aliments pour animaux contenant des OGM ayant fait l'objet d'une déclaration douanière

Année	Quantité totale d'aliments pour animaux importés en t	Aliments pour animaux contenant des OGM déclarés en t	Aliments pour animaux contenant des OGM déclarés en %
2007	486 743	55	0,01
2008	461 039	0	0
2009	380 018	0	0
2010	455 271	0	0
2011	491 419	0	0

Sources : OFAG, DGD

Analyses effectuées par Agroscope Liebefeld-Posieux ALP portant sur les aliments pour animaux de rente quant à leur teneur en OGM

Année	Echantillons prélevés par la douane lors de l'importation Nombre	Indications erronées Nombre	Echantillons prélevés par ALP dans le commerce Nombre	Indications erronées Nombre
2007	93	0	260	3
2008	93	0	242	0
2009	96	0	241	0
2010	60	0	237	1
2011	59	0	239	4

Source : Agroscope Liebefeld-Posieux ALP

Analyses effectuées par Agroscope Liebefeld-Posieux ALP portant sur les aliments pour animaux de compagnie quant à leur teneur en OGM

Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés Nombre	Indications erronées Nombre
2007	97	9
2008	116	4
2009	138	8
2010	109	1
2011	106	2

Source : Agroscope Liebefeld-Posieux ALP

2.4 Thèmes spéciaux

2.4.1 Inspectorat des finances

Le programme annuel de l'Inspectorat des finances est élaboré sur la base d'analyses de risques internes, de données empiriques ainsi que d'une planification pluriannuelle. Pour éviter les lacunes et les doublons, le programme est harmonisé avec les activités du Contrôle fédéral des finances, qui l'approuve.

■ Activités de révision

Rapport de gestion annuel

Dans l'année sous rapport, les activités de révision ont été les suivantes :

- révision du système des paiements directs dans trois cantons,
- révision des mesures d'amélioration des bases de production dans trois cantons,
- révision de clôture 2010 des périmètres comptables OFAG et Agroscope,
- révisions intermédiaires au sein de l'OFAG et d'Agroscope,
- révision de deux projets de recherche de l'UE,
- révision portant sur des mesures de promotion des ventes auprès de deux organisations partenaires,
- révision portant sur des mandats de prestations auprès de trois organisations partenaires,
- révision effectuées dans un secteur de l'OFAG,
- suivi de révisions achevées antérieurement.

Tous les contrôles ont été réalisés sur la base des normes professionnelles de l'Institute of Internal Auditors (IIA) et de l'Association suisse d'audit interne (ASAI).

Dans le domaine des paiements directs, des contrôles portant sur les flux financiers entre la Confédération et le canton ainsi que sur les paiements aux exploitants agricoles ont été effectués dans trois cantons. Ils ont permis de constater des évolutions dans les domaines de l'assurance de la qualité, de la saisie des données, de la saisie des surfaces ainsi que de la haute surveillance des activités externalisées. Dans un canton, des améliorations s'avèrent nécessaires dans les domaines de l'exécution de la haute surveillance, des mesures internes d'assurance de la qualité et de la collaboration au sein de l'administration cantonale. L'Inspectorat des finances a recommandé à l'OFAG de cibler la surveillance des tâches d'exécution de ce canton sur les points faibles constatés.

Dans le domaine de l'amélioration des bases de production, les flux financiers entre la Confédération et le canton ainsi que les versements aux requérants de contributions, de crédits d'investissement et de prêts au titre de l'aide aux exploitations ont également été contrôlés dans les trois mêmes cantons. Dans deux cantons, le déroulement des mesures était très clair et l'organisation impressionnait par la clarté des processus et l'adéquation des instruments mis en œuvre. Un canton a restructuré ce secteur, mais la poursuite du processus a été ralentie par le manque de ressources humaines disponibles. Il a été en partie difficile de suivre le traitement des demandes, car la législation fédérale en matière d'amélioration des bases de production est fort complexe et les dossiers des services chargés de l'exécution étaient très volumineux. Dans les trois cantons, la conformité aux dispositions légales n'a pu être attestée qu'avec des réserves. Une appréciation globale de l'application des mesures dans le domaine de l'amélioration des bases de production ne pourra être donnée que lorsque des contrôles auront également été effectués dans d'autres cantons.

La révision de clôture 2010 et les révisions intermédiaires au sein de l'office et d'Agroscope ont été axées sur l'appréciation des risques et effectuées sur la base des constats faits lors des révisions de services et des révisions auprès d'Agroscope. Les comptes ont été tenus conformément aux principes de la comptabilité et de la gestion budgétaire. Les révisions concernant les projets de recherche d'Agroscope cofinancés par l'UE ont montré, comme les années précédentes, que les données fournies par le système de comptabilité ne permettaient que partiellement d'effectuer un contrôle direct des ressources en personnel utilisées.

Dans les domaines des mesures de promotion des ventes et du Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des révisions ont été effectuées auprès de deux organisations partenaires, et dans la filière laitière auprès d'une organisation partenaire. Les décomptes adressés à l'OFAG étaient conformes aux accords contractuels et correspondaient aux prestations effectivement fournies ; la régularité et la légalité de la facturation ont pu être confirmées.

Un secteur de l'OFAG a fait l'objet d'une révision. Le résultat atteste de l'engagement et de la compétence mis en œuvre pour le suivi de l'application des mesures. Les processus étaient décrits de manière suffisamment claire et compréhensible. En ce qui concerne le jugement porté sur la réalisation des objectifs et sur les effets, l'avis positif formulé par le secteur a été dans une large mesure confirmé par celui exprimé par les cantons et les responsables de projets. L'Inspectorat des finances voit quant à lui un besoin dans le développement des tâches suivantes : la haute surveillance sur l'exécution des mesures par les cantons, le contrôle des versements de contributions et la garantie de la disponibilité des moyens nécessaires au financement des mesures.

Suivi

Dans le cadre du processus de suivi, les réviseurs ont vérifié dans quelle mesure les secteurs de l'OFAG et les cinq cantons concernés (révisions des paiements directs) avaient pris en compte les recommandations émises lors de onze révisions antérieures. Ils ont pu constater que les recommandations ont été largement suivies. Celles qui n'ont pas encore ou que partiellement été mises en application feront l'objet d'un nouvel examen dans l'année en cours.

■ Service d'inspection

Activités de contrôle en 2011

Le service d'inspection de l'OFAG effectue pour le compte des différents secteurs de l'OFAG, des contrôles dans tous les domaines de la production et des ventes régis par la législation agricole. En 2011, il a effectué 354 contrôles dans les secteurs suivants :

- 300 contrôles dans le secteur laitier ;
- 54 contrôles dans les secteurs des fruits et légumes, des fleurs coupées, de la viande, des œufs, des foires et expositions.

Le contrôle de données relatives aux contrats, à la production et à la transformation dans le domaine laitier en relation avec le versement de suppléments a été réalisé selon la norme internationale ISO/IEC 17020, service d'inspection accrédité de type B. Les mêmes normes de qualité ont été appliquées dans les autres secteurs contrôlés.

Les entreprises à contrôler dans les domaines du lait et des produits laitiers sont choisies sur la base d'une analyse des risques mise à jour périodiquement et d'un mandat annuel global négocié avec le secteur compétent. Durant l'année sous revue, 1 063 exploitations ont reçu des suppléments pour un montant global de 292 millions de francs. 28 % de ces exploitations ont été contrôlées ; 145 d'entre elles ont dû faire l'objet d'une contestation. Dans 49 cas, le dossier a été transmis au secteur compétent pour traitement et prise de décision.

Infractions

Les clarifications et enquêtes requises en cas d'infraction aux dispositions de la législation agricole sont réalisées en collaboration avec les autorités d'instruction fédérales et cantonales, avec des organisations privées et avec des instances d'entraide judiciaire. Durant l'année sous revue, aucun nouveau cas n'est survenu.

2.4.2 Mise en réseau des banques de données agricoles

Le programme ASA 2011

Le programme ASA 2011 (Administration du secteur agricole) avait pour but de mettre en place une plateforme extensible appropriée et flexible, capable de couvrir aussi les futurs besoins de l'administration des données agricoles. L'objectif principal était de conjuguer efficacité de la pratique en matière d'exécution et gestion optimisée des informations et des données au moyen d'un soutien technique informatique. En plus des utilisateurs de l'échelon administratif, les exploitants agricoles et les détenteurs d'animaux de rente soumis à l'obligation de notifier sont les principaux bénéficiaires des efforts de simplification administrative visés par l'instauration de cette plateforme. Celle-ci permettra aux exploitants d'accéder aisément aux différents systèmes informatiques et d'entrer ou de sortir des informations sur leur exploitation.

D'un point de vue administratif, le programme ASA 2011 s'est achevé le 31 décembre 2011, à partir du moment où l'architecture orientée services (AOS), élément central du dispositif, et le portail ont été mis en service. D'autres applications telles que la banque de données sur le trafic des animaux (pour les bovins) ou HODUFLU (gestion des flux d'engrais de ferme) seront intégrées en 2012 dans le paysage informatique. Les autres projets inclus dans ce programme sont la banque de données de contrôle (Acontrol), la plateforme d'évaluation (Astat-2) et la saisie en ligne des surfaces exploitées (SIG-ASA).

Depuis la fin du programme ASA, ce sont les responsables du projet ASA qui assument la direction opérationnelle dans l'environnement du portail et assurent le développement de cet environnement. Les projets qui ne sont pas encore achevés seront poursuivis et terminés dans le cadre de la structure hiérarchique de l'OFAG.

Agate et ses systèmes participants

– La plateforme **Agate** est le portail d'accès aux différentes applications autonomes dans la « maison Agate ». Il est ouvert à toute personne en possession des données de login. Agate a été optimisé en 2011 et aujourd'hui 2 000 personnes peuvent y travailler simultanément. Cette optimisation a été réalisée dans l'optique de l'intégration en 2012 de la banque de données sur le trafic des animaux, en l'occurrence les bovins. Le renouvellement et l'intégration parallèle de la banque de données sur le trafic des animaux dans Agate devraient permettre à cinq fois plus de personnes de travailler en même temps dans Agate aux heures d'affluence. Les objectifs de l'optimisation ont été atteints.

– **Acontrol** fonctionne sur Agate depuis avril 2011. Le programme Acontrol permet d'avoir une vue d'ensemble sur tous les contrôles effectués et toutes les mesures d'exécution prises dans les exploitations agricoles suisses. Pour des raisons de protection des données, l'accès à Acontrol ne peut se faire que par une signature électronique sécurisée (p.ex. SuisseID).

Lors d'une prochaine étape, le projet Acontrol sera complété par un outil de coordination des contrôles. Celui-ci permettra une planification semi-automatisée et une coordination simplifiée des contrôles entre les offices impliqués.

La première année de fonctionnement d'Acontrol a été mise à profit pour améliorer la performance du système qui laissait à désirer et pour intégrer le plus grand nombre possible des souhaits exprimés par les utilisateurs cantonaux en matière d'accès à des fonctions spécifiques.

– Le système **Asan**, qui soutient les processus de travail des services vétérinaires cantonaux, a été intégré au portail en mai 2011. Le système est constamment élargi par l'introduction de fonctions supplémentaires. La nouvelle banque de données de laboratoire en projet de l'Office vétérinaire fédéral sera intégrée en tant que module dans Asan.

- Le but du projet **Astat-2** est l'amélioration de l'extraction et de l'utilisation des informations qui sont enregistrées dans les banques de données administratives. Toutes les données des applications AGIS (structures, paiements directs et registres des exploitations), HODUFLU (données relatives aux flux d'engrais de ferme) et Acontrol (données relatives aux contrôles effectués dans les exploitations agricoles) seront rassemblées dans un système centralisé unique. Ce système centralisé servira de base de décision et permettra d'optimiser l'utilisation de l'information disponible : Les rapports, les analyses et les autres formes de transmission de l'information, tels les tableaux, doivent d'une part augmenter la transparence concernant l'utilisation des fonds publics et d'autre part améliorer la gestion des mesures de politique agricole et de leur développement. Ce projet sera réalisé en 2012. La plateforme pourra ensuite être élargie à d'autres domaines du portefeuille « Sécurité de la filière alimentaire » (S-FAL).
- Grâce à **SIG-ASA**, les surfaces agricoles seront désormais saisies géométriquement, et non plus numériquement comme jusqu'ici, à l'aide d'un système d'information géographique (SIG), entre autres pour le calcul des paiements directs. Ce système doit permettre aux agriculteurs de saisir directement leurs surfaces exploitées sur une carte via Internet. Ce système sera développé en 2012/13. Il sera réalisé sur la base du modèle de géodonnées minimal « Exploitation agricole » qui a été mis en vigueur le 1^{er} juin 2012 et pourra être téléchargé sous <http://www.blw.admin.ch/dienstleistungen/00568>.
- Les **systèmes cantonaux** seront intégrés par étapes dans le portail Agate. Par la suite, les agriculteurs pourront non seulement accéder directement aux données de la BDTA, d'Acontrol ou d'Hoduflu, mais auront également un accès direct à leur système cantonal.

Le système LAWIS a déjà été intégré dans le portail Agate au cours de l'année 2011. Ce sera ensuite le tour des systèmes cantonaux tels Acorda, Agricola et GELAN.

AGIS dans l'environnement Agate

AGIS (Système d'information sur la politique agricole) extrait des données sur les personnes, les types d'exploitations, la main-d'œuvre et les contributions, des banques de données cantonales et de la banque de données sur le trafic des animaux. Les cantons sont seuls habilités à modifier les données relevant de leur domaine de compétences et sont responsables de leur exactitude et de leur exhaustivité.

AGIS fournit des données à d'autres systèmes tels ISVet (banque de données d'Asan et de Acontrol), la banque nationale de données sur le lait (BDLait), Obst.ch (une application web pour l'enregistrement de données relatives aux cultures fruitières), la Régie fédérale des alcools ou encore l'Administration des douanes (remboursement des droits de douane sur les carburants). Chacun de ces systèmes extrait exclusivement les données spécifiques qui lui sont nécessaires. Les ayants droit complètent les données obtenues avec leurs propres données spécialisées. Ainsi, la BDLait complète les données extraites avec celles relatives à la quantité de lait commercialisé.

D'autres systèmes encore extraient des données de AGIS, entre autres la banque de données sur le trafic des animaux, le Registre des entreprises et établissements (REE), HODUFLU ainsi que la Gestion des utilisateurs et des accès (GUA) de Agate.

Les données AGIS sont donc utilisées de multiples façons via les deux mécanismes et nécessitent uniquement d'être saisies et traitées dans le système source.

Lorsqu'une nouvelle personne est enregistrée dans le système AGIS, les données d'accès à Agate sont automatiquement transmises via la GUA. En cas de problème de mot de passe, la personne concernée peut s'adresser au helpdesk d'Agate. Celui-ci peut soit solutionner directement le problème, soit faire apporter un correctif dans les données de base via le système cantonal et AGIS. AGIS assume ainsi la fonction de banque de données centrale qui alimente à l'arrière-plan les différents systèmes avec les données nécessaires en provenance des systèmes cantonaux.

2.4.3 Unité fédérale pour la filière alimentaire

Mandat direct de la Confédération

L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), qui est certifiée ISO 9001:2008, est une unité centrale qui soutient les offices fédéraux de l'Agriculture (OFAG), Vétérinaire (OVF) et de la Santé publique (OFSP) dans la surveillance de l'exécution de la législation sur la santé des plantes, les aliments pour animaux, les épizooties, la protection des animaux et les denrées alimentaires en Suisse.

Conformément à la décision du Conseil fédéral, la mission de l'UFAL, créée en 2007, consiste à contrôler l'exécution de la législation par les autorités fédérales et cantonales ainsi qu'à élaborer et à actualiser le plan de contrôle national pluriannuel en étroite collaboration avec les trois offices fédéraux.

Contrôles sur place

La surveillance fédérale de l'exécution de la législation est pratiquée sous forme d'audit. Cette surveillance s'exerce sur une cinquantaine de services cantonaux et sur certaines autorités fédérales, comme les postes du service vétérinaire de frontière ou postes d'inspection frontaliers (PIF) de l'OVF et le « contrôle officiel des aliments pour animaux » de l'OFAG. Les thèmes et programmes d'audit découlent du contenu du plan de contrôle national et de questions d'actualité pertinentes touchant à la chaîne alimentaire qui sont en débat dans l'espace UE. L'UFAL audite sur place les services compétents et, en fonction du programme d'audit, elle accompagne les inspecteurs dans leurs contrôles. Les constats et résultats de l'audit sont consignés dans des rapports. Si elle constate des lacunes d'exécution, l'UFAL émet des recommandations et, sur mandat des offices fédéraux compétents, elle demande l'élaboration d'un plan d'action visant à remédier aux manquements.

Uniformisation de la procédure d'audit

La procédure précise à suivre par l'UFAL pour réaliser sa mission de surveillance au plan fédéral n'est spécifiée dans aucune des législations qui régissent les différents secteurs de la chaîne alimentaire et n'est que partiellement établie dans la décision fédérale.

L'UFAL a ainsi été amenée à consulter les bases légales s'appliquant à ce domaine dans l'UE, notamment aussi pour s'assurer de satisfaire aux dispositions fixées dans l'accord vétérinaire conclu entre la Confédération suisse et l'Union européenne.

Les exigences essentielles relatives aux systèmes d'audit nationaux sont formulées à l'art. 4 (6) du règlement (CE) 882/2004. La décision de la Commission du 29.9.2006 (2006/677/CE), qui établit les lignes directrices fixant les critères pour la réalisation des audits, comporte des précisions complémentaires au sujet de cet article. L'UFAL s'est servie de ces lignes directrices comme référence pour l'élaboration de sa propre procédure d'audit. L'UFAL s'est également inspirée des missions effectuées en Suisse par le Food and Veterinary Office (FVO) de la Commission européenne pour concevoir sa procédure d'audit au niveau national.

Prestations requises de l'UFAL

Le processus « Plan de contrôle national » comporte l'élaboration d'un nouveau plan tous les cinq ans et son actualisation annuelle, y compris celle des profils cantonaux coordonnés au PCN. C'est actuellement le Plan de contrôle national 2010–2014 qui est mis en œuvre.

Chaque année également, l'UFAL rédige un rapport à l'intention du PCN et un rapport sur la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques. Elle organise en outre une journée d'information PCN en collaboration avec les trois offices fédéraux, à laquelle sont invités les représentants des autorités d'exécution.

Surveillance fédérale de la procédure d'exécution: programmes d'audit réalisés et programmes d'audit en cours

Domaine de la chaîne alimentaire	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aliments pour animaux					Importations		
Santé des animaux					Importations: animaux et sous-produits animaux		
	SVF et PIF ¹	SVF et PIF	SVF et PIF	SVF et PIF		SVF et PIF	
Protection des animaux			Animaux de rente des exploitations agricoles				
Sécurité des denrées alimentaires		Agrément d'entreprises des secteurs de la viande et du lait			Importations: denrées alimentaires et objets usuels		

1 Service vétérinaire de frontière et postes d'inspection frontaliers (border inspection posts)

Exécution de la législation sur la protection des animaux et importations d'aliments pour animaux – Programmes d'audit concernant l'OFAG

De 2009 à 2011, dans le cadre de son programme d'audit relatif à l'exécution de la législation sur les animaux dans les exploitations détentrices d'animaux de rente, l'UFAL a contrôlé que les services vétérinaires cantonaux avaient effectivement mis en œuvre les nouvelles dispositions apportées à cette législation depuis septembre 2008 et qu'ils assumaient correctement leurs responsabilités.

Le résultat du programme d'audit a montré que l'exécution de la législation sur la protection des animaux était généralement appliquée dans les règles dans les exploitations détentrices d'animaux de rente, mais que les services vétérinaires n'avaient pas encore mis en œuvre toutes les nouvelles exigences formulées dans cette législation. Les lacunes constatées concernaient surtout la réalisation des contrôles systématiques, lors desquels ce sont au premier chef les services cantonaux de l'agriculture qui ont veillé à ce que les exploitations élevant des animaux de rente qui perçoivent les paiements directs soient contrôlées dans les intervalles définis dans l'ordonnance sur la coordination des inspections dans les exploitations agricoles (OCI) et par conséquent aussi conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Aussi l'UFAL a-t-elle recommandé à l'OVF et à l'OFAG d'étudier si la double structure de contrôle (exécution selon l'OPD et exécution selon l'OPAn) est véritablement appropriée à assurer un contrôle de la protection des animaux crédible et durable dans le cas des animaux de rente. En conséquence, l'OFAG et l'OVF examinent conjointement la validité du système de contrôle actuel dans le domaine de la protection des animaux.

Le programme d'audit « Contrôles effectués le long de la chaîne alimentaire chez les importateurs », commencé en 2011 et qui sera poursuivi jusqu'en 2013, porte sur les trois domaines « aliments pour animaux », « animaux et sous-produits animaux » et « denrées alimentaires et objets usuels ». Le but de ce programme est de contrôler la conformité juridique de l'activité d'exécution des autorités compétentes.

Les résultats de l'inspection du domaine des aliments pour animaux achevée en 2011 ont attesté que le « Contrôle officiel des aliments pour animaux » (COAA) contrôle les importateurs et leurs produits d'une manière propre à assurer qu'ils sont en conformité avec la législation sur les aliments pour animaux. L'UFAL a émis une seule réserve à cette appréciation. Elle concerne la réalisation conforme aux risques des contrôles et des prélèvements d'échantillons. La méthode adoptée en matière de gestion des risques doit être encore mieux adaptée aux risques existants.



3. Aspects internationaux

3.1 Développement international

L'année écoulée a vu naître, dans les enceintes onusiennes, un projet de grande envergure, « Le monde que nous voulons ». En effet, après des mois d'intenses et parfois frustrantes discussions, les Etats de presque toute la planète ont finalement adopté un texte universel à la Conférence de Rio sur le développement durable. Vingt ans après le premier Sommet de la terre qui s'est tenu dans la même ville, les chefs d'Etat de nombreux pays se sont à nouveau réunis au Brésil pour y entériner une déclaration qui doit ouvrir la voie à la réalisation d'une économie verte au service de tous. Or, il est clair que sans agriculture, dont l'impact sur l'environnement et l'humanité est immense, il n'y aura pas d'économie verte! C'est pourquoi la Suisse est aujourd'hui très satisfaite que la reconnaissance de la place de l'agriculture et des buts qu'elle doit poursuivre aient été fixés dans ce texte du plus haut niveau.

La Suisse a déployé également une intense activité dans le domaine de la conclusion d'accords avec des pays tiers, alors que sa relation avec son principal partenaire commercial, l'UE, a traversé quelques turbulences. De plus, quatre offices de la Confédération, à savoir l'OFAG, le SECO, l'OVF et l'OFSP ont lancé la nouvelle plateforme d'échanges AGROEXPORT. Ce forum a pour buts, d'une part, l'identification des problèmes rencontrés par des exportateurs dans le domaine non-tarifaire lors de leurs échanges vers des pays-tiers. Ces problèmes sont répertoriés puis traités par l'office compétent à l'occasion de rencontres avec des représentants de ces pays, que ce soit à l'OMC ou pendant les comités mixtes. D'autre part, la plateforme permet de récolter les intérêts d'exportation en amont des négociations pour des accords de libre-échange. Des réunions semestrielles ou trimestrielles permettent d'assurer un rythme efficace pour l'échange d'informations.



A l'initiative de l'OFAG, la Suisse a entrepris, en 2011, de s'intégrer dans le modèle de simulation européen CAPRI pour la partie « module de marché ». Cet outil, utilisé aussi par la Commission européenne ainsi que par d'autres pays non membres de l'UE, permet de modéliser les flux commerciaux internationaux par blocs de pays ou par pays individuels et de mesurer l'impact de nouveaux scénarii de politique commerciale. La Suisse est devenue une entité commerciale indépendante, ce qui lui permet de procéder à des simulations et de nombreuses analyses économiques prospectives. Cet instrument sera utilisé notamment dans le cadre de la préparation des négociations pour les accords avec les pays-tiers. Des synergies avec les outils existants à l'OFAG et dans les instituts de recherche sont également en cours de réalisation.

Les relations internationales dans le domaine agricole continuent même si elles sont parfois ralenties par des constellations géopolitiques difficiles, en lien avec la crise économique et monétaire, qui empêchent de renforcer les liens de manière durable avec des partenaires nouveaux ou de longue date.

3.1.1 Accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire (ALEA)

En novembre 2008, la Suisse a engagé des négociations en vue d'un accord avec l'UE dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires et de la sécurité des produits ainsi que de la santé publique (ALEA/ASP). Ces négociations ont bien progressé durant la première phase. Ainsi, il a été possible de trouver de premiers terrains d'entente importants dans l'équipe de négociation « Accès au marché dans le domaine agricole ». Le dernier cycle de négociations complet a eu lieu en juin 2009, et les dernières négociations portant sur l'accès au marché ont été conduites le 22 juin 2010.

■ Négociations toujours au point mort pour des questions d'ordre institutionnel

Les négociations sont dans l'impasse depuis mi-2010, et ce essentiellement pour deux raisons : d'un côté, l'UE fait dépendre le déblocage des pourparlers des résultats des discussions relatives aux questions institutionnelles horizontales. Cette condition posée par l'UE touche aussi d'autres négociations portant sur l'accès au marché entre la Suisse et l'UE. Les questions d'ordre institutionnel portent d'une manière générale sur quatre points, qui doivent être résolus : (i) adaptation des accords aux nouvelles dispositions importantes du droit européen, (ii) interprétation des accords, (iii) contrôle de l'application des accords, (iv) règlement des différends.

D'un autre côté, des différences subsistent dans l'objet des négociations, les mandats des deux Parties divergeant sur deux points importants. Ainsi, l'UE estime que l'acquis en matière de protection des consommateurs fait partie de l'accord visé. Quant à la Suisse, elle reproche à l'UE de ne pas être disposée à négocier une réglementation contractuelle horizontale dans le domaine non harmonisé (le principe réciproque « Cassis de Dijon »). Pour la Suisse, il faut absolument trouver une solution dans ce domaine, sans quoi, une véritable réciprocité ne pourra être garantie pour l'accès au marché.

Le Conseil fédéral a fixé dans son arrêté du 1^{er} février 2012 les prochaines étapes en vue de la poursuite des négociations bilatérales avec l'UE. Ce faisant, il a réitéré son intention d'adopter dans cette optique une approche globale et coordonnée, qui doit englober tous les dossiers en suspens, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires et des produits ainsi que de la santé publique. L'objectif général d'une telle approche consiste, aux fins d'une conciliation optimale des intérêts, à traiter en parallèle les dossiers en cours d'examen avec l'UE et, entre autres, à améliorer l'accès de la Suisse au marché intérieur européen. Or, il faut, pour ce faire, trouver des solutions aux questions d'ordre institutionnel. A cet égard, le Conseil fédéral a fixé des principes, qui doivent former la base d'une solution institutionnelle concrète dans le cadre des négociations actuellement menées en vue d'un accord sur l'électricité. Une telle solution pourrait servir de modèle aux futurs accords d'accès au marché entre l'UE et la Suisse, ainsi qu'aux ALEA&ASP. Les propositions ont été transmises à l'UE en juin 2012.

Le Conseil fédéral reste convaincu qu'une interconnexion plus forte des marchés agricoles de la Suisse et de l'UE serait profitable à l'agriculture et au secteur agroalimentaire suisses et qu'elle garantirait sur le long terme des emplois en Suisse. Le secteur agroalimentaire lui-même réclame d'ailleurs un meilleur accès aux marchés de l'UE, et, en particulier, la suppression des obstacles non tarifaires au commerce offrirait de nouvelles possibilités d'exportation.

■ Délibérations au Parlement

Tandis que les négociations avec l'UE sont, à quelques détails près, bloquées par des questions institutionnelles stratégiques, celles qui sont menées dans le domaine agricole subissent également une pression de la politique intérieure.

Le Conseil national a accepté en juin 2011 trois interventions parlementaires qui demandent au Conseil fédéral de rompre ou de suspendre temporairement les négociations. Il s'agissait en l'occurrence de la motion Joder (Rupture des négociations), de la motion Darbellay (Suspension des pourparlers) et de la motion Favre (Bilatérales III sans libre-échange agricole). Le Conseil des Etats a, le 7 mars 2012, accepté et transmis au Conseil fédéral la motion Darbellay, qui réclame une rupture des négociations tant que le cycle de Doha de l'OMC ne sera pas achevé. Le Conseil des Etats a, par contre, refusé la rupture définitive des négociations. Le 26 septembre 2012, le Conseil national a rejeté une motion du Conseil des Etats (Mo CER-E 12.3014), qui demandait au Conseil fédéral de dresser un état des lieux des négociations à l'accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire et de présenter d'autres approches possibles en vue d'une ouverture contrôlée du marché. Le Conseil fédéral va maintenant effectuer un état des lieux des différents avis et positions en vue de la suite des opérations et étudier les options possibles concernant l'ouverture des marchés. Dans le cadre de cet examen de la situation, le Conseil fédéral statuera également sur la suite de la procédure dans le domaine des négociations en matière de santé.

3.1.2 Accords de libre-échange avec des pays non-membres de l'UE

Outre la Convention avec l'Association européenne de libre-échange (Convention AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE, la Suisse a conclu 26 accords avec 35 pays ne faisant pas partie de l'UE. Ces accords sont normalement négociés et conclus dans le cadre de l'AELE, mais aussi de manière bilatérale dans certains cas.

La prospérité de la Suisse dépend en grande partie du commerce international des biens et des services ainsi que des investissements transnationaux. C'est pourquoi la politique économique extérieure de notre pays vise une constante amélioration de l'accès aux marchés étrangers. Or, le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est l'approche multilatérale dans le cadre de l'OMC. La conclusion d'accords de libre-échange complète la voie multilatérale. Les entreprises suisses doivent avoir un accès aux marchés internationaux au moins équivalent à celui de leurs principaux concurrents étrangers, comme ceux de l'UE, des USA et du Japon. Comme ces pays étendent leur réseau de partenaires de libre-échange, la conclusion d'accords dans ce domaine est donc devenue un instrument essentiel pour le maintien et le renforcement de la compétitivité de la place économique suisse. Les accords de libre-échange contiennent des dispositions relatives au trafic des marchandises qui réglementent en particulier la suppression des droits de douane et d'autres entraves au commerce. Les produits agricoles de base et les produits agricoles transformés sont également concernés. En outre, les accords de libre-échange prennent généralement en considération la protection de la propriété intellectuelle ainsi que la suppression des obstacles au commerce non tarifaires. Des accords plus complets et plus récents comprennent de surcroît des clauses supplémentaires sur le commerce des services, les investissements et les marchés publics. A noter que le développement durable est un thème qui est également intégré dans les négociations actuellement menées en vue d'aboutir à un nouvel accord.

Les accords de libre-échange de la Suisse avec des Etats non-membres de l'UE couvrent environ 15 % des exportations suisses. Si les négociations avec la Chine et l'Inde aboutissent, 25 % des exportations suisses seront couvertes par des accords de libre-échange avec des pays non européens. Ces accords permettront à l'industrie exportatrice suisse de réaliser des économies tarifaires de plusieurs centaines de millions de francs par an. A cela s'ajoute un renforcement de la sécurité juridique des prestations, des investissements et de la propriété intellectuelle.

■ **Accords de libre-échange conclus dans le cadre de l'AELE**

Les accords de libre-échange conclus avec le Pérou et la Colombie sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2011 et ceux passés avec l'Ukraine, le 1^{er} juin 2012. Par ailleurs, des accords de libre-échange AELE, qui ne sont toutefois pas encore appliqués, ont été conclus avec les partenaires suivants : Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, Hong Kong et le Monténégro. Des négociations sont actuellement conduites avec la Bosnie-Herzégovine, l'Inde, l'Indonésie, l'union douanière Russie/Biélorussie/Kazakhstan, le Vietnam ainsi que les pays d'Amérique centrale (Costa Rica, Honduras et Panama). Les pourparlers engagés avec l'Algérie et la Thaïlande sont suspendus. Des accords de libre-échange sont en phase d'exploration ou de préparation notamment avec la Géorgie, la Malaisie et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

■ **Accords bilatéraux de libre-échange**

La Suisse a conclu des accords bilatéraux de libre-échange avec les Iles Féroé et le Japon. Les négociations en vue d'un accord de ce type entre la Suisse et la Chine ont été ouvertes début 2011.

■ **Renégociation de la Convention AELE**

La Convention AELE contient des dispositions sur le commerce des marchandises, en particulier des produits agricoles, entre les Etats membres de l'AELE. Au printemps 2011, de nouvelles négociations ont été entamées au sujet de la Convention AELE pour continuer à supprimer les entraves au commerce entre les Etats membres et de simplifier la structure de cet accord. Le résultat obtenu entraîne une amélioration des conditions d'accès au marché, qui doivent être à peu près comparables à celles que les Etats de l'AELE accordent à d'autres pays en développement qui sont leurs partenaires. A cet égard, il convient de souligner l'extension du contingent tarifaire actuel fixé pour le fromage, qui passera 90 à 200 tonnes, ainsi que les nouveaux contingents pour les spécialités de viande (y c. la viande des Grisons et la viande séchée du Valais) et le concentré de jus de pomme. Le champ d'application et le niveau d'engagement par rapport aux accords passés à cet égard entre les pays membres de l'AELE et l'UE ont été adaptés pour les produits agricoles transformés.

3.1.3 Accord agricole entre la Suisse et l'UE

Il a également été possible en 2011 de développer de façon ciblée l'accord agricole actuel entre la Suisse et l'UE ; les relations se poursuivent dans le domaine agricole. La onzième séance du Comité mixte de l'agriculture s'est tenue à Berne sous la présidence de la Suisse le 19 octobre 2011.

L'échange bilatéral du fromage est entièrement libéralisé depuis le 1^{er} juin 2007, ce qui rend obsolètes les modalités de la transition fixées à l'annexe 3 de l'Accord agricole. L'entrée en vigueur de la décision no 1/2011 qu'a prise le comité le 1^{er} avril 2011 a permis de tenir compte de cette évolution.

Il a en outre été possible de consolider l'excellente collaboration dans le domaine bio grâce à un meilleur échange de vues quant à la reconnaissance de l'équivalence de dispositions de pays tiers dans ce domaine et d'organismes de certification de pays tiers. La décision n° 2/2011 du comité, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2011, permet de garantir le développement parallèle des régimes relatifs aux pays tiers de la Suisse et de l'UE dans le domaine bio.

L'entrée en vigueur des décisions n° 1/2012 et 2/2012 a également permis de procéder à des adaptations importantes dans le domaine du vin et des spiritueux. Ainsi, le répertoire actuel des appellations suisses de vins protégées a été intégré à l'annexe 7 (commerce de produits viti-vinicoles), ce qui signifie que la protection des appellations de vin suisses actuelles sont également valables au sein de l'UE. Autre succès : l'appellation « Damassine » est désormais protégée en tant que telle dans l'UE, et non plus avec une indication de lieu (p. ex. Damassine d'Ajoie), comme c'était le cas auparavant, dans le cadre d'un développement de l'annexe 8 (spiritueux).

Les travaux destinés à supprimer les contrôles frontaliers en matière de protection phytosanitaire ont également été poursuivis. Les deux Parties sont d'avis que les contrôles phytosanitaires à la frontière entre la Suisse et l'UE pourront être bientôt supprimés. Mais la réalisation prévue de cet objectif semble cependant être quelque peu retardée par des difficultés d'ordre juridique.

■ Accord sur la protection réciproque des AOP et des IGP

L'accord instaurant la reconnaissance réciproque des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP) pour les produits agricoles et les denrées alimentaires est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011. Il a été intégré à l'accord agricole entre la Suisse et l'UE, à l'annexe 12.

Dans cet accord, la Suisse et l'UE s'engagent à reconnaître mutuellement leurs indications géographiques et à les protéger contre toute imitation ou utilisation fallacieuse à l'issue de plusieurs délais de transition. Pour la Suisse, il s'agit pour le moment de 22 dénominations dont la protection est étendue à la zone de l'UE, qui comprend 500 millions de consommateurs. Cette protection touche des produits d'exportation économiquement importants tels que la viande des Grisons, le Gruyère et la Tête de Moine. L'accord prévoit également l'ajout de nouvelles dénominations enregistrées à l'issue d'une procédure clairement réglementée. La procédure prévue pour développer l'accord dans ce sens devrait être engagée dès 2012.

3.1.4 Protocole n° 2

Le protocole n° 2 de l'accord de libre-échange Suisse-CE de 1972 fixe les dispositions relatives au commerce des produits agricoles transformés entre la Suisse et l'UE. Il a été révisé en 2005 lors des Bilatérales II. L'UE, qui représente 65 % des exportations et 75 % des importations, est de loin le principal partenaire économique pour les produits agricoles transformés.

Le protocole n° 2 permet à la Suisse de compenser les effets négatifs sur les prix des matières premières agricoles dans le commerce de produits agricoles transformés, par l'octroi de contributions à l'exportation et le prélèvement de taxes douanières pour ces produits. Ces mesures de compensation ne doivent toutefois pas excéder les différences de prix des matières premières agricoles entre la Suisse et l'UE. Le protocole n° 2 contient les prix de référence et les différences de prix qui sont déterminants pour la fixation des mesures de compensation. Ces facteurs sont contrôlés au moins une fois par an et sont adaptés si nécessaire. Ce protocole fait également l'objet des négociations avec l'UE au sujet d'un ALEA&ASP. Il n'aura plus de raison d'être en cas de libre-échange intégral avec l'UE dans le domaine agricole.

Le 1^{er} avril 2012, les prix de référence valables dans le cadre du protocole n° 2 ont été révisés et ainsi réajustés aux conditions prévalant sur les marchés de la Suisse et de l'UE. Les droits de douane suisses sur les importations de produits agricoles transformés ont été adaptés sur cette base. Quant aux exportations, il convient de veiller à ce que les taux des contributions à l'exportation fixés dans la loi sur les produits transformés pour les exportations vers l'UE n'excèdent pas les différences de prix de référence convenues. Comme le budget de la loi sur les produits transformés « Schoggigesetz » (voir chap. 2.1.1.6) ne suffit pas à compenser intégralement les prix, seuls 75 % de la différence de prix des matières premières à l'exportation ont été compensés du 1^{er} mars au 30 juin 2012 et seuls 60 % l'ont été à partir du 1^{er} juillet 2012.

3.1.5 Politique agricole commune de l'UE (PAC) après 2013

La politique agricole commune de l'UE est en train d'être réformée. Le 12 octobre 2011, la Commission de l'UE a présenté les fondements de l'évolution de cette politique sous la forme de propositions législatives. Ces propositions doivent permettre, comme en Suisse, de relever les défis suivants : sécurité de l'approvisionnement, changements climatiques et environnement, équilibre et diversité des régions rurales. Un débat est actuellement engagé au sein des institutions européennes. Le Conseil, à savoir les Etats de l'UE qui y sont représentés, et le Parlement européen jouent à cet égard un rôle décisif. Les diverses bases légales devront être adoptées fin 2013 pour que la réforme agricole puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014 comme prévu.

■ Vers une répartition plus équitable et plus écologique des paiements directs

Les propositions législatives de la Commission contiennent une réforme du système européen des paiements directs. Ainsi, il est prévu de supprimer les références historiques qui prévalaient jusqu'à aujourd'hui et de transformer les paiements correspondants en contributions à la surface. L'objectif visé consiste en une répartition plus équitable de ces fonds entre les Etats membres. Tous les Etats membres devront être passés d'ici à 2019 à un régime de paiement uniforme à l'hectare à l'échelle nationale ou à l'échelon régional. Outre le caractère plus équitable de la répartition, la réduction progressive des paiements uniques par exploitation dès 150 000 euros et le plafonnement intégral des paiements autour des 300 000 euros par année sont autant de sujets qui donnent largement matière à discussion.

L'écologisation (greening) des paiements directs est l'élément le plus controversé de la réforme. Il est en effet prévu de subordonner 30 % des aides directes accordées aux agriculteurs à la réalisation de certains objectifs environnementaux, dont font partie les mesures obligatoires suivantes : 1) utilisation de 7 % des terres arables de l'UE en tant que surface de compensation écologique, 2) diversification des cultures (les agriculteurs doivent pratiquer au moins trois différentes cultures sur leurs terres arables), 3) maintien d'herbages permanents. A l'inverse de la Suisse, qui joue un rôle de précurseur et recourt depuis plus de dix ans aux surfaces de compensation écologiques et à la rotation des cultures, certains Etats membres de l'UE craignent que ces éléments d'écologisation aient des effets négatifs graves. Ainsi, quelques Etats membres (p.ex. Pays-Bas et Espagne) réclament une diminution de moitié des 7 % destinés aux surfaces de compensation écologique, tandis que des pays, du Sud pour la plupart, demandent la reconnaissance d'oliviers et d'autres cultures pérennes, qui contribuent également à la biodiversité. Des Etats membres, comme la France et l'Autriche, sont, quant à eux, favorables à la possibilité de cultiver des légumineuses et des plantes protéagineuses sur les surfaces de compensation. Par ailleurs, plusieurs ministres ont suggéré, au cours des débats engagés jusqu'ici, de fixer un pourcentage précis de surface de compensation pour des régions entières et non pas pour chaque exploitation. Les paiements d'écologisation (greening) sont automatiquement utilisés pour la production biologique.

Il est également prévu d'encourager les jeunes agriculteurs de manière ciblée. Ainsi, la prime de base destinée aux agriculteurs de moins de 40 ans doit être augmentée. Les zones défavorisées profiteront dorénavant aussi d'un soutien particulier.

■ Volonté de la Commission d'introduire un instrument de stabilisation des revenus

L'agriculture est fortement tributaire des conditions extérieures, qui peuvent varier d'une année à l'autre. Raison pour laquelle les revenus des agriculteurs subissent souvent des fluctuations importantes. Les propositions législatives prévoient donc d'introduire un instrument destiné à stabiliser les revenus agricoles. Cet instrument sera utilisé, à titre de paiement compensatoire, pour les agriculteurs confrontés à une importante perte de revenu (–30 %). Il est également proposé d'étendre aux agriculteurs le champ d'application du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Compte tenu des moyens actuels de l'intervention publique et du stockage privé, la Commission prévoit de conserver encore ces instruments de crise, qui se sont révélés un filet de sécurité efficace. Tous les secteurs bénéficieront de l'introduction d'une nouvelle clause de sauvegarde permettant à la Commission de faire face aux perturbations générales du marché par des mesures immédiates, comme lors de la crise de la bactérie EHEC de 2011. Il est également proposé de renforcer la position des agriculteurs en consolidant les organisations de producteurs et les interprofessions ainsi qu'en raccourcissant les circuits de distribution entre les producteurs et les consommateurs. Qui plus est, les quotas de sucre, qui ont perdu leur raison d'être, ne seront plus prolongés après 2015.

L'agriculture continuera à disposer d'un solide budget. Les débats actuels laissent augurer que le montant actuel de ce budget sera en principe maintenu. Il ne faut cependant pas oublier qu'exprimée en valeur réelle, cette décision impliquerait une réduction.

Des informations plus détaillées sur les propositions législatives de la Commission se trouvent sur le site Internet http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm.

3.1.6 Relations dans le domaine agricole avec la Principauté de Liechtenstein

La Principauté de Liechtenstein (FL) mène en règle générale sa propre politique agricole. Elle est cependant très impliquée dans la politique agricole suisse, en raison de sa faible superficie et de l'union douanière conclue entre les deux Etats. Ainsi, en vertu du Traité douanier conclu avec la Suisse, la Principauté adopte un grand nombre de lois suisses dans le secteur agroalimentaire et bénéficie du même régime qu'un canton dans de multiples domaines. Parallèlement, la Principauté participe à plusieurs mesures de soutien du marché et des prix suisses. Ces points sont réglés dans un Echange de notes entre la Suisse et le Liechtenstein. Ainsi, des mesures, telles que le supplément pour le lait transformé en fromage, sont également appliquées dans la Principauté de Liechtenstein. En outre, des entreprises liechtensteinoises participent au système de mise en adjudication dans le secteur de la viande. La Principauté de Liechtenstein indemnise la Suisse pour les services fournis. Le travail réalisé par la Suisse est en effet dédommagé sous la forme d'un forfait pour frais administratifs. En contrepartie, le Liechtenstein reçoit une part des recettes de l'OFAG qui proviennent de la régulation des marchés.

■ Mesures liechtensteinoises du secteur laitier réglées dans un Echange de notes

L'Echange de notes prévoit que le Liechtenstein peut, dans des cas dûment motivés, prendre ses propres mesures de soutien en plus de celles de la Suisse. Cette réglementation vise à créer des conditions de concurrence comparables dans l'espace économique commun de la Suisse et du Liechtenstein. Tout comme en Suisse, l'agriculture repose en grande partie sur la production laitière au Liechtenstein, ce qui explique pourquoi cette Principauté ne peut prendre ses propres mesures de soutien que pour une durée limitée dans ce secteur. De telles mesures visent notamment à compenser les écarts substantiels des prix du lait. C'est sur cette base légale que repose la nouvelle loi sur l'organisation du marché laitier du Liechtenstein, qui a été promulguée en 2005. Le Liechtenstein peut ainsi encourager le développement et le renforcement des structures de transformation dans ce secteur. La Principauté versait jusqu'ici en particulier des primes de transformation en plus de prestations promotionnelles, telles que le financement de projets, des aides à l'investissement et des contributions à l'infrastructure.

■ Adaptation de l'Echange de notes et suppression des paiements en fonction du volume

Après avoir été progressivement réduits, les paiements en fonction du volume sont désormais supprimés. Une évolution dont se félicite la Suisse. La Suisse et le Liechtenstein ont adapté en conséquence l'Echange de notes en janvier 2012. La Principauté est désormais tenue de mettre un terme à la pratique des paiements liés au volume. Comme l'instrument de soutien que représente le supplément pour le lait transformé en fromage n'a pas la même efficacité au Liechtenstein qu'en Suisse, les Parties ont convenu que la Principauté pouvait conserver jusqu'à fin 2017 la possibilité de recourir à un programme de promotion spécialement adapté à ses besoins.

Ayant recours à des prestations de services suisses, le Liechtenstein verse à la Suisse un forfait pour frais administratifs, cité plus haut, dont le montant se fondait sur des calculs compliqués. Lors de la modification de l'Echange de notes, un montant forfaitaire de 50 000 francs a été convenu pour simplifier les processus.

3.1.7 OMC

L'opinion publique associe souvent l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la non-conclusion des négociations entamées il y a plus de dix ans dans le cadre du Cycle de Doha. Cette impression est regrettable, mais elle montre qu'en ce qui concerne les accords OMC il n'en va pas autrement que pour les autres accords multilatéraux, du moins ceux qui reposent sur le principe du consensus : plusieurs des grands acteurs géopolitiques ne sont actuellement pas prêts à contracter des engagements contraignants ni à les appliquer. Cette impression est également regrettable parce qu'elle montre seulement l'envers de la médaille. Car l'OMC, qui est sise à Genève et qui compte 155 Etats membres, est une organisation respectée et efficace qui intègre le commerce mondial dans un mécanisme réglementaire contraignant. Les Etats membres peuvent se référer à la force obligatoire de cet ensemble de règles et revendiquer leurs droits en recourant à la procédure de conciliation prévue.

L'OMC démontre constamment qu'elle donne le ton dans le commerce international. Voici quelques-unes des facettes de cette organisation qui confortent cette autre image, moins connue du public :

Surveillance de la politique commerciale : l'OMC a intensifié la surveillance de la politique commerciale de ses Etats membres depuis la crise économique et financière qui fait la une de l'actualité depuis 2009. Dans le cadre d'un processus engagé par le directeur général de l'OMC, toutes les nouvelles mesures ayant trait au commerce sont documentées, commentées et publiées tous les semestres, qu'elles soient de nature protectionniste ou qu'elles visent une avancée de la libéralisation. Ce redoublement d'attention doit permettre, d'une part, de traiter rapidement et efficacement les offensives protectionnistes dans les organes de l'OMC et, d'autre part, d'informer l'opinion publique d'un renforcement du protectionnisme induit par la crise économique et financière. Pour ce faire, le Secrétariat de l'OMC peut se fonder sur des données accessibles au public et vérifiées par les Etats membres.



Travail au sein des Comités de l'OMC : l'enlèvement des négociations de Doha a notamment donné plus de poids au travail des Comités ordinaires de l'OMC. Cette évolution est particulièrement visible dans le Comité de l'agriculture, qui jouait par le passé plutôt un rôle effacé au sein de l'OMC. Or, les séances de ce comité donnent aujourd'hui lieu à de nombreux entretiens informels portant sur l'amélioration de la transparence et de l'applicabilité des obligations ainsi que sur la mise à jour des obligations de notification ou de déclaration des Etats membres. Ces discussions montrent que le mécanisme réglementaire actuel permet encore des améliorations.

Thèmes agricoles dans différents forums : une série de thèmes liés à l'agriculture sont au cœur des débats, et ce dans différents forums. Les restrictions à l'exportation en sont un exemple. Il s'agit de mesures qui limitent l'exportation de produits agricoles pour diverses raisons, qu'elles soient d'ordre fiscal (taxes sur les exportations) ou qu'elles aient valeur de symbole politique (interdictions d'exporter des céréales). Différentes initiatives, comme celles du G20, tentent de stopper ces restrictions à l'exportation et notamment d'exclure l'approvisionnement du Programme alimentaire mondial (PAM). L'OCDE étudie aussi en profondeur les thèmes qui relèvent de la politique commerciale.

L'importance de l'OMC est clairement ressortie de la huitième Conférence ministérielle ordinaire, qui s'est tenue à Genève, du 15 au 17 décembre 2011. Même si cette rencontre n'a donné lieu qu'à un échange de vues sur les négociations du Cycle de Doha, elle a néanmoins permis de remporter des succès dans d'autres domaines. Après dix-huit ans de négociations, la Russie est devenue membre à part entière de l'OMC, tout comme le Samoa et le Monténégro, qui ont pu sceller leur adhésion. De même, la révision de l'Accord OMC sur les marchés publics a pu être achevée après plus de dix ans de pourparlers. Les ministres du commerce ont notamment annoncé qu'ils présenteraient au cours de 2012 des options visant à faciliter l'accès à l'OMC aux pays les moins développés.

L'adhésion de la Russie signifie également que l'un des principaux partenaires commerciaux de la Suisse dans le domaine agricole aura recours à l'ensemble des règles de l'OMC. Qui plus est, ce pays réduira notablement ses droits de douane appliqués aux produits agricoles dans les années à venir. A cet égard, la Suisse s'est particulièrement investie dans les négociations sur l'accès au marché pour le fromage. Le soutien au marché de la Russie, à l'origine de distorsions du marché, dans la Boîte dite orange, passera progressivement de 9 à 4,4 milliards de dollars US. La Russie renonce en outre à verser des subventions à l'exportation pour les produits agricoles.

3.1.8 OCDE

■ **Transparence accrue sur le marché et amélioration durable de la productivité**

Ces thèmes et problèmes ne sont pas nouveaux, que ce soit d'une manière générale ou pour l'OCDE. Il suffit de consulter les derniers rapports agricoles pour s'apercevoir que la gestion de la transparence et de l'instabilité du marché ainsi que l'augmentation durable de la productivité agricole et de l'efficacité des ressources représentent les défis et les opportunités du futur système agroalimentaire mondial. L'OCDE s'emploie à relever ces défis en faisant appel à ses compétences clés, à savoir l'évaluation des politiques et l'élaboration de recommandations politiques ainsi que les analyses de marché.

■ **Un marché plus transparent – pourquoi?**

La fluctuation des prix est caractéristique des marchés. Les marchés agricoles ne dérogent pas à la règle en raison de la faible élasticité de l'offre et de la demande ainsi que de cycles de production biologiquement définis. Les prix des produits agricoles ont nettement plus fluctué au cours de ces dernières années. À l'échelle mondiale, cette évolution est due à de nombreux facteurs : stocks réduits, fluctuations du prix du pétrole et des taux de change, limitation de l'offre à la suite de sécheresses ou d'inondations, augmentation de la demande de denrées alimentaires végétales et animales ainsi que de bioénergie, faible croissance de la production agricole, restrictions à l'exportation et troubles politiques. L'OCDE et la FAO s'attendent également à d'importantes fluctuations des prix, c'est-à-dire à une forte volatilité des prix, dans le futur. Or, plus les prix fluctuent, plus est difficile de planifier et de prendre des décisions d'investissements dans le système agroalimentaire, à l'échelle internationale ou nationale. La hausse des prix des matières premières agricoles entraînent directement une augmentation des prix des denrées alimentaires, qui touche particulièrement les consommateurs des pays en développement. À l'échelle internationale, tout le monde est d'accord sur le fait que la volatilité des prix doit être maintenue à un niveau acceptable. Le commerce international peut conduire à des variations de prix plus faibles. Un meilleur accès à des informations et à des connaissances pertinentes pour le marché, c'est-à-dire une plus grande transparence des marchés, contribuent également à réduire les fluctuations de prix propres à déclencher la panique dans les deux sens.

■ **Un marché plus transparent – comment?**

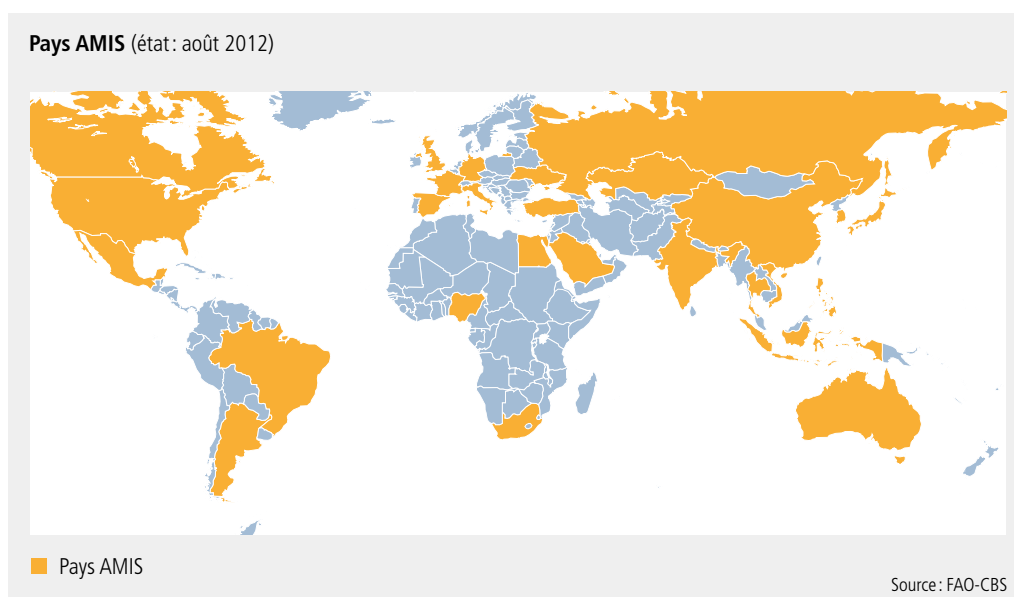
Le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) a été conçu pour permettre, à l'échelle internationale, l'accès libre à des données sur le marché actualisées, régulières et fiables. Les informations clés décisives pour le marché dans le domaine des denrées alimentaires doivent être rapidement disponibles, analysées et accessibles pour tout le monde. Le système AMIS, qui repose sur des systèmes existants et les complète, représente une plateforme électronique qui permet à des pays, à des organisations internationales et au secteur privé de renforcer leurs synergies et coopérations respectives dans ce secteur.

Les fortes fluctuations de prix des denrées alimentaires observées en 2008 et 2010 ont clairement révélé qu'il n'existait pas dans le monde de mécanisme efficace et fiable capable d'identifier suffisamment tôt les graves pénuries. Il s'en est ensuivi une série de lacunes, tant au plan des informations du marché que de la coordination de mesures et des réactions politiques. En font partie des données qui ne sont pas fiables et qui n'ont pas été actualisées au sujet de l'offre, de la demande et des stocks de cultures des champs, en particulier des possibilités d'exportation spécifiques des pays et des régions. Ce manque de transparence, combiné à l'absence d'indicateurs clairs et complets permettant de reproduire les conditions de marché normales/anormales, a conduit à des achats faits sous l'emprise de la panique, à des stockages de matières premières ainsi qu'à des stratégies politiques sous-optimales. Destiné à favoriser la transparence du marché, le système AMIS a vu le jour en juin 2011 à l'initiative des ministres en charge de l'agriculture du G20 (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Russie, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Corée du Sud, Turquie, Grande-Bretagne, USA, UE). Ce secrétariat est dirigé par un secrétariat sis à la FAO à Rome, dont font partie les représentants des neuf organisations internationales suivantes: FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture),

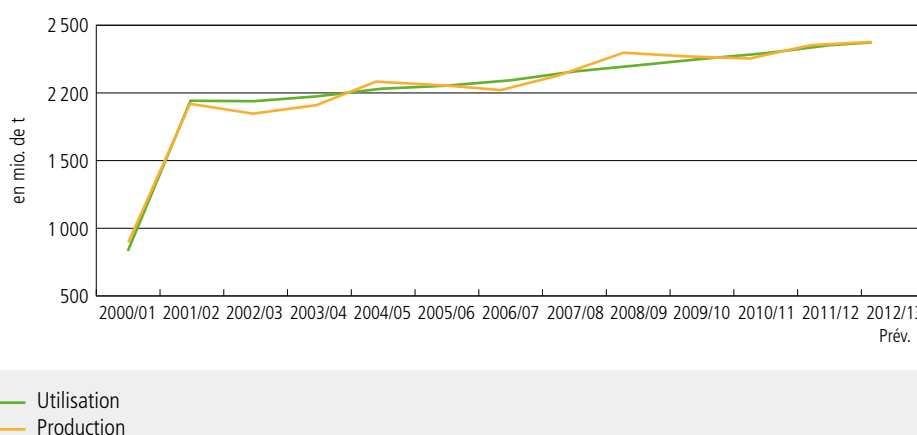
IFAD (Fonds international de développement agricole), OECD (Organisation de coopération et de développement économiques), UNCTAD (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), WFP (Programme alimentaire mondial), Banque mondiale, WTO (Organisation mondiale du commerce), UN HLT (Groupe d'action de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale) und IFPRI (Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires); IGC (Conseil international des céréales). AMIS n'est pas une nouvelle organisation internationale.

Le secrétariat collecte, évalue, analyse et transmet régulièrement des analyses et pronostics de marché à jour qui tiennent compte de l'évolution actuelle et future du marché et de la politique. Ces données se fondent sur les indications des Etats membres et sur des méthodes et des indicateurs qui doivent encore être en partie développés. AMIS a pour vocation d'aider les pays en développement à mieux analyser et pronostiquer les marchés. Ce système a également pour but de promouvoir le dialogue politique. Les quatre matières premières agricoles importantes que sont le blé, le maïs, le riz et le soja sont actuellement analysées pendant la phase initiale d'AMIS. Les membres d'AMIS sont, outre les Etats du G20 et l'Espagne, les principaux partenaires commerciaux et producteurs de ces matières premières dans le monde (Egypte, Vietnam, Thaïlande, Philippines, Kazakhstan, Nigéria et Ukraine). Avant d'admettre d'autres matières premières et d'autres membres, AMIS doit tout d'abord être consolidé dans cette constellation.

Les analyses et statistiques d'AMIS peuvent être librement consultées sur le site Internet www.amis-outlook.org. AMIS contient actuellement des données sur la production, le négoce, l'utilisation et les stocks de blé, de maïs, de riz et de soja. Ces informations proviennent des banques de données de la FAO et du ministère de l'agriculture américain (USDA). Outre des rapports et des analyses, AMIS étudie aussi des concepts, des définitions et des indicateurs pour savoir en quoi consiste des conditions de marché « anormales » et comment les prévoir.



Evolution globale de la production et de la consommation de céréales (état : août 2012)



■ Amélioration durable de la productivité, de la résilience et des innovations

Les fluctuations des prix des denrées alimentaires ont une incidence directe sur la sécurité alimentaire, et les nettes variations de prix des années passées ont aggravé la situation, en particulier dans les pays en développement. L'augmentation de la productivité agricole est considérée comme une approche appropriée pour l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale. Les experts estiment qu'il faudra une croissance de la production agricole de 70 à 100 % d'ici à 2050 pour pouvoir nourrir une population mondiale en hausse et dont les habitudes alimentaires changent. La plus grande partie de cette croissance est indispensable pour les pays en développement. Or, une croissance durable de la production suppose des investissements publics et privés dans des infrastructures des secteurs primaire et secondaire, dans les services de vulgarisation, dans la formation, la recherche et le développement ainsi que dans le transfert de technologies de ces pays. Le but poursuivi est également de créer des marchés (locaux) transparents, efficaces et efficients ainsi que d'améliorer la résilience, c'est-à-dire la capacité à faire face aux pics de prix. En fin de compte, l'accroissement de la productivité et l'amélioration des techniques de production aident, en particulier dans les pays en développement mais aussi ailleurs, les (petits) paysans et les ménages à mieux réagir aux fluctuations des prix et renforcent ainsi la sécurité alimentaire.

Les innovations, la recherche et le développement dans le secteur de l'agriculture sont considérés comme les principales sources de croissance de la productivité dans le cadre d'une utilisation durable des ressources. Ces trois thèmes ne jouent donc pas seulement un rôle important dans l'actuel programme de travail 2011–2012 de l'OCDE. Ils constituent aussi un axe essentiel du programme 2013–2014, qui était au cœur de la discussion en mai 2012 dans le Comité de l'agriculture (CoAg). Le nouveau programme de travail met encore plus l'accent sur la corrélation entre l'utilisation durable des ressources existantes et l'augmentation de la productivité. Dans ses analyses, l'OCDE aborde notamment les questions suivantes : (1) quelles incitations créer ou quels obstacles éliminer pour améliorer la croissance de productivité ? et (2) qu'est-ce qui peut/doit être fait pour améliorer la collaboration internationale concernant les systèmes d'innovations et de connaissances agricoles ? L'un des objectifs consiste à mettre au point une proposition visant l'amélioration de la coopération aux plans du droit public et du droit privé dans le domaine des innovations/du savoir et de la croissance durable de la productivité.

3.1.9 FAO

Le Directeur général de la FAO a, dès son entrée en fonction en janvier 2012, lancé un processus de réflexion stratégique visant à fixer les futures orientations et priorités de l'organisation. Une approche participative a été mise en place. Les grandes tendances mondiales qui ont été reconnues comme les principaux facteurs de changement ainsi que les défis qui en découlent ont été identifiés pour constituer les futurs domaines d'action prioritaires de la FAO. Le Directeur général a défini les cinq domaines d'action essentiels suivants : l'élimination de la faim, la production vivrière durable, l'équité du système international de production alimentaire, la réforme institutionnelle et la décentralisation ainsi que la coopération Sud-Sud. Ce processus de réflexion stratégique, qui comprend plusieurs étapes, sera soumis aux organes directeurs de l'organisation en 2012–2013. Il est prévu qu'il se termine par l'adoption lors de la 38^{ème} session de la Conférence de la FAO en 2013 d'un Cadre stratégique révisé 2010–2019 et du Plan à moyen terme 2014–2017.

Lors de la session d'octobre 2011 du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), la Suisse a été désignée comme membre du bureau. Notre pays a été chargé de conduire un processus de consultation en vue de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il a été convenu que ce processus ne serait lancé qu'une fois conclues les négociations au sujet des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ». Ces négociations ardues, menées dans le cadre d'un groupe de travail du CSA qui a réuni des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, d'institutions internationales de recherche agricole, d'institutions financières régionales et internationales, d'associations privées et de fondations philanthropiques, ont permis d'aboutir à un consensus en mars 2012. Les discussions ont été ensuite formellement adoptées lors d'une session du CSA en mai 2012 et le processus sur les investissements agricoles responsables a ainsi pu être lancé. La Suisse s'est fortement engagée en faveur de l'élaboration de ces Directives volontaires. Tout au long de l'année, le CSA a poursuivi ses travaux visant à l'établissement d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. En 2012, l'OFAG a versé une nouvelle contribution financière aux travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle a été destinée au financement d'une étude sur le changement climatique et ses effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition qui sera présentée à la session d'octobre 2012 du CSA.

Dans la poursuite du développement d'une agriculture durable, l'OFAG a aussi renforcé, en 2012, sa collaboration avec la FAO dans la mise en œuvre d'initiatives globales, novatrices et multipartenaires. Plusieurs de ces initiatives s'inscrivaient dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable dite « Rio+20 » (cf. chap. 3.1.11 ci-après). Vu le rôle essentiel que joue l'élevage dans la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, l'OFAG a apporté son soutien à la mise en place du partenariat pour le développement durable du secteur de l'élevage. Ce partenariat devrait être officiellement lancé au début 2013. L'OFAG a aussi organisé, dans le cadre du Codex Alimentarius, en février 2012 à Berne, une conférence internationale sur la sécurité des aliments pour animaux. Cette rencontre internationale a réuni quelque 200 experts provenant de 45 pays (cf. chap. 2.3.3.2 ci-avant). L'OFAG entend également collaborer activement à la mise sur pied du Partenariat mondial sur les sols adopté en mai 2012 par le Comité de l'agriculture de la FAO.

3.1.10 Changements climatiques et sécurité alimentaire

■ Objectif à long terme : un programme de travail sur l'agriculture dans le cadre de la Convention de l'ONU sur les changements climatiques

Le secteur agricole est primordial pour la sécurité alimentaire de la population mondiale ainsi que pour l'existence de millions d'êtres humains. En outre, il influe largement le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes globaux et locaux, y compris le climat: ce secteur est responsable de 14 % des émissions de gaz à effet de serre. Un chiffre qui atteint même les 32 % si l'on ajoute les émissions produites sur les nouvelles surfaces destinées à la production agricole. L'agriculture est aussi fortement touchée par les changements climatiques, en particulier dans les pays du Sud. Le cours des saisons change, le stress lié à la chaleur augmente pour les plantes utiles et les animaux de rente. De même, il se produit de plus en plus souvent des événements extrêmes tels que les périodes de sécheresse et de fortes précipitations suivies d'inondations, ce qui se traduit très souvent par une impondérabilité et des pertes de rendement.

L'agriculture possède cependant aussi de nombreux atouts qui lui permettent de relever ces défis. C'est pourquoi il a été décidé, lors de la Conférence des Parties (COP) 17 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC), qui s'est tenue à Durban en décembre 2011, qu'un échange de vues sur des thèmes de l'agriculture aurait lieu sous l'égide de l'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA). Au cours des entretiens sur le climat qui ont ensuite eu lieu à Bonn en mai 2012, le Groupe de l'intégrité environnementale (EIG), qui compte la Suisse, le Mexique, la Corée du Sud, le Liechtenstein et Monaco, a soutenu la création d'un programme de travail durable sur l'agriculture. Un tel programme est d'autant plus important qu'il confère la visibilité nécessaire aux questions agricoles liées aux changements climatiques et qu'il permet de répondre comme il se doit à l'échelle mondiale aux défis que représentent la réduction des émissions et les ajustements requis.

L'importance du sujet est reconnue par tous les pays. La discussion sur les principaux points et la forme institutionnelle de l'échange de vues sur les questions agricoles sera poursuivie lors de la prochaine session du SBSTA, en décembre 2012 à Doha.

■ L'alliance globale de recherche sur les gaz à effet de serre provenant de l'agriculture prend les devants

L'initiative de la Global Research Alliance on Agricultural Greenhouse Gases (GRA) a été lancée après la COP 15, qui s'est déroulée à Copenhague en décembre 2009, hors du cadre de l'UNFCCC. Cette alliance repose sur l'engagement volontaire et commun de ses Etats membres. L'objectif visé consiste à encourager la recherche portant sur les gaz à effet de serre d'origine agricole en favorisant les échanges actifs de données et de méthodes ainsi que la collaboration entre les Etats membres. En juin 2011, plus de trente pays, dont la Suisse, ont signé à Rome la charte de cette alliance.

Cette alliance se compose d'un conseil, d'un secrétariat et de groupes de recherche (élevage, cultures, riz, cycles du carbone et de l'azote dans le sol ainsi qu'inventaires et mesures). La Suisse participe activement aux groupes Elevage, Cultures et Cycles du carbone et de l'azote dans le sol. Dans le groupe Elevage, elle collabore au sein des réseaux des aliments pour animaux et du fourrage (direction : EPFZ) et de la gestion des engrais de ferme (représentation Suisse : HAFL). Un réseau sur la santé animale est également en train d'être mis en place. Les 23 pays qui font partie du réseau des aliments pour animaux et du fourrage se sont réunis pour la première fois en Suisse au mois de septembre 2012.

L'alliance a, dans un premier temps, dressé un état des lieux des projets de recherche en cours. Plus de mille projets sur l'agriculture et les gaz à effet de serre ont été identifiés et analysés dans ce contexte. Cet état des lieux est essentiel pour repérer les lacunes dans les connaissances et pour y remédier par une approche coordonnée.

3.1.11 Conférence de Rio+20

■ **Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20): « Produire plus avec moins. »**

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée Rio+20 a eu lieu du 20 au 22 juin 2012, soit 20 ans après la première conférence de Rio de Janeiro. Deux thèmes principaux avaient été choisis pour cette conférence, soit « l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » et « la réforme des institutions pour le développement durable ». L'OFAG était responsable du chapitre sur l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, mais il a également mené les négociations sur les chapitres consacrés à l'eau, aux forêts et à la biodiversité. Conformément à la stratégie fixée par le Conseil fédéral, l'OFAG a proposé des actions concrètes, en se basant sur la politique agricole suisse et la vision stratégique 2025, mais aussi sur ses engagements internationaux, en particulier avec la FAO. La résolution finale adoptée à Rio reconnaît le rôle essentiel de l'agriculture pour l'éradication de la faim et de la pauvreté dans le monde, ainsi que pour la conservation des ressources naturelles. Le chapitre consacré à l'agriculture figure en tête de liste des domaines d'intervention prioritaires et identifie un nombre important de mesures pour renforcer la sécurité alimentaire. Les Etats réitèrent leurs engagements pour garantir le droit de chacun à disposer d'une nourriture saine, suffisante et de bonne qualité nutritionnelle. Ils reconnaissent que la majorité des pauvres vivent dans les zones rurales et que les mesures devront s'adresser en priorité à cette population. Ces petits producteurs agricoles, en particulier les femmes, doivent avoir accès aux terres, à l'eau, aux crédits, à l'éducation et aux infrastructures nécessaires pour accéder aux marchés.

Les Etats se sont engagés à promouvoir des systèmes agroalimentaires durables pour faire face aux nouveaux défis planétaires que sont l'accroissement de la population et la fragilité des ressources naturelles. Les systèmes agroalimentaires devront « produire plus avec moins » et être plus résilients pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et à la volatilité des marchés. La diversité de l'agriculture et de ses formes de production sont un facteur positif de réduction des risques. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), dans lequel siègent les représentants des organisations d'agriculteurs, des Etats, de l'industrie et de la recherche, a été reconnu pour garantir la cohérence des politiques et leur mise en œuvre après la conférence Rio+20. Le CSA va soutenir les Etats à réaliser leurs engagements en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable. Il devra en priorité s'assurer de la mise en œuvre des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » et établir des principes pour des investissements agricoles responsables. Lors de la manifestation officielle de la Suisse, l'OFAG a d'ailleurs présenté le droit foncier rural suisse comme un outil important de sa politique agricole durable. Enfin, un accent particulier devra être mis sur le développement d'un secteur d'élevage durable et la réduction du gaspillage alimentaire. L'OFAG s'est déjà engagé dans ces deux domaines. D'autres informations sont également disponibles sur la plateforme internet suisse pour RIO+20 <http://rio20.ch/>.

3.1.12 Conseil international des céréales et Convention relative à l'aide alimentaire (CIC/CAA)

L'Accord international sur les céréales de 1995 comprenait jusqu'au 30 juin 2012 deux conventions distinctes sur le plan juridique : la Convention sur le commerce des céréales de 1995 et la Convention sur l'aide alimentaire de 1999. Cette dernière n'a plus été prolongée puisqu'un nouvel accord doit entrer en vigueur dans ce domaine le 1^{er} janvier 2013. Si cet accord ne dépend pas juridiquement de la Convention sur le commerce des céréales, le secrétariat du Conseil international des céréales, dont le siège est à Londres, n'en reste pas moins responsable de l'administration générale.

■ Conseil international des céréales

Le Conseil international des céréales (International Grains Council, IGC) a pour mission première d'analyser la situation sur les marchés mondiaux des céréales, du maïs, du riz et des oléagineux, et d'établir des rapports à ce sujet. Il fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les activités déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). Ces données apportent une contribution essentielle à la transparence du marché et donc à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil international des céréales n'intervient toutefois pas directement dans le fonctionnement du marché ou dans la conception de la politique céréalière des Etats membres.

La Suisse est membre de l'Accord international sur le blé ou sur les céréales depuis sa création en 1949.

■ Renégociation de la Convention relative à l'aide alimentaire

Tout comme l'Australie, l'UE, le Japon, le Canada, la Norvège et les USA, la Suisse est Partie contractante de la Convention relative à l'aide alimentaire. Les Parties manifestent ainsi leur volonté de lutter, par l'aide alimentaire, tout particulièrement contre la pauvreté et la faim touchant les groupes de population les plus vulnérables. Cet accord établit le cadre juridique nécessaire à la collaboration, à la coordination et à l'échange d'informations dans ce domaine. A la suite des négociations visant la conclusion d'un nouvel accord, le Comité d'aide alimentaire, compétent en la matière, a décidé de ne plus prolonger cette convention, inchangée depuis 1999, qui a donc expiré le 30 juin 2012.

En décembre 2009, des négociations ont été entamées en vue d'une nouvelle convention relative à l'assistance alimentaire. Certains membres, qui avaient développé leurs politique dans le domaine humanitaire au fil des années, y voyaient une contradiction avec l'accord de 1999.

L'engagement des Parties contractantes à respecter des quantités définies annuellement pour l'aide alimentaire reste l'élément central de la nouvelle convention. Ces quantités pourront dorénavant être aussi déterminées financièrement et non plus seulement fonction des volumes. L'ancienne convention mettait l'accent sur une aide alimentaire basée sur la livraison directe de céréales des pays donateurs aux pays bénéficiaires. Le nouvel accord exprime une orientation vers les besoins : il offre la possibilité de respecter les engagements par d'autres activités que les livraisons d'aide alimentaire, comme l'assistance à la population par un approvisionnement en denrées alimentaires, les transferts monétaires ou les programmes dits de bons. Cette extension apparaît déjà dans le titre de la nouvelle convention, où le terme « aide » a été remplacé par « assistance ».

Les Parties contractantes se réfèrent, dans la nouvelle convention, à des principes fondamentaux qui doivent être respectés dans le cadre des programmes d'assistance alimentaire. Le nouvel accord consolide par ailleurs la procédure d'établissement de rapports en demandant aux parties contractantes de fournir un compte rendu aussi bien quantitatif que qualitatif ainsi qu'un rapport annuel accessible au public récapitulant les activités de toutes les Parties contractantes en matière d'assistance alimentaire. L'entrée en vigueur du nouvel accord est prévue pour le 1^{er} janvier 2013.



3.2 Comparaisons internationales

3.2.1 Prix à la production et à la consommation – Comparaison avec les pays voisins

Dans le présent chapitre est établie une comparaison des prix à la production et à la consommation entre la Suisse et les pays voisins, Allemagne, Autriche et France. Elle consiste, d'une part, à déterminer la différence absolue entre prix à la production et prix à la consommation pour un échantillon de produits durant l'année sous revue et, d'autre part, à présenter l'évolution de la période 2000/02 jusqu'en 2011 sur la base d'indices des prix.



■ Des prix à la production supérieurs à ceux des pays voisins

Ci-après sont présentés les prix à la production pour un échantillon de produits dans les trois pays voisins Allemagne, Autriche et France, et en Suisse. La difficulté consiste à trouver des produits vraiment comparables. Pour les fruits et légumes, s'ajoute encore la difficulté de recenser des prix au même niveau. Dans les cas où aucun produit comparable n'a pu être trouvé, il n'y a donc pas d'indication de prix à la production.

On constate qu'en ce qui concerne le lait, la viande et les produits des champs, les prix sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE. Il existe par contre des différences parfois considérables pour ce qui des légumes et des fruits. En raison des droits de douane sur les produits agricoles suisses, les prix à la production en Suisse se situent au-dessus du niveau de l'UE. Le prix du lait dans les trois pays voisins fluctue autour des deux tiers du prix suisse. Le prix à la production de la viande est presque deux fois plus élevé en Suisse; celui des céréales et des oléagineux, enregistré dans les pays voisins, atteint environ 50 à 60 % du niveau suisse. Le prix des fruits et des légumes est également plus élevé en Suisse. Les écarts peuvent être très différents selon le pays. Parfois le prix est deux fois plus élevé, parfois, il est pratiquement le même.

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins en 2011

Produits		Ø 2011			
		D	F	A	CH
Lait	ct./kg	42.99	39.26	42.00	61.11
Viande					
Taureaux T3	fr./kg PM	4.36	4.03	4.39	8.29
Veaux T3	fr./kg PM	6.08	7.49	7.49	13.58
Porcs	fr./kg PM	1.86	1.81	1.90	3.60
Céréales et oléagineux					
Blé cl. 1	fr./100 kg	23.4	23.3	21.8	49.05
Orge	fr./100 kg	21.2	22.8	18.7	34.39
Maïs grain	fr./100 kg	25.1	26.0	25.4	36.75
Colza	fr./100 kg	51.0	non disp.	47.6	89.85
Cultures sarclées					
Pommes de terre de garde	fr./100 kg	17.15.	non disp.	13.31	43.78
Betteraves sucrières	fr./100 kg	non disp.	non disp.	3.24	7.48
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	0.66	1.14	0.56	1.43
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	0.64	1.18	0.93	1.13
Légumes					
Carottes	fr./kg	0.31	0.58	0.39	0.68
Laitue pommée	fr./unité	0.27	0.46	0.24	0.74
Concombre à salade	fr./unité	0.38	0.53	0.30	0.61
Oignons	fr./kg	0.40	0.36	0.23	0.82

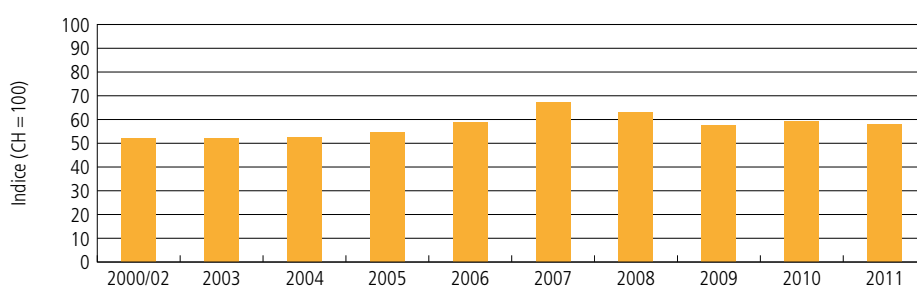
Remarque: Il est difficile de choisir des produits absolument comparables dans les quatre pays. Les produits pris en considération sont par conséquent ceux qui se prêtent le mieux à une comparaison de prix et pour lesquels on a accès à des données comparables.

Composition du lait: D (4 % matières grasses, 3,4 % protéines), F (3,8 % matières grasses, 3,2 % protéines), A (3,7 % matières grasses, 3,4 % protéines), CH (4 % matières grasses, 3,3 % protéines); pommes de table cl. I: F (en général); poires de table cl. I: F (en général); oignons: CH (jaunes), D, F, A (en général)

Sources: FranceAgriMer, Agreste France; Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland; OFAG Observation du marché

En ce qui concerne l'évolution de l'écart de prix à la production pour la période 2000/02 à 2011, il n'a été possible d'établir une comparaison qu'avec l'Autriche, car on ne dispose pas de séries de données continues pour les autres pays. Les prix à la production des pays voisins étant toutefois dans l'ensemble assez homogènes, les résultats seraient à peine différents si l'on intégrait l'Allemagne et la France. Il ressort du graphique que l'écart entre les prix à la production s'est réduit progressivement jusqu'en 2007. Alors qu'il était encore de 48 % en 2000/02, il n'était plus que de 33 % en 2007. Cette évolution s'explique avant tout par la hausse du prix des principaux produits agricoles sur les marchés internationaux, notamment en 2007, et par l'affaiblissement parallèle du franc suisse par rapport à l'euro. L'écart s'est de nouveau creusé entre 2007 et 2011. Il a ainsi atteint 42 % en 2011. Cela s'explique en grande partie par la remontée du franc suisse. Alors que le cours du change de l'euro par rapport au franc suisse avoisinait encore 1,64 en 2007, il est descendu à 1,23 en 2011, soit un recul de 25 %.

Evolution des prix à la production en Autriche et en Suisse



Sources: Statistik Austria, OFAG



■ Prix à la consommation également plus élevés que dans les pays voisins

Comme pour les prix à la production, les prix à la consommation pour un échantillon de produits dans les trois pays voisins, Allemagne, Autriche et France, et en Suisse, sont comparés ci-après. Il est encore plus difficile de trouver des produits comparables au plan de la consommation qu'au plan de la production. Aussi, les données relatives aux prix à la consommation ne sont-elles pas non plus sans faille.

En ce qui concerne les prix à la consommation, l'hétérogénéité au sein des pays de l'UE est encore plus grande que dans le cas des prix à la production. C'est clairement le consommateur vivant en Allemagne qui achète au meilleur prix. La plupart des produits sont nettement plus chers en Autriche et en France, en particulier les produits laitiers et la viande. En comparaison avec la Suisse, l'écart le plus marqué est celui du prix à la consommation de la viande en Allemagne. Les consommateurs allemands paient la viande plus de la moitié moins cher. L'écart est par contre nettement moins marqué avec l'Autriche. C'est en Suisse aussi que le prix des fruits et des légumes est le plus élevé. La différence avec les pays voisins est toutefois moins grande que pour la viande.

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins en 2011

Produits	Ø 2011				
	D	F	A	CH	
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.80	0.92	1.11	1.43
Beurre	fr./kg	5.48	8.23	7.03	14.80
Yoghourt nature	fr./kg	1.22	1.67	2.23	2.47
Mozzarella	fr./kg	5.84	non disp.	7.33	11.30
Emmentaler	fr./kg	10.87	10.48	9.32	16.48
Viande et œufs					
Entrecôte de bœuf	fr./kg	non disp.	26.98	20.35	64.60
Viande de bœuf à bouillir, côte plate	fr./kg	7.81	non disp.	non disp.	19.95
Tranches de veau (cuisses)	fr./kg	non disp.	28.00	28.27	65.59
Tranches de porc (cuisses)	fr./kg	8.10	non disp.	7.91	26.07
Côtelettes de porc	fr./kg	6.25	non disp.	8.03	18.57
Poulet frais	fr./kg	4.70	non disp.	6.03	9.53
Oeufs d'élevage au sol, 10 unités	fr./œuf	0.17	non disp.	0.20	0.42
Cultures sarclées					
Pommes de terre (à chair ferme ou farineuse, y.c. pommes de terres nouvelles)	fr./kg	0.67	non disp.	0.83	2.57
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.12	2.21	1.38	3.16
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.27	2.70	2.04	3.59
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.04	1.30	1.00	2.04
Laitue pommée	fr./unité	0.83	1.06	0.69	1.71
Concombre à salade	fr./unité	0.58	1.00	0.60	1.31
Oignons	fr./kg	0.93	1.63	1.31	2.12

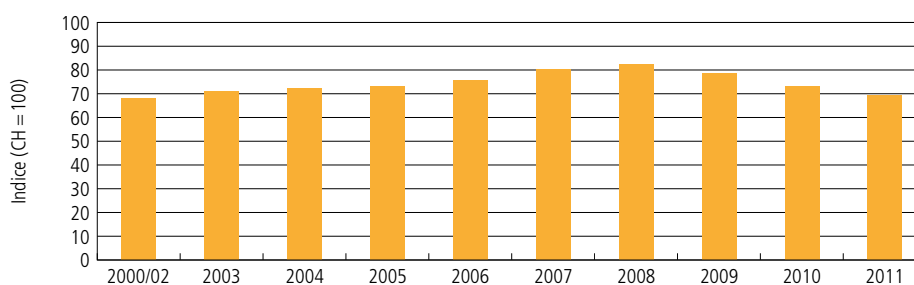
Remarque : Il est difficile de choisir des produits absolument comparables dans les quatre pays. Les produits pris en considération sont par conséquent ceux qui se prêtent le mieux à une comparaison de prix et pour lesquels on a accès à des données comparables.

Lait entier pasteurisé : F (Lait UHT demi-écrémé); pommes de table cl I : A (en général); poires de table : A (en général); oignons : CH (jaunes), D, F, A (en général)

Sources : FranceAgriMer, Agreste France; GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland; OFAG Observation du marché

L'évolution de l'écart des prix côté consommation est quasiment similaire à l'évolution côté production. Entre 2000/02 et 2008, l'écart a été plus faible, puis il s'est de nouveau creusé par la suite. En 2000/02 la différence s'est élevée à 32 %, en 2008 elle n'était plus que de 18 % et en 2011, elle était remontée à 30 %. Le rapprochement des prix constaté jusqu'en 2008 s'explique, d'une part, par l'affaiblissement du franc et, d'autre part, par la hausse plus forte du prix des produits alimentaires dans les pays voisins comparativement avec la Suisse. L'accentuation de l'écart entre 2008 et 2011 est dû, comme pour les prix à la production, au renforcement du franc suisse par rapport à l'euro. En 2011, les prix des denrées alimentaires ont en outre reculé en Suisse en termes nominaux, tandis qu'ils ont continué de progresser dans les pays voisins.

Evolution des prix à la consommation dans les pays voisins en comparaison avec la Suisse



Source: Eurostat

Collaboration au Rapport agricole 2012

Direction du projet, secrétariat

Werner Harder, Alessandro Rossi, Monique Bühlmann

Auteurs

■ Rôle et situation de l'agriculture

L'agriculture, partie intégrante de l'économie

Alessandro Rossi, Esther Grossenbacher

Marchés

Manuel Boss, Arnaud De Loriol, Dominique Dietiker, Simon Hasler, Hanspeter Lüthi, Monika Meister, Théodore Muller, Vonimanitra Raharimanga, Frédéric Rothen, Beat Ryser, Peter Schwegler, Hans-Ulrich Tagmann

Situation économique

Vinzenz Jung, Werner Harder

Aspects sociaux et société

Esther Grossenbacher, Christian Oeschger, Ruth Rossier

Ecologie et éthologie

Brigitte Decrausaz, Ruth Badertscher, Anton Candinas, Esther Grossenbacher, Samuel Vogel, Christine Zundel

■ Mesures de politique agricole

Production et ventes

Jean-Marc Chappuis, Niklaus Bernhard

Instruments transversaux

Patrik Aebi, Priska Dittrich, Emanuel Golder, Kilian Greter, Samuel Heger, Karin Hulliger, Tim Kränzlein, Alessandra Silauri, Barbara Steiner

Economie laitière

Simon Hasler, Monika Meister, Théodore Muller

Production animale

Simon Hasler, Hanspeter Lüthi, Catherine Marguerat, Théodore Muller, Colette Schmid, Yves Schleppi, Marcel Zingg

Production végétale

Dominique Dietiker, Frédéric Rothen, Peter Schwegler

Paielements directs

Thomas Maier, Corinne Juge, Victor Kessler, Denis Morand, Laurent Nyffenegger, Jonas Plattner, Markus Richner Kalt, Hugo Roggo, Olivier Roux, Daniela Franzelli, Maya Santschi, Patricia Steinmann, Beat Tschumi, Peter Zbinden

Amélioration des bases de production

Améliorations structurelles et mesures d'accompagnement social

René Weber, Johnny Fleury, Gustav Munz, Samuel Reusser, Wilhelm Riedo, Sten Smola

Connaissances agricoles – recherche, vulgarisation, formation

Anton Stöckli, Urs Gantner, Markus Lötscher, Jakob Rösch

Moyens de production

Doris Bühler, Gabriele Schachermayr, Louis Tamborini

Thèmes spéciaux

Inspectorat des finances

Rolf Enggist

Mise en réseau des banques de données agricoles

Wiebke Egli-Schaft, Stefan Schönenberger, Manfred Tschumi

Unité fédérale pour la filière alimentaire

Thomas Lüthi

■ Aspects internationaux

Développements internationaux

Krisztina Bende, Kilian Greter, Michael Hartmann, Tim Kränzlein, Corinne Müller, Isabelle Pasche, Hubert Poffet, François Pythoud, Alessandra Silauri, Deborah Stotz, Christine Zundel

Comparaisons internationales

Alessandro Rossi, Werner Harder

Services de traduction

Allemand : Cornelia Heimgartner, Patrizia Werlen

Français : Elisabeth Tschanz, Odile Derossi, Isabelle Gris, Anne Hegmann, Laure Klemm, Madeleine Kobel

Italien : Patrizia Singaram, Francesca De Giovanni, Giusy Morinelli, Simona Stückrad

Internet

Karin Bovigny, Monique Bühlmann, Anne Rizzoli

Support technique

Hanspeter Leu, Peter Müller

Liste des mots-clés

A

Accord agricole entre la Suisse et l'UE	223
Agriculture biologique	165, 176
Aide aux exploitations paysannes	43, 187, 191, 194, 198, 199
Aides accordées dans le pays	139
Allégement du marché	118, 136
Améliorations structurelles	187, 188, 192
Appellation d'origine contrôlée, AOC	122, 123, 124
Arbres fruitiers à haute-tige	166, 170, 172

B

Bandes culturales extensives	166, 169, 171
Banque de données sur le trafic des animaux	138, 142, 161, 214, 215
Bétail de boucherie	19, 31, 138, 139
Biodiversité	86, 172, 184, 234

C

Cash-flow	50
Commerce extérieur	9, 15, 16, 24, 28, 244
Compensation écologique	166, 180
Compte général, agricole	40, 41
Consommation privée	50, 52, 53
Consommations intermédiaires	40, 41, 42, 43
Contingent tarifaire	34, 38, 127
Contributions à la culture	19, 42, 144
Contributions à la surface	125, 152, 153, 155, 160
Contributions à la transformation	144
Contributions à l'exportation	130, 131, 224
Contributions écologiques	152, 153, 165
Contributions pour des terrains en pente	152, 153, 155, 163, 164
Coûts réels	46
Crédits d'investissements	20, 43, 187, 190, 194, 196
Culture extensive de céréales et de colza	152, 153, 155, 175
Cultures des champs	32, 107, 125, 145, 169, 229
Cultures novatrices	144, 145
Cultures spéciales	37, 47, 62, 104, 108

D

Déchets alimentaires	86, 88, 89, 90, 91, 92
Dépenses de la Confédération	19

E

Effectif d'animaux (cheptel)	111, 155, 161
Elevage (sélection animale)	142, 143, 187
Etiquetage	122
Exploitation préservant l'environnement	152
Exploitations à plein temps	11, 13
Exploitations à temps partiel	11, 13

F

Fermages	41, 44
Formation	19, 200
Formation de fonds propres	49, 50, 52, 53
Formation professionnelle	14, 205, 206

H

Haies, bosquets champêtres et berges boisées	166, 168, 172, 173
--	--------------------

I

Indication géographique protégée (IGP)	122, 123, 124
Indice des prix à l'importation de denrées alimentaires	18
Indice des prix à la production, agriculture	18
Indice des prix des moyens de production agricoles	18
Indice suisse des prix à la consommation	18
Inspectorat des finances	212
Interprofessions	120

J

Jachères florales	166, 168, 144
Jachères tournantes	166, 168, 171

L

Libre-échange avec l'UE	220, 221
Loi sur les produits transformés	130, 131, 224

M

Marché des œufs	27, 138, 141
Marché laitier	21, 125, 132
Marchés, publics	138, 140
Marge brute	31, 39
Mesures d'entraide	120, 136
Mesures de mise en valeur	141
Mesures tarifaires	127
Mise en valeur des fruits	19, 145
Mises aux enchères	127, 128

O

Ordonnance sur la qualité écologique	
.....	153, 172 , 173, 184
Organisations de producteurs	120
Organisme génétiquement modifié	211

P

Paielements directs, écologiques	
.....	151, 152, 153, 165
Paielements directs, généraux	151, 153, 160
Personnes occupées	11 , 13
Pommes de terre	21, 33, 36 , 121
Prairies, extensives	166 , 167, 171, 172
Prairies, peu intensives	166, 167 , 171, 172
Prix à la consommation ...	18, 25, 237 , 240, 241
Production animale	118, 137, 138
Production végétale	21, 42
Produit animal	43
Produits transformés	131, 224
Programmes de garde des animaux	113
Promotion des ventes	117, 118, 119, 121 , 122
Protocole n°2	224

R

Races, menacées	143
Rapport entre cash-flow et investissements	50
Ratio d'endettement	49, 50
Recherche	19, 200, 202
Réglementation des importations et des exportations	127
Revenu du travail	46 , 48, 49
Revenu net d'entreprise	40, 41, 44
Revenu total	46, 47, 48, 49, 50, 52 , 53, 67
Revenu, agricole	46 , 81
Revenu, extra-agricole	46, 52

S

Salaire comparatif	49
Service de la dette	44
Sorties régulières en plein air d'animaux de rente, SRPA	113, 114
Stabilité financière	49
Stratégie qualité	119, 126
Surfaces à litière	163, 166, 167 , 171, 172, 173
Surfaces de compensation écologique	
.....	94 , 166, 171, 172
Système d'information sur la politique agricole ...	
.....	154 , 215
Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)	113, 153, 155, 177

T

Taux d'auto-apvisionnement, brut	17
Taux d'auto-apvisionnement, net	17
Taxation de la qualité, neutre	139
Trafic des animaux	142
Transformation de la laine de mouton	141
Transformation du lait	23, 132, 133

U

Unités de travail annuel de la famille	48
Utilisation d'aliments concentrés pour animaux	95
Utilisation d'engrais minéraux	95
Utilisation du sol	180

V

Valeur ajoutée brute	15 , 41, 43
Valeur de la production	21, 42, 43
Ventes de produits phytosanitaires	95
Volaille	27, 29, 30, 43, 113, 114
Vulgarisation	55, 200, 202, 203, 204



Annexe

■ Tableaux	A2
Structures	A2
Marchés	A3
Résultats économiques	A14
Comptes économiques de l'agriculture	A14
Résultats d'exploitation	A16
Dépenses de la Confédération	A27
Dépenses Production et ventes	A27
Dépenses Promotion des ventes	A27
Dépenses Economie laitière	A28
Dépenses Economie animale	A28
Dépenses Elevage	A29
Dépenses Production végétale	A30
Dépenses Paiements directs	A31
Dépenses Amélioration des bases de production	A50
Dépenses Agriculture et alimentation	A56
■ Postulat Graf Maya	A57
■ Textes légaux, Définitions et méthodes	A59
■ Abréviations	A60
■ Bibliographie	A62

Tableaux

Structures

Tableau 1

Evolution des exploitations agricoles, de la surface agricole utile et des unités de gros bétail

Classes de grandeur, en ha de surface agricole utile	Exploitations			Surface agricole utile			Unités de gros bétail		
	2000 nombre	2010 nombre	2011 nombre	2000 ha	2010 ha	2011 ha	2000 nombre	2010 nombre	2011 nombre
0-1	3 609	2 999	2 462	1 336	895	886	61 016	64 784	57 637
1-3	4 762	3 660	3 661	8 861	6 756	6 729	14 753	11 598	11 457
3-5	5 393	3 375	3 224	21 348	13 514	12 918	27 714	18 096	17 421
5-10	13 149	9 280	8 935	99 056	70 209	67 500	127 361	89 289	85 658
10-15	13 812	10 263	9 914	171 817	128 251	123 908	230 628	172 489	165 138
15-20	11 172	9 042	8 814	193 856	157 345	153 553	247 517	209 628	204 659
20-25	7 244	6 761	6 641	161 311	150 911	148 319	191 057	195 613	192 206
25-30	4 430	4 671	4 679	121 005	127 924	128 182	130 901	154 457	154 904
30-40	4 168	4 951	5 047	142 266	169 252	172 641	142 628	189 651	194 947
40-50	1 591	2 099	2 161	70 501	93 217	95 936	61 914	94 476	99 237
50-70	921	1 422	1 482	52 672	82 127	85 462	42 707	80 835	84 346
70-100	209	423	473	17 021	34 239	38 007	13 290	30 605	33 947
>100	77	119	124	11 444	17 107	17 826	8 025	14 144	15 091
Total	70 537	59 065	57 617	1 072 492	1 051 747	1 051 867	1 299 512	1 325 666	1 316 648

Source : OFS

Tableau 2

Personnes occupées dans l'agriculture

Catégorie		Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total		
		2000	2010	2011	2000	2010	2011	2000	2010	2011
Chefs d'exploitation	Hommes	49 339	37 638	36 865	25 385	18 600	18 038	74 724	56 238	54 903
	Femmes	524	1 009	963	1 822	1 818	1 751	2 346	2 827	2 714
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	8 749	9 229	9 001	18 212	19 351	19 045	26 961	28 580	28 046
	Femmes	14 281	8 411	8 277	47 665	40 153	39 626	61 946	48 564	47 903
Main-d'œuvre familiale		total	72 893	56 287	55 106	93 084	79 922	78 460	165 977	136 209
Main-d'œuvre non familiale suisse	Hommes	10 836	7 917	7 661	5 125	3 820	3 740	15 961	11 737	11 401
	Femmes	2 592	1 906	1 767	4 194	3 622	3 540	6 786	5 528	5 307
étrangère	Hommes	8 061	6 469	6 396	3 454	3 174	3 162	11 515	9 643	9 558
	Femmes	1 613	1 760	1 785	1 941	2 585	2 450	3 554	4 345	4 235
Main-d'œuvre non familiale		total	23 102	18 052	17 609	14 714	13 201	12 892	37 816	31 253
Personnes occupées		total	95 995	74 339	72 715	107 798	93 123	91 352	203 793	167 462

Source : OFS

Marchés

Tableau 3

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2009	2010	2011 ¹	2000/02– 2009/11 %
	ha	ha	ha	ha	
Céréales	178 576	152 842	151 513	129 719	-19.0
Céréales panifiables	96 527	86 692	86 341	82 707	-11.7
Blé	91 045	80 798	79 853	76 446	-13.2
Epeautre	1 878	3 288	4 136	4 164	105.6
Amidonniér, engrain	46	84	82	141	122.6
Seigle	3 518	2 495	2 248	1 928	-36.8
Méteil de céréales panifiable	39	27	22	28	-34.3
Céréales fourragères	82 049	66 150	65 171	62 565	-21.2
Blé	-	7 132	7 057	7 089	
Orge	42 916	30 891	28 949	28 336	-31.5
Avoine	4 342	1 917	1 789	1 682	-58.6
Méteil de céréales fourragères	311	189	170	170	-43.3
Maïs grain	22 280	16 713	16 898	15 553	-24.6
Triticale	12 201	9 279	10 274	9 708	-20.1
Millet	-	30	34	27	
Légumineuses	3 514	4 035	3 816	3 859	11.1
Pois protéagineux	3 165	3 715	3 483	3 496	12.6
Féveroles	294	259	274	319	-3.6
Lupins	55	62	59	44	0.1
Cultures sarclées	34 229	32 411	29 640	31 485	-8.9
Pommes de terre	13 799	11 215	10 874	11 250	-19.5
Betteraves sucrières	17 886	20 191	17 842	19 378	7.0
Betteraves fourragères	2 544	1 004	924	857	-63.5
Oléagineux	18 535	25 020	25 393	25 698	36.9
Colza	13 126	20 259	20 731	21 252	58.1
Tournesol	4 389	3 633	3 544	3 289	-20.5
Soja	989	1 108	1 087	1 123	11.9
Courges à huile	32	20	31	34	-10.3
Matières premières renouvelables	1 304	1 204	1 100	998	-15.6
Colza	1 137	1 175	1 075	957	-6.0
Tournesol	35	21	19	33	-30.4
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	8	7	8	-94.3
Légumes de plein champ	8 489	9 548	9 460	1 008	-21.4
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 126	46 759	47 643	15.2
Jachères vertes et florales	3 392	2 414	2 385	2 574	-27.5
Autres terres ouvertes	1 770	1 801	1 902	26 512	468.9
Terres ouvertes	290 462	275 401	271 968	269 496	-6.3
Prairies artificielles	117 671	129 460	131 401	133 203	11.6
Autres	2 427	1 176	1 153	1 116	-52.7
Terres ouvertes total	410 560	406 037	404 522	403 815	-1.4
Cultures fruitières	6 756	6 578	6 607	6 527	-2.7
Vigne	15 048	14 820	14 942	14 920	-1.0
Roseaux de Chine	257	229	224	212	-13.7
Prairies naturelles, pâturages	627 938	614 553	611 884	610 732	-2.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 572	13 467	13 568	13 794	28.7
Surface agricole utile	1 071 131	1 055 684	1 051 747	1 050 000	-1.7

1 provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières : OFAG ; autres produits : USP, OFS

Tableau 4

Détenteurs et effectifs des animaux

	2000/02	2009	2010	2011	2000/02– 2009/11 %
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Détenteur d'animaux					
Détenteurs de bétail	58 602	50 714	50 018	48 706	-15.0
Détenteurs de bovins	49 598	41 903	41 095	40 309	-17.1
Détenteurs de chevaux	10 564	9 683	9 621	9 018	-10.6
Détenteurs de porcs	14 656	9 126	8 848	8 324	-40.2
Détenteurs de moutons	12 158	10 035	9 779	9 428	-19.8
Détenteurs de chèvres	6 977	7 190	6 976	6 612	-0.7
Détenteurs de poules de rente	19 943	13 784	13 500	12 753	-33.1
Effectifs					
Bétail bovin	1 597 684	1 597 484	1 591 233	1 577 407	-0.6
dont vaches	716 784	707 742	700 315	699 947	-2.0
Chevaux	50 566	60 156	62 113	57 246	18.3
Porcs	1 534 217	1 557 204	1 588 998	1 578 687	2.7
Moutons	423 413	431 889	434 083	424 018	1.6
Chèvres	63 828	85 131	86 987	86 215	34.9
Poules de rente	6 934 609	8 741 117	8 943 676	9 390 871	30.1
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	2 318 296	2 438 051	2 437 016	12.9

Source : OFS, bétail bovin: dès 2009 données de la banque de données sur le trafic des animaux

Tableau 5

Production

Produit	Unité	2000/02	2009	2010	2011	2000/02– 2009/11 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	491 546	493 181	486 683	-3.0
Crème	t	68 213	68 173	68 022	69 750	0.6
Beurre	t	40 247	47 895	48 511	48 989	20.4
Poudre de lait	t	47 152	60 467	57 213	56 341	23.0
Fromage	t	166 668	178 276	181 329	181 674	8.3
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	110 111	109 360	111 216	111 687	0.6
Viande de veau	t PM	34 202	32 238	31 673	32 263	-6.3
Viande de porc	t PM	231 645	237 884	249 470	249 002	6.0
Viande de mouton	t PM	5 787	5 365	5 477	5 355	-6.7
Viande de chèvre	t PM	534	493	498	521	-5.6
Viande de cheval	t PM	1 164	802	748	775	-33.4
Volaille	t poids de vente	29 435	41 726	44 050	46 567	49.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	718	752	758	7.8
Céréales						
		1 112 267	1 005 806	923 602 ¹	970 061 ¹	-13.1
Blé tendre	t	521 667	467 800	448 800 ¹	463 830 ¹	-11.8
Blé fourrager	t	-	69 206	58 694 ¹	70 083 ¹	
Seigle	t	20 833	15 900	13 708 ¹	12 734 ¹	-32.3
Orge	t	255 500	198 100	174 100 ¹	183 363 ¹	-27.5
Avoine	t	22 533	10 500	8 900 ¹	8 717 ¹	-58.4
Maïs grain	t	206 333	174 000	143 500 ¹	151 290 ¹	-24.3
Triticale	t	75 067	56 300	58 300 ¹	62 044 ¹	-21.6
Autres	t	10 333	14 000	17 600 ¹	18 000 ¹	60.0
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	522 000	421 000	515 000	-10.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 719 707	1 302 055	1 828 184	25.4
Oléagineux						
		59 956	82 153	81 983	83 800 ¹	37.8
Colza	t	43 684	67 000	67 900	70 300 ¹	56.6
Tournesol	t	12 972	11 800	10 600	9 900 ¹	-17.0
Autres	t	3 300	3 353	3 483	3 600 ¹	5.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 ²	119 910	100 300	86 943	34.5 ³
Poires	t	15 523 ²	22 330	13 200	19 515	39.5 ³
Abricots	t	1 485 ²	6 730	5 705	6 875	429.5 ³
Cerises	t	1 810 ²	2 225	1 960	3 118	58.6 ³
Pruneaux	t	2 418 ²	3 446	2 716	3 730	68.2 ³
Fraises	t	5 064	5 199	5 663	6 419	13.8
Légumes (frais)						
Carottes	t	56 474	74 263	62 638	63 381	18.2
Oignons	t	26 126	37 895	32 716	37 409	37.8
Céleris-raves	t	10 359	11 203	9 796	10 270	0.6
Tomates	t	30 398	40 945	42 979	45 071	41.4
Laitues pommées	t	16 514	13 475	13 268	14 001	-17.8
Choux-fleurs	t	6 474	6 793	7 180	7 612	11.1
Concombres	t	8 823	11 057	10 968	11 866	28.0
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	586 775	533 792	583 297	-1.1
Vin blanc	hl	613 076	526 767	497 146	536 760	-15.1

1 provisoire

2 moyenne des années 2000/03

3 Variation 2000/03–2008/11

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : OFAG, cantons

Tableau 6

Production produits laitiers

Produit	2000/02	2009	2010	2011	2000/02 – 2009/11 %
	t	t	t	t	
Total fromage	166 668	178 276	181 329	182 750	8.5
Fromages frais	35 832	43 644	44 920	46 970	26.1
Mozzarella	12 208	17 176	18 820	20 557	54.4
Autres fromages frais	23 624	26 468	26 100	26 413	11.4
Fromages à pâte molle	6 848	7 378	7 874	7 874	12.6
Tommes	1 229	2 043	2 030	1 934	62.9
Fromages à pâte blanche persillée, mi-gras à gras	2 122	751	1 358	1 184	-48.3
Autres fromages à pâte molle	3 497	4 584	4 486	4 756	31.8
Fromages à pâte mi-dure	47 176	56 561	57 664	58 956	22.4
Appenzell	8 505	8 853	9 113	9 096	6.1
Tilsit	6 135	3 873	3 812	3 602	-38.7
Fromage à raclette	11 871	11 211	11 744	10 787	-5.3
Autres fromages à pâte mi-dure	20 665	32 624	32 995	35 471	63.1
Fromages à pâte dure	76 215	69 572	69 765	67 828	-9.4
Emmentaler	42 171	25 723	27 059	25 257	-38.3
Gruyère	26 072	28 420	28 166	28 690	9.0
Sbrinz	2 940	1 863	1 857	1 939	-35.8
Autres fromages à pâte dure	5 032	13 566	12 683	11 942	153.0
Spécialités ¹	663	1 121	1 106	1 122	68.4
Total produits laitiers frais	704 033	760 427	754 884	744 846	7.0
Lait de consommation	505 764	491 546	493 181	486 683	-3.0
Autres	198 270	268 881	261 703	258 163	32.6
Total beurre	40 247	47 895	48 511	48 989	20.4
Total crème	68 213	68 173	68 022	69 750	0.6
Total poudre de lait	47 152	60 467	57 213	56 341	23.0

1 Fromages au pur lait de brebis ou de chèvres

Source : TSM

Tableau 7

Mise en valeur du lait en fonction des composants (équivalents lait; EL)

Produit	2000/02	2009	2010	2011	2000/02 – 2009/11 %
Fromage	1 375 908	1 429 872	1 453 442	1 443 145	4.8
Fromage blanc	19 366	16 808	15 999	16 223	-15.6
Lait de consommation	459 605	425 410	422 867	415 910	-8.3
Crème de consommation	258 197	262 261	266 864	279 259	4.4
Yogourt	70 003	114 997	114 555	113 230	63.2
Autres produits laitiers frais (y compris glace)	84 282	99 010	98 429	92 268	14.6
Produits laitiers de longue conservation	331 579	367 990	367 795	364 813	10.6
Beurre	476 737	572 021	580 541	583 730	21.4
Autre transformation	122 375	126 983	117 130	163 395	11.0

1 EL correspond à 1 kg lait dont la part de matière grasse et de protéines est de 7,3 %

Source : TSM

Tableau 8

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2009	2010	2011	2000/02 – 2009/11
	t	t	t	t	%
Pommes de terre	-	521 000	421 000	515 000	-
Pommes de terre de table	169 433	187 600	183 000	181 900	10.7
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	148 100	154 000	159 400	16.2
Semences	28 300	24 400	24 000	24 000	-13.8
Affouragement de pommes de terre fraîches	143 067	161 000	60 000	149 700	12.5
Transformation en aliments pour animaux	71 633	0	0	0	-100.0
Pommes et poires à cidre suisses (transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 ¹	117 238	75 722	185 605	-18.8 ²
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 ¹	117 226	75 710	185 605	-18.7 ²
fraîchement pressés	9 376 ¹	8 146	7 756	8 129	-14.7 ²
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 ¹	4	26	0	-98.0 ²
concentré de jus	140 271 ¹	109 012	66 144	173 838	-19.5 ²
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 ¹	64	1 784	3 638	43.5 ²
Fruits foulés	204 ¹	12	12	0	-93.5 ²
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 ¹	10 061	14 693	9 374	-43.9 ²
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 ¹	7 392	10 641	9 656	-19.3 ²
Légumes frais suisses destinés à la fabrication de denrées alimentaires					
Légumes congelés	25 157	30 942	32 504	32 027	26.5
Légumes de conserve (haricots, petits pois, carottes parisiennes)	14 607	13 877	12 915	15 090	-4.4
Choucroute (choux à choucroute)	6 410	3 716	5 561	5 125	-25.1
Raves d'automne	1 059	498	494	466	-54.1

1 Moyenne des années 2000/03

2 Variation 2000/03–2008/11

Sources :

Pommes de terre : swisspatat

Fruits à cidre : OFAG ; spiritueux : Régie fédérale des alcools

Légumes destinés à la transformation : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Tableau 9

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2009		2010		2011		2000/02 – 2009/11	
	t		t		t		t		%	
	Exporta- tions	Importa- tions	Exporta- tions	Importa- tions	Exporta- tions	Importa- tions	Exporta- tions	Importa- tions	Exporta- tions	Importa- tions
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	368	23 443	266	23 141	606	26 211	2 075.6	5.9
Yoghourts	3 494	148	5 509	9 765	6 905	10 635	5 190	11 415	67.9	7 065.5
Crème	918	246	5 354	1 401	2 794	1 986	3 773	1 838	332.7	607.0
Beurre	447	4 960	4 201	55	4 145	220	5 512	252	932.6	-96.5
Poudre de lait	11 688	1 076	28 733	3 192	23 443	1 234	15 787	567	93.8	54.7
Fromage et séré	52 295	31 087	57 014	44 101	58 379	46 892	60 059	48 872	11.8	50.0
Viande, œufs et poissons										
Viande de bœuf	876	7 854	1 613	15 827	1 884	18 891	2 346	21 666	122.3	139.3
Viande de veau	0	1 115	0	331	0	746	5	572	0.0	-50.7
Viande de porc	249	9 753	575	13 993	620	12 765	1 053	11 432	200.8	30.5
Viande de mouton	0	6 940	3	5 646	5	5 750	4	5 939	0.0	-16.7
Viande de chèvre	0	358	0	267	0	304	0	315	0.0	-17.5
Viande de cheval	0	4 117	0	4 745	0	4 872	0	5 003	0.0	18.4
Volaille	331	42 770	120	56 428	236	53 933	687	54 940	5.0	28.8
Sous-produits d'abattage ³	1 552	6 934	20 809	18 360	21 467	15 025	22 011	14 905	1 280.7	132.1
Œufs	0	24 839	27	33 562	12	34 336	90	32 147	0.0	34.3
Poissons, crustacés et mollusques	96	56 228	249	68 152	142	69 023	226	45 391	114.5	8.2
Céréales										
Blé	74	284 629	173	377 001	197	336 015	709	462 000	591.8	30.7
Seigle	1	7 250	0	3 649	67	4 719	0	2 242	6 290.6	-43.1
Orge	11	52 079	233	30 937	250	71 357	267	102 884	2 427.0	11.4
Avoine	5 540	50 469	1	43 781	23	56 391	0	53 932	-99.8	6.1
Maïs grain	196	26 496	96	67 465	104	96 419	102	132 861	-29.3	255.5
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	1 498	27 941	499	23 573	514	25 411	-71.3	-8.0
Sucre	152 572	188 008	200 503	174 981	99 996	84 438	101 250	103 809	27.1	-10.7
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	910	58 639	799	60 004	690	52 257	17.6	-41.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 797	128 711	4 460	124 943	3 012	129 628	-44.1	33.1
Fruits (frais)										
Pommes	1 342 ¹	8 595 ¹	730	9 477	689	7 503	2 850	7 275	7.5 ²	-2.8 ²
Poires	119 ¹	8 786 ¹	158	13 744	135	9 037	141	11 616	41.9 ²	20.7 ²
Abricots	26 ¹	9 155 ¹	166	6 766	121	7 030	38	5 844	281.0 ²	-28.2 ²
Cerises	7 ¹	1 104 ¹	10	1 202	13	1 645	15	2 136	81.5 ²	46.0 ²
Prunes et pruneaux	8 ¹	5 254 ¹	30	7 085	73	7 926	44	6 434	459.4 ²	33.8 ²
Fraises	22	11 240	0	13 043	58	13 503	4	13 268	40.9	13.5
Raisins	10	38 448	286	34 286	181	35 109	157	35 425	2 987.1	-7.8
Agrumes	41	124 102	120	129 082	255	130 556	138	129 719	549.6	3.4
Bananes	1	73 363	1	80 772	8	79 889	9	79 395	336.7	10.3
Légumes (frais)										
Carottes	26	6 739	1 216	2 458	64	5 626	15	3 508	1 539.2	-42.7
Oignons	51	6 432	1	3 822	581	3 277	1	3 902	283.6	-43.0
Céleris-raves	0	287	0	147	0	130	2	485	-	-11.4
Tomates	25	42 449	162	39 918	115	39 155	54	39 562	347.3	-6.8
Laitues pommées	3	2 537	6	2 945	4	3 460	6	3 225	60.0	26.5
Choux-fleurs	1	9 067	48	9 260	27	9 067	65	9 042	4 566.7	0.6
Concombres	21	17 046	58	15 473	33	16 397	7 939	16 463	12 851.6	-5.5
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	13 247	1 360 033	14 231	1 368 625	14 735	1 315 727	113.7	-4.9
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	5 422	299 130	5 998	314 033	5 598	324 683	-5.4	45.8

1 Moyenne des années 2000/03

2 Variation 2000/03–2008/11

3 Position tarifaire 0206

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux, fruits, légumes et vin : DGD

Sucre : réservesuisse

Tableau 10

Commerce extérieur de fromage

Produit	2000/02	2009	2010	2011	2000/02 – 2009/11
	t	t	t	t	%
Importations					
Fromages frais ¹	8 644	15 282	17 416	18 054	95.7
Fromages râpés ²	420	1 088	1 195	1 406	193.0
Fromages fondus ³	2 413	2 906	3 260	3 679	36.0
Fromages à pâte persillée ⁴	2 321	2 159	2 146	2 019	-9.2
Fromages à pâte molle ⁵	5 731	8 308	8 191	8 677	46.4
Fromages à pâte mi-dure ⁶	4 400	7 086	7 199	7 558	65.5
Fromages à pâte dure ⁷	7 158	7 272	7 485	7 479	3.5
Total fromages et séré	31 087	44 101	46 892	48 872	50.0
Exportations					
Fromages frais ¹	52	2 935	4 617	6 004	8 589.7
Fromages râpés ²	99	165	147	175	64.0
Fromages fondus ³	5 259	3 627	2 902	2 317	-43.9
Fromages à pâte persillée ⁴	11	14	12	11	8.8
Fromages à pâte molle ⁵	109	1 432	1 743	1 484	1 324.8
Fromages à pâte mi-dure ⁶	7 361	13 752	13 296	16 203	95.8
Fromages à pâte dure ⁷	39 404	35 089	35 662	33 865	-11.5
Total fromages et séré	52 296	57 014	58 379	60 059	11.8

1 0406.1010, 0406.1020, 0406.1090

2 0406.2010, 0406.2090

3 0406.3010, 0406.3090

4 0406.4010, 0406.4021, 0406.4029, 0406.4081, 0406.4089

5 0406.9011, 0406.9019

6 0406.9021, 0406.9031, 0406.9051, 0406.9091

7 0406.9039, 0406.9059, 0406.9060, 0406.9099

Source : DGD

Tableau 11

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2009	2010	2011 ¹	2000/02 – 2009/11 %
	kg	kg	kg	kg	
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation	84.63	73.30	70.70	68.60	-16.3
Boissons lactées	3.53	9.10	8.20	8.60	144.3
Yoghourts	16.57	18.50	18.20	18.30	10.7
Beurre	5.93	5.40	5.40	5.30	-9.6
Crème	9.27	8.20	8.40	8.40	-10.1
Fromages et fromages fondus	19.63	21.40	21.50	21.40	9.2
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	10.99	11.20	11.29	9.2
Viande de veau	3.86	3.23	3.15	3.22	-17.1
Viande de porc	25.39	24.62	25.33	24.92	-1.7
Viande de mouton	1.51	1.22	1.23	1.24	-18.5
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.09	0.09	-21.2
Viande de cheval	0.64	0.66	0.66	0.68	4.2
Volaille	9.28	10.79	11.00	11.43	19.3
Œufs en coquille (pces)	188	187	189	181	-1.2
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13	49.10	49.30	50.00	-3.3
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	45.63	47.5	47 ¹	7.2
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	40.50	38.6	39	-2.3
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	18.80	19	19 ¹	26.2
Fruits (de table)					
Pommes	14.7 ²	16.53	13.61	11.49	-6.6 ³
Poires	3.33 ²	4.61	2.81	3.90	2.3 ³
Abricots	1.46 ²	1.71	1.60	1.59	7.9 ³
Cerises	0.40 ²	0.44	0.46	0.66	20.0 ³
Prunes et pruneaux	1.06 ²	1.35	1.34	1.27	21.3 ³
Fraises	2.25	2.34	2.43	2.48	7.4
Agrumes	17.15	16.57	16.56	16.29	-4.0
Bananes	10.14	10.38	10.15	9.98	0.3
Légumes (frais)					
Carottes	8.73	9.70	8.67	8.41	2.3
Oignons	4.49	5.36	4.50	5.19	11.6
Céleris-raves	1.47	1.46	1.26	1.35	-7.7
Tomates	10.07	10.37	10.42	10.64	4.0
Laitues pommées	2.63	2.11	2.12	2.17	-19.0
Choux-fleurs	2.15	2.06	2.06	2.09	-3.7
Concombres	2.81	3.11	3.28	3.36	15.5
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	24.92	24.50	23.87	-13.6
Vin blanc (en l)	12.45	10.88	11.10	10.97	-11.8
Vin total (en l)	40.73	35.80	35.60	34.84	-13.0

1 En partie provisoire

2 Moyenne des années 2000/03

3 Variation 2000/03–2008/11

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : DGD

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Tableau 12

Prix à la production

Produit	Unité	2000/02	2009	2010	2011	2000/02 – 2009/11 %
Lait						
CH total	ct./kg	79.23	64.78	61.79	62.67	-20.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.14	68.12	67.07	66.80	-14.9
Lait biologique	ct./kg	94.18	77.50	74.72	77.42	-18.7
Bétail de boucherie³ et œufs⁴						
Vaches T3	fr./ kg PM	5.18	6.63	6.36	6.24	23.8
Jeunes vaches T3	fr./ kg PM	6.28	7.12	6.90	6.72	10.1
Taureaux T3	fr./ kg PM	7.64	8.09	8.16	8.29	7.0
Bœufs T3	fr./ kg PM	7.40	8.07	8.14	8.27	10.2
Génisses T3	fr./ kg PM	7.39	8.07	8.11	8.05	9.3
Veaux T3	fr./ kg PM	12.31	13.28	13.48	13.58	9.2
Porcs charnus	fr./ kg PM	4.57	4.31	3.80	3.60	-14.5
Agneaux jusqu'à 40 kg, T3	fr./ kg PM	12.53	10.29	9.71	10.72	-18.3
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	-	22.85	21.98	21.67	-
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	-	23.64	23.06	23.02	-
Céréales						
Blé panifiable (Top)	fr./100 kg	60.23 ⁷	48.06	51.60	51.31	-16.4 ⁷
Blé panifiable (Classe I)	fr./100 kg	57.38 ⁷	46.65	50.33	49.05	-15.2 ⁷
Blé (fourrager)	fr./100 kg	45.18 ⁷	35.86	36.58	36.32	-19.8 ⁷
Seigle (panifiable)	fr./100 kg	44.24 ⁷	36.55	38.04	38.31	-14.9 ⁷
Orge (fourrager)	fr./100 kg	42.68 ⁷	34.42	34.43	34.39	-19.4 ⁷
Avoine (fourrager)	fr./100 kg	39.45 ⁷	29.50	30.76	30.40	-23.4 ⁷
Mais grain	fr./100 kg	45.70 ⁷	36.50	36.87	36.75	-19.7 ⁷
Cultures sarclées						
Pommes de terre	fr./100 kg	35.52	34.40	38.49	43.78	6.6
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	8.39	8.50	7.48	-25.1
Oléagineux						
Colza	fr./100 kg	83.19 ⁷	78.42	81.86	89.85	0.2 ⁷
Tournesol	fr./100 kg	84.61 ⁷	82.77	87.84	96.17	5.1 ⁷
Fruits						
Pommes : Golden Delicious, catégorie I	fr./kg	0.98 ¹	0.90 ⁵	0.93 ⁵	1.00 ⁵	0.3 ²
Pommes : Maigold, catégorie I	fr./kg	0.77 ¹	0.90 ⁵	0.60 ⁶	0.93	16.6 ²
Poires : Conférence, catégorie I	fr./kg	1.05 ¹	0.99 ⁵	1.41 ⁵	0.93 ⁵	12.8 ²
Abricots, toutes les catégories	fr./kg	2.69 ¹	2.55	2.73	2.82	2.4 ²
Cerises, catégorie I	fr./kg	3.40 ¹	3.70	3.70	5.88	25.6 ²
Pruneaux, catégorie I, 33 mm	fr./kg	1.75 ¹	1.80	2.00	2.21	15.9 ²
Fraises	fr./kg	5.03	6.40	6.20	6.47	21.9
Légumes						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.21	1.26	1.44	1.47	14.9
Oignons (de garde)	fr./kg	1.14	1.09	1.30	1.38	10.2
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.86	1.87	2.58	2.87	30.9
Tomates rondes	fr./kg	2.12	2.38	2.78	2.22	15.9
Laitues pommées	fr./pièce	0.94	1.14	1.24	1.12	24.1
Choux-fleurs	fr./kg	2.06	2.50	2.69	2.60	26.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.01	1.15	1.23	1.11	15.2

1 Moyenne des années 2000/03

2 Variation 2000/03–2008/11

3 Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme, prix dès 2006 pour les animaux du programme Assurance qualité viande suisse (AQ)

4 Les prix comparables 2000–2002 n'ont pas été relevés

5 Le prix ne s'applique pas aux excédents

6 Aucun prix indicatif définitif

7 Les années de référence correspondent à la moyenne des années 2002/04, variation 2002/04–2009/11

Sources:

Lait et œufs: OFAG

Bétail de boucherie: Proviande

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Fruits: Fruit-Union suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais; il s'agit de prix indicatifs à la production définitifs

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales; il s'agit de prix indicatifs franco grande distribution.

Tableau 13

Prix à la consommation

Produit	Unité	2000/02	2009	2010	2011	2000/02 – 2009/11 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.36	1.41	1.43	-9.9
Lait entier UHT standardisé 35 g ⁴	fr./l		1.36	1.31	1.29	-
Lait «drink» pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.38	1.40	1.41	-9.9
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.52	1.49	1.45	3.2
Emmentaler	fr./kg	20.37	20.88	20.28	17.99	-3.2
Gruyère	fr./kg	20.47	20.70	20.63	20.06	-0.0
Tilsit	fr./kg	17.66	17.78	17.49	16.17	-2.9
Camembert 60 % (ES)	125 g	2.68	2.60	2.57	2.31	-7.1
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	150 g	3.50	3.37	3.36	3.35	-4.0
Mozzarella 45 % (ES)	150 g	2.35	1.81	1.81	1.68	-24.7
Beurre de choix	200 g	3.10	2.99	2.96	2.96	-4.1
Le beurre (beurre de cuisine)	250 g	3.01	3.14	3.11	3.06	3.1
Crème entière, emballée	½ l	4.89	3.58	3.46	3.28	-29.7
Crème à café, emballée	½ l	2.52	2.07	2.00	1.93	-20.5
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	0.69	0.67	0.64	0.64	-6.3
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	62.90	62.88	64.60	27.4
Steak	fr./kg	38.77	46.82	46.18	46.50	19.9
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	30.94	30.62	31.01	15.6
Viande hachée	fr./kg	15.47	19.16	19.01	17.88	20.8
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	50.87	49.69	47.54	20.7
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	38.54	37.59	36.73	9.2
Ragoût	fr./kg	28.68	34.08	33.74	32.90	17.1
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	21.22	19.61	18.57	-2.5
Steak	fr./kg	26.06	28.88	26.97	26.07	4.8
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	21.08	19.05	17.57	0.8
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	20.29	18.26	17.33	3.3
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot sans l'os du bassin	fr./kg	27.85	32.58	32.89	33.10	18.0
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	50.27	49.57	50.98	46.9
Produits à base de viande						
Jambon de derrière modèle, coupé	fr./kg	28.62	33.39	30.82	28.97	8.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	5.21	5.09	4.82	31.8
Poulets						
suisses, frais	fr./kg	8.99	9.64	9.66	9.53	6.9
Œufs³						
Œufs d'élevage au sol	ct./pièce	-	49	48	46	-
Œufs d'élevage en plein air	ct./pièce	-	64	63	62	-
Production végétale et produits végétaux						
Pain noir	fr./500 g	-	2.05	-	-	-
Pain mi-blanc	fr./500 g	-	1.79	-	-	-
Petits pains / Ballons	fr./kg	-	12.21	-	-	-
Croissants	fr./kg	-	19.26	-	-	-
Pommes de terre	fr./kg	1.99	2.51	2.69	2.57	26.8
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.65	1.38	2.06	15.3
Fruits (suisses et étrangers)						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I	fr./kg	3.57 ¹	3.86	3.34	3.16	-1.3 ²
Poires: Conférence, catégorie I	fr./kg	3.53 ¹	3.83	3.76	3.59	7.0 ²
Abricots, catégorie I	fr./kg	5.50 ¹	6.60	7.06	7.15	31.8 ²
Cerises, catégorie I	fr./kg	9.27 ¹	10.61	12.45	10.80	25.9 ²
Pruneaux, catégorie I	fr./kg	3.96 ¹	4.37	4.45	4.23	12.9 ²
Fraises	fr./kg	10.01	12.43	12.37	11.83	21.9
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.99	2.08	2.28	2.04	7.0
Oignons (de garde)	fr./kg	2.26	2.12	2.32	2.12	-3.4
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.64	4.17	4.87	4.95	28.0
Tomates rondes	fr./kg	3.49	3.59	4.17	3.25	5.3
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	2.08	2.07	1.71	13.6
Choux-fleurs	fr./kg	3.92	4.32	4.34	3.76	5.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.94	1.69	1.79	1.31	-17.7

1 Moyenne des années 2000/03

2 Variation 2000/03–2008/11

3 Les prix comparables 2000–2002 n'ont pas été relevés

4 dès 1.1.2009

Sources :

Lait, œufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), fruits et légumes : OFAG

Pommes de terre et sucre cristallisé : OFS, autres produits végétaux : OFAG depuis 2006

Tableau 14

Taux d'autosuffisance

Produit	2000/02	2008	2009	2010	2000/02– 2008/10
	%	%	%	%	%
Part en termes de volume :					
Céréales panifiables	71	79	76	74	7.1
Céréales fourragères ¹	84	58	62	56	-30.1
Total céréales²	59	55	53	48	-12.4
Part énergétique³ :					
Céréales total (y c. le riz)	51	57	55	55	9.2
Pommes de terre de table	94	90	93	90	-3.1
Sucre	67	75	86	70	15.4
Graisses végétales, huiles	20	17	19	19	-8.4
Fruits ⁴	77	68	74	67	-10.2
Légumes	52	46	49	48	-8.1
Lait de consommation	97	97	96	96	-1.1
Beurre	91	103	108	111	18.4
Fromage	117	116	110	110	-4.3
Total lait et produits laitiers	106	109	102	101	-1.5
Viande de veau	96	97	99	97	1.6
Viande de bœuf	90	81	85	84	-7.2
Viande de porc	94	91	94	95	-0.9
Viande de mouton	39	41	42	42	8.3
Volaille	42	48	49	50	16.7
Viande de toutes sortes⁵	70	66	69	69	-2.6
Œufs et conserves d'œufs	47	44	46	47	-3.8
Denrées alimentaires végétales	45	46	48	44	1.2
Denrées alimentaires animales, brut	93	93	95	94	0.8
Denrées alimentaires animales, net ⁶	78	72	73	70	-7.6
Total denrées alimentaires, brut	62	61	63	60	-0.1
Total denrées alimentaires, net ⁷	56	55	56	52	-3.4
Total denrées alimentaires, en termes de valeur⁸	63	68	70	72	11.1

1 Produits de meneurie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux; les modifications des réserves ne sont pas prises en considération

2 Céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur

3 En fonction de l'énergie assimilable

4 Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

5 Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

6 Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

7 En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

8 Valeur calculée en prix au producteur, pour la production suisse, et aux prix selon la statistique commerciale, pour les importations (franco frontière non dédouanées)

Source : USP

Résultats économiques

Comptes économiques de l'agriculture

Tableau 15

Production de la branche agricole aux prix de base courants, en 1 000 fr.

Produit	2000/02	2009	2010 ¹	2011 ²	2000/02– 2009/11 %	2012 ³	2009/11– 2012 %
Production de biens agricoles	9 820 052	9 397 351	9 083 307	9 148 515	-6.2	8 962 847	-2.7
Production végétale	4 673 280	4 417 964	4 308 786	4 333 488	-6.8	4 231 050	-2.8
Céréales (semences comprises)	536 551	385 241	374 131	387 513	-28.7	366 347	-4.2
Blé	296 542	241 173	245 350	256 226	-16.5	239 439	-3.3
Orge	111 233	62 865	55 995	58 530	-46.8	54 873	-7.2
Mais-grain	77 169	54 917	46 732	46 446	-36.0	46 679	-5.4
Autres céréales	51 607	26 286	26 054	26 311	-49.2	25 356	-3.3
Plantes industrielles	261 299	274 746	243 880	287 523	2.8	265 569	-1.2
Oléagineux et fruits oléagineux (semences comprises)	71 607	83 181	83 367	94 719	21.6	90 593	4.0
Plantes protéagineuses (semences comprises)	9 913	9 866	9 912	9 480	-1.6	9 252	-5.1
Tabac brut	20 386	14 751	18 404	19 095	-14.6	18 172	4.3
Betteraves sucrières	154 982	160 159	126 879	158 772	-4.1	142 196	-4.3
Autres plantes industrielles	4 411	6 789	5 318	5 458	32.7	5 357	-8.5
Plantes fourragères	1 325 733	998 041	1 035 053	968 767	-24.5	1 026 728	2.6
Maïs fourrager	170 136	108 572	125 592	166 609	-21.5	132 533	-0.8
Plantes sarclées fourragères	16 352	6 902	6 230	6 000	-61.0	5 623	-11.8
Autres plantes fourragères	1 139 245	882 567	903 231	796 158	-24.5	888 572	3.2
Produits maraîchers et horticoles	1 314 710	1 452 616	1 460 331	1 445 681	10.5	1 414 203	-2.7
Légumes frais	480 734	645 116	647 198	671 301	36.2	648 082	-1.0
Plantes et fleurs	833 975	807 500	813 134	774 379	-4.3	766 122	-4.0
Pommes de terre (plants compris)	195 487	193 466	179 511	188 095	-4.3	175 138	-6.4
Fruits	577 213	592 255	514 742	568 857	-3.2	503 778	-9.8
Fruits frais	323 199	343 463	293 451	354 480	2.2	292 719	-11.4
Raisins	254 014	248 792	221 291	214 377	-10.2	211 059	-7.5
Vin	438 193	472 770	451 114	431 530	3.1	423 041	-6.4
Autres produits végétaux	24 095	48 829	50 022	55 522	113.6	56 246	9.3
Production animale	5 146 772	4 979 387	4 774 522	4 815 027	-5.6	4 731 797	-2.6
Bovins	1 051 705	1 255 608	1 216 737	1 244 332	17.8	1 255 161	1.3
Porcins	1 071 629	1 015 621	938 818	886 919	-11.6	821 866	-13.2
Equidés	6 787	6 602	1 414	2 906	-46.4	2 812	-22.8
Ovins et caprins	57 827	43 182	39 116	44 089	-27.1	42 039	-0.2
Volailles	190 394	238 314	246 742	254 287	29.4	267 179	8.4
Autres animaux	13 028	13 287	14 338	12 300	2.1	13 092	-1.6
Lait	2 565 090	2 201 774	2 109 672	2 152 939	-16.0	2 118 948	-1.7
Œufs	182 442	198 569	201 671	204 139	10.4	206 197	2.4
Autres produits animaux	7 871	6 430	6 012	13 117	8.2	4 503	-47.2
Production de services agricoles	560 790	650 046	655 061	662 569	17.0	668 421	1.9
Prestations de services agricoles	526 408	650 046	655 061	662 569	24.6	668 421	1.9
Location de contingents laitiers	34 382	0	0	0	-	0	-
Production agricole	10 380 842	10 047 397	9 738 368	9 811 084	-5.0	9 631 268	-2.4
Activités accessoires non agricoles non séparables	322 196	353 310	342 935	354 767	8.7	342 974	-2.1
Transformation de produits agricoles	182 811	209 128	206 972	203 222	12.9	190 488	-7.7
Autres activités accessoires non séparables (biens et services)	139 384	144 182	135 963	151 545	3.2	152 486	6.0
Production de la branche agricole	10 703 038	10 400 707	10 081 303	10 165 852	-4.6	9 974 242	-2.4

Suite à la révision partielle des comptes nationaux en juin 2012, l'ensemble de la série des agrégats contenu dans ce tableau a été modifié.

1 Semi-définitif, état au 10.9.2012

2 Provisoire, état au 10.9.2012

3 Estimation, état au 10.9.2012

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source : OFS

Tableau 16

Comptes économiques de l'agriculture, aux prix courants, en 1 000 fr.

Produit	2000/02	2009	2010 ¹	2011 ²	2000/02– 2009/11 %	2012 ³	2009/11– 2012 %
Production de la branche agricole	10 703 038	10 400 707	10 081 303	10 165 852	-4.6	9 974 242	-2.4
Consommations intermédiaires, total	6 188 135	6 366 051	6 254 687	6 330 958	2.1	6 292 420	-0.4
Semences et plants	320 477	340 964	322 846	318 193	2.1	313 169	-4.3
Energie, lubrifiants	391 791	450 246	451 123	477 395	17.3	489 076	6.4
Engrais et produits d'amendement du sol	147 276	247 381	197 213	204 398	46.9	204 510	-5.5
Produits de traitement des plantes et pesticides	134 183	129 430	125 189	126 454	-5.3	124 864	-1.7
Vétérinaire et médicaments	161 451	209 481	212 698	202 807	29.0	202 571	-2.8
Aliments	2 842 333	2 493 780	2 455 767	2 490 316	-12.7	2 449 938	-1.2
Entretien du matériel	399 129	503 903	502 942	510 445	26.7	510 628	1.0
Entretien des bâtiments	144 513	194 876	193 565	209 314	37.9	204 346	2.6
Services agricoles	560 790	650 046	655 061	662 569	17.0	668 421	1.9
Autres biens et services	958 620	1 069 744	1 064 642	1 053 561	10.9	1 049 928	-1.2
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	127 572	76 199	73 640	75 505	-41.1	74 969	-0.2
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 514 903	4 034 656	3 826 616	3 834 893	-13.6	3 681 823	-5.6
Consommation de capital fixe	1 983 081	2 195 572	2 141 917	2 129 141	8.7	2 099 425	-2.6
Biens d'équipement	1 012 685	1 181 417	1 153 990	1 117 632	13.7	1 108 890	-3.7
Constructions	856 707	881 996	855 972	882 400	2.0	858 742	-1.7
Plantations	98 704	105 193	106 580	106 980	7.6	108 195	1.8
Autres	14 984	26 966	25 376	22 129	65.7	23 598	-4.9
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 531 822	1 839 084	1 684 699	1 705 752	-31.1	1 582 397	-9.2
Autres impôts sur la production	115 148	148 514	149 785	157 753	32.0	167 104	9.9
Autres subventions sur la production (non liées aux produits)	2 407 335	2 836 529	2 876 449	2 912 036	19.4	2 926 131	1.8
Revenu des facteurs	4 824 009	4 527 098	4 411 362	4 460 035	-7.4	4 341 424	-2.8
Rémunération des salariés	1 138 891	1 238 506	1 245 776	1 260 091	9.6	1 241 840	-0.5
Excédent net d'exploitation / revenu mixte net	3 685 118	3 288 592	3 165 586	3 199 944	-12.7	3 099 584	-3.7
Fermages à payer	219 139	233 411	233 810	234 196	6.7	234 677	0.4
Intérêts de la dette à payer	279 144	267 731	256 954	242 975	-8.3	241 260	-5.7
Intérêts à recevoir	30 765	12 094	11 193	11 393	-62.4	9 357	-19.1
Revenu net d'entreprise	3 217 599	2 799 545	2 686 014	2 734 165	-14.8	2 633 003	-3.9

Suite à la révision partielle des comptes nationaux en juin 2012, l'ensemble de la série des agrégats contenu dans ce tableau a été modifié.

1 Semi-définitif, état au 10.9.2012

2 Provisoire, état au 10.9.2012

3 Estimation, état au 10.9.2012

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source: OFS

Résultats d'exploitation

Tableau 17

Résultats d'exploitation : toutes régions confondues

Paramètre	Unité	2000/02	2008	2009	2010	2011	2008/10– 2011 %
Exploitations de référence	Nombre	2 955	3 376	3 372	3 202	3 060	-7.7
Exploitations retenues	Nombre	52 596	49 397	48 375	47 166	46 877	-3.0
Structure des exploitations							
Surface agricole utile	ha	19.09	20.44	20.69	21.06	21.28	2.7
Terres ouvertes	ha	5.20	5.38	5.38	5.46	5.49	1.5
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.68	1.64	1.66	1.66	1.67	1.0
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.29	1.23	1.22	1.22	1.21	-1.1
Total vaches	Nombre	13.8	14.8	15.1	15.2	15.2	1.1
Nombre total des animaux	UGB	24.3	24.3	25.5	25.8	26.0	3.2
Structure du capital							
Actif total	fr.	727 756	825 000	859 543	873 205	897 828	5.3
dont : actifs circulants total	fr.	139 412	145 538	153 383	152 401	159 589	6.1
dont : actif animal total	fr.	44 554	55 150	57 050	56 942	56 623	0.4
dont : immobilisations total	fr.	543 790	624 313	649 109	663 861	681 616	5.6
dont : actif exploitation	fr.	678 557	779 294	807 930	823 594	845 498	5.2
Ratio d'endettement	%	41	44	44	44	44	0.0
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	13 797	12 675	9 912	7 506	6 879	-31.4
Compte de résultats							
Prestation brute	fr.	*	254 343	255 656	250 181	259 834	2.5
dont paiements directs	fr.	42 700	51 522	57 924	59 874	60 864	7.8
Coûts d'exploitation	fr.	*	159 483	164 209	164 060	168 297	3.5
Revenu social	fr.	*	94 860	91 447	86 121	91 537	0.8
Frais de personnel	fr.	12 042	15 806	16 912	16 847	18 105	9.6
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	8 301	7 867	7 374	6 991	6 725	-9.3
Fermage/location	fr.	*	7 041	6 856	7 102	7 233	3.3
Coûts réels	fr.	*	190 197	195 351	194 999	200 360	3.5
Revenu agricole	fr.	56 203	64 147	60 305	55 182	59 474	-0.7
Revenu extra-agricole	fr.	18 806	24 131	26 204	26 308	26 737	4.7
Revenu total	fr.	75 009	88 278	86 509	81 490	86 211	0.9
Consommation privée	fr.	63 222	71 532	71 568	71 421	72 113	0.8
Constitution de fonds propres	fr.	11 787	16 746	14 941	10 069	14 098	1.3
Investissements et financement							
Investissements total ²	fr.	45 376	48 400	51 448	50 148	56 837	13.7
Cash flow ³	fr.	42 203	48 270	49 836	46 677	49 527	2.6
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	93	100	97	93	87	-10.0
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	64	66	68	66	68	2.0
Stabilité financière							
Bonne situation financière ⁶	%	45	42	42	38	41	0.8
Autonomie financière restreinte ⁷	%	20	25	24	22	25	5.6
Revenu insuffisant ⁸	%	19	17	17	20	18	0.0
Situation financière précaire ⁹	%	16	16	17	19	16	-7.7
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	49 369	57 711	55 135	51 984	54 737	-0.4
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	4 340	4 640	4 419	4 090	4 302	-1.8
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	12.2	12.2	11.3	10.5	10.8	-4.7
Rentabilité							
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-2.1	-1.4	-2.0	-2.4	-2.0	3.4
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-5.7	-4.4	-5.2	-5.9	-5.1	-1.3
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² fr./UTAF (moyenne)		32 906	41 732	41 184	39 149	43 507	6.9
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² fr./UTAF (médiane)		29 754	37 187	36 465	35 500	39 018	7.2

1 Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000 : 3.95 % ; 2001 : 3.36 % ; 2002 : 3.22 % ; 2008 : 2.93 % ; 2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 18

Résultats d'exploitation : région de plaine*

Paramètre	Unité	2000/02	2008	2009	2010	2011	2008/10– 2011 %
Exploitations de référence	Nombre	1 300	1 434	1 444	1 358	1 267	-10.3
Exploitations retenues	Nombre	24 116	22 306	22 100	21 543	21 358	-2.8
Structure des exploitations							
Surface agricole utile	ha	20.01	21.63	21.66	22.17	22.23	1.9
Terres ouvertes	ha	9.40	9.92	9.78	9.97	10.11	2.2
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.78	1.75	1.77	1.75	1.77	0.8
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.25	1.18	1.17	1.16	1.15	-1.7
Total vaches	Nombre	13.6	15.2	15.0	15.3	15.1	-0.4
Nombre total des animaux	UGB	24.4	25.5	26.1	26.7	26.8	2.7
Structure du capital							
Actif total	fr.	833 276	956 736	990 381	989 105	1 013 252	3.5
dont : actifs circulants total	fr.	173 511	182 549	192 554	187 802	194 100	3.4
dont : actif animal total	fr.	45 056	55 354	56 159	56 401	55 506	-0.8
dont : immobilisations total	fr.	614 709	718 833	741 668	744 903	763 646	3.9
dont : actif exploitation	fr.	772 248	903 745	926 845	929 868	952 198	3.5
Ratio d'endettement	%	40	44	44	43	44	0.8
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	15 945	14 759	11 440	8 610	7 821	-32.6
Compte de résultats							
Prestation brute	fr.	**	319 029	315 981	304 343	318 563	1.7
dont paiements directs	fr.	37 378	47 734	53 593	55 378	56 168	7.5
Coûts d'exploitation	fr.	**	197 444	200 233	197 255	202 551	2.1
Revenu social	fr.	**	121 585	115 749	107 087	116 012	1.0
Frais de personnel	fr.	17 826	23 858	25 596	24 797	26 714	7.9
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	9 678	9 516	8 716	7 993	7 725	-11.6
Fermage/location	fr.	**	9 641	9 362	9 670	9 913	3.7
Coûts réels	fr.	**	240 459	243 908	239 715	246 903	2.3
Revenu agricole	fr.	67 865	78 570	72 074	64 627	71 660	-0.1
Revenu extra-agricole	fr.	17 197	24 877	26 565	25 016	26 007	2.0
Revenu total	fr.	85 061	103 447	98 639	89 643	97 666	0.4
Consommation privée	fr.	70 916	79 674	80 081	78 841	79 382	-0.2
Constitution de fonds propres	fr.	14 145	23 773	18 558	10 802	18 284	3.2
Investissements et financement							
Investissements total ²	fr.	51 877	54 120	60 593	54 650	63 998	13.4
Cash flow ³	fr.	48 751	58 122	57 459	50 690	55 569	0.3
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	94	107	95	93	87	-11.5
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	65	69	69	64	70	4.0
Stabilité financière							
Bonne situation financière ⁶	%	46	46	43	37	44	4.8
Autonomie financière restreinte ⁷	%	18	26	25	21	25	4.2
Revenu insuffisant ⁸	%	20	15	17	22	15	-16.7
Situation financière précaire ⁹	%	16	14	15	20	16	-2.0
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	58 142	69 453	65 491	61 347	65 555	0.2
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	5 196	5 621	5 345	4 831	5 218	-0.9
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	13.5	13.5	12.5	11.5	12.2	-2.4
Rentabilité							
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-0.6	0.2	-0.6	-1.2	-0.6	12.5
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-3.1	-1.5	-2.7	-3.6	-2.5	-3.8
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² fr./UTAF (moyenne)		41 391	53 885	51 700	48 458	55 696	8.5
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² fr./UTAF (médiane)		38 364	50 668	47 488	44 682	52 226	9.7

1 Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000 : 3.95 % ; 2001 : 3.36 % ; 2002 : 3.22 % ; 2008 : 2.93 % ; 2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Région de plaine : zone de plaine

** Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 19

Résultats d'exploitation : région des collines*

Paramètre	Unité	2000/02	2008	2009	2010	2011	2008/10– 2011 %
Exploitations de référence	Nombre	874	1 046	1 057	998	965	-6.6
Exploitations retenues	Nombre	14 292	13 618	13 365	12 972	12 781	-4.0
Structure des exploitations							
Surface agricole utile	ha	17.96	19.24	19.55	19.71	20.07	2.9
Terres ouvertes	ha	3.01	3.09	3.12	3.12	3.06	-1.6
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.58	1.53	1.56	1.58	1.63	4.7
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.26	1.20	1.21	1.21	1.22	1.1
Total vaches	Nombre	15.7	16.3	16.9	16.7	17.1	2.8
Nombre total des animaux	UGB	27.5	26.2	27.8	27.9	28.7	5.1
Structure du capital							
Actif total	fr.	682 949	770 399	790 071	831 520	873 677	9.6
dont : actifs circulants total	fr.	118 324	128 264	132 495	135 292	144 975	9.8
dont : actif animal total	fr.	49 221	60 137	62 486	62 000	62 285	1.2
dont : immobilisations total	fr.	515 404	581 998	595 089	634 228	666 417	10.4
dont : actif exploitation	fr.	635 008	729 139	746 603	787 205	826 916	9.6
Ratio d'endettement	%	44	46	46	47	46	-0.7
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	12 207	11 434	8 834	6 848	6 506	-28.0
Compte de résultats							
Prestation brute	fr.	**	232 618	233 174	234 042	245 734	5.3
dont paiements directs	fr.	41 567	49 256	56 977	58 886	60 100	9.2
Coûts d'exploitation	fr.	**	148 562	153 069	156 779	162 663	6.5
Revenu social	fr.	**	84 057	80 105	77 263	83 070	3.2
Frais de personnel	fr.	9 095	11 521	11 974	12 629	14 063	16.8
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	8 213	7 514	6 945	7 137	6 876	-4.5
Fermeage/location	fr.	**	6 212	5 807	5 929	6 084	1.7
Coûts réels	fr.	**	173 809	177 795	182 475	189 687	6.5
Revenu agricole	fr.	50 826	58 809	55 379	51 567	56 046	1.4
Revenu extra-agricole	fr.	20 580	24 221	27 049	27 748	27 818	5.6
Revenu total	fr.	71 406	83 030	82 428	79 314	83 864	2.8
Consommation privée	fr.	60 504	68 643	68 325	68 296	70 310	2.8
Constitution de fonds propres	fr.	10 901	14 387	14 102	11 019	13 554	2.9
Investissements et financement							
Investissements total ²	fr.	42 487	48 289	48 822	49 956	55 245	12.7
Cash flow ³	fr.	40 021	45 479	47 387	47 279	49 598	6.2
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	95	94	97	95	90	-5.6
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	65	66	69	67	69	2.5
Stabilité financière							
Bonne situation financière ⁶	%	43	40	42	38	42	5.0
Autonomie financière restreinte ⁷	%	23	28	25	26	26	-1.3
Revenu insuffisant ⁸	%	16	16	14	17	15	-4.3
Situation financière précaire ⁹	%	17	16	20	19	17	-7.3
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	46 461	54 760	51 231	48 972	51 048	-1.2
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	4 105	4 369	4 098	3 920	4 140	0.3
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	11.6	11.5	10.7	9.8	10.0	-6.3
Rentabilité							
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-2.6	-1.8	-2.5	-2.7	-2.3	-1.4
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-7.1	-5.3	-6.4	-6.8	-5.9	-4.3
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (moyenne)	fr./UTAF	30 537	39 318	38 479	37 025	40 444	5.7
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (médiane)	fr./UTAF	28 530	36 325	34 794	33 728	37 197	6.4

1 Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000 : 3.95 % ; 2001 : 3.36 % ; 2002 : 3.22 % ; 2008 : 2.93 % ; 2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Région des collines : zone des collines et zone de montagne I

** Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 20

Résultats d'exploitation : région de montagne*

Paramètre	Unité	2000/02	2008	2009	2010	2011	2008/10– 2011 %
Exploitations de référence	Nombre	781	896	871	846	828	-4.9
Exploitations retenues	Nombre	14 187	13 473	12 910	12 651	12 738	-2.1
Structure des exploitations							
Surface agricole utile	ha	18.68	19.70	20.23	20.55	20.90	3.7
Terres ouvertes	ha	0.26	0.17	0.17	0.16	0.19	14.0
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.58	1.58	1.57	1.59	1.55	-1.9
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.37	1.34	1.33	1.33	1.30	-2.5
Total vaches	Nombre	12.0	12.6	13.4	13.4	13.4	2.0
Nombre total des animaux	UGB	21.0	20.2	22.1	22.1	22.0	2.5
Structure du capital							
Actif total	fr.	594 017	662 087	707 487	718 585	728 526	4.7
dont : actifs circulants total	fr.	102 662	101 722	107 952	109 664	116 388	9.3
dont : actif animal total	fr.	39 028	49 769	52 949	52 678	52 813	2.0
dont : immobilisations total	fr.	452 328	510 595	546 586	556 243	559 326	4.0
dont : actif exploitation	fr.	563 737	623 947	667 854	679 935	685 237	4.3
Ratio d'endettement	%	40	42	43	43	44	3.1
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	11 749	10 478	8 413	6 302	5 675	-32.4
Compte de résultats							
Prestation brute	fr.	**	169 208	175 661	174 501	175 510	1.4
dont paiements directs	fr.	52 913	60 083	66 317	68 544	69 506	7.0
Coûts d'exploitation	fr.	**	107 672	114 075	114 998	116 517	3.8
Revenu social	fr.	**	61 536	61 587	59 503	58 993	-3.1
Frais de personnel	fr.	5 185	6 805	7 158	7 635	7 724	7.3
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	6 063	5 494	5 521	5 135	4 895	-9.1
Fermage/location	fr.	**	3 574	3 650	3 929	3 891	4.7
Coûts réels	fr.	**	123 545	130 403	131 697	133 028	3.5
Revenu agricole	fr.	41 789	45 663	45 258	42 804	42 483	-4.7
Revenu extra-agricole	fr.	19 725	22 806	24 711	27 032	26 876	8.2
Revenu total	fr.	61 514	68 469	69 969	69 837	69 359	-0.1
Consommation privée	fr.	52 925	60 971	60 352	61 990	61 735	1.0
Constitution de fonds propres	fr.	8 589	7 498	9 617	7 847	7 624	-8.4
Investissements et financement							
Investissements total ²	fr.	37 235	39 044	38 513	42 679	46 429	15.8
Cash flow ³	fr.	33 246	34 781	39 320	39 225	39 323	4.1
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	89	89	102	92	85	-9.9
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	63	62	67	69	65	-1.5
Stabilité financière							
Bonne situation financière ⁶	%	45	37	40	41	35	-11.0
Autonomie financière restreinte ⁷	%	19	20	23	20	24	14.3
Revenu insuffisant ⁸	%	20	24	20	21	25	15.4
Situation financière précaire ⁹	%	16	19	17	18	16	-11.1
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	35 483	39 026	39 210	37 508	37 957	-1.6
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	3 008	3 124	3 044	2 895	2 823	-6.6
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.0	9.9	9.2	8.8	8.6	-7.5
Rentabilité							
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-4.9	-5.0	-4.8	-5.0	-4.9	-0.7
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-10.0	-10.3	-9.9	-10.3	-10.1	-0.7
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² fr./UTAF (moyenne)		21 896	26 189	27 807	27 377	28 355	4.5
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² fr./UTAF (médiane)		19 909	24 292	24 185	23 525	25 562	6.5

1 Service de dette au taux moyen des obligations de la Confédération (2000 : 3.95 % ; 2001 : 3.36 % ; 2002 : 3.22 % ; 2008 : 2.93 % ; 2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Région de montagne : zones de montagne II à IV

** Ces valeurs peuvent seulement être calculées à partir de l'année 2003.

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 21a

Résultats d'exploitation selon les types d'exploitations* – 2009/11

Paramètre	Unité	Moyenne de toutes les expl.	Production végétale		Garde d'animaux		
			Grandes cultures	Cultures spéciales	Lait commercialisé	Vaches mères	Autres bétail bovin
Exploitations de référence	Nombre	3 211	128	117	1 263	200	179
Exploitations retenues	Nombre	47 473	3 149	3 615	14 964	3 229	3 592
Structure des exploitations							
Surface agricole utile	ha	21.01	26.12	13.51	21.42	20.40	18.10
Terres ouvertes	ha	5.44	21.53	6.45	1.15	0.93	0.41
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.66	1.20	2.47	1.65	1.32	1.44
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.22	0.90	1.27	1.31	1.10	1.22
Total vaches	Nombre	15.2	2.4	0.9	20.5	18.9	8.2
Nombre total des animaux	UGB	25.8	6.7	2.1	28.4	21.1	16.9
Structure du capital							
Actif total	fr.	876 859	818 066	1 031 827	832 231	771 851	609 411
dont : actifs circulants total	fr.	155 125	174 367	281 891	133 635	112 120	99 857
dont : actif animal total	fr.	56 872	12 714	5 314	65 834	60 213	45 227
dont : immobilisations total	fr.	664 862	630 986	744 623	632 763	599 518	464 327
dont : actif exploitation	fr.	825 674	756 574	962 261	784 969	723 814	567 305
Ratio d'endettement	%	44	38	40	45	46	46
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	8 099	8 385	10 152	7 539	6 852	5 418
Compte de résultats							
Prestation brute	fr.	255 224	246 092	336 135	216 119	167 133	153 162
dont paiements directs	fr.	59 554	60 364	30 247	64 220	67 607	60 018
Coûts d'exploitation	fr.	165 522	153 308	168 255	137 487	107 899	106 519
Revenu social	fr.	89 702	92 785	167 879	78 632	59 234	46 644
Frais de personnel	fr.	17 288	10 842	61 550	11 034	8 242	5 381
Service de la dette, charges frais/produits financiers	fr.	7 030	6 466	7 976	6 463	6 605	4 827
Ferme/loge/locution	fr.	7 063	9 967	10 006	6 012	4 216	3 671
Coûts réels	fr.	196 903	180 583	247 787	160 996	126 962	120 397
Revenu agricole	fr.	58 320	65 509	88 348	55 123	40 171	32 766
Revenu extra-agricole	fr.	26 416	32 199	22 976	23 122	38 000	29 708
Revenu total	fr.	84 737	97 708	111 324	78 244	78 172	62 474
Consommation privée	fr.	71 701	85 346	89 798	65 951	67 805	57 361
Constitution de fonds propres	fr.	13 036	12 362	21 526	12 293	10 366	5 113
Investissements et financement							
Investissements total ²	fr.	52 811	44 801	54 760	49 180	39 676	40 747
Cash flow ³	fr.	48 680	41 022	56 499	47 674	42 903	30 688
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	92	106	103	97	109	78
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	68	65	65	70	72	66
Stabilité financière							
Bonne situation financière ⁶	%	40	45	42	40	44	36
Autonomie financière restreinte ⁷	%	24	18	27	25	26	21
Revenu insuffisant ⁸	%	18	23	18	17	13	21
Situation financière précaire ⁹	%	17	14	13	18	17	22
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs							
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	53 952	77 375	67 944	47 683	44 780	32 427
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	4 270	3 558	12 424	3 672	2 904	2 578
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.9	12.3	17.4	10.0	8.2	8.2
Rentabilité							
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-2.2	0.8	0.5	-3.3	-3.5	-7.2
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-5.6	-0.2	-0.6	-7.6	-8.4	-15.0
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² fr./UTAF (moyenne)		41 280	63 502	61 749	36 194	30 384	22 391

1 Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Nouvelle typologie des exploitations FAT99

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 21b

Résultats d'exploitation selon les types d'exploitations* – 2009/11

Paramètre	Unité	Moyennes de toutes les expl.	Garde d'animaux		Combiné			
			Chevaux, moutons, chèvres	Trans-formation	Lait commercialisé/culture des champs	Vaches mères	Trans-formation	Autres
Exploitations de référence	Nombre	3 211	43	81	243	62	494	401
Exploitations retenues	Nombre	47 473	2 257	1 439	3 169	1 044	4 565	6 448
Structure des exploitations								
Surface agricole utile	ha	21.01	13.26	11.37	29.38	24.75	21.92	23.22
Terres ouvertes	ha	5.44	0.50	0.93	15.54	10.67	7.34	7.63
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.66	1.40	1.50	1.89	1.57	1.84	1.67
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.22	1.04	1.08	1.27	1.13	1.27	1.21
Total vaches	Nombre	15.2	1.3	9.1	24.1	19.6	18.7	17.5
Nombre total des animaux	UGB	25.8	14.5	47.8	32.4	22.0	50.9	28.0
Structure du capital								
Actif total	fr.	876 859	645 719	993 723	1 017 997	958 311	1 077 350	954 530
dont : actifs circulants total	fr.	155 125	87 348	201 793	191 473	170 679	173 936	156 551
dont : actif animal total	fr.	56 872	24 610	65 387	74 515	63 559	87 038	69 741
dont : immobilisations total	fr.	664 862	533 760	726 542	752 009	724 073	816 376	728 238
dont : actif exploitation	fr.	825 674	622 792	891 705	961 144	911 180	1 032 306	902 301
Ratio d'endettement	%	44	48	46	42	43	46	45
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	8 099	5 671	8 594	9 808	9 093	9 752	8 795
Compte de résultats								
Prestation brute	fr.	255 224	147 681	388 821	318 138	240 334	425 246	265 188
dont paiements directs	fr.	59 554	42 230	38 787	70 880	71 028	63 419	61 057
Coûts d'exploitation	fr.	165 522	97 808	300 392	202 224	155 803	307 456	173 405
Revenu social	fr.	89 702	49 873	88 430	115 914	84 531	117 790	91 783
Frais de personnel	fr.	17 288	13 982	14 854	23 248	16 835	22 888	16 182
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	7 030	6 042	8 088	7 678	7 260	9 073	7 839
Fermeage/location	fr.	7 063	3 466	5 983	11 322	7 636	8 940	7 729
Coûts réels	fr.	196 903	121 298	329 317	244 472	187 533	348 356	205 156
Revenu agricole	fr.	58 320	26 382	59 505	73 665	52 801	76 889	60 033
Revenu extra-agricole	fr.	26 416	38 468	31 288	20 692	33 466	21 026	25 784
Revenu total	fr.	84 737	64 850	90 793	94 357	86 267	97 915	85 817
Consommation privée	fr.	71 701	58 381	69 558	80 453	74 714	79 292	73 182
Constitution de fonds propres	fr.	13 036	6 469	21 235	13 905	11 553	18 623	12 634
Investissements et financement								
Investissements total ²	fr.	52 811	38 419	54 145	58 440	53 678	80 669	58 852
Cash flow ³	fr.	48 680	33 674	65 326	54 021	39 378	68 042	50 024
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	92	92	126	94	92	90	85
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	68	59	71	66	62	68	68
Stabilité financière								
Bonne situation financière ⁶	%	40	31	32	45	38	42	41
Autonomie financière restreinte ⁷	%	24	20	37	19	22	24	24
Revenu insuffisant ⁸	%	18	32	12	20	21	16	18
Situation financière précaire ⁹	%	17	17	19	16	20	18	17
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs								
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	53 952	35 703	58 893	61 406	53 851	64 180	54 984
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	4 270	3 762	7 784	3 946	3 417	5 374	3 954
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.9	8.0	9.9	12.1	9.3	11.4	10.2
Rentabilité								
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-2.2	-5.8	-0.9	-1.2	-2.4	-0.4	-2.0
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-5.6	-13.3	-3.4	-3.4	-5.6	-2.4	-5.2
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale¹² (moyenne)								
	fr./UTAF	41 280	19 869	46 791	50 453	38 854	52 680	42 312

1 Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Nouvelle typologie des exploitations FAT99

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 22

Résultats d'exploitations selon les quartiles : toutes régions confondues 2009/11

Paramètre	Unité	Moyenne	ventilées selon le revenu du travail			
			1 ^{er} quartile (0–25 %)	2 ^e quartile (25–50 %)	3 ^e quartile (50–75 %)	4 ^e quartile (75–100 %)
Exploitations de référence	Nombre	3 211	682	837	878	814
Exploitations retenues	Nombre	47 473	11 873	11 869	11 876	11 855
Structure des exploitations						
Surface agricole utile	ha	21.01	15.53	18.78	21.98	27.76
Terres ouvertes	ha	5.44	2.65	3.44	5.22	10.46
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.66	1.45	1.65	1.70	1.85
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.22	1.16	1.32	1.27	1.12
Total vaches	Nombre	15.2	11.4	14.9	16.9	17.5
Nombre total des animaux	UGB	25.8	19.5	23.6	27.2	32.7
Structure du capital						
Actif total	fr.	876 859	733 832	756 187	922 666	1 095 076
dont : actifs circulants total	fr.	155 125	115 769	134 410	166 517	203 869
dont : actif animal total	fr.	56 872	45 376	53 890	60 533	67 702
dont : immobilisations total	fr.	664 862	572 687	567 887	695 616	823 504
dont : actif exploitation	fr.	825 674	691 427	710 869	865 128	1 035 584
Ratio d'endettement	%	44	46	44	42	45
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	8 099	6 605	6 977	8 751	10 067
Compte de résultats						
Prestation brute	fr.	255 224	157 458	207 258	266 288	390 088
dont paiements directs	fr.	59 554	46 242	55 389	62 330	74 278
Coûts d'exploitation	fr.	165 522	126 952	140 591	166 814	227 821
Revenu social	fr.	89 702	30 507	66 667	99 475	162 267
Frais de personnel	fr.	17 288	10 588	11 635	16 362	30 587
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	7 030	6 456	6 119	6 787	8 760
Fermeage/location	fr.	7 063	4 268	5 475	6 961	11 556
Coûts réels	fr.	196 903	148 263	163 821	196 924	278 724
Revenu agricole	fr.	58 320	9 195	43 437	69 364	111 364
Revenu extra-agricole	fr.	26 416	39 947	24 512	21 544	19 652
Revenu total	fr.	84 737	49 142	67 949	90 908	131 015
Consommation privée	fr.	71 701	58 409	64 046	74 885	89 488
Constitution de fonds propres	fr.	13 036	-9 267	3 903	16 022	41 527
Investissements et financement						
Investissements total ²	fr.	52 811	49 662	39 308	49 523	72 785
Cash flow ³	fr.	48 680	23 758	35 024	52 041	83 945
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	92	48	89	105	116
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	68	54	69	72	76
Stabilité financière						
Bonne situation financière ⁶	%	40	21	39	49	53
Autonomie financière restreinte ⁷	%	24	14	21	26	35
Revenu insuffisant ⁸	%	18	35	21	13	5
Situation financière précaire ⁹	%	17	30	20	13	7
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	53 952	21 044	40 355	58 358	87 938
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	4 270	1 964	3 549	4 527	5 847
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.9	4.4	9.4	11.5	15.7
Rentabilité						
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-2.2	-9.0	-5.7	-1.3	3.9
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-5.6	-18.4	-11.9	-3.7	5.6
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (moyenne)	fr./UTAF	41 280	2 229	27 555	47 876	90 507
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (médiane)	fr./UTAF	36 994				

1 Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 23

Résultats d'exploitation selon les quartiles : région de plaine* – 2009/11

Paramètre	Unité	Moyenne	ventilées selon le revenu du travail			
			1 ^{er} quartile (0–25 %)	2 ^e quartile (25–50 %)	3 ^e quartile (50–75 %)	4 ^e quartile (75–100 %)
Exploitations de référence	Nombre	1 356	319	350	357	330
Exploitations retenues	Nombre	21 667	5 422	5 427	5 429	5 389
Structure des exploitations						
Surface agricole utile	ha	22.02	17.70	19.51	22.60	28.32
Terres ouvertes	ha	9.95	6.77	7.88	9.96	15.24
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.76	1.59	1.75	1.81	1.90
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.16	1.15	1.24	1.20	1.05
Total vaches	Nombre	15.1	14.0	15.3	16.1	15.3
Nombre total des animaux	UGB	26.5	23.4	24.9	26.8	31.2
Structure du capital						
Actif total	fr.	997 580	903 400	907 718	1 027 022	1 153 473
dont : actifs circulants total	fr.	191 485	158 394	175 764	204 242	227 794
dont : actif animal total	fr.	56 022	51 780	53 231	59 292	59 833
dont : immobilisations total	fr.	750 072	693 226	678 722	763 488	865 846
dont : actif exploitation	fr.	936 304	850 039	848 240	959 155	1 089 092
Ratio d'endettement	%	44	47	43	41	44
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	9 290	8 036	8 452	9 938	10 747
Compte de résultats						
Prestation brute	fr.	312 962	224 005	271 135	328 107	429 429
dont paiements directs	fr.	55 046	43 793	49 328	56 917	70 260
Coûts d'exploitation	fr.	200 013	172 291	180 698	201 803	245 625
Revenu social	fr.	112 949	51 714	90 437	126 304	183 804
Frais de personnel	fr.	25 702	18 348	20 842	25 868	37 841
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	8 145	8 302	7 483	7 662	9 141
Fermage/location	fr.	9 648	7 169	7 513	10 148	13 789
Coûts réels	fr.	243 509	206 110	216 535	245 481	306 395
Revenu agricole	fr.	69 454	17 895	54 600	82 626	123 034
Revenu extra-agricole	fr.	25 862	36 074	26 635	20 561	20 156
Revenu total	fr.	95 316	53 969	81 235	103 187	143 190
Consommation privée	fr.	79 435	66 903	74 189	82 319	94 422
Constitution de fonds propres	fr.	15 881	-12 933	7 046	20 869	48 768
Investissements et financement						
Investissements total ²	fr.	59 747	62 444	45 670	50 910	80 186
Cash flow ³	fr.	54 573	22 686	43 710	59 955	92 219
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	91	37	98	121	116
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	68	53	67	75	75
Stabilité financière						
Bonne situation financière ⁶	%	41	18	43	51	53
Autonomie financière restreinte ⁷	%	24	16	18	26	35
Revenu insuffisant ⁸	%	18	35	21	12	5
Situation financière précaire ⁹	%	17	31	18	12	7
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	64 131	32 501	51 694	69 847	96 907
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	5 131	2 929	4 639	5 582	6 508
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	12.1	6.1	10.7	13.2	16.9
Rentabilité						
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-0.8	-6.9	-3.5	0.2	5.1
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-3.1	-15.0	-7.8	-1.0	7.6
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (moyenne)	fr./UTAF	51 952	8 572	37 174	60 754	107 472
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (médiane)	fr./UTAF	48 132				

1 Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Région de plaine : zone de plaine

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 24

Résultats d'exploitation selon les quartiles : région des collines* – 2009/11

Paramètre	Unité	Moyenne	ventilées selon le revenu du travail			
			1 ^{er} quartile (0–25 %)	2 ^e quartile (25–50 %)	3 ^e quartile (50–75 %)	4 ^e quartile (75–100 %)
Exploitations de référence	Nombre	1 007	196	251	282	278
Exploitations retenues	Nombre	13 039	3 267	3 258	3 260	3 255
Structure des exploitations						
Surface agricole utile	ha	19.77	14.50	17.32	20.79	26.52
Terres ouvertes	ha	3.10	2.04	2.49	3.08	4.80
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.59	1.39	1.55	1.64	1.77
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.21	1.07	1.29	1.30	1.19
Total vaches	Nombre	16.9	11.8	15.7	18.8	21.3
Nombre total des animaux	UGB	28.1	20.1	24.8	29.3	38.2
Structure du capital						
Actif total	fr.	831 756	715 780	718 113	817 435	1 076 319
dont : actifs circulants total	fr.	137 587	112 074	127 406	135 000	176 001
dont : actif animal total	fr.	62 257	47 056	55 567	66 526	79 934
dont : immobilisations total	fr.	631 911	556 650	535 140	615 909	820 385
dont : actif exploitation	fr.	786 908	680 550	673 471	777 894	1 016 316
Ratio d'endettement	%	46	49	46	43	47
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	7 396	6 050	6 380	7 752	9 409
Compte de résultats						
Prestation brute	fr.	237 650	153 313	191 468	238 366	367 805
dont paiements directs	fr.	58 655	42 869	51 460	62 008	78 341
Coûts d'exploitation	fr.	157 504	126 478	131 038	151 210	221 448
Revenu social	fr.	80 146	26 836	60 430	87 157	146 358
Frais de personnel	fr.	12 889	10 419	8 252	10 716	22 183
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	6 986	6 872	5 895	5 893	9 287
Fermeage/location	fr.	5 940	3 455	4 712	5 576	10 028
Coûts réels	fr.	183 319	147 223	149 898	173 395	262 945
Revenu agricole	fr.	54 331	6 091	41 570	64 971	104 860
Revenu extra-agricole	fr.	27 538	45 509	25 023	19 852	19 720
Revenu total	fr.	81 869	51 600	66 593	84 823	124 580
Consommation privée	fr.	68 977	58 553	60 931	70 122	86 343
Constitution de fonds propres	fr.	12 892	-6 953	5 663	14 700	38 237
Investissements et financement						
Investissements total ²	fr.	51 341	43 196	43 100	47 488	71 628
Cash flow ³	fr.	48 088	27 674	36 478	48 058	80 239
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	94	64	91	102	113
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	68	59	68	72	74
Stabilité financière						
Bonne situation financière ⁶	%	41	25	39	48	51
Autonomie financière restreinte ⁷	%	26	16	21	28	37
Revenu insuffisant ⁸	%	15	25	20	12	4
Situation financière précaire ⁹	%	19	34	20	12	8
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	50 417	19 323	38 896	53 040	82 507
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	4 053	1 851	3 488	4 193	5 519
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	10.2	4.0	9.0	11.2	14.4
Rentabilité						
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-2.6	-8.7	-5.8	-2.1	3.4
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-6.5	-19.3	-12.6	-5.1	4.7
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (moyenne)	fr./UTAF	38 650	10	27 248	43 989	80 165
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (médiane)	fr./UTAF	35 240				

1 Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Région des collines : zone des collines et zone de montagne I

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 25

Résultats d'exploitation selon les quartiles : région de montagne* – 2009/11

Paramètre	Unité	Moyenne	ventilées selon le revenu du travail			
			1 ^{er} quartile (0–25 %)	2 ^e quartile (25–50 %)	3 ^e quartile (50–75 %)	4 ^e quartile (75–100 %)
Exploitations de référence	Nombre	848	160	214	235	239
Exploitations retenues	Nombre	12 766	3 199	3 190	3 194	3 183
Structure des exploitations						
Surface agricole utile	ha	20.56	13.76	17.14	21.90	29.48
Terres ouvertes	ha	0.17	0.04	0.08	0.20	0.38
Unités de main-d'œuvre dans l'exploitation	UTA	1.57	1.35	1.64	1.63	1.66
dont : main-d'œuvre familiale	UTAF	1.32	1.19	1.44	1.38	1.26
Total vaches	Nombre	13.4	8.2	11.9	14.7	18.9
Nombre total des animaux	UGB	22.0	15.4	18.7	23.2	30.9
Structure du capital						
Actif total	fr.	718 199	583 033	631 860	739 325	919 360
dont : actifs circulants total	fr.	111 334	74 747	101 736	118 538	150 496
dont : actif animal total	fr.	52 813	35 914	46 101	56 206	73 120
dont : immobilisations total	fr.	554 052	472 372	484 023	564 581	695 743
dont : actif exploitation	fr.	677 675	555 431	591 292	696 517	868 183
Ratio d'endettement	%	43	41	43	42	45
Intérêts sur le capital propre exploitation ¹	fr.	6 797	5 777	5 909	7 170	8 337
Compte de résultats						
Prestation brute	fr.	175 224	106 218	147 011	185 520	262 514
dont paiements directs	fr.	68 122	47 306	59 277	73 240	92 773
Coûts d'exploitation	fr.	115 197	90 593	101 960	116 604	151 775
Revenu social	fr.	60 028	15 626	45 051	68 916	110 738
Frais de personnel	fr.	7 506	4 978	5 936	7 186	11 941
Service de la dette, autres charges/produits financiers	fr.	5 184	4 767	4 574	5 159	6 238
Fermage/location	fr.	3 823	2 778	3 041	4 188	5 293
Coûts réels	fr.	131 709	103 115	115 511	133 137	175 247
Revenu agricole	fr.	43 515	3 104	31 500	52 383	87 267
Revenu extra-agricole	fr.	26 207	39 751	25 157	20 365	19 512
Revenu total	fr.	69 722	42 854	56 657	72 748	106 779
Consommation privée	fr.	61 359	52 140	55 236	62 250	75 868
Constitution de fonds propres	fr.	8 363	-9 285	1 421	10 498	30 911
Investissements et financement						
Investissements total ²	fr.	42 540	35 338	30 731	38 488	65 678
Cash flow ³	fr.	39 289	19 074	29 122	41 994	67 079
Rapport entre cash flow et investissements ⁴	%	93	54	99	110	103
Exploitations avec excédent de financement ⁵	%	67	51	70	74	74
Stabilité financière						
Bonne situation financière ⁶	%	39	20	36	45	54
Autonomie financière restreinte ⁷	%	22	10	16	27	36
Revenu insuffisant ⁸	%	22	44	25	15	4
Situation financière précaire ⁹	%	17	26	22	14	6
Rapport revenu d'exploitation / engagement de facteurs						
Revenu d'exploitation par unité de main-d'œuvre	fr./UTA	38 225	11 559	27 460	42 212	66 882
Revenu d'exploitation par ha de SAU	fr./ha	2 920	1 133	2 629	3 147	3 760
Rapport revenu d'exploitation / actif exploitation	%	8.9	2.8	7.6	9.9	12.8
Rentabilité						
Rentabilité du capital total ¹⁰	%	-5.0	-12.0	-9.2	-4.2	1.7
Rentabilité des fonds propres ¹¹	%	-10.2	-21.9	-17.7	-8.6	1.8
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (moyenne)	fr./UTAF	27 847	-2 247	17 723	32 738	62 505
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale ¹² (médiane)	fr./UTAF	24 424				

1 Intérêts au taux moyen des obligations de la Confédération (2009 : 2.22 % ; 2010 : 1.65 % ; 2011 : 1.48 %)

2 Investissements bruts (sans prestations propres), moins les subventions et les désinvestissements

3 Constitution de fonds propres (sans propres prestations pour investissements), plus amortissements plus/moins variations réserves et actif animaux

4 Cash flow / investissements total

5 Part d'exploitations avec cash flow > investissements totaux

6 Part des capitaux étrangers < 50 % et constitution de fonds propres

7 Part des capitaux étrangers > 50 % et constitution de fonds propres

8 Part des capitaux étrangers < 50 % et diminution des fonds propres

9 Part des capitaux étrangers > 50 % et diminution des fonds propres

10 (Service de dette plus bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / actif exploitation

11 (Bénéfice/perte calculatoire plus intérêts sur le capital propre) / capital propre exploitation

12 (Revenu agricole moins intérêts sur le capital propre exploitation) / unités de travail annuel de la famille (UTAF)

* Région de montagne : zones de montagne II à IV

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 26

Résultats d'exploitations selon les régions, les types d'exploitations et les quartiles 2000/02–2009/11

Résultats d'exploitations, selon les régions	Unité	Ensemble des exploitations		Région de plaine		Région des collines		Région de montagne	
		2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11
Surface agricole utile	ha	19.09	21.01	20.01	22.02	17.96	19.77	18.68	20.56
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1.29	1.22	1.25	1.16	1.26	1.21	1.37	1.32
Revenu agricole	fr.	56 203	58 320	67 865	69 454	50 826	54 331	41 789	43 515
Revenu extra-agricole	fr.	18 806	26 416	17 197	25 862	20 580	27 538	19 725	26 207
Revenu total	fr.	75 009	84 737	85 061	95 316	71 406	81 869	61 514	69 722
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	fr./UTAF	32 906	41 280	41 391	51 952	30 537	38 650	21 896	27 847

Résultats d'exploitations, selon les types d'exploitations	Unité	Grandes cultures		Cultures spéciales		Lait commercialisé		Vaches mères	
		2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11
Surface agricole utile	ha	24.23	26.12	12.57	13.51	18.65	21.42	17.27	20.40
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1.10	0.90	1.36	1.27	1.34	1.31	1.10	1.10
Revenu agricole	fr.	69 492	65 509	73 163	88 348	50 192	55 123	39 811	40 171
Revenu extra-agricole	fr.	22 200	32 199	14 907	22 976	18 215	23 122	31 247	38 000
Revenu total	fr.	91 693	97 708	88 070	111 324	68 406	78 244	71 058	78 172
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	fr./UTAF	49 026	63 502	40 617	61 749	28 231	36 194	24 120	30 384

Résultats d'exploitations, selon les types d'exploitations	Unité	Autre bétail bovin		Chevaux/moutons/ chèvres		Transformation			
		2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11
Surface agricole utile	ha	15.90	18.10	13.64	13.26	11.30	11.37		
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1.27	1.22	1.20	1.04	1.15	1.08		
Revenu agricole	fr.	33 665	32 766	21 767	26 382	64 009	59 505		
Revenu extra-agricole	fr.	21 325	29 708	29 559	38 468	17 090	31 288		
Revenu total	fr.	54 990	62 474	51 326	64 850	81 099	90 793		
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	fr./UTAF	18 432	22 391	10 267	19 869	42 428	46 791		

Résultats d'exploitations, selon les types d'exploitations	Unité	Combiné grandes cultures – lait		Combiné vaches mères		Combiné transformation		Combiné autres	
		2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11
Surface agricole utile	ha	24.94	29.38	21.79	24.75	19.39	21.92	20.29	23.22
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1.33	1.27	1.16	1.13	1.29	1.27	1.27	1.21
Revenu agricole	fr.	70 405	73 665	57 703	52 801	69 752	76 889	56 658	60 033
Revenu extra-agricole	fr.	14 369	20 692	26 966	33 466	15 977	21 026	19 538	25 784
Revenu total	fr.	84 774	94 357	84 669	86 267	85 730	97 915	76 197	85 817
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	fr./UTAF	40 656	50 453	37 282	38 854	41 244	52 680	33 830	42 312

Résultats d'exploitations, selon les quartiles	Unité	1 ^{er} quartile (0–25 %)		2 ^e quartile (25–50 %)		3 ^e quartile (50–75 %)		4 ^e quartile (75–100 %)	
		2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11	2000/02	2009/11
Surface agricole utile	ha	14.41	15.53	17.05	18.78	19.82	21.98	25.08	27.76
Main-d'œuvre familiale	UTAF	1.26	1.16	1.36	1.32	1.33	1.27	1.20	1.12
Revenu agricole	fr.	18 967	9 195	43 840	43 437	63 938	69 364	98 108	111 364
Revenu extra-agricole	fr.	28 621	39 947	18 171	24 512	15 535	21 544	12 888	19 652
Revenu total	fr.	47 588	49 142	62 011	67 949	79 473	90 908	110 996	131 015
Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale	fr./UTAF	4 883	2 229	23 160	27 555	37 512	47 876	68 236	90 507

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Dépenses de la Confédération

Dépenses Production et ventes

Tableau 27

Dépenses Promotion des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2010 fr.	Comptes 2011 ¹ fr.	Décision 2012 fr.
Production laitière	30 985 596	32 339 700	31 261 700
Fromage Suisse / Etranger ²	22 822 396	23 375 000	22 000 000
Lait et beurre	8 163 200	8 163 200	8 163 200
Montant supplémentaire pour l'exportation de fromage ³		801 500	1 098 500
Production animale	6 597 000	6 475 438	7 893 300
Viande	4 806 000	4 836 400	6 000 000
Œufs	1 066 000	1 115 905	1 132 300
Poissons	0	0	0
Animaux sur pied	625 000	443 899	661 000
Miel	100 000	79 235	100 000
Production végétale	6 695 269	6 519 861	7 454 379
Légumes	886 623	537 900	624 600
Champignons	250 000	207 658	235 000
Fruits	2 327 500	2 402 200	2 327 650
Céréales	369 166	285 076	342 400
Pommes de terre	613 250	537 900	573 250
Oléagineux	382 110	418 187	431 479
Plantes ornementales	420 000	420 000	420 000
Vin	1 446 620	1 710 940	2 500 000
Agritourisme ⁴	284 000	415 000	280 000
Projets pilotes étrangers ⁵	550 000	521 072	400 000
Mesures communes	3 168 500	2 629 574	3 042 500
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI)	4 164 590	4 071 393	4 300 000
Relations publiques	2 778 410	2 782 108	2 815 000
Petits projets et sponsoring			
National	55 223 365	55 754 147	57 446 879
Régional	2 861 690	2 807 112	3 242 250
Total	58 085 055	58 561 259	60 689 129

1 Compte final encore ouvert dans certains cas

2 Non définitif pour 2011, possibilité de corrections pour le fromage étranger

3 Montant supplémentaire pour l'exportation de fromage en raison du franc fort

4 Nouveau selon l'article 10 de l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles

5 Nouveau dès 2009

Source: OFAG

Tableau 28

Dépenses Economie laitière

Dénomination	Comptes 2010 fr.	Comptes 2011 fr.	Budget 2012 fr.
Soutien du marché			
Supplément pour le lait transformé en fromage	256 292 300	259 457 744	264 118 000
Supplément de non-ensilage	32 707 700	32 542 256	33 882 000
	289 000 000	292 000 000	298 000 000
Administration de la production et de la mise en valeur du lait	2 943 528	3 310 725	3 500 000
Total	291 943 528	295 310 725	301 500 000

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Tableau 29

Dépenses Economie animale

Dénomination	Comptes 2010 fr.	Comptes 2011 fr.	Budget 2012 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande	6 182 500	6 182 500	6 500 000
Soutien du marché de la viande			
Contributions au stockage de viande de veau	1 068 627	3 198 017	4 114 300
	1 068 627	3 198 017	4 114 300
Soutien du marché des œufs			
Campagne d'œufs cassés	500 000	451 084	500 000
Campagnes de vente à prix réduits	1 500 000	1 381 531	1 500 000
	2 000 000	1 832 615	2 000 000
Laine de mouton			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton	274 532	209 370	253 240
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton	471 056	508 360	546 760
	745 588	717 730	800 000
Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de montagne	19 010	97 617	150 000
Aide financière pour l'assurance-qualité viande	220 000	394 902	0
Total	10 235 725	12 423 381	13 564 300
Mesures contre l'ESB : élimination des déchets de viande	47 700 000	48 056 764	48 100 000
Recettes provenant du trafic d'animaux	-10 500 000	-10 334 966	-10 300 000
Mandat de prestations identités SA	9 200 000	11 066 452	11 113 500

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Tableau 30

Dépenses Elevage

Espèce et mesure	Comptes 2010	Comptes 2011	Budget 2012	Organisations d'élevage reconnus 2011	Races 2011
	fr.	fr.	fr.	Nombre	Nombre
Bovins	24 304 246	24 092 325	23 678 725	6	40
Gestion du herd-book	5 597 390	5 603 980	5 484 000		
Appréciation de la conformation	1 308 192	1 301 832	1 243 600		
Contrôle laitier	17 127 744	16 873 083	16 665 125		
Contrôle de la performance carnée	270 920	313 430	286 000		
Mesures cantonales complémentaires					
Chevaux	1 701 860	1 899 040	2 064 540	14	54
Poulains identifiés et enregistrés	1 393 800	1 447 400	1 572 000		
Epreuves de performance	280 360	430 140	415 740		
Testage d'étalons en station	10 500	8 500	10 000		
Testage d'étalons sur le terrain	17 200	13 000	66 800		
Porcs	3 399 027	3 400 000	3 403 480	3	10
Gestion du herd-book	1 272 285	1 262 565	1 089 000		
Epreuves sur le terrain	189 737	181 191	186 480		
Epreuves en station	1 437 005	1 457 630	1 628 000		
Infrastructure	500 000	498 614	500 000		
Moutons	2 016 025	2 020 900	2 032 875	6	17
Gestion du herd-book	2 016 025	2 020 900	2 032 875		
Chèvres et brebis laitières	1 796 358	1 799 834	1 802 181	4	13
Gestion du herd-book	1 347 360	1 431 040	1 272 915		
Contrôle laitier	406 278	338 676	479 766		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	42 720	30 118	49 500		
Camélidés du Nouveau-monde	33 588	34 524	42 300	1	4
Gestion du herd-book	33 588	34 524	42 300		
Abeilles mellifères	62 245	66 195	127 860	1	3
Gestion du herd-book	2 520	3 320	8 160		
Pureté de race des reines	1 575	2 075	5 100		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	22 050	26 075	58 800		
Epreuve de testage	0	425	1 800		
Station de fécondation A	28 000	28 000	36 000		
Station de fécondation B	8 100	6 300	18 000		
Préservation des races CH	1 127 591	1 165 854	1 360 210		
Préservation de la race Franches-Montagnes	931 200	888 800	1 000 000		
Divers projets	196 391	277 054	360 210		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	0	0	0		
Total	34 440 940	34 478 672	34 512 171	35	

Sources : Compte d'Etat, Organisations d'élevage

Tableau 31

Dépenses Production végétale

Dénomination	Comptes 2010 fr.	Comptes 2011 fr.	Budget 2012 fr.
Contributions à la culture des champs	65 894 870	68 761 798	72 360 500
Contributions à la surface pour oléagineux	26 168 244	26 271 256	27 130 500
Contributions à la surface pour légumineuses à graines	3 812 951	3 797 995	3 900 000
Contributions à la surface pour plantes à fibres	225 505	203 933	230 000
Contributions à la surface pour betteraves sucrières	33 638 486	36 466 296	39 000 000
Contributions à la surface pour semences (dès 2009)	2 049 684	2 022 318	2 100 000
Contributions pour la transformation et la mise en valeur	2 911 482	4 555 990	3 425 000
Transformation de betteraves sucrières	0	0	0
Transformation d'oléagineux	0	0	0
Transformation de pommes de terre	0	0	0
Production de semences	0	0	0
Mise en valeur de fruits	2 894 184	4 543 830	3 325 000
Installations pilotes et installations de démonstration	17 298	12 160	100 000
Promotion des produits viticoles	1 270 793	1 470 569	868 600
Contrôle de la vendange	842 823	841 883	868 600
Contributions de reconversion dans la viticulture	427 970	628 686	0
Indemnités EHEC		2 897 518	
Total	70 077 145	77 685 875	76 654 100

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Dépenses Paiements directs

Tableau 32

Evolution des paiements directs

Type de contribution	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	1 000 fr.	1 000 fr.	1 000 fr.	1 000 fr.	1 000 fr.	1 000 fr.	1 000 fr.	1 000 fr.
Paiements directs généraux	1 993 915	1 999 606	2 007 181	2 070 357	1 986 617	2 190 245	2 201 118	2 192 112
Contributions à la surface	1 317 773	1 319 595	1 319 103	1 275 681	1 200 649	1 225 518	1 221 166	1 217 595
Contribution pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	286 120	291 967	301 213	412 813	406 223	509 591	510 283	508 159
Contribution pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles	284 023	282 220	281 258	277 786	276 528	352 540	354 306	352 412
Contributions générales pour des terrains en pente	95 308	94 768	94 227	92 671	91 721	91 015	104 044	102 642
Contributions pour les surfaces viticoles en forte pente et en terrasses	10 691	11 056	11 380	11 407	11 496	11 581	11 318	11 303
Paiements directs écologiques	494 695	506 895	518 211	523 533	539 022	566 108	597 955	618 037
Contributions écologiques	207 458	213 582	216 999	217 737	224 514	234 928	249 710	265 165
Contributions à la compensation écologique	125 665	126 023	126 976	126 928	122 911	123 014	128 715	133 462
Contributions au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE)	23 007	27 442	30 256	32 107	43 093	54 902	61 978	71 479
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza (culture extensive)	30 824	31 516	31 094	30 629	30 529	29 075	29 336	28 983
Contributions pour la culture biologique	27 962	28 601	28 672	28 074	27 980	27 937	29 680	31 241
Contributions pour la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Contributions éthologiques	190 651	195 767	203 247	207 796	216 590	222 950	225 632	228 894
Contributions pour systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)	46 517	47 089	49 749	51 602	56 025	59 890	61 729	63 908
Contributions pour sorties régulières en plein air (SRPA)	144 134	148 678	153 498	156 194	160 565	163 060	163 903	164 986
Contributions d'estivage	91 066	91 610	91 696	92 110	91 711	98 008	101 275	101 529
Contributions pour la protection des eaux et au programme d'utilisation durable des ressources	5 521	5 936	6 270	5 890	6 249	10 223	21 339	22 449
Réductions	18 120	20 378	25 820	18 851	20 667	14 668	9 839	10 935
Total paiements directs	2 470 490	2 486 122	2 499 572	2 575 039	2 504 972	2 741 686	2 789 234	2 799 214

Remarque : Il n'est pas possible de comparer ces chiffres avec ceux du compte d'Etat. Ceux concernant les paiements directs se réfèrent à toute l'année de contributions, alors que ceux du compte d'Etat correspondent aux dépenses effectuées pendant l'année civile. Les déductions sont celles effectuées sur la base de limites et de sanctions légales et administratives.

Source : OFAG

Tableau 33a

Paielements directs généraux – 2011

	Contributions à la surface			Contributions pour animaux consommant des fourrages grossiers		
	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	UGBFG nombre	Total contributions fr.
Canton						
ZH	3 246	69 928	89 830 218	2 531	55 966	29 415 184
BE	11 127	186 221	222 542 423	10 441	185 438	98 393 102
LU	4 635	76 254	87 664 032	4 381	89 634	46 729 401
UR	588	6 678	6 936 866	583	7 223	4 328 079
SZ	1 529	23 739	24 843 322	1 509	27 397	15 248 718
OW	622	7 666	7 989 767	616	11 061	5 787 504
NW	460	6 013	6 263 691	459	7 970	4 160 995
GL	369	6 812	7 109 104	367	7 683	4 204 881
ZG	509	10 223	11 401 798	494	11 854	6 119 379
FR	2 807	74 350	90 547 768	2 522	78 951	39 299 763
SO	1 294	31 227	38 516 211	1 171	26 334	14 105 638
BL	867	21 225	25 176 519	753	17 555	9 378 577
SH	536	14 184	19 904 930	326	6 592	3 723 370
AR	670	11 721	12 176 145	664	13 860	7 226 931
AI	476	7 045	7 323 512	469	8 024	4 108 382
SG	3 858	69 942	75 515 850	3 722	89 215	45 960 583
GR	2 355	53 284	55 854 527	2 293	48 074	29 142 771
AG	2 792	58 146	76 613 735	2 268	47 430	25 460 195
TG	2 369	48 364	61 566 749	1 945	49 350	24 054 745
TI	791	12 968	14 242 274	626	10 295	5 985 875
VD	3 520	105 906	142 017 497	2 398	65 516	35 076 175
VS	3 040	35 334	40 705 207	1 939	26 742	15 700 612
NE	815	31 320	33 834 386	733	26 004	13 459 053
GE	275	10 379	14 259 825	96	1 984	1 218 455
JU	996	39 248	44 758 539	955	35 787	19 870 728
Suisse	50 546	1 018 177	1 217 594 895	44 261	955 939	508 159 096
Zone¹						
Plaine	21 559	476 211	632 397 844	16 457	395 424	202 856 511
Collines	7 185	140 371	164 475 031	6 723	148 832	77 209 160
ZM I	6 572	116 833	126 267 517	6 353	136 860	71 173 838
ZM II	7 994	152 685	158 200 893	7 561	155 061	84 985 177
ZM III	4 690	82 727	85 676 507	4 636	78 424	46 872 434
ZM IV	2 546	49 350	50 577 103	2 531	41 336	25 061 976

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 33b

Paielements directs généraux – 2011

	Garde d'animaux dans des conditions difficiles			Contributions générales pour les terrains en pente			Contributions pour des terres en forte pente et en terrasses viticoles		
	Exploitations nombre	UGBFG nombre	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.
Canton									
ZH	759	17 673	5 399 642	727	4 883	2 290 971	190	186	355 170
BE	7 939	141 638	81 085 242	7 356	46 164	22 331 388	65	103	410 180
LU	3 084	60 275	24 706 872	3 004	20 111	9 587 079	22	22	38 840
UR	583	7 223	6 509 625	543	4 769	2 709 484	3	1	1 815
SZ	1 387	24 906	14 551 892	1 357	10 028	4 968 531	11	11	21 480
OW	593	10 474	6 277 505	572	4 475	2 438 584	2	2	5 010
NW	436	7 461	4 149 503	428	3 266	1 718 529	0		
GL	341	6 938	4 866 997	337	3 072	1 533 785	1	2	7 650
ZG	344	7 502	3 489 764	340	2 914	1 398 368	3	1	1 815
FR	1 600	53 278	20 321 398	1 321	6 926	3 095 340	15	14	22 973
SO	581	14 410	5 809 285	544	4 684	2 017 258	0		
BL	641	15 065	4 574 266	627	5 307	2 339 896	43	39	66 825
SH	119	2 654	483 744	142	943	394 670	120	100	166 285
AR	663	13 840	8 498 066	668	5 879	2 653 959	5	7	23 010
AI	468	8 018	5 586 489	465	2 930	1 333 984	0		
SG	2 737	61 980	27 267 247	2 660	20 182	10 014 454	68	105	333 145
GR	2 261	47 380	46 580 846	2 219	29 334	15 131 868	26	19	39 150
AG	1 088	22 954	4 889 332	1 090	7 315	3 165 459	139	177	302 025
TG	173	4 644	1 256 848	151	1 218	624 855	68	94	143 670
TI	572	9 247	7 677 490	499	3 156	1 628 781	163	159	330 805
VD	1 182	37 670	15 713 331	891	5 421	2 427 851	440	734	2 481 585
VS	1 889	25 579	23 021 191	1 790	11 245	5 901 973	1 111	1 781	6 306 677
NE	682	24 653	15 414 909	542	3 348	1 400 503	57	76	154 560
GE	1	68	1 067	0	0	0	39	53	84 590
JU	732	26 795	14 279 576	547	3 542	1 534 625	3	4	6 030
Suisse	30 855	652 325	352 412 127	28 820	211 111	102 642 195	2 594	3 690	11 303 290
Zone¹									
Plaine	3 078	92 355	8 838 318	2 160	6 116	2 812 637	1 639	2 399	7 170 258
Collines	6 712	148 606	43 429 311	6 313	34 858	15 441 439	218	309	870 521
ZM I	6 347	136 783	65 382 828	6 075	43 338	20 234 056	175	219	654 198
ZM II	7 552	154 849	110 921 269	7 164	56 222	27 359 795	425	712	2 414 507
ZM III	4 636	78 428	75 344 658	4 591	43 659	22 507 278	96	39	144 861
ZM IV	2 530	41 303	48 495 743	2 517	26 919	14 286 990	41	13	48 945

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 34a

Contributions écologiques – 2011

	Compensation écologique ¹			Culture biologique			Culture extensive de céréales et de colza		
	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.
Canton									
ZH	3 242	9 820	14 140 371	318	6 815	2 552 281	1 409	6 361	2 537 639
BE	10 891	18 954	19 572 259	1 131	18 082	4 744 946	3 872	12 251	4 900 459
LU	4 636	9 191	10 857 968	283	4 761	1 348 560	1 006	2 782	1 112 896
UR	585	1 339	682 777	55	862	173 804	0	0	0
SZ	1 514	3 441	3 040 227	157	2 579	526 625	10	11	4 480
OW	622	1 097	895 503	168	2 247	452 673	0	0	0
NW	457	937	735 175	66	913	186 552	0	0	0
GL	361	871	552 481	77	1 448	290 388	2	3	1 204
ZG	511	1 746	1 975 114	71	1 365	318 693	53	147	58 884
FR	2 731	6 502	7 381 037	127	2 931	1 098 718	1 000	5 403	2 161 126
SO	1 291	4 447	5 702 769	114	3 165	883 708	633	3 411	1 358 915
BL	868	3 433	4 464 595	121	2 750	818 294	534	2 753	1 087 692
SH	522	1 844	2 821 690	21	552	280 741	318	2 468	968 933
AR	625	854	691 060	111	2 206	442 835	1	1	297
AI	423	523	383 980	20	299	59 906	0	0	0
SG	3 827	8 039	8 782 403	397	7 177	1 638 025	205	505	198 865
GR	2 349	15 810	6 936 618	1 293	30 824	6 405 032	201	616	246 484
AG	2 789	8 067	11 555 972	212	4 233	1 794 178	1 464	7 066	2 825 364
TG	2 348	5 340	7 685 004	238	4 553	1 945 335	783	3 246	1 297 187
TI	753	1 660	1 298 171	117	1 981	472 925	54	208	83 036
VD	3 334	9 945	13 131 787	144	3 531	1 488 255	1 712	16 391	6 550 383
VS	1 789	4 168	2 452 635	293	5 136	1 498 066	123	268	107 407
NE	599	1 752	1 611 013	45	1 328	344 753	266	2 177	870 736
GE	273	1 195	2 087 805	13	395	273 663	197	3 433	1 316 985
JU	954	3 426	4 023 091	99	3 766	1 202 503	437	3 246	1 293 769
Suisse	48 294	124 404	133 461 503	5 691	113 900	31 241 459	14 280	72 747	28 982 741
Zone²									
Plaine	20 862	53 293	78 679 960	1 219	24 801	11 624 702	8 921	53 245	21 194 593
Collines	7 101	17 883	21 909 239	591	11 313	3 511 411	3 295	13 167	5 254 244
ZM I	6 343	11 634	10 712 107	697	11 913	2 742 670	1 516	5 038	2 014 735
ZM II	7 164	14 840	10 599 236	1 084	19 959	4 110 629	411	1 159	463 708
ZM III	4 385	13 300	6 273 153	1 197	24 499	4 989 234	92	110	44 205
ZM IV	2 439	13 454	5 287 809	903	21 415	4 262 813	45	28	11 256

1 Arbres fruitiers haute-tige convertis en ares

2 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 34b

Contributions écologiques – 2011

	Garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce		
	Exploitations nombre	UGB nombre	Total contributions fr.
Canton			
ZH	2 010	52 527	12 608 716
BE	8 932	198 059	43 764 104
LU	3 849	117 719	28 907 121
UR	434	5 645	1 154 032
SZ	1 118	22 556	4 928 133
OW	472	9 684	2 241 037
NW	289	6 061	1 422 790
GL	304	6 519	1 372 022
ZG	396	12 005	2 762 071
FR	2 361	86 848	20 219 190
SO	1 021	27 105	6 239 052
BL	615	16 473	4 121 597
SH	267	9 110	2 242 517
AR	589	14 368	3 083 436
AI	400	10 201	2 348 494
SG	2 974	85 080	19 485 886
GR	2 191	46 911	10 652 386
AG	1 729	48 365	12 247 024
TG	1 695	57 515	13 675 632
TI	561	9 345	2 060 115
VD	2 091	65 640	15 319 431
VS	1 271	18 587	3 707 886
NE	649	24 250	5 503 604
GE	78	1 652	385 500
JU	897	36 026	8 442 332
Suisse	37 193	988 251	228 894 108
Zone¹			
Plaine	14 016	447 415	107 329 395
Collines	5 691	157 766	37 568 864
ZM I	5 268	133 970	30 453 055
ZM II	6 254	145 058	31 628 089
ZM III	3 830	68 223	14 379 606
ZM IV	2 134	35 819	7 535 099

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source: OFAG

Tableau 35a

Contributions à la compensation écologique – 2011

	Prairies extensives			Prairies peu intensives		
	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.
Canton						
ZH	3 043	5 916	8 376 773	479	355	106 518
BE	8 586	9 846	10 362 891	4 270	3 838	1 154 574
LU	4 279	5 035	5 401 133	974	731	219 259
UR	410	692	334 454	396	476	142 773
SZ	1 168	1 238	896 621	313	222	66 516
OW	564	701	446 166	148	83	24 939
NW	389	565	358 446	141	99	29 643
GL	339	653	395 577	106	95	28 386
ZG	420	533	612 616	154	106	31 895
FR	1 927	3 296	4 368 998	1 350	1 907	572 776
SO	1 189	2 865	3 625 147	314	409	122 746
BL	774	1 587	1 888 293	316	379	113 763
SH	502	1 300	1 816 280	59	80	23 916
AR	392	254	183 143	312	203	60 948
AI	290	188	133 102	117	75	22 536
SG	3 078	3 204	3 509 090	1 167	762	228 507
GR	2 096	8 583	4 164 460	1 974	6 662	1 997 948
AG	2 598	5 108	6 949 442	536	397	119 094
TG	1 960	2 401	3 536 816	611	397	119 027
TI	535	812	678 102	330	540	162 036
VD	2 922	6 368	8 634 781	813	1 497	449 031
VS	854	1 228	834 984	1 249	2 332	700 975
NE	466	1 027	1 103 669	239	545	163 542
GE	265	855	1 280 540	8	9	2 769
JU	730	1 800	2 186 106	403	719	215 778
Suisse	39 776	66 056	72 077 627	16 779	22 919	6 879 895
Zone ¹						
Plaine	18 949	32 592	47 724 608	4 077	3 512	1 054 173
Collines	5 847	8 712	10 230 208	2 430	2 386	716 660
ZM I	4 658	4 864	3 627 908	2 496	2 233	671 001
ZM II	5 141	6 271	4 251 391	3 113	3 791	1 138 306
ZM III	3 235	6 996	3 246 766	2 692	4 667	1 400 907
ZM IV	1 946	6 621	2 996 746	1 971	6 329	1 898 848

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 35b

Contributions à la compensation écologique – 2011

	Surfaces à litière			Haies, bosquets champêtres et berges boisées		
	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.
Canton						
ZH	1 127	1 492	2 038 196	1 083	224	557 024
BE	746	570	371 039	2 187	419	974 635
LU	554	387	343 787	1 620	334	797 686
UR	77	71	54 184	4	0	1 127
SZ	871	1 275	1 006 275	132	14	30 756
OW	156	89	83 669	87	7	15 754
NW	120	94	76 542	22	2	4 895
GL	76	69	46 374	7	1	1 624
ZG	318	549	439 857	306	55	125 159
FR	122	65	64 531	843	278	679 648
SO	4	1	1 000	383	109	264 227
BL	0			294	103	248 873
SH	9	7	10 515	272	79	197 580
AR	266	196	139 463	76	11	22 686
AI	218	209	146 601	60	10	21 651
SG	1 684	1 793	1 516 609	632	94	222 331
GR	264	144	68 184	540	81	168 552
AG	166	162	239 732	1 269	355	879 976
TG	173	100	142 233	422	84	209 866
TI	58	62	65 007	39	11	25 153
VD	141	119	96 910	1 074	409	1 001 704
VS	31	17	9 604	84	16	35 070
NE	8	5	3 507	107	46	104 181
GE	3	2	2 460	116	34	83 800
JU	47	28	25 986	423	207	481 962
Suisse	7 239	7 504	6 992 261	12 082	2 984	7 155 921
Zone¹						
Plaine	1 949	2 131	3 103 937	6 510	1 663	4 148 382
Collines	838	691	831 404	2 278	621	1 544 963
ZM I	1 085	859	682 641	1 405	335	710 826
ZM II	2 091	2 620	1 805 063	1 227	270	568 888
ZM III	919	849	408 757	508	80	154 597
ZM IV	357	353	160 460	154	15	28 265

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source: OFAG

Tableau 35c

Contributions à la compensation écologique – 2011

	Jachères florales			Jachères tournantes		
	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.
Canton						
ZH	275	189	528 453	70	77	176 985
BE	232	200	560 420	30	29	67 798
LU	30	20	56 868	12	15	34 776
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	1	0	575
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	10	7	19 740	1	0	920
FR	184	178	498 005	20	28	63 304
SO	49	58	162 085	19	25	57 578
BL	95	94	263 088	34	46	105 547
SH	168	154	430 052	12	7	16 399
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	23	20	56 336	2	1	1 426
GR	19	15	42 364	4	10	22 264
AG	367	157	438 704	74	92	211 577
TG	98	95	267 092	15	17	37 996
TI	2	3	8 484	6	12	28 152
VD	288	411	1 151 976	64	112	256 956
VS	4	5	14 587	1	4	8 606
NE	21	31	86 828	4	1	3 381
GE	68	154	432 404	34	92	210 795
JU	63	74	205 912	6	13	29 371
Suisse	1 996	1 865	5 223 398	409	580	1 334 406
Zone ¹						
Plaine	1 684	1 633	4 574 638	347	485	1 116 230
Collines	303	227	636 552	61	92	211 713
ZM I	6	3	8 344	0	0	0
ZM II	3	1	3 864	1	3	6 463
ZM III	0	0	0	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0	0	0

1 Assignment de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 35d

Contributions à la compensation écologique – 2011

	Bandes culturales extensives			Ourlet sur terres assolées			Arbres fruitiers haute-tige		
	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.	Exploitations nombre	Arbres nombre	Total contributions fr.
Canton									
ZH	10	5	6 565	31	8	19 021	2 292	155 437	2 330 837
BE	17	8	10 677	43	9	19 945	7 552	403 421	6 050 280
LU	3	2	2 639	11	2	5 244	3 873	266 430	3 996 576
UR	0	0	0	0	0	0	210	10 016	150 240
SZ	0	0	0	0	0	0	955	69 299	1 039 485
OW	0	0	0	0	0	0	407	21 665	324 975
NW	0	0	0	0	0	0	332	17 710	265 650
GL	0	0	0	0	0	0	131	5 368	80 520
ZG	1	2	2 717	10	2	5 382	456	49 120	736 828
FR	9	3	3 463	45	11	25 247	1 671	73 671	1 105 065
SO	4	3	4 355	6	1	2 501	1 042	97 542	1 463 130
BL	0	0	0	22	9	21 091	813	121 596	1 823 940
SH	1	0	130	3	1	1 633	336	21 679	325 185
AR	0	0	0	0	0	0	323	18 988	284 820
AI	0	0	0	0	0	0	71	4 006	60 090
SG	2	1	1 612	3	1	1 633	2 634	216 324	3 244 859
GR	9	1	1 456	0	0	0	539	31 426	471 390
AG	3	0	520	153	28	64 837	2 304	176 806	2 652 090
TG	4	1	1 183	8	3	6 716	1 918	224 291	3 364 075
TI	0	0	0	1	0	1 012	253	22 015	330 225
VD	25	25	32 604	10	4	8 050	1 779	99 985	1 499 775
VS	1	0	637	3	1	1 955	764	56 414	846 217
NE	0	0	0	0	0	0	161	9 727	145 905
GE	1	0	65	3	0	1 127	104	4 923	73 845
JU	7	3	3 718	10	2	4 738	617	57 968	869 520
Suisse	97	56	72 341	362	83	190 132	31 537	2 235 827	33 535 522
Zone¹									
Plaine	66	41	52 962	279	66	151 710	15 027	1 117 014	16 753 320
Collines	20	12	15 596	67	13	30 325	6 168	512 786	7 691 818
ZM I	3	2	3 042	15	3	7 660	5 172	333 379	5 000 685
ZM II	0	0	0	1	0	437	3 659	188 323	2 824 824
ZM III	5	0	546	0	0	0	1 244	70 772	1 061 580
ZM IV	3	0	195	0	0	0	267	13 553	203 295

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 36

Contributions versées pour la qualité biologique et la mise en réseau – 2011

	Seulement qualité biologique ¹		Seulement mise en réseau ¹		Contributions fédérales	
	Exploitations nombre	Surface ha	Exploitations nombre	Surface ha	Exploitations nombre	Total contributions fr.
Cantons						
ZH	1 602	3 049	1 700	4 578	2 108	6 168 778
BE	4 402	4 444	8 920	18 468	9 137	15 423 048
LU	2 776	3 147	2 088	5 055	3 215	7 133 485
UR	315	658	352	1 000	442	810 538
SZ	1 242	2 854	1 075	3 152	1 296	4 032 253
OW	406	602	279	606	424	758 885
NW	306	590	268	607	342	776 122
GL	216	419	96	336	234	404 960
ZG	425	943	403	1 434	471	2 076 324
FR	516	689	785	2 273	1 059	2 168 326
SO	471	892	386	966	715	1 537 263
BL	619	1 808	564	1 788	635	1 825 771
SH	216	458	196	642	266	927 060
AR	290	303	183	254	305	467 177
AI	249	257	261	335	306	458 476
SG	2 251	3 237	1 820	4 024	2 638	5 834 049
GR	1 709	5 544	1 578	7 301	1 766	6 498 883
AG	1 033	2 662	761	3 072	1 043	4 284 199
TG	925	978	1 818	2 742	1 955	3 036 372
TI	260	619	103	584	284	630 296
VD	1 274	2 815	756	2 868	1 604	2 952 458
VS	470	908	157	809	531	737 337
NE	374	1 049	144	545	428	599 623
GE	49	71	0	0	49	45 388
JU	424	1 811	300	2 004	521	1 892 233
Suisse	22 820	40 808	24 993	65 442	31 774	71 479 303
Zone						
Plaine	8 024	11 055	9 602	21 031	12 322	26 224 027
Collines	3 546	5 664	3 452	8 346	4 589	11 051 083
ZM I	3 102	4 311	3 505	7 182	4 390	8 588 462
ZM II	4 064	8 429	4 222	11 650	5 327	12 566 307
ZM III	2 545	6 387	2 794	9 972	3 296	7 536 952
ZM IV	1 539	4 962	1 418	7 261	1 850	5 512 472

1 Arbres fruitiers haute-tige convertis en ares

Source : OFAG

Tableau 37

Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza – 2011

	Céréales panifiables		Céréales fourragères		Colza		Total
	Exploitations nombre	Surface ha	Exploitations nombre	Surface ha	Exploitations nombre	Surface ha	Total contributions fr.
Canton							
ZH	1 164	4 712	710	1 457	80	192	2 537 639
BE	2 285	6 561	2 798	5 508	79	183	4 900 459
LU	653	1 492	580	1 123	78	167	1 112 896
UR	0	0	0	0	0	0	0
SZ	1	1	9	10	0	0	4 480
OW	0	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	2	3	0	0	1 204
ZG	26	65	30	62	6	21	58 884
FR	712	3 471	659	1 837	27	95	2 161 126
SO	473	2 030	459	1 297	36	85	1 358 915
BL	364	1 460	417	1 234	17	58	1 087 692
SH	309	2 063	113	297	35	109	968 933
AR	0	0	1	1	0	0	297
AI	0	0	0	0	0	0	0
SG	75	193	148	278	18	34	198 865
GR	118	348	135	236	13	31	246 484
AG	1 246	4 653	920	2 233	79	180	2 825 364
TG	667	2 439	382	717	43	90	1 297 187
TI	29	130	28	77	0	0	83 036
VD	1 340	10 458	1 160	4 399	392	1 533	6 550 383
VS	81	219	51	48	1	1	107 407
NE	143	858	242	1 215	31	104	870 736
GE	186	2 424	161	939	16	71	1 316 985
JU	264	1 671	338	1 439	33	137	1 293 769
Suisse	10 136	45 248	9 343	24 411	984	3 089	28 982 741
Zone¹							
Plaine	7 324	36 862	5 050	13 898	779	2 484	21 194 593
Collines	2 093	6 631	2 494	6 064	161	473	5 254 244
ZM I	562	1 480	1 341	3 441	40	117	2 014 735
ZM II	106	219	360	926	4	15	463 708
ZM III	34	43	66	67	0	0	44 205
ZM IV	17	13	32	15	0	0	11 256

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 38

Contributions pour la garde d'animaux particulièrement respectueuse de l'espèce – 2011

	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux			Sorties régulières en plein air		
	Exploitations nombre	UGB nombre	Total contributions fr.	Exploitations nombre	UGB nombre	Total contributions fr.
Canton						
ZH	1 300	35 875	3 806 166	1 936	48 393	8 802 550
BE	3 921	85 884	10 239 790	8 798	184 913	33 524 314
LU	2 747	83 641	10 049 394	3 753	103 240	18 857 727
UR	118	1 498	141 111	433	5 619	1 012 921
SZ	457	9 214	1 023 050	1 101	21 536	3 905 083
OW	268	5 380	569 498	467	9 171	1 671 539
NW	169	3 688	431 763	277	5 474	991 027
GL	103	1 922	197 108	303	6 509	1 174 914
ZG	260	8 519	844 891	387	10 805	1 917 180
FR	1 498	50 602	5 953 216	2 301	79 849	14 265 974
SO	623	16 349	1 735 716	1 000	24 983	4 503 336
BL	424	11 320	1 220 086	609	15 448	2 901 511
SH	208	8 011	1 013 982	225	6 780	1 228 535
AR	203	4 450	512 836	590	14 154	2 570 600
AI	163	4 135	598 374	397	9 338	1 750 120
SG	1 481	42 924	5 011 984	2 932	79 441	14 473 902
GR	1 084	23 835	2 256 678	2 189	46 418	8 395 708
AG	1 275	36 101	4 450 728	1 673	41 094	7 796 296
TG	1 135	41 923	4 885 328	1 603	48 768	8 790 304
TI	201	3 814	357 456	575	9 094	1 702 659
VD	1 211	40 182	4 362 157	2 030	61 083	10 957 274
VS	305	4 850	494 267	1 264	18 123	3 213 619
NE	359	13 322	1 287 074	647	23 739	4 216 530
GE	32	890	100 266	75	1 524	285 234
JU	632	24 871	2 364 907	886	34 490	6 077 425
Suisse	20 177	563 202	63 907 826	36 451	909 988	164 986 282
Zone ¹						
Plaine	9 401	310 124	36 209 524	13 458	392 086	71 119 871
Collines	3 511	96 376	11 274 002	5 565	144 136	26 294 862
ZM I	2 728	66 183	7 293 740	5 215	128 404	23 159 315
ZM II	2 600	57 080	5 983 884	6 241	141 723	25 644 205
ZM III	1 245	21 936	2 083 341	3 837	67 926	12 296 265
ZM IV	692	11 502	1 063 335	2 135	35 713	6 471 764

1 Assignation de la surface en fonction de la part principale de la SAU qu'une entreprise exploite dans une zone donnée

Source : OFAG

Tableau 39

Participation au programme SST – 2011

Catégorie animale	Base ¹		Participation SST			
	UGB nombre	Exploitations nombre	UGB nombre	Exploitations nombre	UGB %	Exploitations %
Vaches laitières	587 411	32 402	218 526	7 188	37.2	22.2
Autres vaches	86 489	14 655	69 812	5 777	80.7	39.4
Bovins femelles, de plus de 365 jours d'âge, jusqu'au premier vêlage	157 589	37 913	67 613	12 663	42.9	33.4
Bovins femelles, de plus de 120 à 365 jours d'âge	53 413	37 637	25 161	12 917	47.1	34.3
Bovins mâles, de plus de 730 jours d'âge	4 033	8 976	2 099	3 761	52.1	41.9
Bovins mâles, de plus de 365 à 730 jours d'âge	11 544	14 934	6 247	4 893	54.1	32.8
Bovins mâles, de plus de 120 à 365 jours d'âge	31 530	28 170	17 343	7 528	55.0	26.7
Total bovins	932 008	39 819	406 800	16 797	43.6	42.2
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	32 311	9 617	4 370	1 340	13.5	13.9
Etalons de plus de 30 mois	1 276	1 863	109	133	8.5	7.1
Total équidés	33 587	10 108	4 479	1 361	13.3	13.5
Animaux femelles, de plus d'un an	9 511	5 495	3 493	937	36.7	17.1
Animaux mâles, de plus d'un an	658	2 605	165	506	25.0	19.4
Total Caprins	10 169	6 162	3 658	1 018	36.0	16.5
Verrats d'élevage, de plus de six mois	701	2 077	148	428	21.1	20.6
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	22 826	2 508	15 458	1 246	67.7	49.7
Truies d'élevage allaitantes	17 161	2 676	11 028	1 361	64.3	50.9
Porcelets sevrés	18 050	2 623	11 549	1 260	64.0	48.0
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	102 255	7 287	65 324	3 245	63.9	44.5
Total porcs	160 992	8 300	103 505	3 924	64.3	47.3
Lapins	817	2 545	228	86	27.9	3.4
Total lapins	817	2 545	228	86	27.9	3.4
Poules et coqs d'élevage (production d'œufs à couver souches ponte et engraissement)	305	375	56	16	18.5	4.3
Poules pondeuses	21 880	10 735	19 351	1 673	88.4	15.6
poulettes, jeunes coqs et poussins (sans poulets de chair)	3 420	493	2 632	136	77.0	27.6
Poulets de chair	23 461	1 045	21 074	825	89.8	78.9
Dindes	1 205	192	1 099	54	91.2	28.1
Total volaille	50 271	11 949	44 213	2 595	87.9	21.7
Total toutes les catégories	1 187 844	44 265	562 883	20 207	47.4	45.7

1 Exploitations ayant droit aux contributions (exploitations ayant touché des paiements directs)

Source : OFAG

Tableau 40

Participation au programme SRPA – 2011

Catégorie animale	Base ¹		Participation SRPA			
	UGB nombre	Exploitations nombre	UGB nombre	Exploitations nombre	UGB %	Exploitations %
Vaches laitières	587 411	32 402	470 994	22 348	80.2	69.0
Autres vaches	86 489	14 655	76 384	7 325	88.3	50.0
Bovins femelles, de plus de 365 jours d'âge, jusqu'au premier vêlage	157 589	37 913	122 078	25 440	77.5	67.1
Bovins femelles, de plus de 120 à 365 jours d'âge	53 413	37 637	38 110	23 644	71.4	62.8
Bovins femelles, jusqu'à 120 jours d'âge	10 863	36 986	3 917	13 055	36.1	35.3
Bovins mâles, de plus de 730 jours d'âge	4 033	8 976	2 601	4 918	64.5	54.8
Bovins mâles, de plus de 385 à 730 jours d'âge	11 544	14 934	6 252	6 917	54.2	46.3
Bovins mâles, de plus de 120 à 365 jours d'âge	31 530	28 170	16 721	10 668	53.0	37.9
Bovins mâles, de plus de 120 jours d'âge	10 988	36 447	2 995	10 180	27.3	27.9
Total bovins	953 858	39 827	740 052	31 170	77.6	78.3
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	32 311	9 617	26 996	7 324	83.6	76.2
Etalons, de plus de 30 mois	1 276	1 863	731	801	57.3	43.0
Animaux, jusqu'à 30 mois d'âge	3 075	2 423	2 441	1 434	79.4	59.2
Total équidés	36 662	10 287	30 168	7 470	82.3	72.6
Animaux femelles, de plus d'un an	9 511	5 495	7 208	3 111	75.8	56.6
Animaux mâles, de plus d'un an	658	2 605	378	1 350	57.4	51.8
Total caprins	10 169	6 162	7 586	3 298	74.6	53.5
Animaux femelles, de plus d'un an	36 902	8 258	31 505	6 048	85.4	73.2
Animaux mâles, de plus d'un an	1 474	5 891	1 074	4 057	72.9	68.9
Agneaux de pâturage	225	606	150	253	66.4	41.7
Total ovins	38 601	8 311	32 728	6 066	84.8	73.0
Verrats d'élevage, de plus de six mois	701	2 077	385	1 108	55.0	53.3
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	22 826	2 508	15 235	1 312	66.7	52.3
Truies d'élevage allaitantes	17 161	2 676	1 097	238	6.4	8.9
Porcelets sevrés	18 050	2 623	777	193	4.3	7.4
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	102 255	7 287	62 452	3 242	61.1	44.5
Total porcs	160 992	8 300	79 945	3 808	49.7	45.9
Lapins	817	2 545	12	142	1.5	5.6
Total Lapins	817	2 545	12	142	1.5	5.6
Poules et coqs d'élevage (production d'œufs à couver souches ponte et engraissement)	305	375	39	40	12.6	10.7
Poules pondeuses	21 880	10 735	15 731	2 600	71.9	24.2
poulettes, jeunes coqs et poussins (sans poulets de chair)	3 420	493	678	94	19.8	19.1
Poulets de chair	23 461	1 045	1 955	167	8.3	16.0
Dindes	1 205	192	1 092	74	90.6	38.5
Total volaille	50 271	11 949	19 495	2 842	38.8	23.8
Total toutes les catégories	1 251 370	45 730	909 985	36 365	72.7	79.5

1 Exploitations ayant droit aux contributions (exploitations ayant touché des paiements directs)

Source : OFAG

Tableau 41a

Contributions d'estivage – 2011

Cantons	Moutons, brebis laitières exceptées		Vaches traites, brebis laitières, chèvres laitières ¹		Autres animaux consommant des fourrages grossiers		Exploitations et contributions, total	
	Exploitations	Charge donnant droit aux contributions	Exploitations	UGB donnant droit aux contributions	Exploitations	Charge donnant droit aux contributions	Exploitations	Contributions
	nombre	Pâquiers normaux	nombre	UGB	nombre	Pâquiers normaux	nombre	fr.
ZH	0	0	0	0	7	325	7	107 128
BE	178	2 436	318	9 936	1 533	49 163	1 636	20 948 619
LU	31	275	1	8	231	6 158	235	2 085 062
UR	66	1 525	49	1 014	260	6 145	324	2 694 976
SZ	44	675	154	1 590	420	9 921	444	4 281 628
OW	21	192	42	546	235	8 448	252	3 014 080
NW	16	185	4	41	127	4 214	133	1 466 486
GL	12	463	1	10	111	6 676	119	2 363 023
ZG	0	0	1	3	9	212	9	70 907
FR	41	533	20	465	584	23 236	605	8 054 727
SO	1	3	0	0	63	2 533	63	836 247
BL	1	20	0	0	9	348	10	119 930
SH	0	0	0	0	1	100	1	32 878
AR	0	0	22	318	110	2 383	111	897 775
AI	8	90	73	1 115	140	1 888	146	1 090 976
SG	34	1 099	69	3 693	408	17 182	423	7 236 919
GR	174	7 756	198	10 212	850	36 647	964	18 121 906
AG	2	14	0	0	8	364	10	120 523
TG	0	0	0	0	7	371	7	122 389
TI	85	2 294	63	3 761	192	4 886	242	3 407 798
VD	32	698	7	110	613	33 113	634	11 203 732
VS	155	5 710	53	2 766	433	16 177	515	8 138 725
NE	1	117	1	46	142	4 238	144	1 452 310
GE	0	0	0	0	1	3	1	1 122
JU	2	103	0	0	104	10 997	104	3 659 415
Total	904	24 187	1 076	35 635	6 598	245 727	7 139	101 529 281

1 Animaux traités avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

Source : OFAG

Tableau 41b

Statistique d'estivage – 2011 : exploitations et pâquiers normaux par canton

Cantons	Vaches laitières		Vaches allaitantes et autres vaches		Autre bétail bovin		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Exploitations nombre	Charge PN	Exploitations nombre	Charge PN	Exploitations nombre	Charge PN	Exploitations nombre	Charge PN	Exploitations nombre	Charge PN	Exploitations nombre	Charge PN	Exploitations nombre	Charge PN
ZH	0	0	0	0	7	305	0	0	0	0	0	0	0	0
BE	1 055	26 574	370	3 331	1 492	25 876	219	906	183	3 028	430	796	8	56
LU	90	1 141	99	928	231	3 572	16	28	32	274	36	42	4	24
UR	199	3 750	59	581	181	2 312	10	10	68	1 762	65	301	0	0
SZ	303	3 658	100	932	407	6 879	45	127	53	659	103	274	1	2
OW	202	4 767	25	345	227	3 359	16	22	23	203	31	42	22	95
NW	78	1 704	34	345	123	2 006	13	15	16	265	20	62	16	97
GL	99	3 832	27	440	110	2 588	23	27	12	442	37	45	52	99
ZG	3	38	2	4	9	163	0	0	0	0	0	0	0	0
FR	246	6 961	160	1 375	569	13 781	65	285	47	726	87	231	2	4
SO	7	91	24	487	62	1 616	9	114	1	6	4	7	0	0
BL	0	0	5	83	9	250	0	0	1	19	1	1	1	0
SH	0	0	0	0	1	101	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	79	1 325	11	70	108	1 117	7	16	0	0	38	41	16	50
AI	115	1 526	7	16	134	1 253	5	2	8	86	46	97	18	37
SG	259	7 244	127	1 711	396	9 924	39	94	39	1 673	116	258	1	3
GR	364	12 641	611	12 092	745	18 946	224	857	191	7 333	142	1 167	6	6
AG	0	0	5	73	8	279	1	1	2	13	0	0	0	0
TG	1	17	6	117	7	194	1	1	0	0	0	0	0	0
TI	98	3 775	67	650	130	1 184	53	241	86	2 168	107	1 997	23	22
VD	309	12 252	238	3 956	589	14 667	93	212	42	878	62	130	7	7
VS	217	8 916	229	4 003	342	5 466	67	223	160	5 495	76	602	1	0
NE	23	563	53	517	136	2 936	15	89	2	121	0	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0
JU	25	3 493	51	1 487	98	4 483	38	1 281	4	114	4	10	1	1
Total	3 772	104 269	2 310	33 543	6 121	123 258	960	4 555	970	25 264	1 405	6 104	179	503

Un pâquier normal (PN) = 1 UGB * durée d'estivage / 100

Source : OFAG

Tableau 42a

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur – 2011²

Caractéristique	Unité	Zone de plaine			ZC		
		10–20 ha SAU	20–30 ha SAU	30–50 ha SAU	10–20 ha SAU	20–30 ha SAU	30–50 ha SAU
Exploitations de référence	nombre	429	395	230	225	143	75
Exploitations représentées	nombre	7 039	4 877	3 382	2 741	1 477	836
Surface agricole utile	ha	15.55	24.41	37.16	15.02	24.28	36.63
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)							
Paielements directs généraux total	fr.	28 624	44 631	66 538	33 491	51 808	76 245
Contributions à la surface	fr.	20 204	31 923	49 877	17 240	28 879	42 756
Contributions pour animaux consommant des fourrages grossiers	fr.	7 819	11 856	15 554	9 365	13 359	20 634
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles	fr.	355	582	804	5 058	6 883	9 487
Contributions pour des terrains en pente	fr.	246	270	303	1 828	2 688	3 367
Total contributions écologiques et éthologiques	fr.	7 847	12 042	17 349	7 728	12 034	17 985
Compensation écologique	fr.	2 529	3 767	5 880	2 374	3 867	5 253
Culture extensive	fr.	715	995	2 042	490	863	1 237
Culture biologique	fr.	429	420	957	266	500	600
Contributions éthologiques	fr.	4 173	6 860	8 471	4 599	6 804	10 896
Total paielements directs selon OPD	fr.	36 470	56 673	83 887	41 219	63 842	94 230
Rendement brut	fr.	221 416	329 471	429 209	192 658	289 379	412 220
Part des paielements directs selon OPD au rendement brut	%	16.5	17.2	19.5	21.4	22.1	22.9
Autres paielements directs ³	fr.	4 576	6 997	11 054	3 626	6 136	6 800
Total paielements directs	fr.	41 047	63 670	94 941	44 846	69 979	101 031
Part des paielements directs total au rendement brut	%	18.5	19.3	22.1	23.3	24.2	24.5

1 Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé de ART

2 Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

3 Contributions d'estivage, primes de culture, autres contributions

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 42b

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur – 2011²

Caractéristique	Unité	ZM I			ZM II		
		10–20 ha SAU	20–30 ha SAU	30–50 ha SAU	10–20 ha SAU	20–30 ha SAU	30–50 ha SAU
Exploitations de référence	nombre	202	126	70	156	158	83
Exploitations représentées	nombre	2 568	1 281	797	2 358	1 720	1 001
Surface agricole utile	ha	15.27	24.79	37.63	15.19	24.74	37.34
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)							
Paielements directs généraux total	fr.	39 541	61 501	87 409	42 639	63 159	87 926
Contributions à la surface	fr.	16 308	26 712	41 756	15 896	26 060	38 012
Contributions pour animaux consommant des fourrages grossiers	fr.	10 087	15 413	21 226	9 520	14 042	19 141
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles	fr.	9 565	14 578	20 043	13 045	18 012	25 979
Contributions pour des terrains en pente	fr.	3 580	4 798	4 384	4 178	5 045	4 795
Total contributions écologiques et éthologiques	fr.	6 344	10 870	14 410	5 826	8 906	11 733
Compensation écologique	fr.	1 675	2 616	3 132	1 413	2 150	1 995
Culture extensive	fr.	144	307	1 137	12	68	84
Culture biologique	fr.	439	1 218	694	747	1 139	1 408
Contributions éthologiques	fr.	4 086	6 729	9 448	3 655	5 549	8 246
Total paielements directs selon OPD	fr.	45 884	72 371	101 820	48 465	72 065	99 659
Rendement brut	fr.	193 063	256 704	338 337	164 060	220 921	283 699
Part des paielements directs selon OPD au rendement brut	%	23.8	28.2	30.1	29.5	32.6	35.1
Autres paielements directs ³	fr.	4 018	5 951	8 140	5 783	7 822	8 622
Total paielements directs	fr.	49 902	78 322	109 960	54 248	79 887	108 281
Part des paielements directs total au rendement brut	%	25.8	30.5	32.5	33.1	36.2	38.2

1 Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé de ART

2 Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

3 Contributions d'estivage, primes de culture, autres contributions

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 42c

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur – 2011²

Caractéristique	Unité	ZM III			ZM IV		
		10–20 ha SAU	20–30 ha SAU	30–50 ha SAU	10–20 ha SAU	20–30 ha SAU	30–50 ³ ha SAU
Exploitations de référence	nombre	96	76	38	65	35	16
Exploitations représentées	nombre	1 461	909	564	1 197	457	292
Surface agricole utile	ha	14.77	24.55	36.94	14.65	24.44	35.50
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)							
Paielements directs généraux total	fr.	45 795	69 422	94 866	47 709	71 723	95 363
Contributions à la surface	fr.	15 812	25 593	38 066	15 610	25 365	36 588
Contributions pour animaux consommant des fourrages grossiers	fr.	9 227	13 767	18 091	9 217	13 324	16 971
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles	fr.	15 237	22 845	29 472	16 783	25 197	33 144
Contributions pour des terrains en pente	fr.	5 519	7 217	9 237	6 099	7 838	8 660
Total contributions écologiques et éthologiques	fr.	4 778	8 237	11 647	4 320	8 533	13 349
Compensation écologique	fr.	1 373	1 664	2 655	1 387	2 350	4 288
Culture extensive	fr.	0	22	16	0	0	3
Culture biologique	fr.	695	1 813	3 000	703	2 194	3 604
Contributions éthologiques	fr.	2 711	4 738	5 975	2 230	3 989	5 455
Total paielements directs selon OPD	fr.	50 573	77 659	106 513	52 029	80 257	108 712
Rendement brut	fr.	127 721	205 621	245 391	111 710	181 291	279 467
Part des paielements directs selon OPD au rendement brut	%	39.6	37.8	43.4	46.6	44.3	38.9
Autres paielements directs ³	fr.	6 141	9 312	10 250	6 549	8 660	16 097
Total paielements directs	fr.	56 715	86 970	116 763	58 578	88 917	124 808
Part des paielements directs total au rendement brut	%	44.4	42.3	47.6	52.4	49.0	44.7

1 Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé de ART

2 Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

3 Contributions d'estivage, primes de culture, autres contributions

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 43

Paielements directs par exploitation¹ : selon les régions – 2011

Caractéristique	Unité	Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	nombre	3 060	1 267	965	828
Exploitations représentées	nombre	46 877	21 358	12 781	12 738
Surface agricole utile	ha	21.28	22.23	20.07	20.90
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)					
Paielements directs généraux total	fr.	45 699	39 521	45 937	55 820
Contributions à la surface	fr.	25 315	29 199	22 531	21 597
Contributions pour animaux consommant des fourrages grossiers	fr.	10 620	9 372	11 786	11 543
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles	fr.	7 338	514	8 579	17 533
Contributions pour des terrains en pente	fr.	2 426	435	3 042	5 147
Total contributions écologiques et éthologiques	fr.	9 192	10 268	9 531	7 048
Compensation écologique	fr.	2 729	3 426	2 629	1 658
Culture extensive	fr.	645	1 060	546	49
Culture biologique	fr.	677	537	477	1 111
Contributions éthologiques	fr.	5 141	5 244	5 879	4 228
Total paielements directs selon OPD	fr.	54 891	49 788	55 468	62 868
Rendement brut	fr.	259 834	318 563	245 734	175 510
Part des paielements directs selon OPD au rendement brut	%	21.1	15.6	22.6	35.8
Paielements directs par ha	fr./ha	2 579	2 239	2 764	3 008
Autres paielements directs ²	fr.	5 973	6 379	4 632	6 638
Total paielements directs	fr.	60 864	56 168	60 100	69 506
Part des paielements directs total au rendement brut	%	23.4	17.6	24.5	39.6

1 Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé de ART

2 Contributions d'estivage, primes de culture, autres contributions

Source : Agroscope Reckenholz-Tänikon ART

Tableau 44

Contrôles PER – 2011

Canton	Exploitations ayant droit aux PD (chiffres Rapport agricole 2006)	Exploitations contrôlées en % des exploitations ayant droit aux PD	Entreprises contrôlées	Exploitations sanctionnées par des réductions	Exploitations dont les PD ont été réduits par 100 expl. ayant droit aux PD	Exploitations dont les PD ont été réduits par 100 expl. contrôlées	Montant de la réduction par exploitation sanctionnée	Total des réductions
	nombre	%	nombre	nombre	%	%	fr.	fr.
ZH	3 270	61.9	2 025	50	1.5	2.5	2 232	111 618
BE	11 154	26.4	2 945	301	2.7	10.2	1 216	366 039
LU	4 642	40.0	1 855	146	3.1	7.9	1 601	233 721
UR	589	62.5	368	55	9.3	14.9	682	37 532
SZ	1 533	47.3	725	61	4.0	8.4	1 048	63 945
OW	624	56.3	351	33	5.3	9.4	595	19 638
NW	462	50.6	234	29	6.3	12.4	576	16 701
GL	369	48.0	177	2	0.5	1.1	2 648	5 295
ZG	513	37.4	192	13	2.5	6.8	3 427	44 556
FR	2 815	34.3	966	117	4.2	12.1	1 324	154 903
SO	1 301	86.8	1 129	82	6.3	7.3	1 181	96 821
BL	872	55.7	486	16	1.8	3.3	4 577	73 238
SH	537	55.1	296	19	3.5	6.4	718	13 647
AR	673	30.6	206	32	4.8	15.5	1 391	44 526
AI	481	37.4	180	23	4.8	12.8	835	19 209
SG	3 880	33.0	1 281	217	5.6	16.9	1 419	307 944
GR	2 369	72.6	1 719	60	2.5	3.5	3 102	186 110
AG	2 808	41.7	1 171	232	8.3	19.8	767	177 998
TG	2 390	56.4	1 348	85	3.6	6.3	2 236	190 090
TI	794	39.8	316	59	7.4	18.7	806	47 577
VD	3 531	30.9	1 092	206	5.8	18.9	1 011	208 206
VS	3 046	38.9	1 185	35	1.1	3.0	1 543	54 016
NE	818	25.1	205	30	3.7	14.6	3 514	105 418
GE	276	74.3	205	13	4.7	6.3	1 333	17 331
JU	998	36.1	360	13	1.3	3.6	2 248	29 227
CH	50 745	41.4	21 017	1 929	3.8	9.2	1 361	2 625 306

Les tableaux 44a et 44b publiés les précédentes années sont désormais regroupés en un seul tableau 44. Les indications relatives aux réclamations sont abandonnées car elles sont enregistrées de manière différente dans les différents systèmes informatiques cantonaux et ne sont par conséquent pas directement comparables.

Source : SIPA et rapports cantonaux sur les activités de contrôle et les sanctions en 2011

Dépenses Amélioration des bases de production

Tableau 45

Contributions versées aux cantons – 2011

Canton	Améliorations foncières fr.	Constructions rurales fr.	Total fr.
ZH	2 019 326	501 400	2 520 726
BE	8 275 933	4 553 285	12 829 218
LU	4 107 492	1 270 300	5 377 792
UR	862 400	120 200	982 600
SZ	2 603 548	958 150	3 561 698
OW	352 800	525 818	878 618
NW	462 793	415 805	878 598
GL	67 896	256 500	324 396
ZG	62 609	86 085	148 694
FR	4 851 487	3 386 600	8 238 087
SO	2 017 877	337 377	2 355 254
BL	219 480	489 900	709 380
SH	615 178	92 600	707 778
AR	98 195	988 400	1 086 595
AI	497 480	380 200	877 680
SG	4 236 647	2 003 100	6 239 747
GR	12 422 633	3 878 600	16 301 233
AG	982 311	532 600	1 514 911
TG	302 602	221 800	524 402
TI	1 950 318	406 800	2 357 118
VD	3 028 509	1 440 800	4 469 309
VS	4 546 895	454 910	5 001 805
NE	686 053	1 167 300	1 853 353
GE	48 000		48 000
JU	1 889 294	1 189 800	3 079 094
Divers	133 750		133 750
Total	57 341 506	25 658 330	82 999 836

Source : OFAG

Tableau 46

Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région – 2011

Mesures	Contributions				Frais totaux
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total	Total
	1 000 fr.				
Améliorations foncières					
Remaniements parcellaires (y compris infrastructures)	3 139	1 935	4 431	9 505	24 831
Construction de chemins	2 710	3 136	10 244	16 090	59 099
Autres installations de transport			78	78	194
le régime hydrique du sol	854	418	1 663	2 935	9 229
Adductions d'eau	245	2 994	5 951	9 189	45 330
Raccordements au réseau électrique	11	115	726	852	4 330
Réfection et préservation de différents objets ¹	212	72	1 403	1 687	5 166
Documentation	152		227	379	1 032
Remise en état périodique	735	1 973	580	3 288	22 953
Projets de développement rural	227		747	974	3 369
Total	8 285	10 641	26 049	44 976	175 533
Constructions rurales					
Bâtiments d'exploitation destinés aux					
Animaux consommant des fourrages grossiers		7 329	12 783	20 112	166 411
Bâtiments d'alpages			1 257	1 257	10 842
Petites entreprises artisanales		237	300	537	4 131
Equipements communautaires destinés					
à la transformation et au stockage de produits agricoles		213	4 414	4 627	26 766
Total		7 779	18 754	26 533	208 150
Total général	8 285	18 420	44 803	71 509	383 682

¹ y compris dommages dus aux intempéries

Source : OFAG

Tableau 47

Crédits d'investissements approuvés par les cantons – 2011

Canton	Améliorations foncières				Constructions rurales				Total	
	Mesures collectives				M. collectives		M. individuelles			
	Crédits de construction		Crédits d'investissements		Crédits d'investissements		Crédits d'investissements			
	Nombre	1 000 fr.	Nombre	1 000 fr.	Nombre	1 000 fr.	Nombre	1 000 fr.	Nombre	1 000 fr.
ZH					4	781	119	22 010	123	22 791
BE			4	595	19	2 950	350	46 637	373	50 181
LU	5	1 920	7	564			195	26 292	207	28 776
UR			2	150			16	1 271	18	1 421
SZ	12	1 925			4	927	48	6 257	64	9 109
OW			3	174			18	2 430	21	2 604
NW			2	303			11	1 292	13	1 595
GL	1	30			1	1 308	16	2 104	18	3 442
ZG							20	2 546	20	2 546
FR			6	2 054	14	7 099	73	14 409	93	23 562
SO	2	1 087			2	129	61	9 939	65	11 155
BL					2	56	39	5 505	41	5 561
SH					1	70	24	3 570	25	3 640
AR					1	532	42	5 688	43	6 220
AI					1	153	16	1 892	17	2 045
SG			3	189	6	2 253	176	24 258	185	26 700
GR	7	5 089			9	1 744	131	18 345	147	25 178
AG					2	92	143	21 526	145	21 618
TG							119	19 687	119	19 687
TI			2	96	1	19	22	2 809	25	2 924
VD			1	160	72	7 096	146	22 531	219	29 787
VS			1	169	5	4 933	23	3 163	29	8 265
NE					10	1 665	33	5 553	43	7 218
GE					4	2 825	2	390	6	3 215
JU			1	40	6	251	61	8 773	68	9 064
Total	27	10 051	32	4 494	164	34 884	1 904	278 874	2 127	328 303

Source : OFAG

Tableau 48

Crédits d'investissements accordés en 2011 par catégorie de mesures (sans les crédits de construction)

Canton	Aide initiale	Achat de l'exploita- tion par le fermier	Maisons d'exploita- tion	Bâtiments d'exploita- tion	Diversi- fication	Horticul- ture	Petites entreprises artisanales	Energie renouve- lable ¹	Mesures commu- nautaires ²	Améliora- tions foncières	Total
	1 000 fr.										
ZH	4 140	800	2 259	11 558	3 253			534	247		22 791
BE	15 274	288	11 658	16 971	2 097		350	262	2 688	595	50 181
LU	4 428		8 097	11 780	1 986					564	26 856
UR	690		240	301	40					150	1 421
SZ	1 400	375	1 130	2 432	920			678	249		7 184
OW	1 120		400	828	82					174	2 604
NW	120		264	707	200					303	1 595
GL	720		320	931	133				1 308		3 412
ZG	290		654	1 344	258						2 546
FR	3 680	891	1 802	7 665	200		171	670	6 429	2 054	23 562
SO	2 150	535	1 510	3 353	2 391				129		10 068
BL	490		1 423	2 459	1 133				56		5 561
SH	630		1 120	1 209	611				70		3 640
AR	1 559		1 655	1 974			500		532		6 220
AI	480		931	408	73				153		2 045
SG	5 870		5 006	11 866	1 516			600	1 653	189	26 700
GR	4 324	360	3 307	7 506	2 848				1 744		20 089
AG	6 150	475	5 221	7 947	1 733				92		21 618
TG	6 110		2 390	9 828	1 359						19 687
TI	530		1 214	459	605				19	96	2 924
VD	4 590		3 182	11 249	2 910		600	760	6 336	160	29 787
VS	1 350		813	736	264				4 933	169	8 265
NE	2 160	140	1 046	1 851	356			1 298	367		7 218
GE	390							1 434	1 391		3 215
JU	2 860	250	1 543	3 795	325				251	40	9 064
Total	71 505	4 114	57 185	119 157	25 292		1 621	6 236	28 647	4 494	318 252

1 Installations communautaires destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse

2 Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG

Tableau 49

Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations – 2011 (parts de la Confédération et du canton)

Canton	Nombre	Somme fr.	Par cas fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	7	1 354 000	193 429	14.7
BE	18	3 086 000	171 444	13.7
LU	9	2 076 600	230 733	12.4
UR				
SZ	1	158 000	158 000	16.0
OW	1	215 000	215 000	15.0
NW				
GL	1	92 000	92 000	15.0
ZG	1	130 000	130 000	13.0
FR	7	839 000	119 857	8.4
SO	7	2 406 500	343 786	14.6
BL	3	432 800	144 267	13.3
SH	2	275 000	137 500	10.0
AR	3	400 000	133 333	11.3
AI	1	98 000	98 000	10.0
SG	15	2 287 000	152 467	14.4
GR	11	1 036 000	94 182	14.0
AG	8	1 122 000	140 250	13.3
TG	1	150 000	150 000	10.0
TI	1	71 320	71 320	7.0
VD	22	5 067 125	230 324	14.9
VS	6	1 155 500	192 583	13.2
NE	3	526 000	175 333	9.0
GE				
JU	15	1 886 000	125 733	11.5
Total	143	24 863 845		
Moyenne			173 873	13.2

Source : OFAG

Tableau 50a

Aperçu des contributions

Mesure	Projets approuvés, en 1 000 fr.		
	2009	2010	2011
Contributions	86 204	89 852	71 509
Remaniements parcellaires avec aménagement de l'infrastructure	10 426	16 572	9 505
Construction de chemins	23 930	19 513	16 090
Adductions d'eau	10 110	12 528	9 189
Projets de développement rural	1 571	6 115	974
Autres mesures de génie civil (y c. intempéries)	15 877	12 574	9 218
Bâtiments d'exploitation destinés aux animaux consommant des fourrages grossiers	22 866	19 334	21 369
Autres mesures liées aux constructions rurales	1 403	3 217	5 164

Source : OFAG

Tableau 50b

Aperçu des crédits d'investissements et des prêts au titre d'aide aux exploitations

Mesure	Crédits approuvés, en 1 000 fr.		
	2009	2010	2011
Crédits d'investissements¹	303 631	300 091	318 252
Aide initiale	76 613	68 478	71 505
Achat de l'exploitation par le fermier	3 019	1 695	4 114
Maisons d'habitation	56 989	57 320	57 185
Bâtiments d'exploitation	130 829	122 531	119 157
Diversification	10 338	9 684	25 292
Horticulture productrice		50	
Petites entreprises artisanales	1 221	510	1 621
Installations communautaires destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse	1 678	1 840	6 236
Mesures collectives ²	17 256	31 343	28 647
Améliorations foncières, sans les crédits de construction	5 689	6 641	4 494
Prêts au titre de l'aide aux exploitations¹	18 806	30 837	24 864

1 approuvés par le canton

2 Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG

Tableau 51

Aides à la reconversion professionnelle – 2011

Canton		Contributions garanties		Montants versés ¹
	Nombre	fr.	Nombre	fr.
ZH				
BE	1	94 275	1	48 910
LU				
UR				
SZ				
OW				
NW			1	41 200
GL				
ZG				
FR				
SO				
BL				
SH				
AR				
AI				
SG				
GR				
AG				
TG				
TI				
VD				
VS				
NE				
GE				
JU			1	37 700
Total	1	94 275	3	127 810

1 sur les montants garantis de l'année précédente

Source : OFAG

Dépenses Agriculture et alimentation

Tableau 52

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.

Domaine	2007	2008	2009	2010	2011
Groupe de tâches: agriculture et alimentation	3 601 158	3 550 873	3 691 923	3 665 703	3 663 016
Dans le cadre de l'enveloppe financière	3 318 647	3 265 861	3 383 444	3 369 167	3 370 376
Production et ventes	547 874	536 221	471 318	428 052	440 805
Promotion des ventes	54 022	54 275	55 535	55 840	55 385
Economie laitière	365 981	349 720	298 499	291 944	295 311
Economie animale	18 483	18 218	17 798	10 191	12 423
Production végétale	109 387	114 008	99 486	70 077	77 686
Paielements directs	2 596 058	2 545 668	2 742 228	2 769 273	2 794 905
Paielements directs généraux	2 071 158	1 996 790	2 167 745	2 181 967	2 181 905
Paielements directs écologiques	524 900	548 878	574 483	587 306	613 000
Amélioration des bases de production	174 715	183 972	169 898	171 842	134 666
Améliorations structurelles	92 366	88 521	82 792	85 000	83 000
Crédits d'investissements	53 875	50 980	47 000	47 000	13 000
Aide aux exploitations paysannes	6 040	2 239	2 006	2 213	1 021
Sélection végétale et élevage	22 434	42 232	38 100	37 629	37 646
En dehors de l'enveloppe financière	282 512	285 012	308 479	296 537	292 640
Administration	46 378	47 767	51 672	55 219	55 134
Vulgarisation	17 998	11 326	11 150	12 177	12 039
Protection des végétaux	12 865	11 088	2 094	1 631	1 499
Exécution et contrôle (Agroscope)	44 484	44 897	47 466	47 671	51 189
Haras	7 386	7 391	7 497	7 527	8 082
Produits agricoles transformés (AFD)	79 200	75 000	93 000	76 711	76 321
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	74 200	87 600	95 600	95 600	88 376
Autres					
Dépenses en dehors de l'agriculture	131 018	133 405	138 510	143 520	146 040
Recherche et développement Agriculture	69 452	70 386	74 636	78 106	78 174
Santé animale	54 900	55 504	56 903	57 653	59 123
Autres	6 666	7 515	6 971	7 761	8 743

Remarque: L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

Source: Compte d'Etat

Postulat Graf Maya

Rapport sur la situation des femmes dans l'agriculture

Conseil national, 11.3537

Texte du postulat du 15.06.2011

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un rapport comprenant des données sur la situation des femmes dans l'agriculture suisse, et notamment des indications statistiques sur les domaines suivants :

1. Combien d'exploitations appartiennent à des femmes? Combien sont gérées par des femmes? Combien de femmes sont juridiquement des partenaires placées sur un pied d'égalité avec leur conjoint pour ce qui est de la gestion de l'exploitation et, à ce titre, enregistrées dans les assurances sociales? Quel est le statut juridique des autres paysannes dans les exploitations?
2. Quelle est la part du revenu imposable des familles qui est due aux paysannes?
3. Comment le travail des femmes non rémunéré jusqu'à présent (notamment vente directe, agrotourisme, jardins potagers, travail domestique et familial) peut-il être recensé de manière adéquate dans l'exploitation et utilisé notamment pour le calcul de l'unité de main-d'œuvre standard?
4. Comment les femmes dans l'agriculture sont-elles assurées du point de vue économique, social et juridique?
5. Comment la propriété foncière est-elle répartie en Suisse entre les femmes et les hommes? Combien d'exploitations paysannes sont remises à des descendants de sexe féminin?

Cosignataires

Carobbio Guscetti, Ingold, Meyer Thérèse, Prelicz-Huber, Weber-Gobet, Walter, Frösch, Marra, Kiener Nellen, Haller, Hodggers, Gadiant, Girod, van Singer, Graf-Litscher, Moret, Häberli-Koller, Meier-Schatz, Thorens Goumaz, Müller Geri, Roth-Bernasconi, John-Calame, Schelbert, Aubert, Brélaz, Birrer-Heimo, Allemann, Moser, Gilli, Amherd, Egger, Schenker Silvia, Leutenegger Oberholzer, Simoneschi-Cortesi, Heim, Wyss Brigit, Lachenmeier, Bader Elvira, Bruderer Wyss, Eichenberger, Fässler Hildegard, Schneider-Schneiter, Bourgeois, Streiff, Glauser (45)

Développement

Les femmes apportent une contribution importante à l'agriculture suisse. De nombreuses paysannes et femmes rurales sont soumises à ce titre à une triple charge : outre le travail qu'elles accomplissent dans l'exploitation, nombre d'entre elles exercent une activité extérieure tout en étant responsables du travail familial et domestique. Or, jusqu'à présent, cette lourde charge de travail n'a guère été reconnue. Par rapport aux hommes, les paysannes sont économiquement, socialement et juridiquement désavantagées dans l'agriculture. Les conséquences concrètes en sont les suivantes : en cas de divorce, les terres et l'exploitation restent la propriété de l'homme, la femme n'ayant souvent que les yeux pour pleurer, même si son revenu a contribué à financer – de manière croisée – l'exploitation agricole pendant des années. Selon le rapport agricole 2010, la situation des paysannes et des femmes rurales s'est aussi fortement dégradée en matière de santé. Afin de pouvoir améliorer la situation, il faut notamment qu'elle soit recensée de façon adéquate dans les statistiques. Or, il est étonnant de constater qu'on ne dispose guère de chiffres à ce sujet. Les statistiques ne donnent aucune indication claire quant aux terres et aux exploitations qui appartiennent à des femmes, pas plus qu'elles ne permettent de déduire la part du revenu familial dans l'agriculture due aux femmes (travail à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation).

Avis du Conseil fédéral du 07.09.2011

Conformément à l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture (RS 919.118), l'Office fédéral de l'agriculture a pour tâche d'analyser la situation économique, sociale et écologique dans l'agriculture et de faire un compte rendu des résultats dans le rapport agricole. Un projet portant sur le rôle des femmes dans l'agriculture a été réalisé en 2002 dans le cadre des enquêtes qui sont menées sur divers aspects du monde agricole. Les résultats ont été publiés dans le rapport agricole 2002.

Dans le cadre de l'évaluation de la politique agricole, l'Office fédéral de l'agriculture réalisera en 2012 une nouvelle étude sur les femmes dans l'agriculture en collaboration avec la Station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon. Les questions soulevées dans le postulat y seront également traitées. Les résultats de l'étude seront publiés dans le rapport agricole 2012. Celle-ci servira en outre de base pour la mise en œuvre d'une recommandation du « Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) » datant de 2009 sur la situation des femmes dans l'agriculture suisse (ONU/CEDAW/C/CHE/CO/3 § 39-40; « Les femmes en milieu rural »). En 2014, la Suisse présentera les résultats d'une enquête sur ce thème dans son rapport périodique à l'attention du CEDEF. Une telle analyse figure également comme mesure du « Plan d'action CEDEF » de l'administration fédérale, conduit par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Proposition du Conseil fédéral du 07.09.2011

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Textes légaux, Définitions et méthodes

Textes légaux

Les textes légaux sont disponibles sur l'Internet sous :

– <http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00018/00498/index.html?lang=fr>

Définitions et méthodes

Les définitions et les méthodes sont disponibles sur l'Internet sous :

– <http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00018/00498/index.html?lang=fr>

Abréviations

Organisation/institution

ACW	Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil ACW
AFD	Administration fédérale des douanes, Berne
Agridea	Développement de l'agriculture et de l'espace rural
ALP	Station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux ALP
AMI	Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH
ART	Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART
DfE	Département fédéral de l'économie, Berne
DGD	Direction générale des douanes, Berne
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale, Zurich
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome
IER	Institut d'économie rurale, Zurich
IRAB	Institut de recherche de l'agriculture biologique, Frick
OCDE	Organisation de coopération et développement économiques, Paris
OFAE	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, Berne
OFAG	Office fédéral de l'agriculture, Berne
OFAS	Office fédéral des assurances sociales, Berne
OFEV	Office fédéral de l'environnement, Berne
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Berne
OFS	Office fédéral de la statistique, Neuchâtel
OFSP	Office fédéral de la santé publique, Berne
OMC	Organisation mondiale du commerce, Genève
OVF	Office vétérinaire fédéral, Berne
PSL	Producteurs Suisses de Lait, Berne
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie, Berne
TSM	Fiduciaire de l'économie laitière S.à.r.l, Berne
UE	Union européenne
USP	Union suisse des paysans, Brougg

Unités de mesure

ct.	centime
dt	décitonne = 100 kg
fr.	franc
h	heure
ha	hectare = 10 000 m ²
hl	hectolitre
kg	kilogramme
km	kilomètre
m	mètre
m ²	mètre carré
m ³	mètre cube
mio.	million
mrd.	milliard

t	tonne
%	pour cent
Ø	moyenne

Notion/désignation

AGP	appellation géographique protégée
AOC	appellation d'origine contrôlée
AVS	assurance-vieillesse et survivants
BDM	Monitoring de la biodiversité en Suisse
CO ₂	dioxyde de carbone
ESB	encéphalopathie spongiforme bovine (« maladie de la vache folle »)
IV	assurance-invalidité
LAgr	loi sur l'agriculture
MPR	matières premières renouvelables
N	azote
OGM	organismes génétiquement modifiés
P	phosphore
PAC	politique agricole commune de l'UE
PER	prestations écologiques requises
PI	production intégrée
PM	poids à l'abattage
PTP	produit de traitement des plantes
SAU	surface agricole utile
SCE	surface de compensation écologique
SIPA	Système d'Information de Politique Agricole
SRPA	sorties régulières en plein air
SST	système de stabulation particulièrement respectueux des animaux
THC	taux hors contingent
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UGB	unité de gros bétail
UGBFG	unités de gros bétail fourrages grossiers
UMOS	unité de main-d'oeuvre standard
UTA	unité de travail annuel
UTAF	unité de travail annuel de la famille
ZM I, II, ...	zone de montagne I, II, ...

i Référence à d'autres informations en annexe (p.ex. tableaux)

Bibliographie

Almeida, J., 2011.

Food losses and food waste: A quantitative assessment for Switzerland.

Travail de master, Université de Bâle.

Baier, U., Reinhard, B., 2007.

Bewirtschaftung organischer Abfälle aus Grossküchen im Kanton Aargau.

Canton d'Argovie, service de l'environnement et Haute Ecole de Wädenswil.

Barilla Center for Food and Nutrition, 2012.

Food waste: causes, impacts and proposals.

Beretta, C., 2012.

Nahrungsmittelverluste und Vermeidungsstrategien in der Schweiz.

Travail de master, EPF Zurich.

European Environment Agency (EEA), 2009.

Water resources across Europe – confronting water scarcity and drought.

Falconer, I.R., Chapman, H.F., Moore, M.R., Ranmuthugala, G., 2006.

Endocrine-disrupting compounds: A review of their challenge to sustainable and safe water supply and water reuse.

Environ. Toxicol. 21, 181–191.

Flury C., Peter K., 2011.

Evaluation der Effektivität von Betriebshilfemassnahmen im Zusammenhang mit finanzieller Bedrängnis und Verschuldung.

Zurich et Berne.

Fuhrer J., 2010.

Estimation des besoins en irrigation pour l'agriculture suisse.

Fuhrer J., 2012.

Abschätzungen zum Wasserbedarf und zur Wasserverfügbarkeit in der Schweizer Landwirtschaft unter heutigen und zukünftigen Klimabedingungen.

Fuhrer J. & Jasper K., 2009.

Bewässerungsbedürftigkeit in der Schweiz.

Schlussbericht zum Projekt BB-CH. Station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Zurich.

Garthwaite, D.G., Barker, I., Parrish, G., Smith, L., Chippindale, C., Pietravalle, S., 2011.

Pesticide Usage Survey Report 235, Arable Crops in the United Kingdom 2010.

Department for Food, Environment and Rural Affairs, Defra.

Gnehm F., 2012.

Etude de l'empreinte hydrique suisse. Illustration de la dépendance de la Suisse à l'égard de l'eau.

WWF Suisse.

Grave K, Torren-Edo J, Mackay D., 2010.

Comparison of the sales of veterinary antibacterial agents between 10 European countries.

Journal of Antimicrobial Chemotherapy, 65 : 2037–2040.

Gustavsson, J., Cederberg, C., Sonesson, U., Otterdijk, R. v., Meybeck, A., 2011.

Global food losses and food waste.

Food and Agriculture Organization, FAO.

Hamscher, G., 2008.

Review: Tierarzneimittel in der Umwelt unter besonderer Berücksichtigung von Stallstäuben.

Journal für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit 3, 165–173.

Hanselman, T.A., Graetz, D.A., Wilkie, A.C., 2003.

Manure-Borne Estrogens as Potential Environmental Contaminants: A Review.

Environ. Sci. Technol. 37, 5471–5478.

Heldstab J., Reutimann J., Biedermann R., Leu D., 2010.

Stickstoffflüsse in der Schweiz. Stoffflussanalyse für das Jahr 2005.

(résumé en français sous le titre : Flux d'azote en Suisse. Une analyse des flux de matière pour l'année 2005)

Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° 1018.

Kantor, L. S., Kathryn, L., Alden, M., Victor, O., 1997.

Estimating and addressing Americas's food losses.

Food Review, 20 (1).

Khan, S.J., Roser, D.J., Davies, C.M., Peters, G.M., Stuetz, R.M., Tucker, R., Ashbolt, N.J., 2008.

Chemical contaminants in feedlot wastes: Concentrations, effects and attenuation.

Environment International 34, 839–859.

Kim, K.R., Owens, G., Kwon, S.I., So, K.H., Lee, D.B., Ok, Y., 2011.

Occurrence and Environmental Fate of Veterinary Antibiotics in the Terrestrial Environment.

Water, Air, & Soil Pollution 214, 163–174.

Office fédéral de l'agriculture (OFAG), diverses années.

Rapport agricole 2000 / 2001 / 2002 / 2003 / 2004 / 2005 / 2006 / 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011.

Office fédéral de la statistique OFS.

<http://www.bfs.admin.ch/>

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1996.

Cahier de l'environnement n° 273.

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 2001/2002.

Analyse de la composition des ordures.

Cahier de l'environnement n° 356.

Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de l'agriculture (OFAG), 2008.

Objectifs environnementaux pour l'agriculture. A partir de bases légales existantes.

Connaissance de l'environnement n° 0820. Office fédéral de l'environnement, Berne, 221 p.

Overesch, G., Buttner, S., Rossano, A., Perreten, V., 2011.

The increase of methicillin-resistant *Staphylococcus aureus* (MRSA) and the presence of an unusual sequence type ST49 in slaughter pigs in Switzerland.

BMC Veterinary Research 7, 30.

Papadopoulos, E., Gallidis, E., Ptochos, S., 2012.

Anthelmintic resistance in sheep in Europe: A selected review.

Veterinary Parasitology.

Sutherland, I.A., Leathwick, D.M., 2011.

Anthelmintic resistance in nematode parasites of cattle: a global issue?

Trends in Parasitology, Vol. 27, No. 4 (176–181).

Taylor, M.A., 2001.

Recent Developments in Ectoparasitocides.

The Veterinary Journal 161, 253–268.

WRAP, 2010.

Waste arisings in the supply of food and drink to households in the UK.

